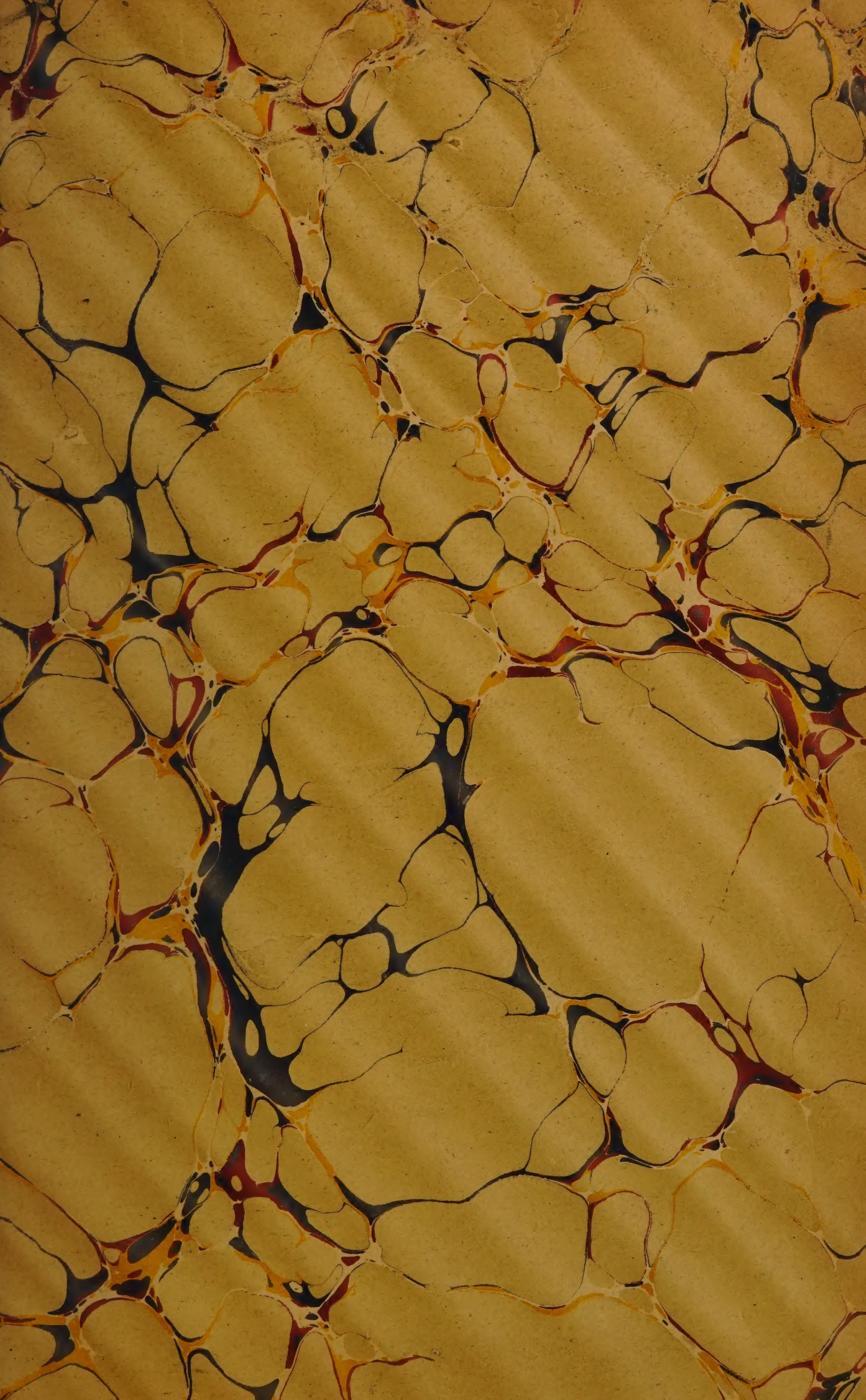






REVUE

NUMISMATIQUE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

REVUE
NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

A. DE BARTHÉLEMY, G. SCHLUMBERGER, E. BABELON

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : A. DIEUDONNÉ

Ostendite mihi numisma census..... Cujus est imago hæc, et superscriptio ?
MATTH., XXII, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME SEPTIÈME

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE





PARIS
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT
4, RUE DE LOUVOIS, 4

1903

LES MÉDAILLONS GRECS

DU

TRÉSOR DE TARSE

ET LES MONNAIES DE BRONZE

DE LA COMMUNAUTÉ MACÉDONIENNE

Pl. I à IV.

Les lecteurs de la *Revue* savent mieux que tous autres que les grands médaillons en or du célèbre trésor de Tarse aux effigies d'Alexandre le Grand et de Philippe, son père, ont été étudiés par Adrien de Longpérier dans un de ses plus intéressants mémoires [1] qu'il y aura toujours profit à consulter, bien que quelques-unes de ses parties doivent être abandonnées aujourd'hui à la suite des découvertes et des progrès réalisés depuis une trentaine d'années. Notre inoubliable confrère était arrivé à conclure qu'ils avaient été fabriqués sous l'empereur Sévère Alexandre pour être distribués en guise de décorations militaires, *phalerae*, aux

1. A. de Longpérier, *Trésor de Tarse*, dans la *Revue numismatique*, n. s. XIII, 1868, p. 309-336, pl. X-XIII, et tirage à part; *Œuvres*, publiées par G. Schlumberger, III, p. 188. Les trois médaillons grecs avec vingt-trois *aurei* et un médaillon romain en or de Sévère Alexandre ont été acquis en 1868, au prix de 50000 francs, par Napoléon III et donnés par lui au Cabinet de la Bibliothèque impériale (*Rev. num.*, XIV, 1869-1870, p. 133).

corps de troupes organisés sur le modèle de la phalange par ce prince admirateur passionné du héros macédonien. Il s'était appuyé pour cette explication sur des considérations à peu près exclusivement historiques, mais, chose surprenante, sans les mettre en rapport direct avec les monnaies de bronze frappées pendant le IIIe siècle au nom et à l'effigie d'Alexandre par la Communauté macédonienne, Κοινὸν Μακεδόνων. Bien entendu, ce n'est pas que les monnaies de cette série ne lui fussent parfaitement familières, car il a incidemment rappelé que Pellerin les classait au règne de Sévère Alexandre, tandis qu'Eckhel les attribuait à celui de Caracalla.

S'il n'a pas aperçu le parti qu'il y avait à en tirer par leur comparaison avec les médaillons découverts à Tarse, c'est qu'aucun des spécimens qui, par leurs types, appellent ce rapprochement obligatoire, ne figure dans les tiroirs du Cabinet de France ou n'avait été signalé à l'attention des savants de son temps. Sous ce rapport, nous sommes maintenant plus favorisés, car je suis en mesure d'en indiquer deux qui auraient fourni à l'ancien directeur de la *Revue* un argument décisif pour la partie chronologique de sa thèse ; l'un de ces spécimens repose au Musée britannique de Londres, l'autre est entré dans mes cartons. Sans plus tarder, je les décris et les confronte respectivement avec les deux médaillons similaires en or à l'effigie d'Alexandre.

MÉDAILLONS D'OR

α. Sans légende. Buste d'Alexandre en Héraclès λεοντόχλαινος, coiffé et vêtu d'une peau de lion dont les pattes sont nouées sur sa poitrine, à droite.

℟. ΒΑCΙΛΕΥC | ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC, en deux lignes d'équerre, l'une à gauche, l'autre en bas, encadrant de

très près le type. Alexandre, tête nue, cuirassé, monté sur un cheval au galop, à droite, dardant un trait contre un lion qui rampe à gauche, prêt à bondir sur lui. Sur le dos du cheval, une peau de panthère, παρδαλῆ, faisant office de housse ou schabraque ; c'est le harnais d'apparat royal dont Alexandre seul pouvait faire usage [1].

Poids, 48 gr. — Diamètre en largeur, 67 mill. ; en hauteur, 63 mill. Épaisseur au bord, de 1 mill. 1 à 0 mill. 6 ; au centre, 8 mill. 75.

Cabinet de France. — *Revue numismatique*, n. s., XIII, 1868, p. 310, pl. X. *Pl. I.*

β. Sans légende. Tête nue d'Alexandre, ceinte du bandeau royal [2], les cheveux rejetés en arrière en longues boucles, le cou fortement tendu en avant, à droite.

℞. ΒΑϹΙΛƐΥϹ | ΑΛƐΞΑΝΔΡΟϹ. Légende et type pareils à ceux du revers du médaillon précédent, α.

Poids, 110 gr. 30. — Diam. en largeur, 70 mill. ; en hauteur, 67 mill. 5. Épaisseur au bord, de 1 mill. 2 à 0 mill. 6 ; au centre, 8 mill. 65.

Cabinet de France. — *Rev. num.*, n. s., XIII, 1868, p. 311, pl. XII. *Pl. II.*

MONNAIES DE BRONZE MACÉDONIENNES

a. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Buste d'Alexandre en Héraclès λεοντόχλαινος, couvert d'une peau de lion, à droite.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚƐΔΟΝΩΝ ΝƐΩ. Alexandre, nu-tête, cuirassé, à cheval, galopant à droite, dardant un trait

1. Pline, *Hist. nat.*, VIII, 64 : *neminem hic* (Bucephalus) *alium quam Alexandrum, regio instratus ornatu recepit in sedem, alios passim recipiens.* Aulu-Gelle, *Noct.*, V, 2 : *super hoc equo dignum memoria visum, quod ubi ornatus erat armatusque ad praelium, haud unquam inscendi sese ab alio nisi a rege passus sit.*

2. Athénée, *Deipnosoph.*, XII, 53 : τὸ διάδημα τὸ βασιλικόν.

contre un lion qui rampe à gauche, prêt à bondir sur lui.

Diam., 16 mill.

Musée britannique. — Head, *Catalogue of greek coins in British Museum*, *Macedonia*, 1879, p. 22, n. 102.

Moulages envoyés par M. G. Hill. *Pl. IV*, *1*.

b. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Tête nue d'Alexandre, ceinte du bandeau royal, les cheveux rejetés en arrière, le cou tendu en avant, à droite.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΝΕΩ. Légende et type pareils à ceux du revers du moyen bronze précédent, *a*.

Diam., 26 mill.

Ma collection. — Rollin et Feuardent, *Catalogue d'une collection de médailles grecques*, 1862, p. 191, n. 2869. *Pl. IV*, *2*.

Tout d'abord je rappelle que dans la série des bronzes macédoniens le portrait d'Alexandre se présente sous les six types suivants [1] :

1° Tête coiffée d'une peau de lion, à droite; imitation des drachmes et des tétradrachmes de Lysimaque ayant au revers Zeus aétophore assis.

2° Tête nue, ceinte du bandeau royal, à droite.

3° Tête nue, ceinte du bandeau royal, à gauche.

4° Tête nue, cornue, ceinte du bandeau royal, à droite; imitation des statères d'or de Lysimaque ayant au revers Pallas nicéphore assise.

5° Tête casquée, à droite; imitation des chalques et dichalques de Lysimaque ayant au revers un lion courant.

1. Mionnet, *Descr. de méd. ant.*, I, p. 553-562 (nos 572-650); *Suppl.*, III, p. 223-231 (nos 403-463).

6° Tête nue, ceinte du diadème royal, le buste cuirassé, armé du bouclier, en trois quarts, à droite.

Les types de portraits 1 et 2 qu'on voit sur les moyens bronzes *a* et *b* sont ceux que l'artiste a reproduits avec une scrupuleuse fidélité sur les médaillons α et β ; ce sont aussi ceux qui ont été adoptés plus tard pour les médaillons contorniates à l'exclusion des types 4, 5 et 6 ; du type 3, on ne connaît qu'un exemplaire de l'ancienne collection Ch. Robert, tête nue, ceinte du bandeau royal, à gauche [1].

A propos des types 1 (en Héraclès néméen) et 4 (en Zeus Ammon), rappelons qu'Alexandre avait anticipé sur les honneurs divins qui lui furent rendus après sa mort ; Ephippus assure qu'il avait coutume de paraître dans les banquets avec l'accoutrement et les attributs de quelque divinité, par exemple avec le manteau de pourpre et les cornes de bélier d'Ammon, ou avec la peau de lion et la massue d'Héraclès [2].

Si l'on passe aux revers, on constate entre eux une identité frappante dans la composition et le style du groupe d'Alexandre combattant un lion ; il y a conformité absolue dans l'agencement et le mouvement des figures, à tel point que les moyens bronzes peuvent être pris pour des réductions exactes des médaillons, abstraction faite des légendes ; les premiers donnent l'idée d'une édition populaire par comparaison avec la grande édition de luxe des autres.

Le tableau du cavalier combattant le lion représente l'exploit cynégétique qu'Alexandre accomplit avec l'assis-

1. Sabatier, *Descr. des méd. contorniates*, pl. I, 1-8. Cohen, *Descr. des monn. imp.*, VIII, 1892, p. 276-281 (nos 18-58).

2. Athénée, *Deipnosoph.*, XII, 53 : Ἔφιππος δέ φησίν ὡς Ἀλέξανδρος καὶ τὰς ἱερὰς ἐσθῆτας ἐφόρει ἐν τοῖς δείπνοις, ὁτὲ μὲν τὴν τοῦ Ἄμμωνος πορφυρίδα καὶ περισχιδεῖς καὶ κέρατα καθάπερ ὁ θεός, ὁτὲ δὲ τὴν τῆς Ἀρτέμιδος..... πολλάκις δὲ καὶ λεοντῆν καὶ ῥόπαλον ὥσπερ ὁ Ἡρακλῆς.

tance de Cratère et que celui-ci commémora par un monument statuaire consacré à Delphes ; ce groupe, suivant le récit de Plutarque [1], fut exécuté en collaboration par les deux célèbres artistes, Lysippe et Léocharès.

A. de Longpérier [2] a confondu cet épisode avec celui que rapporte Quinte-Curce [3] et dans lequel Alexandre, ayant osé affronter un lion *à pied*, fut tiré d'affaire par Lysimaque. Ce dernier avait lui-même failli auparavant être victime d'un accident de chasse du même genre ; il n'est donc pas surprenant que plus tard, devenu roi, il ait fait mettre sur sa monnaie de bronze un lion courant, et sur ses dioboles la partie antérieure d'un lion sous un cavalier [4], sujet qui serait, à proprement parler, le prototype des médaillons α, β, et des moyens bronzes *a*, *b*.

Ce n'est pas tout : un autre moyen bronze de la Communauté macédonienne est orné du même type au revers, tandis qu'au droit on voit, non plus le portrait d'Alexandre le Grand, mais celui de l'empereur Sévère Alexandre :

c. AV K MAP CЄ AΛЄΞANΔPOC. Buste lauré, cuirassé et drapé de Sévère Alexandre, à droite.

1. Plutarque, *Alexandre*, XL.
2. *Rev. num.*, XIII, 1868, p. 322, not. 2.
3. Quinte-Curce, *De reb. gest. Alex.*, VIII, 1 : *inter quas (feras) quum leo magnitudinis rarae ipsum regem invasurus incurreret, forte Lysimachus qui postea regnavit, proximus Alexandro, venabulum objicere ferae coeperat; quo rex repulso et abire jusso, adjecit tam a semet uno quam a Lysimacho leonem interfici posse. Lysimachus enim quondam, quum venaretur in Syria, occiderat quidem eximiae magnitudinis feram solus; sed, laevo humero usque ad ossa laceratus, ad ultima periculi pervenerat. Id ipsum exprobrans ei rex fortius quam locutus est fecit; nam feram non excepit modo, sed etiam uno vulnere occidit... Ceterum Macedones, quanquam prospero eventu defunctus erat Alexander, tamen scivere, gentis suae more, ne pedes venaretur aut sine delectis principum amicorumque.*
4. L. Müller, *Die Münzen des thracischen Königs Lysimachus*, pl. I, 1, 2, 3; II, 10, 11, 12.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ Β ΝΕΩ. Alexandre le Grand à cheval, galopant à droite, dardant un épieu contre un lion prêt à bondir sur lui.

Diam., 26 mill.

Cabinet de France, *Maced.*, 458. — Mionnet, *Desc.*, I, p. 459, n. 78, qui a lu Α ΝϵΩ. *Pl. IV*, *3*.

Le moyen bronze *c* est visiblement contemporain des pièces *a* et *b*, et, subséquemment, des médaillons α et β, lesquels se trouvent, *ipso facto*, classés au règne de Sévère Alexandre, de l'an 222 à 235.

J'ai fait observer que le Cabinet des médailles n'a aucun exemplaire de *a* qui se trouve au Musée britannique, mais en revanche il en possède une variété consistant essentiellement en ce que le cavalier galope *à gauche*, et non à droite, comme sur *a*. Ce type, malgré sa grande analogie, n'est pas assez conforme au revers de α pour que je puisse l'utiliser dans ma démonstration ; toutefois, il s'en rapproche suffisamment pour mériter au moins d'être cité en une courte digression.

a'. ΑΛϵΞΑΝΔΡΟΥ. Tête d'Alexandre en Héraclès néméen, coiffé d'une peau de lion, à droite.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚϵΔΟΝΩΝ. Alexandre nu-tête, cuirassé, à cheval, galopant à gauche, dardant un trait contre un lion qui fuit dans la même direction en tournant la tête vers lui, la gueule ouverte.

Diam., 26 mill.

Cabinet de France, *Maced.*, 279. *Pl. IV*, *5*.

Une autre variété existe en deux exemplaires au Musée britannique. — Head, *Catal. of greek coins*, *Macedonia*, p. 22, n. 100, 101.

Moulages envoyés par M. G. Hill. *Pl. IV*, *4*.

Il reste à déterminer l'usage auquel les médaillons étaient destinés. C'est encore la série des moyens bronzes macédoniens qui nous aidera à répondre à cette question.

d, *e*. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Tête nue d'Alexandre, ceinte du bandeau royal, à droite ; dessous, un serpent, à droite.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ Β ΝΕΩΚΟ. Alexandre à cheval, galopant à droite ; dessous, en deux lignes, ΟΛΥΜ | ΠΙΑ.

Diam., 36 mill.

Cabinet de France, *Maced.*, 212, 213. — Mionnet, I, p. 559, n. 623, 624. *Pl. IV*, *9*, *10*.

f. Même légende ; même tête ; dessous, un serpent, à droite.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ Β ΝΕ. Table à quatre pieds supportant deux urnes des jeux. Entre les pieds, en trois lignes, ΟΛΥΜΠΙ | Α ΑΛΕΞΑ | ΝΔΡΕΑ.

Diam., 25 mill.

Cabinet de France, *Maced.*, 178. — Mionnet, I, p. 555, n. 589. *Pl. IV*, *8*.

g. Même légende. Buste cuirassé d'Alexandre, tête nue, ceinte du bandeau royal, à droite.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Deux temples tétrastyles de face ; au-dessus, deux urnes des jeux ; dessous, ΠΥΘΙΑ·ΟΛ (ὀλύμπια) [1].

Diam., 26 mill.

Mionnet, *Suppl.*, III, p. 229, n. 452. Ces deux temples s'élevaient certainement dans le voisinage du stade.

1. Cf. les légendes monétaires ΟΛΥΜΠΙΑ ΑΥΓΟΥΣΤΕΙΑ ΠΥΘΙΑ à Tralles, ΟΛΥΜΠΙΑ ΠΥΘΙΑ à Pergame et à Taba.

h. ΑΛЄΞΑΝΔΡȣ. Tête casquée d'Alexandre, à droite.

℞. ΚΟΙ ΜΑΚΕΔ Β ΝΕΩ. Deux urnes agonistiques; au-dessous, ΟΛΥΜΠΙΑ.

Diam., 18 mill. (petit bronze).

Cabinet de France, *Maced.*, 234. — Mionnet, I, p. 562, n. 645. *Pl. IV, 11.*

Noter les lettres numérales ЄΟϹ, an 275 de l'ère actiaque = du 1er sept. 244 au 1er sept. 245 de l'ère chrétienne.

Le groupe *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i* nous renseigne particulièrement sur le caractère agonistique de toute la série du Κοινὸν Μακεδόνων avec laquelle il fait corps; elle a été frappée à divers intervalles, dans une période s'étendant de Caracalla à Philippe, pour la célébration de jeux sous des dénominations variées, olympiques, pythiques olympiques, olympiques alexandréens, tour à tour dans les cités de la Communauté macédonienne instituée à cet effet. Les alexandréens, fêtes funèbres en l'honneur d'Alexandre, étaient annuels, tandis que les olympiques, fondés en 776 avant J.-C., et les pythiques dont l'ère commence en 582 ou 586, revenaient de quatre en quatre ans. Quand il y avait coïncidence, ils se confondaient ensemble sous les dénominations complexes ὀλύμπια ἀλεξάνδρεια, ὀλύμπια πύθια, ἀλεξάνδρεια πύθια, qui n'avaient pas encore été expliquées par les numismatistes embarrassés pour les classer soit dans les olympiques, soit dans les pythiques[1].

Il faut distinguer les olympiques *alexandréens* des olympiques *alexandrins*, c'est-à-dire célébrés spécialement à Alexandrie[2], ὀλύμπια ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, tandis que les alexandréens l'étaient à peu près partout dans le monde

1. Head, *Historia numorum*, p. lxx, lxxi.

2. *Corp. insc. gr.*, 3674, 3675, 3913, 5804, 5805. Les olympiques d'Alexandrie furent supprimés par Théodose en 394; leur abolition entraîna sans doute celle de tous les autres grands jeux.

grec, par exemple à Byzance, Odessus, Philippopolis, villes de Thrace, à Béroea de Macédoine, à Magnésie du Sipyle en Lydie [1], dans le bois sacré de Chalcis d'Ionie [2], à Arca Caesarea de Phénicie [3] ; la plus ancienne mention en est donnée par des grands bronzes et des moyens bronzes de différents revers frappés sous Caracalla par la Communauté thrace à l'occasion des pythiques alexandréens dont elle avait l'intendance parallèlement à celle des olympiques alexandréens de la Communauté macédonienne.

En voici un spécimen ·



[AVT]K M [AVP] CЄYH ANTΩNEINOC. Buste lauré de Caracalla. à droite.

℞. KOI | NON ΘPA | KΩN AΛE | ΞANΔPIA | ΠYΘIA EN | ΦIΛIΠΠO | ΠOΛI en sept lignes dans une couronne d'olivier.

Æ. 28 mill.

Ma collection. — Rollin et Feuardent, *Catal. d'une coll. de méd. gr.*, 1862, p. 156, n. 2292.

C'est donc Caracalla qui fonda, ou plutôt rétablit ces fêtes à l'époque de son voyage en Thrace, relaté par Hérodien [4]

1. Mionnet, *Desc.*, I, p. 38, n°s 123, 124 ; p. 417, n°s 349-353 ; p. 469, n° 164 ; *Suppl.*, II, p. 361, n° 248.
2. Strabon, XIV, I, 31.
3. Hérodien, *Hist.*, IV, 8. Spartien, *Carac.*, V : *per Thracias cum praefecto praetorii iter fecit.* M. Att. Tacchella, dans un article récent de la *Revue* (1902, p. 176), a commenté les paroles d'Hérodien à propos des monnaies de Philippopolis.
4. Lampride, *Sev. Alex.*, V.

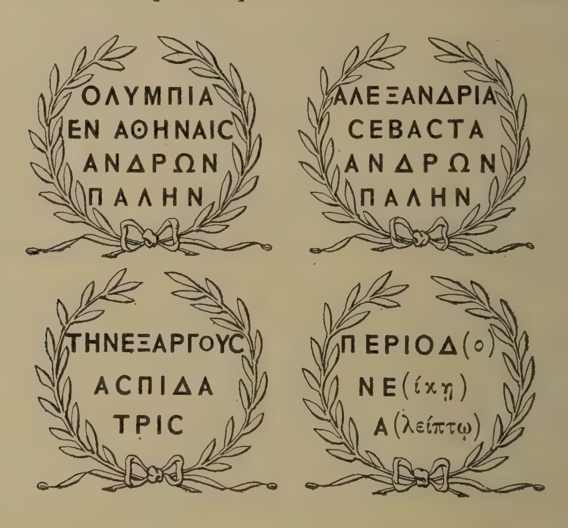
en ces termes : « Lorsqu'il fut passé du Danube dans la Thrace qui confine à la Macédoine, ce fut tout d'un coup un nouvel Alexandre. Il s'intéressait avec ardeur à la gloire de ce conquérant ; il lui fit dresser des images et des statues dans toutes les villes et en remplit les places de Rome, les temples et le Capitole même. Nous en vîmes quelques-unes fort bizarres qui sur un seul corps avaient deux têtes, dont l'une représentait le roi de Macédoine et l'autre l'empereur romain. Il prit l'habit ainsi que la coiffure et la chaussure des Macédoniens. Il forma de l'élite de ses troupes un corps qu'il appela la phalange macédonienne et obligea en même temps les officiers de son armée à prendre les noms qu'avaient portés les capitaines d'Alexandre » (*traduction de Mongault*).

Ces prescriptions, disons-le en passant, ont très probablement contribué à introduire dans la nomenclature romaine les noms grecs qui jusque-là en étaient officiellement exclus, tels les noms des empereurs Sévère Alexandre et Philippe, de l'usurpateur Alexandre en Afrique, pour ne citer que les plus marquants. C'est à la faveur de ces noms privilégiés que d'autres, moins illustres, ont conquis le droit de cité, Uranius, Procopius, Theodosius, Eugenius, Arcadius, Attalus, Anthemius, Olybrius, Glycerius, Cassiodorus, etc. Pendant longtemps, cependant, l'usage prévalut de latiniser les noms grecs par la désinence *anus*. Ainsi fit Dioclétien, de son vrai nom Dioclès [1], de *Dioclea*, nom de sa mère ; Diadumenianus, d'abord Diadumenus ; Jotapianus, de *Iotapé*, nom de ville et sans doute aussi celui de sa mère ; Hannibalianus, Sebastianus. On sait que le même Caracalla étendit le droit de cité romaine à tous les

1. Aur. Victor, XXXIX : *matre pariter atque oppido nomine Dioclea, quorum vocabulis, donec imperium sumeret, Diocles appellatus, ubi orbis romani potentiam cepit, Graium nomen in romanum morem convertit.*

pérégrins de l'empire ; cette mesure eut pour conséquence nécessaire la naturalisation de l'onomastique grecque et barbare.

Aux témoignages numismatiques concernant les jeux alexandréens, il convient de joindre celui d'un monument épigraphique sur lequel la couronne de victoire agonistique remplit le même office décoratif que sur le moyen bronze de Philippopolis ; c'est une inscription gravée sur une table de marbre en quatre parties, dont chacune est entourée



d'une couronne de laurier [1] ; elle nous apprend que les jeux alexandréens augustaux consistaient en luttes athlétiques entre adultes, dans l'ensemble desquelles il fallait être vainqueur pour remporter le prix.

J'ajoute enfin un renseignement historique dont l'importance n'échappera à personne ; c'est un passage de Lampride [2]

1. *Corp. inscr. graec.*, 5915. Gruter, *Insc. antiq. tot. orb. rom.*, p. CCCXVI, 2.

2. Lampride, *Sev. Alex.*, V : *Alexandri nomen accepit quod in templo dicato apud Arcenam urbem Alexandro Magno natus esset, quum casu illuc die festo Alexandri pater cum uxore patriae solennitatis implendae causa venisset ; cui rei argumentum est quod eadem die natalem habet hic Mammaeae Alexander qua ille Magnus excessit vita.*

qui, par une singulière coïncidence, est relatif à la naissance de Sévère Alexandre sous le règne duquel ont été précisément frappés les moyens bronzes macédoniens *a*, *b*, *c* et très probablement aussi les médaillons du trésor de Tarse. « On lui donna, dit-il, le nom d'Alexandre parce qu'il était né à Arca [1], dans le temple consacré à Alexandre le Grand, où son père et sa mère s'étaient rendus pour la fête solennelle d'Alexandre ; ce qui le confirme, c'est que Mammée lui donna naissance au jour anniversaire de la mort d'Alexandre. »

En parlant de ces jeux funèbres, on ne peut s'empêcher de songer aux paroles prophétiques prononcées par Alexandre lui-même à son lit de mort, lorsque, interrogé sur le choix de son successeur, il répondit : κρατίστῳ, ajoutant : ὅτι μέγαν ἐπιτάφιον ἀγῶνα ὁρᾷ ἐφ' αὐτῷ ἐσομενον [2].

A quelle date étaient-ils célébrés? Les historiens grecs ont soigneusement consigné cet anniversaire mémorable, ainsi que celui de la naissance du conquérant.

Alexandre naquit à Pella en l'an 356 avant Jésus-Christ, le 6e jour du mois macédonien Lôos correspondant au mois attique Hecatombæon, le jour même de l'incendie du grand temple d'Artémis à Éphèse [3]. Il mourut à Babylone en l'an 323 ; suivant les Éphémérides royales, ce fut le 30e jour, mais suivant Aristobule [4], le 28e jour du mois macédonien Daisios correspondant au 6e du mois attique Thargélion, d'après Ælien. Toutes ces données sont précises. Malheureusement la concordance n'est pas établie avec certitude

1. Arca Caesarea ad Libanum, ville de Phénicie, entre Antaradus et Tripolis ; aujourd'hui Tel-Ark. Josèphe, *Bell. Jud.*, VII, 13. Dion Cassius, LXXVIII, 30. Ptolémée, V, 15, 28. Pline, *H. N.*, V, 18.

2. Arrien, *Exped.*, VII, 26.

3. Plutarque, *Alex.*, III.

4. Plutarque, *Alex.*, LXXV, LXXVI. Arrien, VII, 28.

entre le calendrier julien et les divers calendriers grecs [1], qui variaient suivant les lieux et les temps, donnant parfois un même nom à des mois différents.

Il en résulte que les anciens, qui savaient parfaitement à quoi s'en tenir sur ces dates, les ont observées religieusement jusqu'à une époque assez tardive, mais que la tradition s'en étant perdue, les modernes sont loin d'être d'accord. Sans entrer dans le détail de la controverse, mais simplement pour en donner une idée, il suffit de rappeler que Clinton [2] met la naissance d'Alexandre en mai ou juin, tandis que Dodwell, suivi par Duruy, la met au 19 juillet.

Quant à sa mort, Clinton la fixe au 19 mai, et Duruy au 21 avril. La confusion, déjà grande, menace de s'agrandir encore chaque fois que la discussion sera reprise; moi-même je vais peut-être y contribuer par l'apport d'un élément d'information qui a été négligé jusqu'à présent. En effet, les chronologistes se sont tenus aux seuls renseignements qu'ils avaient puisés à des sources grecques sans recourir aux documents romains; aucun d'eux, que je sache, n'a songé au curieux synchronisme que Lampride nous a fait connaître en affirmant que Sévère Alexandre naquit au jour anniversaire de la mort d'Alexandre le Grand. Or, d'autre part, dans le tableau des *Natales Caesarum* qui termine le calendrier de Philocalus [3] établi en l'an 354 de notre ère, on lit à la deuxième colonne, lignes 11 et 12 :

MENS·OCTOB
DIVI ALEXANDRI·KAL·OCT

D'où il suit que le 1er octobre, date de la naissance de Sévère Alexandre divinisé, est aussi celle d'Alexandre le

1. Ch.-Em. Ruelle, art. *Calendarium*, dans le *Dict. des ant. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, II, p. 829. Voir H. Estienne, *Thes. ling. gr.*, v° Δαίσιος.
2. Clinton, *Fasti hellenici*, II, pp. 136, 176, 283.
3. *Corp. insc. lat.*, I, p. 356.

Grand; ceci nous met assez loin du 19 mai ou du 21 avril, suivant le comput des chronologistes. Je me borne à signaler cette difficulté inattendue aux savants qui s'occupent professionnellement de ces questions ardues, dans l'espoir qu'ils sauront en tirer bon parti pour la solution d'un important problème d'histoire.

Par la même occasion, je leur signale un autre document romain qui ne me paraît pas avoir été utilisé sur ce point spécial : c'est le calendrier de Polemius Silvius[1] pour l'an 448-449, donnant la correspondance des mois juliens avec les mois hébreux, égyptiens, athéniens, et syro-macédoniens.

J'en extrais les passages intéressants pour les anniversaires controversés d'Alexandre :

Junius. Vocatur apud Hebraeos Amir, apud Aegyptios Pasni, apud Athenienses Targilion, apud Graecos (alios) Desios.

Augustus. Vocatur apud Hebraeos Ilul, apud Aegyptios Mesore, apud Athenienses Ecatombion, apud Graecos Loos.

October. Vocatur apud Hebraeos Maresuan, apud Eegyptios Faofi, apud Athenienses Boedrominion, apud Graecos Yperbereteos.

A ce propos, je rappelle que le jour où Alexandre força le passage du Granique qui marquait la frontière des possessions du roi de Perse, il changea le nom du mois Daisios en Artémisios deuxième. Comment, dès lors, la dénomination de Daisios[2] a-t-elle pu être employée par la suite dans la rédaction des actes officiels de sa chancellerie tels

1. *Corp. insc. lat.*, I, p. 335-357.
2. Plutarque, *Alex.*, XVI, LXXVI.

que les Éphémérides royales qui ont inscrit : τελευτῆσαι τριακάδι Δαισίου μηνός ?

A l'aide des moyens bronzes de Philippopolis de Thrace à l'effigie de Caracalla, j'ai démontré que ce prince fut le restaurateur des fêtes alexandréennes, et non leur fondateur, car elles étaient célébrées à Chalcis d'Ionie longtemps auparavant, sous Tibère. Cette proposition est confirmée par un moyen bronze à l'effigie du même Caracalla frappé par le Κοινὸν Μακεδόνων qui va de pair avec celui du Κοινὸν Θράκων. Sur cette pièce apparaît pour la première fois le deuxième néocorat attribué à la Communauté macédonienne ; une telle qualification est l'indice d'une réorganisation de cette institution, motivée par la création des jeux alexandréens avec laquelle elle coïncide parfaitement. A partir de Caracalla, la mention du deuxième néocorat se reproduit sur les moyens bronzes macédoniens de ses successeurs jusqu'à l'empereur Philippe.

i. AV KЄ MA AV ANTΩNINOC. Buste lauré, drapé de Caracalla imberbe, à droite.

℞. KOINON MAKЄΔONΩN NЄO B (*sic*). Alexandre debout, tourné à droite, complètement nu sauf une chlamyde rejetée derrière les épaules, caressant et flattant des deux mains Bucéphale qui se cabre devant lui.

Diam., 25 mill.

Cabinet de France, *Maced.*, 154. — Mionnet, *Desc.*, I, p. 459, n. 76. *Pl. IV*, *6*.

Le même revers se voit sur des moyens bronzes ayant au droit, au lieu de l'effigie impériale, celle d'Alexandre diadémée, à gauche, ou coiffée de la peau de lion, à droite.

j. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Tête diadémée d'Alexandre, à gauche.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΝΕΟ Β. Même légende et même type que sur le précédent.

Diam., 26 mill.

Cabinet de France, *Maced.*, 199. *Pl. IV*, 7.

k. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Tête d'Alexandre coiffée de la peau de lion, à droite ; dessous, un foudre.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΝΕΟ Β. Même légende et même type que sur le précédent.

Musée britannique. — Head, *Catal. of gr. coins*, *Maced.*, p. 23, n. 108 ; n. 109, sans le foudre.

Le dessinateur de ce joli tableau de dressage hippique s'est, en toute apparence, inspiré, du récit de Plutarque [1] dans lequel tout se trouve indiqué, même le détail de la chlamyde ; il vaut la peine qu'on le relise en ayant la pièce sous les yeux ; on me permettra donc de reproduire la savoureuse traduction de notre vieil Amyot pour nous reposer des autres citations de textes grecs :

« Et adonc Alexandre, s'en courant vers le cheval, le prit par la bride et le retourna la teste, s'estant aperçeu, comme je croy, que le cheval se tourmentoit à cause qu'il voyoit son umbre laquelle tumboit et se remuoit devant luy à mesure qu'il se mouvoit ; puis en le caressant un peu de la voix et de la main, tant qu'il le voit ronflant et souflant de courroux, laissa à la fin tout doulcement tumber son manteau à terre et se soublevant dextrement d'un sault leger, monta dessus sans aucun danger et lui tenant un peu la bride roide, sans le battre ny harasser, le remeit gentiment. Puis quand il vid qu'il eut jetté tout son feu de despit et qu'il ne demandoit plus qu'à courir, alors il lui

1. Plutarque, *Alex.*, IX.

donna carrière à toute bride, en le pressant encore avec une voix plus aspre que son ordinaire et un talonnement de pieds. »

Les auteurs qui ont employé l'expression conventionnelle, mais inexacte, « Alexandre domptant Bucéphale », n'ont pas songé qu'elle ferait supposer, à tort, qu'ils n'ont pas compris le geste d'Alexandre figuré sur la pièce, ni lu sa biographie. En effet, à Bucéphale effaré et ombrageux, mais non rétif ni vicieux, il fallait un fin écuyer de manège plutôt qu'un dompteur de ménagerie. Sur d'autres revers les types du cavalier au pas, au trot, au galop, nous montrent Alexandre achevant la leçon de dressage. Nous avons ainsi, par cette succession de petits tableaux figurés sur des monnaies, l'illustration complète du récit de Plutarque.

l. ΑV ΚЄ ΜΑ ΟΠ ΑΝ ΔΙΑΔΟΥΜЄΝΙΑΝΟC. Tête laurée de Diaduménien en paludament, à droite.

℞. ΚΟΙ ΜΑΚЄΔΟΝΩΝ ΝЄΩΚΟΡΩ. Alexandre à cheval galopant à droite.

Cabinet de France, *Maced.*, 157. — Mionnet, I, p. 459, n. 77.

Même type sur des moyens bronzes ayant au droit la tête d'Alexandre, casquée ou coiffée de la peau de lion.

m. ΑV ΚΑΙ ΜΑVΡ CЄΒΗ (*sic*) ΑΛЄΞΑΝ. Tête laurée de Sévère Alexandre en paludament, à droite.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚЄΔΟΝΩΝ Β Ν. Alexandre à cheval, à droite, la main droite levée.

Mionnet, *Suppl.*, III, p. 13, n. 88.

Ici se placerait aussi le moyen bronze *c* décrit ci-dessus.

n. ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Tête radiée de Gordien III en paludament, à droite.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚЄΔΟΝΩΝ Β ΝЄΩΚΟΡΩ. Deux urnes

contenant chacune une palme sur une table carrée à pieds de lion.

Musée britannique, *Catal.*, *Maced.*, p. 29, n. 158. — Mionnet, *Suppl.*, III, p. 13, n. 90.

o. ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤ ΝΙΟϹ (*sic*) ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ. Tête laurée de Gordien, à droite.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚЄΔΟΝΩΝ Β ΝЄΩΚΟ. Dans le champ, ΟΛΥΜΠΙΑ. Table agonistique supportant deux urnes.

Mionnet, *Suppl.*, III, p. 13, n. 92, d'après Sestini, *Descr. num.*, *vet.*, p. 87, n. 7.

p. Autre, avec ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚЄΔΟΝΩΝ. L'empereur, vêtu du paludament, armé d'une haste et précédé par un serpent.

Diam., 25 mill.

Vaillant, *Numism. imp. graec. loquent.*

Au lieu de l'empereur, je verrais plutôt Pallas promachos avec l'attribut ordinaire du serpent la précédant.

q. ΑVΤ Κ ΜΑΡ ΙΟΥΛΙ ΦΙΛΙΠΠΟϹ. Tête radiée de Philippe l'Arabe en paludament, à droite.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚЄΔΟΝΩΝ Β ΝЄΩ. Alexandre le Grand à cheval, au galop, à droite. Dessous, la date ЄΟϹ, année 275e de l'ère actiaque correspondant à l'an 244-245 de l'ère chrétienne.

Cabinet de France, *Maced.*, 164. — Mionnet, *Suppl.*, III, p. 14, n. 94, pl. III, f. 2. *Pl. IV*, *12*.

Cette pièce est très intéressante, parce qu'elle est en quelque sorte le chef de file du groupe caractérisé par la date ЄΟϹ. J'en choisis trois spécimens :

r. ΑΛЄΞΑΝΔΡȣ. Buste diadémé d'Alexandre, cuirassé, armé du bouclier, en trois quarts à droite, le cou tendu, le regard dirigé en haut.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚЄΔΟΝΩΝ. Alexandre à cheval, au pas, levant le bras droit, à droite ; dessous, ЄΟϹ.

Cabinet de France, *Maced.*, 257. *Pl. IV*, *13*.

s. ΑΛЄΞΑΝΔΡȣ. Même buste, à droite.

℞. ΚΟΙΝΟΝ | ΜΑΚЄΔΟ | ΝΩΝ Β ΝЄΩ | ЄΟϹ en quatre lignes, deux en haut, deux en bas. Deux temples hexastyles, vus de face ; entre eux, une étoile. Ce sont les temples du stade.

Ma collection.

t. ΑΛЄΞΑΝΔΡΟΥ. Tête diadémée d'Alexandre, en Zeus Ammon, orné de la corne de bélier, à droite.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝ. Deux temples séparés par un globule. Dessous, ΒЄΡΟΙΑΙΩ | Ν | ΝЄΩΚΟΡ en trois lignes.

Musée de Berlin. — *Königliche Museen zu Berlin. Beschreibung der antiken Münzen*, II, 1889, p. 66, n. 3.

Cette pièce a été frappée à Beroea de Macédoine.

u. ΑΛЄΞΑΝΔΡΟΥ. Tête casquée d'Alexandre, à droite.

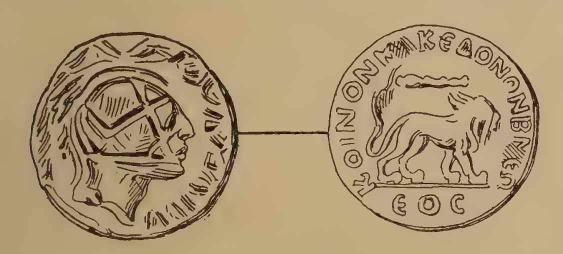
℞. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚЄΔΟΝΩΝ Β ΝЄΩ. Lion marchant à droite ; au-dessus, massue horizontale ; au-dessous, ·ЄΟϹ·.

Ma collection.

L'effigie a été rendue méconnaissable par des coups de burin croisés. J'ai signalé et expliqué cette particularité [1] en présumant que la pièce avait été portée comme amulète [2], suivant une habitude condamnée par S. Jean Chrysostôme,

1. *Revue numismatique*, VI, 1902, p. 466.
2. Sur la théorie des soi-disant médailles talismaniques dont Fr. Lenormant me paraît avoir quelque peu abusé, voir sa *Monnaie dans l'antiquité*, I, p. 39.

et que son possesseur, nouvellement converti au christianisme, l'avait maltraitée et défigurée, en signe d'abjuration.



Sans reproduire ici tous les spécimens connus, je tiens seulement à indiquer la plupart de ceux qui peuvent fournir des repères chronologiques et des termes de comparaison dans l'étude des monnaies et des médaillons d'Alexandre le Grand ; les empereurs y sont représentés par les effigies de Caracalla, de Macrin, de Diaduménien, de Sévère Alexandre, de Gordien III et de Philippe père, dans une période qui s'étend de l'an 212 environ jusqu'en 247, à la veille du millénaire de Rome.

Il faut certainement attribuer la brusque cessation de ce monnayage à l'invasion de la Thrace en 250 par les Goths et les Scythes, qui renouvelèrent sans relâche leurs incursions en Grèce et en Asie Mineure sous les successeurs de Philippe jusqu'à Aurélien. Dans cette longue période de troubles et de misères, les habitants durent renoncer à la dispendieuse célébration des jeux qui tombèrent ainsi en désuétude pour ne plus être repris que momentanément sous Julien III, neveu de Constantin Ier, et être définitivement abolis sous Théodose, en l'an 392.

Je signale enfin une curieuse particularité de fabrication que l'on peut constater sur la plupart des moyens bronzes macédoniens avec l'effigie d'Alexandre le Grand ou celle de l'un des empereurs depuis Caracalla jusqu'à Philippe. M. Babelon l'a constatée sur des bronzes des Séleucides et

des Lagides et sur d'autres plus petits du Pont, des villes de Syrie, de Palestine, de Thrace, de la ligue épirote. Il avait d'abord pensé qu'elle était produite par une pointe conique ménagée dans la matrice de la médaille pour empêcher le flaon de glisser sous le marteau [1]; par la suite, il a abandonné cette opinion pour se rallier à l'idée d'un découpage du flaon dans une plaque de bronze au moyen du tour [2]. Toutefois, on peut objecter que ces trous sont notablement éloignés du centre de figure et que le pourtour n'est pas géométriquement circulaire ni tranché nettement comme sur les objets sortis du tour.

Jusqu'à présent je ne me suis occupé que des deux médaillons à l'effigie d'Alexandre. Il me reste à dire quelques mots de celui dont le portrait a été attribué par Longpérier à Philippe II, son père, malgré l'absence de son nom et le manque de toute autre image connue à laquelle il puisse être comparé. J'admets provisoirement cette attribution, bien que la ressemblance fasse plutôt songer à Caracalla.

γ. Sans légende. Buste cuirassé, à tête barbue ceinte du bandeau royal, cheveux bouclés, à gauche. Le devant de la cuirasse est orné d'un sujet représentant l'enlèvement de Ganymède par l'aigle de Zeus; sur l'épaulière droite, Niké allant à droite; sur l'épaulière gauche, Niké, tournée à gauche, portant un trophée.

℞. ΒΑϹΙΛΕ | ꞶϹ | ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, en trois lignes d'équerre. Niké ailée, debout dans un char attelé de quatre chevaux au pas, à droite, chacun ayant un port de tête distinct des autres. Dans la main droite baissée,

1. *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. Rois de Syrie*, 1890, p. cxc.
2. *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, 1901, col. 941.

elle tient les guides ; dans la main gauche levée, une palme penchée en avant au milieu de laquelle est nouée une bandelette flottante.

Poids, 93 gr. — Diam., 67 mill. Épaisseur au bord, de 1 mill. 2 à 0 mill. 8 ; au centre, 5 mill.

Cabinet de France. — *Rev. num.*, n. s., XIII, 1868, p. 310, pl. XI. *Pl. III.*

Pour lire la légende, il faut sous-entendre un mot qui régisse le génitif, très probablement ἆθλον, ou νικητήριον, de préférence à νίκη, ce qui indiquerait que le médaillon était un prix agonistique offert au nom du héros dont le souvenir présidait à la fête (ἆθλον ou νικητήριον) βασιλέως Ἀλεξάνδρου. La présence du nom d'Alexandre donne à supposer que le sujet fait allusion aux trois heureuses nouvelles qui parvinrent à Philippe le jour où il s'empara de Potidée, à savoir, la naissance d'Alexandre, le prix gagné par son cheval de course aux jeux olympiques et la victoire remportée sur les Illyriens par son armée sous les ordres de Parménion [1]. D'autres songeraient peut-être à la victoire remportée par Philippe dans la course des chars à Olympie et commémorée sur ses tétradrachmes [2].

De façon ou d'autre, il s'agit également d'un grand succès de Philippe ; c'est pourquoi je pense que la bandelette nouée à la palme n'est autre que le διάδημα βασιλικόν employé ici comme attribut de royauté, de même que la bandelette qui orne la corne d'abondance sur les monnaies des rois et des reines d'Égypte. Ce type est donc agonistique au même titre que celui du revers des médaillons α et β.

1. Plutarque, *Alex.*, III. On sait par Hégésias qu'Alexandre naquit le 6e jour du mois attique Hécatombeion de l'an 356 av. J.-C., le jour où Ératosthène incendia le temple d'Artémis à Éphèse.

2. Plutarque, *Alex.*, VI : τὰς ἐν Ὀλυμπίᾳ νίκας τῶν ἁρμάτων ἐγχαράττων τοῖς νομίσμασιν.

Au point de vue technique, les médaillons du trésor de Tarse offrent matière à d'intéressantes remarques. Ce qui frappe tout d'abord, ce sont les traces de martelage qui moirent la surface du champ, comme si l'ouvrier avait cherché à amincir les bords par le procédé du battage. A. de Longpérier croyait que cette opération avait pour but de sertir les médaillons dans une monture à bélière de suspension ; mais le travail nécessaire pour fixer la garniture, ou pour la démonter, n'aurait pu être effectué sans laisser de traces apparentes ; or, il n'y en a aucune. En outre, si les médaillons avaient été portés en guise de décorations, les parties saillantes n'auraient pas tardé à être aplanies par l'usure ; il n'en est rien, et même les arêtes sont à vif, presque à fleur de coin. Force est donc de recourir à quelque autre explication.

Il suffit d'un peu d'attention pour reconnaître que l'artiste s'est abstenu systématiquement de mettre sur le pourtour soit un cordon perlé, soit une légende circulaire, et qu'il a réduit le travail de la gravure strictement à la partie centrale, en serrant les légendes rectilignes aussi près que possible du type dans un cadre épigraphique d'aspect disgracieux, il faut bien l'avouer. Il est vrai que cette disposition lui a permis d'employer un coin de diamètre notablement inférieur à celui de la rondelle d'or et, par là, de porter au maximum l'effet du choc concentré [1] sur le seul type au moment de la frappe ; comme conséquence, le coin ne couvrant que la portion centrale de la rondelle s'y est plus ou moins enfoncé et sa tranche y a produit une empreinte circulaire ; pour la faire disparaître et niveler le champ, l'ouvrier a battu le métal à coups de marteau dont il s'est dispensé

1. La pression sur chaque unité de surface est inversement proportionnelle au carré du diamètre du coin.

d'effacer les traces par un polissage. Cette fabrication spéciale, à laquelle manquent le fini et la dernière retouche, a été nécessitée par les grandes dimensions des rondelles et a eu pour but d'économiser le travail de la gravure et de la frappe.

D'une manière générale, ceci nous explique aussi pourquoi les graveurs de monnaies ont souvent préféré les légendes rectilignes aux légendes courbes ; c'est tout simplement pour ménager leur peine, puisque les premières sont manifestement plus faciles à tracer que les autres.

J'arrive maintenant aux conclusions finales. En raison de l'usure qui eût rapidement endommagé les parties saillantes, il faut poser en principe que les médaillons d'or n'ont jamais eu pour destination d'être portés, soit comme *phalerae* décoratives, soit comme *phylacteria* talismaniques. Ils n'ont d'ailleurs pu circuler monétairement, puisque leurs poids ne sont pas des multiples exacts de celui du statère.

Cette élimination faite, il ne reste plus guère qu'une seule explication logique. De leur connexion étroite avec les moyens bronzes du Κοινόν macédonien, il résulte qu'ils participent au caractère agonistique de ces monnaies ; partant de là, on aboutit à cette conclusion que, par leur travail artistique et par la matière précieuse dont ils sont formés, ils ont eu pour destination d'être offerts en récompense aux vainqueurs des jeux alexandréens, sans préjudice de l'appoint en numéraire suffisant pour parfaire la valeur attribuée à chaque prix. On ne connaît pas cette valeur, mais on peut s'en faire une idée en considérant qu'au temps de Solon la récompense des athlètes couronnés était de 500 drachmes aux jeux olympiques et de 100 aux trois autres grands jeux, isthmiques, néméens, pythiques [1]. A ce

1. Plutarque, *Sol.*, XXIII. Diogène de Laërte, I, 58. E. Saglio, art. *Athleta*, dans le *Dict. des ant. gr. et rom.*, I, p. 515.

point de vue, les médaillons de Tarse me paraissent assimilables au décadrachme syracusain (en argent), orné d'un quadrige victorieux avec le mot ΑΘΛΑ inscrit au milieu d'objets figurant les divers prix, cuirasse, casque, etc.

Dans cet ordre d'idées, la légende ΒΑСΙΛΕΩС ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ du médaillon de Tarse α pourrait être complétée en sous-entendant ἆθλον au lieu de νικητήριον, pour signifier que le prix était décerné au nom d'Alexandre dont le souvenir présidait au jeux alexandréens.

Un didrachme de Métaponte porte au revers, en légende, d'une part, à gauche, ΑΕΘΛΟΝ; de l'autre, à droite, ΑΧΕΛΟΙΟ; entre deux, la figure cornue du dieu debout, tenant dans la main droite tendue une φιάλη. Généralement on avait lu 'Αχελοΐο ἀέθλον, prix d'Achéloos; mais M. Kinch[1] pense que la légende ne doit pas être lue d'un seul tenant; il la disjoint et lit 'Αχελοΐο [εἶδος] (pour signifier que le type est l'image d'Achéloos); ἀέθλον (pour signifier que la φιάλη, encadrée entre les lettres Α et Ε, est le prix du vainqueur).

De ce que les jeux alexandréens étaient célébrés annuellement, du moins dans la période de Caracalla à Philippe, il est supposable que les médaillons de Tarse, dont la fabrication peut être attribuée avec vraisemblance au temps de Sévère Alexandre, ne sont pas uniques en leur genre et que d'autres spécimens analogues ont été frappés à diverses dates comprises dans les limites de l'an 212 à 250 environ.

Une dernière question se pose : comment se fait-il que ces pièces se soient trouvées réunies en un lot sur un seul et même point déterminé? Puisqu'elles n'ont pas été dispersées après leur fabrication, il faut conclure d'abord que le lieu où elles ont été ouvrées est aussi celui où elles ont

1. K.-F. Kinch, *Le prix d'Achéloos*, dans la *Revue numismatique*, série 4, t. II, 1898, p. 71.

été découvertes, et ensuite que l'événement qui a motivé cette fabrication s'est passé non loin de ce lieu. Je croirais donc volontiers que c'est sur le territoire de Tarse ou sur celui d'une ville voisine que ces jeux ont été célébrés, et que les titulaires, au lieu de les emporter chacun de son côté, les auront consacrées dans quelque temple du lieu, à moins que des exemplaires n'aient été réservés pour être dédiés aux mânes d'Alexandre par les agonothètes ou plutôt par le Κιλικάρχης en sa qualité de président du Κοινὸν Κιλικίας. Qu'il y eût au stade de Tarse, métropole de la Cilicie, un alexandreion, comme à Chalcis, à Arca, ou à Alexandrie, on n'en peut guère douter, surtout si l'on songe qu'Alexandre avait laissé aux habitants de Tarse un souvenir d'impérissable reconnaissance quand, à la veille de la bataille d'Issus, il avait sauvé leur ville de la destruction et de l'incendie que la garnison perse avait commencé à y allumer avant de l'évacuer à son approche [1].

Cette explication prend une véritable consistance quand on la rapproche du commentaire qu'Eckhel [2] a consacré à des monnaies de Tarse qui lui ont donné l'intuition de jeux alexandréens célébrés sous les auspices de cette cité. Il s'agit des bronzes de grand module, à l'effigie de Septime

1. Quinte-Curce, III, 4 : *Hoc modo agmen pervenit ad urbem Tarson, cui tam maxime Persae subjiciebant ignem, ne opulentum oppidum hostis invaderet. At ille* (sc. *Alexander*), *Parmenione ad inhibendum incendium cum expedita manu praemisso, postquam Barbaros adventu suorum fugatos esse agnovit, urbem a se conservatam intrat.*

2. Eckhel, *Doctr.*, III, p. 79 : *Ergo conjicere pronum ejus oppidi* (sc. *Codrigarum*) *certaminis vetustioris fuisse instituti, ac forte in monumentum victoriae Alexandri M., jam olim coepisse peragi, in seram aetatem propter summam adversus eum regem existimationem continuata ac forte procurantibus Tarsensibus quos gravem habuisse rationem observandi Alexandri alibi disserui.* — Cf. Eckhel, *Numi veteres anecdoti*, p. 80 : *Debuit Tarsensibus grata esse Alexandri M., memoria, nam ejus beneficio conservata urbs cui jam ignes subjecere Persae et in ea urbe ex gravi morbo, quam quum in Cydno lavaretur, contraxit recreatus est.*

Sévère, ayant pour type soit une grande urne isolée, soit une petite urne posée sur une table, soit enfin une couronne agonistique, avec une longue légende diversement disposée : **ΑΔΡ**(ιάνης) **CЄΥΗΡΙΑΝΗC ΤΑΡCΟΥ ΜΗΤΡΟΠ**(όλεως) **ЄΝ ΚΟΔΡΙΓΑΙC ΟΡΟΙC ΚΙΛΙΚΩΝ CЄΥΗΡΙΑ ΟΛΥΜΠΙΑ ЄΠΙΝЄΙΚΙΑ.**

Cette légende nous apprend que Tarse avait fait célébrer sur les confins de la Cilicie, au lieu dit Ἐν κοδρίγαις, des jeux olympiques en l'honneur de Septime Sévère, certainement après sa dernière victoire sur Pescennius Niger, en l'an 194. Le nom topographique Ἐν κοδρίγαις, transcription du latin *Ad quadrigas*, se réfère manifestement à un arc de triomphe surmonté d'un quadrige, monument qu'on doit supposer avoir été érigé en un point avoisinant à la fois [1] les défilés (πύλαι) du mont Amanus où Niger fut vaincu et le champ de bataille d'Issus qui fut le théâtre de l'irrémédiable défaite de Darius. Il est en effet bien clair que cette dénomination devait être antérieure à la victoire de Septime Sévère, puisque les habitants de Tarse s'en servaient déjà comme d'un terme connu par un long usage quand ils fixèrent en ce lieu la célébration des Σευήρια Ὀλύμπια Ἐπινείκια. Si donc l'arc triomphal dont l'ornement statuaire a donné son nom à la localité Ἐν κοδρίγαις, commémorait la victoire d'Issus suivant l'opinion d'Eckhel, il devient à peu près certain que le type du quadrige qui orne l'un des médaillons du trésor de Tarse avec la légende **ΒΑCΙΛЄΩC ΑΛЄΞΑΝΔΡΟΥ** représente exactement le groupe monumental qui surmontait cet arc, de même que sur les deux autres médaillons (α et β) le type d'Alexandre combattant un lion

1. Hérodien, III, 4 : ἐκεῖ φασὶ καὶ Δαρεῖον Ἀλεξάνδρῳ τὴν ὑστάτην καὶ μεγίστην μάχην συμβαλόντα ἡττηθῆναι καὶ ἁλῶναι, τῶν ἀπὸ, τῶν ἀρκτώων μερῶν καὶ τότε τοὺς ἀνατολικοὺς νενικηκότων. Μένει δὲ ἐπὶ νῦν τρόπαιος καὶ δεῖγμα τῆς νίκης ἐκείνης, πόλις ἐπὶ τοῦ λόφου Ἀλεξάνδρεια καλουμένη, ἄγαλμα τε χαλκοῦν οὗ τὴν προσηγορίαν ὃ τόπος φέρει.

est vraisemblablement, d'après A. de Longpérier, une copie de l'œuvre de Lysippe consacrée à Delphes par Cratère qui avait lui-même participé à cette chasse et volé au secours d'Alexandre.

On remarquera toutefois que ce dernier groupe n'était pas l'œuvre du seul Lysippe, puisque Plutarque [1] assure qu'il eut Léocharès pour collaborateur; mais, comme Lysippe avait obtenu le privilège exclusif de figurer statuairement Alexandre, de même qu'Apelle et Pyrgotèle avaient respectivement celui de peindre et de graver son image, il faut entendre que la part de Léocharès consistait à figurer le personnage secondaire, à savoir, Cratère, ainsi que les animaux accessoires du sujet, lion et chiens.

Quant à l'effigie elle-même d'Alexandre sur les médaillons d'or, sur les monnaies d'or et d'argent de Lysimaque et sur les bronzes macédoniens impériaux, on peut tenir pour certain qu'elle a été exécutée en principe d'après les modèles glyptiques sortis des mains de Pyrgotèle, lesquels ont été reproduits, d'autre part, sur une foule de camées et d'intailles dont on croit posséder des spécimens dans quelques grandes collections; malheureusement ceux qu'on attribue à Alexandre sont anonymes [2] et aucun d'eux ne reproduit son effigie monétaire avec une fidélité indiscutable.

Le site du « Quadrige », connu d'ailleurs par un passage de Malalas [3] : ἐν τῷ Ἀργυρῷ ποταμῷ ἐν Κοτρίγαις (*sic*) τῆς Κιλικιάς, a été identifié par Ramsay [4] avec Bairamli, à

1. Plutarque, *Alex.*, XL : τοῦτο τὸ κυνήγιον Κράτερος εἰς Δελφοὺς ἀνέθηκεν εἰκόνας χαλκᾶς ποιησάμενος τοῦ λέοντος καὶ τῶν κυνῶν καὶ τοῦ βασιλέως τῷ λέοντι συνεστῶτος καὶ αὐτοῦ προσβοηθοῦντος, ὧν τὰ μὲν Λύσιππος ἔπλασε, τὰ δὲ Λεωχάρης.

2. Babelon, *Fondation Piot, Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*, p. xxxix, et p. 99, pl. XXI, 220-224. (A.-H. Smith et A.-S. Murray), *A catalogue of engraved gems in the British Museum*, n°s 1103, 1524-1525, 1531, pl. I.

3. Jean Malalas, *Chronographia*, XII, 407.

4. W. M. Ramsay, *Asiana*, dans *Bull. de corr. hell.*, XXII, 1898, p. 237.

trois heures de distance de Tarse, au nord, sur la route conduisant aux célèbres défilés de Cilicie ; il y a là, en effet, les ruines d'un arc très reconnaissable ; il a été décrit et figuré par Langlois [1] qui l'attribuait à l'époque de Constantin. Par contre, Kubitschek [2] a proposé l'emplacement d'un autre arc, dont les ruines sont connues sous le nom de « Piliers de Jonas », à quelques minutes au sud de Merkez-Kalassi.

Puisque j'ai fait intervenir l'atelier tarsien, je dois compléter ma pensée en faisant observer que sur des bronzes sortis de cet atelier, la tête de Commode et de Caracalla est ceinte d'un bandeau à deux rangs de perles, sans lemnisques, insigne du δημιουργός [3]. Du moment que, contrairement à l'usage romain, les citoyens de Tarse ont paré l'effigie impériale d'une coiffure de magistrat cilicien, *a fortiori* admettra-t-on qu'ils lui aient en d'autres circonstances donné le bandeau uni, à lemnisques, qui était pour eux l'insigne essentiel de la souveraineté. Je livre cet argument à ceux qui attribuent à Caracalla plutôt qu'à Philippe de Macédoine le portrait du médaillon γ.

Si les déductions qui viennent d'être développées sont justes, elles nous permettent de classer enfin à leur véritable place, dans la série des grands médaillons d'or, ces splendides monuments de la gravure numismatique dont la destination et le lieu de fabrication sont maintenant déterminés aussi rigoureusement que possible dans l'état actuel de nos connaissances.

Robert Mowat.

1. V. Langlois, *Voyage en Cilicie*, dans la *Rev. arch.*, XIII, 1857, p. 481, pl. 294.
2. J.-W. Kubitschek, Ἐν Κοδρείγαις ὅροις Κιλίκων, dans *Num. Zeitschr.*, XXVII, 1896, p. 87.
3. G. F. Hill., *Catal. Brit. Mus.*, *Cilicia*, p. 191, 193-199, pl. XXXV, 1, 8.

CINQ ROIS DES GÈTES

Pl. V.

Il vient d'entrer au médaillier du Musée national de Sophia un lot de monnaies contenant plusieurs pièces, à mon avis très importantes, qui méritent d'être soumises à l'appréciation des lecteurs de la *Revue*.

Je dois, d'abord, dire que le vendeur a fait sa collecte en parcourant les sous-préfectures de Baltchik (ancienne *Dionysopolis*) et de Dobritch, dans le département de Varna, ainsi que le district de Mangalia, dans la Dobroudja roumaine, et en achetant les monnaies presque une à une, soit dans ces villes mêmes, soit dans les villages de leur banlieue.



Voici d'abord deux monnaies du roi *Canites* :

a. Têtes voilées de Déméter et de Perséphone accolées, à dr.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ (verticalement à dr.) ΚΑΝΙΤΟΥ (à g.). Deux tiges de blé avec leurs épi et feuilles.

Br. — 22 mill. — 7 gr. 88.

b. Tête de Zeus barbue, laurée, à dr. Tête de femme en contremarque.



R/. ΒΑΣΙΛΕΩΣ (verticalement à dr.) ΚΑΝΙΤΟΥ (à g.). Aigle aux ailes repliées, debout à dr. sur un foudre; au-dessous, traces d'un monogramme effacé.

Br. — 22 mill. — 9 gr. 80.

Suit une monnaie du roi *Adraspe* :

c. Têtes imberbes des Dioscures, coiffées du pileus lauré, à dr.

R/. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΔΡΑΣΠΟΥ (verticalement à dr. et à g.). Aigle debout sur le foudre, type identique à celui de la pièce précédente; au-dessous, le monogramme ME.

Br. — 22 mill. — 9 gr. 80. *Pl. V, fig. 5.*

Si je me réfère à mon étude concernant trois monnaies du roi *Acrosandre*, parue ici même[1], j'ai à faire observer que :

1° La première de nos deux monnaies de Canites, celle qui a deux tiges, comme types de droit et de revers, style, module et poids, est *tout à fait identique* à la seconde des trois pièces d'Acrosandre;

1. *Rev. num.*, t. IV, 1900, p. 397 et suiv. — Parmi ces monnaies, les deux qui appartenaient alors à un amateur ayant été acquises par le Musée national, le médaillier de Sophia possède à présent les trois pièces d'Acrosandre.

2° Le type du droit (têtes des Dioscures) de la monnaie d'Adraspe est *tout à fait identique* à celui de la première des trois médailles d'Acrosandre ;

3° Le type du revers de la seconde des deux monnaies de Canites (aigle sur foudre) est *tout à fait identique* à celui de la pièce d'Adraspe ; même identité pour ce qui est du style, du module et du poids.

Connaissant la provenance de toutes ces monnaies, je serais en devoir, — puisque le hasard m'a réservé l'honneur de présenter aux numismates deux des trois rois qui les frappèrent, — je serais en devoir, dis-je, de tirer du fait des trouvailles quelques renseignements au sujet de ces derniers, mais tout ce que je puis en dire, c'est que Acrosandre et Adraspe furent des rois *gètes* à l'égal de Canites, lequel a déjà été qualifié tel par maints savants autorisés[1] ; tout au plus, en me tenant aux conjectures assurées de quelque probabilité, j'ajouterai ceci :

Que ces trois rois semblent avoir appartenu à une seule et même dynastie ;

Que leurs règnes respectifs se seraient suivis sans discontinuer ;

Qu'ils auraient existé dans la période embrassant les deux siècles qui ont précédé notre ère, ainsi qu'il résulte de la fabrique de leurs monnaies.

Et c'est tout.

Mais quels ont pu être leurs degrés de parenté ?

Lequel des trois a été le premier et lequel le dernier, à occuper le trône ?

Leur royaume s'étendait-il à la Petite Scythie tout entière, ou à une partie seulement de cette contrée ?

1. Koehne, dans *Berliner Blätter*, II, 1865, 129. — Imhoof-Blumer, *Porträtköpfe*, p. 20. — Barclay V. Head, *Historia numorum*, p. 245.

De telles questions risquent fort de n'obtenir jamais de réponses satisfaisantes.

Le lot de monnaies qui sert de base au présent travail contenait, en outre, deux autres pièces dont la description suit.

L'une est du roi *Sarias* :

Tête virile, imberbe, ceinte du diadème, à dr.

℞. ΒΑΣΙΛ (verticalement à g.) ΣΑΡΙΑ (à dr.). Torche (?) et épi debout.

Br. — 16 mill. — 3 gr. 95. *Pl. V, fig. 1.*

L'autre est d'un *Scostocès* qui s'est abstenu de prendre le titre de roi :

Tête virile, imberbe, laurée, à dr.

℞. ΣΚΟΣΤΟΚΟΥ (en haut). Cavalier galopant, à dr.; sous le cheval, traces d'un monogramme effacé.

Br. — 16 mill. — 4 gr. 05. *Pl. V, fig. 3.*

Sarias a été relégué d'abord par Mionnet [1] aux rois incertains; plus tard, en décrivant deux monnaies à son nom [2], cet auteur en fit un roi d'Illyrie. Les numismates modernes, Koehne, et MM. Imhoof, Head, aussi bien que dans Canites, ont vu en Sarias un roi scythe, et volontiers je m'incline devant leur avis. Ce n'est pas uniquement en considération de la provenance de notre monnaie que je parle, car cette pièce aurait bien pu être portée par le commerce hors de son lieu d'origine, et on n'ignore pas l'activité des rapports commerciaux qui unissaient les peuples de l'intérieur de la Mésie ou de la Thrace avec les colonies grecques, soit de la côte occidentale de l'Euxin, soit des rivages thraces de la Propontide, de

1. Mionnet, *Descr.*, VI, p. 713, n° 12.
2. Mionnet, *Suppl.*, III, p. 355, n° 1.

l'Hellespont et de la mer Égée. Mais j'attache de l'importance aux types (tête voilée de Déméter. ℞. deux épis) de l'une des monnaies de Sarias décrites par Mionnet[1], et je les rapproche du revers de notre pièce (torche et épi).

La grande fréquence des représentations de Déméter, seule ou avec sa fille, et de leurs attributs, sur les médailles autonomes et impériales des villes grecques du littoral de la Mésie, nous apprend que dans cette région le culte des deux déesses était particulièrement en honneur. On se rend facilement compte de ce fait, si on réfléchit à ce qu'a dû être dans l'antiquité la Petite Scythie, à ce qu'est encore aujourd'hui la moderne Dobroudja ; une immense plaine, sans le moindre ruisseau, tout à fait dépourvue d'arbres, où l'eau n'est fournie que par des puits profonds de 30, 40 mètres et plus et ne permettant d'autre culture que celle des céréales ; de grandes étendues de terrains non défrichés, mais riches en fourrages, où la seule industrie agricole est l'élevage du bétail : c'est bien là le pays de Déméter.

Mais revenons au dynaste[2] Scostocès.

M. Imhoof-Blumer a décrit de lui une monnaie à peu près semblable à la nôtre ; le diamètre de celle-là est de 21 mill. au lieu de 17, son poids de 5 gr. 50 au lieu de 3 gr. 95.

Les types de ces deux monnaies sont les mêmes, mais des différences de détail apparaissent dans le cavalier du revers.

Le nôtre n'est pas coiffé du casque ; il ne porte pas la chlamyde flottante, ne brandit pas la haste, et on ne distingue non plus, sous le cheval, aucune protomé de sanglier ; mais les deux mains du cavalier tiennent les brides, et sous le cheval ne s'entrevoyent que des traces de monogramme.

1. Mionnet, *loc. cit.* Une médaille semblable vient d'entrer au Cabinet de France : c'est celle qui figure sur notre *pl. V*, *fig. 2*.

2. Imhoof-Blumer, *Monn. gr.*, p. 53.

La belle fabrique de ces deux pièces indique, comme date d'émission, le troisième siècle avant notre ère[1].

Je partage l'opinion de M. Imhoof, à savoir que « le personnage de notre monnaie n'est pas à identifier avec le Scostocès dont le nom figure sur plusieurs tétradrachmes du roi Lysimaque[2] ». Tout en me réservant de parler bientôt de cet autre Scostocès, je dirai qu'à mon avis celui des deux monnaies susdites paraît avoir été un dynaste scythe, qui aurait précédé les Acrosandre, les Canites et les Adraspe d'un siècle au moins.

Puisqu'on a fini par faire de Sarias un roi scythe, Scostocès l'ancien mérite bien la même qualification, eu égard à l'identité de provenance, de style, de module et de poids des monnaies que nous avons sous les yeux. Je m'aventure plus avant dans le champ des conjectures et je pose comme probable que Scostocès a été le prédécesseur immédiat, ou à peu près, de Sarias. Mon hypothèse se base sur le fait que Scostocès, qui sur ses monnaies ne s'est donné aucun titre, aurait été en Scythie un dynaste plus ou moins infime, tandis que Sarias, son successeur, devenu peut-être plus puissant, aurait tenu à prendre le titre de roi et à en faire parade. N'est-ce pas son contemporain, Alexandre le Grand, qui, parmi les rois de Macédoine, a été le premier à s'intituler sur ses monnaies βασιλεύς?

J'aime à espérer que des acquisitions ultérieures de monnaies, provenant de la même région, me permettront de donner plus de consistance à une conjecture qui, pour le moment, reste singulièrement hasardée.

Passons à Scostocès le jeune.

1. La monnaie que nous donnons sur la *pl. V*, *fig. 4*, a été récemment acquise par le Cabinet de France.

2. *Loc. cit.*, p. 54.

M. Imhoof[1], après avoir décrit le tétradrachme de Lysimaque, au type de Pallas nicéphore assise, avec un terme en symbole, et portant inscrit à l'exergue le mot ΣΚοΣΤοΚοΥ, observe que l'exécution artistique des types et de la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ est assez belle et soignée, tandis que le mot Σκοστόκου est gravé d'une manière différente, comme si nous avions devant nous l'œuvre complémentaire d'une main barbare ou peu exercée ; et, après avoir parlé, sur la foi de Muller, de l'existence d'autres exemplaires de ces tétradrachmes qui sont d'un travail assez barbare, M. Imhoof conclut en formulant une conjecture ingénieuse. D'après lui, ce Scostocès aurait été un dynaste de Thrace qui, s'étant emparé de la ville où Lysimaque avait fait frapper ses pièces à l'emblème du terme (emblème attribué, à tort ou à raison, à Sestos, ville de la Chersonèse de Thrace), se serait servi d'abord des coins disponibles, trouvés dans l'atelier monétaire de cette localité, en y faisant ajouter son propre nom, et ensuite seulement il aurait procédé à la frappe des monnaies barbares connues par l'ouvrage de Muller.

Un joli exemplaire, à fleur de coin, de ces tétradrachmes, possédé par le médaillier du Musée national de Sophia, m'empêche d'admettre, sans réserves expresses, la conjecture de M. Imhoof. Cet exemplaire, pesant 16 gr. 35, est un des meilleurs parmi les plus jolis tétradrachmes de Lysimaque ; les types en sont d'un travail exquis, digne en tout point de l'époque classique, et, pour ce qui est de la forme après tout très correcte des lettres, aucune différence n'existe entre celles de la légende de l'entour et celles qui composent à l'exergue le mot ΣΚοΣΤοΚοΥ[2].

1. *Monn. gr.*, p. 55, n° 66.
2. Voy. *pl. V*, *fig. 6*.

Je prends donc la liberté de formuler à mon tour une conjecture.

Ce Scostocès énigmatique a pu être un dynaste thracique, régnant à proximité de la ville où Lysimaque frappait ses monnaies au symbole du terme. En qualité d'allié ou de vassal de Lysimaque, il a pu, à titre de faveur exceptionnelle, obtenir de faire figurer son nom, mais comme un accessoire, sur un certain nombre, d'ailleurs restreint, des tétradrachmes émis par l'atelier royal de la ville en question. Je donne ma conjecture pour ce qu'elle vaut, et rien de plus.

Il est beaucoup plus aisé d'expliquer l'existence des tétradrachmes de travail barbare, aux noms de Lysimaque et de Scostocès, mentionnés et illustrés par Muller [1].

Il passe pour constant que, longtemps après la mort d'Alexandre le Grand et de Lysimaque, les besoins du commerce ont fait frapper et répandre sur les marchés de la Thrace une grande quantité de tétradrachmes aux types et légendes de ces deux rois, mais d'un travail plus ou moins effrontément barbare, de poids très inégal et de bas titre. Odessos, Mesembria et Byzance [2] sont les villes qui, comme abondance et variété, se sont le plus distinguées dans cette contrefaçon. Il n'est pas improbable que la ville au symbole du terme ait fait de même pour les monnaies portant les noms réunis de *Lysimaque* et de *Scostocès*, mais toutefois dans une proportion restreinte, car je dirai pour ma part que je compte plus de cinquante ans de séjour en Orient, dont trente-quatre en Bulgarie, que j'ai voyagé beaucoup dans ce pays sans jamais perdre de vue les questions numis-

1. Muller, *Die Münzen des thrac. Königs Lysimachus*, p. 31 et 50; pl. II, 7, et IV, 95.

2. Le médaillier du Musée national possède 17 exemplaires, tous de coins différents, de ces tétradrachmes d'Alexandre frappés à Odessos, 16 frappés à Mesembria; 8 de Lysimaque, frappés à Byzance, etc.

matiques, et qu'en fait de tétradrachmes *Lysimaque-Scostocès*, de travail artistique appréciable, l'unique exemplaire qui ait passé sous mes yeux est celui qui se trouve dans notre médaillier; quant à ceux de style barbare dénoncés par Muller, je n'en ai pas encore vu, *pas même un seul.*

Pour motiver mieux mon refus à me ranger de l'avis de M. Imhoof, j'ajoute une dernière remarque. D'après lui, Scostocès, s'étant emparé de Sestos, — ou de toute autre ville du royaume de Lysimaque qui avait adopté le symbole du terme, — aurait, par mesure transitoire, fait fonctionner l'atelier monétaire local en utilisant les coins qu'il y trouvait, et ensuite, s'adressant à des artistes de goût barbare, il aurait fait graver de nouveaux coins copiés sur ceux de Lysimaque. Mais quelle raison, je le demande, l'aurait empêché de se créer une monnaie spéciale et personnelle, fût-elle de style barbare? Quelle nécessité l'obligeait de continuer, aux types et au nom de Lysimaque, un monnayage où son propre nom ne pouvait avoir l'air que d'un accessoire ou, pour mieux dire, d'un intrus?

D.-E. TACCHELLA.

MONNAIES D'ARGENT AUTONOMES

D'APOLLONIA DE THRACE

J'ai exposé, dans cette *Revue*[1], les raisons, basées sur des constatations locales et des observations personnelles, prouvant que les petits bronzes autonomes aux types de la tête d'Apollon, d'Apollon assis, ou encore d'Apollon debout pour le droit, de l'ancre, avec l'organeau en bas, accostée de A et d'une écrevisse de mer pour le revers, appartiennent à Apollonia de Thrace, sur l'Euxin (l'actuelle Sozopolis), et que, par conséquent, M. B. V. Head[2] aussi bien que M. Imhoof-Blumer[3] sont tombés dans l'erreur en attribuant ces monnaies, l'un à Apollonia ad Rhindacum de Mysie, l'autre à Astacus de Bithynie.

Il me reste à signaler, comme appartenant à la colonie milésienne en question, quelques monnaies d'argent entrées dans l'intervalle au médaillier du Musée national de Sophia, et qui, achetées une à une comme celles des rois gètes précédemment étudiées, à Sozopolis et dans les villages voisins, ont été, ainsi que les bronzes, attribuées, respectivement, par les deux savants, aux villes asiatiques d'Apollonia et d'Astacus.

1. *Rev. num.*, t. II, 1898, p. 210-218.
2. *Hist. num.*, p. 447.
3. *Mon. gr.*, p. 236.

1. Ancre, l'organeau en bas, accostée, à dr., d'une écrevisse de mer.

℞. Svastika ou croix gammée, dans un creux de la même forme. Deux exemplaires de coins différents. Æ. — 15 et 14 mill. — 4 gr. 05 et 3 gr. 90. *Pl. V, fig. 11 et 13.*

2. Tête d'Apollon, imberbe, laurée, à dr.

℞. ΕΓΗΝΩΡ (dans le champ, à g.). Ancre, l'organeau en bas, accostée, à g., de Α, à dr., de l'écrevisse. — 23 mill. — 16 gr. 67. *Pl. V, fig. 7.*

3. Même tête d'Apollon.

℞. ..ΑΤΑΚ... (à g.). Revers comme ci-dessus. — 23 mill. — 16 gr. 65. *Pl. V, fig. 14.*

4. Même tête d'Apollon, mais tournée à gauche.

℞. ΦΙΛΟΧΟΥ (à g.). Revers comme ci-dessus. — 22 mill. — 16 gr. 85. *Pl. V, fig. 15.*

5. Tête d'Apollon, de face.

℞. Ancre accostée de Α et de l'écrevisse. *Pl. V, fig. 9.*

De cette petite pièce, notre médaillier possède cinq exemplaires. Leur module varie entre 12 et 10 mill., leur poids va de 1 gr. 35 à 1 gr. 20.

Enfin, pour terminer, je décris trois monnaies de très petit module provenant également de Sozopolis et que j'ai lieu de regarder comme tout à fait inédites :

1. Ancre, l'organeau en bas, accostée, à g., de Α.

℞. Svastika triplement gammée aux quatre extrémités. — 8 mill. — 0 gr. 38. *Pl. V, fig. 12.*

2. Ancre accostée de A et de l'écrevisse.
R/. Svastika comme ci-dessus. — 6 mill. — 0 gr. 18. *Pl. V, fig. 8.*

3. Pièce tout à fait minuscule. Tête d'Apollon, à g.
R/. Ancre. — 5 mill. — 0 gr. 12. *Pl. V, fig. 10.*

D.-E. TACCHELLA,

Conservateur du médaillier au Musée national de Sophia.

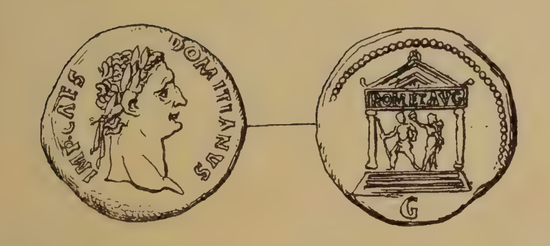
DEUX

MÉDAILLONS D'ARGENT ROMAINS

RÉCEMMENT

ACQUIS PAR LE CABINET DES MÉDAILLES

DOMITIEN



IMP·CAES DOMITIANVS. Buste lauré de Domitien, à droite.

℞. **ROM ET AVG** sur le fronton d'un temple distyle auquel quatre marches donnent accès ; sous ce temple on voit l'empereur debout, de face, en costume militaire, une haste à la main, couronné par une déesse qui, debout à son côté, est vêtue d'une tunique talaire et porte une corne d'abondance sur le bras gauche. A l'exergue, la lettre **G**.

Médaillon d'argent. 26 mill. — Poids : 10 gr. 25.

Ce médaillon, qui est rare, n'est pas inédit : on le trouvera décrit dans Cohen [1], et commenté par Pinder dans son ouvrage sur les cistophores [2]. En outre, il en existe d'autres avec le même revers, frappés sous Claude, Nerva et Trajan [3]. Plusieurs d'entre eux portent en plus l'inscription : COM. ASI· (*Commune Asiae*). Émis à Pergame [4] pour la province proconsulaire d'Asie, ils offrent une représentation du temple élevé par les Pergaméniens [5] en l'honneur de Rome et d'Auguste (29 avant J.-C.).

La déesse qui couronne l'Empereur est celle dont le nom est inscrit sur le fronton et à qui le temple est dédié : Rome. Cohen l'appelle la Fortune ou l'Abondance, parce qu'elle porte une corne d'abondance et qu'au lieu du casque, de l'égide et de l'*exomis*, attributs constants de Rome dans la numismatique romaine, elle est coiffée d'un haut diadème et vêtue d'une longue tunique. Mais la déesse Rome adorée à Pergame n'est pas la guerrière victorieuse révérée en Italie : sur des bronzes, contemporains de notre médaillon, frappés également à Pergame, nous voyons, — au-dessus de la légende explicative ΘEAN.PΩMHN, — un buste de femme drapée et coiffée d'un diadème tourelé [6] : c'est cette même déesse drapée et tourelée que, malgré l'exiguïté du type, nous reconnaissons sur nos médaillons d'argent [7]. Il était

1. Tome I (seconde édition), n° 407, p. 505.

2. *Ueber die Cistophoren und über die kaiserlichen Silbermedaillons der römischen Provinz Asia*, p. 585, n° 25, et p. 613 et seq. Planche IV, n° 6. On sait que les médaillons d'argent à légende latine des deux premiers siècles de l'époque impériale ne sont que la suite naturelle du monnayage des cistophores.

3. On en trouve avec un revers analogue, mais sans les deux figures du prince et de la divinité, aux règnes d'Auguste et d'Hadrien.

4. Eckhel, *Doctrina numorum*, VI, p. 100.

5. Suétone, *Auguste*, 52. Dion Cassius, LI, 20. Tacite, *Annales*, IV, 37.

6. Cf. Pinder, *loc. cit.*, et *Inventaire sommaire de la collection Waddington*, n° 954.

7. D'ailleurs la corne d'abondance est un attribut fréquent de la déesse Rome, même lorsqu'elle est figurée selon le type romain : par exemple, dès le début de

naturel, au demeurant, que dans le temple qu'ils lui dédiaient, des Grecs d'Asie représentassent Rome comme une pacifique Tyché pareille à celle qui personnifiait chacune de leurs cités, plutôt que comme la déesse armée qui avait conquis l'univers.

L'empereur couronné par la déesse est-il Auguste, à qui le temple est consacré, ou l'empereur régnant, Domitien?

Si l'on compare les divers médaillons de cette série offrant le même type au revers, on remarque que l'empereur n'y est pas figuré toujours dans le même costume ni dans la même attitude[1]. Le plus souvent, il est cuirassé : au revers des médaillons de Nerva, il est nu. Sur les pièces du règne de Claude, il se tient immobile ; sur celles de Domitien et de Trajan, il brandit sa lance dans une attitude agressive. Il faut en conclure que dans le groupe original copié sur ces médaillons, on changeait à chaque règne la statue de l'empereur, sans toucher à celle de Rome, — de même qu'à certains bustes de rouge antique, où l'on voit la toge ou le paludamentum drapés en larges plis, on adaptait une nouvelle tête de marbre à l'avènement de chaque empereur. Ce qui tendrait à prouver que dès l'époque de Claude[2] le culte de l'empereur vivant s'était régulièrement constitué dans la province d'Asie[3].

On n'a jamais expliqué la présence de la lettre G qui figure à l'exergue de notre médaillon. On connaît un autre

l'époque impériale, sur le célèbre camée de Vienne où paraissent sur le même trône Rome et Auguste (Eckhel, *Choix des pierres gravées du Cabinet impérial des antiques*, n° 2, et F. de Mély, *Le grand camée de Vienne*, Toulouse, 1894, in-4°).

1. Pinder, *loc. cit.*

2. On sait que Tibère modéra le zèle de ceux qui voulaient élever des temples à sa divinité et qu'il exigea, dans les temples que lui dédia l'Asie, l'adjonction du culte du Sénat à celui de sa personne.

3. Cf. Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, p. 100, note 2. L'Asie, où les princes avaient toujours été l'objet d'un culte, devança de beaucoup l'Italie, et même les autres provinces, dans le culte des empereurs vivants.

et unique exemple d'un semblable différent dans toute cette suite de médaillons d'argent des provinces d'Asie et de Bithynie : c'est la même lettre G, au revers d'un autre médaillon de Domitien [1] portant la légende : COS XVII CENS P PP, et frappé par conséquent l'an 95 après J.-C. Ces deux exemples étant uniques, ces deux pièces ont dû être frappées au même moment, sous le même proconsulat : ce G ne serait-il pas l'initiale d'un proconsul, et probablement celle de M. Fulvius Gillo [2], qui remplit cette magistrature sous Domitien? Sur une monnaie impériale d'argent, le proconsul n'eût pas songé à apposer son nom, comme il faisait auparavant sur les cistophores : mais l'initiale seule de son *cognomen* [3] au revers de cette monnaie provinciale ne sert qu'à constater son droit de contrôle, et du reste nous voyons que l'usage de ce différent ne s'établit pas.

Si les règles d'avancement d'après lesquelles on date les proconsulats avaient été rigoureuses, comme Gillon a été consul en 75, il eût dû être proconsul en 91-92, ce qui ne concorde pas avec la date fournie par l'un des deux médaillons. Mais nous savons que ces règles n'avaient aucune rigueur et c'est nous-mêmes qui les avons déduites de la majorité des cas connus : il serait donc très vraisemblable que Gillon eût été promu proconsul quatre ans après son rang normal [4]. Toutefois, jusqu'à ce qu'une découverte épi-

1. Pinder, *op. laud.*, p. 586, n° 30, pl. VI, 13ª.

2. Sur M. Fulvius Gillo, v. Ramsay, *Revue archéologique*, 1888, tome XII, page 224.

3. Sur plusieurs cistophores, les proconsuls sont désignés par leur seul *cognomen*. Cf. Pinder, *op. laud.*, nᵒˢ 172 et 187. Sur les bronzes grecs de la province d'Asie, les exemples en sont plus nombreux encore.

4. Si M. Ramsay a raison d'admettre (*loc. cit.*) que l'ἀρχιερεὺς 'Ασίας était un fonctionnaire pentétérique, il faut admettre aussi, d'après lui, que Gillon ne put être proconsul qu'en 87, 91 ou 95. M. Ramsay admet la date 91 comme la plus probable : mais on voit que son hypothèse concorde avec la nôtre. Cependant M. Guiraud (*Les Assemblées provinciales dans l'empire romain*, p. 99 sq.) et M. Beurlier (*op. laud.*, p. 133 et p. 147) concluent contre M. Ramsay au renouvellement annuel de l'ἀρχιερεύς de la province d'Asie.

graphique vienne dater son proconsulat d'une façon certaine, cette explication reste forcément hypothétique.

HADRIEN



HADRIANVS AVGVSTVS PP. Buste drapé d'Hadrien, à droite.

℞. COS III. Le Marsyas couché, à gauche, tenant une flûte en chaque main; son bras gauche s'appuie sur un rocher d'où s'échappe une source.

Médaillon d'argent. Diamètre : 27 mill. — Poids : 10 gr. 13.

Cette monnaie est inédite [1]; elle appartient à la même série que le médaillon de Domitien précédemment décrit. La légende, fort laconique, nous apprend seulement que la pièce fut frappée après 126, date à laquelle Hadrien accepta le titre de Père de la Patrie [2]. Cependant, l'étude du style et l'étude du type, énigmatique au premier abord, amènent à conclure que cette monnaie provient de l'atelier d'Apamée, en Phrygie.

Au premier coup d'œil jeté sur cette série des médaillons d'argent d'Hadrien, émis dans les provinces de Bithynie et

1. Cohen et Pinder en citent une analogue, au type du Fleuve couché : mais le Fleuve y tient un long roseau, ce qui le différencie tout à fait de notre médaillon.
2. Selon Eusèbe, ce serait seulement en 128.

d'Asie, on remarque entre les exemplaires de types différents, de grandes dissemblances de style, preuve visible que, comme les cistophores dont elles sont la suite, ces monnaies étaient fabriquées par des ateliers fort éloignés les uns des autres. Or les types des revers sont le plus souvent des types propres à des villes connues et familiers à tous ceux qui ont parcouru les séries impériales d'Asie Mineure : l'Esculape de Pergame, la Diane d'Éphèse et la Diane de Milet, l'Apollon Musagète d'Hiérapolis, le Jupiter de Laodicée, les six épis d'orge d'Apamée. Il est donc légitime de classer à ces cités de Mysie, d'Ionie et de Phrygie ces médaillons à légendes latines.

Si nous cherchons à placer le médaillon inédit, ici publié, dans celui de ces groupes auquel il se rattache, certaines particularités de style nous frappent qui le rapprochent des médaillons de Phrygie plutôt que de ceux issus des ateliers de la côte : la grossièreté même du dessin et le modelé maladroit, — au droit, la chevelure divisée en quatre zones parallèles conventionnellement striées par le burin, — au revers, le défaut absolu de proportions, la tête démesurée et le profil barbare, un bras qui apparaît, quoique au second plan, deux fois plus gros que l'autre, enfin les attributs que tient le dieu, bosselés et déformés par l'inexpérience du graveur. Que l'on compare ce médaillon avec ceux que nous savons être de Pergame ou de Milet, par exemple, et l'on saisira entre eux exactement la même différence d'art qui sépare le monnayage grec des grandes villes de Mysie, d'Éolide et d'Ionie et celui des villes de l'intérieur, plus isolées des centres de l'hellénisme.

Une comparaison plus minutieuse encore avec les autres pièces du même médaillier nous a amenés à attribuer le médaillon à Apamée de Phrygie. Le style caractéristique du buste d'Hadrien se rapproche beaucoup de celui d'un autre

médaillon d'argent où se voient, au revers, les six épis d'orge d'Apamée : même pli maussade aux lèvres sous une moustache trop maigre, même froncement trop accentué du sourcil, même disposition conventionnelle de la chevelure dont on trouve d'ailleurs d'autres exemples dans le monnayage de bronze d'Apamée aux règnes d'Hadrien et d'Antonin. En outre, le type du Fleuve couché est fréquent dans toute la numismatique d'Apamée.

L'étude du style ne crée que des présomptions. Mais il y a plus. Il faut en effet, dans le Fleuve représenté au revers du médaillon, reconnaître le Marsyas.

Le Marsyas prend sa source à peu de distance d'Apamée. C'est à Apamée que la légende place la dispute de Marsyas et d'Apollon [1]. Le Fleuve couché si fréquent dans la numismatique d'Apamée est le Marsyas, comme souvent le prouve la légende elle-même : ainsi un petit bronze du règne d'Hadrien, où on lit, sous la représentation du dieu fluvial : ΚΙΒΩΤΟΥ·ΑΠΑΜЄΩΝ·ΜΑΡϹΥΑϹ. Sur d'autres bronzes d'Apamée, autonomes ou impériaux, on trouve le satyre Marsyas jouant de la double flûte, et sur celui que nous venons de citer il semble bien que le Fleuve qui élève dans la main droite une corne à boire, tienne la double flûte en sa main gauche.

Or, sur notre médaillon d'argent, le Fleuve tient en chaque main un attribut dont je ne vois qu'une explication possible : cet attribut est la double flûte dédoublée. La grossièreté du dessin permet une hésitation : quelques remarques doivent la faire céder.

1. Strabon, XII, 8, 15 : « Ὁ Μαρσύας ποταμός... ἄρχεται... ἀπὸ Κελαινῶν, λόφου τινός, ἐν ᾧ πόλις ἦν ὁμώνυμος τῷ λόφῳ· ἐντεῦθεν δ'ἀναστήσας τοὺς ἀνθρώπους ὁ Σωτὴρ Ἀντίοχος εἰς τὴν νῦν Ἀπάμειαν τῆς μητρὸς ἐπώνυμον τὴν πόλιν ἀπέδειξεν Ἀπάμας, ἣ θυγάτηρ μὲν ἦν Ἀρταβάζου, δεδομένη δ' ἐτύγχανε πρὸς γάμον Σελεύκῳ τῷ Νικάτορι· ἐνταῦθα δὲ μυθεύεται τὰ περὶ τὸν Ὄλυμπον καὶ τὸν Μαρσύαν καὶ τὴν ἔριν, ἣν ἤρισεν ὁ Μαρσύας πρὸς Ἀπόλλωνα. »

Qu'on se souvienne d'abord que la légende du satyre Marsyas a pour origine le fleuve lui-même : « Le satyre Marsyas, dit Baumeister [1], est l'éponyme du fleuve Marsyas, qui, au milieu de la ville de Kelainai (plus tard Apameia Kibotos), sortait précipitamment et en grande abondance, du rocher de l'Acropole, à travers une grotte à stalactites dans lesquelles on croyait voir une peau suspendue, — ce qu'on expliquait par la légende du satyre écorché sur l'ordre du dieu grec. »

Selon les poètes anciens, le Fleuve naquit du sang de Marsyas ou des larmes de ses compagnons : c'est la version d'Ovide [2] :

Illum ruricolae, silvarum numina, Fauni,
Et satyri fratres, et tunc quoque clarus Olympus,
Et Nymphae flerunt; et quisquis montibus illis
Lanigerosque greges, armentaque bucera pavit.
Fertilis immaduit, madefactaque terra caducas
Concepit lacrymas, ac venis perbibit imis;
Quas ubi fecit aquam, vacuas emisit in auras :
Inde petens rapidum ripis declivibus aequor,
Marsya nomen habet, Phrygiae liquidissimus amnis.

Par conséquent, rien d'étonnant à ce que la double flûte soit un attribut du Fleuve. Un texte de Strabon [3] précise encore cette relation et nous fait pressentir les origines du mythe : après avoir parlé d'Apamée et de son territoire, il ajoute : « Ὑπέρκειται δὲ καὶ λίμνη φύουσα κάλαμον τὸν εἰς τὰς γλώττας τῶν αὐλῶν ἐπιτήδειον, ἐξ ἧς ὑπολείβεσθαί φασι

1. Baumeister, *Denkmäler der klassischen Altertums*. Marsyas.

2. Ovide, *Met.*, VI, 392.

3. Strabon, XII, 8, 15. Cf. aussi X, 3, 14 : « ... Καὶ Σειληνὸν καὶ Μαρσύαν καὶ Ὄλυμπον συνάγοντες εἰς ἓν καὶ εὑρετὰς αὐλῶν ἱστοροῦντες πάλιν... »

τὰς πηγὰς ἀμφότερας, τήν τε τοῦ Μαρσύου καὶ τὴν τοῦ Μαιάνδρου. »

Ainsi c'est aux sources du Marsyas que se récolte le roseau le plus propre à fabriquer les *anches* des flûtes. Car la flûte antique, et en particulier la double flûte sont des instruments à anche ; les variétés qu'en offrent les monuments figurés, ou les collections du Musée de Naples, formées dans les ruines de Pompéi, correspondent non pas à la flûte moderne, mais à notre hautbois et à notre clarinette. Elles consistent en effet en un tube de bois [1], évasé à l'un des bouts (le *pavillon*), et terminé à l'autre par une petite embouchure dans laquelle on insère (*hautbois*) ou contre laquelle on applique (*clarinette*) cette languette de roseau (γλῶττα), double ou simple, que nous appelons une *anche*.

Donc il est fort naturel que la flûte se trouve aux mains du Fleuve Marsyas. De plus, les monnaies d'Apamée comme les vers d'Ovide nous prouvent que la confusion du satyre et du fleuve est constante. Sur un bronze autonome d'Apamée [2], nous voyons le Marsyas tenant le pedum du satyre ; sur deux autres, du règne d'Hadrien [3], nous distinguons la double flûte dans sa main gauche ; sur un beau médaillon de bronze de la même cité, frappé sous Gordien [4], quatre Fleuves sont groupés autour d'un xoanon de Diane : ils tiennent chacun un attribut différent, et sont désignés par les premières lettres de leur nom : l'Orgas, le Marsyas, le Méandre et une rivière que je n'ai pas déterminée, désignée par les lettres : ΘЄΡ. Or l'attribut du Marsyas est une flûte simple à pavillon recourbé. Rien d'étonnant, par conséquent, à voir sur notre médaillon d'argent la double flûte aux

1. Ou primitivement en os, d'où le nom latin : tibia.
2. *Inventaire sommaire de la collection Waddington*, n° 5695.
3. Cabinet de France, et *Coll. Waddington*, n° 5710.
4. Cabinet de France. Cf. aussi Barclay V. Head, *Historia nummorum*. M. Head lit ΟΒΡ au lieu de ΘЄΡ ; mais le médaillon du Cabinet de France, qui est à fleur de coin, porte sûrement ΘЄΡ.

mains du dieu fluvial. Elle est, il est vrai, assez grossièrement gravée : mais on y discerne parfaitement l'embouchure à anche et le pavillon évasé. D'autre part, si, au lieu d'être réunies, comme sur les monnaies citées tout à l'heure, les deux parties de la double flûte sont séparées, chacune dans l'une des mains du dieu, — exemple unique dans la numismatique, — il est facile de citer des monuments figurés où la double flûte se voit ainsi divisée : notamment un bas-relief du Capitole où sont sculptés un buste d'archi-galle et des instruments de musique consacrés à Cybèle, un autre bas-relief du Vatican représentant Euterpe debout en face d'un poète et tenant en chacune de ses mains une des branches de la double flûte [1], et un camée du musée de Naples figurant trois Amours qui jouent de la musique [2].

Cette explication du type de notre médaillon confirme donc l'attribution à l'atelier d'Apamée, à quoi nous avait conduits déjà l'étude spéciale du style. Cette monnaie nouvelle complète d'une façon intéressante la numismatique du mythe apaméen de Marsyas ; elle illustre avec précision les vers que nous citions tout à l'heure, et où, dans le Fleuve phrygien issu des larmes des bergers qu'avait charmés sa musique, Ovide fait renaître le satyre supplicié.

Jean de Foville.

1. Baumeister, *op. laud.*, fig. 598. On trouve, à la fin de l'époque romaine, d'autres exemples de la figuration de la Muse tenant la double flûte dédoublée : notamment sur un sarcophage du Louvre (n° 378) et sur un diptyque d'ivoire provenant de la cathédrale de Bourges et conservé au Cabinet des Médailles (n° 4652).

2. Naples, n° 21. Ce camée a appartenu à Laurent de Médicis. Voir aussi au musée de Naples, une fresque provenant de Pompéi (n° 9559) : les noces de Jupiter et de Junon.

MONNAIES INÉDITES

DE

L'ITALIE ANTIQUE

DRACHME ÉGINÉTIQUE DE CUMES AU TYPE DE LA DÉPOUILLE DE LION ENTRE DEUX HURES DE SANGLIER

Il s'est glissé dans l'histoire du monnayage de Cumes une erreur qu'il paraîtra utile de rectifier, car depuis plus d'un siècle elle est acceptée sans hésitation.

Cette erreur est due à l'abbé Barthélemy[1] qui, dans un intéressant mémoire sur les monnaies de l'Italie du Sud,



1 2

décrivait ainsi une médaille de Cumes de la Bibliothèque nationale : « *On voit une coquille avec la légende* KYME ; *au revers*, *il y a une grenouille entre deux espèces de*

1. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres.*

lézards. » A la planche III, n° 34, il donnait le dessin reproduit ci-dessus n° 1 :

Mionnet, ayant examiné la médaille, y vit la partie antérieure d'une grenouille et décrivit la pièce dans son Recueil (vol. I, p. 114, n° 139).

M. B. V. Head[1], s'en rapportant à Barthélemy et à Mionnet, donna à cette description l'autorité de son nom. Garrucci[2] fut le seul à exprimer quelques doutes : « *Une monnaie, connue seulement de Mionnet, dit-il, a d'un côté la moitié d'une grenouille, de l'autre un coquillage et l'inscription* KVME. »

Ayant recherché au Cabinet de France la pièce décrite par Barthélemy et Mionnet, je trouve que c'est un exemplaire mal conservé d'une drachme au type de la dépouille d'une tête de lion entre deux hures de sanglier ; au revers se voit le coquillage bivalve (moule) et l'inscription ƎW/KV.

Il est facile de comprendre l'erreur de Barthélemy, car on ne connaissait alors qu'un seul exemplaire de la pièce avec la dépouille de lion et les hures de sanglier, et la mauvaise conservation aidant, on pouvait facilement se tromper sur les détails de ce type singulier[3].

1. *Historia numorum*, p. 30.
2. *Monete dell' Italia antica.*
3. On a proposé plusieurs explications de ce type. Millingen et L. Sambon avaient rappelé la prétention des Cumains à posséder dans le temple d'Apollon, les défenses du sanglier d'Erymanthe (voyez Pausanias, VIII, 24). Cavedoni, au sujet de la dépouille de lion, proposa d'y voir une allusion à *Dicaearchia* (Pouzolles) occupée par des Samiens, c'est-à-dire un type d'alliance entre Samiens et Cumains. A cet avis se rangea plus tard Millingen. Avellins déjà (*ad Italiae numos suppl., p. 11-12*) avait suggéré que ce type pouvait faire allusion à la fable de Circé et de la métamorphose des compagnons d'Ulysse, ce qui lui valut l'approbation de Garrucci. Il n'est pas besoin de dire que toutes ces conjectures seront également incertaines tant que nous n'aurons pas d'autres éléments pour en juger.

La rectification de cette erreur nous permet d'introduire un élément précieux dans la classification chronologique des monnaies de Cumes.

La drachme du Cabinet de France pèse effectivement 5 gr. 42 ; nous pouvons donc démontrer que le premier type frappé à Cumes fut celui de la dépouille de lion entre deux hures de sanglier et que cette monnaie fut frappée selon le système éginétique.

Peu après furent frappées d'autres drachmes ayant le même type mais pesant un peu plus de 4 gr. ; ensuite des didrachmes appartenant au système phocéen et répétant toujours ce même type[1]. Ces émissions alternaient avec celles aux types de la tête féminine et de la tête de Pallas.

DIDRACHME EUBOÏQUE DE CUMES

AU TYPE DE LA TÊTE FÉMININE

On connaît depuis longtemps une rare monnaie de Cumes au type de la tête de Pallas[2], appartenant au système



euboïque ; la monnaie dont je donne ici le dessin est taillée également sur ce système ; elle a d'un côté une tête féminine,

1. La dépouille d'une tête de lion se trouve sur d'autres monuments de Cumes. J'ai eu de Cumes une ceinture composée d'une série de petits rectangles en os, ayant chacun deux têtes de lion posées en sens inverse, de dessin primitif.

2. Ces monnaies ont été étudiées par Millingen (*Sylloge of ancient coins*. Londres, 1837) et Sir H. Weber (*Num. Chron.*, vol. XVI, 1896).

de l'autre le coquillage bivalve surmonté d'un canthare et l'inscription ИOIA (MVK).

Ce didrachme existe en deux exemplaires au Musée de Naples (Coll. Santangelo) et c'est sûrement une des plus anciennes parmi les monnaies de Cumes au type de la tête féminine ; elle date probablement des premières années du ve siècle.

Le dessin de la tête est d'un archaïsme plein de charme ; la chevelure, disposée sur le front et sur les tempes, en deux rangs de boucles, tombe sur la nuque en une natte qui, relevée par des bandelettes, se replie sur elle-même en forme d'ഗ ; l'œil est en amande, le nez légèrement retroussé, la bouche souriante, la lèvre inférieure un peu avancée, le menton proéminent. Ce dessin, d'un relief et d'une franchise sans pareils pour ces régions, montre à quel haut degré de perfectionnement s'acheminait la glyptique à Cumes, sous l'influence de l'art ionien. On trouve une tête analogue sur le monnayage des colonies phocéennes dont le célèbre trésor d'Auriol nous a fourni des exemples si intéressants.

DIDRACHME PRIMITIF DE NEAPOLIS



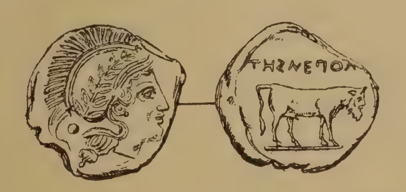
J'ai publié récemment dans un article : *La chronologie des monnaies de Neapolis*[1], une monnaie primitive de cette

1. *Rivista Numism. Italiana*, 1902, fasc. I-II.

ville que je proposais d'attribuer aux années 460-450 av. J.-C. J'ai maintenant connaissance d'un exemplaire à légende complète, ΝΕΟΠΟΛΙΤΕΣ, cette légende étant rétrograde et disposée partie à l'exergue, partie (les trois dernières lettres) devant le taureau androcéphale. Le poids est de 7 gr. 53. Le dessin en est maigre et sommaire ; on peut le comparer à celui de quelques émissions de Cumes de la même époque (Voyez L. Sambon, *Recherches*, pl. X, n° 5 ; *Beschreibung* du Cabinet de Berlin, n° 4, p. 90).

DIDRACHME DE NEAPOLIS A L'INSCRIPTION ΤΗΣΝΕΠΟΛΙ

Nous avons fait allusion, dans notre article : *La chronologie des monnaies de Neapolis*, au désarroi artistique qui suivit l'invasion de la Campanie par les Samnites et leur ingérence à Naples même. La médaille que nous publions porte évidemment les traces de cette ingérence samnite. D'un côté se voit la tête de Pallas à dr. d'un dessin sommaire ; de l'autre le taureau androcéphale debout, à dr., et au-dessus, l'ethnique écrit avec une curieuse transposition de syllabes : ΤΗΣΝΕΠΟΛΙ.



On connaît d'autres monnaies napolitaines de dessin sommaire avec l'inscription ΝΕΠΟΛΙΤΕΣ[1].

1. Cabinet de Londres. Voyez Head, *Hist. num.*, p. 32, fig. 17.

Voici la description de notre monnaie :

Tête de Pallas, à dr., coiffée d'un casque athénien à aigrette et orné de laurier; derrière, un globule.

℟. Taureau androcéphale debout, à dr.; au-dessus, ΤΗΣΝΕΠΟΛ[Ι].

Didrachme. — Poids, 7 gr. 44. Æ.

DIDRACHME PRIMITIF DE TARENTE

On a beaucoup discuté sur le classement chronologique des monnaies primitives de Tarente au type de la roue.

Raoul Rochette les considérait comme étant les plus anciennes. L. Sambon, dans sa description, les plaça après les émissions à revers incus; mais dans les remarques additionnelles à la p. 248 de son ouvrage, il écrivait : « *Il est toutefois à noter que les n*os *4 à 8* (type à la roue) *décèlent une époque encore plus reculée que celle des pièces incuses.* » Head place les monnaies à revers incus vers 530-500 et celles au type de la roue vers 500; Evans assigne aux premières la date de 550, et aux secondes celle de 520 environ.

Nous signalons une curieuse pièce qui nous présente d'un côté la tête de Taras comme sur les émissions placées par Evans après 500 av. J.-C. et de l'autre côté la *même* figure de Taras sur le dauphin qui se trouve sur les émissions au type de la roue. Le dessin de cette médaille offre une certaine analogie avec celui des monnaies à revers incus au type de Taras sur le dauphin ; il semble dater de 480 av. J.-C.

En voici la description :

Tête juvénile (Taras) à g., les cheveux ceints d'une bandelette, serrés en natte nouée à l'extrémité. Au pourtour, cercle saillant. Champ convexe.

R̸. Taras, à dr., à califourchon sur le dauphin, la main droite reportée en arrière et posée sur le dos de sa monture,



la main gauche étendue en avant ; derrière, ƧAЯAT ; dessous, pétoncle. Au pourtour, cercle saillant orné de globules.

Didrachme. Poids, 8 gr. 08. AR.

Le monnayage primitif de Tarente, avec types en relief des deux côtés, est composé de deux séries : l'une de très joli dessin, de fabrication soignée ; l'autre de dessin sommaire et de fabrication grossière. Plus qu'à une subite décadence artistique, je crois à une négligence dans la fabrication, et il est même possible que les monnaies à revers incus et les premières monnaies à revers en relief soient contemporaines, mais destinées à des rôles différents. Il est intéressant de constater qu'on connaît de nombreuses contrefaçons messapiennes, à légendes illisibles, du type à la roue.

TÉTROBOLE ARCHAÏQUE DE TERINA

La médaille de Terina dont je donne le dessin, est une des plus jolies monnaies de l'Italie du Sud. L. Sambon



la décrit sans indiquer la collection où elle se trouve et sans mentionner l'inscription qui est autour de la

la tête. Notre exemplaire appartient à la Collection Maddalena.

En voici la description :

Tête de femme à dr., les cheveux formant bourrelet autour du visage (c'est la tête de Ligée-Niké). Devant la tête, TE; derrière, PΣ. Grènetis au pourtour.

℟. Victoire allant vers la gauche, tenant de chaque main une couronne. Grènetis au pourtour. Poids, 2 gr. 69.

Cette monnaie a été frappée probablement vers 480-470 ; il est utile de la comparer à des drachmes de Velia au type de la tête féminine et aux didrachmes de Tarente avec la tête de Taras.

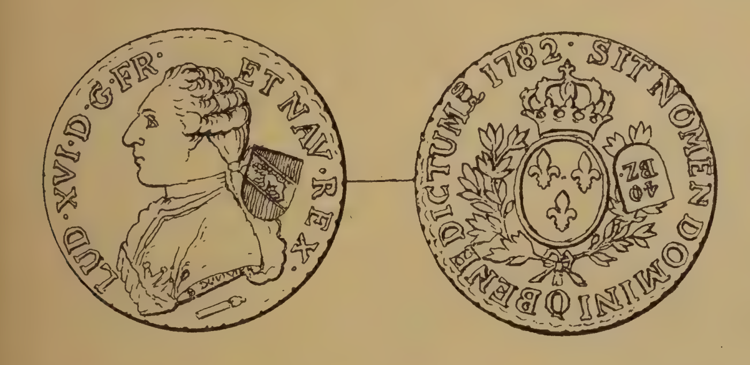
A. Sambon.

MÉLANGES & DOCUMENTS

ORDONNANCE DU 2 JUILLET 1816 SUR LE POINÇONNAGE DES ÉCUS FRANÇAIS DE SIX LIVRES A TRANCHE FEUILLAGÉE

Extraite de la *Neue Sammlung der Gesetze und Dekrete des Grossen und Kleinen Raths der Stadt und Republik Bern*. Erster Band. Bern, 1818; bey L. A. Haller, obrigkeitl. Buchdrucker, pag. 178 et 179.

Dans la *Revue numismatique*, 1902, p. 285, j'ai reproduit, d'après un article de M. P.-Ch. Stroehlin, l'analyse de l'ordonnance bernoise du 2 juillet 1816 ; aujourd'hui je suis en mesure



d'en donner le texte *in extenso* d'après une copie que M. le D[r] Gustave Grunau, secrétaire de la Société numismatique de Berne, a eu l'obligeance d'extraire à mon intention du *Recueil des lois et*

décrets de l'État de Berne. Conjointement avec l'arrêté vaudois du 4 mars 1830, cette ordonnance nous renseigne complètement sur l'origine et la signification des contremarques que les gouver-



nements de Berne et de Vaud firent apposer sur les écus français de six livres circulant en nombre considérable sur le territoire de ces cantons au commencement du xixe siècle.

ROBERT MOWAT.

VERORDNUNG

STEMPLUNG FRANZÖSISCHER LAUBTHALER

Wir, Schultheiss und Rath der Stadt und Republik Bern, thun kund hiermit : Demnach bey der entstandenen Unordnung im Münzwesen, wobey durch das Übermass von Scheidemünzen, die guten groben Geldsorten aus dem Lande verdrängt, und zuwider der Verordnung vom 4. Januar 1813 die französischen Neuthaler oder Sechs=Livres= Stücke, anstatt nach ihren Würdigung zu neun und dreissig Batzen, beynahe allgemein zu vierzig Batzen angenom̄en wurden diese in den meisten Staaten bloss als Waare behandelte Geldsorte mit Vortheil ins Land gebracht werden konute : so haben Wir uns bewogen gefunden, zu einiger Erleichterung des Publikums in gegenwärtigen schwierigen Münzverhältnissen, und um besonders diejenigen vor Schaden zu sichern, welche mit Vorsicht jene Münze angenom̄en haben, einerseits;

anderseits. aber um dieser, durch wucherische Spekulationen bewirkten, nachtheiligen Unordnung Schranken zu setzen, andurch zu

verordnen :

Unsere Münzstatt ist beauftragt, diejenigen französischen Neuthaler, welche fünfhundert und vierzig Gran und mehr wägen, auf der einen Seite hinter dem Bilnis des Königs, mit einem kleinen Bernerstempel, auf der andern $\frac{40}{BZ}$ zu bezeichnen und sie mit einem neuen Rande zu versehen.

Diese bezeichneten Stücke mögen dann überall und auch bey den obrigkeitlichen Cassen um vierzig Batzen angenom̄en werden.

Iedermann, der sich mit französischen Neuthalern von angezeigter Gewicht bey der Münzstatt meldet, werden dieselben unentgeldlich gegen gestempelte ausgewechselt werden, bis nach Unserm Ermessen für die innere Cirkulation grober Münzsorten hinlänglich gesorgt seyn wird.

Zur Erleichterung des Landes werden Unsere Angehörigen angewiesen, ihre Neuthaler von angezeigter Gewicht von fünfhundert fünf und vierzig Gran an die Oberämter alsobald abzugeben, von welchen ihnen dann dieselben mit möglicher Beschlemigung, unentgeldlich gestempelt und Portofrey wieder werden an die Hand gestellt werden.

Übrigens aber soll es bey der Verordnung vom 4. Januar 1813 sein Verbleiben haben, nach welcher bloss diejenigen dieser Geldstücke, die wenigstens fünfhundert zwey und vierzig Gran schwer sind, zu neun und dreysig Batzen gesetzlich cursieren, die leichteren aber ausser Curs gesetzt seyn sollen.

Gegeben in Bern, den 2. July 1816.

Der Alt-Schultheiss,
R. von Wattenwyl
Namens des Raths,
der Rathschreiber
Benoit.

Wortgetren abgeschrieben aus :

« Neue Sam̄lung der Gesetze und Dekrete des Grossen und kleinen Raths der Stadt und Republik Bern. Erster Band. Bern, 1818. Bey L. A. Haller, obrigkeitl. Buchdrucker, pagina 178 & 179.

CHRONIQUE

VENTES DE MONNAIES

Parmi les collections qui ont été dispersées en vente publique à Paris en 1902, nous pouvons, avant d'aborder l'année nouvelle, signaler les suivantes à nos lecteurs :

La collection de M. de Magneval, amateur lyonnais, qui a été vendue en mars et avril, par les soins de M. Bourgey, contenait des médailles intéressantes : l'une représentant Ippolita Gonzaga, femme d'Antonio Carraffa, au revers de Diane qui sonne du cor entourée de ses chiens; une autre, portrait de Martin de Hanna, par Leone Leoni, au revers de la femme qui élève ses mains vers le soleil ; plusieurs médailles de François Ier et de son fils, le dauphin François, etc...

La collection T. P. (Théodore Petitjean), de Reims, dispersée par l'intermédiaire de M. Florange les 17 et 18 décembre 1902, était riche en pièces d'or grecques, romaines, byzantines et françaises ; elle a figuré en partie à l'exposition rétrospective de Reims de 1895. Parmi les pièces modernes de grand module, on a remarqué un essai en or du thaler de Ferdinand III et une très belle médaille de Louis XII et Anne de Bretagne (*Trés. de num.*, pl. IV, fig. 6).

La collection Trousselle, mise aux enchères en avril par Mme Serrure, contenait un Didius Julianus d'une grande rareté, etc.

— Les collections de MM. de Bruyn de Neve Moll, et autres amateurs, vendues à Amsterdam au mois de septembre, contenaient un lot important de médailles et monnaies ayant rapport à la Révolution française, au Consulat et à Napoléon Ier, des jetons de la Faculté de médecine de Paris, etc...; cette vente a continué le 16 février 1903.

— Les 27 et 28 octobre avait lieu à Francfort-sur-le-Mein, sous la direction de MM. Adolphe Hess, successeurs, la première partie de la

vente des monnaies grecques doubles du Cabinet des Médailles de Berlin, comme conséquence de l'acquisition par cet établissement scientifique de la célèbre collection Imhoof-Blumer. Ont été mises aux enchères les monnaies de l'Espagne, de la Gaule, de l'Italie et de la Sicile, parmi lesquelles bon nombre de pièces remarquables tant par leur rareté que par leur beau style et leur conservation.

Nous remarquons, dans les prix élevés, une pièce de Hiéron II au revers du quadrige (n° 688, 3150 marks); un décadrachme de Syracuse signé d'Evainetos (n° 657, 1675 m.); un tétradrachme de Rhegium aux types du mufle de lion de face et de la tête d'Apollon (n° 441, 1540 m.); un tétradrachme d'Eryx représentant Aphrodite assise qui tient une colombe avec Eros debout devant elle (n° 538, 1350 m.); un magnifique didrachme de Ségeste où l'on voit le chasseur debout, son chien à côté de lui (n° 631, 1275 m.), etc... Cette vente comprenait 748 numéros; les pièces provenant de la collection Imhoof-Blumer sont marquées d'un astérisque.

MM. Hess y avaient joint une cinquantaine d'*aurei* des trouvailles récentes de Louqsor et d'Alexandrie. De belles planches accompagnent ce catalogue; en revanche, la disposition matérielle du texte manque de clarté, à notre avis.

— Enfin la collection de M. E. Bizot, conservateur du Musée de Vienne (Isère), a été vendue à Londres dans le courant de novembre. Composée de quatre à cinq cents numéros, elle offrait des spécimens de monnaies impériales romaines, en bronze surtout, et sinon rares, du moins particulièrement bien conservés; il est fâcheux que, par suite d'un malentendu tel que nous avons à les enregistrer trop souvent, cette collection de modèles ne soit pas restée dans un musée de province, à la portée des jeunes gens dont elle pouvait former l'œil et éveiller la vocation d'artiste ou d'érudit. Au moins la monnaie de Lyon dont M. de La Tour a déjà entretenu nos lecteurs [1] et qui est si intéressante pour l'histoire des origines de cette ville, restera en France : M. Bizot en a fait don gracieusement au Cabinet des Médailles.

A. D.

*
* *

Le trésor d'Anadol. — Dans le « Numismatisches Literatur-Blatt » (1903, p. 1140), M. M. Bahrfeldt rend compte d'un travail de M. E. Pridik, sur la trouvaille de statères d'or faite, en 1895, au village

1. *Revue num.*, 1901, p. 531.

d'Anadol, cercle d'Ismail, en Bessarabie (St-Pétersbourg, 1902, gr. in-8°, 35 p., 5 pl. de monnaies et 1 de monogrammes; en russe). L'auteur pense que le trésor, renfermé dans un vase de bronze, était composé de plus d'un millier de pièces, dont 979 sont entrées en la possession du Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg. Voici le classement de ces statères : 11 Philippe II (11 variétés); 694 Alexandre III (290 variétés); 21 Philippe III (20 variétés); 250 Lysimaque (133 var.); 1 Séleucus, 2 Demetrius Poliorcète (2 var.). Cent soixante-quatorze variétés étaient inconnues jusqu'à ce jour; de sorte que le nombre des différents et des monogrammes est maintenant beaucoup plus considérable que dans l'ouvrage de L. Müller. Le poids des pièces d'excellente conservation varie entre 8 gr. 60 et 8 gr. 50.

ADR. BL.

*
* *

Nouvelles acquisitions du British Museum. — Le Cabinet de Londres, qui ne possédait jusqu'à présent que très peu de monnaies gauloises, a créé un fonds dans cette série par l'achat des 686 pièces de la collection de notre compatriote M. Léon Morel, de Reims.

Parmi les monnaies grecques acquises en 1901 et que signale M. Wroth[1], un bronze de Potidée, de types corinthiens, donne à l'auteur l'occasion de faire descendre le monnayage de cette colonie plus bas que ne l'admet M. Head dans son *Manuel*, c'est-à-dire jusqu'en 358 av. J.-C. — Une pièce d'Apollonie apporte la confirmation de la lecture, d'ailleurs inexpliquée, de M. Pick,  ΔΙΧΑΛΚ ΙΗ. — Une rare obole de Larissa appartient à la jolie série des monnaies au type de la nymphe ; une pièce de Scotussa présente une tête d'Héraclès d'un style assez particulier. — Vient ensuite une demi-obole d'Haliarte, en Béotie, au type peu connu du demi-bouclier ; on n'en connaissait encore de pareilles qu'aux villes d'Acraephium, de Tanagra et de Thèbes. — A propos de la triple tête d'une monnaie d'Érétrie, M. Wroth n'affirme pas avec assurance que, la tête de face étant d'ailleurs imberbe, les deux têtes de côté soient barbues ; malgré la bizarrerie de cette représentation qui met hors de cause la déesse Hécate, je crois qu'il faut l'admettre : la pièce du Cabinet de France ne laisse aucun doute sur ce point. Avons-nous affaire à Déméter associée aux Cabires, comme le suggèrent MM. Head et Wroth ? C'est possible, bien qu'à première vue une Déméter tourelée ne puisse être acceptée

1. *Num. Chron.*, 1902, p. 313 et suiv.

sans restriction. — Il convient de mentionner ensuite un didrachme à la légende ΑΧΑΙΩΝ, aux types de la tête présumée de Déméter et de Zeus Amarios assis ; la tête de la déesse, grâce à l'absence de tout accessoire et au libre traitement de la chevelure, est d'un effet superbe. Ces drachmes ont été quelquefois attribuées aux Achéens de la Phtiotide (Thessalie) ; M. Wroth partage l'opinion des savants qui les regardent comme des monnaies de la première ligne achéenne, frappées à Aegium vers 373. — Sur la médaille d'Andros, aux types de Dionysos et de la panthère que certains voudraient rapprocher des beaux spécimens de la Grande-Grèce, la lettre Φ désigne sans doute autre chose que l'initiale du célèbre graveur de Térina, Thurium, etc.

Une pièce de Neandria représente l'autel avec le laurier, type rare sur les monnaies autonomes. — Une pièce de Mytilène permet, grâce à sa bonne conservation, de substituer à la légende « Sextus le jeune, fils de Marcus » proposée jadis par M. Imhoof-Blumer, la suivante : *Sextus, le nouveau Makareus* ; au revers, « Andromède la jeune, fille de Lesbonax » devient *Andromède, la nouvelle Lesbos.* Makareus et Lesbos sont des héros légendaires de Mytilène ; les personnages qui leur sont comparés par flatterie demeurent inconnus. Toutefois M. Wroth aurait pu faire remarquer que Bernoulli[1] a prononcé, sans y attacher d'importance, le nom de Sextus Empiricus ; comme on ignore la patrie de ce médecin, et que le nom de Sextus n'a rien en soi de très rare, cette hypothèse reste sans fondement. — Une curieuse médaille de Cilbiani Nicæi représente une tête de bœuf vue de face ; elle fut frappée à l'occasion de quelque sacrifice solennel. M. Wroth n'explique pas les lettres ΤΔ et ϘΗΛ qui l'accompagnent et, en effet, si on peut voir dans les unes la mention d'une cérémonie célébrée pour la troisième fois (τὸ δ′ ?), les trois autres lettres ne peuvent guère désigner une date. — Une pièce de Gallien à Sidé montre un serpent à tête humaine, chose rare dans cette région passablement éloignée de celle où opérait Glycon d'Abonotichos[2]. — Une pièce trouvée en Asie Mineure et qui ressemble à celle attribuée avec hésitation par M. Svoronos à Ceraia de Crète serait, d'après le lieu de la trouvaille, de Ceraitæ de Pisidie. — A signaler encore, une pièce d'alliance de Cremna et Ceraitæ, une médaille de Cremna à la légende DONATIO COL CREMN qui rappelle le ΔΩΡΕΑ CITOY des monnaies de Tarse, une pièce à légende grecque de Parlaïs qui est une variante de celle publiée ici même sous le nº 79[3], etc...

1. Bernoulli, *Griech. Ikon.*, t. II, p. 212.
2. Voy. E. Babelon, *Rev. num.*, 1900, p. 1-30 ; *Mél.*, t. III, p. 276-304.
3. *Rev. num.*, 1902, p. 88.

Ces monnaies, abstraction faite de la collection Morel, sont au nombre de 383.



Svastika et triscèle. — Dans un article de la « Revue archéologique » (1902, p. 372 à 386), M. S. Reinach a remis en lumière l'hypothèse d'un savant allemand, M. K. von den Steinen, qui attribue comme origine au svastika et au triscèle[1] un essai de représentation animale : ainsi s'expliquerait que l'on voit le svastika rapproché de l'image du poulpe ou de la cigogne sur des vases peints et le triscèle muni de têtes de coqs sur certaines monnaies lyciennes... « Il est toujours possible, dit M. Reinach, que ces motifs décoratifs, peut-être même symboliques (ils le sont, sûrement, devenus), aient *suggéré* des formes animales et aient été parfois *modifiés* en conséquence... Mais, étant donnés un motif naturaliste et le même motif stylisé, comment affirmer a priori que le premier est antérieur au second? Il y a des exemples nombreux de l'un et de l'autre processus. On ne peut donc considérer comme établi que le svastika et le triscèle aient été primitivement des oiseaux ou des poulpes, du fait que certains svastikas et triscèles se présentent à nous avec des formes animales : la preuve ne serait faite que si les svastikas et triscèles en question étaient incontestablement plus anciens que les exemplaires purement géométriques, ce qui n'est pas. » Malgré son caractère aventureux, cet essai d'explication méritait d'être signalé[2].



Méreaux de l'église de Lyon. — Le « Bulletin du Comité des travaux historiques » (1902, p. 69 à 100) a publié une curieuse étude de M. G. Guigue, archiviste du Rhône, sur les méreaux ou palettes de l'église de Lyon du XIIIe au XVIe siècle. La palette ou méreau était, à l'origine, cette marque de métal que présentait le prêtre ou le religieux au réfectoire quand, pour goûter le pain et le vin, il devait justifier d'avoir suivi l'office. Bientôt les palettes furent échangeables contre de l'argent; on en frappa de grandes et de petites, des palettes supplémentaires furent distribuées aux grandes fêtes ; d'autres, stipu-

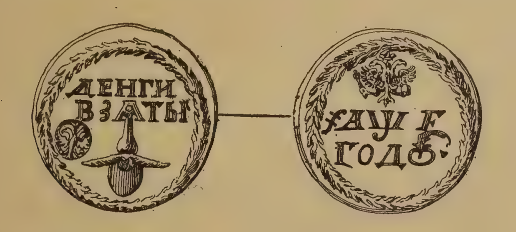
1. Autrement dit la « triquêtre ».

2. Il a pour titre : *Prähistorische Zeichen und Ornamente* et est extrait de la *Festschrift* (1896) en l'honneur de Bastian, p. 247-288. Cf. Hernes, *Urgeschichte der bildenden Kunst*, p. 339.

lées par des fondations, eurent pour objet les messes de mort anniversaires ; d'autres encore devaient assurer le service d'une chapelle fondée par un évêque ou un pieux personnage, etc. D'une façon générale, une grande confusion en résulta, des contestations s'élevèrent, et l'on vit, en certaines églises, se pratiquer un accaparement scandaleux des palettes. Elles furent supprimées au xvie siècle et remplacées par des feuilles de présence. M. Guigue, tirant grand parti des manuscrits confiés à sa garde, a vivifié ce chapitre d'histoire par des détails curieux sur les mœurs du bas-clergé lyonnais, sur l'engouement dont les palettes furent l'objet et sur leur discrédit.



Méreau de Pierre le Grand. — Un éminent collectionneur, grâce auquel le Cabinet de France vient de s'enrichir de plus de 500 monnaies russes, M. le baron de Taubé, attirait récemment notre attention sur une petite curiosité numismatique qui est peu connue, peut-être même inédite en dehors des livres publiés en langue russe. On sait que Pierre le Grand, désireux de convertir son peuple aux mœurs de l'Occident, avait interdit le port de la barbe. Mais, comme l'habitude de porter la barbe longue était fortement enracinée, que d'aucuns même craignaient, s'ils se présentaient à Dieu le jour de leur mort le visage rasé, d'être envoyés en enfer, le pouvoir composa et permit à chacun de se racheter. Or il existe dans les collections numismatiques une



pièce de billon dorée qui représente au droit une barbe ornée d'une superbe paire de moustaches, au revers une marque de valeur. C'est un méreau qu'on donnait au contribuable en échange du droit qu'il venait d'acquitter pour être dispensé de l'oukase. Beaucoup de ces pièces furent frappées postérieurement et n'eurent pas d'usage effectif ; celles qui ont réellement servi sont contremarquées de l'aigle impériale à deux têtes, comme on le voit sur la reproduction ci-jointe.

*
* *

Concours d'archéologie. — Le journal « L'Éclair » avait institué, on le sait, entre ses lecteurs, un concours de vacances particulièrement intéressant pour notre genre d'études. Voici quelle était la teneur du programme : « Faire connaître tout ce qui, — ruines, monuments, objets, œuvres d'art, manuscrits, imprimés, etc..., — ayant un caractère archéologique, historique, artistique ou légendaire, est inconnu ou mérite d'être connu davantage ». Des prix en espèces et des plaquettes représentant « l'Archéologie » de Vernier, ont été distribués aux lauréats. Le supplément de « L'Éclair » du 19 janvier donne le rapport de la Commission sur les mémoires présentés à son examen, et il n'est pas sans intérêt pour les numismates d'y jeter un coup d'œil.

Le monument représenté dans la colonne 3 est affreux ; cependant il appartient à la classe de ces curieuses feuilles d'or monétiformes, portant une empreinte imitée des monnaies romaines, et généralement montées sur cuivre, qu'on trouve dans les tombes franques. M. Doublemard, pour avoir fait cette découverte dans le cimetière gallo-romain de Ronchères (Aisne), a reçu une des trois premières récompenses. La suite du rapport nous apprend qu'un as étrusque d'Hatria a été trouvé dans un jardin de Tours : quelque collectionneur d'autrefois, sans doute, l'y avait perdu. Il a été signalé un hexadrachme grec inédit de Gétas, roi des Édoniens, découvert il y a cinq ou six ans dans la trouvaille de l'Euphrate [1], et qui est conservé à l'étranger, ce qui le mettait en dehors des conditions du concours ; enfin, nous signalerons, pour finir, une collection de seize documents d'archives de la Lorraine munis de sceaux.



Le Cabinet de Vienne (Autriche) a acquis la collection de 5.808 pièces de Claude le Gothique et de Quintille, formée depuis trente années par le major Andreas Markl. Cette collection, réunie à celles de Rohde (pour le règne d'Aurélien), de Kolb (pour Tacite et Florien), de Missong (pour Probus), forme l'ensemble le plus complet qui ait jamais été réuni, des monnaies émises entre les années 268 et 282 de l'ère chrétienne. — Disons, à propos du même musée, que, à côté de diverses

1. Voyez E. Babelon, *Gétas, roi des Édoniens*, dans *Journ. intern. d'archéol. num.*, t. I, p. 1 à 10, et *Mélanges*, t. III, p. 207 à 219.

œuvres d'artistes viennois contemporains, la collection s'est enrichie de plusieurs plaquettes et médailles de graveurs français. La pièce la plus rare, car elle n'a pas été mise dans le commerce, est le médaillon de M. F. de Vernon pour le mariage du prince Louis-Philippe d'Orléans avec l'archiduchesse Marie-Dorothée (D'après le *Bulletin international de numismatique*).



M. le Dr Vercoutre a fait don au musée de Tunis d'une collection considérable de silex taillés, de pierres gravées et de monnaies. Ces monnaies ont été trouvées en Tunisie même et principalement à Sousse (D'après le *Bulletin de la Soc. de géog. et d'archéol. d'Oran*).



Le « Circolo numismatico milanese », dont nous avons parlé dans notre dernier fascicule [1], date sa fondation du 1er novembre 1902 et constituera son bureau régulier au mois d'avril prochain. Il a publié en janvier un numéro d'essai de son *Bollettino di numismatica e di arte della medaglia* qui paraîtra désormais tous les mois.



M. Babelon a publié la leçon d'ouverture de son cours du Collège de France dans la *Revue internationale de l'enseignement*. Ce cours a lieu le lundi et le jeudi à cinq heures.



Les deux dernières élections de membres résidants à la Société des antiquaires intéressent le monde numismatique : M. de Mély n'est pas un inconnu pour nos lecteurs, et M. J. Maurice avait pour titre aux suffrages de la Compagnie ses belles études sur les monnaies de l'époque constantinienne.



Médaille de Louis XV. — « La Correspondance historique et archéologique » publie le document suivant avec la question qu'il comporte :

1. *Rev. num.*, 1902, p. 485.

« Le 4 juillet 1748, la première pierre de la nouvelle église de Choisy-le-Roi, dédiée sous l'invocation de saint Louis et de saint Nicolas, a été posée par Sa Majesté, qui a assisté à la cérémonie de la bénédiction de cette première pierre, qui a été faitte par Monseigneur l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont du Repaire. Sous laquelle première pierre a esté enfermé plusieurs médailles d'or et d'argent, empreintes de l'effigie du roy Louis 15, dit le Bien-Aimé. Sur l'une desquelles est gravé les paroles suivantes : *Pace in suas leges confecta* [1], *templum hoc Deo exercituum, veræ pacis auctori, dicandum dicavit et primum ædificii lapidem posuit, mense julio 1748.* » (Extrait des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Choisy-le-Roi). Connaît-on la médaille de Louis XV dont la description est donnée ci-dessus ?

A. D.



Médailles nouvelles. — Dans le courant de l'année 1902, la Monnaie de Paris a frappé 132 médailles nouvelles, dont les exemplaires justificatifs ont été *déposés* à la Bibliothèque nationale.

Dans le nombre, beaucoup d'œuvres intéressantes méritent d'être signalées ici. De M. J.-C. Chaplain quatre portraits, dans la vigoureuse et large manière que connaissent tous les admirateurs du maître : un *V. Hugo* dont la première épreuve, une plaquette fondue, date d'une quinzaine d'années ; un portrait de M. Berthelot, remarquable de vérité et de décision en même temps que de délicatesse ; ceux enfin du Dr Fournier et de M. Bessand. M. Roty a fait frapper également quatre médailles dont trois vraiment nouvelles ; deux portraits, l'un de M. Demagny, l'autre du Dr Brouardel, œuvres subtiles et distinguées, pleines de charme et de vie, et une médaille gravée pour la Compagnie des agents de change de Lille, où, malgré le sujet prosaïque, l'artiste a su mettre tout son talent délicat, ému et rêveur. De M. de Vernon il faut citer le remarquable portrait du grand paléontologue Gaudry ; au revers, le médailleur a évoqué très habilement le souvenir des célèbres fouilles de Pikermi ; sa plaquette commémorative de l'Exposition de Glasgow est d'une composition amusante ; celle qu'il intitule *Solidarité* est pleine d'un charme familier et touchant, surtout ce groupe de deux femmes dans un logement pauvre où la charité trouve encore sa place. M. Bottée a gravé pour le Centenaire de

1. Il y a des jetons de Louis XIV qui ont pour légende cette devise.

l'Internat une médaille d'une invention originale et d'une facture très élégante ; M. Patey a donné de l'Exposition d'Hanoï une allégorie amusante et jolie ; M. Tasset, trois médailles intéressantes, notamment un portrait d'homme, d'un style précis. Ajoutons à ces noms ceux de MM. Roiné (médaille de la *Ligue des Droits de l'homme*), Marey, Lefebvre, Richer, Borrel, Rivet et Gilbaut, dont la *Fileuse* est une œuvre adroite et aimable.

Parmi les graveurs aux tendances modernistes, M. Vernier a publié un portrait d'Auguste Comte dans une manière floue qui manque un peu de caractère, et une plaquette, l'*Archéologie*, éditée par l'Administration des Monnaies. M. Yencesse a gravé pour la *Société des Amis de la Médaille* une œuvre gracieuse qu'il intitule *les Deux Ages*. M. Sylla Eustache continue la série de ses études de chats et de rats amusantes sans prétention.

Les jeunes ne restent pas inactifs : M. Henri Dubois, notamment, qui a gravé, outre des sujets de fantaisie, un portrait du président Krüger et la médaille du *Sénat*. A M. Pillet on doit un *Amour* ; à M. Coudray, trois médailles, dont un *Discobole* d'après l'antique. Enfin M. Dupré a fait frapper son envoi de Rome, *Méditation*, naguère très remarquée en plaquette fondue : voilée et dans une attitude simple et grave, une femme songe en face des ruines du forum romain ; — œuvre sans recherches, mais d'une pure et noble inspiration.

Comme les autres années, des graveurs en pierres fines se sont essayés à la médaille : M. Lechevrel, M. Lemaire, M. Marcus, dont le *Saint-Georges* n'est que la transformation d'une intaille de cristal de roche. Enfin, chaque année aussi des sculpteurs confient quelques médailles aux balanciers de la Monnaie de Paris. Parmi eux, il faut citer M. Barrias, dont nous avons admiré un portrait d'homme, celui de M. Mirabaud, et M. Frémiet dont la Cléopâtre si joliment fantaisiste avait déjà été très goûtée au *Salon* de 1902.

J. F.



Au mois d'avril 1903, auront lieu à Rome et à Paris les fêtes commémoratives de l'installation de l'Académie de France dans la villa Médicis. La plaquette ciselée à cette occasion est due au talent de M. de Vernon ; elle représente d'un côté la façade du monument avec une fontaine où la Muse grave les noms de quelques-unes des gloires du siècle dernier, et au revers, un jeune pensionnaire qui, accoudé au balcon d'une terrasse, regarde se dérouler devant lui l'admirable panorama de Rome.

* * *

Le projet de loi portant création de la monnaie de nickel a été voté à la Chambre. Contre les objections des partisans d'une pièce de 20 centimes, le rapporteur a soutenu, à tort ou à raison, que le Ministre des finances était resté dans la tradition des créateurs du système métrique en proposant la coupure de 25 centimes et le poids de 6 grammes, et il a fait l'exposé des différents signes distinctifs destinés à éviter les confusions avec la monnaie d'argent. L'épaisseur sera de 1 millimètre 77, alors que la pièce d'argent est de 1 millimètre 23; le poids sera plus lourd; toutefois on a renoncé à la tranche lisse [1]. — Le projet de demi-sou est abandonné pour le moment.

A. D.



NÉCROLOGIE

M. PONSCARME

Le 28 février dernier mourait à Malakoff (Seine) le doyen des graveurs en médaille contemporains, M. A.-J. Ponscarme, professeur à l'École des Beaux-Arts. Il était né en 1827 à Belmont (Vosges), et quoïque transplanté dès sa jeunesse à Paris où il vint suivre les leçons du sculpteur Dumont, et du graveur Oudiné, il resta toujours attaché à la Lorraine dont son esprit sérieux possédait les fortes vertus.

La statuaire l'avait d'abord tenté autant que la médaille. Mais quoiqu'on lui doive quelques bustes de marbre ou de bronze tout à fait dignes d'estime, ce sont surtout ses médailles et ses médaillons qui ont fait sa gloire. Gloire moins bruyante sans doute que celle de ses successeurs, MM. Chaplain, Roty, Daniel Dupuis! Toutefois ceux-ci même lui doivent d'avoir, le premier, libéré la gravure en médaille de traditions surannées et rendu possible ainsi la formation de la nouvelle et triomphante école de médailleurs qui est l'honneur de l'art français.

Ponscarme avait obtenu en 1855 le second grand prix de gravure en médaille, à l'école des Beaux-Arts, l'année où M. Alphée Dubois remportait le prix de Rome. Dans les années qui suivirent il cherchait encore sa voie. Le portrait surtout séduisait son robuste talent. C'est en gravant le portrait de Naudet (1867) qu'il changea résolument sa

1. Cf. *Rev. num.*, 1902, p. 486.

manière : dans cette médaille, si remarquable de vérité et de beauté, il supprime résolument le listel, modifie le modelé en l'adoucissant et substitue au polissage du métal une patine mate et claire, qui permet au profil de se détacher sur le champ de la pièce, nettement, mais sans dureté. Aujourd'hui les médailleurs sont loin des vieilles règles intangibles que n'eût pas osé transgresser un Oudiné ou un Depaulis, et l'on comprend moins quelle fut la hardiesse de Ponscarme et de quel service on lui est redevable. Cependant cette transformation de la médaille a pu être appelée par M. Marx, une véritable révolution ; le portrait de Naudet, précédant les médaillons de Chapu et les plaquettes de M. Chaplain, marque une date, et, comme l'a dit un historien de l'art contemporain, fonde l'école nouvelle de gravure en médaille.

Ce fut là le meilleur moment de la fortune artistique de Ponscarme. Nommé chevalier de la Légion d'honneur cette même année, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867, il fut nommé en 1878 professeur à l'École des Beaux-Arts. Si on lui doit encore de beaux portraits, médaillons ou médailles, s'il continua ses heureuses recherches sur la patine du bronze, aucune de ses œuvres ne surpasse son *Naudet*. Les portraits d'Alphonse Lavallée, d'Edgar Quinet, de Sadi Carnot, de ses compatriotes Jules Ferry et Méline, font honneur à l'art français. Mais le talent solide et sévère de Ponscarme fut moins favorisé par la célébrité que celui d'artistes dont il était l'aîné et parfois le maître. Lui-même vivait dans l'ombre sans se plaindre, et il faut saluer en même temps que l'artiste consciencieux et pénétrant qui s'en va, le parfait honnête homme qu'il sut être toute sa vie.

Jean de Foville.



Les revues étrangères annoncent la mort de M. le professeur Félix Hettner, directeur du musée provincial de Trèves, à qui on doit une utile étude sur les trouvailles de monnaies romaines dans les pays du Rhin ; et de M. Moriz Markl, frère du major, inventeur d'une presse à reproduire l'empreinte des monnaies.

A propos de la mort de M. Eugène Müntz, membre de l'Institut, décédé le 30 octobre 1902, le « Bulletin international » a rappelé que le regretté savant s'était occupé de numismatique en tant que branche de l'art italien dont il fut un des meilleurs historiens (Voy. les *Documents sur les graveurs de monnaies et de sceaux et sur les médailleurs de la cour pontificale*, *les Arts à la cour des Papes*, l'article sur *Vittore Pisanello* et les recherches sur le *Musée de Paul Jove*).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

H. von Fritze. *Sonderabdruck aus « Troja und Ilion ». VII Abschnitt. Die Münzen von Ilion* (1902). P. 477-534, in-4° et pl. 61-65.

La présente dissertation comprend trois paragraphes : 1° la description des pièces ; 2° la chronologie des émissions ; 3° l'étude des types. De même que jadis Postolacca pour l' « Ilios » de Schliemann, de même aujourd'hui c'est comme appendice à l'ouvrage qui vient de paraître en Allemagne sur les récentes fouilles de Troade que M. de Fritze nous donne cette monographie des monnaies de la vieille cité homérique ou, pour mieux dire, de celle qui s'en prétendait l'héritière. Grâce à la comparaison des exemplaires de tous les grands musées, qui était moins facile autrefois et dont l'auteur a tiré bon parti, la nouvelle publication marque sur la première un progrès décisif : on ne peut rien souhaiter de plus pour le moment.

Et la numismatique d'Ilion valait cet effort ! Songez à la singulière destinée de cette ville, détruite aux temps légendaires par des corsaires grecs, descendue dès lors au rang de bourgade, κώμη, puis relevée par un roi grec, Alexandre, qui se retrempa dans ses souvenirs de résistance à la Grèce entière, lesquels souvenirs avaient d'ailleurs été immortalisés par un poète grec ; sur ces entrefaites se présentent les Romains, qui de leur côté se disaient héritiers des Troyens en même temps qu'ils se proclamaient les champions de la civilisation grecque contre l'Asie. Fière d'avoir donné naissance aux maîtres du monde et spécialement protégée par eux, Ilion continua à jouir de sa position exceptionnelle. Sa numismatique a gardé le curieux reflet de cette originalité ; elle est inspirée des scènes, des dieux et des personnages du cycle légendaire homérique.

Voici d'abord le *Palladium*. Depuis le IVe siècle jusqu'à l'empire, le type des monnaies est constant : d'un côté la tête d'Athéna, représentée suivant les vicissitudes de la mode et du mouvement artistique, de

face ou de profil, avec un casque attique ou corinthien, en un mot l'Athéna du panthéon hellénique ; au revers, l'idole d'*Athéna Ilias* qui était honorée à Ilium. Pour cette représentation, la liberté de l'artiste était moindre et, quand l'image se transforme, c'est évidemment que la statue a été remplacée. M. de Fritze a compté quatre de ces statues : l'une tout à fait primitive, une seconde qui dure, de Lysimaque probablement, jusqu'à Auguste, la troisième qui n'est qu'une Athéna avec ses attributs ordinaires et enfin une quatrième redevenue toute locale dans le style archaïsant des Antonins. La vraie Athéna Ilias porte la quenouille, qu'on a quelquefois prise pour une torche. J'ai eu occasion de reconnaître cette déesse à Lebedus-Ptolémaïs[1], où son attribut avait été méconnu ; sur le n° 93 du présent ouvrage, on voit même le fuseau piqué dans la quenouille, mais n'avait-on pas imaginé que cet attribut était une Athéna plus petite mise dans la main de l'autre, le fuseau transversal étant pris pour la lance de Minerve ? Les délicates modifications que font subir les graveurs à l'image de la déesse, son allure plus ou moins libre, la présence ou l'absence du polos et du voile des grandes cérémonies, les symboles et les monogrammes permettent à M. de Fritze d'établir dans le monnayage d'Ilion une chronologie et des groupements qu'il a d'ailleurs le bon goût de ne pas serrer de trop près.

Sous l'empire, les images deviennent plus variées. Au culte d'Athéna se rattache cette bizarre représentation du sacrifice du taureau attaché à un arbre ; sur certaines monnaies cet animal ne ressemble guère à un taureau, par exemple sur le n° 111 où l'on dirait d'un âne, mais cela tient sans doute à la mauvaise conservation de la monnaie : pour M. de Fritze, la question ne se pose pas, et il cite des textes pour expliquer le sacrifice du taureau dressé sur ses pattes. Quant à affirmer, comme il le fait, que cette cérémonie n'a rien à voir avec le sacrifice de la vache accompli d'après la tradition par Ilos, le fondateur de la ville, sous prétexte qu'ici le sacrificateur porte l'habit d'un serviteur du temple et non d'un héros, j'avoue que cet argument ne m'a pas convaincu.

A propos des autres dieux, l'auteur fait remarquer que *Apollon Hecatos* est représenté avec la lyre et le trépied, c'est-à-dire avec des attributs qui ne répondent pas à cette épithète du divin archer : c'est, dit-il finement, que « Hecatos » n'est pas un surnom religieux, mais une épithète honorifique, une épithète de nature à la mode d'Homère ; de même *Zeus Idaios* est une création littéraire, car on en voit à Scep-

1. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1902, p. 45 et suiv.

sis un tout différent, et il est invraisemblable que deux statues de Zeus Idaios aussi dissemblables aient existé simultanément en Troade. C'est ainsi que notre auteur recherche dans quels cas l'artiste a pu s'inspirer d'un modèle plastique ou pictural et dans quels cas il a tiré l'image de son propre fonds.

En voyant défiler cette suite de héros, *Hector*, *Énée*, *Dardanos*, *Ilos*, *Priam*, *Paris*, *Ganymède*, on ne peut s'empêcher d'émettre l'hypothèse, appuyée par quelques passages de Plutarque, d'Elien, que la ville d'Ilion possédait, comme d'autres d'ailleurs, un « heroon » où les statues de ces personnages étaient conservées et honorées. A propos d'Hector, on remarque que, pour représenter le combat autour du corps de Patrocle, le graveur s'est inspiré des paroles du poète concernant le combat autour du corps de Cébrion. Cependant M. de Fritze ajoute que sûrement ce n'est pas de cette dernière affaire qu'il s'agit, car elle se termina par la victoire des Grecs ; mais le combat autour de Patrocle se termine-t-il autrement ? Cependant je suis d'avis qu'il s'agit bien de celui-ci : l'autre avait dans la tradition trop peu de notoriété. M. de Fritze observe que certaines monnaies représentent Hector sur son char à droite, « l' « umbo » du bouclier tourné vers le spectateur, ce qui est en contradiction avec le geste normal qu'exigerait le combat ; mais est-il certain que sur ces monnaies en particulier Hector soit représenté combattant ? Je crois que sur les nos 78, 80, 101, Hector ne combat point mais se rend sur le champ de bataille ; sur le no 104 où il terrasse un ennemi du haut de son quadrige, nous voyons la concavité du bouclier.

La Louve et les Jumeaux, Rome et le Sénat sont représentés aussi. Parmi les empereurs on remarque l'absence de Tibère. Pur hasard peut-être ! Cependant les paroles des auteurs laissent pressentir à l'endroit d'Ilion une certaine mauvaise humeur de la part de Tibère, qui serait allé jusqu'à retirer à cette ville le privilège de frapper monnaie. Pourquoi cette attitude de Tibère ? M. de Fritze ne le dit pas, mais rappelons-nous que Jules César avait songé un instant à transporter à Ilion le siège de l'empire. Tibère avait sans doute épousé les rancunes du vieux parti romain que ce projet effrayait. Plus tard la question devait être agitée de nouveau, mais plutôt au bénéfice d'Alexandria Troas qui était mieux située [1], et ce mouvement d'idées ne fut pas sans influence sur le choix définitif de Byzance au temps de Constantin.

1. Voy. E. Babelon, *Une monnaie d'or d'Alexandria Troas*, dans *Rev. num.*, 1885, p. 28. — Cf. Ad. Blanchet dans *Rev. belge*, 1898, p. 5, et *Études*, II, 139.

Laissons-là ces hypothèses ; aussi bien, on l'a vu, l'intérêt capital de cette monographie réside dans l'étude minutieuse et sagace des types iconographiques ; c'est un excellent morceau d'archéologie. Sur la portée économique du monnayage d'Ilion, pas un mot ; mais sans doute ce genre de recherches ne rentrait pas dans le cadre de la publication. Disons, à propos des planches, que les monnaies y conservent le numéro même qu'elles ont dans le texte, habitude qu'on aimerait à voir se répandre.

A. Dieudonné.



E. Levasseur. *Mémoire sur les monnaies du règne de François Ier* (*Extrait de la nouvelle série des Ordces des rois de France*, t. 1). Imp. natle, 1902. In-4° de 240 p.

M. Levasseur, avec cette érudition méticuleuse dont il fait preuve dans tous ses travaux, a publié une monographie complète des monnaies frappées sous le règne de François Ier, de 1515 à 1547. Ce mémoire intéresse également les numismatistes et les économistes, ceux-ci plus que ceux-là parce que les monnaies, à partir du xvie siècle, deviennent exclusivement un moyen d'échange et cessent d'être pour l'histoire des sources d'information. Après une longue préface dans laquelle l'auteur passe en revue chacune des monnaies frappées sous François Ier et jette un coup d'œil sur les espèces étrangères émises dans les pays limitrophes, M. Levasseur examine la fabrication et l'administration des monnaies, il traite ensuite des changements des espèces et de leur valeur. L'ouvrage se termine par des tables résumant les actes qui créaient des espèces nouvelles ; mais comme le *Recueil des Ordonnances* contenant des tables analogues s'arrête à 1456, sous Charles VII, M. Levasseur a jugé à propos de les continuer sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII, comblant ainsi la lacune qui existerait jusqu'à la première année du règne de François Ier. — Après avoir lu et relu ce travail dans lequel on apprend beaucoup, et qui résume tout ce qui a été écrit sur cette période, on reste convaincu de la difficulté, presque de l'impossibilité qui se révèle lorsqu'il s'agit de répondre positivement à cette question si souvent posée : quelle valeur un teston de François Ier, de même qu'un gros tournois de saint Louis, aurait-il en la présente année ?

A. de Barthélemy.



A. Arnauné, directeur de l'Administration des Monnaies et Médailles. *Rapport au Ministre des Finances. Septième année. 1902.* Paris, Imprimerie nationale, 1902, in-8°.

Ce volume, comme les six autres qui l'ont précédé, est composé de deux parties : le rapport de M. Arnauné sur les travaux de la Monnaie durant l'année 1902, complété par une rapide comparaison avec les Monnaies étrangères; et, d'autre part, une très abondante provision de documents statistiques et législatifs concernant les émissions monétaires et la fabrication des médailles à la Monnaie de Paris, le cours de l'or et de l'argent à la Bourse de Paris, le cours de l'argent à Londres, et en général le commerce et la production des métaux précieux, l'encaisse métallique des principales banques d'émission, le change, le droit de garantie, etc., etc. A ces précieux documents s'ajoutent de très clairs et très utiles tableaux des systèmes monétaires de l'étranger et de la production ou de la circulation des métaux précieux à l'étranger.

Ce volume, si remarquable par la richesse de son contenu et la précision très sûre des renseignements qu'il fournit, ne s'analyse pas. Il groupe un nombre considérable de notions rigoureuses généralement dispersées dans les publications officielles ou économiques les plus diverses. A ce titre il doit rendre les plus grands services. J'ajoute que deux tables excellentes le rendent très facile à consulter. Il est illustré de deux diagrammes où l'on suit l'évolution des productions annuelles de la Monnaie de Paris et de la production de l'or et de l'argent, depuis 1888. Enfin de jolies planches où sont reproduites quelques-unes des médailles sorties en 1902 de notre atelier national égayent ce livre avant tout exact et scientifique.

J. de Foville.



— Ann. intern. d'hist., Congrès de Paris, 1900, 7e section :

Ad. Blanchet. *Peintres-médailleurs français des XVe et XVIe s.*, 7 p. (tiré à part).

— Bull. de la Soc. d'émul. du Bourbonnais, t. IX, 1901 :

L. M[antin]. *L'aureus des Villards.* C'est un aureus de l'empereur Honorius.

— Pr.-v. des séances de la Soc. des lettres de l'Aveyron, 1900 :

Abbé Vialettes. *Méreau en plomb des francs archers de Rodez, trouvé à Millau.* Au revers, on lit : NY·PEYANS·TAILLE·NY·DENIES·

— Bull. Soc. lettres, sc. et arts de la Corrèze, 1902, p. 129-139 :

E. Fage. *Maximin Deloche.*

— Bull. de la Soc. dunoise, oct. 1902 :

Vallée. *Notes sur une boîte de poids de 1777.*

— Revue du Lyonnais, t. XXXII, nov.-déc. 1901 :

L. Galle. *Natalis Rondot, sa vie, ses travaux* (72 p.).

— Bull. Soc. des antiq. de l'Ouest, 1902, 1er trim. :

A. Richard. Relation de la découverte de la « Minerve » de Poitiers le 20 janv. 1902. Quelques monnaies, gauloises et romaines, ont été trouvées dans ces fouilles. L'une d'elles, de Marc Aurèle, trouvée dans le mortier d'un pilier, donne par elle-même un renseignement utile sur l'âge des constructions qu'il s'agissait de déblayer.

— Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest, 1902, 2e trim., p. 333 :

M. A. Barbier offre à la Société, de la part de M. Rogier de Rothemont, une collection importante de médailles romaines en bronze (760 pièces). On y remarque des monnaies du Haut et du Bas-Empire de tout module ; beaucoup d'entre elles sont à fleur de coin. La série débute par un as coulé.

— Bull. Soc. archéol. et histor. du Limousin, t. LI, 1902, p. 396 :

R. Drouault. Médaille de Louis XIV avec revers gravé en creux, peut-être relative à un monument limousin.

— Ann. de la Soc. d'émul. des Vosges, 1902 :

P. Chevreux. *Rapport sur le musée départemental.* L'auteur signale, parmi les accroissements, l'acquisition de quelques monnaies romaines, de monnaies de Louis XIV et de quatorze matrices de sceaux en cuivre.



— Jahrb. der Gesellsch. für lothring. Geschichte, t. XIII, 1901 :

R. Forrer. *Keltische Numismatik der Rhein-und Donaulande* (35 p.) (tiré à part).

— Ravensberger Blätter, II, 1902, nos 5-8 :

W. Engels. Sur les monnaies romaines de la collection Sparenberg (trouvées dans le pays de Ravensberg).

— Sonntagsblatt für Sammler, 1902 :

Münzensammlungen in Deutschland.

— Der Numismatiker (Danzig), 1902 :

S. B. Kahane. *Die Münznamen, ihr sprachlicher, geschichtlicher und volkstümlicher Ursprung. — Die Münzbeamten und Münzarbeiter des Mittelalters in Deutschland. — Das Münzbild auf chinesischen Münzen. — Die deutschen Reichsmünzen und die lateinische Schrift. — Glauben und Aberglauben in der Numismatik. — Bleierne Kulturdenkmäler vergangener Zeit.*



— Numismatic Circular, n°s 94 à 110 :

F. Gnecchi. *Roman coins.*

L. Forrer. *Biographical notices of medallists.*

Surnames assumed by roman emperors to commemorate countries conquered during their rule.

La valeur du denier.

Nadrowsky. *Geldzeichen und ihre Verwendung.*

Madden. *The coins of Trajan, of Plotina, his wife, and of Trajan, his father.*

Howorth. *Indo-europæan coins.*

Lingots monétaires.

Reber. *In der Schweiz aufgefundene Regenbogenschüsseln und verwandte Goldmünzen.*

L. Forrer. *Inedited coins. Notes on the zodiacal rupees and mohurs of Jehangir Shah.*

A. Spigardi. *Di un raro gettone di Ludovico I, re d'Etruria.*

Articles divers de numismatique anglaise, américaine et italienne.

— The reliquary and illustraded archæologist, 1902 :

G. F. Hill. *False shekels.* Il s'agit de falsifications faites dans l'intérêt mal entendu de l'histoire et qui remontent au XVIe s. Les plus curieux sont les sicles où la coupe est remplacée par un encensoir, couronné d'une fumée lourde.

— American Journal of numismatics, t. XXXVI, 1901-1902 :

Fr. Sherman Benson. *Ancient greek coins.*

Storer. *Medals, jetons and tokens, illustrative of the science of medicine.*

Marvin. *Masonic medals.*

Coinage of Edward VII, etc...



— Annuaire statist. de la Belgique, 1901 :

Valeur nominale des monnaies fabriquées et mises en circulation

dans le monde entier, d'après les renseignements fournis par le Ministère.

— Ann. du Cercle archéol. de Mons, t. XXX :

G. Decamps et E. Puchot. *Sur un méreau montois d'étain de 1684* (cf. « Revue belge », 1902, p. 111).

— Mém. de la Soc. roy. des antiq. du Nord, 1900 :

Chr. Jörgensen. *Médaillons romains en or* (trad. par E. Philipot). Médaillon de Constance II, trouvé dans l'île de Fionie (tiré à part).

— Revista de archivos, bibliotecas y museos, t. VI, 1902, 168-170 :

Ad. Herrera. *Benito Arias Montano*. Médaille représentant au revers Archimède.

— Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1901 :

Mylonas. *Jetons de plomb attiques*.

— Tijdschrift voor munt- en penningkunde, t. X, 1902 :

G. Cumont. *Commission donnée par Jean IV, duc de Brabant, à Jean Michiels, pour frapper monnaie à Maëstricht. — Mélanges numismatiques. Règne de Jeanne de Brabant, veuve, 1383-1406.*

F. Caland. *Ordonnantie van Philips van Bourgondie dd. 4 december 1429.*

— Numizmatikai Kozlony (Budapest), 1902 :

E. Jurkowic. *Ueber die Anfertigung der Münzplättchen für französische Kupfermünzen in Neusohl* (1791).

E. Gohl. *Studien über das Münzwesen des keltischen Eravisker-Stammes.*

PÉRIODIQUES

NUMISMATIC CHRONICLE AND JOURNAL OF THE NUMISMATIC SOCIETY, 4e série, t. Ier, 1901.

Ce volume est occupé tout entier par l'étude de M. W. J. Andrew intitulée : *A Numismatic History of the reign of Henry I* (1100-1135), 515 p. in-8°, et par les procès-verbaux de la Société.



NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT, t. XXXIII, 1901.

F. Imhoof-Blumer, *Zur syrischen Münzkunde.* Frappes babyloniennes de Séleucus Nicator. Antiochus VIII. Le dieu barbu des tétradrachmes d'Antiochus XII. Claudia Apameia. Images d'Astarté à Gabala. Berytus Laodicée. Carné. Marathus. Double statère d'un roi de Sidon. Ptolemaïs Germanicé. Zeus Héliopolite sur des monnaies de Nicopolis Emmaüs, Eleutheropolis et Neapolis. — J. Scholz, *Griechische Münzen aus meiner Sammlung.* La plus curieuse semble être une pièce d'Ariaramne au type nouveau de la lionne (?) allaitant son lionceau. — A Markl, *Das Provinzialcourant unter Kaiser Claudius II Gothicus.* Alexandrie. Monnaies de potin et monnaies de cuivre, avec des types différents ; elles portent toutes la date d'une des trois années de règne mais sont moins nombreuses dans la troisième, c'est-à-dire après août 269, ce qui est imputable à l'invasion des Palmyréniens en Égypte. — O. Vœtter, *Die Münzen des Kaisers Gallienus und seiner Familie.* Lyon, Antioche, Siscia, etc... C'est par tâtonnements et seulement grâce à une foule d'observations de détail rapprochées avec sagacité, qu'on arrive à grouper par ateliers les monnaies de cette époque, en s'aidant par exemple des empereurs qui n'ont pu frapper que dans un atelier donné. A signaler, p. 93, une conjecture relative à la légende VIRTVS FALERI. — J. Maurice, *L'atelier monétaire de Thessalonica pendant la période constantinienne.* Ces émissions commencent le 11 nov. 308, date de l'élévation de Licinius au rang d'Auguste ; elles retracent une partie de la carrière de Licinius à qui fut d'abord soumise cette partie de l'empire, puis nous montrent Licinius et Constantin associés, enfin Constantin seul jusqu'à sa mort, en 337. — O. Vœtter, *Herculi und Jovi. Räthselhafte Abkürzungen auf gleichzeitigen Münzen des Constantinus in Lugdunum und des Licinius in Antiochia.* L'auteur déchiffre entre autres les sigles suivantes : H | CI | S (Herculi conservatori invicto semper), de Constantin ; puis ꟼ | II (quinquennales Jovi invicto) et IS | IN (Jovi semper invicto), de Licinius. — A. Luschin v. Ebengreuth, *Der Fund von Zazvic.* — Th. Ippen, *Ueber Münzen Albaniens.* — G. Budinsky, *Münzfund von Ungersdorf.* — J. Cahn, *Beiträge zur vorderösterreichischen Münzgeschichte.* — J. Scholz, *Die österreichischen Conventions-Zwanziger.* — Mélanges. Bibliographie. Rapport annuel de la Société numismatique.



ZEITSCHRIFT FÜR NUMISMATIK, t. XXIII, 1901-1902.

Frhr. von Schrötter, *Die Prägung der kursächsischen Sechspfennigstücke (Seufzer) 1701 und 1702. Ein Beitrag zur Geschichte der Scheidemünzpolitik.* — F. Friedensburg, *Der Fund von Zadory* (pièces de Silésie des env. de 1300). — Tergast, *Der Münzfund bei Norden (Ostfriesland).* — M. Verworn, *Paradoxe Herrscher-insignien auf mittelalterlichen Münzen.* L'auteur étudie, sur diverses bractéates, la signification douteuse des insignes du pouvoir spirituel ou temporel; trouvant par exemple la crosse épiscopale associée à une image impériale, il se demande si nous avons affaire à une monnaie ecclésiastique ou à une monnaie qu'aurait fait frapper l'empereur lors de son passage dans l'évêché. — J. Menadier, *Ein Denarfund aus Brandenburg a. Havel; Der Fund von Niederlandin; Der Fund von Kinno* (monnaies allemandes). — K. Regling, *Zur griechischen Münzkunde* (2 art.). Sicyon (pièce autrefois attribuée à Daldis de Lydie); Sinope (recherche, sur les monnaies, des noms du philosophe Diogène et de son père Hikesias qui fut changeur); Héraclée de Bithynie; Rhodes (le nom de magistrat, sur les monnaies, n'est pas celui de l'éponyme, prêtre d'Helios); Laodicée de Syrie; Egypte (Π et M, sur les bronzes de Cléopâtre, sont des marques non d'atelier mais de valeur); Philippopolis de Thrace; Gorgion, dynaste de Gambrium (sa première monnaie de bronze); Éphèse (à la légende ΠΑΝΙΩΝΙΟϹ, surnom d'Artémis); Cnide (à la légende ΦΟΥΡΒΙΑ ΠΛΑΥΤΙΛΛΑ[1]); Ægeæ (sur l'ère de la ville); Hermopolis (ville à rayer de la numismatique); Thyatira (au type de Pergame); Siocharax. — J. Menadier, *Schaumünzen Albrecht Dürer's.* A propos d'un article de H. Buchenau, dans les « Blätter für Münzfreunde », sur un portrait de Luther; notre auteur ne regarde pas cette médaille comme l'œuvre d'Albert Dürer. — H. Gaebler, *Zur Münzkunde Makedoniens*, III. L'auteur étudie l'époque du dernier soulèvement des Macédoniens. Par une conjecture intéressante quoique hasardée, il attribue à Andriscus, qui avait pris le nom de Philippe, certaines pièces de Philippe V dites « à la tête de Persée », et où il fau-

1. Mionnet, en interprétant le texte de Sestini, a traduit « Tegenda tegit Venus » comme s'il y avait « tegimenta tangit », — elle touche son vêtement.

drait voir, sous les attributs du héros légendaire, le portrait du jeune prétendant ; M. Gaebler étudie ensuite la série des gouverneurs romains de la Macédoine ; à propos des fermetures et réouvertures successives d'ateliers, il fait la part des intérêts politiques du conquérant à côté de celle des nécessités économiques. — H. Dannenberg, *Neuburg a. d. Donau oder Neunburg vorm Walde?* — Frhr. v. Schrötter, *Die letzte städtische Münzprägung in Preussen.* — J. Menadier, *Zwei märkische Denarfunde.* — Menadier et Nützel, *Der Münzfund von* Siroschewitz.

A. D.

Le Gérant, F. Feuardent.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

OBOLES DE MARSEILLE

ET MONNAIE A LÉGENDE NORD-ÉTRUSQUE

A PROPOS D'UNE TROUVAILLE FAITE PRÈS DE VALENCE (DRÔME).

Pl. VI.

Il y a plusieurs mois, un paysan des environs de Valence découvrit dans sa propriété un vase en terre plein de monnaies anciennes d'argent. Ce petit trésor contenait environ 400 oboles de Marseille et 15 drachmes à légende nord-étrusque.

Un de nos amis l'eut quelques instants entre les mains avant sa dispersion et, avec sa rare compétence, il en sépara vingt exemplaires qui représentent toutes les variétés contenues dans l'ensemble de la trouvaille. Il est fâcheux qu'on n'ait pu à loisir faire passer toutes ces pièces à la balance; le poids moyen de chaque variété aurait peut-être fourni quelque enseignement intéressant.

Ce regret exprimé, nous allons décrire les monnaies demeurées en notre possession et chercher quelles observations surgissent de leur examen.

DESCRIPTION

§ I. — *Obole avec le mot* ΠΑΡ.

1. Tête à gauche; les cheveux disposés en boucles à crochet qui sont d'abord rejetées en arrière, puis dis-

séminées en divers sens; sur la joue, simulant des favoris, les lettres ΠAP placées verticalement l'une au-dessous de l'autre; le P n'est représenté que par son trait vertical, la boucle n'est pas visible; on ne sait si elle est à droite ou à gauche.

℞. MA entre les branches d'une roue à quatre rais ou mieux dans un cercle à quatre rayons; l'M dans un des segments, l'A dans le segment voisin.

Æ. — Poids, 0 gr. 68.

§ II. — *Oboles avec tête ornée de favoris.*

2. Tête à gauche; même disposition de la chevelure; favoris.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 67.

3. Tête à gauche; à la limite de la face, trois petites mèches allongées, terminées en crochet; derrière celles-ci, boucles à crochet rejetées en arrière; enfin boucles disséminées en divers sens. Cette disposition de la chevelure est commune à toutes les oboles suivantes munies de favoris.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 67.

4. Tête à gauche; type analogue.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 66.

5. Tête à gauche; type analogue.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 64.

Le style de cette obole la fait différer notablement des autres, la figure est plus virile.

6. Tête à gauche; type analogue.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 63.

7. Tête à gauche; type analogue.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 62.

8. Tête à gauche; type analogue; fraction de grènetis.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 61.

9. Tête à gauche; type analogue.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 58.

§ III. — *Oboles avec favoris limités au haut de la joue.*

10. Tête à gauche; les favoris, à peine indiqués, sont limités au haut de la joue.

℞. MA.

Les lettres sont légèrement rognées.

Æ. — Poids. 0 gr. 58.

11. Tête à gauche; type analogue.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 65.

12. Tête à gauche; même type, la section du cou très nette.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 65.

13. Tête à gauche, de style moins élevé; elle est beaucoup plus large que les précédentes et soutenue par un cou épais.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 35.

Nous avons fait passer deux fois à la balance cette pièce si différente des autres, par le poids plus encore que par le style; il y en avait plusieurs analogues dans la trouvaille.

§ IV. — *Oboles avec têtes dépourvues de favoris.*

14. Tête à gauche, de beau style, section du cou très nette.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 64.

15. Même type, section du cou très nette.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 53.

Ces deux oboles (nos 14 et 15) sont d'un type presque identique à celui des pièces de beau style nos 11 et 12, sur lesquelles les favoris sont limités à la partie supérieure de la joue. Peut-être doivent-elles faire partie du même groupe et les favoris, très faiblement indiqués, ont-ils été effacés par l'usure.

16. Tête à gauche; les mèches des cheveux sont en forme d'S allongés; le front est bas, grènetis bien net devant la face.

℞. MA. Lettres non bouletées.

Æ. — Poids, 0 gr. 67.

17. Tête à gauche, de beau style mais de conservation médiocre.

℞. MA. Lettres non bouletées.

Æ. — Poids, 0 gr. 64.

18. Tête à gauche, la figure très large soutenue par un cou épais; les mèches de cheveux en forme d'S sont rejetées en arrière, trace de grènetis, style inférieur.

℞. MA.

Æ. — Poids, 0 gr. 59.

§ V. — *Monnaies à légende nord-étrusque.*

19. Tête laurée, à droite; le globe de l'œil allongé entre des paupières en forme de triangle; l'extrémité du nez, la narine, les lèvres fortement accentuées, le cou épais, l'oreille représentée par un ovale; la couronne est constituée par une série d'angles ouverts en avant; au-dessous, une série de traits courts appartenant à la chevelure; une boucle vient se terminer en crochet vers l'angle de l'œil. Collier de perles. Grènetis.

℞. Buste de cheval tourné à droite, sa crinière est tressée; un globule sur le devant du cou; au-dessous, en caractères nord-étrusques, IAILKOVESI.

Æ. — Poids, 2 gr. 54.

20. Tête laurée, à droite, même type.

℞. Même type; au-dessous, en caractères nord-étrusques, IAILKOVΓ.

Æ. — Poids, 2 gr. 54.

OBSERVATIONS

I. — *Oboles de Marseille.*

Toutes les têtes sont tournées à gauche.

Dans sa *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, La Saussaye a décrit les types des oboles de Marseille comme représentant Apollon, sans toutefois indiquer suffisamment

sur quels motifs il se basait pour justifier son attribution. Dans le *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, Muret a suivi les mêmes errements ; il est vrai qu'il est mort avant d'avoir terminé son œuvre et que les savants qui l'ont publiée et enrichie de tables précieuses, n'ont pas osé y toucher. Avant eux, Duchalais, dont l'observation critique était si fine, n'a pas contredit l'opinion de La Saussaye. Bref, devant de si hautes autorités et tant d'autres que l'on pourrait citer, il paraît téméraire d'avoir éprouvé une hésitation au moment de décrire les monnaies du trésor de Valence. Cependant la présence des favoris est un fait tellement extraordinaire sur l'image d'un des grands dieux de l'ancienne Grèce, qu'il peut être permis de se demander si, sur certaines oboles, on doit voir la représentation d'Apollon ou celle de quelque divinité locale de moindre envergure.

Après avoir entendu un savant aussi qualifié que M. Babelon se poser cette question, nous avons recherché si, sur les statues, sur les monnaies, sur les vases peints, dans les traités de mythologie, on pourrait découvrir un Apollon bien caractérisé par ses attributs et porteur de favoris.

Dans les livres et sur les statues, rien ; sur les monnaies, pas davantage. Lenormant, qui a disserté sur l'Apollon barbu de quelques monnaies grecques de Sicile, ne paraît pas s'être préoccupé des oboles de Marseille.

Sur les vases peints, voici ce que nous avons trouvé dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, par MM. Daremberg et Saglio, à l'article *Barba*[1] : « Apollon, « ordinairement imberbe, est représenté quelquefois sur les « vases peints avec une barbe naissante qui ombrage à « peine le contour de la joue. »

1. Tome I, p. 669.

Ce texte est accompagné d'une vignette explicative (n° 787) et de la note suivante : « Note 21. *Mon. d'Inst.* « *arch.*, II, pl. XXIII. — *Élite des mon. céram.* de Lenor- « mant et de Witte, II, pl. LVI. — Gerhard, *Auserles. Vas.*, « I, 22 ; le même, *Trinkschalen und Gefässe*, II, pl. XIX. »

Le premier exemple auquel renvoie cette note trouve son explication dans le *Répertoire des vases peints* de M. Reinach[1], avec l'indication suivante : « *Monum.*, 1, « pl. XXIII. Vulci. Brit. Mus. Amphore. Apollon perce de « flèches Tityos qui tombe en saisissant Latone (ou Gé ?). » On voit en effet, sur la joue du jeune homme armé d'un arc, deux petits traits divergents qui occupent la place des favoris.

Le second exemple, qui est cité dans l'*Élite des mon. céram.* de Lenormant et dans Gerhard (*Auserles. Vas.*), est aussi expliqué dans Reinach[2] : « (Gerh. 22). Beugnot « Louvre. Amphore. A. Tityos enlevant Latone est saisi « par Apollon ; de l'autre côté accourt Artémis. »

Un point situé en haut de la joue indique la place des favoris ; le même dessin plus développé dans Gerhard (*Auserles. Vas.*) ne laisse aucun doute sur l'existence de cette particularité.

Nous n'avons pu nous procurer le dessin reproduit dans les *Trinkschalen und Gefässe* de Gerhard.

De tout ce qui précède il reste acquis qu'il existe sur les vases peints deux ou trois exemples d'un Apollon pourvu de favoris.

Sur nos oboles, d'autres motifs militent en faveur d'Apollon :

1° La roue du revers rappelle celle du trépied delphique ;

1. T. I, p. 70.
2. T. II, pl. XXVI, n° 4.

2° Sur les anciennes oboles, cette même roue, placée sur une tête casquée, fait regarder celle-ci comme celle d'Apollon ;

3° Apollon était, avec Diane et Minerve, une des trois divinités protectrices de Marseille [1] ;

4° Sur une obole reproduite pl. II du *Cat. de la Bibl. nat.*, on voit derrière la tête un croissant, symbole de Diane, la sœur d'Apollon.

Nous ne dissimulerons pas la faiblesse de ces arguments.

Sur des amphores à vin ou à huile, trois dessins soumis au caprice d'un artiste ne sauraient avoir l'autorité d'un document officiel, quand il existe des centaines et peut-être des milliers de figurations d'Apollon imberbe; d'autant mieux que les favoris fortement accentués de quelques-unes de nos monnaies ne rappellent guère les « légers filets de barbe ombrageant à peine les contours de la joue ».

La tête casquée des anciennes oboles peut être aussi bien celle de Minerve, qui figure comme on sait sur les pièces massaliotes d'argent au revers de l'aigle, car le casque appartient plutôt à Minerve qu'à Apollon.

Quant à la rouelle, est-elle l'apanage exclusif de ce dernier? Et ne figure-t-elle pas sur les moyens bronzes mêmes de Marseille au type de Minerve et au-dessus du trépied du revers?

Il est vrai que plusieurs auteurs, et principalement Cavedoni et Bronsted, ont tenté d'établir une corrélation entre le culte d'Apollon et celui de Minerve [2]. Mais la pluralité même de ces explications ne laisse-t-elle pas un doute sur leur validité ?

D'ailleurs elles ne sauraient s'appliquer à la monnaie de

1. Voy. Laugier, *Les monnaies massaliotes du Cabinet de Marseille.*
2. Laugier, *loc. cit.*, p. 39-40.

Lacydon, qui porte elle aussi au revers la rouelle à quatre rayons.

Le fait que le dieu de la lumière est un des protecteurs de la ville n'a pas empêché ses habitants de frapper monnaie au nom de Lacydon, et qui sait si les oboles de haut style sur lesquelles La Saussaye a cru voir, dans la disposition de la chevelure, une corne s'élançant au-devant du front, ne dérivent pas de ce prototype dont la corne fortement accentuée et volumineuse caractérise le Génie du port de Marseille?

La rouelle au revers de nos oboles peut avoir la même valeur que sur la pièce de Lacydon, et ne pas caractériser exclusivement le trépied delphique.

Le croissant n'a pas de sens avec un dieu subalterne, tandis qu'il se conçoit mieux avec la tête d'Apollon, frère de Diane; mais peut-on généraliser sur une pièce unique, et quand on rapproche cette obole d'une drachme présentant derrière la tête de Diane un croissant analogue, ne peut-on pas regarder cet attribut comme une simple caractéristique de deux émissions simultanées de drachmes et d'oboles?

Enfin sur les grands bronzes de Marseille au revers du taureau cornupète, la tête d'Apollon est *laurée* et ne rappelle en rien celle qui est figurée sur les oboles.

En résumé, nous pensons que s'il faut voir sur les oboles de Marseille la tête d'Apollon, il serait à désirer que des savants autorisés confirmassent cette attribution par des arguments probants.

Après avoir présenté ces observations sur le droit, émettons une remarque sur le revers des oboles de Marseille.

Généralement il est ainsi décrit : « MA entre les rayons d'une roue ». Cette expression ne nous paraît pas exacte, la figure représentée ne ressemble pas à une roue, et la roue a moins sa raison d'être que le cercle.

1° Quand on examine les roues antiques qui nous ont été conservées, on voit que, si elles sont à quatre rais, ces roues sont petites et les rais fort épais. Or ici les rais sont absolument insuffisants pour soutenir le cercle qui les entoure.

2° Les jantes doivent être plus larges que les rais ou tout au moins être renforcées au point où ceux-ci s'emboîtent avec elles, ce qui n'a pas lieu pour les prétendues roues de nos oboles; elles ne présentent aucun renflement aux points indiqués et leur circonférence n'est pas plus épaisse que leurs rayons.

3° Les moyeux des roues antiques sont volumineux; ici ils peuvent manquer complètement, comme sur l'obole n° 16, et quand ils existent ils sont généralement faibles. Ils sont peut-être produits par un mécanisme analogue à celui du point saillant que l'on remarque par exemple sur les écus d'or de François Ier, point dû à la pression sur le coin de la branche du compas placée au centre, tandis que l'autre branche détermine les cercles de grènetis entre lesquels est comprise la légende. Plus simplement on peut considérer ces points comme la marque d'un écrou destiné à mieux fixer les diamètres du cercle placés perpendiculairement l'un à l'autre.

4° Enfin, à moins de considérer la roue comme un souvenir du char d'Apollon, on ne voit pas bien quelle idée est attachée à ce symbole; il n'en est pas de même de celle qui est suggérée par un cercle à quatre rayons, objet souvent représenté sur les monnaies au-dessus ou sur les côtés d'un trépied et qui, faisant ainsi partie des instruments destinés au culte, évoque les sentiments religieux si en honneur chez les Anciens.

Ces vues générales exposées, signalons quelques détails spéciaux aux oboles du trésor de Valence.

Tous les revers montrent les lettres MA entre les rayons d'un cercle; la traverse de l'A n'est pas brisée, elle est droite.

Toutes les lettres sont plus ou moins bouletées, sauf sur les nos 16 et 17.

L'obole décrite sous le n° 1 est la seule qui sur les quatre cents pièces de Marseille porte au droit une légende, le mot ΠΑΡ ou ΠΑϘ inexpliqué jusqu'à présent et qui peut être la signature du graveur [1]. Son poids ajouté à celui de sept pièces similaires du Cabinet de France (nos 682-688), d'une autre du Musée de Lyon (0,61), de deux autres du Musée de Marseille (0,52-0,53), forme un total de 6 gr. 67 et une moyenne de 0,66 avec un écart de 0,52 à 0,68. Ce poids moyen multiplié par 6 donne 3,96 qui représente à peu près le poids des drachmes lourdes de Marseille. En effet, en additionnant les dix drachmes lourdes du Cabinet de France (nos 783 à 791, 799), trois pièces de haut style du Musée de Lyon (3,87-3,78-3,73) et trois du Cabinet de Marseille (3,78-3,73-3,72) on obtient une moyenne de 3 gr. 76 qui ne diffère que de 0,20 de la moyenne que nous avons obtenue ci-dessus. Cette obole est rangée par La Saussaye à la cinquième époque du monnayage massaliote qui correspond à la fin du siècle de Périclès, au siècle d'Alexandre le Grand.

Les oboles avec favoris donnent lieu à des considérations analogues. Leur poids moyen est de 5 gr. 684; en y ajoutant celui de vingt-trois pièces similaires du Cabinet de France et de quatre autres de beau style du Musée de Lyon, on arrive au poids total de 22 gr. 60, ce qui, pour trente-six pièces donne une moyenne de 0,627 : en multipliant ce nombre par 6, on a pour le poids de la drachme 3 gr. 76.

La frappe de ces oboles est donc antérieure à l'année 217 avant J.-C., époque à laquelle le victoriat romain fut réduit à 2 gr. 92 et servit de prototype au monnayage massaliote [2].

1. Mis de Lagog.?, *Médailles inédites. Aix, 1834.* — F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. III, p. 259.
2. E. Babelon, *Monnaies consulaires*, t. I, p. xxvi.

Le n° 16 se distingue de tous les autres par la chevelure qui est formée d'S allongés et par un front bas, un style moins élevé; au revers par des lettres non bouletées, par un cercle dont le centre n'est pas saillant et par des diamètres qui ne sont pas perpendiculaires l'un à l'autre, n'étant pas fixés par un écrou comme sur les autres pièces.

La conservation du n° 17 laisse à désirer; il y avait dans la trouvaille un assez grand nombre de pièces semblables; elles sont assurément les plus anciennes.

Le n° 18 a quelque analogie avec le n° 13. Comme sur cette pièce, la figure est large, le cou épais; il en diffère par l'absence des filets de barbe et par la disposition de la chevelure à la limite de la face.

II. — *Monnaies à légende nord-étrusque.*

Le n° 19 est le seul de la trouvaille qui donne une légende complète ou du moins formée de dix lettres; il appartient ainsi que le n° 20 à la série de pièces à la légende nord-étrusque, ou plus exactement « Salasse » que l'on rencontre plus habituellement dans le sud-est de la Gaule. Telles sont les légendes *ianas* (Tourdan, Isère; Moirans, Isère; Hostun, Isère; Laveyron, Drôme, etc.), *kasios* (Tourdan, Isère; Beauregard, Vaucluse), *libeci*. Nos pièces se rapprochent surtout des médailles à la légende *kasios*, étant comme elles imitées des monnaies campaniennes, ce qui a permis à Duchalais et aux rédacteurs du *Cat. de la Bibl. nat.* de fixer leur date à une époque postérieure à l'année 250 avant notre ère. Les monnaies à la légende *iailkovesi* doivent être assez rares. La Saussaye n'en parle pas dans son ouvrage sur la Gaule narbonnaise; elles ne paraissent pas avoir attiré l'attention de Saulcy dans ses lettres à Longpérier sur la numismatique gauloise.

Nous ne savons pas où elles auraient été rencontrées par unité; par groupe, nous croyons qu'on les a trouvées seulement à Beauregard et à Valence. Il est intéressant de rechercher quelles monnaies les accompagnaient et par conséquent avaient cours en même temps qu'elles.

A Beauregard il y avait soixante-dix pièces à la légende *kasios*, trente-six à la légende *iailkovesi*, plus cinq peu lisibles; total cent onze à légendes nord-étrusques. Avec cela, se trouvaient quatre pièces au daim, soixante-quatorze au bouquetin tourné à droite avec une roue au-dessous, et deux oboles de Marseille.

Nous ferons remarquer l'analogie qui existe au droit entre les pièces au bouquetin avec la roue et celles qui portent la légende *ianas*.

A Valence, les *iailkovesi* se sont rencontrés exclusivement avec des oboles de Marseille, la plupart de haut style et beaucoup de belle conservation, ce qui induit à penser que ces dernières ne sont peut-être pas aussi anciennes que le croyait La Saussaye.

Quelle est la signification de ces légendes? Il est difficile de rien affirmer. Sur les monnaies gauloises du sud-est, il semble que la terminaison *os* s'applique plutôt à des noms de chefs : *Durnacos*, *Auscrocos*, *Litavicos*.

En ce qui concerne les légendes nord-étrusques, voici quelques noms de l'inscription de San Bernardino qui nous sont obligeamment communiqués par M. Changarnier : *Anokorokios*, *Setugokios*, *Anarevimeos*, *Tanotalos*.

Le véritable nom inscrit sur notre monnaie ne serait-il pas *iailkovesios*, trop long pour figurer en entier sur le pourtour du champ?

Les présomptions sont en faveur d'un nom de chef.

Dr E. PONCET.

L'INFLUENCE DE L'ART GREC

DANS

LE NORD DE LA GAULE BELGIQUE

Parmi les problèmes les plus intéressants qui concernent la Gaule préromaine, il faut certainement placer celui de l'influence de la civilisation grecque, soit purement hellénique, soit italique, c'est-à-dire mêlée d'éléments étrusques. On sait qu'il faut attribuer à cette civilisation de nombreux monuments de bronze ou de terre cuite, recueillis sur divers points de l'ancienne Gaule : à Saint-Wendel, Eygenbilsen, Armsheim, Weisskirchen, Græchwyl, Schwarzenbach, Jägersweiler, Durkheim, Klein-Aspergle, Rodenbach, Mercey-sur-Saône, la Garenne-Sainte-Colombe, Somme-Bionne, Courcelles-en-Montagne. Sans parler des casques coniques de la Gorge Meillet et de Berru, qu'on pourrait rapprocher de casques italiotes[1], il faut citer aussi la cuirasse de Saint-Germain-du-Plain, plutôt grecque que celtique. Enfin les numismatistes s'efforcent depuis longtemps déjà de retrouver les prototypes des monnaies gauloises. Jusqu'à ce jour, leurs efforts ont été couronnés de trop rares succès ; mais il ne faut pas s'en étonner, et pour comprendre

1. *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, s. v. *Barbari*, fig. 793 ; cf. s. v. *Galea*, fig. 3462 et 3464.

les difficultés de semblables recherches, il suffit de voir des pièces d'or de styles très divers, qui, recueillies sur différents points de la Gaule, sont toutes dérivées du statère de Philippe II de Macédoine. Souvent, nous n'avons sous les yeux qu'une imitation tardive, inspirée de copies successives de l'original grec : la chaîne est brisée et de nombreux maillons intermédiaires font défaut.

Quelquefois les Gaulois empruntaient le type d'une monnaie étrangère d'argent pour émettre une monnaie de bronze, et ce fait rend plus difficile encore la recherche du prototype.

Parmi les modèles aujourd'hui reconnus pour les monnaies de la Gaule [1], il faut citer, comme un des plus remarquables, le statère d'or, frappé à Tarente, dont voici le dessin et la description :



Tête d'Amphitrite, à droite, coiffée d'une stéphané ornée de palmettes et d'annelets ; elle porte un voile diaphane fixé au sommet de la chevelure et rejeté en arrière (on voit nettement la base de ce voile à droite et à gauche du cou, sur les exemplaires des Cabinets de Naples, de Paris et de Londres). Dans le champ, à droite, un dauphin et la légende ΤΑΡΑ ; sous le cou, ΚΟИ.

℞. Les Dioscures à cheval, à gauche ; l'un couronne son cheval et l'autre tient une palme à laquelle pend une cou-

1. Dans un mémoire sous presse, qui paraîtra dans le volume du Centenaire de la Société nationale des Antiquaires de France, j'ai démontré que les types de plusieurs monnaies de Massalia avaient été empruntés à la Sicile.

ronne attachée par une bandelette. Au-dessus, ΔΙΟΣΚΟΡΟΙ ; à l'exergue, ΣΑ.

Huit exemplaires connus. *Or*. 8 gr. 54 à 8 gr. 60 [1].

On a déjà admis qu'une monnaie gauloise, dont les trois exemplaires connus ont été trouvés séparément près d'Amiens, était imitée de la pièce de Tarente [2].

Un exemplaire du Musée de Berlin [3] permet de reconnaître nettement la tête ornée du diadème et du voile ; au-dessous, on lit ΚΟΛ ; au revers, les Dioscures à cheval, tournés à droite, dont l'un tient la palme ornée d'une bandelette. L'exergue est fruste, mais il est probable qu'il présentait les lettres ΑΣ comme l'exemplaire de la collection Imhoof-Blumer. On a dit par erreur que ce dernier exemplaire offrait sous la tête la légende ΝΙΚΟΛ au lieu de ΝΙΚΑΡ que porterait la pièce grecque [4]. Cette lecture inexacte provient de ce qu'on a pris pour des lettres le pli du voile qui dépasse la tranche du buste.



L'exemplaire de la collection Danicourt (au Musée de

1. M. P. Vlasto, *Les monnaies d'or de Tarente*, dans *Journ. intern. d'archéol. num.*, t. II, 1899, p. 320, pl. XVI, 1 et 2.

2. J. Rigollot, dans *Rev. num.*, 1838, p. 238, pl. VIII, nº 1. On a même dit que les statères tarentins avaient pu parvenir en Gaule par l'intermédiaire de mercenaires gaulois (Fr. Lenormant, *La Grande-Grèce*, 1880, p. 60 ; Arthur J. Evans, *The Horsemen of Tarentum*, pp. 208-209). — Sur l'imitation gauloise, voy. encore John Evans, *The Coins of the ancient Britons*, Supplément, p. 424.

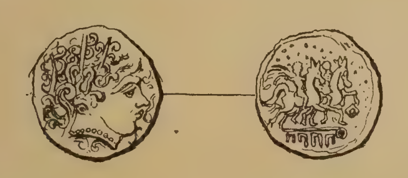
3. *Beschreibung...*, nº 17, pl. X, 156 ; M. P. Vlasto, *op. laud.*, p. 339, w, pl. XVIII, 25.

4. A. Danicourt, dans la *Rev. archéol.*, 1886, I, p. 73. Il faut remarquer que le nom ΝΙΚΑΡ paraît en effet sur des pièces d'or de Tarente, mais non sur celles au type des Dioscures dont tous les exemplaires connus portent soit ΚΟΝ, soit ΛΥ, sous le buste.

Péronne)[1] doit être une imitation postérieure aux deux pièces que je viens de citer, car les lettres sont remplacées par des enroulements et le pli du voile n'existe plus sous le buste. Au revers, les chevaux ont déjà cette apparence particulière que ces animaux offrent sur les monnaies gauloises : type massif aux articulations globuleuses.

Il est remarquable que ces trois imitations de la pièce de Tarente pèsent de 4 gr. 14 à 4 gr. 18, c'est-à-dire seulement le poids d'un hémistatère.

Il faut aussi mentionner une autre pièce d'or, également de la collection Danicourt, trouvée à Fresnes-Mazancourt,



près de Péronne[2]. Sur cette pièce, la déformation apparaît plus complète encore : le voile est devenu un enroulement et un trait sinueux ; la palme tenue par l'un des Dioscures n'est plus guère reconnaissable ; et, fait remarquable, on voit à l'exergue une sorte de légende composée de quatre ⊓ et d'un ⊙.

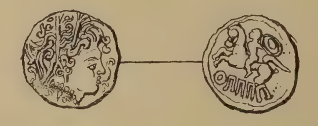
A côté de cette pièce, je placerai une pièce plus petite dont on a dit peu de chose jusqu'à présent[3]. Elle porte au droit une tête dont l'analogie avec celle de la pièce précédente est frappante : mêmes enroulement et trait sinueux

1. A. Danicourt, *loc. cit.*, pl. III, 1. Cf. *Atlas de m. gauloises*, pl. LV, D. 21.

2. A. Danicourt, *loc. cit.*, pl. III, n° 9, p. 75. L'auteur dit : « Le revers peut être rapproché de celui du n° 1. » Ce n'est pas seulement le revers, mais le droit des deux pièces qu'il faut rapprocher. — Cf. *Atlas*, pl. LV, D. 20.

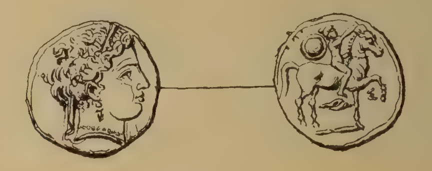
3. Danicourt, *loc. cit.*, pl. III, n° 19. L'auteur dit en parlant de cette monnaie et de la précédente : « Ces deux pièces pourraient être données aux Cénomans. » Rien n'autorise cette attribution. — Selon le texte de la pl. LV de l'*Atlas* (D. 24), cette pièce ne fait plus partie de la collection Danicourt.

(souvenirs du voile de Tarente), mêmes enroulements sous le buste, même style pour le visage et la chevelure. De plus, au



revers, on voit une sorte de légende composée d'un O et de trois Π. Mais le type de ce revers est tout différent et représente un cavalier, à gauche, tenant un bouclier au bras gauche. Cette pièce provient des environs d'Amiens. Elle appartient donc à la même région que la pièce précédente trouvée à Fresnes-Mazancourt, et, si c'est une forte présomption en faveur de leur localisation, c'en est une également en faveur de leur étroite parenté.

Mais il y a plus. Le type du cavalier est emprunté à un autre statère de Tarente dont voici le dessin et la description :



Tête d'Amphitrite, à droite, avec le voile comme sur le statère décrit plus haut.

℞. Jeune enfant nu (Taras) sur un cheval, à droite. De la main gauche il tient les guides, et de la droite il pose une couronne sur la tête du cheval. Dans le champ, à gauche et derrière le dos du cavalier, un bouclier rond ; au-dessus, ΤΑΡΑΣ. Sous le cheval, un O minuscule et un coquillage *murex* ; entre les pieds de devant du cheval, Σ [1].

1. M. P. Vlasto, *op. laud.*, p. 308, pl. XV, 7.

Que la tête de la pièce gauloise soit imitée de celle de Tarente, c'est ce qui est bien établi. Quant au revers, on comprendra facilement comment un graveur gaulois a pris pour attribut du cavalier ce bouclier, qui n'était qu'un différent monétaire, sur le statère de Tarente. Le cavalier est tourné à gauche ; mais le même fait s'est produit pour le type des Dioscures [1].

C'est au même groupe que nous devons rattacher les deux pièces d'or suivantes, recueillies aussi en Picardie [2] :



Tête diadémée, à droite ; devant, on distingue la partie antérieure d'un cheval, et derrière, on voit la croupe de ce quadrupède. Au revers, deux chevaux dont l'un seulement porte un cavalier tenant un torques et un bouclier ; à l'exergue, on voit une pseudo-légende composée de Π et de I.

Il y a dans ces pièces un mélange de types qui en fait des pièces de transition. La présence des deux chevaux et du cavalier portant un bouclier (emprunté au statère tarentin) et un torques (interprétation gauloise de la couronne que le cavalier pose sur la tête de son cheval) démontre amplement la vraisemblance de l'explication proposée pour la pièce précédente.

C'est peut-être encore une imitation, plus dégénérée, d'un statère de Tarente au type du cavalier, mais avec un

1. Et aussi pour les lettres ΣA devenues AΣ.
2. Publiées par M. A. de Barthélemy, dans *Rev. num.*, 1883, p. 8, pl. I, 1 et 2 La seconde pièce est de style plus barbare que la première; celle-ci porte le n° 10379 au Cabinet de France (*Atlas*, pl. XXXIII).

autre différent, qu'il faut chercher dans la curieuse pièce d'or de la collection Danicourt, trouvée à Bapaume [1]. Du droit, nous ne dirons pas que la comparaison s'impose, car la déformation est déjà trop complète ; le grand fleuron symétrique qui décore la tête en arrière n'est peut-être que le développement du fleuron moins compliqué qui avait succédé au voile tarentin. Passons au revers. Nous voyons là un cavalier, à gauche, cavalier qui est au-dessus du quadrupède, étendant une jambe en arrière et tenant une sorte de couronne au-dessus de la tête de son cheval. Derrière, sous la queue du quadrupède, on voit un objet en forme de lentille, et sous le poitrail, une sorte de fleuron. Analysons le type du statère de Tarente qui nous paraît correspondre. C'est Taras posant une couronne sur la tête de son cheval ; derrière lui et touchant son dos, on voit un gouvernail [2], différent monétaire, incompréhensible pour le copiste gaulois, qui a pu considérer le cavalier comme levant la jambe dans une sorte de voltige. Quant au coquillage *murex*, qu'on trouve sur toutes les variétés du statère avec Taras cavalier, il a pu devenir une lentille informe.

Considérons maintenant des pièces d'or, dont une, de la collection Danicourt [3], a été recueillie dans les environs d'Amiens, et dont plusieurs autres, conservées au Cabinet de France, ont été trouvées soit à Amiens, soit dans la Somme [4]. Toutes ces pièces portent une tête dont les che-

1. A. Danicourt, *loc. cit.*, pl. III, 8, p. 75. L'auteur dit : « Nous la classerions aux Aulerkes Eburovices. » C'est encore une attribution sans valeur. Cette monnaie présente la plus grande ressemblance avec celle du Cabinet du comte de Kergariou, sans provenance, publiée par E. Lambert, 1re partie, pl. XI bis, n° 5, p. 124 (= A. Fillioux, *Nouvel essai... m. de la Gaule*, pl. IV, n° 14).

2. M. P. Vlasto, *op. laud.*, p. 308, pl. XV, 8 et 9.

3. A. Danicourt, *loc. cit.*, pl. III, 17, p. 75.

4. *Catal.*, nos 8380 à 8387. *Atlas*, pl. XXXIII (8380, Amiens ; 8385, Charbonnières, arr. de Montdidier).

veux et la barbe sont figurés par des S ; de plus le cou, sous la barbe, est également orné, et ce détail a de l'impor-



tance pour ma démonstration. Au revers, on voit un aurige, dont la chevelure, très abondante, flotte en arrière ; il conduit un cheval, à droite [1]. Sous le poitrail, on voit un objet qu'on a appelé une cigogne ; devant, un emblème auquel on a donné le nom de flèche. A l'exergue, un groupe de cinq Π et d'un Λ (ou d'un I).

La numismatique de Tarente nous fournit-elle un prototype convenable pour ces pièces, qui proviennent ordinairement du même territoire de la Gaule que celles dont nous avons démontré la genèse? Je le crois, et je propose de faire la comparaison avec les statères et demi-statères (4 gr. 25 à 4 gr. 29) [2] au type suivant :



Tête d'Héraclès jeune coiffée de la peau de lion, dont les pattes sont nouées sur le cou, à droite.

℞. Taras nu, conduisant un bige, à droite, et tenant un trident de la main gauche. Sur de nombreux exemplaires,

1. Ou même deux chevaux, sur un autre exemplaire de la collection Danicourt (*Atlas*, pl. LV, D. 22).

2. Plusieurs des pièces gauloises (*Cat.*, 8380-8383) pèsent 4 gr. 08 à 4 gr. 13.

les extrémités de sa chlamyde, enroulée autour du bras gauche, flottent derrière lui. Quelques variétés ont un dauphin ou un trident sous les chevaux [1] et des demi-statères portent un monogramme composé des lettres A et P devant les chevaux [2]. Ces pièces, connues à un assez grand nombre d'exemplaires variés, sont sans légende ou avec l'ethnique ΤΑΡΑΝΤΙΝΩΝ et quelquefois avec des noms de magistrats.

Remarquons que, dans une trouvaille faite à Tarente même, en 1883, sur 92 statères d'or il y en avait 3 au type des Dioscures et 4 au type de la tête d'Héraclès (℞: Taras conduisant un bige) [3], tous à fleur de coin. Les autres statères, plus ou moins usés, étaient au nom de Philippe (80) et d'Alexandre (5). Cette trouvaille prouve d'abord que les statères de Tarente étaient émis pour circuler avec ceux de Macédoine ; leur poids, de 8 gr. 55 à 8 gr. 60, le démontrait déjà. De plus, nous remarquerons que les pièces de Tarente au type des Dioscures sont à peu près contemporaines de celles portant la tête d'Héraclès et Taras dans son bige.

Par conséquent, il est logique de penser que ces deux sortes de monnaies de Tarente ont pu être introduites en Gaule avec des statères de Macédoine qui y étaient reçus si favorablement [4].

Mais on pourra objecter qu'il est inutile de chercher un prototype à Tarente pour cette série de pièces d'or gau-

1. M. P. Vlasto, *op. laud.*, pl. XVI, 8 et 9 ; pl. XVIII, 21 et 22 ; cf. pl. XVI, 10 à 19.

2. M. P. Vlasto, *op. laud.*, pl. XVIII, 23 et 24, p. 339. Ce monogramme a pu être l'origine du symbole appelé *flèche* que nous voyons sur la pièce gauloise.

3. Arthur J. Evans, *The Horsemen of Tarentum*, p. 97-100. (*Num. Chron.*, sér. III, vol. IX). Cf. *Rev. num.*, 1887, p. 194.

4. Je ne puis entrer ici dans des considérations sur le classement chronologique des pièces d'or de Tarente. M. P. Vlasto a introduit dans ce classement des subdivisions que je ne puis accepter toutes. Du reste, il suffit de dire ici que ces pièces d'or appartiennent à une période comprise entre la fin du IVe siècle et le commencement du IIIe siècle avant J.-C.

loises, avec la tête d'homme et le bige dégénéré, recueillies habituellement dans la Somme : le statère de Philippe avec la tête d'Apollon et le bige devrait suffire.

Deux raisons très sérieuses m'ont fait repousser cette interprétation. Lorsque la tête d'Apollon a été imitée sur les monnaies de la Gaule, elle a conservé, le plus souvent, son aspect jeune et des traces de la couronne de laurier ; de plus, le bas du visage est non seulement imberbe, mais dégagé de tout attribut. Les pièces recueillies dans la Somme portent au contraire un visage barbu, dont la chevelure est bizarrement contournée et dont le cou est orné de fleurons. N'est-ce pas l'imitation de la tête d'Héraclès, coiffée de la peau de lion nouée sous le menton, attribut incompréhensible pour le copiste gaulois ? Au revers, sur la pièce de Tarente, les extrémités de la chlamyde flottent derrière Taras. Or, c'est un détail important qui n'existe pas sur les statères de Philippe, et le graveur gaulois, ne le comprenant pas, l'a traduit en donnant à son aurige la chevelure épaisse et flottante que nous remarquons sur les pièces du territoire de la Somme.

En résumé, sur cinq types de monnaies d'or gauloises dont la provenance certaine permet la localisation sur le territoire des *Ambiani*, nous avons, pour trois d'entre eux, des prototypes certains (1° les Dioscures ; 2° et 3° Taras à cheval accompagnant la tête d'Amphitrite) ; et pour les deux autres des prototypes très vraisemblables (1° Taras à cheval ; 2° Tête d'Héraclès et Taras conduisant un bige). Or ces types de monnaies appartiennent à une cité maritime de la Grande-Grèce, dont les navires suivaient probablement les côtes pour faire le commerce.

Quelques-unes de ces monnaies sont peut-être entrées dans la Belgique par la voie commerciale, indiquée dans Strabon, c'est-à-dire par Marseille, le Rhône, la Saône et

la Seine [1]. En tout cas, le commerce de la Belgique avec l'Italie a dû exister bien avant la conquête de la Gaule, car des passages du même auteur, empruntés vraisemblablement à Poseidonios, nous apprennent que les Celtes, et particulièrement les Séquanes, fournissaient des saies et des salaisons, non seulement à Rome, mais à la plupart des régions de l'Italie [2].

On a déjà remarqué qu'il y avait eu dans l'ouest et le nord de la Gaule une civilisation avancée et un commerce actif [3]. Il est évident que la belle imitation du statère de Philippe, trouvée à Dinan (Côtes-du-Nord) [4], et l'autre imitation, non moins remarquable, recueillie au Bourgay (Calvados) [5], sont de précieux témoins d'une véritable prospérité.

Je dois signaler le rapprochement indiqué entre le Minotaure des monnaies de Cnossos de Crète et le personnage courant qu'on voit sur les bronzes si fréquents au nord de la Seine. Et les deux protomés de chevaux accostés, qui figurent comme type principal sur des monnaies recueillies exclusivement en Artois et en Picardie, sont peut-être à

1. Strabon, IV, 1, 14.

2. Strabon, IV, IV, 3 : τῶν σάγων καὶ τῆς ταριχείας ἀφθονίαν μὴ τῇ Ῥώμῃ χορηγεῖσθαι μόνον, ἀλλὰ καὶ τοῖς πλείστοις μέρεσι τῆς Ἰταλίας. Cf. *Ibid.*, IV, III, 2 : ὅθεν (du pays des Séquanes) αἱ κάλλισται ταριχεῖαι τῶν ὑείων κρεῶν εἰς τὴν Ῥώμην κατακομίζονται. — Sur les emprunts faits par Strabon à Poseidonios, voy. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. XII, 1902, p. 180 et 261. Cicéron avait été l'élève de Poseidonios en 78 av. J.-C. ; les renseignements de l'auteur grec, recueillis antérieurement (peut-être vers l'an 100 av. J.-C.), concernent donc une époque ancienne, probablement voisine de celle où les monnaies de Tarente furent copiées dans la Belgique.

3. A. de Barthélemy, *Note sur le monnayage du nord-ouest de la Gaule*, 1891, p. 4 (Extr. *Comptes rendus Acad. Inscr. et B.-L.*). Cf. *Congrès intern. de Num.* Paris, 1900, p. 84, et *Rev. num.*, 1883, p. 8.

4. Cab. de France, *Cat.*, n° 6410 ; poids, 8 gr. 37. Classé dans le catalogue parmi les « monnaies au type armoricain », et dans l'*Atlas*, pl. XX, parmi les Carnutes.

5. Coll. de la Soc. des Antiquaires de Normandie ; E. Lambert, *Essai sur la num. gaul. du nord-ouest de la France*, 2e partie, 1864, p. 11, pl. II, 1.

comparer avec le même type des pièces de Périnthe et de Gaza [1].

L'influence est possible mais n'apparaît pas clairement, car il s'agit de l'imitation d'un seul côté d'une monnaie grecque.

Au contraire, l'évidence me paraît indéniable pour le cas que je vais exposer.

On connaît un groupe de monnaies, présentant toutes un coq plus ou moins déformé. Voici la description de la pièce que je considère comme présentant le type le plus ancien.



Tête casquée, à droite ; devant, un ornement formé de S.

℞. Coq, à droite ; devant, une sorte de triangle dont la base est formée de triangles plus petits avec point au milieu; au-dessus, une sorte de triskèle. Bronze.

Un exemplaire de cette pièce a été trouvé à Lewarde, près de Douai (Nord) [2] ; un autre, conservé au Cabinet de France, a été recueilli à Corbie (Somme) [3], et un troisième près de Pierrefonds (Oise) [4]. Un autre exemplaire, qui paraît déjà légèrement déformé, a été trouvé dans la commune d'Ambleny (Aisne) [5]. A côté de cette pièce, plaçons

1. A. de Barthélemy, *Monnaies gauloises belges*, dans *Congrès intern. de Num.*, 1900, p. 84.

2. Cf. Robert, *Description d'une monnaie gauloise lue à la Commission historique du département du Nord, le 20 avril 1844*. Metz, 1846, in-8°, 7 p , 1 pl.

3. Coll. Saulcy. *Cat.* Cab. de France, n° 7223. Le Cabinet de France en possède deux autres exemplaires sans provenance ; *Atlas*, pl. XXIX, 7221.

4. Fouilles exécutées par M. de Roucy, au Mont-Berny (canton de la Queue-Saint-Étienne, Forêt de Compiègne).

5. O. Vauvillé, dans *Rev. num.*, 1886, p. 201, pl. XII, 23.

d'autres variétés (Cab. de France, 7224 à 7227; *Atlas*, 7224, pl. XXIX), sur lesquelles la déformation s'accentue.

Plus bas encore, dans l'échelle des déformations, nous mettrons les exemplaires avec la tête casquée et le coq dont la panse représente une tête humaine barbue [1]. Un exem-



plaire de ce type a été recueilli dans la *Cité de Limes*, près de Dieppe ou dans les environs [2], en même temps qu'un exemplaire analogue au 7224 du Cabinet de France [3].

A côté, plaçons une autre variété [4], où la tête devient méconnaissable, mais dont le revers conserve le coq avec une tête imberbe sur la panse, et devant, une sorte d'astre dont les rayons à enroulements rappellent le triskèle du premier type. Le Cabinet de France en conserve quatre exemplaires (n°s 8581 à 8584) dont le dernier, de la collection Saulcy, provient de Vermand (Aisne). Un autre exemplaire a été recueilli dans la forêt de Compiègne [5], de même qu'un exemplaire [6] dont la tête échevelée, analogue à celle de la pièce précédente, est fort éloignée de la tête

1. E. Hucher, *L'art gaulois*, 2e partie, p. 42, n° 59. Je ne dis rien du rapprochement avec les pierres gravées (grylles) qui a été proposé par E. Hucher, p. 109 à 112. Voy. à ce sujet, A. de Barthélemy, dans *Rev. archéol.*, 1881, I, p. 129-130.

2. E. Lambert, *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, 1re partie, 1844, p. 137, pl. VII, 35. Cf. p. 90.

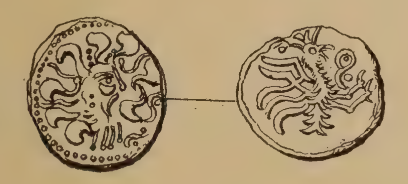
3. *Ibid.*, n° 34.

4. E. Hucher, *op. laud.*, p. 43, n° 60. — *Atlas*, pl. XXXIV, n° 8584.

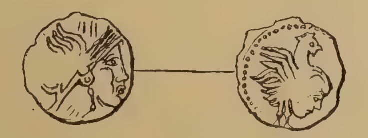
5. H. de La Tour, *Monnaies gauloises recueillies dans la forêt de Compiègne*, dans *Rev. num.*, 1894, p. 44-45 (Musée des Antiq. nat., à Saint-Germain-en Laye).

6. *Ibid.*, p. 44, pl. I, 13.

casquée primitive ; mais par contre le coq, sans addition de tête humaine, est très semblable à celui de la première pièce.



Enfin, le Mont-César, qui domine Bailleul-le-Sec (Oise), avait déjà livré trois pièces de bronze, portant, l'une, la



tête casquée et au revers le coq avec la panse à tête humaine, et, les deux autres, la tête hirsute à gauche et le même coq d'un style plus barbare [1].

Ainsi donc, toutes les pièces au coq [2] se rencontrent sur un territoire circonscrit entre la Seine et l'Oise, et les lieux de provenance (Douai, Vermand, Corbie, Ambleny,

1. A. de Barthélemy, *Note sur les monnaies trouvées au Mont-César* dans *Rev. archéol.*, 1881, I, pl. VI, nos 26 et 27 ; cf. Renet et Berton, *Le Mont-César de Bailleul-sur-Thérain*, 1879, p. 37, pl. V, 4. L'une de ces pièces a été donnée par M. Berton au Musée des Antiquités nationales (*Ibid.*, p. 39, n. 1). — J'ai essayé de signaler ici toutes les variétés et transformations de la pièce au coq. Mais je ne puis accepter l'hypothèse proposée dans un intéressant article sur des monnaies trouvées à Vermand. M. J. Pilloy a vu des dégénérescences de la pièce au coq dans des pièces de bronze qui ne sont qu'une suite normale de la série des monnaies des *Nervii* (*Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 483).

2. Ces pièces sont en effet les seules où je puisse reconnaître un coq. Peut-être serait-il possible de rattacher à cette série les monnaies attribuées aux Senones et portant un oiseau qui ressemble vaguement à un coq (*Atlas*, pl. XXX). L'oiseau singulier sur une pièce recueillie à Ambleny (*Rev. num.*, 1899, p. 273, pl. VI, 15) est-il aussi un coq dérivé de celui des monnaies que j'ai décrites ? Tout cela est trop hypothétique pour arrêter notre attention.

Dieppe, Mont-César, forêt de Compiègne) sont même peu éloignés les uns des autres.

Nous avons un groupe de pièces représentées par plusieurs variétés, ayant toutes entre elles des points communs qui permettent de reconnaître une filiation certaine. C'est donc bien un type ayant eu une certaine faveur chez un peuple ou chez des peuples voisins dans le nord de la Gaule.

Pouvons-nous reconnaître le prototype grec de la monnaie au coq? Il s'agit de trouver une pièce, de bronze de préférence, dont les types soient, au droit une tête casquée, et, au revers, un coq.

Or, vers le milieu du IIIe siècle avant notre ère, un certain nombre de villes de la Campanie, du Samnium et du Latium conclurent probablement une alliance avec Rome, et furent autorisées à émettre des monnaies de bronze en leur nom pendant une période assez longue [1]. Ces villes sont : Cales, Caiatia, Suessa Aurunca et Teanum en Campanie, Telesia en Samnium, Aquinum en Latium et une ville incertaine dont la pièce porte une légende osque. Les monnaies de cette confédération sont d'un type uniforme et les pièces émises par les diverses cités ne se distinguent guère que par la légende.



Voici la description de la pièce de Cales, qui se rencontre encore communément, à notre époque :

1. B. Head, *Historia numorum*, 1887, p. 27.

Tête de Pallas, coiffée du casque corinthien, à gauche, les cheveux tombant en arrière et dépassant le cou.

℞. Coq, à droite. Devant, CALENO, et derrière, un astre à huit rayons [1].

Voyons comment le graveur gaulois a transformé ces types [2]. Ne comprenant pas le panache retombant du casque corinthien [3], il l'a détaché et transformé en un fleuron dont on retrouve des traces sur toutes les pièces du groupe gaulois. Au revers, la légende de la pièce grecque, étant également incompréhensible, est transformée en ornement triangulaire qui se métamorphose ensuite en une sorte de serpent (Cab. de France, n° 7224) ou en S avec deux points (Musée de Saint-Germain-en-Laye) [4]. L'astre de la monnaie grecque, transformé d'abord en triskèle à branches recourbées (ce qui figure encore assez bien un astre), redevient par la suite une étoile à rayons multiples, placée généralement devant le coq et non derrière, comme sur la pièce grecque. Mais cela n'est pas une grosse difficulté, et du reste, sur la pièce précitée du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, l'astre est figuré par un point derrière la tête du coq.

On reconnaîtra que les pièces grecques, de bronze, frappées abondamment par des villes situées non loin du golfe de Naples, ont pu être transportées par le commerce sur les côtes de la Manche [5]. Nous avons déjà l'exemple des pièces

1. R. Garucci, *Le monete dell' Italia antica*, 1885, pl. 83, n° 17 ; G. Macdonald, *Catalogue of Greek coins in the Hunterian Collection*, 1899, t. I, p. 28, pl. I, 16 ; cf. p. 150.

2. Il est probable que Ch. Robert avait entrevu l'origine de la monnaie au coq. Voici en effet une phrase écrite par ce savant en 1885 : « et l'on emprunta à l'Italie le type du coq » (*Rev. archéol.*, 1885, II, p. 326), Cf. F. de Saulcy, dans *Dict. archéol. Gaule*, I, p. 220.

3. Il a modifié le casque qui s'éloignait trop de la forme des casques gaulois.

4. *Rev. num.*, 1894, pl. I, 13 (Forêt de Compiègne).

5. Un exemplaire de la pièce de Cales aurait même été trouvé à Verneuil-sur-Avre, en 1894 (L. Coutil, *Inv. des m. gaul. du dép*[t] *de l'Eure*, 1896, p. 21 et 49).

de Tarente, ville maritime de la Grande-Grèce. Nous ne pouvons donc pas être surpris de voir un type de la Campanie[1] copié en Gaule, pays où les objets de l'Étrurie et de la Grèce avaient tant de faveur, comme nous l'avons vu au début de cet article. Quant aux transformations dont nous avons essayé de tracer l'évolution, elles n'étonneront pas ceux qui ont étudié les monnaies gauloises.

ADRIEN BLANCHET.

Note additionnelle. — Puisque le type du coq est importé d'Italie en Gaule, la théorie d'Édouard Lambert et de Charles Robert (en 1846), qui en faisaient un type national gaulois, devient encore moins solide qu'elle n'était. Je n'ignore pas qu'un certain nombre de coqs de bronze ont été trouvés dans le sol de la Gaule [2]), mais ces coqs ont probablement appartenu à des statues de Mercure [3], ou à des autels de laraire [4]. Je laisse de côté les nombreux coqs de terre cuite sortis des ateliers de la Gaule, car ils ne valent pas plus, dans la question, que les autres animaux de même origine. Il faut maintenant signaler le vase de bronze surmonté d'un coq, trouvé aux environs de Châlons et con-

Mais M. Coutil m'a écrit, depuis la publication de son travail, que la trouvaille n'était pas certaine.

1. Ce type des monnaies de Cales et des cités alliées a été adopté aussi par Emporiæ, ville dont on connaît les relations commerciales avec la Gaule. Voy. la pièce avec la tête de Pallas et le coq, décrite par Aloïs Heiss, *Description gén. des monnaies antiques de l'Espagne*, Paris, 1870, in-4°, p. 94, pl. III, n° 53.

2. Grivaud de la Vincelle, *Recueil de monumens antiques*, t. II, 1817, p. 93, pl. XI, n° VI, coq trouvé près d'Uzès ; A.-M.-A-Sirand, *Courses archéol. et histor. dans le dép. de l'Ain*, 2e partie, Bourg. 1847, p. 18 et 22, pl. XI, 2, coqs trouvés dans les environs de Pont-de-Vaux et de Lhuis ; A. de Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, 1879, p. 207, n° 956, coq trouvé à Lyon, dans la Saône.

3. Longpérier, *ibid.*, p. 207 ; cf. S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, 1894, nos 50 à 52).

4. Cf. S. Reinach, *Ibid.*, n° 142.

servé au Musée des Antiquités nationales [1]. Mais c'est un monument d'un mauvais travail et je ne sais s'il représente réellement un coq. Reste enfin le bas-relief de Strasbourg, qui porte une enseigne surmontée d'un coq à côté du soldat Leontius. Mais Adrien de Longpérier a fort clairement démontré que ce monument ne saurait être antérieur au ve siècle [2]. En résumé, il ne reste rien de sérieux en faveur du coq considéré comme emblème national gaulois. Il n'apparaît presque jamais sur les monnaies gauloises, et je suis forcé de me ranger à l'avis de L. de la Saussaye [3] : les animaux qui peuvent servir d'emblèmes à la Gaule sont le cheval et le sanglier. De ce que les Romains disaient, en faisant un jeu de mots, que les *coqs* (*Galli*) avaient réveillé Néron par leur chant [4], il ne s'ensuit pas que le coq ait été considéré par eux comme l'emblème de la Gaule. Il est vrai que le coq paraît, comme le bouc et la tortue, aux pieds de Mercure, le grand Dieu des Gaulois. Mais ce serait une explication basée sur des monuments postérieurs à la conquête, et bien insuffisante pour attribuer au coq un rôle emblématique qu'il n'a pas eu dans la Gaule indépendante.

A. Bl.

1. S. Reinach, *Catal.*, 3[e] éd., p. 148.
2. *Le Musée archéol.*, t. I, 1876, p. 279-292.
3. *Rev. num.*, 1840, p. 247.
4. Suétone, *Néron*, 45,

CONTRIBUTIONS A LA THÉORIE

DES

CONTREMARQUES ROMAINES

I. — TICNIM

Cette contremarque est de forme rectangulaire, en longueur 12 mill., en hauteur 3 mill. ; je ne la connais que sur des moyens bronzes, au nombre d'une demi-douzaine tout au plus :

1° Au droit d'un as d'Agrippa, derrière sa tête rostrée et profilée à gauche. ℞. Neptune debout, à gauche (Cohen, I, *Agr.* 3). Ma collection;

2° Sur un as à l'effigie d'Auguste radié, profilé à gauche, avec les légendes DIVVS AVGVSTVS. — ℞. CONSENSV SENAT ET EQ ORD P Q R (Coh. I, *Aug.* 87). Musée de Mayenne[1];

3° Au droit d'un as de Germanicus le représentant debout dans un quadrige, à droite; la contremarque coupe les jambes des chevaux (Coh. I, *Germ.* 7). Chez MM. Rollin et Feuardent;

4° Au revers d'un as de Néron et Drusus Césars repré-

1. *Bull. de la Soc. d'Arch., Sc., A. et B.-L. de la Mayenne*, 1865, in-4°, p. 25, pl. V, f. 2, mémoire de MM. Chédeau et de Sarcus sur les *Découvertes archéologiques faites en 1874, dans le lit de la Mayenne, au gué de Saint-Léonard.*

sentés à cheval galopant à droite (Coh. I, *Nér. et Drus.* 1). Musée de Reims[1];

5° Au revers d'un as de Caligula représentant Vesta assise, à gauche (Coh. I, *Cal.* 27). Cabinet de France, 4821;

6° Au droit d'un autre exemplaire du même type de Vesta. Ma collection.

La contremarque n'a jamais été expliquée, par la raison bien simple que le monogramme central n'avait été ni déchiffré, ni même reconnu. La plupart n'y ont vu qu'un N; M. A. Engel a toutefois aperçu la traverse d'un A, dans le chevron de gauche; en dernier lieu, j'ai nettement distingué, du moins sur les pièces que je possède, le pied d'un L terminant le jambage gauche de la ligature A,V. Le dénouement du *nexus* se trouvant dès lors accompli, j'en ai tiré avec certitude la lecture *Ti*(*berius*) *Clau*(*dius*) *Im*(*perator*) ; c'est la titulature de l'empereur Claude I.

F. de Saulcy[2], ayant cru reconnaître les lettres TCNIM, proposait d'y lire T(*iberius*) C(*aesar*) N(*umus*) I(*nter*) M(*ilites*), ou bien T(*iberius*) C(*aesar*) AV(*gustus*) IM(*perator*), explications qu'il qualifiait lui-même de *Hardouinesques*; on se demande alors pourquoi il les a imprimées. Du reste, son tableau de 114 contremarques demande à être soigneusement contrôlé et regravé en fac-similés fidèles au lieu des figures qu'il a malheureusement fait dessiner sur un module uniforme conventionnel. L'auteur qui les reproduirait sur le même plan serait un retardataire[3].

1. *Rev. num.*, V, 1887, p. 394, pl. XI, f. 50, art. de M. A. Engel *Sur quelques contremarques antiques*.

2. *Journal des Savants*, nov. 1879, p. 717, planche, fig. 104, art. *Recherches sur les monnaies romaines contremarquées*.

3. Un professeur d'une ville rhénane, en vue d'un travail sur les contremarques romaines, vient de lancer une lettre circulaire accompagnée d'un questionnaire à remplir et d'un tableau reproduisant celui de Saulcy avec toutes ses défectuosités. Il lui est encore loisible de faire une œuvre utile en les corrigeant par une révision attentive.

II. — NCAPR

Rectangulaire, longue de 9 à 11 mill., haute de 2 mill. 5 à 3.

Cette contremarque, peut-être la plus fréquente de toutes, se rencontre seulement sur des grands bronzes et des moyens bronzes de monnayage urbain frappés sous les règnes de Tibère, de Caligula et de Claude, en l'honneur de ces princes et de leurs proches parents, avec la marque sénatoriale S·C; c'est probablement aussi celle sur laquelle les anciens érudits se sont le plus ingéniés, mais assez ineptement, il faut bien le dire, sans manquer aux égards qui leur sont dus; en tout cas, ils nous ont fourni la matière d'une curieuse étude rétrospective sur la méthode qu'ils pratiquaient.

Mahudel[1] rapporte que des antiquaires, qu'il omet de nommer, ont expliqué l'assemblage de lettres NCAPR par *n(ummus) c(usus) Capr(eis)*, se fondant apparemment sur ce qu'ils ne l'avaient observé que sur des monnaies de Tibère dont le nom évoquait de suite en leur esprit le souvenir de son séjour à Caprée. D'autres qu'il nomme, mais sans le moindre renvoi bibliographique, Torelli Sarayna, Manuce, Vico et Angeloni, prétendaient qu'il faut lire : *nobis concessum a populo romano*. Pour son compte, il propose *nummus* (ou *nota*) *cusus* (ou *cusa*) *a populo romano*, ou *auctoritate populi romani*. Croirait-on que Cohen, séduit par cette trouvaille absurde, l'a adoptée d'emblée[2]? De même, F. de Saulcy, enthousiaste de son ancien maître le

1. *Hist. de l'Acad. R. des Insc. et B.-L.*, XIV, 1743, p. 137, art. *Sur les contremarques des médailles antiques avec quelques conjectures sur leur usage.*
2. *Descr. hist. des monn. imp.*, 2e éd., I, 1880, p. XXVI.

marquis de Pina[1], lui prend son *nobis concessus a populo romano*, qu'il perfectionne toutefois en *nummus concessus ad publicas rationes*, non sans une sarcastique réminiscence du *risum teneatis* d'Horace, à l'adresse des inventeurs de la monnaie de Caprée[2]. Le Père Jésuite Hardouin penchait pour une autre officine monétaire, *N*(*arbone*) *cap*(*itolium*) *r*(*estitutum*)[3].

Eckhel, dans le chapitre qu'il a consacré aux contremarques[4], se borne à renvoyer à Mahudel, sans émettre une opinion personnelle.

Avec Borghesi enfin nous quittons le domaine des fantaisies dont la persistance a de quoi rendre pensif sur l'état d'esprit de quelques hommes d'étude du dix-septième siècle qui n'en ont pas moins rendu par ailleurs de très réels services. Remarquant que la contremarque NCAPR n'apparaît sur aucune monnaie postérieure à Claude, il en conclut qu'elle doit se rapporter à Néron, dont il eut la bonne idée d'adapter les dénominations officielles aux trois premières lettres prises comme leurs initiales, N(*ero*) C(*aesar*) A(*ugustus*) PR(*obavit*)[5].

Cette explication n'a guère attiré l'attention et semble avoir été acceptée sans discussion ; elle n'est pourtant pas à l'abri de la critique. Tout d'abord, Borghesi a commis une erreur de fait, en invoquant l'exemple de contremarques telles que IMP·AVG·PRO, *Imperator Augustus probavit*, CAES·PROB, *Caesar probavit*, TI·AV·PROB, *Tiberius Augustus probavit*. Aucune d'elles n'existe, du moins dans la forme que Borghesi, inexactement informé, leur a prêtée, en joi-

1. *Leçons élémentaires de numismatique romaine*, 1823, p. 273.
2. *Journal des Savants*, décembre 1879, p. 732.
3. Hardouin, *Opera Selecta*, p. 717.
4. *Doctrina numorum*, I, p. CVIII.
5. *Œuvres complètes*, I, p. 215.

gnant le mot PROB, d'un seul tenant, à des noms impériaux; il n'a pu citer les monnaies sur lesquelles il aurait vu ces contremarques. A la vérité, la contremarque |PROB| se rencontre, mais jamais elle ne fait corps ni avec |IMP · AVG|, ni avec |CAES|, ni avec |TI · AV|, quand elle coexiste avec l'une de celles-ci sur une même pièce.

Elle n'est même pas placée sur leur alignement; d'ailleurs la forme et les dimensions de ses lettres sont différentes de celles des formules en question. Elle en est donc indépendante, ayant été apposée antérieurement ou postérieurement. C'est ce que j'ai constaté sur deux grands bronzes de Claude, au revers EX SC | OB | CIVES | SERVATOS |, conservés au Musée de Saint-Germain; sur l'un, le nº 3081, on voit |PROB| devant la tête, |TI AV| derrière la tête, et une contremarque fruste sur la tête elle-même; sur l'autre, le nº 3113, |PRO| est derrière la tête, |MP| se voit sur le menton, et |TI AV| sur le cou. Sur un moyen bronze fruste de Claude, M. Engel [1] a noté les trois poinçons distincts |BON|, |PRO| et |MP|.

Enfin, sur un troisième exemplaire conservé au Cabinet des médailles, nº 974, il n'y a que |PROB|; cette contremarque isolée ne peut que signifier *probatum* ou *probum* [2], de même que |BON| qui l'accompagne souvent signifie *bonum* (sous-entendu *aes*); cette locution est de latinité classique [3], contrairement à l'opinion de Saulcy qui la traitait de latin de cuisine [4]. En résumé, on ne doit pas faire état des contremarques alléguées par Borghesi pour justifier la partie suppléée *pr(obavit)*.

1. *Rev. num.*, 1887, p. 392, pl. XI, f. 36, 37, 38.
2. Sénèque, Ep. 19 : « *in aspero et probo accipere* ». Plaute, *Pers.* III, 3, 33 : « *probi numi* »; *ibid.* IV, 3, 57 : « *probum argentum* ».
3. Cicéron, *Off.*, II, 23, 91 : « *boni nummi* ».
4. *Journal des Savants*, 1879, p. 727.

En second lieu, ce savant a commis une erreur de doctrine en supposant que l'empereur avait fait apposer sur le bronze une contremarque en signe d'approbation, c'est-à-dire pour maintenir la validité de la pièce dans la circulation, malgré son usure. C'est ce qu'il convient d'examiner avec soin.

Quand, en 1822, il publia [1] son explication de NCAPR, Borghesi ne pouvait guère avoir de notions précises sur les droits respectifs du Sénat et du prince en matière de monnayage, car c'est seulement une quarantaine d'années plus tard que Th. Mommsen [2] dégagea le principe du partage des attributions de la souveraineté en vertu duquel Auguste enleva au Sénat la frappe de l'or et de l'argent, privilège dont jouissaient exceptionnellement auparavant les généraux en chef commandant une armée en campagne; le Sénat dut se contenter de la frappe du bronze avec sa marque S·C·, *Senatus Consulto*.

Ce partage est, du reste, visiblement le corrélatif de celui du gouvernement des provinces, hors de l'Italie, les provinces pacifiées à l'intérieur de l'Empire restant attribuées au Sénat, tandis que les provinces frontières, gardées par les armées, étaient dévolues à l'empereur, en sa qualité de chef suprême des forces militaires [3]. Le règlement de l'action gouvernementale va de pair avec celui du monnayage qui est un des attributs essentiels de la puissance souveraine.

Ce principe, qui n'était encore que plus ou moins vague-

1. *Giornale arcadico*, XIII, *Decade terza*. On sait que Borghesi fit preuve d'une précocité extraordinaire : il n'avait que onze ans lorsqu'il fit paraître, en 1792, son premier mémoire intitulé *Dissertazione su di una medaglia Ravignana in bronzo del imperatore Eraclio*.

2. *Geschichte des römischen Münzwesens*, 1860, p. 744-745. Cf. *Hist. de la monn. rom.*, trad. Blacas-De Witte, III, 1873, p. 10-11.

3. Dion Cassius, LIII.

ment entrevu à l'époque de la jeunesse de Borghesi, a été formulé d'abord par l'école moderne des épigraphistes; les livres de vulgarisation de Fr. Lenormant ont ensuite contribué à le propager parmi les numismatistes. Aujourd'hui, il est passé en axiome; mais il y a toujours utilité à le rappeler, pour empêcher qu'il soit perdu de vue.

La prérogative monétaire du Sénat comportait nécessairement la frappe du bronze avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire le droit de retrait, de refonte, de surfrappe et de contremarque qui était comme le corollaire et le succédané de la fabrication proprement dite. Il est donc inadmissible que dans le fonctionnement normal des institutions du Haut-Empire, le prince ait empiété sur le droit exclusif du Sénat en mettant sa contremarque d'approbation là où figuraient déjà les lettres S·C, signes d'une autre souveraineté; c'eût été soulever un conflit d'autorité. En conséquence, les lettres PR à la suite de NCA signifient autre chose que *probavit*.

Je retiens d'abord l'interprétation donnée par Borghesi aux lettres NCA dont il fait les sigles des dénominations de Néron, *Nero Caesar Augustus*, et qu'il me paraît naturel de chercher à compléter par quelqu'une de ses qualifications habituelles. Or, il est à remarquer que Tacite le désigne constamment par le titre de *princeps*, tant avant qu'après son avènement [1] : *princeps vix septemdecim annos*; ailleurs, *vestem principi triumphalem*; et plus loin, *urbem princeps lustravit*. Je suis ainsi amené à substituer le mot *pr(inceps)* au verbe *pr(obavit)* que proposait Borghesi. Ce faisant, je me sens pleinement justifié par un exemple irrécusable que je relève dans les deux dernières lignes de l'inscription

1. *Annales*, XII, 63, 65, 68; XIII, 6, 8, 11, 12, 13, 16, 24, 28.

gravée sur l'urne cinéraire d'Agrippine, mère de Caligula, conservée au Capitole [1] :

OSSA
AGRIPPINAE·M·AGRIPPAE·F
DIVI·AVG·NEPTIS·VXORIS
GERMANICI·CAESARIS
MATRIS·C·CAESARIS·AVG
GERMANICI·PRINCIPIS

Sur la titulature de Caligula fournie par ce texte, *C(aius) Caesar Augustus Germanicus*, *Princeps*, je calque, terme à terme, celle de Néron, *Nero Caesar Augustus*, *Princeps*. Telle est l'explication que je propose à la place de celle de Borghesi. Elle échappe aux objections que soulève le complément final *probavit*, et du même coup elle fait rentrer la contremarque NCAPR dans la catégorie de celles que le Sénat faisait apposer sur sa monnaie de bronze pour notifier soit l'avènement du prince, soit sa prise de possession d'un nouveau titre, en attendant que les graveurs eussent le temps d'exécuter les coins monétaires avec son effigie ou avec la légende appropriée.

Il en a été de même dans les ateliers provinciaux par ordre du Sénat local des cités qui avaient le privilège d'émettre la monnaie de cuivre et qui s'empressaient d'y mettre en surcharge la nouvelle titulature pour manifester leur fidélité et leur loyalisme; c'est ainsi que l'atelier de Tripolis (Phénicie) contremarqua ses moyens bronzes sur l'effigie de Néron successivement avec les noms de Galba, d'Othon, de Vespasien, IMP·GAL, IMP OTHO, IMP VES; c'est encore

1. *Corp. insc. lat.*, VI, 886.

ainsi que les ateliers de Hiéropolis (Cyrrhestique), de Métropolis (Ionie), de Leucas (Cœlésyrie) contremarquèrent leurs bronzes portant l'effigie de Trajan avec ses surnoms ΑΡΙ (στος = *Optimus*), ΔΑΚΙΚΟC, ΔΑΚ, quand, dans ces villes, on connut les nouveaux titres décernés à l'empereur par le Sénat de Rome. Il est bien entendu toutefois que des chefs militaires ont pu déroger à cette règle dans certains cas, pour les besoins de leurs troupes, en contremarquant du numéraire avec les noms de leurs légions, par exemple LXIIF, *Legionis duodecimae Fulminatae*, sur des bronzes de Hadrien à Césarée (Cappadoce), LXV, *Legionis decimae quintae* sur des bronzes de Trajan à Aradus (Phénicie) et à Nicopolis (Judée).

Tels sont les principes qui me semblent devoir être mis en tête d'une théorie des contremarques romaines. J'ai montré en quoi je me sépare des auteurs qui se sont figuré qu'elles étaient apposées d'après un ordre émané de l'autorité impériale ; à mon sens, et pour rester conséquent avec la notion du droit de monnayage telle que je viens de l'exposer, l'initiative de ces post-scriptum monétaires a été prise par l'autorité qui avait légitimement fait frapper les pièces elles-mêmes. Le despotisme césarien n'était point incompatible avec l'observance des formes légales auxquelles les Romains étaient habitués et s'accommodait facilement du respect des privilèges qu'il avait octroyés.

Une conclusion importante ressort des considérations développées ci-dessus ; dès maintenant on aperçoit la différence fondamentale qui existe dans la manière d'interpréter soit les contremarques romaines, soit celles des monnaies grecques, phéniciennes puniques, araméennes, hispaniques, etc. Au temps de leur autonomie, les cités pourvues d'un atelier monétaire émettaient un numéraire approprié aux besoins de leur population et destiné à circuler unique-

ment sur leur territoire, à moins de conventions spéciales avec d'autres cités; ces ateliers se comptaient par centaines. Mais par les nécessités du commerce et des relations journalières entre états limitrophes ces monnaies se répandaient sans relâche par diffusion hors de leur territoire d'origine. Force était de les accepter et de leur donner une sorte de garantie publique en leur imposant le visa de la cité qui les naturalisait.

Dans le monde romain il en allait autrement. La monnaie de l'empereur en or et en argent et celle du Sénat de Rome en bronze étaient monnaies d'empire, et, comme telles, circulaient jusque dans les provinces les plus reculées, aussi bien qu'en Italie, sans entraves et sans l'obligation d'aucun visa local. Les contremarques qu'on y voit sont donc d'une autre nature que celles des ateliers provinciaux. Dans l'étude des unes et des autres on devra tenir compte de ces différences essentielles et procéder méthodiquement au lieu de se lancer à l'aventure, comme certains de nos prédécesseurs, dans le champ des interprétations arbitraires.

Pour me résumer, je tiens pour sénatoriales les contremarques appliquées sur les bronzes de l'atelier de Rome avec des noms d'empereurs. D'Auguste on connaissait AVG, IMP AVG; de Tibère, TIB, +BCÆ, TIB·C, TI·AVG, TIB·AV. A leur suite, on peut maintenant ajouter celle de Claude, TICNIM, et celle de Néron NCAPR, telles que je les ai déterminées. Caligula est le seul de la dynastie julienne qui ne soit pas encore représenté dans cette série.

A la mort de Néron, le Sénat ressaisit momentanément la souveraineté plénière et sans partage, ce qu'il signifia en se hâtant de mettre la contremarque S.P.Q.R, *Senatus Populus Que Romanus*, sur les dernières émissions à peine fabriquées ou non encore livrées à la circulation avec l'effigie du dernier César. Un an plus tard, avec non moins

d'empressement, il y mit la contremarque VESPA, *Vespa(sianus)*, peut-être la dernière frappée par l'atelier de Rome. Cependant, pour être complet, je rappelle que Mahudel a signalé la contremarque DACICVS sur un moyen bronze qu'il attribuait à Domitien, mais sans le décrire; d'autre part, M. Engel a reconnu la contremarque DAC sur un moyen bronze de l'ancienne collection Visconti, tellement fruste qu'il n'a pu en identifier la tête. Je note simplement pour mémoire ces exemplaires incertains que je croirais plus volontiers avoir été frappés à l'effigie de Trajan dans des ateliers provinciaux, comme ceux du même empereur cités plus haut.

Quant aux contremarques IMP·VES sur des deniers de la République et d'Auguste [1] et IMPVESAVG sur des didrachmes cistophores [2], je crois qu'elles ont été ordonnées par Vespasien lui-même ou par ses lieutenants qui les ont fait frapper sur le numéraire d'argent, romain ou provincial, circulant dans les provinces asiatiques au moment où les légions d'Orient le proclamèrent empereur.

Pour terminer, j'en signale une autre du même Vespasien, inédite, sur un cistophore de ma collection.

IMP·CAESAR, à droite. Tête nue d'Auguste tournée *à gauche*; devant, un lituus; derrière, la contremarque IMP VESP, de haut en bas, couvrant le lituus.

1. Max Bahrfeldt, *Contremarken Vespasiaus auf römischen Familiendenaren*, dans *Zeitschrift für Numismatik*, III, 1876, p. 354-374. Le même, *Neue Beiträge zu den Einstempeln auf römischen Denaren*, dans le *Congrès international de numismatique organisé et réuni à Bruxelles*, 1891, p. 89-94.

2. *Journal des Savants*, 1879, p. 137. Borghesi, *Œuvres complètes*, I, p. 211, note de Cavedoni qui avait vu un exemplaire entre les mains de l'antiquaire Benigno Tuzzi à Modène en 1847; peut-être est-ce le même que possède M. Adr. Blanchet et qu'il a eu l'obligeance de me communiquer :

M·ANTONIVS·IMP·COS·DE SIG·ITER·ET·TERT· Têtes accolées d'Antoine et d'Octavie, à droite; devant, la contremarque IMP VES AVG, de haut en bas, couvrant la fin de la légende.

℞. III·VIR·R·P·C· Bacchus debout sur la ciste mystique.

Argent; poids, 9 gr. 30; diamètre, 25 millimètres.

℞. AVGV STVS, dans le champ. Gerbe de six épis liés. Argent; poids, 11 gr. 15; diamètre, 24 millimètres.

Inconnu à Cohen qui cite une variété de même type avec la tête *à droite* (*Descr. gén. des monn. imp.*, I, 1880, p. 67, n. 32).

Robert Mowat.

L'ICONOGRAPHIE MONÉTAIRE

DE JULIEN L'APOSTAT

Pl. VII, VIII, IX et X.

I

Il est d'usage, dans les traités d'iconographie romaine les plus savants et les plus consultés, de traiter avec quelque dédain les effigies monétaires de la période post-constantinienne. Les érudits qui ont abordé l'étude des portraits impériaux de cette époque ont cru s'apercevoir, en jetant un coup d'œil sur les séries numismatiques des grands médailliers publics, que, d'une manière générale, les effigies monétaires ne se renouvellent pas à chaque changement de règne, se copient servilement, se transmettent d'un prince à l'autre, sans prétention à l'exactitude individuelle. On croit, en un mot, que, le plus souvent, les monnayeurs se bornent à graver une effigie banale, — l'effigie impériale, — qui s'applique et s'adapte plus ou moins bien au titulaire du pouvoir. Mais quant à se proposer pour but de reproduire les traits personnels du prince, c'est une préoccupation qu'ils n'ont plus guère ; ils se contentent d'un *à peu près* auquel ils n'attachent pas une véritable valeur de portrait. L'autorité impériale n'y tenait plus la main comme dans les

temps les plus anciens ; et d'ailleurs, l'art monétaire était tombé si bas et devenu si vulgairement industriel, qu'on le juge incapable de produire autre chose que de médiocres pastiches et de s'élever à la conception et à l'exécution du portrait véritable. Telle est, en somme, la doctrine que l'on trouve exposée, par exemple, dans la *Römische Ikonographie* de J.-J. Bernoulli ; en ce qui concerne Julien l'Apostat, ce savant, dont le magistral recueil est devenu classique et nous rend des services quotidiens, écrit qu'il n'y a rien à tirer, au point de vue iconographique, des effigies monétaires de ce règne [1]. D'autres affirment que les monnaies de Julien ne portent que des effigies de convention qui, d'ailleurs, ajoute-t-on, ne s'accordent même pas entre elles [2].

Je me propose de démontrer, sans toutefois entrer dans de grands développements, que c'est là un préjugé qui repose sur un examen superficiel des suites numismatiques.

Je crois, au contraire, qu'en ce qui concerne Julien en particulier, nous avons, sur certaines de ses monnaies, des portraits aussi excellents qu'on peut les attendre de l'art de son temps, et que ces effigies monétaires doivent, — comme pour toutes les époques de l'histoire romaine, — faire la base de l'iconographie et de l'attribution des bustes, statues et portraits sur gemmes, sur marbre, ou autres qui nous sont parvenus.

Sans doute, il y a des rapports de style, de parenté et même de physionomie entre les effigies impériales des divers princes de l'époque de Julien ; elles ont des caractères communs. Cette affinité des traits généraux, que personne ne saurait songer à contester, leur vient, d'une part, des liens du sang, de la parenté effective de la plupart des

1. J. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, t. IV, p. 242-244.
2. S. Reinach, *Revue archéologique*, 1901, I, p. 337, 347, 348 ; cf. aussi Wordsworth, dans le *Dictionary of christian biography*, t. III, p. 323.

empereurs de cette époque : ils tenaient eux-mêmes, en prenant le pouvoir, à ce que leur effigie monétaire fît éclater cette consanguinité aux yeux de tous [1]. Elle leur vient, d'autre part, de la mode et du goût qui, à toute époque, imposent aux graveurs certains procédés d'ateliers, certaines conventions dans la manière, jugée la plus parfaite et la plus agréable, de rendre les diverses parties du visage. Mais derrière ces conventions de technique et cette tyrannie de la mode, une observation attentive permet de distinguer les particularités typiques qui individualisent chacune des effigies impériales.

Ne pourrait-on pas dire, au surplus, que toutes les époques sont pour ainsi dire stigmatisées par des caractères généraux du même genre ? Pour le premier siècle, par exemple, n'avons-nous pas nombre de bustes ou de statues, dans lesquelles, surtout quand il s'agit d'œuvres provinciales, on hésite à reconnaître les traits d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Caligula ou d'autres personnages de la famille des premiers Césars ? Pour l'époque des Flaviens, n'a-t-on pas quelque peine, parfois, même sur les monnaies, quand la légende est fruste, à distinguer les traits de Titus de ceux de Vespasien et même de Domitien ? Il en est de même pour l'époque des Antonins ou pour celle de Gallien ; et certes, les chances de confusion augmentent avec la décadence de l'art et l'imprécision du burin d'un artiste médiocre. En un mot, chaque époque a, au point de vue iconologique, comme à tous les autres, un génie esthétique qui lui est propre, dont elle imprime la caractéristique à tous les portraits et qui donne à ceux-ci une physionomie spéciale. Les temps modernes fournissent aussi des applications du même principe, et de là vient

1. Jules Maurice, dans la *Rivista ital. di numismatica*, t. XV, 1902, p. 56.

qu'on peut affirmer, au premier coup d'œil, qu'un portrait est du temps de Louis XII, de Henri II ou de Louis XIV ; qu'il est de l'école italienne, hollandaise ou anglaise ; et cependant, ces caractères communs à tous les portraits d'une époque ou d'une école n'excluent en rien l'existence des traits personnels. Cette loi universelle est applicable au siècle de Julien comme à tous les autres, et à la numismatique du IVe siècle où l'art était inférieur, comme aux époques où la numismatique romaine a produit ses chefs-d'œuvre. Et si tous les portraits monétaires du IVe siècle ont entre eux des rapports évidents, c'est néanmoins les juger superficiellement que d'affirmer qu'ils n'ont plus les caractères d'effigies personnelles. S'ils sont médiocres, il faut en accuser seulement la décadence de l'art : ils sont de leur temps, sans cesser d'être nettement individualisés.

Je soupçonne d'ailleurs que les savants dont je combats le scepticisme n'ont pas suffisamment pris garde, en consultant les médailliers, à l'ordre factice dans lequel les monnaies y sont nécessairement rangées. En général, dans un grand médaillier romain, les monnaies sont groupées par métaux séparés, — or, argent, bronze, — et par modules dans chaque métal : ordre empirique imposé, comme celui des livres dans une bibliothèque, par des nécessités d'emplacement. En outre, pour faciliter les recherches et rendre les communications rapides, on admet, pour chaque métal et pour chaque module, l'ordre alphabétique des légendes du revers. Cet ordre alphabétique des revers est même encore celui qu'a adopté Henry Cohen dans sa *Description générale des monnaies de l'Empire romain.*

Il résulte de cet arrangement matériel, commode pour la plupart des recherches, mais anti-scientifique, qu'une monnaie frappée au commencement d'un règne peut se trouver

placée à côté d'une autre frappée à la fin ; que les pièces de l'atelier de Lyon ou de Trèves, par exemple, se trouvent mélangées au milieu de celles qui sortent des officines de Constantinople ou d'Antioche. Or, il y a presque toujours des différences notables entre des effigies du commencement et celles de la fin d'un règne, entre les styles particuliers des multiples ateliers de l'Orient et de l'Occident. Et c'est ainsi qu'on aboutit à la conclusion erronée que, pour Julien, les effigies monétaires ne concordent pas entre elles et n'ont qu'une vague portée iconographique. Bref, pour tirer des effigies monétaires d'un règne tout le parti iconologique qu'elles comportent, il est nécessaire, au préalable, de les classer par ateliers, et, dans chaque atelier, par ordre chronologique d'émissions.

Il importe également de bien prendre garde à une particularité de frappe qui s'est produite à toute époque, mais plus souvent sous la tétrarchie dioclétienne et s'est renouvelée accidentellement pendant tout le cours du IVe siècle : c'est qu'au début d'un règne, on s'est parfois, dans certains ateliers, contenté de substituer sur les coins monétaires le nom du nouvel empereur à l'ancien nom, sans changer l'effigie. Le portrait de l'empereur défunt est resté, et il est entouré du nom du nouveau maître du pouvoir, soit qu'il y eût eu confusion intentionelle, négligence ou nécessité hâtive dans les bureaux des ateliers monétaires, soit que la chancellerie impériale, ou si l'on veut, l'Administration centrale des monnaies, n'eût pas eu encore, au moment de la frappe, le temps d'envoyer à tous les ateliers de l'empire l'effigie-type, le coin-modèle nouveau auquel chaque atelier devait se conformer rigoureusement. C'est ainsi qu'il existe, par exemple, dans certains ateliers, des monnaies portant le nom de Maximien Hercule autour de l'effigie de Dioclétien, le nom de Sévère accompagnant

l'effigie de Maximin Daza, le nom de Constantin associé à l'effigie de Constance Chlore, de Maxence ou même de Licinius, etc.[1]. Nous citerons tout à l'heure des substitutions analogues pour le règne de Julien.

Que conclure de ces confusions de coins, quelquefois accidentelles, le plus souvent intentionnelles? de ces supercheries ou de ces négligences d'ateliers, si fréquentes qu'elles soient à cette époque? A coup sûr, on serait mal venu de prétendre, en s'appuyant sur ces faits positifs, qu'il n'y a pas de véritables effigies monétaires de Dioclétien, de Constantin, de Maximin Daza, de Sévère et des autres empereurs contemporains. Il faut donc prendre garde à ces anomalies quand on étudie les portraits monétaires d'un règne, et ne point donner à quelques effigies anormales une signification iconographique qu'elles ne sauraient comporter en dépit de la légende qui les environne.

Une autre catégorie de pièces à écarter des questions d'iconographie, au IVe siècle, c'est une bonne partie de la menue monnaie de cuivre. Il est manifeste que ces petits bronzes, émis en extrême abondance sous les successeurs de Constantin, ont été frappés avec négligence par des ouvriers médiocres fabriquant hâtivement des boisseaux de ces pièces vulgaires, tandis que les monnayeurs de l'or, de l'argent ou du grand bronze, dans chaque atelier, avaient pour mission de reproduire avec exactitude et fidélité les traits augustes de l'empereur et nourrissaient encore des prétentions au titre d'artistes et de portraitistes. Les types

1. Les récents et remarquables travaux de M. Jules Maurice sur la chronologie des émissions monétaires de l'époque constantinienne ont mis ces faits hors de doute. Ce savant a, au surplus, consacré quelques pages curieuses à expliquer ces confusions de coins et ces substitutions d'effigies, dans le *Numismatic Chronicle* de 1902, p. 123.

de revers des petits bronzes sont parfois seulement ébauchés grossièrement, les légendes comportent de nombreuses fautes orthographiques, des lettres retournées ou omises. Sur cette menue monnaie seulement, on est fondé à dire que les effigies ne sont, souvent, que le *schéma* d'une effigie impériale quelconque, banale, sans valeur iconique.

Il importe donc de faire la critique des effigies monétaires, de même que tout érudit doit faire la critique des sources historiques auxquelles il est appelé à recourir. Il ne suffit pas de consulter un médaillier, il faut savoir s'en servir. Le règne de Julien l'Apostat nous offre une occasion exceptionnellement remarquable de vérifier d'une manière rigoureuse l'application des principes que je viens de rappeler, parce que Julien régna peu de temps comme empereur ; que, durant ce court intervalle, il laissa croître sa barbe ; et enfin qu'il nous a laissé lui-même des renseignements littéraires sur cette transformation de son effigie réelle.

II

Julien fut élevé à la dignité de César à Milan, le 6 novembre 355 ; il avait alors 25 ans.

Il fut proclamé Auguste par ses soldats à Paris, en mai 360.

Il devint seul Auguste par la mort de Constance II, le 3 novembre 361.

Il mourut le 27 juin 363, à l'âge de 33 ans.

Julien avait 20 ans lorsqu'il passa publiquement au paganisme, en 351 [1]. Il laissa, dès lors, croître toute sa barbe et se vêtit du manteau des philosophes. Mais aussitôt investi du titre de César, il dut se faire raser pour se conformer à l'étiquette dont aucun Auguste ou César ne s'était departi

1. *Julian. Epist.* 51.

depuis Constantin le Grand ; à la place du manteau des philosophes, il lui fallut porter la chlamyde militaire [1].

Durant les cinq années qu'il resta César, Julien fut représenté sur ses monnaies avec des traits juvéniles, imberbe, tête nue, le nez long et droit, les cheveux courts, mais abondants, bien peignés, descendant bas sur le cou où ils forment une sorte de bourrelet. Ce dernier trait, ainsi que cette chevelure lisse et soyeuse, est une concession à la mode du temps, car d'autres effigies impériales comme celles de Constant I, de Constance II, de Constance Galle, de Jovien présentent ces mêmes particularités qu'on ne rencontre pas encore sous Constantin, Crispus et Constantin II. Cependant, en ce qui concerne Julien, on peut voir une allusion à cette chevelure élégante dans ce que dit Ammien Marcellin qui affirme que Julien avait les cheveux lisses comme s'il les eût peignés : *capillis tanquam pexisset mollibus* [2].

Sur notre planche VII, j'ai rassemblé quelques effigies de Julien imberbe, les unes (*nos 1 à 4*) de la période durant laquelle il n'était encore que César, les autres (*nos 5 à 10*) du temps où il était déjà investi de la dignité d'Auguste, mais où il n'avait pas encore laissé croître sa barbe.

Le no 1 est un *aureus* frappé à Constantinople, qui répond à la description suivante :

FL CL IVLIANVS NOB CAES. Buste cuirassé, à droite, avec le paludamentum.

℟. GLORIA REIPVBLICAE. Rome et Constantinople assises, tenant entre elles un bouclier sur lequel on lit VOTIS V ; à l'exergue, KONST. *Aureus.* *Pl. VII, fig. 1.*

1. Julien, *ad Atheniens.*, p. 274 c (p. 354, éd. Teubner). Cf. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VII, p. 247 ; S. Reinach, *Rev. archéol.*, 1901, I, p. 340.
2. Ammien Marcellin, XXV, 4.

Sur cette belle pièce, l'effigie de Julien est assez particulière et présente des dissemblances avec celle que nous voyons plus tard. A la naissance du nez, au-dessous de l'os frontal, l'artiste a creusé une dépression qui n'existe pas avec la même exagération sur les autres effigies de Julien. L'œil est représenté très grand, largement ouvert et regardant le ciel. Or, c'était là précisément la caractéristique de l'effigie de Constantin le Grand qui, au dire d'Eusèbe, paraissait lever les yeux vers le ciel : *ut videretur sursum intueri precantis more in Deum intentus*[1]. Il semble, par cette particularité du nez et des yeux, que l'on ait voulu flatter le nouveau César en rapprochant son effigie de celle de son oncle Constantin le Grand. Des *aurei* de Crispus et de Constance II prouvent qu'on voulut aussi occasionnellement rapprocher leurs traits de ceux du premier empereur chrétien. Il n'est donc pas surprenant de constater une intention analogue dans quelques-unes des premières effigies de Julien. Mais cette observation suffit pour nous autoriser à dire que l'effigie de notre pièce n° 1 est quelque peu idéalisée, flattée ou *truquée*, pour employer un terme d'atelier, et qu'elle n'offre pas la sincérité et toutes les garanties d'un véritable portrait.

Le n° 4 présente une autre particularité non moins caractéristique. Julien y ressemble d'une manière frappante à son frère Constance Galle. Cette ressemblance fraternelle n'a rien qui doive surprendre; il y avait tout au plus un an que Constance Galle avait été assassiné, lorsque Julien fut appelé à lui succéder dans la dignité de César. Néanmoins, l'effigie donnée ici à Julien, avec cette tête allongée qui est bien de Constance Galle, nous porte à penser que nous sommes en présence d'une ressemblance intentionnelle, et qu'ici encore,

1. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. VIII, p. 80.

la sincérité du portrait n'est pas absolue. Voici la description de cette pièce qui a été frappée à Constantinople :

FL CL IVLIANVS NOB CAES. Buste de Julien, à droite, cuirassé, avec le paludamentum.

℟. VICTORIA DD NN. Victoire allant à gauche, tenant une palme et une couronne. A l'exergue, CON A. *Quinaire d'or.* *Pl. VII, fig. 4.*

Le véritable portrait de Julien César est celui qui nous est fourni par les monnaies de l'atelier de Rome. J'en donne deux spécimens, sous les n°s 2 et 3 de notre pl. VII.

D N CL IVLIANVS N C. Buste cuirassé, à droite.

℟. FELIX TEMP REPARATIO. Rome et Constantinople assises, tenant un bouclier; à l'exergue, RSMS et palme. *Aureus.* *P'. VII, fig. 2.*

D N CL IVLIANVS N C. Buste cuirassé, à droite.

℟. VIRTVS CAESARIS. Julien debout, avec deux captifs à ses pieds ; à l'exergue, R. *Grand bronze.* *Pl. VII, fig. 3.*

Comme permettent de s'en rendre compte ces deux pièces, c'est à Rome qu'on continuait encore, à cette époque, à graver les types monétaires les plus beaux et que les traditions artistiques s'étaient le mieux conservées. Ce sont elles surtout qu'il faut rechercher de préférence dans une étude iconographique, surtout quand il s'agit d'un César ou d'un empereur ayant séjourné en Occident. Remarquez ici (*n°s 2 et 3*) le buste magnifique, aux traits bien personnels, de Julien, avec son beau visage (*vultum excitatius gratum* [1]), son nez long et droit, ses cheveux soigneusement lissés, formant sur la nuque un bourrelet léger ; l'œil est bien pro-

1. Ammien Marcellin, XV 8

portionné et regarde droit devant lui. Le caractère original et individualisé de ces images qui s'accordent bien entre elles, n'échappera à personne; il frappe surtout lorsqu'on rapproche cette effigie de celle des empereurs du même temps, avec lesquelles il n'y a pas possibilité de la confondre.

Tous les autres ateliers, Trèves et Lyon en Gaule, Aquilée, Siscia, Constantinople, Alexandrie, qui sont ceux dont j'ai pu examiner des produits, ont un type en étroite conformité avec celui-là, sauf, bien entendu, les particularités de technique que comporte l'habileté plus ou moins grande des graveurs monétaires ou le style spécial à chaque province de l'empire.

En mai 360, Julien devint Auguste, dignité qu'il eut dès lors en concurrence avec Constance II. Ammien Marcellin (XX, 4) raconte qu'il fut proclamé Auguste malgré lui par ses soldats, à Paris. En guise de diadème on lui ceignit la tête avec le collier d'un porte-étendard.

Après la mort de Constance, le 3 novembre 361, Julien, reconnu universellement comme seul empereur, resta pendant quelques semaines encore imberbe. Ce fut seulement après son entrée à Constantinople, le 11 novembre 361, qu'il se remit à laisser croître sa barbe comme au temps où il jouait au philosophe. La numismatique confirme directement ces données de l'histoire, puisque, de mai 360 à la fin de décembre 361, l'effigie monétaire de Julien demeure très sensiblement la même que celle qu'il avait étant César. La seule différence véritablement appréciable consiste dans l'addition du diadème perlé ou gemmé, ainsi que permettent d'en juger les pièces que j'ai groupées sur la planche VII, sous les nos 5 à 10, et dont voici une description sommaire :

N° 5. Denier d'argent de l'atelier de Trèves. D N CL IVLIANVS AVG. Buste imberbe, diadémé, à droite.
℞. VOTIS V MVLTIS X; à l'exergue, TR.

N° 6. Aureus de l'atelier de Constantinople. **FL CL IVLIANVS PERP AVG**. Buste imberbe, diadémé, à droite.

℞. **GLORIA REIPVBLICAE**. Rome et Constantinople assises, tenant un bouclier sur lequel on lit : **VOT·V· MVLT·X**; à l'exergue, **KONSA/**.

N° 7. Denier d'argent de l'atelier de Constantinople. **D N CL IVLIANVS AVG**. Buste imberbe, diadémé, à droite.

℞. **VOTIS V MVLTIS X**; à l'exergue, **CON**.

N° 8. Denier d'argent de l'atelier de Lyon. **FL CL IVLIANVS P P AVG**. Buste imberbe, diadémé, à droite.

℞. **VOT X MVLT X**; à l'exergue, **S LVG**.

N° 9. Denier d'argent de l'atelier de Lyon. **D N FL CL IVLIANVS P P AVG**. Buste imberbe, diadémé, à droite.

℞. **VOT X MVLT XX**; à l'exergue, **P LVG**.

N° 10. Aureus de l'atelier de Lyon. **FL CL IVLIANVS P P AVG**. Buste diadémé et cuirassé, à droite.

℞. **GLORIA REIPVBLICAE**. Rome et Constantinople assises, tenant un bouclier sur lequel on lit : **VOTIS X MVLTIS XX**; à l'exergue, **LVG**[1].

La comparaison de ces pièces diverses suffit à montrer que, sur toutes, il s'agit du même portrait. Sans insister davantage sur les particularités de l'effigie de Julien imberbe et les caractéristiques de chaque atelier, je ferai pourtant remarquer que cette absence de barbe sur les monnaies de Julien César, puis sur les premières monnaies de Julien Auguste, concorde strictement avec ce que nous avons rapporté, soit d'après le témoignage littéraire de Julien lui-même, soit d'après celui d'Ammien Marcellin.

1. Sur les nos 9 et 10 de la pl. VII, ainsi que sur d'autres pièces que nous décrivons plus loin, la légende **VOTIS X MVLTIS XX** présente une anomalie apparente qui a été fort bien expliquée par Eckhel (*Doctr. num. vet.*, t. VIII, p. 484) : Les empereurs des bas temps acceptaient des vœux pour une seconde période d'années alors que la première période n'était pas encore expirée. On en a de nombreux exemples, et c'est le cas pour Julien puisqu'il ne régna pas dix ans et qu'ainsi la période de ses *decennalia* était encore en cours lorsqu'on lui vota des *vicennalia*.

III

Julien Auguste entra à Constantinople le 11 décembre 361; peu de temps après, il fit appeler un barbier, *ad demendum capillum*, dit Ammien Marcellin (XXII, 4). Mais ce personnage lui ayant déplu par sa fatuité et son importance, il le chassa et, depuis lors, ses cheveux et sa barbe ne subirent plus jamais les atteintes du ciseau ou du rasoir [1].

Ici encore la numismatique se trouve entièrement d'accord avec ces curieux détails historiques.

Le choix de pièces avec l'effigie de Julien barbu qui figurent sur nos planches VIII, IX et X, et qui appartiennent à divers ateliers impériaux, est loin de représenter toutes les émissions qui furent faites dans chacun de ces ateliers durant le temps que Julien prit la fantaisie de porter toute sa barbe, c'est-à-dire pendant un an et demi tout au plus. Cependant, ce choix est assez abondant pour permettre d'affirmer qu'en classant par ateliers et dans l'ordre chronologique les effigies de Julien barbu, on constate dans chaque atelier :

1° Une série d'effigies successives qui représentent l'empereur avec une barbe courte; puis, avec une barbe un peu plus longue; enfin, avec une barbe inculte et très longue.

2° Chaque atelier offre ces mêmes particularités et cette même gradation dans le développement de la barbe de Julien; toutefois, dans la manière d'interpréter les traits de l'empereur, de traduire l'expression de sa physionomie, chacun d'eux a un style qui lui est propre. Il y a des nuances particulières à chaque atelier, et en quelque sorte,

1. S. Reinach, dans la *Revue archéologique*, 1901, I, p. 341.

des provinces de portraits, bien que l'on se rende compte aisément que partout il s'agit de l'effigie d'un seul et même personnage.

3° Enfin, dans la plupart des ateliers, il y a des pièces avec des effigies empruntées aux règnes antérieurs, et aussi des pièces de travail barbare qui ne sauraient compter en iconographie.

Commençons par les ateliers orientaux, c'est-à-dire ceux des villes où vécut Julien lorsqu'il portait toute sa barbe, par exemple Constantinople et Antioche.

J'ai rassemblé sur la planche VIII (*n*os *1 à 10*) dix pièces de Constantinople, et (*n*os *11 à 16*) six pièces d'Antioche. En voici d'abord la description sommaire :

CONSTANTINOPLE (*Pl. VIII*).

N° 1. D N FL CL IVLIANVS P F AVG. Buste diadémé, à droite, légèrement barbu.
℟. SECVRITAS REIPVBL. Le bœuf Apis, surmonté d'étoiles ; à l'exergue CONST. *Grand bronze.*

N° 2. FL CL IVLIANVS P F AVG. Buste diadémé, à droite, la barbe un peu plus longue.
℟. VIRTVS EXERC GALL. Guerrier portant un trophée ; à l'exergue, KONSA/. *Aureus.*

N° 3. Même description que le n° 1. Barbe plus longue. *Grand bronze.*

N° 4. D N FL CL IVLIANVS P F AVG. Buste avec barbe plus longue.
℟. VOT·X MVLT·XX. ; à l'exergue, CONST. *Denier d'argent.*

N° 5. Même description que les nos 1 et 3. Barbe plus longue. *Grand bronze.*

N° 6. Même description que les nos 1, 3 et 5. Barbe plus longue. *Grand bronze.*

Nº 7. Même description que les nºs 1, 3, 5 et 6. Barbe plus longue; physionomie plus rude, enlaidie. *Grand bronze.*

Nº 8. D N FL CL IVLIANVS P F AVG. Barbe longue, hirsute, ramenée sous le cou.

℟. VOT·X MVLT·XX; à l'exergue, CONST. *Denier d'argent.*

Nº 9. D N FL CL IVLIANVS P F AVG. Buste à gauche, barbe hirsute, casqué, armé de la lance et du bouclier.

℟. VOT·X MVLT·XX; à l'exergue, S·CONS. *Petit bronze.*

Nº 10. Même description que les nºs 1, 3, 5, 6 et 7, au revers *Securitas* et au type du bœuf Apis. La barbe de Julien est particulièrement rude et hirsute, formant des mèches épaisses; les traits du visage sont encore plus enlaidis que sur les pièces précédentes.

Les grands bronzes au revers *Securitas Reipublicæ* ont été frappés en abondance et dans tous les ateliers, pendant toute la durée du règne, d'où il suit que rien que par l'étude de ces grandes pièces, dont la fabrique est assez soignée, on pourrait suivre, dans chaque atelier, les progrès de la barbe de l'empereur.

Si l'on compare les uns aux autres ces dix portraits de Julien issus de l'atelier de Constantinople durant le temps que Julien porta la barbe, c'est-à-dire environ le 1er janvier 362 jusqu'au 27 juin 363, on reconnaîtra aisément qu'ils reproduisent tous le même type, d'abord avec une barbe courte, puis avec une barbe de plus en plus longue, jusqu'à ce qu'elle devienne dure, partagée en mèches épaisses rabattues sous le menton en barbiche de bouc. Et c'est en effet ce que dit Julien lui-même, de sa barbe, dans le *Misopogon* : « Vous dites qu'il en faudrait faire des cordes, j'y consens volontiers, pourvu que vous parveniez à l'arracher et que sa rudesse ne fasse pas trop de mal à vos mains tendres et délicates. Ne vous imaginez pas que je sois chagriné de

vos railleries : je leur donne prise moi-même avec ma barbiche de bouc [1]. »

Je n'ai pas rassemblé des échantillons de toutes les émissions de l'atelier de Constantinople, mais les dix exemples groupés ici (*Pl. VIII, 1 à 10*), et entre lesquels il serait facile d'intercaler des types intermédiaires, suffisent à démontrer que, dans cet atelier, d'un bout à l'autre de la série, le profil impérial demeure constant avec lui-même; l'addition de la barbe et la rudesse des traits, de plus en plus accentuée, en modifient seules la physionomie. Qui donc, après ces constatations, oserait méconnaître dans ces effigies monétaires les caractères d'un véritable portrait?

Portons à présent nos observations sur les produits de l'atelier d'Antioche durant la même période. On sait que c'est à Antioche que Julien vint de Constantinople pour organiser l'expédition contre les Parthes dans laquelle il devait trouver la mort; il séjourna huit mois à Antioche et il y écrivit son *Misopogon* en réponse aux railleries que sa barbe et ses manières étranges excitaient dans la population. Le portrait monétaire que firent de lui les monnayeurs d'Antioche à cette époque est donc susceptible d'offrir un intérêt particulier. Voici la description des six pièces que j'ai rassemblées sur la planche VIII, sous les n°s 11 à 16 :

N° 11. FL CL IVLIANVS P P AVG. Buste diadémé, à droite, avec la barbe courte.

℞. VIRTVS EXERCITVS ROMANORVM. L'empereur tenant un trophée et un captif; à l'exergue, ANT A. *Aureus*.

N° 12. IVLIANVS AVG. Buste diadémé, à droite, avec la barbe longue.

1. Julian. *Misopogon*, ch. 2; cf. Amm. Marcellin, XVII, 11.

℞. VICTORIA ROMANORVM. Victoire assise, tenant un bouclier sur lequel on lit VOT·XX ; à l'exergue, ANT. *Quinaire.*

N° 13. FL CL IVLIANVS P F AVG. Buste diadémé, à droite, avec la barbe longue.

℞. VIRTVS EXERCITVS ROMANORVM. L'empereur tenant un trophée et un captif ; à l'exergue, ANT S. *Aureus.*

N° 14. D N FL IVLIANVS P F AVG. Buste diadémé, à droite, barbe longue.

℞. SECVRITAS REIPVB. Le bœuf Apis ; à l'exergue, ANT A. *Grand bronze.*

N° 15. FL CL IVLIANVS P F AVG. Buste diadémé, à droite, barbe longue.

℞. VOTIS X MVLTIS X ; à l'exergue, ANT. *Denier d'argent.*

N° 16. D N FL CL IVLIANVS P F AVG. Buste diadémé, à droite, barbe longue et hirsute.

℞. VIRTVS EXERCITVS. L'empereur debout tenant une haste ; à l'exergue, ANT. *Argent.*

Quelque incomplète que soit cette série d'effigies antiochéniennes, on ne saurait leur dénier le caractère de portraits ; elles se tiennent l'une l'autre, se font suite et représentent manifestent le même individu. Sur tout l'ensemble, on retrouve la même physionomie, les mêmes traits. Comme à Constantinople, nous avons d'abord les effigies sur lesquelles la barbe est courte, ronde ; puis celles où elle est plus longue, en grosses mèches ondulées, en barbe de bouc au menton. Telle était donc, alors encore, l'importance attachée à l'effigie monétaire au point de vue iconographique, qu'à chaque émission de monnaies nouvelles des coins nouveaux étaient gravés, sur lesquels les artistes officiels recevaient l'ordre de reproduire, avec la plus scrupuleuse exactitude,

les changements survenus dans la physionomie de l'empereur.

Si vous comparez les effigies gravées à Antioche avec celles de Constantinople, vous y remarquerez sans doute des différences. A Constantinpole (*Pl. VIII, nos 1 à 10*), le visage est plus allongé ; il est plus arrondi à Antioche (*Pl. VIII, nos 1 à 16*). Mais il n'y a, somme toute, pas plus de différence entre le Julien de Constantinople et celui d'Antioche qu'il n'y en a, par exemple, entre les effigies de Napoléon Ier des ateliers de Paris et de Milan. Le parallélisme du développement graduel de la barbe dans chaque atelier est singulièrement significatif. Mais en outre, comparez les deux dernières pièces de chaque série, — le n° 10 et le n° 16, — et vous constaterez le rapport de physionomie que présentent ces deux pièces. Toutes deux sont manifestement d'un style plus rude que les autres ; on dirait qu'à Constantinople comme à Antioche, les monnayeurs de ces dernières émissions aient pris à tâche de justifier avec une rigueur minutieuse ce que dit Julien lui-même de sa barbe rude et agreste, habitée par la vermine.

Les quatre spécimens de l'atelier de Sirmium que j'ai rassemblés sur la planche IX, fig. 1 à 4, conduisent à la même conclusion ; bien que notre champ d'expériences soit incomplet et que la majorité des éléments nous fasse défaut, il est manifeste que l'effigie-type adoptée à Sirmium demeure fidèle à elle-même pendant toute la durée du règne, avec les modifications qu'entraînait la longueur de la barbe, de plus en plus accusée à chaque émission ; voici la description sommaire de ces monnaies de Sirmium (*Pl. IX*).

N° 1. **FL CL IVLIANVS P P AVG.** Buste diadémé, à droite, avec la barbe naissante.

℞. VIRTVS EXERCITVS ROMANORVM. L'empereur debout, tenant un trophée et un captif; à l'exergue, SIRM et couronne. *Aureus*.

Nº 2. Même description, avec la barbe sensiblement plus longue.

Nº 3. FL CL IVLIANVS P F AVG. Buste diadémé, à droite, avec la barbe longue.

℞. VICTORIA ROMANORVM. La Victoire couronnant Julien, sous un arc triomphal; à l'exergue, ✶SIRM. *Argent*.

Nº 4. FL CL IVLIANVS P F AVG. Buste casqué, à gauche, barbe longue.

℞. VOT X MVLT XX; à l'exergue, H SIRM. *Petit bronze*.

Je donne seulement (*Pl. IX*, *fig. 5 et 6*) deux pièces de l'atelier de Nicomédie : ce sont deux grands bronzes de la fin du règne, avec la légende SECVRITAS REIPVB., et le type du bœuf Apis. Les traits grossiers de Julien, la barbe longue, divisée en grosses mèches et ramenée sous le cou, sont des témoins qui attestent qu'à Nicomédie les effigies de l'empereur suivirent les mêmes transformations graduelles que dans les ateliers de Constantinople, d'Antioche et de Sirmium.

Il faut en dire autant des produits de l'atelier de Cyzique (*Pl. IX*, *fig. 7 et 8*) dont je n'ai donné, non plus, que deux grands bronzes, au revers *Securitas*, qui sont aussi de la fin du règne.

Les pièces de Thessalonique (*Pl. IX*, *fig. 9 et 10*) sont, au contraire, comme il est aisé de s'en apercevoir, plutôt du commencement du règne; la barbe de l'empereur y est courte encore :

Nº 9. FL CL IVLIANVS P P AVG. Buste diadémé, à droite, avec une barbe naissante.

℞. VIRTVS EXERCITVS ROMANI. L'empereur tenant un trophée et un captif; à l'exergue, TES. *Aureus.*

N° 10. D N FL CL IVLIANVS P F AVG. Buste diadémé, à droite, la barbe un peu plus longue.

℞. SECVRITAS REIPVB. Le bœuf Apis; à l'exergue, TES Δ. *Grand bronze.*

D'autres pièces du même atelier, frappées un peu postérieurement, donnent à Julien une barbe longue, hirsute, ramenée sous le cou.

Je n'ai pu rassembler également que deux pièces de l'atelier de Rome (*Pl. IX, fig. 11 et 12*); elles sont du temps où Julien commençait seulement à laisser pousser sa barbe :

N° 11. FL CL IVLIANVS P P AVG. Buste diadémé, à droite, avec une barbe naissante.

℞. MONETA AVG. Les trois Monnaies debout; à l'exergue, R. *Grand bronze.*

N° 12. FL CL IVLIANVS P P AVG. Buste diadémé, à droite, la barbe naissante.

℞. VICTORIA AVGVSTI N. Victoire marchant à gauche; à l'exergue, R. *Denier d'argent.*

Si l'on rapproche ces deux pièces (*Pl. IX, fig. 11 et 12*) de l'atelier de Rome, sur lesquelles Julien a déjà la barbe, avec les pièces du même atelier (*Pl. VII, fig. 2 et 3*) sur lesquelles Julien est imberbe et seulement César, on se rendra compte, ici encore, du développement de la physionomie impériale et de la transformation que l'art monétaire, à chaque émission, s'attache à donner à l'effigie pour la mettre en conformité avec la réalité naturelle. Je regrette que les éléments d'étude que j'ai eus à ma disposition ne

m'aient pas permis de reproduire, pour l'atelier de Rome, les phases successives de l'effigie de Julien jusqu'à la fin du règne [1].

Sur la planche X, j'ai fait reproduire, en tête, six pièces (*n*os *1 à 6*) de l'atelier de Lugdunum, qui présentent un style tout particulier.

N° 1. **FL CL IVLIANVS P P AVG**. Buste diadémé, à droite, avec la barbe courte.

℞. **VIRTVS EXERC GALL**. L'empereur tenant un trophée et des captifs ; à l'exergue, **LVG**. *Aureus.*

En comparant cette pièce d'or avec celle de Sirmium qui figure sur notre pl. IX, n° 1, on verra qu'il y a identité de traits entre ces deux effigies contemporaines. En outre, en la plaçant à la suite de celles de l'atelier de Lyon que nous avons données sur la pl. VII, fig. 8, 9 et 10, on constate que le type lyonnais demeure, lui aussi, fidèle à lui-même. Notre aureus de la pl. X, fig. 1, ne se distingue guère des pièces de la pl. VII, fig. 8, 9 et 10, que par l'addition de la barbe, et les traits un peu plus murs, moins juvéniles, donnés à Julien. Rien de plus logique, de plus naturel, de plus probant au point de vue iconographique, que ce développement graduel.

Mais il en est tout autrement avec les grands bronzes lyonnais, au revers *Securitas*, que nous avons sur notre pl. X, sous les nos 2, 3 et 4. Ces pièces donnent à l'effigie impériale une physionomie particulière, sans rapport avec celle de l'aureus n° 1, et nous allons aisément en retrouver l'origine dans les règnes antérieurs à celui de Julien. Quand

1. Je n'ai pas eu, non plus, à ma disposition des éléments suffisants ou d'assez bonne conservation pour étudier en détail les produits des ateliers de Trèves, d'Aquilée, de Siscia et d'Héraclée ; toutefois les exemplaires que j'en ai vus n'ont fait que confirmer rigoureusement la théorie que je soutiens ici.

on compare ce type monétaire barbu (*Pl. X, nos 2, 3 et 4*) à ceux des grands bronzes de Dioclétien et même de Maximien Hercule, on s'aperçoit que les monnayeurs s'en sont servilement inspirés ; ils les ont copiés, donnant à Julien un nez court et retroussé au lieu du nez long et droit qu'il doit avoir et qu'il a encore sur l'aureus n° 1. Il semble même qu'ils se soient servi des coins de Dioclétien, et peut-être serait-il possible de le prouver. Quand ces pièces ont été frappées, Julien était en Orient, à Constantinople ou à Antioche. C'est, sans aucun doute, cet éloignement qui est la cause de cette singulière imitation d'un type barbu antérieur, sorte de plagiat d'atelier à peine déguisé. Il est clair que ces monnaies, rentrant dans la classe des substitutions d'effigies dont M. Jules Maurice a cité de nombreux exemples, ne sauraient compter dans la suite des portraits de Julien. Il en est de même des petits bronzes reproduits sous les nos 5 et 6 de la pl. X, qui sortent du même atelier. On voit par là combien la gravure des coins de ces petits bronzes était hâtive et négligée. Souvent aussi, sur les pièces, les légendes comportent des lettres retournées ou omises ; ces fautes et cette barbarie de style se rencontrent principalement dans les produits de Lyon et de Trèves, mais on les constate également dans tous les autres ateliers, aussi bien en Orient qu'en Occident.

Ainsi, par exemple, j'ai fait reproduire quelques échantillons de ces petits bronzes sous les nos suivants de notre planche X :

N° 7, atelier de Rome ;

N° 8, atelier de Constantinople ;

N° 9, atelier d'Antioche ;

N° 10, atelier d'Alexandrie.

Il est aisé de voir que sur ces pièces l'effigie de Julien est traitée par à peu près, on pourrait presque dire, parfois,

en véritable caricature ; on y retrouve bien, sans doute, encore quelque chose de l'effigie qui figure sur les pièces de bon style, mais ce quelque chose, comme la barbe en longues mèches, ramenée sur le cou, est une imitation grossière, sans prétention à la ressemblance.

Enfin, les n°s 11, 12, 13 (*Pl. X*) sont des bronzes d'Alexandrie dans lesquels l'effigie idéalisée de Julien présente une particularité nouvelle. Julien y est assimilé à Sérapis. Tout d'abord, au commencement du règne, le dieu est imberbe, et l'on frappe les monnaies (*n*° *11*) qui le représentent la tête radiée et surmontée du modius ; la légende est DEO SARAPIDI. Plus tard, le dieu est représenté barbu, avec les traits rapprochés de ceux de Julien ; tantôt il est seul (*n*° *12*), tantôt son buste est accolé à celui d'Isis (n° *13*).

Je n'ai pas à insister sur ces pièces qui ne sauraient avoir une valeur iconographique. Bref, au point de vue spécial qui nous occupe, il n'y a guère, sur notre pl. X, que l'*aureus* n° 1 qui puisse être invoqué comme un document utile pour l'iconographie de Julien. Toutes les autres pièces, pour les raisons diverses que je viens d'énumérer, ne donnent que vaguement les traits de Julien. Ce ne sont que des effigies plus ou moins approchées des traits réels et de l'effigie officielle ; il faut les laisser de côté au point de vue iconographique. C'est parce qu'ils ont voulu en tenir compte que les savants auxquels je faisais allusion en commençant ont cru qu'il n'y avait pas grand parti à tirer des effigies monétaires de Julien.

Loin d'être un argument pour affirmer que les effigies monétaires de ce prince sont banales et ne concordent pas entre elles, cette diversité dans l'interprétation d'un même type, cette gradation dans la barbe, qu'on peut établir, mois par mois, dans chaque atelier, font, au contraire, des

monnaies de Julien, l'étalon le plus sincère et le plus vivant de ses portraits quelconques : statues, pierres gravées ou autres, à toute époque de sa carrière et sur tous les points de l'empire.

Une fois que la critique des effigies est rigoureusement faite et qu'on a débarrassé la suite monétaire de chaque atelier, des images banales, conventionnelles ou barbares et des copies d'effigies antérieures, on constate que le type officiel de la fin du règne concorde à merveille avec la description littéraire d'Ammien Marcellin qui dit de Julien : « Il était de taille moyenne, les cheveux lisses, comme s'il eût l'habitude de les peigner, la barbe hirsute et allongée en pointe, les yeux brillants et pétillants d'esprit, les sourcils bien arqués, le nez très droit, la bouche peu grande, la lèvre inférieure lourde, le col puissant et incliné, les épaules robustes et larges [1] ».

Julien lui-même, dans le *Misopogon*, parle de la rudesse de sa barbe dans les termes que nous avons rappelés plus haut, et il y revient à plusieurs reprises, se faisant un malin plaisir d'en exagérer le caractère sordide, comme un défi à la mode de son temps et une réponse dédaigneuse aux railleries des Antiochéniens.

Les monnaies nous permettent de juger ce qu'a d'excessif et d'outré cette vantardise de ce maussade et bizarre personnage.

IV

Nous devons à présent, à la lumière de la numismatique, jeter un regard rapide sur les monuments autres que les

1. Ammien Marcellin, XXV, 4.

monnaies, qui représentent ou qui sont censés, à tort ou à raison, représenter l'empereur Julien.

A mon avis, celui de ces monuments qui est le plus sûr et le plus intéressant est une petite intaille sur sardoine blonde, translucide, que j'ai réussi, dans le cours de l'année 1901, à faire entrer au Cabinet des médailles. Elle provenait d'Italie. En voici une double reproduction, l'une dans la grandeur de l'original et l'autre en agrandissement. Sur cette petite intaille aucune hésitation n'est possible, et tout le monde reconnaîtra un portrait bien caractérisé de Julien dans les derniers mois de sa courte carrière. Il est des monuments qui parlent d'eux-mêmes et emportent du premier coup la conviction ; celui-ci est du nombre.

L'authenticité de cette intaille ne peut être mise un instant en question ; son style la place avec certitude dans la période post-constantinienne. C'est un buste impérial, avec le paludamentum agrafé sur l'épaule gauche et le diadème orné d'un double rang de perles. La barbe de Julien, rude, épaisse, mal entretenue, est traitée avec un naturalisme outré qui nous fait toucher du doigt, pour ainsi dire, la différence de technique qui caractérisait alors la gravure des gemmes et la gravure des coins monétaires. Le monnayeur, à cette époque où les monnaies n'ont plus le haut relief et le flan épais et bombé des siècles helléniques, est non seulement emprisonné dans un thème officiel qui lui est imposé et qu'il doit copier servilement, mais il est encore l'esclave d'une convention technique qui domine encore, d'ailleurs, tout l'art monétaire moderne. Le lithoglyphe, au contraire, est libre de concevoir son œuvre au gré de sa fantaisie ; il creuse et affouille la gemme suivant la hardiesse, l'habileté, la chaleur de son talent. Aucune froide formule ne comprime son essor ; voilà comment le graveur de notre intaille a produit, dans l'effigie de Julien, une demi-ronde-

FIG. 1. — JULIEN L'APOSTAT.
INTAILLE AGRANDIE



FIG. 2. — JULIEN L'APOSTAT.
LA MÊME INTAILLE. — GRANDEUR DE L'ORIGINAL

bosse au lieu de la silhouette plate des monnaies. De là, cette différence de modelé et d'aspect entre les effigies monétaires et celle de la gemme. Ici, la barbe rude, épaisse, mal entretenue, est traitée avec un naturalisme outré, qui répond bien à la description du *Misopogon*. L'énorme moustache que ne dirige aucun artifice de toilette traduit, mieux que les médailles, ce passage dans lequel Julien dit : « Je n'ai pas la facilité d'ouvrir la bouche pour manger : il me faut prendre garde d'avaler à mon insu des poils avec mon pain. » La physionomie cependant est semblable, bien que plus réaliste, à celle que nous présentent les monnaies de la fin du règne de Julien. Le style vigoureux et chaud de cette petite intaille, qui est montée en bague, est excellent pour l'époque et révèle un artiste encore fort habile et expérimenté dans le maniement du touret et de la bouterolle [1].

Cette pierre gravée est un élément nouveau et important de l'iconographie de Julien. Il n'y a pas lieu d'insister pour le démontrer et j'en arrive tout de suite aux deux statues conservées à Paris.

MM. S. Reinach et E. Michon ont établi récemment qu'aucun document officiel ne permet d'affirmer que la statue du Louvre et sa réplique du musée de Cluny aient été trouvées à Paris [2]. Ce n'est donc là qu'une tradition ancienne, à

1. Je dois rappeler en passant qu'il existe au Cabinet des médailles de Paris, dans la collection de Luynes, une autre intaille, celle-ci sur cornaline, qui est reproduite dans l'*Histoire des Romains* de V. Duruy (t. VII, p. 331), comme étant le portrait de Julien. C'est bien, en effet, cet empereur barbu, avec le diadème perlé, que le graveur a voulu représenter, mais c'est un travail moderne, dont on n'aurait pas dû tenir compte dans l'illustration d'une Histoire romaine. Il y avait enfin dans l'ancienne collection Marlborough un camée représentant Julien et Hélène, sa femme : c'est aussi l'œuvre d'un faussaire moderne. Voy. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, t. IV, p. 249 et pl. LV. Je rappellerai aussi le buste en marbre du musée du Capitole, attribué à Julien (Bernoulli, t. IV, pl. LIV, *Herme des sogenannten Julian in Capitol*).

2. S. Reinach, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. XXXVIII, 1901, p. 341 et suiv.; Et. Michon, même recueil, t. XXXIX, 1901, p. 259 et suiv.

laquelle pourtant ces savants n'ont pu substituer l'indication d'une autre origine. Quoi qu'il en soit de cette tradition, M. Michon a fait justement observer que le jour où Visconti a donné à ces statues le nom de Julien, il n'a été en rien guidé ou influencé par cette origine parisienne, vraie ou prétendue. C'est uniquement par la comparaison avec les monnaies que Visconti a prononcé le nom de Julien. Eh bien! il faut reconnaître, avec le père de l'iconographie antique, qu'il est des monnaies, notamment celles où la barbe de Julien n'est pas encore parvenue à son complet développement, dont l'effigie ressemble singulièrement à ces statues. Il faut leur comparer notamment les figures 12 et 13 de notre planche VIII.

J'irai plus loin et je dis : faites abstraction du manteau de philosophe et de la couronne qui surmonte cette tête, considérez-en seulement les traits et la physionomie, personne ne songera à contester l'attribution à Julien. Si ce n'est lui, c'est un philosophe qui lui ressemble de bien près.

Mais nous savons que Julien, avant d'être proclamé César, en novembre 355, avait l'habitude de porter le manteau de philosophe et qu'il laissa croître sa barbe qui poussait naturellement en pointe. C'est le costume et la physionomie qu'il avait lorsqu'en 355, six mois durant, de janvier à juin, il habitait Milan sous l'étroite surveillance de l'empereur Constance. Il conserva cette barbe et ce costume durant son séjour à Athènes, de juillet 355 au commencement de novembre de la même année, époque où Constance lui donna le titre de César avec la préfecture des Gaules. A Athènes, au milieu des philosophes, Julien était déjà un personnage considérable et puissant ; neveu de Constantin le Grand, il était un membre de la famille impériale qu'on savait appelé aux plus hautes destinées ; c'est alors que Grégoire de

Nazianze s'écriait : « Quel monstre Rome nourrit-elle ici? [1] »

Dès lors, pourquoi ces statues de Paris, qui représentent un philosophe jeune, la barbe en pointe, le nez long et fort, la chevelure abondante, ne seraient-elles pas Julien avant son élévation à la dignité de César?

Il est peu probable, comme l'a fait ressortir M. Michon, que Julien, une fois devenu César ou Auguste, ait fait exécuter sa statue en simple philosophe, malgré le parti pris de ce prince de rompre avec les usages de son temps et de répudier tout progrès. Mais cette objection tombe, si la statue remonte à l'époque où Julien n'était pas encore César, affectant au contraire de ne fréquenter que les philosophes, de n'estimer qu'eux, adoptant leurs manières et leur costume.

Le diadème singulier qui orne la tête des deux statues de Paris n'est-il pas cette *vilis corona*, qu'Ammien Marcellin nous dit que Julien portait au début de son règne et qui lui donnait l'air d'un directeur de gymnase? Quoi qu'il en soit, ce diadème de forme bizarre a été fort ingénieusement rapproché par M. Michon des couronnes qui surmontent les têtes de pontifes stéphanéphores du culte impérial, découvertes, il y a peu d'années, à Éphèse [2]. M. Michon est parti de là pour conclure : « C'est du côté des personnages sacerdotaux, peut-être des stéphanéphores, qu'il faudrait chercher le modèle de la statue du Louvre. » C'est possible; cependant, le rapprochement numismatique proposé jadis par Visconti me frappe toujours, et à titre d'hypothèse, une statue de Julien philosophe et stéphanéphore, le représentant au moment où, par exemple, il se fit initier aux mystères d'Éleusis [3], n'aurait rien, suivant moi, d'invraisemblable.

1. V. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VII, p. 243.
2. Hill, dans les *Jahreshefte des österreich. Instituts*, 1899, p. 245 et pl. VIII.
3. Eunapius, *Maximus*, p. 475-476.

La découverte à Antioche d'une statue pareillement drapée, mais dont le visage et le haut de la tête sont malheureusement mutilés [1], ne ferait que confirmer mon hypothèse si l'on pouvait établir qu'elle représente aussi Julien, ce qui est possible. Il ne faut pas oublier que si Julien eut des détracteurs à Antioche, il y compta aussi de chauds partisans et qu'il y séjourna huit mois.

Au mois d'avril 1897, on découvrit sous la porte Saint-Paul, à Antioche, un grand camée en sardoine, représentant un buste impérial en haut relief, que j'ai pu acquérir pour le Cabinet des médailles [2]. J'ai proposé, avec quelque réserve, de donner à cet empereur romain, barbu, des bas temps, le nom de Julien l'Apostat [3]. C'est en rapprochant le profil de ce camée de l'effigie monétaire qui figure sur notre planche VIII, sous les n°s 12 et 13 (atelier d'Antioche), que j'ai été amené à proposer cette attribution. Je n'en vois point de meilleure à lui substituer; le camée, bien qu'important par sa grandeur et son relief exceptionnel, est d'un travail rude et pénible; les draperies étaient dorées, et la tête était surmontée d'un diadème métallique dont il reste seulement les trous d'attache [4].

Nous arrivons enfin, pour terminer, au buste qui couronne le pignon de la cathédrale d'Acerenza, dans la Pouille,

1. R. Foerster, dans le *Jahrb.* de l'Instit. arch. allemand, 1898, p. 183 et 1901, p. 53; E. Michon, *Bulletin de la Soc. des antiq. de France*, 1898, p. 208; E. Babelon, même recueil, 1899, p. 209; E. Michon, *Revue archéol.*, 1901, II, p. 277.

2. Des renseignements positifs sur la trouvaille m'ont été fournis par M. Émile Michel, vice-consul de Portugal à Alexandrette. On trouva, avec le camée, un groupe en bronze représentant deux lutteurs.

3. E. Babelon, *Gazette des Beaux-Arts*, 1899, I, p. 109; *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1898, p. 275.

4. J'ai publié la photographie de ce camée dans la *Gazette des Beaux-Arts*, *loc. cit.* M. S. Reinach l'a ensuite donnée en réduction, dans la *Revue archéol.* Au sujet du nom ANTONINAE gravé dans le champ et encore inexpliqué (il fait partie d'une inscription d'ailleurs mutilée), voyez le *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1898, p. 275 et 288 (R. Mowat).

et auquel on a fait, depuis deux ans, tant en France qu'en Italie et en Allemagne, une réclame quelque peu tapageuse. On en connaît l'histoire : elle a été brillamment exposée par M. S. Reinach [1] qui a repris et faite sienne, avec photographies à l'appui, une opinion ancienne de Fr. Lenormant suivant laquelle ce buste représenterait Julien [2].

Les critiques formulées par M. Michon [3] contre cette attribution me semblent concluantes. Il est établi, à présent, que l'inscription monumentale qui sert de marche d'escalier au pied du campanile, et que Lenormant considérait comme ayant été probablement gravée sur le piédestal de la statue, porte non pas VLIAN, mais ⅃LIANO [4]. Elle est donc, par ce fait, mise hors de cause.

D'un autre côté, la seconde inscription, encastrée dans le mur de l'église, et qui est une dédicace à Julien réparateur du monde romain, est de dimensions trop exiguës pour qu'elle pût jamais avoir figuré au pied de la statue colossale à laquelle appartenait le buste qu'il s'agit de déterminer [5]. Il y a, d'ailleurs, encastrées dans les murs de la cathédrale d'Acerenza, d'autres inscriptions romaines qui ne sont pas de l'époque de Julien [6].

Le style de la statue ne permet pas de la placer à l'époque de Julien.

Bref, et sans analyser plus au long le mémoire de M. Michon, je rapporterai seulement ses conclusions : à

1. *Revue archéol.*, 1901, I, p. 337 et suiv. et pl. IX, X et XI.

2. Fr. Lenormant, *A travers l'Apulie et la Lucanie*, t. I, p. 272 (Paris, 1883, in-8°).

3. E. Michon, *Revue archéol.* 1901, II, p. 259-280.

4. Cf. *Revue archéol.*, 1901, II, p. 289 (lettre de M. le chanoine Restaino, curé d'Acerenza); Et. Michon, *loc. cit.*, p. 260-261.

5. S. Reinach, *Revue archéol.*, 1901, I, p. 351 ; *C.I.L.*, t. IX, n. 417. M. le chanoine Ant. Restaino a bien voulu m'écrire que le buste qui surmonte le pignon de la cathédrale a une hauteur de 0m68 et une largeur de 0m55.

6. *C.I.L.*, t. IX, p. 44, nos 419-420.

savoir, qu'on constate, sur le toit d'un édifice du moyen âge, la présence d'un buste colossal lauré, en costume militaire romain, et, en outre, encastrée au hasard, dans le mur de la façade, une dédicace à l'empereur Julien réparateur du monde; mais rien n'autorise à rapprocher l'un de l'autre ces deux monuments.

La numismatique, devons-nous ajouter, confirme absolument les conclusions négatives de M. Michon, Aucune monnaie bien frappée, de bon style, n'autorise à donner le nom de Julien au buste d'Acerenza. Le type monétaire de l'atelier de Rome, celui dont on s'attendrait à retrouver les traits caractéristiques dans une statue du sud de l'Italie, s'en éloigne d'une manière absolue. La pièce qu'on a voulu en rapprocher est précisément un grand bronze de l'atelier de Lyon dont j'ai parlé plus haut; mais il y a des différences rédhibitoires entre l'effigie monétaire invoquée et la statue, et en outre, j'ai fait ressortir le caractère exceptionnel de ces grands bronzes de Lyon (*Pl. X, fig. 2, 3 et 4*), et j'ai démontré que leurs effigies monétaires ne sauraient être invoquées dans l'iconographie de Julien parce que ce ne sont que des copies des types monétaires de Dioclétien ou de Maximien Hercule.

Si nous comparons le buste d'Acerenza avec la petite pierre gravée dont nous avons ici l'image, la dissemblance sera plus frappante encore. Nulle apparence, sur le buste d'Acerenza, de ces mèches de barbe touffue sur les joues; nulle velléité de pointe au menton ou sous le cou, qu'on puisse qualifier barbiche de bouc, selon l'expression même de Julien; nulle trace de moustache dont les poils pourraient être ramenés dans la bouche en mangeant. Le nez est court et relevé au lieu d'être long et fort; les cheveux sont courts et rares, au lieu d'être longs, abondants, formant bourrelet sur la nuque.

La couronne de laurier qui ceint la tête d'Acerenza n'est plus guère un attribut de la souveraineté impériale, à partir de Constantin. Les monnaies, dans tous les cas, ne donnent aux empereurs que le diadème ; c'est donc plutôt le diadème perlé ou gemmé qu'on s'attendrait à trouver sur la tête de Julien empereur, et les auteurs contemporains nous ont précisément transmis des détails sur ce point, soit lorsque Ammien Marcellin narre comment Julien fut proclamé Auguste par ses troupes à Paris, soit lorsqu'il nous informe que, vers la fin de l'année 360, Julien célébrant à Vienne ses *quinquennalia*, se ceignit la tête, pour la première fois, du diadème orné de pierreries, insigne des Augustes, dit-il, à la place de la *vilis corona* à laquelle nous avons déjà fait allusion, que Julien portait depuis le commencement de son principat et qui ressemblait à celle d'un simple xystarque [1].

Bref, plus je contemple la photographie du buste qui surmonte l'église d'Acerenza, plus se fortifie en moi l'impression qu'il s'agit ou bien d'un buste du moyen âge inspiré des statues impériales romaines, ou bien même d'un buste de l'empereur Hadrien altéré par les intempéries auxquelles il est exposé depuis des siècles. Peut-être même ce buste d'Hadrien a-t-il été gratté et retouché à l'époque où il fut placé au faîte du pignon de la cathédrale, pour représenter saint Pierre.

Ceci n'est qu'une conjecture à laquelle je ne tiens pas autrement, puisque pour la soutenir il faudrait voir de près le monument. Remarquons pourtant, pour l'appuyer, que primitivement, le morceau de sculpture était une statue entière et de proportions colossales. Il a donc fallu la scier

1. *Quiaquennalia Augustus jam edidit et ambitioso diademate utebatur lapidum fulgore distincto, cum inter exordia principatus adsumpti vili corona circumdatus erat xystarchae similis purpurato.* Amm. Marcell., XXI, 1, 4 ; cf. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, t. IV, p. 242.

par le milieu du corps; dès lors, puisque l'outil moderne l'a atteinte, on est en droit de soupçonner que l'épiderme du visage a bien pu être retravaillé. Si ce buste est antique, il a été retouché. L'absence de barbe autour de la bouche, la pointe anguleuse du nez, l'entre-bâillement des lèvres, la dépression singulière de la nuque et d'autres particularités encore, comme l'attache du cou, me le font soupçonner. On a voulu, au moyen âge ou à la Renaissance, quand fut bâti ou reconstruit le pignon de la cathédrale, que ce buste représentât saint Pierre; la tradition sur ce point est formelle. Dans ce but, on a pu faire subir à ce buste impérial des retouches qui, aidées de l'action du temps, empêchent aujourd'hui d'y reconnaître du premier coup un Hadrien. Cependant, et malgré tout, on y retrouve assez bien, semble-t-il, le galbe général de la tête de cet empereur. Les retouches que je soupçonne ont leurs analogues dans un grand nombre de monuments antiques auxquels le moyen âge a voulu donner une affectation et une adaptation chrétiennes.

Si j'insiste sur cette hypothèse, c'est que, l'ayant déjà formulée, elle a paru provoquer quelque dédain[1]. On peut

1. On lit dans la *Revue archéol.* de mars-avril 1903, sous la signature R. S. la note suivante : « Richard Delbrück, dans *Zeit. für Bildende Kunst*, 1902, t. XIV, p. 17-21, soutient que le buste surmontant l'église d'Acerenza (*Revue archéol.*, 1901, I, p. 337, pl. IX; 1901, II, p. 259; 1902, I, p. 288) « est *certainement* une œuvre de l'école de Capoue à l'époque des Hohenstaufen et représente *probablement* Frédéric II. A l'appui de ces assertions, il a publié ou réédité le buste dit de Pierre des Vignes au musée de Capoue, deux monnaies dites *Augustales* à l'effigie de Frédéric II, une pierre gravée censée reproduire les traits du même prince, enfin son sceau qui le représente sur un trône. Quelque singulière que paraisse l'hypothèse de M. Delbrück, elle a le mérite d'être discutable, alors que je renonce à me mesurer avec celle qui fait du buste impérial d'Acerenza un « Hadrien retouché au moyen âge ». M. Delbrück a raison d'insister sur le caractère très singulier de la tunique d'écailles, qui couvre également les épaules, et sur la forme tout à fait anormale du buste; mais un sculpteur du XIII[e] siècle, s'inspirant de l'antique, n'aurait-il pas copié exactement un buste en armes d'empereur romain? Quant à la ressemblance avec Frédéric II, je dois dire qu'elle ne me frappe pas du tout; M. Delbrück lui-même ne paraît pas en être bien convaincu. » S. R. (*Revue archéol.*, 4[e] série, t. I, mars-avril 1903, p. 279).

sans doute lui en préférer une autre : par exemple, celle d'un Dioclétien ou d'un Maximien Hercule, ou bien même celle d'un buste entièrement sculpté au moyen âge; mais aucune de toutes celles qu'on voudra formuler ne sera plus invraisemblable que celle qui a proposé le nom de Julien.

E. Babelon.

MÉLANGES & DOCUMENTS

DÉCOUVERTE D'UN TRÉSOR A TOURVES EN 1366 [1]

Le vendredi 12 juin 1366, le paisible village de Tourves [2] était mis en émoi. Vers neuf heures du matin, des enfants vinrent en jouant réveiller un jeune berger qui faisait paître ses brebis au bord du chemin public qui se trouve entre le village de Tourves et le château de Seysson. Au moment où le pâtre se retournait pour voir qui le hélait, les enfants aperçurent tout à coup des pièces d'argent qui sortaient du sol par un trou d'abord si petit qu'on pouvait à peine y passer les doigts. Ayant bouché le trou avec leurs mains, les monnaies se mirent à jaillir un peu plus loin d'un autre trou, *telle l'eau d'une fontaine*, et en si grande quantité que les habitants du village en emportèrent, dans leurs bourses, leurs poches et jusque dans leurs tabliers, de quoi former la charge de vingt mules. Sur ces entrefaites une femme survint, qui fendit la foule en criant : « Ma part ! Ma part ! » mais au moment où elle se disposait à prendre son lot du trésor, celui-ci disparut soudain. Sans doute on la prit pour une sorcière et les assistants ne manquèrent pas de tirer de mauvais pré-

1. Cette note a été lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres par M. de Villefosse, le 20 mai 1903.
2. Commune du canton de Saint-Maximin (Var).

sages de cette disparition subite et explicable pour eux seulement par un maléfice.

Voilà qui ressemble étonnamment à un conte de fées, et cependant tous les détails de cette découverte, bizarre à plusieurs points de vue, furent consignés dans un acte qui existe dans les registres de la Cour des comptes de Provence[1].

Ce document inédit, que nous reproduisons ci-dessous *in extenso*, contient dans son texte le dessin du type des monnaies (droit et revers) dont se composait le trésor et qui sont des oboles de Marseille.

Anno domini M° CCC° LXVI°, die xii° mensis junii, accidit apud castrum de *Torreves*, bajulie Sancti Maximini et archiepiscopatus Aquensis, in quadam carreria publica que est inter ipsum castrum de *Torreves* et castrum de Sayssono quasi contiguum, circa horam nonam illius diei que erat dies veneris, dum tres pueruli ibidem venissent et ad excitandum quendam juvenem ibidem dormientem pastorem, habentem ibi gregem suum, accessissent, conversi post se dicti pueruli viderunt terram evomentem pecuniam argenteam per subtile foramen in dicta carreria quasi de magnitudine introitus digiti, et dicentes esse pecuniam ipsam *pelhauquins*, scilicet plumbeam pecuniam de qua luditur, impleverunt de illa sua marsupia et deinde gremium. Et cum adhuc flueret pecunia ipsa ad modum fontis, ipsi infantes cum manu claudebant foramen ipsum, et tunc simile foramen erupebat in alia parte dicte carrerie ibi prope, a quo progrediebatur pecunia ipsa in tantum quod, secundum extimationem communem, jam apparebat ibi esse in superficie terre a dicto egressa foramine pecunia ipsa in quantitate ultra onus viginti mulorum.

Et superveniens quedam mulier, videns pecuniam ipsam, clamavit : *Ma part! Ma part!* et inclinans se ad capiendum de illa, subito pecunia ipsa disparuit et unde progressa fuerat subintravit, remanentibus plenis gremiis et marsupiis puerulorum ipsorum ; et erat ipsa pecunia forme talis[2], habens, ab una parte formam capitis sarraceni, et

1. C'est à l'amitié du regretté M. L. Blancard, qui dirigea avec tant de compétence et pendant de si longues années ce dépôt d'archives, que nous devons la connaissance de ce document qu'il n'eut pas le temps de publier. M. Reynaud, l'archiviste actuel des Bouches-du-Rhône, a bien voulu nous en envoyer la copie.

2. Ici le scribe a figuré assez exactement le droit d'une obole représentant la tête d'Apollon de Marseille.

ab alia parte erat forme talis [1], habens crucem cum litteris sicut patet; et erat puri argenti fini; que dicebatur valere denarium quinque vel circa nunc usualis monete.

De quo eventu multi presagiati sunt potius malum quam bonum, quid autem per hoc futurum sit Deus novit.

(Arch. des B.-du-Rhône, B, 4 (*Viridis*), f° 9.)

Cet acte demande à être commenté.

Le village de Tourves a été construit sur l'emplacement de l'*ad Turrem* des Itinéraires ; il était traversé par la *via Aurelia*, qui n'est autre que le chemin public dont il est question dans l'acte et au bord duquel fut découvert le trésor.

Cette voie, une des plus anciennes de l'Europe, était très fréquentée par les marchands phocéens de Marseille se rendant en Italie ou seulement dans les colonies marseillaises d'*Antipolis* (Antibes), de *Nicaea* (Nice), de *Portus Herculis Monoeci* (Monaco), etc.

Or, les monnaies découvertes à Tourves, — nous pouvons le dire sans aucune hésitation et grâce au dessin précité, — ont été frappées à Marseille. Elles sont au troisième type de la tête d'Apollon, avec revers à la roue accompagnée des lettres MA (*Massilia*) entre les rayons. Le rédacteur de l'acte de 1366 prenait la figure du dieu pour une tête de Sarrazin.

Cette quantité considérable de monnaies dont on peut évaluer le poids à environ 2.400 kilogrammes [2] et la valeur intrinsèque, si on la rapporte à notre monnaie actuelle, à 4.800.000 francs, avait sans aucun doute été introduite dans une excavation par une ouverture qu'on ne put retrouver, et c'est par une fissure fortuite qui dut se produire dans une des parties inférieures de la poche, l'effet de la pesanteur aidant, que le métal a dû couler. Or, jusque là, rien de surnaturel.

1. Ici le revers à la roue, avec les lettres MA.

2. En Provence, la charge de la bête de somme a toujours été évaluée, pour les grains, dans les environs de 120 kil. ; or, nous avons dit plus haut que le trésor comprenait la charge de vingt mules.

La disparition d'une partie de numéraire relatée dans les dernières lignes de notre document est plus bizarre, mais peut s'expliquer aussi par un phénomène naturel, tel que l'ouverture d'une nouvelle fente provoquée par un travail de désagrégation qui se produit quelquefois, par laquelle fente les monnaies purent s'écouler et disparaître dans les profondeurs du sol. L'hypothèse d'un phénomène géologique de ce genre est admissible lorsqu'il s'agit d'un terrain crevassé, disloqué et en mouvement, comme l'était celui de Tourves au moment de la découverte.

L'étude de l'acte ci-dessus révèle un intéressant renseignement de numismatique ; il indique le rapport qui existait entre le poids et, partant, la valeur des oboles marseillaises et des deniers provençaux de 1366. Ce rapport était : 1 obole = 5 deniers de Provence ; il nous édifie, en outre, sur la quantité de monnaies frappées à une même époque par les Grecs de Marseille, puisque, en nous basant toujours sur le poids de 2.400 kil., on peut évaluer le nombre des oboles trouvées à Tourves à plus de 42 millions de pièces [1].

De tout ce qui vient d'être dit, il ressort que la très importante trouvaille de Tourves, relatée par le baron de Bonstetten [2] d'après Nostradamus, n'est point le fait d'un rêve, d'un mirage. Le fait doit être tenu pour authentique dans son ensemble ; mais il y a sans doute une grande part d'exagération dans l'évaluation de la quantité d'argent recueilli. Toutefois, il est plus malaisé d'expliquer la présence d'une aussi grande quantité de numéraire dans une excavation du sol, au bord d'une voie aussi fréquentée que l'était la *via Aurelia*.

L'enfouissement de ce stock de monnaies, — incontestablement le plus important de ceux découverts en Gaule, — doit remonter au IIe siècle avant notre ère.

On ne peut y voir, pensons-nous, la cachette d'un particulier, marchand ou financier, et il est plus vraisemblable de croire que cet argent appartenait au Trésor public des Massaliotes, à ce

1. Le poids moyen des oboles marseillaises à ce type étant de 0 gr. 56 environ.
2. *Carte archéologique du département du Var*, p. 37.

trésor à qui Rome fit de nombreux emprunts et sur lequel Marseille préleva, pour son alliée, d'importants convois d'argent destinés à venir en aide à la République romaine dans des circonstances critiques[1].

Un de ces convois serait-il tombé aux mains de ces Ligures pillards de la tribu des Oxybiens qui occupaient ces parages et dont Massilia chercha à réprimer les brigandages par des combats qu'elle soutint, en l'an 180 avant notre ère notamment ?

C'est ce que l'on peut supposer, mais ce que l'on ne saura jamais d'une façon certaine.

H. de Gérin-Ricard
et l'abbé Arnaud d'Agnel

1. Ammien Marcellin, l. 15, c. 2. « Massilia cujus societate et viribus in discriminibus arduis fultam aliquoties vidimus Romam. »

CHRONIQUE

VENTE DE MONNAIES ITALIENNES
(COLLECTION GNECCHI)

M. le chev^er Ercole Gnecchi, de Milan, qui possédait une superbe collection de monnaies italiennes, commencée il y a vingt-cinq ans, vient de la mettre en vente à Francfort par les soins de la maison Hamburger. Les vacations, pour ces 5.849 numéros, ont eu lieu en trois fois, à partir du 7 janvier 1902, du 20 mai 1902 et du 12 janvier 1903.

Le catalogue de la vente est complet en 290 pages et 42 planches; telle est la richesse et la bonne conservation de la plupart des pièces du médaillier Gnecchi, que cette description équivaut à un répertoire des plus précieux pour l'étude de la numismatique de nos voisins, au moyen âge et dans les temps modernes. On sait, en effet, que, en attendant le *Corpus* annoncé, auquel s'intéresse S. M. le roi Victor-Emmanuel, nous ne possédons pas d'ouvrage d'ensemble sur la numismatique italienne comparable à celui de Heiss pour l'Espagne. Seul le catalogue de la vente Rossi, qui a eu lieu en 1880, peut être mis en parallèle avec celui-ci, mais les illustrations en sont beaucoup moins importantes.

Le rédacteur a suivi l'ordre alphabétique des ateliers, comme pour Rossi, ce qui place les unes à côté des autres des monnaies d'époques très différentes; mais ce classement est justifié par l'histoire même de la péninsule, qui est restée sans unité politique jusqu'à nos jours. Ce que je reprocherai à l'ouvrage, c'est le trop petit nombre de poids indiqués; c'est aussi que le nom des villes ne ressort pas avec netteté, et que, en ouvrant au hasard le catalogue, on ne voit pas d'emblée à quel atelier on se trouve.

Cela dit, jetons un coup d'œil sur les pièces les plus rares et sur les séries dont elles nous offrent d'intéressants spécimens.

I. Et d'abord, le catalogue fait plusieurs incursions dans le haut moyen âge, aux noms de Milan, de Pavie, de Rome, de Venise. Voici les deux plus importantes monnaies de Milan, l'une lombarde, l'autre carolingienne :

(2487) *Milan. Didier, roi des Lombards*, 757-773. Triens. + DN DESIDERIVS R. Croix pattée, avec des points entre les branches. ℟. + FL·A MEDIOL·ANO. Étoile avec points dans un cercle.

(2535) *Milan. Arnulf, roi de Germanie et d'Italie*, 895-899. Grand denier. + ARNVLFVS PIVS REX. Croix avec quatre globules dans un cercle. ℟. MEDIOLANVM CIVIS. Temple.

Pavie occupe une planche entière ; mais la monnaie suivante se distingue des autres par le prix auquel elle fut adjugée :

(3963) *Pavie. Astolf, roi des Lombards*, 749-756. Triens. + DN AISTVLF REX. Dans le champ, monogramme composé des lettres C R X X. ℟. SCS | IIIIIL. L'archange debout, à gauche, son sceptre en main. Au bout de celui-ci, ainsi qu'aux pieds de l'archange, trois globules en triangle.

II. Les points de contact avec la France sont nombreux dans cette numismatique. Mettons à part les monnaies des grands maîtres de Malte et celles de l'Archipel qui sont ici rattachées à la numismatique italienne, mais qui n'évoquent pas moins de souvenirs dans nos annales, comme par exemple la suivante :

(5135) *Scio (Chios). Charles VII, roi de France*, 1458-61. Sequin. COMVNE IANV (*Januensium*, des Génois), en légende circulaire à droite, et | S·LAVRET[DV], lettres placées verticalement les unes au-dessus des autres en légende circulaire à gauche. Le doge agenouillé devant saint Laurent et tenant l'étendard. C L I en haut, à côté de l'étendard ; S au-dessous.

℟. [GLORIA I EXCEL] DEO ET I TERRA P. Le Christ debout entre neuf étoiles.

Cette monnaie, frappée aux types vénitiens avec une légende génoise, est dans Schlumberger, *Num. de l'Orient latin*, XIV, 25.

Si nous retournons à l'Italie, sans parler de quelques tournois et petits tournois (tel le nº 5124), la dynastie angevine de Naples a naturellement des monnaies apparentées à nos monnaies royales. Ainsi la pl. XXVII débute par un roi assis à la française, qui dans l'espèce est Robert II.

Nous arrivons à Louis XII et aux pièces qui ont d'un côté le portrait du roi, de l'autre l'écu écartelé de France et de Milan (2850), ou le porc-épic (2855), ou la salamandre de François Ier (2879). Rappellerai-je, à Naples, l'écu portant cette curieuse légende : PERDAM BABILLONIS NOMEN qui a donné lieu à tant de controverses? M. de Castellane a démontré [1] en dernier lieu que cette menace visait, non pas comme on l'a cru longtemps, la Rome de Jules II, mais bien le Caire et les infidèles.

Ce qu'on sait moins, c'est que Montalcino, en Toscane, formait, sous l'hégémonie de Henri II, roi de France, une république dont les monnaies portent au droit un écu avec les légendes HENRICO II AVSPICE et LIBERTAS ; au revers, la Louve avec Romulus et Rémus.

Si nous passons aux temps de la Révolution française, voici un curieux piéfort qui a joui d'une certaine faveur le jour de la vente Gnecchi :

(4030) *Pérouse*, 1798-99. Piéfort, sur flan carré en cuivre, de l'écu frappé par les consuls romains alors en fuite. REPUBLICA ROMANA *. Aigle sur le foudre, de face, la tête à droite, avec une branche d'olivier dans le bec. A l'exergue, PERVGIA·A·VII. ℟. SCUDO dans une couronne de chêne. 58 gr. 50.

Enfin, la République ligurienne nous montre un Napoléon de trois quarts (1728), épreuve de la pièce de cent francs, qui ne se distingue des pièces purement françaises que par une inscription sur la tranche du buste [2].

III. C'est encore l'histoire de France que nous côtoyons avec l'atelier d'Avignon, ville rattachée ici à l'Italie comme possession des papes. Dans cette riche série de monnaies pontificales (une centaine), se rencontre par exemple le florin qui est décrit par M. Laugier dans l'*Annuaire de la Société de numismatique* de 1888 (p. 237) et attribué par ce savant à Clément VI :

1. *Rev. num.*, 1901, p. 45 et suiv,
2. Voir Dewamin, *Cent ans de numism. franç.*, pl. XXXIV, nº 16,

(225) *Avignon. Clément VI*, 1342-52. Sequin. COMES·VENESI entre les clefs croisées. Le lis de Florence. ℟. ·S·IOHA | NNES·B. Saint Jean-Baptiste debout.

A partir de Jules II apparaissent au revers des portraits pontificaux les noms des légats. Georges d'Amboise, le ministre de Louis XII, ouvre la série. Voici deux autres pièces dans ce genre qui ont atteint des prix élevés :

(272) *Avignon. Clément VIII.* Quadruple écu d'or. * CLEMENS * VIII * PONT * MAX * 1600 * Buste du pape, à gauche ; au-dessous, étoile devant un lion. ℟. ✠ CAROL·D·COMITIBVS ∘ ⁞ ∘ EPS· ANCON·PROL·AVEN. Armes (aigle couronné) sous un chapeau de cardinal.

(286) *Avignon. Paul V.* Double écu d'or. ·PAVLVS·V·PONT· OPT·MAX·1608· et F sur un croissant. Buste à droite ; au-dessous, écu écartelé sous une croix. ℟. ·SCIP·BVRGHESIVS : CARD· LEG·AVEN. Armes (aigle et dragon ailé) sous un chapeau de cardinal.

Sans compter Rome, les papes ont monnayé dans plusieurs autres villes de leur domaine.

Je citerai comme monnaie rare celle d'un pape qui n'eut que onze jours de pontificat, en 1590. C'est la suivante, acquise par le Vatican :

(489) *Bologne. Urbain VII.* Double d'or au soleil. VRBANVS·VII· PONT·MAX. Armes pontificales. ℟. BONONIA ∴ DOCET ∴ Croix fleurdelisée. Au-dessous, les armes du cardinal Peretti et de la ville.

Je décrirai ensuite :

(807) *Carpentrasso. Clément VIII.* Décuple sequin. ⚜ CLEMENS ⚜ VIII ⚜ PONT ⚜ MAX. Buste à droite ; au-dessous, B ⚜ M·1599. ℟. OCT ⚜ CAR ⚜ D ⚜ AQVAVIVA ⚜ LEG ⚜ AVE. Armes (écu écartelé) sous un chapeau de cardinal ; au-dessous, ⚜ CAR PEN ⚜.

(317) *Ferrare. Paul V.* Double aux deux saints. * PAVLVS * V * BVRGHESIVS * P * MAX * 1620. Buste à droite ; au-dessous, FR. ℟. SS * GEORG * ET * MAVR * PROT (protomartyrs) ** FERRARIÆ * Les deux saints, aux pieds desquels deux petits écus.

(4179) *Ravenne. Léon X.* Sequin. LEO·X·PONT·M. Au-dessous des clefs et de la tiare, écu représentant six globules, accosté des

écussons de l'église de Ravenne et du cardinal Fieschi. ℟. S·APO· AR·RAVE. Saint Apollinaire debout de face, la main droite levée, la crosse dans la main gauche (*Riv. ital.*, 1892, p. 61).

Pour les pièces frappées à Rome (plus de 500 numéros), qui offrent des effigies intéressantes de Clément VII, de Paul III, de Jules III, aucune d'elles n'a atteint de si hauts cours ; nous retrouverons la ville de saint Pierre à propos des types religieux des revers. Il est temps, en effet, de reprendre séparément les divers éléments d'intérêt que présentent les monnaies italiennes et qui sont, comme on a pu le pressentir, les portraits, les armes et les représentations de saints ou de scènes religieuses.

IV. Les portraits des souverains forment le type ordinaire du droit des monnaies. Nous avons déjà eu occasion de citer ceux des papes et des rois de France. L'effigie d'Hercule Ier d'Este (1279 et 1287), à Ferrare, appelle la comparaison avec ses nombreuses médailles. Le portrait de



Fig. 1.

François II de Mantoue, la tête nue et les cheveux ondulés à la mode de son temps (voy. ci-contre fig. 1), joint l'élégance à la vigueur ; ceux du jeune Jean Galéas Sforza sont fins et délicats, exemple :

(2803) *Milan. Bonne de Savoie et Jean Galéas Maria Sforza*, 1476-81. Double sequin. BONA DVCI | SĀ·MLI·ZE. Tête voilée, à droite. ℟. IO·G3·M·SF·VI | CECO·DX·M·SX. Buste cuirassé, à droite.

(2809) *Milan. J.-G. Sforza.* IOANNES·G3·M·SF·VICECO· DVX·MLI·SX. Buste coiffé d'un bonnet, à droite. ℟. PAPIE· ANGLE·Q3· (de Pavie et d'Anglaria) COMES·ET·CET'. Écu écartelé surmonté de deux casques.

Ce sont aussi des jeunes gens que représente la pièce suivante :

(4982) *Savoie. Philibert II et Louise Yolande.* Ducat. PHILIBERTVS·DVX·SABAVDIE·VIII. Buste à droite. ℟. IOLANT·LVDOVICHA·DVCISSA·SABAVDIE. Son buste, à gauche.

Au contraire, l'expressif portrait de Maximilien Ier est celui d'un homme âgé, au visage fatigué et ridé :

(5818) *Vérone. Maximilien Ier*, 1509-16. MAXIMILIANVS CAESAR. Buste couronné de l'empereur ; au-dessous, fleur sur sa tige. ℟. S·ZENO·PROTEC·VERONAE. Le saint assis sur son trône, de face.

Au XVIIe siècle, le portrait de Marie, mère de Charles II de Mantoue (2211), est largement traité (voy. ci-contre fig. 2).



Fig. 2.

V. Beaucoup de monnaies représentent des armoiries. Nous avons déjà rencontré les armes des papes et des cardinaux et les armes de France. Celles des Sforza figurent sur des pièces importantes, mais l'aspect de ce lion affublé d'une coiffure carnavalesque n'est pas des plus heureux :

(2783) *Milan. Galéas Sforza.* GALEAZ·M·SF·VIC·DVX·MEDLI·V· Buste à droite. ℟. PAPIE·ANGLE·Q3·CO·AC·JANVE·DNS. Lion casqué assis, à gauche, avec les chenêts et les seaux ; au-dessus, G3 et M.

Voici une monnaie où les armes, surmontées d'un sphinx aux lignes sinueuses, composent un ensemble assez décoratif :

(4229) *Retegno. Antoine Théodore Trivulce.* Décuple sequin. THEODORVS TRIVLTIVS S R I ET VAL MISOL PRI 1677. (*Sacri romani imperii et Vallis Misolini princeps*). Buste cuirassé, à droite. ℞. COMES MVSOCHI X BAR RET IMPE



Fig. 3.

(*Baro Retenii imperialis*) XIIII ET C (etc.). Armes (trois bandes verticales) timbrées d'un casque. Au-dessus du casque, un sphinx, et au-dessus encore, sur une banderole : NETES MAI (v. ci-contre fig. 3).

Les pièces suivantes, de types héraldiques, ont atteint également des prix élevés :

(1895) *Maccagno.* Ducat. MO·ARG·PRO·COM·IA·M·I·R·M·C·I·V·P. (*Moneta argentea pro comite Jacobo Mandello in regali Machanei curia imperii vicario perpetuo*). Guerrier vu à mi-corps, soutenant une draperie à laquelle est suspendu l'écu au lion. ℞. CON·FIDENS DNO NON MOVETVR 1622. Lion rampant (*Riv. ital.* 1891, p. 369). Cette imitation des thalers au lion de Gueldre, qui fut pratiquée par plusieurs princes italiens, s'explique par les rapports commerciaux de l'Italie avec les Pays-Bas.

(2282) *Massa Lombarda. François d'Este*, 1578. Écu. FRANCISCVS ESTENSIS MAR MAS· Buste cuirassé, à droite ; au-dessous, trois feuilles. ℞. DVX IN HOSTES PARITER ET CLIPEVS· Aigle, la tête à gauche.

(3487) *Musso. J.-J. de Médicis.* 1528-32. Écu d'or au soleil. +·IO : IA : DE MEDICIS : MAR : MVSSI : CO : L'· Écusson mi-parti

(en haut, aigle; en bas, globe dans le champ), et au-dessus, petit soleil. ℟. XPS : VINCIT etc. Croix fleurdelisée.

(5200) *Solferino. Charles de Gonzague.* Sequin. CAROLVS GON D G S R I PRIN (*Dei gratia sancti Romani imperii princeps*). Le prince debout, à droite. ℟. ‾E MARCHIO SVLFARINI DO C' Écu écartelé.

La porte de ville (*Janua*) est associée au nom de Gênes (pl. X et XI). Le lion de Florence à tête humaine, sur un grand écu avec le lis pour revers (nº 1419), est d'un aspect étrange et conventionnel, tandis que l'aigle d'Alphonse II de Ferrare (nº 1310) n'a plus rien d'héraldique, mais frappe par sa tête chauve et sa silhouette réaliste.

VI. Très nombreuses sont les représentations de saints et de scènes religieuses. J'ai retenu, pour l'Ancien Testament, l'Ange conduisant Tobie par la main, type de Mantoue vers 1550 (2115). A Mantoue aussi appartient l'image du Tabernacle qui figure sur plusieurs monnaies (pl. XIII). Rome est de tous les ateliers le plus riche en représentations du Nouveau Testament. Ce sont d'abord les Rois Mages se rendant à cheval à Béthléem (4483); puis la Crèche (4523); le Christ et les Apôtres (4493); Jésus sauvant saint Pierre des flots (4530); une Résurrection (4576) qu'on peut comparer à celle de Ferrare (1275). Un beau buste du Christ, douloureux et méditatif, les cheveux flottants, est celui du nº 4606, à Rome également :

(4606) *Rome. Sede vacante*, 1590. Écu d'or. SEDE·VAC | ANT· 1590. Écu écartelé des Gaetani sous les clefs et le pavillon. ℟. ET· ADHVC·SVM·TECVM. Buste du Christ, à gauche (v. ci-contre fig. 4).



Fig. 5.



Fig. 4.



Fig. 6.

Macerata nous offre Jésus au milieu des docteurs (1910); Mirandola l'Ascension (3306) et Lucques se signale par une bizarre interprétation

de la Sainte Face. Citerai-je encore la pièce suivante qui a atteint 700 marks?

(1294) *Ferrare. Alphonse Ier dEste, 3e duc*, 1505-34. Double d'or. ·ALFONSVS·DVX·FERRARIAE·III:· Buste à gauche. ℞. ·QVE·SVNT·DEI·DEO. Le Christ et le Pharisien debout. (fig. 5).

La Madone forme le type de Pise (pl. XXXI); on la voit soit seule, soit avec l'enfant Jésus, parfois dans les nuages, planant au-dessus de la ville. Saint Pierre, quelquefois accosté de saint Paul, domine la numismatique romaine; saint Jean-Baptiste est le patron de Florence et saint Ambroise celui de Milan. Ce dernier paraît dans des attitudes diverses (pl. XXI et XXII); il est soit en buste, soit en pied, et donnant sa bénédiction à saint Augustin, soit à cheval, soit sur son trône, armé du fouet dont il fustige les réprouvés (v. ci-contre fig. 6), tandis que saint François, plus humble, est représenté agenouillé.

VII. Quant aux motifs inspirés de l'antique, ils tiennent une très modeste place dans cette collection. Le nom d'Hercule, duc de Ferrare, a donné l'idée de représenter un Hercule abattant le taureau de Crète (nº 1279), puis luttant contre le lion (nº 1287); mais cet animal, de la grandeur d'un loup, produit un effet médiocre.

Les trois Grâces (3876), dans un type élancé qui rend bien l'allégorie exprimée par ces déesses, ont fourni un revers à Octave Farnèse, duc de Parme. L'Espérance, sur un double ducat du XVIIe siècle à Modène (3374), est debout, tenant une fleur, dans une attitude gracieuse, quoique un peu apprêtée.

Des monnaies de François, marquis de Mantoue, montrent le duc distribuant ses libéralités, avec la légende LIBERALITAS (v. ci-dessus fig. 1) et des devises variées (pl. XIII). Un teston de Charles-Quint, à Milan, a pour revers une PIETAS assise (2906) avec la légende S·P·Q· MEDIOL·OPTIMO·PRINCIPI.

Enfin Plaisance porte sur ses monnaies le nom pseudo-antique de PLACENTIA ROMANOR' COLONIA.

On le voit par ce court aperçu, la numismatique italienne a de la variété, avec ces multiples ateliers qui fonctionnèrent aux plus belles époques de l'art, et les séries connues de Venise, de Florence, de Gênes, de Rome même, laissent en dehors d'elles de précieuses raretés.

Au reste, voici, pour ceux de nos lecteurs qui possèdent le catalogue de vente de la collection Gnecchi, le tableau, depuis 300 marks (375 fr.), des cours atteints par les pièces les plus chèrement payées :

N°99-455 m.	1596-345	2535-720	3582-410	4887-300
171-305	1617-435	2536-385	3722-445	4903-605
201-310	1626-305	2609-600	3769-300	4974-360
225-665	1823-360	2661-570	3779-405	4976-300
272-790	———	2732-405	3853-550	4982-835
273-470	1885-350	2747-430	3876-395	5022-460
286-720	1887-450	2773-300	3877-335	5051-410
287-590	1888-440	2783-730	3963-855	5135-800
293-385	1889-380	2784-730	4023-395	5151-400
295-310	1890-335	2785-480	4030-1300	5152-355
308-510	1891-335	2803-850	4127-400	5200-960
309-520	1892-300	2806-305	4131-305	5222-405
310-560	1893-330	2809-1270	4179-1160	5240-480
313-520	1894-315	2812-400	4228-690	5255-505
324-541	1895-805	2833-440	4229-2890	5320-400
335-382	2079-625	2834-370	4230-365	5529-505
343-498	2080-405	2835-455	4231-310	5818-1005
344-521	2085-315	2836-505	4247-3300	5819-570
345-405	2095-300	2837-450	4248-680	5820-500
399-560	2135-306	2838-600	4253-340	
489-1075	2147-500	2884-300	4308-520	
612-330	2153-355	2898-350	4311-355	
619-300	2155-321	2899-480	4331-320	
742-400	2183-305	2900-445	4333-300	
775-360	2211-600	3215-350	4400-340	
776-450	2216-455	3216-302	4430-400	
782-380	2234-441	3306-421	4483-350	
807-2100	2254-300	3347-530	4522-605	
808-500	2256-400	3348-320	4540-350	
1029-580	2258-370	3414-310	4554-350	
1065-360	2282-900	3427-410	4568-595	
1275-471	2300-381	3451-316	4606-950	
1294-700	2368-530	3465-850	4634-340	
1317-690	2369-315	3487-1371	4880-510	
1375-520	2370-375	3488-525	4881-470	
1407-360	2487-700	———	4883-320	

*
* *

Société des antiquaires de France. Mémoires 1900. — Ce volume contient deux études de numismatique, toutes deux de M. J. Maurice. La première est un *Mémoire sur la révolte d'Alexandre en Afrique*, sa proclamation comme Auguste en juin 308 et sa chute au printemps de 311, la chronologie de ces événements étant établie par la comparaison des émissions monétaires de Rome, de Carthage [1] et d'Ostia. Pour donner un exemple des renseignements que fournit à ce sujet la numismatique, disons qu'à une certaine époque les lettres grecques, d'abord usitées pour la numération des monnaies d'Ostia, disparaissent : preuve, selon l'auteur, que ces monnaies ne devaient plus servir à payer des envois de blé d'Orient, mais que Maxence faisait de nouveau venir les approvisionnements de l'Afrique du Nord, pays latin recouvré sur Alexandre ; nous avons là une date limite pour la fin de la révolte. — L'autre mémoire concerne la *Classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier de Trèves pendant la période constantinienne* (305-337). L'enquête, conduite par l'auteur dans tous les ateliers de l'empire romain, lui permet d'expliquer des abréviations qui jusqu'ici étaient restées lettre close. Quant au fait singulier qu'une ville aussi importante que Trèves n'aurait eu qu'une seule officine monétaire, elle corrobore une opinion de M. Babelon, à savoir que dans les centres les plus importants, comme Lyon, Trèves et Londres, il y avait des équipes d'ouvriers monétaires travaillant en ville qui constituaient comme des succursales de l'atelier officiel placées sous le contrôle de l'État.

Société des antiquaires. Bulletin (1902). — En tête du « Bulletin » paraît une notice nécrologique de M. Monceaux sur Maximin Deloche, l'éminent archéologue et numismate, décédé en 1900, avec une bibliographie de ses œuvres par M. Stein. — M. Babelon (8 janv.) prononce son discours de président sortant. — M. de Villefosse (22 janv.) parle d'une patère d'argent découverte en Syrie, qui représente la rencontre de Mars et de Rhéa Sylvia, sujet figuré sur plusieurs monnaies de Gallien. Il communique (5 févr.) quelques monnaies romaines, envoyées par M. l'abbé Sauvaire, curé de la paroisse de l'Escale, où fut trouvé le médaillon de Pergame. — M. Blanchet (5 mars) entretient la Société d'un moule antique trouvé à Vannes qui aurait servi à fabriquer, d'après M. Prou, des tessères de plomb. — M. Mau-

1. Cf. *Rev. num.*, 1902, p. 203-233, et pl. VII.

rice (12 mars) dit que les portraits, sur les monnaies de la fin du IIIe et du IVe siècle, ne sont pas toujours ceux des empereurs dont elles portent le nom; certes ce sont tous de très réels portraits d'empereurs, seulement il ne faut identifier avec le souverain dont on veut faire l'iconographie que les effigies des seules monnaies sorties des ateliers lui appartenant à une époque donnée, et c'est, dans chaque atelier, le portrait de ce maître local qui est attribué à ses corégents, en même temps qu'à lui. — M. Stein (19 mars) fait une communication sur un sceau de Philippe le Bel, qui était celui dont ce prince se servait du vivant de son père et avec lequel il authentiqua une charte six jours après son avènement. — M. Chauvet (2 avril), résumant les fouilles du Bois-des-Bouchauds (Charente), dit que la date la plus basse de l'existence de cette station est fixée par les monnaies découvertes à l'an 270 ap. J.-C. — M. Mowat (30 avril) étudie les pièces de monnaie dites « deniers de Juda ».



La Société numismatique de Vienne a été saisie par un de ses membres d'une proposition portant création d'un tribunal de dix arbitres pour juger de l'authenticité des monnaies et médailles. L'inconvénient de ces sortes de comités est que, même dans une spécialité comme la numismatique, les arbitres ont à prononcer sur des parties de la science avec lesquelles ils ne sont pas strictement familiers et apportent à l'avis que les érudits spéciaux sont à même d'exprimer individuellement un appui illusoire et dangereux. On a dit aussi que la responsabilité des juges ne tarderait pas à être engagée dans des intérêts d'ordre commercial et enfin que le problème de l'authenticité se ramenait trop souvent à des questions d'appréciation sans critérium certain. Tels sont les divers arguments qui ont été opposés à l'auteur du projet et qui l'ont fait rejeter par la Société.



A l'Université de Tubingen (Würtenberg) avait été mise au concours la question suivante en 1902 : *La fabrication des fausses monnaies chez les Grecs et chez les Romains; leur époque, leur technique, le but poursuivi; recherche des pièces en question dans les collections actuelles.* Trois mémoires ont été présentés. C'est un étudiant en théologie, J. Graf, qui a obtenu le prix. (D'après le *Monatsblatt* de Vienne.)



Les thalers de Marie-Thérèse, marqués au millésime de 1780, sont fabriqués à Vienne en nombre de plus en plus grand. Les maisons de banque de Trieste les envoient dans l'Inde et en Afrique, où il servent à payer les pêcheurs de perles et les producteurs de dattes. On dit aussi que des spéculateurs importent par ce moyen en Hindoustan l'argent qui, sous forme de barres, serait frappé d'un droit. Le métal venu d'Angleterre et d'Allemagne, après avoir été quelque temps thaler de Marie-Thérèse, est alors converti en roupies; les frais de frappe sont assez faibles pour que l'opération soit lucrative (*Monatsblatt* de Vienne).



Notre dernière livraison était sous presse quand nous est parvenue la nouvelle de la décoration de notre collaborateur, M. Prou, nommé chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion des fêtes du Centenaire de l'installation de l'École de Rome dans la Villa Médicis. Nos lecteurs ont dû apprendre avec grand plaisir cette distinction bien méritée.



Le prix Allier de Hauteroche a été décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à M. J. Maurice pour ses remarquables travaux sur la numismatique de la période constantinienne.



M. Ch. van Schoor, premier avocat général à la Cour de cassation de Belgique et membre de la Société royale de numismatique qu'il représentait au Congrès international de 1900, vient de mourir en léguant au Cabinet des médailles de Bruxelles sa belle collection de monnaies et médailles papales. — M. Fréd. Alvin a été nommé conservateur du Cabinet de Bruxelles en remplacement de M. C. Picqué, admis à faire valoir ses droits à la retraite.



La quatrième édition du *Guida numismatica universale* de MM. F. et E. Gnecchi va paraître incessamment, à Milan, dans la col-

lection des manuels Hœpli; le nombre des tirages étant restreint, les éditeurs prient les numismates qui voudraient se procurer un exemplaire de les en avertir au plus tôt. — En même temps, vient de paraître un guide de ce genre en Allemagne, par M. Selig. Il est intitulé : *Internationales Adressbuch der Antiquitäten-, Gemälde-, Kunst- und Münzensammler- und Händler, nebst Museen, Vereinen, öffentlichen und Privat-Bibliotheken* et est mis en vente à Berlin.



La onzième livraison de l'ouvrage : *Les médailles et plaquettes modernes*, publié sous la direction du Dr H.-J. de Dompierre de Chaufepié, vient de paraître chez H. Kleinmann, à Harlem. Elle contient, avec des illustrations nombreuses, la description de médailles de J.-C. Chaplain, A. Charpentier, V. Peter, H. Dubois, Ch. Pillet, S.-E. Vernier, F. Vernon, Lefébure, F. Levillain, Van der Stappen, C. de Vreese, H. Frey, H. Huguenin, R. Mayer, Gube, J.-C. Wienecke.



On sait que la Monnaie conserve les coins des jetons des avocats aux Conseils du Roi, sous Louis XIV (1685) et sous Louis XV (1725), représentant, au droit, le profil du roi et au revers une compagnie d'aigles qui fixent le soleil avec la devise : *Solis fas cernere solem* « Seuls ils ont permission de regarder le soleil en face ». M. le procureur général Baudouin a eu l'heureuse idée d'en faire tirer deux jetons d'argent qu'il vient d'offrir au Barreau des avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'État, qui, suivant la tradition, s'intitulent confraternellement : avocats aux conseils.



M. le prof. R. Blanchard, dans la brochure qu'il a consacrée au *Centenaire de la mort de Xavier Bichat* (Paris, Lib. scient., 1903, in-8°), fait l'historique des quatre médailles qui furent frappées en l'honneur de ce savant. Les monnaies sont l'œuvre de Galle et de Dubour.



Le projet d'abord annoncé, puis démenti [1], de l'ouverture d'un magasin de vente des Manufactures et Ateliers d'art de l'État au boule-

1. Voy. *Rev. num.*, 1902, p. 144 et 304.

vard des Italiens, derrière l'Opéra-Comique, a été enfin suivi d'exécution. Dès à présent, les promeneurs peuvent contempler les élégants étalages de vases de Sèvres disposés côte à côte avec les œuvres de nos médailleurs, qu'on pourra se procurer dans ce magasin, au coin de la rue Favart, comme à la Monnaie.



NÉCROLOGIE

M. LOUIS BLANCARD

M. Louis Blancard, ancien archiviste des Bouches-du-Rhône et collaborateur de la *Revue numismatique*, mort le 26 octobre 1902, était avant tout un numismatiste. Ses ouvrages sont nombreux, mais ses seules publications de numismatique comprennent une centaine de numéros, Ses études se sont portées sur toutes les branches de cette science; l'antiquité, le moyen âge, les monnaies étrangères, rien n'a échappé à son esprit curieux et original, et il serait même intéressant de faire une étude complète sur cet ensemble de publications, si les dimensions qui conviennent à un article nécrologique ne nous obligeaient à nous restreindre.

M. Blancard, né le 22 septembre 1831 à Marseille, entra à l'École des Chartes; il en sortit en 1856 avec le titre d'archiviste paléographe; il fit aussi, complément utile de cet enseignement, de fortes études de droit. Deux ans plus tard, en 1858, son savoir était assez apprécié dans sa ville natale pour qu'il fût nommé, malgré sa jeunesse, archiviste en chef du département. Depuis lors et pendant 43 ans, il a dirigé avec une compétence et une bienveillance que tous les savants ont reconnues, le dépôt important qui lui était confié. En 1870, quand la guerre civile sévissait à Marseille, il sut par sa vigilance préserver du pillage les collections numismatiques de la ville. Plusieurs fois lauréat de l'Institut, honoré en 1884 de la croix de chevalier de la Légion d'honneur, il fut élu en 1897 correspondant de l'Académie des inscriptions. Telle était sa passion pour la numismatique qu'il sollicita à cette époque et obtint le périlleux honneur de professer un cours libre de numismatique à l'École des Chartes, et pendant deux années, malgré son âge, il s'astreignit à faire plusieurs fois par mois le voyage de Marseille à Paris pour ne pas manquer aux engagements qu'il avait contractés.

Enfin, la vieillesse arrivant, il aspira au repos et demanda en 1901 sa

mise à la retraite; son départ des Archives de Marseille fut l'occasion d'une manifestation sympathique de la part de ses anciens subordonnés et de ses nombreux amis.

Les publications de M. Blancard, comme je le disais en commençant, touchent à toutes les parties de la science numismatique; il a fait des incursions dans les numismatiques arabe, sicilienne, napolitaine et même chinoise. Je ne puis analyser ni même énumérer toutes ces publications qui arrivent à la centaine, plusieurs renferment de véritables trouvailles. Je signalerai entre autres trois articles sur le célèbre *Trésor d'Auriol* (Académie de Marseille, 1870 et 1899, Société de statistique de Marseille, 1880 et 1882); un *Mémoire sur la sigle monétaire* ⚹ *des deniers romains* (Académie de Marseille, 1884), la *Théorie de la monnaie romaine au III*e *siècle*, et *Note sur la monnaie romaine au III*e *siècle* (Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions, 1886 et 1901); la *Première légende grecque des monnaies byzantines sous Justin II* (Académie de Marseille, 1892), la *Pile de Charlemagne* et la *Livre de Charlemagne* (Société de numismatique, 1887 et 1889), la *Réforme monétaire de saint Louis* (Académie de Marseille, 1892), le *Gros tournois imité du Sarrazinas chrétien d'Acre, et l'Agnel d'or imité de la même monnaie* (Académie de Marseille, 1882-1896), le *Florin provençal*, très intéressante monographie (Revue numismatique, 1886 et 1887), les *Monnaies d'or du roi René* (Académie de Marseille, 1897-1899), et enfin l'œuvre capitale de M. Blancard, son *Essai sur les monnaies de Charles I*er, *comte de Provence* (Marseille, 1868-1879, 2 vol.), ouvrage auquel l'Institut a décerné le prix Duchalais en 1880.

Sans doute, toutes les théories de M. Blancard ne peuvent être admises sans examen, déjà quelques-unes ont été contestées; c'est le lot commun à tous ceux qui écrivent et surtout aux savants qui aspirent à frayer des voies nouvelles, et M. Blancard était de ceux-là. Quoi qu'il en soit, la meilleure et plus importante part de son œuvre restera.

M. Blancard ne s'est pas cantonné dans les études numismatiques : l'histoire, la philologie l'ont séduit à leur tour, et sur ces sciences il a publié des œuvres distinguées. Je signalerai les deux ouvrages suivants qui touchent de près à la numismatique : *Iconographie des sceaux et bulles conservés aux archives des Bouches-du-Rhône* (2 vol. in-4° et 114 planches), monographie fort précieuse, publiée aux frais de l'auteur, et dont le texte est fort préférable aux planches; *Documents inédits sur le commerce de Marseille au XIII*e *siècle* (Marseille, 1884-1886, 2 vol. in-8°), dans lesquels l'auteur aborde à chaque page d'intéressantes questions de numismatique.

Ainsi qu'on peut en juger par le rapide exposé qui précède, la vie de M. Blancard a été remplie par un labeur utile et assidu. Chez lui l'érudit se doublait d'un homme aimable, accueillant aux savants, bienveillant à ses jeunes confrères. Sa mort a été un deuil pour la ville de Marseille où il ne comptait que des amis, et pour la science numismatique qui a été son étude préférée.

J. Roman.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Fr. Imhoof-Blumer. *Kleinasiatische Münzen*, ouvrage de 578 pages et 20 planches, en 2 tomes. Vienne, 1901 et 1902, in 4° (*Sonderschriften des Œsterreichischen archæol. Institutes in Wien*).

Un mémoire, une dissertation de M. Imhoof-Blumer, fût-ce de quelques pages seulement, constitue toujours un appoint important pour nos études, un progrès certain, la révélation de quelque précieuse nouveauté, la solution d'un problème longtemps cherché. Mais lorsque, au lieu d'un simple article, l'éminent numismate de Winterthur nous donne des recueils comme ses *Monnaies grecques* (1883), ses *Griechische Münzen* (1890), ses *Bithynische Münzen* (1898), ses *Lydische Stadtmünzen* (1897) et d'autres encore de même étendue, on se trouve en présence d'un ensemble si imposant de monnaies inédites, d'interprétations originales, d'additions et de rectifications de toutes sortes et toujours justifiées, qu'il est impossible d'en donner un aperçu dans un simple compte rendu bibliographique. C'est le cas, en particulier, des *Kleinasiatische Münzen* que je me sens impuissant à présenter aux lecteurs de la *Revue* autrement que sous forme d'une simple annonce statistique.

Les monnaies nouvelles ou rectifiées que fait connaître M. Imhoof-Blumer sont au nombre d'environ 2.100, dont 550 sont figurées dans les planches ; elles se répartissent sur 330 villes d'Asie Mineure, principalement du Pont, de la Paphlagonie, de la Bithynie, de l'Éolide, de la Lydie, de la Cilicie, de la Cappadoce. Dans les tables déve-

loppées qui closent ce magnifique ensemble, je relève, en outre, les noms de vingt rois, dynastes ou satrapes, de 150 magistrats de l'époque hellénique, de plus de 500 magistrats ou fonctionnaires de l'époque romaine ; j'y constate ensuite un nombre énorme de titres variés portés par les personnages qui ont signé les monnaies, des titres et épithètes de villes, des surnoms divins ou impériaux, et je ne parle pas des types mythologiques, agonistiques ou autres, des symboles, des dates extrêmement nombreuses et des particularités diverses qui se rencontrent occasionnellement sur certaines monnaies, telles que contremarques, marques de valeur, etc.

Comment et avec quels éléments ce vaste répertoire où pas une phrase n'est superflue, a-t-il été composé? M. Imhoof-Blumer nous l'apprend lui-même dans la Préface, d'une page seulement, qu'il a placée en tête du tome premier : « Avec cet ouvrage, dit-il, je prends congé de la collection de monnaies grecques que j'avais formée, à laquelle j'ai consacré tous mes soins pendant trente-cinq ans, et qui a pris, en totalité, le chemin du Cabinet des médailles de Berlin. Pour faire suite à cette collection, mais non pour la reconstituer, j'ai recommencé un nouveau médaillier composé principalement de monnaies de l'Asie Mineure, et j'en ai extrait un certain nombre de pièces décrites ici. » Ainsi, les éléments des *Kleinasiatische Münzen* sont empruntés surtout à la collection que M. Imhoof-Blumer a vendue au Musée de Berlin et à la collection nouvelle de l'auteur, à Winterthur. Mais il suffit de parcourir l'ouvrage pour s'apercevoir qu'il comprend aussi nombre de pièces qui appartiennent à d'autres médailliers : ceux de sir H. Weber à Londres, de M. Arthur Löbbecke à Brunswick, du consul Weber à Hambourg, du Vatican, de Gotha, de Vienne, de Waddington au Cabinet de Paris ; M. Imhoof décrit aussi une assez grande quantité de pièces qui sont restées dans le commerce et dont il a pu prendre des empreintes au passage.

Que dirai-je à présent de l'exécution matérielle de l'ouvrage? Sans viser en rien à être un livre de luxe ou d'amateur, celui-ci dépasse pour l'exactitude typographique, la claire disposition des descriptions et du sobre commentaire, le soin donné au tirage, tout ce qui a été tenté jusqu'ici pour un répertoire de sévère érudition. Des caractères nouveaux ont été fondus, les lettres liées, les monogrammes sont reproduits avec une minutieuse précision à laquelle nous n'avons guère été habitués jusqu'ici, sans compter que les proportions élégantes de ces groupes de lettres respectent l'œil et la disposition typographiques. Ceux qui ont assumé les frais considérables qu'ont dû entraîner ces innovations ont bien mérité de la numismatique ; ils nous ont donné

un modèle typique, digne de prendre rang à côté du luxueux catalogue du Musée Hunter que M. Macdonald achève de rédiger.

Pour donner un aperçu des nouveautés scientifiques renfermées dans ces deux tomes, je me bornerai à quelques exemples, presque choisis au hasard. La ville pontique de Nicopolis, bâtie par Pompée sur le Lycus, fait, pour la première fois, sa véritable entrée en numismatique avec six pièces de l'époque impériale. Les unes avaient été jusqu'ici attribuées aux Nicopolis de Palestine ou d'Épire, et les deux pièces qui, dans la collection Waddington (*Invent.*, n°s 84 et 85) étaient classées à Nicopolis du Pont, doivent, au contraire, être reportées à la Judée. — Pour la première fois aussi, mais avec un reste d'incertitude encore, nous voyons apparaître une ville d'Eleutherion, en Mysie, à laquelle est donné un tout petit bronze qui a, au droit, la tête d'Athéna, et, au revers, un lion accompagné de la légende ΕΛΕΥ. — On connaît bien maintenant, grâce à M. Imhoof-Blumer, les rares monnaies d'Achilleum en Troade ; leur fixation repose sur la juste interprétation d'un monogramme composé des deux lettres ΑΧ, qu'on lit dans le champ du revers. Mais on avait à tort attribué à Achilleum des petits bronzes qui ont, au droit, la tête d'Artémis et, au revers, les lettres ΧΑ de chaque côté d'un fer de lance (*Inv. Waddington*, n° 1080) ; M. Imhoof pense qu'ici, on doit lire ΧΑ et non ΑΧ, et, après s'être demandé s'il faut classer ces pièces à l'île de Chalcia, près de Rhodes, comme le voulait Six, ou à la ville de Chalcetor en Carie, comme l'a proposé M. Head, il opine pour la petite île de Chalcis, près Lesbos : le style des pièces paraît justifier cette attribution. — Dans ses *Monnaies grecques* de 1883, M. Imhoof avait lu [ΝΑ]ΓΑΙΩΝ sur des petits bronzes qu'il proposait, en conséquence, de donner à Napé de Lesbos ; il faut lire, en réalité, ΑΙΡΑΙΩΝ ; la petite ville de *Airai* ou Ærae (Αἶραί, Αἰραῖοι, Ἔρᾳι), voisine de Téos, prend ainsi place dans la suite des villes d'Ionie qui ont frappé monnaie ; en revanche, Napé disparaît de notre nomenclature.

La ville phrygienne de Leonnaia, peut-être celle qui est connue plus tard sous le nom de Sébasté, fait son apparition en numismatique avec un bronze qui a pour type, au droit, une tête de Cybèle, et, au revers, un lion assis sur un fer de lance, accompagné de la légende ΛΕΟΝΝΑΙΤΩΝ. — La ville de Sanaos, dans la Grande Phrygie, est aussi, pour la première fois, représentée dans un médaillier, par un bronze du deuxième siècle avant notre ère, qui a, au droit, une tête d'Apollon, et, au revers, un trépied, avec ΣΑΝΑΗΝΩΝ et ΑΠΟΛ. — On connaît bien les monnaies de la colonie latine d'Antioche de Pisidie ; mais M. Imhoof lui apporte un lot considérable de pièces nouvelles ; en outre, il

confirme définitivement l'attribution à cette même Antioche de monnaies grecques autonomes au type du buste de Men 'Ασκαῖος (*Invent. Waddington*, nos 3566 à 3570) qu'on classait avant Waddington à Antioche du Méandre. — La ville de Malos, en Pisidie, dont l'emplacement est encore incertain, se voit attribuer pour la première fois une monnaie : Tête laurée imberbe. ℞. ΜΑΛΗΝΩΝ. Massue. Bronze.

On peut juger, par ces quelques exemples choisis entre mille, de la nature du nouveau recueil de M. Imhoof, de l'importance des matériaux qu'il renferme et qu'accompagne, quand l'auteur le juge utile, un commentaire toujours d'une extrême sobriété. Présenterai-je maintenant quelques critiques à ce magistral répertoire? Pourquoi hésiterai-je à dire que certaines hypothèses de M. Imhoof m'ont paru un peu hasardées? Il était bon, toutefois, qu'elles fussent formulées, parce que l'opinion autorisée de M. Imhoof sur des points litigieux est toujours intéressante à connaître, même quand on hésite à l'adopter. Ainsi, M. Imhoof voudrait classer à une ville d'Aphrodisias en Cilicie, les grandes et belles pièces d'argent anépigraphes, aux types d'Aphrodite assise et d'Athéna Parthénos debout : cette attribution nouvelle ne vaut pas mieux que toutes celles qu'on a hypothétiquement proposées jusqu'ici. Malgré les éclaircissements apportés par M. Imhoof, il reste encore beaucoup d'incertitude dans l'attribution de certaines monnaies pamphyliennes à Aspendus, à Selgé, à Sidé, à Olbia, et le monogramme ꟼ demeure inexpliqué (à signaler, le précieux relevé des marques de valeur intercalé à la suite du chapitre de Sidé). Je ne partage pas le scepticisme de M. Imhoof (p. 470) en ce qui concerne l'iconographie numismatique des rois Achéménides et des satrapes ; les confusions de coins, les nombreuses frappes barbares de ces pièces à effigies royales et satrapales, surtout en Cilicie, ne sauraient être un argument pour méconnaître le caractère individuel et personnel des effigies qui paraissent sur les pièces de bon style : le récent et merveilleux exemplaire du statère de Pharnabaze mis en vente à Munich à la fin de mai dernier (aujourd'hui chez Mme la comtesse de Béarn), et que M. Imhoof connaît bien, ainsi que le splendide statère à l'effigie d'Oronte, conservé au Musée Britannique, ainsi encore qu'une douzaine d'autres belles pièces que je pourrais citer, même pour les dynastes Lyciens, mettent au-dessus de toute contestation cette vérité que le portrait réel commence dans les types des monnaies grecques dès l'apparition de la darique ; les satrapes et dynastes tributaires de l'empire n'ont fait, sur ce point, que suivre l'exemple donné par le Grand Roi.

Que M. Imhoof veuille bien y regarder de près et il partagera mon avis : la vieille théorie suivant laquelle les portraits ne feraient leur

apparition sur les monnaies qu'après Alexandre doit être définitivement répudiée.

E. Babelon.



Théodore Reinach. *L'histoire par les monnaies. Essais de numismatique ancienne.* Un vol. in-8° de 271 pages et 6 planches.

Sous ce titre générique, M. Th. Reinach a fait réimprimer à peu près sans changement les articles de numismatique ou voisins de la numismatique, tous traitant de questions suggestives ou d'épisodes notables, qu'il a publiés au cours des quinze dernières années et dont plusieurs ont paru ici même. Comme il s'agit d'une simple réimpression de mémoires qui, pour la plupart déjà anciens, eussent été susceptibles de certaines améliorations, nous n'en aborderons pas la critique détaillée et nous nous bornerons à recommander le recueil en reproduisant les titres de chacun des chapitres : 1° L'histoire grecque et la numismatique ; 2° L'invention de la monnaie ; 3° La date de Pheidon ; 4° De la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent dans l'antiquité grecque ; 5° Les monnaies d'or de la Sicile et la valeur relative des métaux monétaires dans cette île ; 6° Acragas ou le Pirée pris pour un homme ; 7° Le système monétaire delphique ; 8° Les stratèges sur les monnaies d'Athènes ; 9° Monnaie inédite des Derrones ; 10° Apollon Kendrisos ; 11° Monnaie inédite des rois Philadelphes du Pont ; 12° Taulara ou Talaura ; 13° Quelques ères pontiques ; 14° Rois de Paphlagonie et tétrarques galates ; 15° Un nouveau roi de Bithynie ; 16° L'auteur de la Vénus accroupie et le type des monnaies royales de Bithynie ; 17° Néocorats de Cyzique ; 18° Une crise monétaire au IIIe siècle de l'ère chrétienne (inscription de Mylasa) ; 19° Une monnaie hybride des insurrections juives ; 20° Les monnaies de Simon ; 21° La dynastie de Commagène ; 22° Les monnaies et le calendrier de Méton ; 23° La monnaie thibronienne ; 24° Un nouveau Beauvais ; 25° Lucien de Hirsch. — Cette énumération suffit pour montrer l'intérêt tout particulier de ce très savant recueil ; mais la demi-page d'additions et corrections qui le suit est vraiment trop modeste, aussi bien que les quelques phrases de rectifications parsemées dans le volume. On aimerait à voir, par exemple, M. Reinach discuter avec MM. Preuner et Kirchner sur les fonctions des magistrats dont on lit les noms sur les monnaies d'Athènes ; M. Reinach nous informe seulement que ces savants n'admettent pas sa thèse. Je dirai aussi que, pris à partie personnellement, je n'ai rien à changer, en particulier, à ce que j'ai écrit sur la

monnaie thibronienne et son attribution à l'harmoste lacédémonien de l'an 400; je ferai valoir plus tard mes arguments. Quelque précieux et instructif que soit le recueil de M. Th. Reinach, il montre que les plus savants d'entre nous auraient, s'ils en avaient le courage et le temps, non pas à réimprimer mais à refondre et réformer leurs articles vieux de dix ou quinze ans. C'est quelque peu mortifiant, sans doute, mais c'est la loi du progrès et de l'évolution de toute science : nul ne saurait se flatter d'y échapper.

E. B.



Besnier (Maurice). *L'Ile tibérine dans l'antiquité*. Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Fascicule LXXXVII, 1902.

Tous les humanistes ont aimé les études de topographie antique. Mieux que l'histoire elle-même, elles ont un charme reposé. Très évocatrices d'ailleurs, elles raniment des prestiges évanouis dans les lieux les plus misérables, l'imagination y retrouve la vie même du passé, et comme elles accroissent notre piété pour les lieux qui furent illustres, elles contribuent à soutenir en nous le culte du grand et du beau.

M. Besnier a voulu apporter sa pierre à l'édifice encore inachevé de la topographie de Rome, et il a été très bien inspiré en choisissant comme sujet l'île du Tibre. Il est des coins de terre plus mémorables. Mais rien, dans l'ancienne Rome, ne mérite notre indifférence. D'ailleurs l'île tibérine n'est pas sans gloire, et sa situation isolée dans la grande ville, où elle demeure comme un navire à l'ancre, immobile à travers les siècles, la désignait pour une monographie toute spéciale, comme celle que M. Besnier a écrite avec élégance et amour.

Cette monographie est aussi complète que possible. Les circonstances ont aidé M. Besnier : en effet, pendant la préparation de son travail, M. René Patouillard, architecte pensionnaire de l'Académie de France à Rome, étudiait également l'île tibérine à son point de vue et en exécutait une *restauration*. « L'architecte et l'archéologue, nous dit M. Besnier, n'ont pas hésité à associer leurs efforts. » D'excellentes photographies de M. Patouillard illustrent de la plus heureuse façon le volume de M. Besnier.

L'ouvrage est divisé en quatre parties : l'auteur expose d'abord l'histoire de l'île depuis l'époque des derniers rois, époque qui, selon la légende, la vit naître des alluvions du fleuve et des moissons des Tarquins jetées là par le peuple, jusqu'au moyen âge, où elle devint l'île Lycaonie et enfin l'île Saint-Barthélemy. Ensuite sont décrits les ponts de l'île,

dont les plus célèbres furent le pont Fabricius, qui existe encore, et le pont Cestius, refait en entier il y a quelques années. La troisième partie est consacrée exclusivement au sanctuaire d'Esculape établi dans l'île en 291 avant J.-C., et si célèbre dans l'antiquité. Les autres sanctuaires sont successivement étudiés dans la dernière partie. Tout le livre est d'une science très rigoureuse et très déductive. Chaque chapitre est divisé en paragraphes précédés d'un titre, ce qui rend le contrôle de l'argumentation très facile et en même temps abrège les recherches de ceux qui veulent seulement consulter l'ouvrage. Et cependant tout le livre est d'une lecture très attachante et doit intéresser autant les amis de l'ancienne Rome que les archéologues. A ce point de vue, les pages consacrées au sanctuaire et au culte d'Esculape sont particulièrement captivantes. M. Besnier, sans s'écarter jamais des textes littéraires et épigraphiques, ni des données archéologiques, a tracé un vivant tableau du culte, plus grec que romain, qui attirait dans l'île tibérine une foule de malades en quête de miracles. Et les miracles sans doute avaient lieu pour certains fidèles favorisés du dieu, si l'on en croit ces nombreux ex-voto ou *donaria*, en terre cuite coloriée pour la plupart, trouvés dans l'île même, et qui « ont l'apparence de véritables pièces anatomiques ». On y trouve jusqu'à des intestins enroulés, et souvent les malades en faisant exécuter ces *donaria* ont tenu « à ce que la déformation produite dans leurs membres ou leurs organes par la maladie fût exactement figurée ».

M. Besnier n'a pas négligé, au cours de cette étude, les sources numismatiques. Sans doute, il était possible d'y puiser davantage encore : mais l'essentiel y est. Je signalerai particulièrement les pages où il a commenté le célèbre médaillon d'Antonin, à la légende **AESCVLAPIVS**, où est figurée l'arrivée dans l'île tibérine du serpent d'Épidaure, emblème d'Esculape, ramené de Grèce par l'ambassade de Q. Ogulnius, durant la peste qui sévit à Rome vers 293-291 avant J.-C. On se souvient des récentes discussions dont ce médaillon fut le sujet entre MM. Huelsen, Dressel et Petersen. Quels monuments et quels sites y sont figurés? Le pont Æmilius, le pont Fabricius, le pont Sublicius en bois, ou les *Navalia*, hangars où s'abritaient les bateaux? l'île tibérine, ses temples et ses maisons, ou l'Aventin? Je crois qu'après M. Besnier, qui a traité la question à fond, dans tous ses détails, exposé et discuté toutes les hypothèses possibles, le débat est clos. Le revers de la pièce d'Antonin représente sûrement, mais d'une façon assez conventionelle, l'île du Tibre. L'édifice sous lequel passe le vaisseau d'Ogulnius est, selon la thèse de M. Petersen, le pont Æmilius. « Sans doute, écrit M. Besnier, au moment de l'arrivée du ser-

pent d'Esculape, le *pons Æmilius* n'était pas encore construit : mais le graveur ne s'est point astreint à respecter si rigoureusement la vérité et la chronologie; il s'est inspiré de ce qu'il avait lui-même sous les yeux et l'a représenté fidèlement. »

Souhaitons que d'aussi consciencieuses et pénétrantes études achèvent l'histoire de tous les quartiers de la ville ancienne. Comme le dit l'auteur lui-même, « à ce prix seulement pourra paraître un jour une nouvelle et définitive *Topographie de Rome* ».

JEAN DE FOVILLE.



C[el] BORELLI DE SERRES. *Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire.* Paris, 1902, gr. in-8°, 182 p. (Extrait de la *Gazette numismatique*).

Le très remarquable travail que le colonel Borelli de Serres a fait paraître sous ce titre dans le dernier numéro de la *Gazette numismatique* de l'année 1901 et dans la première livraison de 1902, mérite d'être signalé particulièrement à tous les amateurs d'érudition en fait d'histoire monétaire. A première vue, le sujet ne devrait plus offrir grand intérêt de nouveauté, car il a déjà tenté un grand nombre d'auteurs; cependant, pour peu que l'on s'en occupe sérieusement, il n'est pas possible de n'être pas frappé de toutes les inexactitudes qui fourmillent, de toutes les lacunes qui subsistent dans les précédents ouvrages qui ont traité de la matière, et surtout des anciens contresens qui les déparent avec une sorte de parti pris d'obéir à une sotte légende.

Il faut dire que la matière y prête, non seulement à cause des difficultés d'interprétation, mais plus encore par suite de l'absence presque complète de textes certains. C'est le grand mérite du colonel Borelli de Serres d'avoir pris directement ces textes à partie et d'en avoir poursuivi la discussion. C'est cette importante enquête qui constitue la valeur incontestable de ce beau travail.

Par contre, ses conclusions en sont vraiment décourageantes, car elles nous amènent précisément à douter non seulement de l'exactitude des sources de seconde main relatives à cette époque, mais aussi de celle des textes des documents d'un caractère plus officiel, tels qu'ils nous sont parvenus : ordonnances, lettres, instructions, etc. Les listes des prix des métaux et autres catalogues monétaires (Registre entre deux ais, manuscrits 5520, etc.) peuvent cependant se ramener à trois

types, dont les parties concordantes offrent des références suffisantes. L'auteur nous donne en détail une monographie très curieuse du registre de Lautier et des deux catalogues similaires, les figures de Haultin et le registre de Favier. Quoique l'étude qui les concerne ne soit pas complètement originale et qu'elle fasse de notables emprunts aux travaux antérieurs, principalement à ceux de M. Blancard, elle présente un caractère d'ensemble plus satisfaisant que tout ce qui avait été produit jusqu'ici.

Il ne serait pas possible, dans un simple compte rendu, d'analyser en détail toute la discussion relative au nombre, aux dates et à l'importance des variations monétaires elles-mêmes sous Philippe le Bel. Ce qui semble plus important, c'est d'être fixé tout d'abord sur la signification du prix des métaux, où l'auteur a été entraîné, à la suite du plus grand nombre de ses devanciers, à voir une sorte de cours public de la monnaie. Il faut en finir avec cette équivoque qui a toujours faussé dans les meilleurs esprits les conceptions relatives aux procédés monétaires de cette époque. Le prix du métal, ou prix du marc, est seulement la partie de la somme rendue au marchand qui porte de l'argent à la monnaie, sur le poids qu'il apporte, somme exprimée dans la monnaie actuellement fabriquée. C'est une opération d'ordre intérieur : l'écart, qui peut devenir très grand, entre cette somme et la valeur du poids apporté, constitue le bénéfice de l'opération pour le roi. C'est la raison d'être de la variation ; mais elle ne peut durer que le temps où le marchand y trouve aussi son bénéfice par la plus-value nominale attribuée à la partie de la somme qui lui est rendue. L'écart qui a été tout d'abord considérable doit donc fatalement diminuer rapidement et puis disparaître. Bientôt donc personne n'apportera plus d'argent à monnayer, et avant de renoncer à la frappe, il faudra faire appel à la vaisselle des nobles et aux anciens trésors des églises.

Tout au contraire, les évaluations du compte du Temple ou du trésor du Louvre sont la reproduction de l'exacte valeur nominale des espèces en livres, sous et deniers de compte, c'est-à-dire en la rapportant au simple denier du moment, dont 240 font la livre et dont la pièce en question est un multiple. Quand on diminue le poids de fin du denier, le prix des pièces intermédiaires et supérieures de fabrication antérieure, prix exclusivement basé d'abord sur la valeur officielle dans le denier précédent (prix publié et crié), monte très rapidement par le fait même de la comparaison à peu près exacte entre le poids de fin d'argent qu'elles contiennent et le poids de fin du nouveau denier, ou double denier qui est devenu l'unité. Pour les pièces d'or, le prix de comparaison se complique d'une montée progressive du rapport de

valeur de l'or à l'argent, rapport quelque peu international qui ne peut qu'augmenter pour la France à mesure que l'on hausse indûment la valeur nominale de l'argent dans le royaume. En laissant de côté les évaluations en deniers tournois, de plus en plus rares pendant la durée des variations sauf pour l'estimation de l'estrelin, le gros tournois qui est évalué 10 1/2 deniers parisis en 1290 garde ce prix jusqu'à ce que l'influence de l'affaiblissement des simples deniers, à la suite de la nouvelle émission, puis celle de l'affaiblissement des doubles, le fassent monter progressivement jusqu'à 31 1/2 deniers parisis, ce qui est sa véritable valeur, du moment que le royal double parisis ne vaut que les deux tiers de l'ancien denier. Le même gros reprend la valeur de 10 1/2 deniers parisis au moment de la suppression complète du cours des monnaies affaiblies. C'est la même proportion pour les mailles ou demi-gros.

Survient l'émission des bourgeois, la maille tierce vaut 4 deniers parisis, et, comme nous venons de le dire, l'or suit les fluctuations de l'argent, basées sur le nombre de deniers officiellement contenus, mais avec une notable augmentatiou du rapport entre les métaux, ce qui constitue le bénéfice du roi.

Le colonel Borelli arrive à restreindre à 6 le nombre des affaiblissements sous Philippe le Bel : 1293 et 1294, 1295 et 1296, 1303 et 1311. Toute cette partie de son travail paraît très sagement déduite. Encore pourrait-on se demander si les deux premiers affaiblissements auraient mérité d'être signalés spécialement, s'ils n'avaient pas ouvert la porte aux détestables fabrications des dix années suivantes. Les mauvaises mesures de 1303 semblent n'avoir pas réussi à mettre quelque argent dans le trésor et n'ont fait que compliquer, en la continuant, la déplorable situation monétaire. L'auteur pousse l'étude des conséquences de l'instabilité officielle des monnaies jusqu'au règne de Philippe VI, et donne comme résumé de ses conclusions quatre appendices qui ne contiennent plus que les chiffres qui méritent créance parmi tous ceux qui ont été reproduits dans les différents documents antérieurs : 1° Liste des prix des métaux ; 2° Prix du marc d'argent ; 3° Condition des espèces d'argent et de billon ; 4° Réglementation des monnaies seigneuriales en 1315.

L'ouvrage se termine par deux notes, l'une sur la coexistence du marc de la Rochelle vis-à-vis du marc de Paris ; coexistence dont on n'est pas en mesure d'expliquer le rôle ni l'importance d'une façon quelque peu certaine, mais qui n'a pu intéresser que les opérations intérieures des hôtels des monnaies. L'autre note étudie la taille du bon parisis sous Philippe le Bel. Le colonel Borelli y démontre avec succès

que la taille de 221 au marc de Paris ne paraît établie sur aucun texte sérieux.

M. DE V.



Cornelius von FABRICZY. *Medaillen der italienischen Renaissance.* Leipzig, H. Seemann, gr. in-8° (sans date).

Je tiens à signaler aux lecteurs de la *Revue* ce volume qui vient de paraître. Faisant partie de la collection des *Monographien des Kunstgewerbes*, il pourrait passer inaperçu ou dédaigné, comme une œuvre de pure vulgarisation, compilée vaille que vaille et sans trop de critique, alors qu'il s'agit de l'œuvre d'un érudit parfaitement au courant de tous les grands travaux, aussi bien que des monographies anciennes et nouvelles. Mais si M. de Fabriczy utilise les travaux d'autrui, il puise également dans son propre fonds, qui est fort riche, et il n'hésite pas à s'écarter des opinions de ses devanciers pour proposer des observations et des jugements personnels.

M. de Fabriczy est un historien fidèle; tout ce qui est date et document est exactement contrôlé par lui et, sur ce point, il devient un guide précieux.

Les questions de style et d'attribution, questions essentielles, mais délicates entre toutes, sont examinées avec soin et presque toujours heureusement tranchées. On nous permettra toutefois d'indiquer quelques cas où la solution adoptée ne nous a point paru définitive et absolument indiscutable.

Il est à regretter que les reproductions soient à des échelles variées et souvent beaucoup trop réduites, au lieu d'être exécutées en grandeur égale, ou au moins uniformément et proportionnellement réduites. Et cela est d'autant plus regrettable que ce volume, pour la typographie et la finesse de certaines reproductions, pourrait servir de modèle, et montrer ce qu'il serait possible de faire en France sans recourir à cet horrible « papier couché », dit papier de luxe, le dernier de tous pour l'effet artistique et pour la solidité, et qui est loin d'être indispensable pour le tirage des clichés directs.

Ainsi que le titre l'indique, l'étude de M. de Fabriczy a pour objet les médailles italiennes à l'époque de la Renaissance. Elle est divisée en deux périodes : le *Quattrocento* et le *Cinquecento*, et dans chacune d'elles les artistes sont classés chronologiquement par écoles. Cela permet d'utiles rapprochements entre œuvres de même temps et de

même région, et, par suite, de même style. La simple énumération des villes où fut cultivé l'art de la médaille appelle une remarque, c'est que le territoire d'élection de celui-ci est le nord de l'Italie; Rome s'avance vers le midi en pointe d'avant-garde, et Naples paraît devoir être supprimée de la liste malgré le rôle de Mécènes joué par les princes napolitains. Les médailleurs qui travaillèrent dans cette ville venaient en effet, pour la plupart, de la Lombardie et autres régions voisines; et ceux des artistes napolitains qui exercèrent cet art, tel Jean de Candida, l'exercèrent en dehors de leur patrie et subirent les influences artistiques étrangères.

Dans son introduction, M. de Fabriczy résume ce que l'on sait sur les origines de la médaille en Italie. Puis il passe immédiatement à l'étude des principaux médailleurs, donnant, ainsi qu'il convient, la première et la plus importante place à Pisanello et à ses imitateurs. Au maître, il n'attribue aucune œuvre nouvelle, et il lui refuse même, non sans raison, trois pièces qui lui avaient été récemment accordées (p. 17).

Impossible de suivre l'auteur pas à pas, nous devons nous contenter de recommander la lecture de son livre et de signaler quelques-uns des points qui ont particulièrement attiré notre attention.

Volontiers on admettra l'attribution à l'Antico de la *Magdalena Mantuana* (p. 25); mais je me demande quelle est la médaille de *Fr. Maria della Rovere* que M. de Fabriczy peut avoir en vue et à quelle pièce de *Ferd. Fr. d'Avalos* et de sa femme il peut vouloir faire allusion?

Faut-il accepter pour l'œuvre de Gian Cristoforo Romano, le médailleur charmant que M. Valton a fait connaître, le supplément de belles médailles, mantouanes la plupart, que M. de Fabriczy veut lui accorder? (p. 27). Nous hésitons, et il sera prudent, croyons-nous, de s'en tenir encore simplement aux trois pièces publiées par M. Valton. De même, se refusera-t-on peut-être à attribuer à Riccio, l'orfèvre et sculpteur padouan, le *Girolamo Donato* figuré à la p. 31 ?

Si Bellano est l'auteur du *Paul II* de la p. 30, il faut lui attribuer aussi, à cause de l'identité de style, une partie des médailles de ce même pape, que M. de Fabriczy accorde, avec grande raison semble-t-il, à Cristoforo di Geremia. Mais l'option est nécessaire entre les deux maîtres, car il y a là un groupe trop homogène pour pouvoir être rompu à volonté.

Par contre, c'est à juste titre que la médaille à l'effigie de *Catarina Sandella* et de sa fille (p. 41) est rapprochée des pièces signées par Alessandro Vittoria. On trouvera, aux p. 43 à 44, un intéressant

résumé de la vie et des œuvres de Sperandio d'après les recherches les plus récentes, mais sans apport nouveau important. Il en est de même de Francia (p. 44 à 46). Bien des obscurités continuent à environner la vie et les travaux de ce maître, et je suis reconnaissant à M. de Fabriczy de ne lui avoir donné, qu'en l'accompagnant d'un point d'interrogation, la médaille du couronnement d'Alexandre VI.

A la p. 47, est figuré l'*Andrea Gritti* signé de Zacchi et il est parlé d'un groupe de sept ou huit médailles de la même main. Une partie est certainement inconnue et mériterait d'être signalée, et l'ensemble du groupe serait à publier tout entier.

Parmi les médailles reproduites dans la notice de Bertoldo di Giovanni (p. 52 et 53), se trouve la fameuse pièce de la *Conspiration des Pazzi*. Son attribution est très vraisemblable, mais non celle de l'*Alphonse de Calabre*, qui diffère sensiblement pour les lettres, la disposition générale et le modelé. Il convient de signaler ici une intéressante lettre de 1478, qui révèle que le médailleur Guazzalotti a été fondeur et a coulé des médailles de Bertoldo.

M. de Fabriczy (p. 55) n'admet pas, avec A. Heiss [1] et Armand, l'attribution à Michelozzo de la grande médaille de *Cosme de Médicis, l'Ancien*, à la légende : COSMVS MEDICES DECRETO PVBLICO P·P.; il l'accorderait plus volontiers à Niccolò Fiorentino. Tout d'abord il faut prendre garde que ce nom de N. Fiorentino ne serve trop uniformément, comme celui de Moderno pour les plaquettes, d'étiquette à un groupe d'œuvres de style analogue et de même école, mais parmi lesquelles se peuvent distinguer diverses mains. Ensuite, en ce qui concerne l'attribution des trois médailles de Cosme, il importe de faire une distinction préalable, qui paraît ne pas avoir été faite encore. Il faut classer d'une part les deux médailles au grènetis touchant le bord et au visage baissé, qui appartiennent aux dernières années de la vie de Cosme. La plus petite est la plus récente, et la grande la plus ancienne, comme elle est aussi le plus beau portrait qui existe de Cosme l'Ancien. Ces deux pièces, sûrement contemporaines de Cosme, peuvent être attribuées à un très grand médailleur de l'époque, probablement à Cristoforo di Geremia. Quant à la médaille au visage levé et sans grènetis, elle est très sensiblement postérieure aux deux autres, et elle en diffère totalement pour le style. A peine remonte-t-elle aux dernières années du xve siècle, et on peut la donner à un artiste florentin de la même école que le « Maître à l'aigle » ou Niccolò Fiorentino.

1. *Florence*, 1re partie, pl. I, fig. 1, 2 et 3, et p. 29.

La médaille de *Savonarole*, figurée p. 66, est très rare et fort intéressante. Comme elle était restée inédite, je l'ai dessinée. Toutefois, elle ne me paraît pas mériter les grands éloges qui lui sont décernés. C'est une restitution très postérieure à la mort du célèbre dominicain. La tête est celle de la cornaline du musée des Offices, d'une si magnifique énergie[1]; mais elle a été gauchement adaptée à un torse de face, dont les draperies se contournent avec une aisance banale et qui n'



Médaille à l'effigie de Savonarole
(Collection Bode).

rien de la fermeté et de l'âpre réalisme des autres médailles de Savonarole et des œuvres florentines de la fin du xv[e] siècle. Ces mains grêles et sèches, par exemple, qu'ont-elles de commun avec ces mains massives et fortes de la grande pièce au crucifix[2]? Il y a dans l'ensemble quelque chose de maniéré, de mesquin, de compliqué; ainsi cette main gauche qui tient à la fois le livre, la palme et le lis, ainsi cette tête d'ange si malencontreusement placée au bord inférieur de la médaille.

L'attribution à Benvenuto Cellini du médaillon d'*Hercule II d'Este* (p. 72) est-elle admissible? Les textes l'autorisent, mais non point le style. Il n'en va pas de même du cardinal *Scarampi* (p. 77, fig. 133), qui paraît très judicieusement attribué à Cristoforo di Geremia.

1. A. Heiss, *Les Médailleurs de la Renaissance*, 1885, pl. VII, 6, et p. 72.
2. A. Heiss, *loc. cit.*, pl. VI, fig. 5.

Les œuvres de Lysippe sont exactement appréciées comme elles le méritent par M. de Fabriczy, et la liste en est sensiblement augmentée. L'auteur constate que la plupart des personnages représentés sur ces médailles appartenaient à la curie romaine. Une autre particularité, également remarquable, mais qu'il ne signale pas, c'est que la plupart de ces mêmes personnages sont d'origine napolitaine. Serait-il Napolitain aussi, ce « *Militias Jesuallus* », dont je vois citer la médaille pour la première fois?

M. de Fabriczy accepte toutes les attributions faites à Jean de Candida, l'élève de Lysippe (p. 80-82); mais c'est à tort qu'il lui accorde en outre la médaille de *Giov. Fr. della Rovere*, qui est d'un dessin et d'un modelé vraiment trop lourds.

Sur Caradosso, peu de choses nouvelles (p. 82-85), sauf l'attribution du cardinal *Scaramouche Trivulce* (fig. 150). Malgré le désir que l'on pourrait avoir d'allonger la liste des pièces exécutées par un aussi grand médailleur, il paraît impossible de lui attribuer cette dernière, dont le style est sensiblement moins serré, moins fin, moins expressif que celui des médailles bien authentiquement siennes.

Je ne parlerai pas des médailleurs du XVIe siècle, auxquels l'auteur lui-même s'est d'ailleurs peu attardé. Je n'insisterai pas sur la distraction qui a fait placer à la page 91 (fig. 161), sous le nom de Gasparo Mola, une médaille de Guillaume Dupré.

Toutefois, je dois faire une réserve en ce qui concerne Cesati, l'un des plus habiles virtuoses de la médaille. On lui impose, en effet, bien à tort, tout un groupe de pièces, parmi lesquelles celle qui porte au revers le type de la Sécurité (fig. 165, p. 93). En compensation, je dois signaler, d'après M. de Fabriczy, une médaille inédite, très sûrement de Cesati et qui est entrée récemment au musée de Florence.

Pour en finir avec ces critiques de détail, je dirai qu'il semble difficile de porter à l'acquis d'un artiste aussi habile que Valerio Belli une œuvre aussi pauvre et aussi sèche d'apparence que le *Pierre Bembo* reproduit à la p. 97.

Que le lecteur ne s'y trompe pas; ces remarques, déjà nombreuses, ne doivent en aucune façon faire douter de la valeur du travail très consciencieux de M. de Fabriczy. Tout au plus prouveraient-elles, si la preuve était à faire, combien il est difficile et délicat de parler des médailleurs de la Renaissance, et combien cette étude passionnante de l'art de la médaille reste, malgré les apparences contraires, hérissée de difficultés imprévues et quelquefois insurmontables.

H. DE LA TOUR.

PÉRIODIQUES

BULLETIN INTERNATIONAL DE NUMISMATIQUE, t. I, 1902.

E. Gohl, *La trouvaille de Nadasd (Hongrie)*. Monnaies d'or celtiques attribués aux Boïens. — R. Mowat, *Contremarque anglaise sur une pièce de cinq francs de 1811*. Pendant les guerres de l'Angleterre contre la France, dans la période de 1793 à 1815, la rareté du numéraire dans les Iles Britanniques avait obligé les maisons de banque à nationaliser, au moyen de contremarques, les monnaies étrangères introduites dans le pays par les prises et autres événements. — Ad. Blanchet, *Le « Croisat » au XIIIe siècle*. D'après l'auteur, on a dû appeler ainsi ces pièces pseudo-arabes que la croix recommandait aux négociants des pays chrétiens. — P. Hauberg, *Trésors enfouis dans les pays scandinaves du VIIIe au XIIe siècle*. — R. Mowat, *La contremarque hispano-américaine* PESCADOR. Elle date de la guerre de l'Indépendance. — S. Ambrosoli, *A propos d'une médaille siennoise*. Sur Bernardino Francesconi. — G. Cumont, *La Société d'archéologie de Bruxelles*. Bibliographie numismatique et médaillier. — R. Mowat, *Les monnaies contremarquées de la collection H. Meyer*. Les principales de ces contremarques sont : la fleur de lis entourée d'un cordon de perles (édit de 1640) ; la fleur de lis au pied coupé par l'écusson de Strasbourg (Voy. *Rev. num.*, 1902, p. 128); les contremarques de Berne et de Vaud sur les écus de Louis XV et de Louis XVI (Voy. *ibid.*, 1902, p. 284, et 1903, p. 61) et des écussons de princes rhénans. — Trouvailles (87 articles). Comptes rendus des sociétés de numismatique. Musées. Principales ventes. Nouvelles diverses. Nécrologie. Questions et réponses. Bibliographie trimestrielle.



NUMISMATIC CHRONICLE, 4e série, V, 1902.

Th. Reinach, *Some pontic eras.* I. Pythodoris, reine du Pont. L'ère de ses monnaies; les signes du Capricorne et de la Balance. II. Tryphène et son fils Polémon II. Certaines monnaies seraient datées suivant les années de règne de la mère, d'autres suivant celles du fils. III, IV. Ères d'Amasia et de Sebasteia. L'auteur précise, par un rigoureux synchronisme, les recherches de M. Imhoof-Blumer à ce sujet. — J. Evans, *Note on a gold coin of Addedomaros* (ancien roi breton). — P. Carlyon-Britton, *Bedwin and Marlborough and the moneyer Cilda* (XIe siècle). — Le même, *On a rare sterling of Henry, earl of Northumberland* (XIIe siècle). — L.-A. Lawrence, *A find of silver coins of Edward IV-Henry VIII.* — G.-F. Hill, *Timotheus Refatus of Mantua and the medallist* TR. En dépit du portrait de Timothée par lui-même signé des deux initiales et qui vient d'entrer au Cabinet de Londres, M. Hill, pour des considérations de style, appuie l'opinion d'Armand qui se refusait à voir dans cet artiste l'auteur de toutes les médailles signées TR. — S. Smith, *Some notes on the coins struck at Omdurman by the mahdi and the Khalifa.* — H.-H. Howorth, *A note on some coins generally attributed to Mazaios, the satrap of Cilicia and Syria.* L'auteur propose d'attribuer à Balacros, satrape établi par Alexandre, certaines monnaies dont on fait honneur d'ordinaire à Mazaios, le satrape perse. Ce système aurait l'avantage d'expliquer la présence de la lettre B; par contre, il affaiblit l'explication de MM. Six et Babelon sur le type des « Piles de Cilicie », défilé qui faisait communiquer les deux provinces de Mazaios. Il est certain que la conquête d'Alexandre ne fut pas le signal d'un changement immédiat et radical dans le monnayage de ces provinces, mais, si M. Howorth admet que l'emploi des légendes araméennes et de l'étalon perse a pu persister après cet événement, en revanche est-il fondé à dénier comme impossible que des lettres grecques et un type de déesse grecque se soient rencontrés sur des monnaies satrapales ciliciennes dès avant la bataille d'Issus? — J. Evans, *The burning of bonds under Hadrian.* Comparaison d'un grand bronze d'Hadrien avec deux bas-reliefs du Forum. — J. Maurice, *Classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier d'Alexandrie pendant la période constantinienne.* A l'aide de ces monnaies marquées AL ou

ALE, l'auteur continue à débrouiller la succession et les rapports des nombreux Césars et Augustes de cette période. — H. A Grueber, *Treasuretrove, its ancient and modern laws.* Traduction de l'article de M. Blanchet, paru dans les « Mémoires du Congrès de numismatique » de 1900, avec quelques additions concernant l'Angleterre. — F. A. Walters, *Some remarks on the last silver coinage of Edward III.* — G. Macdonald, *The coinage of Tigranes I.* L'auteur, en s'efforçant de classer chronologiquement les monnaies de Tigrane le Grand, y a reconnu, en plus des dates séleucidiennes, une seconde série de dates se rapportant à l'ère de Tripolis ou de Sidon, et même des numéros de mois. — J. Evans, *The cross and pall on the coins of Aelfred the Great.* — P. Carlyon-Britton, *On the coins of William I and II and the sequence of the types.* — F. A. Walters, *The silver coinage of the reign of Henry VI.* — O. Codrington, *Some rare oriental coins.* — M. L. Dames, *Some coins of the Mughal emperors* (avec une carte). — W. Wroth, *Greek coins acquired by the British Museum in 1901* (Voy. « Rev. num. », 1903, p. 66). — J. Evans, *On some rare or unpublished roman coins.* Variétés d'impériales fort bien conservées; la plupart ont été trouvées en Égypte ou en Angleterre et appartiennent à l'auteur. — H. A. Grueber, *Some coins of Eadgar and Henry VI.* — W. J. Andrew, *Notes on a Numismatic history of the reign of Henry I.* — W. G. Searle, *Some unpublished seventeenth century tokens.* — Miscellenea. (Monnaies d'or des Khalifes du Maroc. Trouvailles de monnaies romaines, etc.). Procès-verbaux de la Société numismatique de Londres.

Le Gérant, F. Feuardent.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MONNAIES DE LA MÉSIE INFÉRIEURE

(IIe SUPPLÉMENT AU CORPUS)

Pl. XI, XII, XIII.

Le premier supplément, paru dans la *Revue* de 1902[1], relatait trente-et-une monnaies qui, entrées en 1899 et 1900 au médaillier du Musée national de Sophia, ne figurent pas dans le *Corpus numorum* de M. B. Pick; pour y faire suite, nous allons en décrire soixante-dix-neuf autres, acquises par le même médaillier au cours des années 1901 et 1902.

CALLATIA

1. Tête imberbe de Dionysos, couronnée de lierre, à droite. Une tête tournée à droite en contremarque.

℞. ΚΑΛΛΑ (en haut). Couronne de lierre entourant les lettres ΕΙ. Dans le champ, à droite, un thyrse.

Æ. 20. — *Pl. XI, fig. 1.*

M. Pick a décrit[2] six monnaies aux mêmes types et au même module, variant entre elles par le choix et la disposition des lettres, au centre du revers, mais aucune ne

1. *Rev. num.*, 1902, t. VI, p. 368.
2. *Die antiken Münzen von Dacien und Moesien*, t. I, 1898, p. 100 et 101.

porte les lettres ΕΙ de la nôtre. Il s'agit, ce semble, de pièces rares puisque l'auteur du *Corpus* n'a pu voir qu'un exemplaire de chaque variété.

2. Tête barbue d'Héraclès, à droite. Grènetis au pourtour.
℞. ΚΑΛΛ (en haut). Massue, carquois et arc. Grènetis au pourtour. Æ. 19.

3. Tête d'Apollon, imberbe, laurée, à droite, les cheveux retroussés formant chignon à la nuque.
℞. ΚΑΛΛΑ (perpendiculaire à droite) ΤΙΑΝΩΝ (à gauche). Trépied. A gauche, une tige avec son épi. Au bas, le monogramme ΧΕ. Æ. 25. — *Pl. XI, fig. 3.*

4. Même tête.
℞. Même légende et même type. A l'exergue, ΑΠΟΛΛΟ. Æ. 25.

5. Même tête d'Apollon.
℞. Même légende et même type. A l'exergue, ΑΣΚΛΑ. Æ. 25.

6. Tête de Déméter, couronnée d'épis et voilée, à droite.
℞. ΚΑΛ ΛΑΤΙ ΑΝϢΝ, en trois lignes entourées d'une couronne d'épis. Æ. 22.

7. Même tête de Déméter. Devant elle un épi. Grènetis au pourtour.
℞. Κ ΑΛΛΑ | ΤΙΑ ΝΩΝ. Les lettres Κ et ΤΙΑ dans la marge, à gauche; le reste du mot est écrit au centre du champ, dans une couronne d'épis.
Æ. 25. — *Pl. XI, fig. 4.*

8. Même tête, à droite.
℞. ΚΑΛΛΑΤΙ ٧ΝΩ Ν (*sic*) (de droite à gauche). Galère à la voile naviguant, à droite. Dans le champ, à gauche, Γ. Æ. 23. — *Pl. XI, fig. 6.*

C'est le n° 287 du *Corpus* dont M. Pick[1] n'a pu faire qu'une description incomplète, d'après Sestini[2] et Mionnet[3].

9. *Néron*. IMP NERO CAESAR AVG (à l'entour, de droite à gauche). Tête de Néron, imberbe, nue, à droite.
℞. KAΛ.ΛATIA.NΩN. Légende en trois lignes, dans le champ, placée dans une couronne d'épis.
7 gr. 15. Æ. 21. — *Pl. XI*, *fig*. 5.

Cette pièce, ainsi que plusieurs bronzes de notre description, frappés sous la domination romaine mais ne portant aucune effigie impériale, faisait partie du lot de monnaies dont il a été question dans mon dernier article[4]. C'est, comme on le voit, une monnaie bilingue tout à fait inédite, et la tête d'un empereur aussi ancien que Néron est une grande nouveauté dans la numismatique de cette région. Le lot contenait deux exemplaires de cette monnaie, l'un très fruste, l'autre d'une conservation passable.

Si nous résumons ce qu'on possède des monnaies impériales de Callatia :

Le Musée d'Athènes en 1878[5] en possédait une seule (de Philippe père);

Le Musée britannique en 1877[6], cinq pièces (une de Domna, une de Géta, trois de Gordien);

Le Musée de Berlin en 1888[7], six pièces, dont trois de Gordien et trois de Philippe père;

1. P. 110, n° 287.
2. *Litt. cont.*, 4, 43.
3. *Suppl.*, II, 56, 15.
4. *Rev. num.*, 1903, p. 31.
5. *Synopsis Postolaka*, p. 23.
6. *Catal. R. Stuart Poole*, p. 23.
7. *Beschreibg.*, vol. 1, p. 49-50.

Le Musée de Sophia en possède en ce moment vingt-cinq, depuis Septime Sévère jusqu'à Philippe fils [1].

Dans le recueil de Mionnet [2], la série des impériales de Callatia ne commence qu'avec Marc Aurèle.

M. B. Pick (ce qui est le plus remarquable), dans son *Corpus* si précieux et tout récent, n'a pu décrire aucune monnaie impériale de Callatia antérieure au règne de Marc Aurèle, représenté par une seule pièce de Faustine jeune [3]. Dans le monnayage impérial de cette ville, on constate donc une lacune embrassant le siècle entier qui s'est écoulé entre le règne de Néron et celui de Marc Aurèle. Aurons-nous la chance, par suite de découvertes ultérieures, de parvenir à placer quelques relais sur la longue route, jusqu'à présent déserte, qui relie ces deux points si éloignés l'un de l'autre?

10. *Septime Sévère.* AVT K·Λ·CEΠ CЄYHPOC ΠЄP. Sa tête laurée, à droite.

℞. KAΛΛA TIANΩN· Buste drapé de Sérapis, à droite, la tête ornée du *calàthos*. A droite, Є.

Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 7.*

11. AV K Λ CЄ CЄVHPOC Π. Son buste drapé et lauré, à droite.

℞ KAΛΛA TIANΩN. Asclépios, avec ses attributs, debout, de face, regardant à gauche. Dans le champ, à gauche, la lettre Є. Æ. 27.

12. AVT K Λ CEΠ CEVHPOC Π. Sa tête laurée, à droite.

℞. KAΛΛATIA N ΩN. Hygie, avec ses attributs, debout, à droite. A gauche, Є· Æ. 27.

13. *Plautille.* ΦOVΛBIA ΠΛAVTIΛIA CEB. Son buste drapé, à droite, la tête nue.

1. Savoir : 8 de Septime Sévère, 2 de Géta, 2 d'Élagabale, 3 de Sévère Alexandre, 3 de Gordien, 4 de Philippe père, 1 d'Otacilie, 2 de Philippe fils.

2. *Descr.*, t. I, p. 355; *Suppl.*, t. II, p. 56.

3. P. 112.

℞. ΚΑΛΛΑΤΙ ΑΝΩΝ. Même type d'Hygie, mais elle est debout, à gauche, tenant la patère de la main droite, le serpent de la gauche. A gauche, la lettre Є.

Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 2.*

14. *Sévère Alexandre.* ΑVΤ Κ Μ ΑVΡ CΕV ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC. Sa tête laurée, à droite.

℞. ΚΑΛΛΑΤΙ ΑΝΩΝ. Héraclès nu, debout, à droite, sa main droite reposant sur ses reins, la gauche sur la massue, enveloppée dans la dépouille du lion, posée sur un autel. A gauche, Ε.

Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 8.*

15. *Gordien.* ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑVΓ. Sa tête laurée, à droite, le cou drapé.

℞. ΚΑΛΛΑΤ ΙΑΝΩΝ. Athéna, casquée, tenant une patère (?) et la haste, debout, à gauche. A sa droite, son bouclier. A gauche, Є. Æ. 27.

16. Même légende et même tête.

℞. ΚΑΛΛΑ ΤΙΑΝΩΝ. Gordien, en costume militaire, debout, à gauche, tenant de sa main droite une patère au-dessus d'un trépied allumé, et s'appuyant de la gauche sur la haste renversée. A droite, Ε.

Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 9.*

17. *Philippe père.* ΑVΤ Μ ΙΟVΛ ΦΙΛΙΠΠΟC ΑVΓ. Sa tête laurée, à droite.

℞. ΚΑΛΛΑ ΤΙΑΝΩΝ. Hygie, avec ses attributs, debout, à droite. A droite, Є. Æ. 27.

18. *Philippe fils.* Μ ΙΟVΛ ΦΙΛΙΠΠΟC ΚΑΙ. Sa tête imberbe, laurée, à droite, le cou drapé.

℞. ΚΑΛΛΑ ΤΙΑΝΩΝ. Némésis tenant une balance et un *parazonium* debout, à gauche. A sa droite, la roue. Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 10.*

DIONYSOPOLIS

19. Tête de Dionysos, à droite, imberbe, couronnée de lierre, les cheveux retroussés.

℞. ΔΙΟΝΥ (à l'exergue). Massue dressée entre deux étoiles, sous lesquelles les syllabes ΤΙ et ΜΗ ; le tout entouré d'une couronne de lierre.

Æ. 24. — *Pl. XI, fig. 11.*

C'est le n° 369 du *Corpus* décrit d'après l'unique exemplaire que l'on connaissait (Coll. Imhoof-Blumer), où la seconde lettre de la première syllabe étant effacée, M. Pick n'a pas pu lire le mot ΤΙΜΗ.

20. Tête imberbe, tourelée, à droite. En contremarque, tête coiffée du *pileus* de profil, à droite.

℞. ΔΙΟΝΥΣ (perpendiculaire à droite). Femme drapée, la tête tourelée, assise à gauche, tenant une patère de sa main droite tendue. A l'exergue, ΔΗΜΟΣ. Æ. 23. — *Pl. XI, fig. 12.*

Faut-il voir dans ces types la personnification du Peuple et de la Ville?

21. Tête imberbe de Dionysos ceinte d'une couronne de lierre, à droite.

℞. ΔΙΟΝΥΣ (en bas). Sarment avec feuilles et deux grappes. A l'exergue, le monogramme 𐅂. Æ. 22.

22. Même tête de Dionysos, ceinte de la *tænia*, les cheveux retroussés.

℞. ΔΙΟΝΥ (à l'exergue). Cep de vigne avec feuilles, hélices et grappes. Æ. 22. — *Pl. XI, fig. 13.*

23. Même tête, couronnée de lierre.

℞. ΔΙΟΝΥ (en haut). Grappe de raisin. Æ. 16.

24. Tête barbue et chevelue (Héraclès?), à droite.

℞. ΔΙΟΝΥ (en haut) ϹΟΠΟ ΛΕΙ (en bas). Corne d'abondance placée horizontalement.

Æ. 15. — *Pl. XI, fig. 17.*

25. *Commode.* AVT K M AVPH KOMOΔOC. Sa tête barbue, laurée, à droite.

℞ ΔΙΟΝVϹΟΠΟ ΛЄΙΤΩΝ (de droite à gauche). Déméter drapée et voilée, debout, à gauche, tenant une longue torche de la main droite, des épis de la gauche baissée. Dans le champ, à gauche, Γ.

Æ. 23. — *Pl. XI, fig. 14.*

Sur le n° 374 du *Corpus* la déesse tient les épis de la main droite, la torche de la gauche.

26. Même légende et même tête.

℞. ΔΙΟΝVϹΟΠΟ Λ ЄΙΤΩΝ (de droite à gauche). Héraclès nu, debout, à gauche, sa main droite sur la massue, la dépouille du lion pendante au bras gauche. Dans le champ, à gauche, Θ.

Æ. 21. — *Pl. XI, fig. 18.*

27. *Caracalla.* AV K M AV · ANTΩNINOC. Son buste drapé, à droite, la tête imberbe, laurée.

℞. ΔΙΟΝΥϹΟΠΟ Λ ЄΙΤΩΝ. La Concorde, tenant une patère et la corne d'abondance, debout, à gauche. Dans le champ à gauche, Δ. Æ. 27.

28. *Géta.* AV K Π CЄΠ ΓЄTAC. Son buste drapé, lauré, à droite.

℞. ΔΙΟΝΥϹΟΠ ΟΛЄΙΤΩΝ. Déméter debout, à gauche, tenant des épis et une torche. Dans le champ, à gauche, Γ. Æ. 24.

29. *Sév. Alexandre.* (Légende illisible.) Tête d'Alexandre, imberbe, laurée, à droite.

℞. ΔΙΟΝVCO Π ΟΛЄΙΤΩΝ. Même type de Déméter. Dans le champ, à droite, ∇. Æ. 27.

30. *Mamée.* ΙΟVΛΙΑ ΜΑΜΑΙΑ CEB. Son buste drapé et diadémé, à droite.

℞. ΔΙΟΝΥCOΠ ΟΛЄΙΤΩΝ. Héraclès nu, debout, de face, regardant à droite, sa main droite sur la massue, la peau du lion sur son bras gauche. Dans le champ, à gauche, la lettre B. Æ. 20. — *Pl. XI, fig. 16.*

31. *Gordien.* AVT K M ANTΩ ΓΟΡΔΙΑΝΟC AVΓ. Tête imberbe, laurée, à droite.

℞. ΔΙΟΝΥCO ΠΟΛΙΤΩΝ. Déméter debout, à gauche, tenant des épis et une longue torche. A droite, Γ. Æ. 23. — *Pl. XI, fig. 15.*

ISTROS

32. *Caracalla.* AVT K M AVP CEVHPOC ANTΩNI. Sa tête imberbe, laurée, à droite.

℞. ICTPI HNΩN. Asclépios (tourné à gauche) et Hygie (à droite), avec leurs attributs, debout, affrontés; entre eux, Télesphore debout, de face. A l'exergue, Δ. Æ. 28.

33. *Géta.* AVT K Λ CEΠTI ΓЄTAC. Sa tête laurée, à droite, barbe naissante.

℞. ICTPIH NΩN. Tyché, coiffée du *modius*, avec ses attributs, debout, à gauche. Æ. 30.

MARCIANOPOLIS

34. *Sept. Sévère.* AVT K Λ C CЄVHPOC. Sa tête laurée, à droite.

℞. ΜΑΡΚΙΑΝΟ ΠΟΛЄΙΤΩΝ. Cybèle, la tête toure-

lée, tenant le *tympanum* et un *parazonium*, assise sur le dos d'un lion courant à droite.

Æ. 19. — *Pl. XII, fig. 2.*

35. *Caracalla.* ΑΝΤΩΝЄΙΝΟϹ ΠΙΟϹ ΑΥΓΟΥϹΤΟϹ. Son buste drapé, à droite, tête laurée, barbe naissante.

℟. ΥΠ ΚΥΝΤΙΛΙΑΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Tyché, coiffée du *modius*, debout, à gauche, tenant un gouvernail posé sur un globe, et la corne d'abondance.

Æ. 27. — *Pl. XII, fig. 1.*

36. *Macrin et Diaduménien.* ΑΥΤ Κ ΟΠЄΛ ϹЄΥΗ ΜΑΚΡЄΙ-ΝΟϹ Κ Μ ΟΠ ΔΙΑΔΟΥΜΕΝ. Leurs têtes affrontées.

℟. ΥΠ ΠΟΝΤΙΑΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤ (à l'entour) ΩΝ (à l'exergue). Zeus, la poitrine nue, assis, à gauche, tenant une patère et s'appuyant sur le sceptre. Dans le champ, à gauche, Ε. Æ. 27. — *Pl. XII, fig. 3.*

37. ΑΥΤ Κ Μ ΟΠЄΛ ΜΑΚΡΙΝΟϹ Κ Μ ΟΠΕΛ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Leurs bustes drapés, affrontés.

℟. ΥΠ ΠΟΝΤΙΑΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙ (à l'entour) ΤΩΝ (à l'exergue). Cybèle, la tête tourelée, assise, à gauche, tenant une patère et s'accoudant au tympanon. A gauche. Є. Æ. 27. — *Pl. XII, fig. 6.*

38. ΑΥ Κ ΟΠΠΕΛ ϹΕΥΗ ΜΑΚΡΕΙΝΟϹ (à l'entour) Κ Μ ΟΠΠΕΛ ΑΝ ΤΩΝΙΝΟϹ ΔΙ ΑΔΟΥΜΕ (à l'exergue). Leurs têtes affrontées, celle du père tournée à gauche; celle du fils à droite.

℟. ΥΠ ΠΟΝΤΙΑΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Héraclès nu, debout, à gauche, tenant une patère (?) de sa main droite avancée, l'arc et la peau du lion de la gauche baissée. Æ. 27. — *Pl. XII, fig. 4.*

39. ΑΥΤ Κ ΟΠΕΛ ϹЄΥΗ ΜΑΚΡΕΙΝΟϹ Κ Μ ΟΠΕΛ ΑΝΤΩΝΕΙ-ΝΟϹ. Leurs têtes affrontées.

℞. VΠ ΠΟΝΤΙΑΝȢ ΜΑΡΚΙΑΝΟ (à l'entour) ΠΟΛЄΙΤΩ Ν (à l'exergue). Arc de triomphe surmonté de quatre statues. A gauche, E. Æ. 27. — *Pl. XII, fig. 7.*

40. *Élagabale.* AVT KAI M AV ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Son buste drapé et lauré, à droite.

℞. VΠ CEPΓ ΤΙΤΙΑΝΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Dionysos nu, debout, à gauche, tenant le canthare et le thyrse. Æ. 27. — *Pl. XII, fig. 8.*

41. AVT K M AVPHΛΙΟC ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Même buste.

℞. VΠ ΙΟVΑ ΑΝΤ CΕΛΕVΚΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟ (à l'entour) ΛΙΤΩΝ (à l'exergue). *Apollo medicus*, nu, debout, de face, regardant à gauche, sa main droite sur le bâton où s'enroule le serpent, la gauche baissée tenant sa chlamyde. Æ. 27. — *Pl. XII, fig. 9.*

42. AV K M AVP ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Sa tête laurée, à droite.

℞. ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Thanatos, avec ses attributs, debout, à droite. Æ. 17. — *Pl. XII, fig 5.*

43. *Sév. Alexandre.* AV K M AVP CЄV ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC. Sa tête laurée, à droite.

℞. VΠ ΦΙΡ ΦΙΛΟΠΑΠΠΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Apollon nu, debout, à gauche, tenant une patère de la main droite avancée, une branche de laurier de la gauche, baissée. Æ. 27. — *Pl. XII, fig. 10.*

44. Même légende et même tête.

℞. ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Télesphore debout, de face. Æ. 17. — *Pl. XII, fig. 11.*

45. *Sév. Alexandre et Mamée.* AVT K M AVP CEVH ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC ΙΟVΛΙΑ ΜΑΜΑΙΑ. Leurs bustes drapés, affrontés.

℞. ΗΓȢΜ ΤΕΡΕΒΕΝΤΙΝΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Apollon Lycien, nu, debout, de face, regardant à

droite; sa main droite sur sa tête, un arc dans la gauche. A sa gauche, un tronc d'arbre auquel est enroulé un serpent. Dans le champ, à gauche, E.
Æ. 27. — *Pl. XII, fig. 12.*

46. Même légende et même buste.
℞. ΗΓΟΜ ΤΕΡΕΒΕΝΤΙΝΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Zeus, la poitrine nue, debout, à gauche, tenant une patère et s'appuyant sur le sceptre. A gauche, E.
Æ. 27. — *Pl. XII, fig. 17.*

47. *Gordien.* AVT K M ANT ΓΟΡΔΙΑΝΟC AVΓ. Son buste drapé et lauré, à droite.
℞. ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Némésis, tenant une patère et la corne d'abondance, debout, à gauche; à sa droite, la roue. Æ. 27. — *Pl. XII, fig. 13.*

48. *Gordien.* AVT K M ANT ΓΟΡΔΙΑΝΟC (à l'entour) AVΓ (à l'exergue). Bustes drapés, affrontés de Gordien et de Sérapis.
℞. VΠ ΜΗΝΟΦΙΛΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩ (à l'entour) N (dans le champ, à droite). Gordien, en costume militaire, debout, à gauche, tenant de sa main droite une patère au-dessus d'un trépied allumé, et la haste, la pointe en bas, de la gauche. Dans le champ, à droite, la lettre E. Æ. 27. — *Pl. XII, fig. 15.*

NICOPOLIS AD ISTRUM

49. *Antonin le Pieux.* AVT KAI ΑΔΡΙ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Sa tête laurée, à droite.
℞. ΝΙΚΟΠΟ ΛΕΙΤΩΝ. Canthare.
Æ. 15. — *Pl. XII, fig. 14.*

50. *Sept. Sévère.* AV K Λ CΕΠ CΕVΗΡΟC Π. Son buste drapé et lauré, à droite.

℞. VΠ AOOV TEPTVΛΛOV NIKOΠOΛITΩN (à l'entour) ΠPOC IC. Cavalier armé de la haste, la chlamyde flottant derrière le dos, au pas, à droite.
Æ. 27. — *Pl. XII, fig. 16.*

51. AV K Λ CЄΠTI CЄVHPOC ΠЄ. Sa tête laurée, à droite, le cou drapé.
℞. VΠ OOVINI TEPTVΛΛOV NIKOΠOΛITΩN (à l'entour) ΠPOC ICT (à l'exergue). Aigle stéphanophore, aux ailes repliées, debout, à droite, sur un foudre, regardant en arrière. Æ. 28. — *Pl. XII, fig. 18.*

52. Légende illisible. Tête laurée de Sept. Sévère, à droite.
℞. VΠ AOO — VI TЄPTV — ΛΛOV NIKO — ΠPOC ICT — PON. Légende en cinq lignes entourée d'une couronne de laurier. Æ. 26.

53. AVT Λ CEΠT CEVHPO (*sic*) Π. Même tête.
℞. VΠ AVP·ΓAΛΛOV NIKOΠOΛITΩ (à l'entour) ΠPOC I (à l'exergue). Type du cavalier identique à celui du n° 50. Æ. 27.

54. AV K Λ CEΠ CEVHPOC. Même tête.
℞. ΛΠ AVP ΓAΛΛOV NIKOΠOΛI ΠPOC I (à l'entour) Couronne de laurier entourant la légende EVTV — XΩC TO — IC KVPI — OIC, écrite en quatre lignes.
Æ. 27.

55. AVT K Λ CEΠT·· CEVHPOC Π. Même tête.
℞. VΠ AVP ΓAΛΛOV NIKO ΠOΛITΩN (à l'entour) ΠPOC ICTPO (à l'exergue). Édifice élevé sur une terrasse avec escalier. On distingue un haut soubassement orné de bas-reliefs, deux étages de galeries à colonnades, une large frise, etc. (*ambulacrum?*)
Æ. 27. — *Pl. XIII, fig. 1.*

N. B. — Le *Corpus* a décrit, en les illustrant, deux monnaies de Nicopolis au type d'un édifice non moins grandiose, mais sur l'une, du même Septime Sévère [1], le monument représenté diffère tout à fait de celui de notre monnaie; au contraire, l'autre, sur une monnaie de Macrin [2], est assez semblable, avec cette différence toutefois que dans celui-ci est dessinée une porte d'entrée, tandis que dans le nôtre on ne voit aucune porte. Il peut se faire qu'il se soit agi du même édifice vu sur trois façades différentes.

Parmi les nombreux restes de sculpture et d'architecture existant au Musée national, qui proviennent d'*Eski-Nikioup*, l'ancienne Nicopolis ad Istrum (statues, bas-reliefs, piédestaux avec des inscriptions intéressantes, ayant porté les statues d'empereurs et d'impératrices, fragments de corniches etc.), se trouve le fragment d'une élégante architrave de marbre (long. 2 m. 80, haut. 0 m. 80) sur les listels duquel est gravée, en quatre lignes, une inscription grecque, publiée par M. Dobruski, directeur du Musée national, dans le *Sbornik* [3]. C'est un hommage à l'empereur Commode. Après ses prénoms et titres, la mention de ses tribuniciat, salutation impériale et consulat (les chiffres du tribuniciat et de la salutation impériale sont effacés), il ne reste que celui du consulat δ = IV, c'est-à-dire entre les années 183 et 185 de notre ère) et après les formules de souhaits, on lit :

ἡγεμονεύοντος τῆς ἐπαρχείας τοῦ λαμπροτάτου ἡγέμονος Ἰουλίου Κάστου, πρεσβ. Λεβ. ἀντιστρ. καὶ τοῦ κρατίστου ἐπιτρόπου τοῦ Λεβ. Κλαυδίου Κηνσορείνου, ἡ Νικοπολιτῶν πρὸς Ἴστρον πόλις τὸν περίπατον κατεσκεύασεν ἐκ τῶν ἰδίων προσόδων...

1. 1331, pl. III, 20.
2. 1719, pl. III, 23.
3. *Sbornik*, t. XVIII, p. 723.

Il est donc bien probable que nos monnaies représentent le grandiose *ambulacrum* ou περίπατος que les Nicopolitains se sont construit au temps du règne de Commode, et que le fragment d'architrave est une relique de ce monument.

56. AVT KAI Λ CEΠ CEVΠPOC (*sic*). Sa tête laurée, à droite.
℞. NIKOΠOΛITΩN (à l'entour) ΠPOC IC (à l'exergue). Fleuve demi-nu, assis, à gauche, près d'un cours d'eau, tenant un roseau de la main droite et s'accoudant à un tronc d'arbre de la gauche.
Æ. 29. — *Pl. XIII, fig. 3.*

57. AV KAI CE CEVHPOC. Même tête.
℞. NIKOΠ OΛ I ΠPOC IC. Apollon nu, debout, à droite, lançant une javeline de sa main droite, la gauche touchant un tronc d'arbre auquel est enroulé un serpent. Æ. 16. — *Pl. XIII, fig. 2.*

58. Même légende et même tête.
℞. NIKOΠOΛIT ΠPOC ICT. Canthare.
Æ. 16. — *Pl. XIII, fig. 6.*

59. *Julia Domna.* IOVΛIA Δ OMNA CEB. Son buste drapé, à droite, la tête nue.
℞. NIKOΠOΛIT ΩN ΠPOCTPO (*sic*). L'Équité, tenant une balance et le parazonium, debout, à gauche. Æ. 22. — *Pl. XIII, fig. 8.*

60. IOVΛIA CEBACT. Même buste.
℞. NIKOΠOΛI ΠPOC ICTP. Hermès nu, avec ses attributs, debout, à gauche.
Æ. 16. — *Pl. XIII, fig. 9.*

61. IOVΛIA ΔOMNA CEB. Même buste.

℞. ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟϹ Ι (à l'entour) ϹΤΡΟΝ (à l'exergue). Bœuf marchant à gauche.

Æ. 17. — *Pl. XIII, fig. 7.*

62. *Caracalla et Géta.* ΑV Κ Μ ΑVΡ ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ Λ ϹЄΠ (à l'entour) ΚΑΙ ΓЄΤΑϹ. Leurs bustes drapés, affrontés, la tête de Caracalla laurée.

℞. VΠ ΛΟΟV ΤЄΡΤVΛΛΟV ΝΙΚΟ ΠΡΟϹ ΙϹ. Héraclès nu, debout, à droite, étouffant le lion de Némée.

Æ. 25.

63. *Plautille.* ΦΟVΛ ΠΛΑV ΤΙΛΛΑ ϹΕΒ. Son buste drapé, à droite, la tête nue.

℞. VΠ ΑVΡ ΓΑΛΛΟV ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ (à l'entour) ΓΡΟϹ ΙϹΤ. Cavalier, tenant la haste, au pas, à droite.

Æ. 26.

64. *Géta auguste.* ΑVΤ·Κ·Π ϹЄΠ ΓЄΤΑϹ ΑVΓ. Son buste drapé, à droite, la tête imberbe, laurée.

℞. VΦ Λ ΟVΛΠΙΑΝ ΝΙΚ ΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟϹ ΙϹΤ. Héra vêtue de la stola et du peplum, debout, à gauche, tenant une patère et s'appuyant sur le sceptre.

Æ. 27. — *Pl. XIII, fig. 4.*

65. Même légende et même buste.

℞. VΦ Λ ΟV ΛΠΙΑΝ ΝΙΚ ΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟ (à l'entour) Ϲ ΙϹΤ (à l'exergue). Géta, en costume militaire, tenant une patère et s'appuyant sur la haste, debout, à gauche, est couronné par la Victoire, qui est debout derrière lui, et qui tient une palme de sa main gauche.

Æ. 27. — *Pl. XIII, fig. 10.*

66. *Macrin.* ΑV Κ ΟΠΠΕΛ ϹΕ VΗ ΜΑΚΡΙΝΟϹ. Sa tête laurée, à droite.

℞. VΠ Φ ΟV ΠΟΝΤΙΑ ΝΟV ΝΕΙΚΟΠΟΛΙΤ (à l'entour) ΓΡ (à gauche) ΟϹ (à droite) ΙϹΤΡΩ (à l'exergue). Zeus

demi-nu, assis, à gauche, tenant une patère et s'appuyant sur le sceptre. Æ. 27.

67. AV K ΟΠΠΕΛ C EVH MAKPINOC. Son buste cuirassé, à droite, tête laurée.

℞. VΠ MAPK AΓPIΠΠA NIKOΠO (à l'entour) ΛITΩN ΠP (à l'exergue). Fleuve, demi-nu, assis, à gauche; il tend sa main droite vers une proue de navire, et de sa main gauche tient un roseau, en s'accoudant à une urne renversée. Æ. 27. — *Pl. XIII, fig. 5.*

68. Même légende. Sa tête laurée, à droite.

℞. VΠ AΓPIΠΠA NIKOΠOΛITΩN ΠP° (à l'entour) C ICTPΩ (à l'exergue). Porte de ville munie de trois tours. Æ. 28. — *Pl. XIII, fig. 11.*

69. Même légende. Buste drapé et lauré.

℞. VΠ CTA ΛONΓINOV NIKOΠOΛITΩN ΠPOC IC. Niké debout, à gauche, tenant une couronne de sa main droite avancée; elle tient une palme de la gauche en s'accoudant à une colonnette.

Æ. 27. — *Pl. XIII, fig. 13.*

70. Même légende. Tête laurée, à droite.

℞. VΠ CTATIOV ΛO N ΓINOV NIKOΠOΛ (à l'entour) ITΩN ΠP OC ICTP (à l'exergue). Déméter, drapée, la tête ornée d'épis, assise, à gauche, tenant deux épis de sa main droite avancée, la gauche appuyée sur un sceptre.

Æ. 27. — *Pl. XIII, fig. 17.*

71. *Diaduménien.* K M ΟΠΕΛΛ ANTΩNI ΔIAΔOVMENIAN. Sa tête jeune, nue, à droite.

℞. VΠ AΓPIΠΠA NIKOΠOΛITΩN ΠPO (à l'entour) C ICTP (à l'exergue). Apollon, nu, debout, à gauche; de sa main droite tenant une branche de laurier au-

dessus d'un autel allumé; son coude gauche appuyé sur un trépied posé derrière lui.

Æ. 28. — *Pl. XIII, fig. 14.*

72. Κ Μ ΟΠΕΛΛΙ ΑΝΤΩ ΔΙΑ ΔΟΥΜΕΝΙΑΝΟC. Même tête.

℞. ΥΠ ΑΓΡΙΠΠΑ ΝΙ ΚΟΠΟΛΙΤΩΝ (à l'entour) ΠΡΟC Ι (à l'exergue). Déméter debout, à gauche, tenant des épis et une longue torche. Æ. 27. — *Pl. XIII, fig. 15.*

73. Μ ΟΠΕΛΛΙ ΔΙ ΑΔΟΥΜΕΝΙΑΝΟC Κ. Même tête.

℞. ΥΠ ΑΓΡΙΠΠΑ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC ΙCΤΡΟΝ. Hermès nu, avec ses attributs, debout, à gauche. Devant lui, à terre, un coq tourné à gauche.

Æ. 27. — *Pl. XIII, fig. 16.*

Le *Corpus*, à l'article des nos 1803 et 1804, au type d'Hermès, ne mentionne pas le coq.

74. Κ Μ ΟΠΕΛ ΔΙΑΔΟΥΜΕΝΙΑΝ. Même tête.

℞. ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC Ι. Thanatos, avec ses attributs, debout, à droite.

Æ. 18. — *Pl. XIII, fig. 12.*

75. *Élagabale.* ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Sa tête laurée, à droite, le cou drapé.

℞. ΥΠ ΝΟΒΙΟΥ ΡΟΥΦΟΥ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC ΙC (à l'entour) ΤΡ (à gauche) ΟΝ (à droite). Zeus, la poitrine nue, debout, de face, regardant à droite, tenant la foudre de sa main droite baissée, la gauche sur le sceptre. Æ. 27.

76. ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Sa tête radiée, à droite, le cou drapé.

℞. VΠ NOBIOV POVΦOV NIKOΠOΛITΩN ΠPOC IC-TPΩ. Apollon nu, debout, à gauche, tenant une patère et une branche de laurier.

Æ. 27. — *Pl. XIII, fig. 19.*

77. AV K M AVP ANTΩNEINOC. Buste drapé et lauré, à droite.

℞. VΠ NOBIOV POVΦOV NIKOΠOΛITΩN ΠPOC I (à l'entour) CT (à gauche) PON (à droite). Athéna, casquée, debout, à gauche, sa main droite sur son bouclier, la gauche sur la haste.

Æ. 27. — *Pl. XIII, fig. 20.*

78. Même légende. Son buste cuirassé, drapé et radié, à droite.

℞. VΠ NOBIOV POVΦOV NIKOΠOΛITΩN ΓPC (sic) ICTP (à l'entour) ON (à gauche). Niké marchant à gauche, tenant une couronne et une palme.

Æ. 27. — *Pl. XIII, fig. 21.*

79. Même légende. Buste drapé et lauré, à droite.

℞. NIKOΠOΛITΩN ΠPOC ICTPON. Asclépios et Hygie, avec leurs attributs, debout, affrontés.

Æ. 16. — *Pl. XIII, fig. 18.*

D.-E. TACCHELLA.

MONNAIES GRECQUES

RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DES MÉDAILLES [1]

Pl. XIV.

PHRYGIE

AEZANI

102. ΔΟΜΙΤ | ΙΑ CEBACTH, en légende circulaire externe. Buste de Domitia, à droite.

℟. ΑΙΖΑΝ | ЄΙΤΩΝ, en légende circulaire interne. Cybèle assise, à gauche, sur un trône à dossier élevé, tenant de la main droite une patère, la main gauche appuyée sur le tympanum ; à ses pieds, de chaque côté du trône, deux lions accroupis.

Bronze, inédit. — 28 mill.

Il n'existait encore, à notre connaissance, aucune pièce de Domitia à Aezani, mais on en connaît de Domitien. Notre médaille est d'un style médiocre ; au reste, les monnaies de cette époque sont souvent d'un travail plus négligé dans les villes du centre de l'Asie Mineure que celles du temps des Antonins.

1. Suite. — Voy. *Rev. num.*, t. IV, 1900, p. 121 et suiv. ; t. V, 1901, p. 1 et suiv. ; p. 433 et suiv. ; t. VI, 1902, p. 69 et suiv. ; p. 313 et suiv.

APAMÉE

103. Tête de Zeus, avec une double couronne de chêne et de laurier, à droite.

℞. ΑΠΑΜΕ | ΔΙΟΔΩ | ΚΡΑΤΕ, de haut en bas sur trois lignes verticales, dont une à droite et deux à gauche du type. Artémis Anaïtis debout de face, coiffée du polos et enveloppée dans un long voile.

Bronze, variété inédite. — 21 mill.

Cette pièce, d'un type commun, appartient au premier siècle avant J.-C. Le nom de Diodore se rencontre sur d'autres bronzes d'Apamée[1], mais non celui de ΚΡΑΤΕ... Faut-il lire Διόδωρος Κρατεροῦ?

La déesse, représentée debout et voilée, est appelée par les uns *Hera Pronuba*, par les autres *Artémis Anaïtis*, c'est-à-dire Artémis assimilée à la déesse orientale Anaïs. M. Imhoof, en dernier lieu, préfère cette dénomination. Nous rappellerons, à ce propos, qu'il existe à Apamée une monnaie au type d'Hécate, autre personnification d'Artémis[2].

BRUZUS (ET ALIA?)

104. ΑΥ·ΚΑΙ·ΤΡΑ·ΑΔΡΙΑΝΟϹ | ΟΛΥΜ ΠΑΝЄΛΛΗ. Tête laurée d'Hadrien, à droite.

℞. ΕΠ?[3]... ΡΟΥΦ[ΕΙΝ] ΚΑ·ΔΡΥΜΙΚΟΥ·ΒΡΟΖΗ·ΚΑΙ· [ΑΛΙΗΝ] ΩΝ? Zeus drapé dans un long manteau, la tête nue, et Mên vêtu d'une courte tunique, avec le bonnet phrygien et le

1. Voy. par exemple *Inv. Wadd.*, nos 5665 et 5666.
2. *Inv. Wadd.*, n° 5686.
3. J'avais proposé, avec hésitation, la lecture ΕΠ·ϹΤ·ΡΟΥΦ. Mais M. Head, qui prépare le catalogue de la Phrygie au British Museum, a eu l'extrême obligeance de me faire savoir qu'on ne connaissait pas de stratège à Bruzus.

croissant sur l'épaule, tous deux debout l'un devant l'autre, appuyés sur leur sceptre et se donnant la main.

Cuivre jaune, inédit. — 28 mill.

Nous sommes en présence d'une monnaie d'alliance. On y reconnaît le nom de la ville de Bruzus : ΒΡΟΖΗ, légende incorrecte pour ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ ; quant à l'ethnique de l'autre ville, il est très incertain à la lecture. Comme, dans une monnaie d'alliance, généralement chacun des deux peuples est désigné par sa divinité principale, l'identification des personnages représentés peut nous mettre sur la voie. Ce





sont Zeus et Mên ; Zeus est fréquent dans le monnayage de Bruzus, et on n'y rencontre pas de Mên. De plus, M. Imhoof-Blumer, dans son dernier ouvrage [1], décrit, d'après le *Numismatic chronicle* de 1892 [2], une monnaie d'alliance d'Ococlia avec Bruzus, figurant Zeus et Cybèle-Déméter, sur laquelle Zeus paraît bien désigner Bruzus et Déméter, Ococlia. Cependant la ville qui a participé à la frappe de notre monnaie ne doit pas être cette dernière, la seule dont on connût jusqu'à présent une alliance avec Bruzus; rien n'atteste à Ococlia l'existence d'un culte de Mên. Parmi les villes voisines de Bruzus qui représentent ce dieu sur leurs monnaies, je propose *Alia*, dont l'ethnique

1. Imhoof-Blumer, *Kleinas. Münzen*, p. 281, n° 3.
2. H. Weber, *Num. chron.*, 1892, p. 208, n° 38, et pl. XVI, fig. 18.

ΑΛΙΗΝΩΝ peut s'harmoniser ici avec les débris de caractères et avec la place laissée libre, simple hypothèse sur laquelle un exemplaire mieux conservé fera la lumière.

Les noms de magistrats sont en rapport intime avec ceux que nous fournit la numismatique de Bruzus, où d'ailleurs ils ne sont pas fréquents et toujours accompagnés de la formule ἀνεθήκεν. ΡΟΥΦ (peut-être ΡΟΥΦΕΙΝ) et ΔΡΥΜΙΚΟΥ rappellent le Ρουφῖνος et le Δρύμικος du temps de Caracalla et de Géta [1] : sans doute c'étaient là les membres d'une même famille qui se transmettaient de père en fils les hautes magistratures de l'État. Notre Δρύμικος s'appelait ΚΛ (Κλαύδιος?); celui d'Imhoof, Ρ..., et Ρ... également celui du n° 5757 de la collection Waddington, dont la véritable lecture est non pas ΙΔΡΥΜΙΚΟC ou Ι·ΔΡΥΜΙΚΟC, mais Ρ.ΔΡΥΜΗΚΟC.

C'est la première fois qu'on signale une monnaie de Bruzus remontant au règne d'Hadrien; j'ai tout lieu de croire qu'elle ne fut pas frappée à Bruzus même. L'incorrection de l'ethnique, ΒΡΟΖΗ, aussi bien que le dessin fort gracieux des figures, nous font supposer que c'est une grande ville, Apamée, Laodicée ou autre, plutôt encore que Alia, qui s'est chargée de la frappe pour les deux villes alliées [2]. Mais à quel propos ces deux cités ont-elles commandé une médaille? Apparemment à l'occasion de jeux qu'elles célébrèrent en commun pour la venue d'Hadrien.

Les surnoms qui sont donnés à l'empereur confirment cette opinion. Il est appelé Ὀλύμπιος (Olympien), surnom qu'il avait reçu à son passage à Athènes, quand il y dédia un temple à Jupiter Olympien. Quant à Πανελλήνιος (le Panhel-

1. Voy. *Inv. Wadd.* 5755 et 5757; *Z. f. N.*, XII, 1885, p. 343; Imh.-Bl., *Kl. M.*, t. I, p. 216, n° 1, et p. 217, n° 5 (pl. VII, fig. 17).

2. La monnaie d'alliance de Bruzus avec Ococlia a été frappée à Ococlia. On possède des monnaies au type des deux divinités avec le nom de Ococlia seule.

lène), cette épithète lui vient aussi d'un temple élevé par lui à Athènes, le *Panhellenium*, monument dont la dédicace fut sanctionnée par l'institution de jeux « panhelléniques ».

Les deux qualificatifs sont associés de même au nom d'Hadrien sur une monnaie d'Eumenia [1]. Au reste, le voyage de cet empereur en Phrygie a laissé d'autres souvenirs numismatiques [2]. Quelques-unes de ses médailles portent ADVENTVI AVG PHRYGIAE et RESTITVTORI PHRYGIAE. Des jeux *Adrianeia* furent institués à Synnada, et l'on voit que Anemurium et diverses autres villes avaient consacré des statues dans le temple d'Athènes à l' « Olympien ».

CIBYRA

105. Buste de guerrier imberbe, la tête casquée, la poitrine drapée, à droite.

℞. Cavalier armé de la lance et du bouclier, au galop, à droite. A l'exergue, KIBYPATΩN. Dans le champ, grappe de raisin à gauche et les lettres OP sous le cheval.

Imhoof-Blumer, *Kl. M.*, p. 251, n° 4, d'après H. Weber (Londres) et le musée Hunter.

Drachme. — Poids, 2 gr. 72. *Pl. XIV, 4.*

Ces lettres OP sont probablement l'abréviation du nom d'un des tyrans de la Cibyratide, qui régnèrent dans les deux derniers siècles de notre ère jusqu'à l'an 84 ou 83 av. J.-C. Ce personnage pourrait bien être le même qui est appelé ailleurs OCIP [3], car il y a différentes manières d'abréger un nom, et on peut le faire autrement qu'en prenant les premières lettres; c'est ainsi que le nom du tyran nous paraît abrégé sur une monnaie sous la forme ΠΜ [4].

1. *Inv. Wadd.*, n° 6035.
2. Voy. Greppo, *Voyages d'Hadrien*, p. 176.
3. Imh.-Bl., *M. gr.*, p. 396, n° 79.
4. *Inv. Wadd.*, n° 5803; Imh.-Bl., *M. gr.*, p. 395, n° 75.

COTIÆUM

106. CЄBACTH MAMAIA (la fin de la légende peu nette par suite d'un tréflage). Buste de Julie Mamée, à droite, une couronne de tours placée sur le haut de la tête.

℞. [ΕΠΙ] ΛΙΚ·ΛΟΥΛΙΟΥ | ΚΟΤΙ[ΑΕΩΝ]. Zeus demi-nu, assis sur un trône, à droite, la main droite appuyée sur le sceptre, la main gauche sur la hanche.

Bronze, inédit. — 22 mill. *Pl. XIV, 2.*

Cette petite couronne de tours qui associe Mamée à la Tyché de la ville, est curieuse; placée sur le sommet du front, elle est comme une addition discrète aux attributs de l'impératrice.

Quant au nom de magistrat (*Licinios Lollios*), il est nouveau.

DOCIMÆUM

107. Μ·ΟΠΕΛ·ΜΑΚΡ ΑΝΤΟΝ·ΔΙΑΔΟΥΜΕΝΙΑΝΟC·Κ· (καῖσαρ). Buste drapé de Diaduménien, à droite, la tête nue. On voit sur la pièce une petite cavité circulaire au milieu du visage [1].

℞. ΔΟΚΙΜΕΩΝ ΜΑΚΕΔΟ | ΝΩΝ à l'exergue.

Tyché assise, à gauche, appuyée sur son sceptre de la main gauche et tenant de la droite une branche d'olivier. Derrière elle, Fleuve à demi-couché, portant la main droite à son front, tenant de la gauche un roseau et s'accoudant à un rocher.

Bronze, inédit. — 30 mill. *Pl. XIV, 1.*

(Cf. *Num. chron.*, 1846, t. VIII, p. 25.)

1. Elle est due à un mode particulier de fabrication du flan, à l'aide du tour. Voy. E. Babelon, *Traité*, t. I, col. 941.

Le Fleuve ici représenté est un petit affluent du Caystre, le Δουρεῖος, dont le nom se trouve sur une monnaie citée pour la première fois par M. Imhoof [1]. C'était en somme un ruisseau de peu d'importance. Le fait qu'il est symbolisé par un vieillard barbu, dément la théorie d'après laquelle [2] les fleuves importants seraient seuls barbus et d'aspect vénérable, les cours d'eau secondaires ayant, à l'inverse, des traits jeunes et élégants ; mais il y a beau temps que Lehnerdt [3] et P. Gardner [4] ont fait justice de cette classification arbitraire.

Notre dieu-fleuve porte la main à son front. C'est un geste naturel à un vieillard couché dans les roseaux, qui se dresse à demi, en plein jour, pour regarder au loin en se préservant du soleil. Cependant je ne connais aucun autre exemple de cette attitude chez un Fleuve ; on peut en rapprocher celle des figures demi-couchées qui ont la main ainsi levée, mais passant derrière la tête, geste de Bacchante ou de Faune endormi. De même le Marsyas sur le médaillon d'Apamée [5] est un berger au repos, qui appuie son menton sur sa main : nulle part, je ne vois l'équivalent de cette pose éveillée d'un personnage qui se dresse et qui observe.

EPICTETUS

108. Tête laurée de Zeus, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. ΕΠΙΚΤΗ | ΤΕΩΝ, sur deux lignes verticales, à droite et à gauche. Aigle sur un foudre, debout de trois quarts, à

1. Imh.-Bl., *Kl. M.*, p. 222, n° 1.
2. J.-A. Hild, dans le *Dict. des antiq.* de Dar. et Sag., s. v. *Flumina.*
3. Dans le lexique de Roscher, s. v. *Flussgötter.*
4. P. Gardner, dans les *Transactions of the royal Society of literatur*, 2e série, vol. 11, 1878, p. 173-218.
5. Head, *Hist. num.*, p. 558, fig. 317 ; cf. J. de Foville, dans *Rev. num.*, 1903, p. 51.

droite, la tête tournée en arrière, une palme sur l'aile placée transversalement. En haut, le monogramme ; en haut, à gauche, .

Bronze. — 17 mill.

EUMENIA

109. ΑΓΡΙΠΕΙΝΑ [ΣΕΒΑ]ΣΤΗ, en légende circulaire externe. Buste d'Agrippine, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. ΒΑΣΣΑ ΚΛΕΩΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΗΑ ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Cybèle (ou Agrippine en Cybèle) assise, à gauche, tenant de la main droite un globe, la main gauche appuyée sur le tympanum.

Cuivre jaune. — 16 mill. *Pl. XIV*, 5.

Agrippine ne figure pas à la ville d'Eumenia dans Mionnet, mais ce recueil [1] mentionne un ΙΟΥΛΙΟΣ ΚΛΕΩΝ, apparemment le père du magistrat ici nommé.

Le bronze n° 547 du Cabinet de France est peut-être identique à la présente pièce, mais on ne peut y lire le nom de magistrat. Il porte au droit, en contremarque, une bipenne à laquelle est enroulé un serpent [2] et provient de la vente du marquis de Moustier [3]. Le catalogue le décrivait : « Femme assise tenant le globe et le palladium. » Ce qu'on a pris pour le palladium, — que la déesse aurait dû par un geste bizarre tenir en équilibre sur son bras droit, — n'est autre chose que le dossier du fauteuil [4] ; mais je crois bien que pour l'objet placé dans sa main, il s'agit d'un globe et non

1. Mionnet, *Suppl.*, t. VII, p. 564.

2. Ceci pourrait bien être la marque d'Hiérapolis. Cf. les types de cette ville.

3. *Cat. des méd. rom. composant la coll. de feu le Mis de Moustier* (1872), n° 436 *bis*.

4. On a pris de même pour le palladium une quenouille sur une monnaie d'Ilion (*Rev. num.*, 1903, p. 77).

d'une patère [1]. On a choisi cet attribut moins ordinaire de Cybèle par allusion au pouvoir de l'impératrice qui se trouve confondue avec elle.

HIERAPOLIS

110. Buste de Pallas-Athéné, la tête coiffée d'un casque attique, la poitrine couverte de l'égide. Grènetis au pourtour.

℞. ΙЄΡΑΠΟ | ΛЄΙΤΩΝ. Hermès debout, de face, la tête à gauche, tenant la bourse et le caducée, une draperie sur le bras gauche. Grènetis.

Bronze. — 22 mill. *Pl. XIV, 6,*

Variété du nº de la coll. Wadd. 6094, acquise pour sa bonne conservation. On voit avec beaucoup de netteté la bourse ornée de glands (βαλάντιον, *marsupium*).

Athéné et Hermès sont figurés debout ensemble à Hiérapolis sur une monnaie publiée dans le *Numismatic chronicle* [2].

OCOCLIA

111. ΙЄΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Buste imberbe du Sénat, à droite.

℞. ЄΠΙ ΚΑΛΛΩΒ | ΡΟΤΟΥ ΟΚΟΚΛΙ | ЄΩΝ, la fin de la légende sur une ligne concentrique à la première. Déméter debout de face, coiffée du polos, avec un grand voile qui retombe par derrière, et tenant des épis.

Bronze, inédit. — 22 mill. *Pl. XIV, 3.*

1. Sur la pièce de la collection Waddington, aux types de Dionysos et de Cybèle, c'est bien une patère que tient la déesse, accostée du lion (*Inv. Wadd.*, nº 6017, et pl. XVI, fig. 7).
2. *Num. chron.*, third series, t. XVI, 1896, p. 98, et pl. VII, 14.

Cette légende marque la première apparition d'un nom de magistrat à Ococlia.

Sur la nuque du personnage figurant le Sénat, est une cavité qui ressort en saillie sur l'autre face. On s'explique mal cette espèce de poinçon, qui doit être postérieur au type du droit et cependant antérieur à la légende du revers, puisque les lettres formant le nom du magistrat paraissent avoir été distancées en conséquence.

PELTÆ

112. Α·Κ·Γ·Ο·ΤΡ | Є·ΓΑΛΛΟC·C (Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Γάϊος Οὐίβιος Τρεβονίανος Γάλλος Σεβαστός). Buste de Trébonien Galle, à droite, la tête laurée, la poitrine cuirassée et drapée. Grènetis.

℞. ЄΠΙ·Γ | ΡΑΜ·ΑΥ | Ρ·ΤΑΤΙΑ | ΝΟΥ; puis, faisant suite, COKЄ en lettres rétrogrades sur deux lignes horizontales dans le champ, et enfin à l'exergue : ΠЄΛΤΗΝΩΜΑ | ΚЄΔΟΝΩΝ sur deux lignes horizontales. Temple tétrastyle à colonnes ioniques cannelées, avec des griffons aux acrotères, le fronton évidé en plein cintre par le milieu. Au centre, xoanon d'Artémis éphésienne avec ses deux biches; entre les colonnes de droite et de gauche, sont les lettres ci-dessus mentionnées (COKЄ).

Bronze, inédit. — 34 mill. *Pl. XIV, 7.*

Le nom de *Tatianos* se rencontre dans plusieurs villes de Lydie, à Dioshieron, Hypæpa, Silandus. La lecture COKЄ (Σοκελλίου ?) est autorisée par la monnaie de la collection Waddington sous Volusien [1], où on lit ΣΟΚ en corps de légende.

1. *Inv. Wadd.*, n° 6392. Il n'est plus permis de compléter le nom sous la forme Σωκράτης.

PHILOMELIUM

113. ΑΥ·Κ·Μ·ΑΥ·CЄΥ· | ΑΛЄΞΑΝΔΡΟC. Buste d'Alexandre Sévère à droite, la tête laurée, la poitrine drapée.

℞. ΦΙΛΟΜΗΛЄΩΝ [ЄΠΙ] CΤΡVΜΟΝΟC CΤΡΑ. Aphrodite debout (*Venus victrix*), demi-nue, tenant un bouclier posé sur une amphore allongée et dépourvue d'anses.

Variété de Mionnet, t. IV, p. 352, n° 899.

Bronze. — 32 mill. *Pl. XIV, 8.*

SIBLIA

114. [ΙΕΡΟC] ΔΗΜΟC. Tête jeune, imberbe et laurée, du Démos, à droite.

℞. CЄΙΒΑΙ | ΑΝΩΝ. Héraclès debout de face, la tête à droite, sa main droite appuyée sur la massue, la peau de lion sur le bras gauche.

Bronze. — 23 mill. *Pl. XIV, 9.*

115. ...ΓЄ | ΤΑC ΚΑΙC... Buste de Géta, à droite, la tête nue, la poitrine drapée.

℞. ЄΠ...ΜΗΝΟΔΟ | ΤΟΥ [ΑΙ]ΜΙΛΙΑΝΗC || CΙΒΑ | ΙΑΝΩΝ sur deux lignes concentriques. Pallas debout, à droite, appuyée d'une main sur sa lance et de l'autre sur son bouclier.

Bronze, inédit. — 24 mill.

Les monnaies de Siblia sont peu communes. Le Cabinet de France n'en possédait pas avant l'acquisition de la collection Waddington. Des deux médailles ici publiées, la seconde offre cette particularité curieuse de joindre au nom du magistrat, *Ménodote*, celui de sa mère, *Émilienne*, pour le désigner. Ceci ne rentre pas dans la catégorie des textes

où des femmes sont nommées parmi les magistrats [1], toutefois il sera à propos de remarquer comme corollaire que la Phrygie est une des contrées de l'antiquité où les noms de femmes apparaissent le plus souvent dans les documents officiels ; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les tables telles que celle de Mionnet. Attuda, Acmonia, Julia, Laodicée nous ont laissé des monnaies où des femmes figurent parmi les magistrats monétaires ; à Siblia même, M. Imhoof-Blumer a relevé la légende Μηνόδοτος καὶ Μαιανή sur une monnaie de Géta [2].

SYNNADA

116. Tête de Tyché tourelée, à droite, les cheveux flottant en mèches sur le cou. Grènetis au pourtour.

℞. ΣΥΝΝΑ ΑΔ | ΜΗΤΟ[Υ]. Zeus demi-nu, debout, à gauche, appuyé sur son sceptre et tenant le foudre.

Bronze. — 22 mill. *Pl. XIV, 10.*

TRAJANOPOLIS

117. Buste d'Héraclès lauré, à droite, la peau de lion nouée sur le cou. Grènetis au pourtour.

℞. ΤΡΑΙΑΝΟΠΟ | ΛΙΤΩΝ. Niké allant à droite, une couronne dans la main droite, une palme dans la gauche.

Bronze. — 14 mill. *Pl. XIV, 11.*

C'est la ville de Griménothyres qui a pris sous Trajan le nom de Trajanopolis. Notons que cette silhouette d'Héraclès a je ne sais quoi d'individuel qui rappelle un peu Trajan et Hadrien, sans reproduire absolument les traits ni de l'un ni

1. Pour les noms de femmes sur les monnaies, voy. E. Babelon, *Traité*, t. I, p. 35 (avec bibliographie).
2. Imh.-Bl., *Gr. M.*, p. 747.

de l'autre : le graveur du coin a-t-il eu une arrière-visée de portrait? On se le demande.

CILICIE

AEGÆ

118. ΑΥΤΟΚΡ·ΚΑΙϹ·ΤΡΑΙΑΝΟϹ·ΑΔΡΙΑΝΟϹ·ϹЄΒ. Buste d'Hadrien, à droite, la tête laurée, la poitrine nue, avec une draperie sur l'épaule gauche.

℞. ЄΤΟΥϹ·ΔΞΡ (an 117) en légende demi-circulaire à gauche; ΑΙΓΕΑΙΩΝ verticalement à droite, de haut en bas.

Pallas debout, à gauche, sa lance dressée à côté d'elle la pointe en l'air, la main gauche appuyée sur son bouclier et de la main droite présentant une patère à un chevreau accroupi.

Argent, inédit. — Poids, 9 gr. 77. *Pl. XIV, 12.*

Le type de Pallas est commun à plusieurs monnaies de cette ville, et le chevreau qui l'accompagne est le symbole parlant d'*Égée* (αἴξ, αἰγός, chèvre). L'ère dont il s'agit étant l'ère césarienne qui date de l'automne de 47 av. J.-C., c'est à la fin de l'an 117 de notre ère, l'année même de l'avènement d'Hadrien, que la monnaie a dû être émise.

Cela posé, je suis frappé de sa ressemblance avec un médaillon de la série romaine du Cabinet de France publié par Cohen [1]. Même attitude de Pallas; même position de la lance la pointe en l'air; épaisseur moindre et pourtant même poids; tête d'Hadrien également lourde de facture quoique dans un type différent. Le chevreau n'est plus visible, mais on peut en reconnaître les traces, soit que le

1. N° 60 *bis* de la série, 9 gr. 30. Cohen, t. II, *Hadrien*, p. 131. Figure ci-jointe.

médaillon ait été retouché postérieurement, soit plutôt que la frappe du type ait été contrariée par les vestiges des figures préexistantes du cistophore dont le flan aura été utilisé, comme il arriva fréquemment dans cette série [1]. En un mot, nous affirmerions volontiers que le médaillon de la série romaine dessiné ci-contre a été frappé à Aegæ de Cilicie, tout comme la médaille grecque, si plusieurs objections ne se





présentaient à l'esprit. D'abord la Pallas debout est un type en somme assez banal ; puis la pièce grecque datant de l'an 134 est postérieure à l'autre de dix-sept ans et il faudrait supposer qu'on a repris à cette époque, pour frapper à Aegæ une monnaie de l'empire, le type exécuté précédemment pour une monnaie autonome? Enfin, l'exemplaire du British Museum, dont M. Hill a bien voulu me faire parvenir un moulage, ne porte pas trace du chevreau. Je laisse donc l'hypothèse pour ce qu'elle vaut, mais cela me donne lieu de présenter une opinion du même genre, fondée sur des bases plus solides, pour un autre atelier. J'ai nommé Amisus.

Les monnaies d'Amisus à la légende Π·Π·ΥΠ·Γ (πατὴρ πατρίδος ὕπατος γ'), dont j'ai parlé au commencement de ces études [2], furent frappées dans le même temps que les médaillons d'Asie à légende latine (COS III) issus d'ateliers divers

1. Voy. Pinder, *Cistophoren.*
2. *Rev. num.*, 1900, p. 124 et suiv.

et destinés à remplacer les cistophores démonétisés d'Antoine et d'Auguste [1]. Les pièces grecques devaient dans chaque atelier renforcer les pièces latines, avec une circulation monétaire moins étendue. Or il y a deux médaillons de la série romaine du Cabinet de France [2] qui doivent être d'Amisus, comme il ressort de leur comparaison avec la pièce au type de Dionysos publiée dans cette *Revue* [3].

Si l'on nous permet de revenir sur un sujet qu'il eût été préférable sans doute de traiter à fond dès l'abord, nous rappellerons qu'il s'agit d'un Dionysos debout à gauche, appuyé sur un thyrse et tenant un canthare, une panthère à ses pieds. Que l'on compare à cette monnaie les médaillons en question, on reconnaîtra ici dans la tête d'Hadrien la silhouette la plus ordinaire du portrait de cet empereur à Amisus : nez allongé, profil à lignes aiguës et barbe à peine visible ; on trouvera au revers le même type de Dionysos efféminé, aux formes grêles et allongées plus que de raison, avec des cothurnes dont les rebords sont dessinés





de même façon. Dans la série d'Amisus, il y a d'ailleurs d'autres exemples de cet allongement des figures : l'Apollon et l'Hermès de la collection Waddington [4] et une pièce de l'ancien fonds représentant les Dioscures à pied. Tout cela

1. Voy. Pinder, *Cistophoren*.
2. Le n° 69B représente le même type, sans la panthère.
3. *Rev. num.*, 1900, p. 124 et suiv.
4. *Inv. Wadd.*, n°s 48 et 50.

nous confirme dans l'idée que le médaillon à légende latine a bien été frappé à Amisus.

Il en est probablement de même du médaillon qui porte dans Cohen le n° 304 [1]. L'empreinte que M. Riggauer a eu l'amabilité de m'adresser de Munich m'autorise à croire que le Poseidon debout le pied sur une proue a servi de type simultanément à la pièce grecque d'Amisus ci-dessus décrite [2] et à la monnaie d'Empire.

Si l'on songe que Pinder a déjà trouvé le lieu d'origine d'un certain nombre de médaillons de cette série, que tout récemment M. de Foville en attribuait un autre à Apamée de Phrygie [3] : on conviendra que nous ne sommes pas loin de connaître l'atelier d'émission de chacun d'eux [4].

CELENDERIS

119. Athlète nu (*desultor*) assis de côté sur son cheval, son fouet dans la main droite, tenant de la main gauche par la bride l'animal qui galope à droite. Symbole indistinct dans le champ (torche?). Grènetis au pourtour.

℟. ΚΕΛΕΝ en haut. Bouc agenouillé à gauche et détournant la tête à droite.

Ꜳ. Statère. — Poids, 10 gr. 80.

Variété de Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, pl. X, 3 et 4.

120. Même droit.

℟. ΚΕΛΕ | Ν | Δ | ΕΡΙΤΙΚΟ | Ν. Toutes les lettres sont disposées verticalement, la dernière partie de la légende rétro-

1. Dans Pinder, pl. VII, 11.
2. *Rev. num.*, 1900, p. 124, et pl. IV, 4.
3. *Rev. num.*, 1903, p. 43 et suiv.
4. Dans Cohen, le n° 279 est décrit comme le xoanon d'une « Junon samienne »; mais déjà Pinder avait donné la véritable attribution : Sardes (Pinder, VIII, 3 et 4 ; cf. *Cat. Brit. Mus. Lydia*. Le n° 317 n'est pas la Diane d'Éphèse, mais la Diane de Milet, etc.

grade et placée à l'exergue au-dessous d'un grènetis. Bouc agenouillé à droite et détournant la tête à gauche.

Statère. — Poids, 10 gr. 58. *Pl. XIV, 13.*

Les deux côtés présentent des traces de colorations irisées dues à l'action du feu dans la préparation du flan [1]. Quant à la légende de revers, on connaissait ΙΣΣΙΚΟΝ (à Issus) ΝΑΓΙΔΙΚΟΝ (à Nagidus), ΣΟΛΙΚΟΝ (à Solus), ΤΕΡΣΙΚΟΝ (à Tarse) ; on ne connaissait pas encore ΚΕΛΕΝΔΕΡΙΤΙΚΟΝ : nouvel exemple de l'emploi de cette formule en Cilicie.

121. Protome de Pégase bondissant à gauche.

℟. Κ | Ε | Λ. Protome de bouc agenouillé à droite et détournant la tête à gauche.

Obole. — Poids, 0 gr. 83. *Pl. XIV, 14.*

122. Même description. Variété. L'Ε de droite interrompt le grènetis.

Obole. — Poids, 0 gr. 81. *Pl. XIV, 15.*

123. Même droit.

℟. ΚΕ | Λ rétrograde. Bouc agenouillé à droite et détournant la tête à gauche.

Hémiobole. — Poids, 0 gr. 38

124. Protome de Pégase bondissant à droite. Grènetis.

℟. ΚΕΛ. Bouc agenouillé à droite et détournant la tête à gauche.

Obole. — Poids, 0 gr. 82. *Pl. XIV, 17.*

125. Même description. Variété. On lit ΚΕ | Λ.

Obole. — Poids, 0 gr. 70. *Pl. XIV, 16.*

126. Même description. Variété. On lit ΚΕ rétrograde.

Obole. — Poids, 0 gr. 73. *Pl. XIV, 18.*

1. Voy. E. Babelon, *Traité*, t. I, col. 935.

127. Même description. Variété. On lit KE.
Hémiobole. — Poids, 0 gr. 38. *Pl. XIV, 19.*

128. Tête de Pallas casquée à l'athénienne, à gauche.
℞. Protome de Pégase, à gauche, dans un carré creux.
Ꭱ. — Poids, 0 gr. 98.

129. Tête de Gorgone au masque grimaçant et tirant la langue, de face.
℞. Protome de Pégase bondissant à gauche, dans un grènetis, le tout dans un carré creux.
Obole. — Poids, 0 gr. 84. *Pl. XIV, 22.*

130. Même droit.
℞. Protome de Pégase bondissant à droite.
Obole. — Poids, 0 gr. 79. *Pl. XIV, 20.*

131. Même droit.
℞. Deux jambières (cnémides) posées l'une à côté de l'autre.
Obole. — Poids, 0 gr. 65. *Pl. XIV, 23.*

132. Même droit.
℞. Protome de Pégase, à gauche, dans un carré creux.
Hémiobole. — Poids, 0 gr. 38.

133. Tête de Gorgone idéalisée, avec des serpents dans les cheveux.
℞. KE. Bouc agenouillé à droite, détournant la tête à gauche.
Bronze. — 12 mill. *Pl. XIV, 21.*

A. Dieudonné.

(*A suivre.*)

L'ÈRE D'ALEXANDRE LE GRAND EN PHÉNICIE

(NOTE COMPLÉMENTAIRE)

Dans un travail publié par la « Revue des études grecques [1] », sur *L'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie, aux IVe et IIIe siècles avant J.-C.*, j'ai démontré que cette ère générale avait été adoptée par les villes phéniciennes, et que l'on devait en fixer le début après la bataille d'Issos, en 333 avant notre ère [2].

Ma démonstration était nécessairement incomplète, puisque, en fait, elle n'était établie que sur l'interprétation du monnayage de deux villes, Tyr et Accho. Le but de cette note est de prouver que l'ère d'Alexandre a été également en usage à la même époque à Sidon et à Arados. Étant donnée la situation géographique de ces quatre principales villes de la Phénicie, on est donc en droit de conclure que l'ère d'Alexandre fut bien réellement employée simultanément dans toute cette province.

1. *Rev. ét. gr.*, 1899, p. 362-381.
2. Cette bataille fut livrée en novembre ; néanmoins, suivant l'usage des Macédoniens, la nouvelle ère dut être ultérieurement rattachée au 1er octobre 333.

I

Sidon. — Aucun numismatiste n'a jusqu'ici soupçonné que, sur les nombreuses variétés de statères et de tétradrachmes, à types alexandrins [1], émises par l'atelier de Sidon, dans la longue période qui s'étend entre 322 et 281 avant J.-C., soit entre la soumission de cette métropole à Alexandre le Grand et son incorporation définitive à l'empire des Lagides, il y en a qui portent des dates chronologiques appartenant à l'ère d'Alexandre.

Cette ignorance a été entretenue sans nul doute par l'erreur d'interprétation suivante. Les espèces regardées comme contemporaines, frappées à Arados, à Tyr et à Accho, portant des dates phéniciennes, on a cru, en généralisant trop vite, que si, durant la même période, les autres ateliers phéniciens avaient daté leurs émissions monétaires, ils auraient employé aussi des chiffres phéniciens.

A Sidon, caractères isolés, initiales, monogrammes et légendes sont en lettres grecques. Méconnaissant leur signification véritable, Müller a interprété [2] les caractères isolés comme des marques de monétaires ou d'alliances de villes syriennes. Tous les numismatistes qui, après lui, ont effleuré cette question, ont partagé l'avis de Müller [3].

Cette interprétation, acceptable pour les monogrammes et certaines lettres géminées, ne peut être admise sans dis-

1. Il s'agit des monnaies bien connues étudiées par Müller dans sa *Numismatique d'Alexandre.* Statère : Tête de Pallas avec casque corinthien. ℞. Victoire ailée debout, tenant un trophée. — Tétradr. : Tête d'Héraclès coiffé de la peau de lion. ℞. Zeus aétophore assis sur un trône et s'appuyant sur le sceptre. Dans le champ, symboles et lettres diverses.

2. *Numismatique d'Alexandre*, n°s 1397 à 1422; *Atlas*, pl. XIX, texte p. 299 et suiv.

3. Cf. Théodore Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*, p. 384, note.

cussion pour les caractères isolés, inscrits avec ou sans monogrammes, sur les statères et les tétradrachmes de plusieurs groupes sidoniens. Ces lettres Θ, K, M, N, O, Π, P, Σ, Y, Φ, Ψ, Ω, AM, BM, ΔM, se succèdent trop régulièrement pour mériter la signification qu'à défaut de toute autre, on leur a gratuitement attribuée. Ce ne sont pas des *différents* monétaires [1], ce sont des *lettres numérales.*

On connaît, en effet, le système de numération grecque, appelé « système alphabétique », qui paraît aussi ancien que l'invention de l'alphabet ionien [2]. M. Svoronos a démontré [3] que ce système a été employé sur les monnaies de Ptolémée II Philadelphe, et sur celles de sa femme-sœur Arsinoé II, dès 285-284 en Égypte, et dès 280 avant J.-C. à Tyr, en Phénicie.

Les monnaies à types ptolémaïques ayant remplacé, en Phénicie, les monnaies à types alexandrins, il était tout naturel de chercher sur ces dernières la présence de dates également empruntées au système alphabétique. Dans ce cas, elles devaient appartenir à l'ère d'Alexandre le Grand, la seule alors officiellement adoptée en Phénicie.

Les preuves suivantes justifient pleinement cette hypothèse :

1° Waddington a nié, sans aucun argument à l'appui [4], le monnayage de Philippe III Arrhidée, en Syrie et à Sidon plus qu'ailleurs. Ce monnayage existe néanmoins. Müller a

1. Cf. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 833 à 836.
2. Cf. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 736 et suiv. — Dans ce système, les lettres alphabétiques, au lieu de désigner des unités, puis des dizaines K = 20, Λ = 30, etc., puis des centaines P = 100, Σ = 200, etc. comme il arrive dans le système décadique, désignent, à partir de la onzième (exclusion faite du digamma et autres lettres archaïques), des unités à la suite de 10, soit K = 10, Λ = 11, etc.
3. *Les monnaies de Ptolémée II qui portent dates*, p. 1 à 62. Bruxelles, 1901.
4. *La trouvaille de Saïda*, dans *Revue numismatique*, 1865, p. 8.

publié des tétradrachmes de ce prince avec les initiales ΣΙ, admises comme celles de Sidon. Le British Museum en possède [1] également. Enfin, plusieurs exemplaires variés, tous provenant du territoire sidonien, sont entrés dans ma collection particulière. Ces divers tétradrachmes portent chacun l'une des lettres N, O, Π. Il est difficile d'y voir autre chose que des lettres numérales, se rapportant à autant de dates de l'ère d'Alexandre en Phénicie. Ces dates concordent pleinement avec les données de l'histoire. Dans le système alphabétique, elles correspondent aux chiffres 13, 15 et 16, soit en les rapportant à l'ère chrétienne, aux périodes comprises :

entre le 1er	octobre	321	et le 30 septembre	320	avant J.-C.
—	—	319	—	318	—
—	—	318	—	317	—

puisque l'ère d'Alexandre, quoique instituée plus tardivement, a pour point de départ le 1er octobre 333 avant J.-C. Ces dates appartiennent donc sans conteste au règne de Philippe III Arrhidée qui succéda à Alexandre, en juillet 323, et fut assassiné en novembre 317 avant J.-C.

Mais pourquoi l'émission de tétradrachmes sidoniens, à types alexandrins, au nom de Philippe III, ne commence-t-elle point avec son avènement au trône? Car, il est certain que les tétradrachmes des années 10, 12 et plusieurs de l'an 13, soit avec les lettres K, M, N [2], portent encore le nom d'Alexandre. Ce fait singulier sera sans doute expliqué un jour. Constatons pour le moment que les tétradrachmes au nom d'Arrhidée disparaissent définitivement en l'an 16 = Π, soit l'année même de sa mort, et qu'en P, Σ, Y, Φ, Ψ, Ω, soit

1. Müller, *loc. cit.*, nos 106 et 107.

2. Cependant un exemplaire de l'an N = 13, du Cabinet des médailles de Paris (n° 1152), porte la légende de Philippe. Ce serait donc en cette année que ce nom aurait été substitué à celui d'Alexandre.

en 17, 18, 20, 21, 23 et 24, se rétablissent les émissions au nom d'Alexandre, dont les plus récentes avec lettres numérales portent la date ΜΔ = 44.

Par suite de quelles circonstances y eut-il une lacune, — si toutefois elle n'est pas comblée par de nouvelles publications de pièces inédites ou par des découvertes ultérieures, — entre les années Ω = 24 et ΑΜ = 41, tandis que les émissions annuelles se succèdent régulièrement à Accho durant cette même période? Nous l'ignorons absolument. Il est probable que l'atelier de Sidon fut considéré comme trop rapproché de celui d'Accho et faisant double emploi avec lui. Fait qui semble confirmer cette hypothèse, ce dernier ne donne plus que deux émissions de pièces, à types alexandrins, en 40, soit 294 avant J.-C., et 46, soit 288 avant J.-C., tandis que Sidon frappe de pareilles espèces en 41, 42 et 44 de l'ère d'Alexandre, et après 289 avant J.-C., mais ces dernières sans lettres numérales. Celles-ci sont rares : elles portent des monogrammes dont certains, tels que celui de ΜΗΡ dans une couronne [1], se retrouvent presque identiques sur des tétradrachmes de Séleucus Ier [2].

2° On sait que la célèbre trouvaille faite à Saïda, en 1863, était presque exclusivement composée de statères alexandrins. Elle renfermait en grand nombre des pièces datées d'Arados, de Sidon et d'Accho [3]. Ceux d'Arados portaient la lettre numérale Σ, ceux de Sidon la lettre numérale Κ, et ceux d'Accho, les dates 23 et 25. On s'explique facilement, en rapportant ces diverses dates à l'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie, la coexistence dans une même trouvaille de statères, frappés dans une courte période de quinze ans et datés des années 10, 18, 23 et 25.

1. Müller, *loc. cit.*, n° 1412.
2. Babelon, *Rois de Syrie*, monnaie 17, monogr. 21.
3. Müller, *loc. cit.*, n°s 1411, 1452, 1453 et 1366.

3° L'existence de l'ère d'Alexandre à Sidon, démontrée par l'existence de dates sur ses espèces monétaires, en lettres numérales du système alphabétique, est encore confirmée par la présence de lettres numérales analogues sur des statères et des tétradrachmes de même type contemporains d'Arados.

II

Arados. — Parmi toutes les villes de Phénicie qui, après la mort d'Alexandre, continuèrent à émettre de nombreuses monnaies à ses types classiques, le premier rang appartient sans conteste à Arados. Dans d'autres études [1], j'ai divisé le monnayage d'Arados en huit séries distinctes. Deux d'entre elles, les septième et huitième, sont composées de tétradrachmes rangés par Müller dans sa V^e^ classe, et portant au revers des dates inscrites en caractères phéniciens ou grecs. Ces dates se succèdent durant une période, de l'an 17 à l'an 89, et appartiennent évidemment à l'une des ères qui furent successivement adoptées par la métropole insulaire de la Phénicie septentrionale. Quelle est cette ère?

J'ai démontré, dans le travail déjà cité sur ce monnayage, que ce fut l'ère nationale inaugurée par Arados en 259 avant J.-C. Après avoir comparé le monnayage alexandrin d'Arados, pourvu de dates phéniciennes ou grecques, au monnayage similaire d'Accho, Müller s'est prononcé pour l'ère d'Alexandre le Grand [2] à l'exemple de Pellerin [3].

Dans la période correspondant à celle des dates inscrites en chiffres phéniciens aux revers de ses tétradrachmes, *le*

1. *Le monnayage alexandrin d'Arados*, dans *Revue numismatique*, 1er et 2e trimestres 1900, et *Catalogue numismatique des villes de la Phénicie : Arados*, dans *Journal intern. d'archéol. numism.*, 1900.
2. Müller, *Numism. d'Alexandre.*
3. Pellerin, *Mélange de diverses médailles*, 1765, t. I, p. 125.

monnayage alexandrin d'Arados avait cessé d'être un monnayage royal, il était devenu un monnayage exclusivement autonome. Il a dû par suite être soumis a des règles différentes de celui d'Accho qui fut un monnayage royal. Ce fut donc une erreur pour Müller de comparer et confondre les deux monnayages. Il est facile de démontrer le bien fondé de cette proposition.

1° Sur les huit séries distinctes du monnayage alexandrin d'Arados, trois portent le monogramme $\underset{\text{P}}{\text{A}}$ et cinq le monogramme R. Les premières sont incontestablement plus anciennes que les secondes ; en effet :

a) La première série, la seule avec légende phénicienne 𐤌𐤀 identique à celle du monnayage aux types nationaux de la période préalexandrine, renferme un statère [1] sur lequel ladite légende phénicienne est accompagnée du monogramme $\underset{\text{P}}{\text{A}}$.

b) Le même monogramme se retrouve sur des tétradrachmes d'Antiochus Ier Soter et d'Antiochus II Théos, frappés avant 246 avant J.-C. Il est remplacé par le monogramme R sur les espèces monétaires frappées à Arados par les successeurs de ces rois [2] jusque sous Tigrane le Grand (entre 97 et 56 avant J.-C.).

c) Le monnayage autonome d'Arados avec dates de l'ère inaugurée par cette métropole en 259 avant J.-C. ne porte pas d'autre monogramme que R.

Les trois séries pourvues du monogramme $\underset{\text{P}}{\text{A}}$ et deux des séries pourvues du monogramme R sont certainement des émissions royales, puisqu'elles renferment des doubles sta-

1. V. ma *Numismatique des villes de la Phénicie*, n° 45. — Müller, *Numism. d'Alexandre*, n° 1367. — E. Babelon, *Mélanges numism.*, t. I, p. 241, pl. IX, 1.

2. V. E. Babelon, *Rois de Syrie*, p. 18 et suiv., n°s 121, 200, 320, 368, 312, 725, 792, 1048, 961, 1158, 1334. — Percy Gardner, *Seleucid kings of Syria*, p. 9, n°s 6, 7, 8; p. 22, n° 8; p. 24, n° 2; p. 111, n° 23 *a*; p. 103, n° 5. — J. Rouvier, *Numism. des villes de la Phénicie*, n°s 89 à 105.

tères ou des statères en or. Le Grand Roi s'était réservé la frappe des monnaies en or : son successeur par droit de conquête, Alexandre, ne renonça pas à ce glorieux privilège que l'on voit se perpétuer après lui, et sous les monarchies grecques dérivées des Diadoques, et sous l'empire romain, etc., comme le symbole incontestable de la domination souveraine. Les mêmes statères en or se retrouvent à Sidon et à Accho, dans le monnayage contemporain de ces villes, à types alexandrins, frappé pour le compte de l'administration royale. Rien d'étonnant, par suite, que dans la trouvaille de Saïda de 1863, qui fut enfouie vers 308 avant J.-C., on ait rencontré des statères d'Arados [1] à côté de ceux de Sidon et d'Accho [2]. Ces émissions de statères ont dû prendre forcément fin en 286 avant J.-C., dans les trois cités phéniciennes. Les émissions de tétradrachmes aradiens des trois dernières séries alexandrines, pourvues du palmier et du monogramme ₽, sont donc postérieures à cette date, et par conséquent autonomes. Elles sont en effet contemporaines de tétradrachmes royaux portant toujours les noms et le plus souvent les effigies des monarques lagides et séleucides, qui se disputaient les armes à la main la possession du territoire phénicien. Ce ne fut probablement pas sans motif qu'en inaugurant son monnayage autonome, dans l'intérêt de son commerce, Arados maintint sur ses tétradrachmes des types jusqu'alors officiels et également respectés des deux parties belligérantes.

On s'explique donc les différences capitales qui existent entre les deux monnayages d'Accho et d'Arados, quoique de mêmes types, et portant des légendes phéniciennes : je les résume brièvement :

1. Müller, *loc. cit.*, n° 1366.
2. Müller, *loc. cit.*, n°s 1409, 1410, 1411, 1452 et 1453.

1° Les statères en or et les drachmes n'existent qu'à Accho;

2° Les modules se maintiennent à peu près invariables à Accho, ils augmentent à Arados, sur les tétradrachmes à partir de l'an 59, tout en conservant sur certains exemplaires les dimensions primitives;

3° Légendes et dates sont toujours phéniciennes à Accho. A Arados le monogramme est grec; les dates figurées en chiffres phéniciens jusqu'en 45 sont ensuite notées avec des lettres grecques;

4° Le système de notation n'est pas le même à Accho et à Arados. Au-dessous de 20, les unités sont figurées par des | à Accho et par des points à Arados; les vingtaines par = ou par O à Accho, et par Ⱨ à Arados, etc. En somme, le système d'Accho rappelle celui des types archaïques de Tyr, remontant sûrement au ve siècle avant J.-C., et celui d'Arados est absolument identique à celui des autonomes datées, en argent ou en cuivre, émises par la même métropole, postérieurement à 259 avant J.-C.

Ces remarques suffisent amplement à repousser l'attribution à l'ère d'Alexandre des dates phéniciennes inscrites sur les tétradrachmes d'Arados, à types alexandrins. D'ailleurs, l'hypothèse de Müller soulèverait d'autres objections des plus sérieuses. Elle obligerait à répartir, dans la courte période de dix-sept ans, six séries distinctes d'émission très nombreuses et très variées. Elle n'expliquerait pas l'apparition plus tardive à Arados qu'à Accho des dates en l'an 17 au lieu de l'an 5, tandis que cette particularité s'observe sur les autonomes datées de l'ère aradienne. Enfin, la disparition des tétradrachmes aradiens coïnciderait précisément avec une époque de prospérité inouie durant laquelle la métropole insulaire multiplia la frappe de ses autres monnaies d'argent et de bronze.

TABLEAU SYNOPTIQUE

DES PIÈCES DATÉES DE L'ÈRE D'ALEXANDRE

ÉMISES PAR LES VILLES DE PHÉNICIE

* Statères or ; + Tétradrachmes ; O Didrachmes ; Ϫ Drachmes ; ∪ Trioboles ; ∩ Oboles.

Av. J.-C.	Ère Alexandrine	Lettres numériques grecques	Chiffres phéniciens	Arados	Sidon	Tyr	Accho
333 — 332	1	Α	I [illegible] et [illegible]		+?	O	
332 — 331	2		II [illegible] ou [illegible]			O	
331 — 330	3		III [illegible]			O	
330 — 329	4	Δ		* +			
329 — 328	5		II III				+
328 — 327	6	Ι	II III	+			* +
327 — 326	7						
326 — 325	8	Θ			+		
325 — 324	9	Ι	III III III	+			+
324 — 323	10	Κ	—		* +		* +
323 — 322	11	Λ	I —	* +			+
322 — 321	12	Μ			+		
321 — 320	13	Ν			+		
320 — 319	14		III Λ		*		+?
319 — 318	15	Ο			+		
318 — 317	16	Π			+		
317 — 316	17	Ρ			+		
316 — 315	18	Σ		* + ∪ Ϫ	+		
315 — 314	19						

314 — 313	20	Υ	=		+		+
313 — 312	21	Φ			+		+ ∩
312 — 311	22						+
311 — 310	23	Ψ	III O et III =		+	O	✳+
310 — 309	24	Ω	IIII O et IIII =		+	O	+
309 — 308	25		IIIII O et IIIII =			O	✳+
308 — 307	26		III III O et III III =			O	✳+
307 — 306	27		I III III O et I III III =			O	+
306 — 305	28		IIII IIII =				+
305 — 304	29		III III III O et III III III =				+
304 — 303	30		∩O et —=			O	✳+
303 — 302	31		I∩O et I—=			O	+
302 — 301	32		II∩O et II—=			O	+
301 — 300	33		III∩O et III—=			O	✳+
300 — 299	34		IIII∩O et IIII—=			O	✳+
299 — 298	35		IIIII∩O et IIIII—=			O	+
298 — 297	36		III III—=			O	✳+
297 — 296	37		III IIII—=				+
296 — 295	38		IIII IIII—=				+
295 — 294	39		IIIIIIII—=				+
294 — 293	40		==				✳
293 — 292	41	AM			+		
292 — 291	42	MB			+		
291 — 290	43						
290 — 289	44	MΔ			+		
289 — 288	45						
288 — 287	46		III III == et III III HH				✳+

Le principal argument invoqué par Müller est une prétendue coïncidence de dates. La dernière date relevée par le savant danois sur les tétradrachmes alexandrins d'Arados est « l'an 76 ». En faisant commencer avec lui l'ère d'Alexandre en 334, soit un an avant son début réel, l'an 76 coïnciderait avec l'année 259-258 avant J.-C., année d'inauguration de l'ère autonome d'Arados. Mais cet argument n'a aucune valeur. Le musée de Berlin possède en effet un autre tétradrachme de même catégorie avec la date « an 89 », frappé, si on le rapporte à l'ère d'Alexandre, en 243 avant J.-C., c'est-à-dire seize ans après l'institution de l'ère aradienne.

Müller, partisan de l'adoption par Arados de l'ère d'Alexandre, a échoué dans sa démonstration, parce que son point de départ était erroné. Sa thèse se fût imposée sans conteste si, au lieu de comparer les septième et huitième séries datées des tétradrachmes aradiens à celle d'Accho, il eût comparé les première et deuxième séries d'Arados à celles de Sidon.

A Arados, il est vrai, le monnayage est moins riche et moins régulier, mais on y relève des dates complémentaires ou identiques à celles d'Accho et de Sidon. Les lettres numérales grecques appartiennent encore ici au *système alphabétique* comme à Sidon. Sur les statères, elles sont inscrites au droit : sur les tétradrachmes, dans le champ, à gauche, devant Zeus, comme à Sidon et à Accho. Les dates grecques des tétradrachmes aradiens, de même type, mais appartenant à l'ère de 259 avant J.-C., sont empruntées au *système décadique* [1] qui remplaça le système alphabétique en Phénicie, dès le règne de Ptolémée II Philadelphe. Ces dernières sont inscrites à l'exergue des revers.

1. Cf. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, 1901, p. 729.

Les dates que j'ai relevées comme appartenant à l'ère d'Alexandre sur les monnaies alexandrines d'Arados sont les suivantes : Δ, Ι, ΙΛ, et Σ [1], soit 4, 6, 9, 11 et 18, correspondant aux années 329, 327, 324, 322 et 315 avant J.-C. Pourquoi ces dates offrent-elles tant de lacunes au lieu de se succéder en séries plus ou moins longues comme à Sidon, à Tyr et à Accho? Impossible de résoudre ce problème. Peut-être de nouvelles trouvailles ou publications de pièces encore ignorées combleront-elles ces lacunes? Le fait toutefois me paraît douteux en présence des riches matériaux que j'ai pu réunir pour la présente étude.

L'existence de l'ère d'Alexandre à Sidon, comme dans les autres villes phéniciennes, entraîne un corollaire inattendu. Si, comme l'a soutenu dans ses écrits M. Clermont-Ganneau à diverses reprises [2], et même récemment [3], le roi Eschmounazar II a occupé le trône de Sidon, entre 300 et 280 avant J.-C., comment s'expliquer la rédaction chronologique de son épitaphe, et son silence sur l'ère du prétendu « Adon Melakim » dont il vante les bienfaits? Nouvelle preuve à ajouter à celles que j'ai déjà exposées dans d'autres mémoires [4] pour rejeter la célèbre dynastie des Eschmounazar à une époque antérieure à 480 avant J.-C.

15 mars 1903.

Dr J. ROUVIER.

1. Cabinet des médailles, nos de la série : 905, 906, 907 et 909.
2. *Recueil d'archéologie orientale*, t. I, p. 86 et 285. — *Études d'archéologie orientale*, t. I, p. 60 et suiv., p. 93 et suiv.
3. *Recueil d'archéologie orientale*, t. V, p. 223.
4. *L'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie*, dans *Rev. des études grecques*, 1899, p. 374, note 4. — *Les rois phéniciens de Sidon d'après leurs monnaies sous la dynastie des Achéménides*, dans *Revue numismatique*, 1902, p. 450.

NUMISMATIQUE ALEXANDRINE

I

LE MONNAYAGE D'AUGUSTE

§ 1er.

On sait que les premières monnaies frappées en Égypte à l'effigie d'Auguste sont identiques aux monnaies de bronze de la dernière reine d'Égypte, Cléopâtre. Leur analogie au point de vue des types, du module, du poids et même de la fabrique (flan épais et biseauté), est si grande que nous ne saurions parler des unes sans nous référer aux autres.

Voici d'abord la description des monnaies de Cléopâtre VII :

1. Sans légende; tête diadémée de la reine, à droite.

   ℟. ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ; aigle sur un foudre, à gauche ; devant, une corne d'abondance ; derrière, la lettre Π. — Æ 7.

   Feuardent, *Coll. Demetrio*, nos 439, 440, 441. — R. S. Poole, *Br. M.*, nos 4, 5. — Musée d'Alexandrie, nos 919, 920, 921.

2. Sans légende; même tête de la reine, à droite.

   ℟. Même légende et même type; derrière l'aigle, la lettre Μ. — Æ 5.

Feuardent, *Coll. Demetrio*, n° 442. — R. S. Poole, *Br. M.*, n°s 6, 7, 8, 9, 10, 11. — Musée d'Alexandrie, n°s 924, 925, 926 et 927.

Les monnaies d'Auguste sont les suivantes :

1. ΘΕΟΥ ΥΙΟΥ, en deux lignes verticales de chaque côté de la tête nue d'Auguste, à droite.

℟. ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ. Aigle sur un foudre, à gauche; devant, une corne d'abondance; derrière, la lettre Π. — Æ 7.

Feuardent, *Coll. Demetrio*, n° 539. — R. S. Poole, *Br. M.*, n° 1. — Coll. G. Dattari, n°s 2 et 3. — Musée d'Alexandrie, n°s 1, 2, 3.

2. Même légende et même tête d'Auguste, à droite.

℟. Même légende et même type; derrière l'aigle, la lettre M. — Æ 5.

Feuardent, *Coll. Demetrio*, n° 540. — R. S. Poole, *Br. M.*, n° 2. — Coll. G. Dattari, n° 4. — Musée d'Alexandrie, n° 4.

Celles de Livie :

1. ΛΙΟΥΙΑ CΕΒΑCΤΟΥ. Tête de Livie, à droite.

℟. Double corne d'abondance; dans le champ, la lettre Π. — Æ 7.

Coll. G. Dattari, n° 57.

2. Même légende et même tête de Livie, à droite.

℟. Aigle, à gauche; derrière, la lettre M. — Æ 5.

Coll. G. Dattari, n° 56.

Comme on le voit, ces monnaies sont de deux modules, 7 et 5, d'après l'échelle de Mionnet, et portent dans le champ du revers les lettres Π ou M. Les monnaies de Cléopâtre avec la lettre Π ont été classées par Fr. Lenormant à Paphos, mais M. Feuardent les a reportées à Alexandrie,

de même qu'il attribue à cette ville quantité de monnaies ptolémaïques à la marque ΠΑ, sans expliquer la lettre M qui figure sur d'autres pièces de la même reine. Poole aussi admet que la lettre Π indique l'atelier d'Alexandrie ; quant à la lettre M, il croit qu'elle pourrait désigner Memphis. Or, est-on bien sûr que ces lettres Π et M représentent des marques d'atelier? Nous en doutons.

D'abord pourquoi, contrairement à l'usage, n'a-t-on mis dans le champ de ces monnaies que la lettre Π, au lieu de ΠΑ, comme cela se trouve sur toutes les espèces en argent des derniers Ptolémées et de Cléopâtre VII? Pourquoi n'a-t-on mis qu'un M au lieu de ME? Ce n'était cependant pas la place qui manquait. En outre, la grandeur quelque peu insolite de ces lettres nous fait croire qu'elles ont été placées ainsi pour qu'on puisse les apercevoir au premier coup d'œil, ce qui n'était pas indispensable pour des marques d'atelier. Une autre remarque qui, croyons-nous, a échappé aux numismates, c'est que le Π ne se trouve que sur les pièces de grand module (7 de Mionnet) et l'M sur celles de petit module (5 de Mionnet). Cela prouve encore une fois que ces lettres ne sont pas des marques d'atelier, car l'atelier qui frappait les grandes pièces pouvait aussi bien frapper les petites.

En supposant même qu'il existât un atelier à Memphis, il est probable que l'on aurait d'autres monnaies des Lagides, de fabrique égyptienne, portant cette même lettre M ; mais non, de tant de monnaies royales que l'on possède, aucune n'a été jusqu'à ce jour attribuée à Memphis. Comment admettre que l'on ait créé un atelier spécial dans cette ancienne capitale de l'Égypte, qui, à l'époque qui nous occupe, avait perdu toute son importance, et cela rien que pour y frapper une seule monnaie, presque sans valeur?

Si donc, au lieu de voir dans ces lettres des marques d'ate-

liers imaginaires, nous y voyons tout simplement des lettres numérales, le Π signifie 80 et l'M 40. Comme nous venons de le dire, le Π se trouvant toujours sur les grandes, et l'M toujours sur les petites pièces, et ces dernières pesant juste la moitié des grandes, ces lettres indiquent simplement la valeur pour laquelle les monnaies ont été émises, non l'atelier où elles ont été frappées.

D'autres considérations semblent nous prêter leur appui. Les monnaies de Cléopâtre VII donnent à la reine une tête plutôt vieille ; elles datent de la fin de son règne, de l'époque où elle gouvernait avec Marc Antoine. Mommsen[1] nous dit que ce triumvir, l'an 38 av. J.-C., émit des pièces de un, deux, trois et quatre as, portant l'indication de leur valeur en lettres numérales grecques A, B, Γ et Δ, et qu'en la même année, Antoine fit frapper de l'argent égyptien sur le pied du denier romain[2]. Il est donc très probable que le système de mettre sur le numéraire de bronze l'indication de la valeur a été appliqué aux monnaies de Cléopâtre, pour les mettre en rapport avec le numéraire romain qui devait à cette époque circuler en quantité dans la vallée du Nil.

Ce qui nous confirme dans notre opinion, c'est qu'il existe d'autres monnaies d'Auguste portant l'indication de leur valeur ; nous en parlerons tout à l'heure.

§ 2.

La première date de règne que jusqu'ici on ait cru lire sur les monnaies d'Auguste est l'an 20, car au revers de quelques pièces on voit la lettre K (20). Nous les enlevons du

1. Mommsen-Blacas, *Histoire de la monn. rom.*, tome III, p. 33 et suiv.
2. Mommsen-Blacas, *Hist. de la monn. rom.*, tome III, p. 481.

groupe des monnaies datées, le K indiquant, sans nul doute, la valeur de la pièce et non la vingtième année du règne.

Voici d'abord la description de ces monnaies :

1. ΚΑΙΣΑΡ. Corne d'abondance.
℞. CEBACTOC. Autel allumé, et la lettre K. — Æ 3.

Feuardent, *Coll. Demetrio*, nº 550. — Poole, *Br. M.*, nº 19. — Coll. G. Dattari, nº 45. — Musée d'Alexandrie, nº 18.

2. ΚΑΙΣΑΡ, en deux lignes, au milieu d'une couronne.
℞. CEBACTOC. Galère; au-dessus, la lettre K. — Æ 3.

Feuardent, *Coll. Demetrio*, nº 551. — Coll. G. Dattari, nº 48. — Musée d'Alexandrie, nº 20.

M. Feuardent, dans son catalogue de la collection Demetrio, fait suivre la lettre K d'un point d'interrogation et juge nécessaire d'ajouter la note suivante :

« On pourrait croire que cette lettre K né représente pas « une date, à cause de l'absence du signe L qui devrait la « précéder; mais le nº 557 qui est de même fabrique et de « même style que le nº 550, semble confirmer cette classifi- « cation déjà adoptée. »

R. S. Poole [1] dit que le K doit indiquer l'an vingt. M. Dattari, dans le catalogue de sa collection et dans ses *Appunti di numismatica Alessandrina* [2], a adopté, lui aussi, l'ordre admis par ses devanciers.

Si le système de dater les monnaies avait été une innovation pour l'Égypte, on pourrait attribuer l'absence de la sigle L, cependant indispensable, à un oubli des graveurs

1. *Catalogue of the coins of Alexandria and the nomes*, p. XII.
2. *Rivista italiana di numismatica*, vol. XIII, 1900, fasc. III, p. 278.

de coins; mais ici ce n'est pas le cas, car le fait de dater les monnaies existait depuis longtemps en Égypte : ce n'était qu'une reprise de l'ancienne tradition ptolémaïque, appliquée aux monnaies romaines. Et encore, on constaterait cette faute du graveur sur quelques pièces et non sur tous les exemplaires connus portant la lettre K...

Si cette lettre indique une date, pourquoi ne la trouve-t-on que sur des pièces d'un même module (3 de Mionnet) et d'un même poids, et ne la trouve-t-on jamais sur des modules plus grands ou plus petits? Pourquoi dans les collections les plus importantes : Dattari, Demetrio, British Museum, Musée d'Alexandrie, etc., n'existe-t-il aucune monnaie portant quelque date intermédiaire entre cette prétendue année 20 (K) et l'an 28 (LKH), alors qu'à partir de l'an 28 les dates se succèdent régulièrement [1] jusqu'à l'an 42 (LMB), la dernière d'Auguste, et sont toujours précédées de la sigle L? Pourquoi cette lacune de sept années?

Cette lacune de sept années est d'une importance majeure pour notre théorie. En effet, devons-nous attribuer au simple hasard l'absence totale de monnaies à dates intermédiaires entre l'an 20 et 28, ou devons-nous croire que, durant sept ans, l'atelier d'Alexandrie n'a pas fonctionné? Nous le voudrions que nous ne pourrions admettre une telle hypothèse, car il existe des monnaies frappées précisément dans cet intervalle, mais avec cette importante différence qu'elles ne sont pas datées. Ces monnaies sans dates sont celles qui portent le titre de « Père de la Patrie » (ΠΑΤΗΡ ΠΑΤΡΙΔΟΣ). On sait que le titre de Père de la Patrie fut décerné à Auguste l'an 2 av. J.-C.; tous les numismates ont donc classé ces pièces, malgré l'absence de la date, à l'an 27 de

1. Dans la collection Dattari, en comptant une pièce de Livie de l'an 31 et une d'Auguste de l'an 37 acquise après la publication du catalogue, il ne manque de l'an 28 à l'an 42 que les années, 29, 32, 33 et 36.

son règne, ce qui est très juste, cette année correspondant à l'an 2 av. J.-C.

S'il pouvait subsister quelque doute sur l'interprétation que nous donnons à la lettre K, il sera dissipé par la monnaie suivante, qui fait partie de la collection de M. Dattari [1] :

ΚΑΙΣΑΡ en légende circulaire; au milieu, un croissant.

℞. ΣΕΒΑΣΤΟΥ en légende circulaire; au milieu, la lettre Η. — Æ 1. Poids, 0 gr. 75.

On le voit, là non plus, aucune trace de la sigle L; nous sommes en présence d'une monnaie portant l'indication de la valeur et la lettre Η est, comme nous l'avons fait remarquer pour le Κ, l'Μ et le Π, d'une grandeur insolite, ce qui n'a jamais lieu pour les lettres indiquant des dates. Si l'Η indiquait ici l'an 8, il en résulterait une nouvelle lacune de onze années et ce ne serait plus l'an 20 (Κ) mais l'an 8 (Η) que commencerait l'usage de dater les monnaies d'Auguste. L'an 8 correspond à l'an 21 av. J.-C.; or, à cette époque, les monnaies ressemblent à celles qui portent le titre ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ, c'est-à-dire qu'elles sont très épaisses et fortement biseautées, tandis que la pièce à l'Η, comme fabrique et comme style, est identique aux monnaies à la lettre Κ. Toutes les deux appartiennent au système semi-oncial et n'ont pu être frappées avant l'an 15 av. J.-C.

L'existence de monnaies d'Auguste portant des marques de valeur n'a rien de surprenant si l'on considère que bien avant la conquête de l'Égypte ce pays subissait l'influence romaine. Nous avons vu, sous Marc Antoine, que le numéraire en argent est frappé sur le pied du denier romain; au bronze de Cléopâtre VII, pour le mettre en rapport avec

1. Cette pièce, étant entrée dans la collection Dattari après la publication du catalogue, n'y figure pas encore.

l'argent, on applique une marque de valeur, bien qu'il soit toujours taillé sur l'ancien système de l'*outen*. Sous Auguste, on ne frappe pendant longtemps que les mêmes deux fractions (Π = 80 et M = 40), mais plus tard on en diminue le poids pour le réduire au système semi-oncial, tout en conservant aux pièces leurs anciens modules et leurs anciennes dénominations. C'est alors qu'on frappe d'autres fractions et que sur les premières émissions de monnaies divisionnaires on indique la valeur pour y habituer la population.

Les monnaies que nous venons de décrire forment déjà une série de quatre valeurs, Π = 80, M = 40, K = 20 et H = 8; cependant, il doit en exister d'autres, telles que IB = 12 ou I = 10; cette dernière fraction se trouverait sur une monnaie que Mionnet, d'après Sestini [1], décrit dans son *Supplément* :

ΚΑΙϹΑΡΟΣ. Capricorne; au-dessus, un foudre.
℞. ϹΕΒΑϹΤΟϹ. Au milieu, I (anno 10). — Æ 2.

Sur une pièce que M. Dattari possède [2], on voit une petite corne d'abondance au lieu d'un I, et une étoile au lieu d'un foudre. Il est donc douteux que cette pièce ait été bien lue, mais la valeur IB = 12 sur le module n° 2 compléterait notre série et aurait sa raison d'être. Cependant il existe des monnaies du module 2 portant la marque de valeur I = 10; nous trouvons cette lettre au revers d'une monnaie de Claude que l'on classe habituellement à l'an 10 (I) de son règne, bien qu'elle ne soit jamais précédée de la sigle L [3]; un autre I = 10 se lit sur une pièce de Néron [4] et plus tard nous la retrouvons sur toute une suite de monnaies d'Adrien, toujours du même module 2; dans le catalogue de sa collec-

1. Sestini, *Descriz. delle med. ant. gr. del Mus. Heder.*, terza parte, p. 10, n° 1, CMH, n° 7350. — Mionnet, *Suppl.*, t. IX, p. 26, n° 5.
2. Coll. G. Dattari, n° 17.
3. Feuardent, *Coll. Demetrio*, vol. II, n°s 633 et 634.
4. Feuardent, *Coll. Demetrio*, vol. II, n° 702.

tion, M. Dattari en décrit treize [1], mais sur la pièce de Néron et sur celles d'Adrien, la marque de valeur I = 10, pour ne pas la confondre avec les dates de règne, est toujours placée à l'avers, devant la tête de l'empereur. Ces monnaies font supposer que, après Auguste, les pièces de 8 ont été portées à 10 à la suite d'une réforme monétaire. Pour mieux faire comprendre notre idée, nous allons diviser les monnaies d'Auguste en quatre groupes.

1er GROUPE

De l'an 29 à 27 avant J.-C.

ΘΕΟΥ·ΥΙΟΥ sur deux lignes verticales de chaque côté de la tête nue d'Octave.

℞. ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ en légende circulaire. Aigle sur un foudre, à gauche. Devant, une corne d'abondance; derrière, les lettres Π ou Μ. Modules 7 et 5 de Mionnet.

Les pièces du module 7 portent toujours la lettre Π = 80, et pèsent : 18 gr. 50, 17 gr. 70, 17 gr. 50, soit en moyenne 17 gr. 90.

Celles du module 5 portent toujours la lettre Μ = 40 et pèsent : 9 gr. 60, 9 gr. 30, 9 gr. 20, en moyenne 9 gr. 30.

Les monnaies dont se compose ce premier groupe sont très épaisses et fortement biseautées; le type du revers et les lettres Π ou Μ sont identiques aux bronzes de Cléopâtre VII, et, comme ces derniers, les pièces ont été taillées sur le pied de l'*outen* ou ancienne livre égyptienne de 91 grammes environ; elles pèsent donc, les grandes 2 et les petites 1 *kite*,

1. G. Dattari, *Cat. de sa coll.*, 1909 à 1913 et 1936 à 1943.

c'est-à-dire $^1/_5$ et $^1/_{10}$ de l'*outen*, ce poids étant formé de dix *kites*.

Au titre ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ, on reconnaît qu'elles ont été frappées de l'an 29 à 27 av. J.-C., quoique n'étant pas datées.

2e GROUPE

De l'an 27 à 15 avant J.-C.

ΣΕΒΑ | ΣΤΟΣ sur deux lignes verticales de chaque côté de la tête d'Auguste.

℞. ΚΑΙ | ΣΑΡ, sur deux lignes verticales de chaque côté des types représentés.

Modules 7 et 5 de Mionnet.

Les pièces du module 7 pèsent : 18 gr. 05, 16 gr. 70, 15 gr. 70, 13 gr. 30, en moyenne 15 gr. 43. Celles du module 5 pèsent : 8 gr. 70, 7 gr. 80, 7 gr. 40, en moyenne 7 gr. 96.

Les monnaies de ce deuxième groupe sont de même fabrique que celles du premier; elles sont aussi sans dates; le titre ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ est remplacé par celui de ΣΕΒΑΣΤΟΣ, ce qui indique qu'elles ont été frappées à partir de l'an 27 av. J.-C. Malgré les différences que l'on constate dans leur poids, nous croyons qu'elles appartiennent encore au système de l'*outen*, et comme sur les précédentes, la tête d'Auguste y est toujours nue, tandis qu'elle est toujours laurée sur les pièces des groupes suivants.

Dans tous les catalogues, les monnaies que nous plaçons dans le troisième et le quatrième groupes sont indiquées comme étant des modules 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 ; on ne dit pas les demi-grandeurs. Cette manière de mesurer les monnaies peut être bonne pour une classification scientifique, mais nous doutons qu'à l'époque d'Auguste il existât autant de

fractions dans le numéraire de bronze; nous croyons que ce nombre énorme de modules, inconciliable avec la réalité des faits, est dû à une mauvaise fabrication des flans; en effet, nous voyons qu'à partir de l'an 15 av. J.-C., c'est-à-dire de l'introduction, en Égypte comme à Rome, du système semioncial, les monnaies deviennent plates et minces, les unes légèrement biseautées, d'autres sans biseau; à plusieurs adhèrent des excédents de métal, provenant de ce que les flans étaient coulés à la file avant la frappe; sur d'autres, ces excédents de métal ont été si mal coupés que souvent deux exemplaires de la même pièce sont désignés sous deux modules différents, tels que 7 et 6, 5 et 4.

Nous sommes donc d'avis que, si l'on tient compte du poids moyen des pièces, et si l'on a soin de les mesurer d'après l'empreinte produite par le coin, les modules des monnaies d'Auguste se réduisent à 7, 5, 3, 2, 1, et ce nombre de fractions est très suffisant, puisque la pièce la plus forte ne dépasse jamais le module 7. En effet, si l'on jette un coup d'œil sur l'échelle de Mionnet, on voit que la différence est si minime entre les modules 3 et 4, 4 et 5, 5 et 6, 6 et 7, qu'il serait impossible, n'ayant pas l'échelle devant soi, de déterminer exactement le vrai module d'une pièce. Par conséquent, comment aurait pu faire un contemporain d'Auguste, si la grande majorité des monnaies ne portaient pas l'indication de leur valeur, ni un type fixe pour les distinguer?

3e GROUPE

De l'an 15 à 1 avant J.-C.

ΚΑΙΣΑΡ, en légende circulaire autour de la tête laurée d'Auguste ou d'un type quelconque. — ΚΑΙΣΑΡ ou

ΚΑΙΣΑΡΟΣ, en deux lignes dans une couronne. — ΠΑΤΗΡ ΠΑΤΡΙΔΟΣ, en légende circulaire autour de la tête laurée d'Auguste. — Quelquefois, tête laurée d'Auguste sans légende.

℞. ΣΕΒΑΣΤΟΣ ou ΣΕΒΑΣΤΟΥ, en deux lignes dans une couronne. — En légende circulaire autour d'un type quelconque, ou autour d'une lettre numérale indiquant la valeur de la pièce.

Modules : 7, 5, 3, 2, 1.

Poids : Mod. 7; 12 gr, 50, 12 gr. 30, 11 gr. 60, 9 gr. 80, moyenne 11 gr. 60. — Mod. 5; 6 gr. 70, 6 gr. 30, 5 gr. 80, 4 gr. 50, moyenne 5 gr. 83. — Mod. 3; 3 gr. 70, 3 gr. 50, 2 gr. 80, moyenne 3 gr. 33. — Mod. 2; 1 gr. 50, 1 gr. 40, 1 gr. 30, moyenne 1 gr. 43. — Mod. 1; 0 gr. 80, 0 gr. 75, moyenne 0 gr. 77 [1].

Ces monnaies ne sont pas datées; on trouve sur quelques pièces l'indice de leur valeur, mais nous ne connaissons pas de monnaies d'Auguste appartenant à ce groupe et portant les lettres Π ou Μ; il n'en existe que de Livie. Dans le catalogue de sa collection, M. Dattari en décrit deux : nº 57 avec Π et nº 56 avec Μ. Ces pièces de Livie sont bien à leur place ici parce que la légende de l'avers, ΛΙΟΥΙΑ ϹΕΒΑϹΤΟΥ, est circulaire. En effet, elles ne peuvent appartenir au premier groupe, qui n'a pas le nom d'Auguste; ni au deuxième, où les légendes de l'avers et du revers sont toujours en ligne droite; ni au quatrième, n'étant pas datées.

C'est l'an 15 av. J.-C. qu'eut lieu à Rome la nouvelle organisation des espèces de cuivre : le sesterce et le dupon-

1. Les poids que nous donnons ici, nous les devons à l'obligeance de M. Dutilh, conservateur des monnaies du Musée d'Alexandrie; à l'exception cependant de la pièce à la lettre Η dont M. Dattari a bien voulu nous donner le poids et même un frottis.

dius sont frappés en laiton (*orichalcum*) sur le pied d'un quart d'once; l'as, le semis et le quadrans sont en cuivre sur le pied semi-oncial [1]; les monnaies que nous comprenons dans ce troisième groupe appartiennent donc au nouveau système adopté par Auguste pour l'as et ses divisions.

4e GROUPE

De l'an 1 avant J.-C. à 14 après J.-C.

Les monnaies que nous comprenons dans ce quatrième et dernier groupe sont, comme fabrique, style, poids et module, identiquement pareilles à celles du troisième, et appartiennent au même pied monétaire, mais s'en distinguent par les particularités suivantes :

1° Les pièces portant l'effigie d'Auguste sont toujours sans légende à l'avers.

2° Elles sont toutes datées, et la première date de règne que nous y trouvons et qui soit indiscutable, est l'an 28 (1 av. J.-C.), les lettres numérales **KH** étant précédées de la sigle **L**, signe indispensable pour que les lettres puissent indiquer une date. Dans les inscriptions et les papyrus, **L** précède toujours une date.

Bref, la lettre	**Π**	ne se trouve que sur les monnaies du module	7.
—	**M**	—	5.
—	**K**	—	3.
—	**H**	—	1.

Maintenant quelle est la valeur indiquée par ces lettres **Π**, **M**, **K** et **H** ?

1. Mommsen-Blacas, *Hist. de la monn. rom.*, tome III, p. 482.

Nous croyons que ce sont des chalques, puisque en Égypte on comptait par drachmes, oboles et chalques, et que huit chalques formaient une obole; en ce cas, nous aurions le tableau suivant :

I. Les pièces du module 7 et du poids moyen de 11 gr. 60 = 1 as, lettre Π = 80 chalques = 10 oboles.

II. Les pièces du module 5 et du poids moyen de 5 gr. 83 = 1 semis, lettre M = 40 chalques = 5 oboles.

III. Les pièces du module 3 et du poids moyen de 3 gr. 33 = 1 quadrans, lettre K = 20 chalques = 2 oboles 1/2.

IV. Les pièces du module 1 et du poids moyen de 0 gr. 77 = 1 once $\frac{1}{2}$ (?), lettre H = 8 chalques = 1 obole.

Qu'un heureux hasard fasse que l'on trouve sur une pièce du module 2 les lettres IB = 12 chalques, et nous aurons toutes les divisions des monnaies de bronze d'Auguste à Alexandrie.

Dans le catalogue de sa collection, M. Dattari décrit, sous les numéros 50 et 64, deux monnaies, une d'Auguste et une de Livie, comme portant la date LKA (21). Les premières monnaies datées étant de l'an 28 (LKH), nous avons prié M. Dattari de nous montrer ces pièces et voici ce que nous avons constaté. La monnaie d'Auguste ne peut appartenir à cet empereur :

1° Parce que le K est très douteux ; même en admettant cette lecture, les lettres KA devraient être placées dans l'angle de l'L (LKA) comme sur toutes les monnaies d'Auguste antérieures à l'an 35 de son règne, tandis qu'ici elles sont placées au-dessus du crocodile et l'L (si L il y a) se trouve au-dessous.

2° Parce que, étant du module 2, la pièce devrait porter ΚΑΙΣΑΡΟΣ à l'avers, ΣΕΒΑΣΤΟΥ au revers; quoique l'ibis de

l'avers et le crocodile du revers soient très en relief et bien distincts, on ne voit aucune trace de légende. Dès lors, comment attribuer à Auguste une pièce qui ne porte ni son effigie ni un de ses noms? Par la date? Mais elle est douteuse et peut appartenir à tous les empereurs ayant dépassé vingt ans de règne. Jusqu'ici, on ne connaît pas de monnaie d'Auguste datée sans son effigie ou son nom. Cette pièce doit être classée aux incertaines. M. Feuardent, *Catal. Demetrio*, page 335, en décrit quatre exemplaires identiques à celui de M. Dattari et qui portent des dates différentes : LA, LC ou LO, ou bien qui n'ont pas de date.

Quant à la pièce de Livie, son état de conservation est si défectueux que toute discussion deviendrait oiseuse.

II

LES MONNAIES DES NOMES

(NOTE ADDITIONNELLE) [1]

M. Dattari vient de publier, dans le « Journal international d'archéologie numismatique [2] », un mémoire intitulé : *Dell' affinità delle monete di restituzione e le monete dei nomi d'Egitto.* A la fin de son travail, l'auteur ajoute une note où nous sommes visé directement. Il critique notre *Essai sur l'origine des monnaies des nomes*, en affirmant

1. Voy. *Rev. num.*, 1901, p. 167-173.
2. Publié par M. Svoronos, tome V, 1er et 2e trim. 1902.

que les dates dont nous nous sommes servi pour établir notre cycle de 18 ans « *sono viziosi ed atti ad indurre in errore* ».

Nous avions attribué l'émission des monnaies nomiques à la remise des redevances dues au fisc impérial. Cette remise n'exigeait pas un jour fixe et ne constituait pas un anniversaire. L'émission des monnaies pouvait aussi bien être faite dans tel mois que dans tel autre, pourvu qu'elle eût lieu dans l'année qui complétait le cycle de 18 ans.

Par conséquent :

L'émission de l'an 11 (LIA) de Domitien a eu lieu du 29 août 91 au 28 août 92 ap. J.-C. ;

L'émission de l'an 12 (LIB) de Trajan a eu lieu du 29 août 108 au 28 août 109 ap. J.-C. ;

L'émission de l'an 11 (LIA) d'Adrien a eu lieu du 29 août 126 au 28 août 127 ap. J.-C. ;

L'émission de l'an 8 (LH) d'Antonin a eu lieu du 29 août 144 au 28 août 145 ap. J.-C. ;

Ce tableau chronologique montre clairement que :

4 mois de l'an 91 de J.-C. appartiennent à l'an 11 (LIA) de Domitien ;

8 mois de l'an 109 de J.-C. appartiennent à l'an 12 (LIB) de Trajan ;

8 mois de l'an 127 de J.-C. appartiennent à l'an 11 (LIA) d'Adrien ;

8 mois de l'an 145 de J.-C. appartiennent à l'an 8 (LH) d'Antonin.

Il en résulte les équations suivantes : $91 + 18 = 109$. $109 + 18 = 127$. $127 + 18 = 145$.

Voilà notre cycle de 18 ans.

L'opinion de M. Dattari est que les monnaies nomiques, à l'exception de celles de l'an 7 (LZ) d'Adrien, ont été émises

en commémoration du 1er janvier de l'an 27 av. J.-C, véritable date de la fondation de l'Empire, dont on aurait rafraîchi le souvenir tous les 17 ans à partir de Tibère; voilà pourquoi l'auteur prend pour point de départ de son calcul la seconde partie de l'an 11 (LIA) de Domitien, c'est-à-dire la partie qui commence le 1er janvier et finit le 28 août. Nous reconnaissons que M. Dattari est plus savant que nous; il peut fixer non seulement l'année, mais le mois et le jour; son calcul est le suivant :

Le 1er janvier de l'an 11 (LIA) du règne de Domitien correspond au 1er janvier de l'an 92 de J.-C.;

Le 1er janvier de l'an 12 (LIB) du règne de Trajan correspond au 1er janvier de l'an 109 de J.-C.;

Le 1er janvier de l'an 11 (LIA) du règne d'Adrien correspond au 1er janvier de l'an 127 de J.-C.;

Le 1er janvier de l'an 8 (LH) du règne d'Antonin correspond au 1er janvier de l'an 145 de J.-C.

Appliquons à ces dates le cycle de 17 ans de M. Dattari, et nous trouvons :

Janvier 92 + 17 ans = Janvier 109, exact.
— 109 + 17 ans = — 126, inexact.
— 126 + 17 ans = — 143, inexact.

Il y a une différence d'un an dans l'intervalle qui sépare les émissions de Trajan et d'Adrien, et une seconde année d'erreur entre l'émission d'Adrien et celle d'Antonin.

Selon nous, le mois de janvier 126 appartient à l'an 10 (LI) et non à l'an 11 (LIA) d'Adrien, ensuite la première moitié de l'an 11 (LIA) n'est pas une moitié, mais un tiers d'année, puisque cette partie commence le 29 août et finit le 31 décembre 126; puis le mois de janvier n'y existe pas, à moins d'admettre qu'Adrien ait fêté l'an 27 av. J.-C. au

1er janvier 126 et frappé les monnaies commémoratives huit mois après la fête, ou bien qu'il ait émis les monnaies quatre mois avant l'anniversaire du 1er janvier 127. De même, d'après le cycle de 17 ans de M. Dattari, Antonin aurait dû frapper ses monnaies nomiques en janvier 143 de J.-C., mais cette date appartenant à l'an 6 (LS), et le 1er janvier 144 de J.-C. à l'an 7 (LZ) d'Antonin, il y a une différence de deux ans pour arriver au 1er janvier 145 qui appartient à l'an 8 (LH) du règne. Comment se fait-il que M. Dattari ne trouve qu'une erreur d'un an dans l'intervalle qui s'écoule entre l'émission d'Adrien et celle d'Antonin? La réponse est bien simple. Comme de janvier 109 à janvier 127 il y a 18 ans, et de janvier 127 à janvier 145 encore 18 ans, l'auteur de l' *Appunto* reporte la fête de janvier 127 entre août et décembre 126, puis il dit : de août-décembre 126 à août-décembre 144 il y a 18 ans; donc, la différence n'est que d'un an. Mais supposons qu'en cette année 1902 la fête du 14 juillet ait été remise au 14 septembre, l'an prochain elle aura lieu le 14 juillet et non le 14 septembre. La différence est donc bien de deux ans.

Pour justifier ce qu'il appelle une année de différence, M. Dattari fait entrer en ligne les monnaies dites astronomiques; en vérité, nous ne voyons pas trop quelle corrélation il peut y avoir entre ces pièces et celles des nomes, si ce n'est qu'elles ont été frappées en la même année 8 (LH). Si elles se réfèrent, comme il dit, à la conjonction du cycle Sothiaque et du cycle de l'année vague égyptienne, qui eut lieu en l'an 2 (LB) = 138-139 de J.-C., et que cet événement ait soulevé des discussions entre les astronomes de l'époque, ces discussions n'ont pu modifier en rien la marche régulière des années, puisque, depuis Auguste, l'année égyptienne, par l'introduction d'un jour complémentaire, tous les quatre ans, devint fixe de vague qu'elle était auparavant.

Reprenons le système de l'auteur à l'endroit où, du 1er janvier 27 av. J.-C. au 31 décembre 24 ap. J.-C. (=51 ans), il compte trois périodes de 17 ans. Le calcul est exact, mais du 29 août 91 ap. J.-C., premier jour de l'an 11 (LIA) du règne de Domitien, au 28 août 145 ap. J.-C., dernier jour de l'an 8 (LH) du règne d'Antonin, il y a 54 ans, y compris les années bissextiles, et la différence est manifestement de trois ans.

Si M. Dattari avait *matematicamente* prouvé que les monnaies des nomes ont été émises tous les 17 ans, nous comprendrions la peine qu'il s'est donnée pour nous apprendre la définition du mot κύκλος, mais comme nous doutons du bien fondé de sa théorie, nous osons croire que notre solution à nous, basée sur le cycle de 18 ans, n'est pas aussi *arbitraria* qu'il voudrait le faire croire.

Avant Domitien, existe-il des monnaies nomiques? non. Après Antonin et Marc Aurèle? non plus. A part Auguste, connaît-on d'autres empereurs (jusqu'à Aurélien), en dehors de Domitien, Trajan, Adrien, Antonin et Marc Aurèle, qui aient détruit les créances du fisc impérial? non. Donc notre hypothèse peut être soutenue.

Dans l'ouvrage de Cohen [1], M. Dattari trouvera, sous le n° 1210, un grand bronze d'Adrien, dont voici la description :

IMP·CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG·P·M·TR·P·COS·III. Buste (d'Adrien) lauré, à droite.

℞. RELIQVA VETERA HS·NOVIES MILL·ABOLITA·S·C. Licteur debout, à gauche, brûlant un amas de papiers et tenant un faisceau et une hache.

Trois autres pièces (nos 1211-13) sont des variétés du n° 1210, mais la légende du revers est toujours la même, et

1. Cohen, 2e éd., t. II, p. 208 et 209.

au revers du n° 1212, on voit en plus trois citoyens debout en face d'Adrien, levant les mains pour l'acclamer. Ces monnaies sont toutes de la même année et concordent avec l'histoire qui nous dit qu'Adrien brûla en grande pompe, dans le Forum, pour neuf millions de sesterces de reliquats qui lui étaient dus [1].

Nous restons donc convaincu que notre hypothèse sur l'*Origine des monnaies des nomes* sera admise par tous ceux qui n'apportent pas de parti pris dans l'étude des problèmes historiques.

Le Caire, octobre 1902.

A. Parazzoli.

1. Cf. *Num. Chron.*, t. V, 1902. Article de sir J. Evans : *The burning of bonds under Hadrian.*

MONNAIES TROUVÉES A KARNAK

(DON ROTHSCHILD)

La généreuse libéralité de Mme la baronne James de Rothschild a fait entrer récemment au Cabinet des Médailles quatre *aurei* de l'époque des Sévères, provenant de la fameuse trouvaille de Karnak [1], tous quatre de la plus parfaite conservation et de la plus insigne rareté. En voici la description.

PLAUTILLE

1. PLAVTILLAE AVGVSTAE. Buste de Plautille, à droite. Ses cheveux, ramenés derrière la tête en tresses régulières, s'y enroulent en chignon. Le peplum drape ses épaules.

℞. CONCORDIAE AETERNAE. Caracalla et Plautille debout l'un en face de l'autre, se donnant la main. Caracalla est drapé dans la toge et tient dans sa main gauche un *volumen*, Plautille est vêtue de la tunique talaire et du peplum qu'elle retient de la main gauche.

AV. 20 mill. — Poids : 7 gr. 17.

1. Sur la trouvaille de Karnak, cf. *Revue numismatique*, 1902, p. 296 ; K. Regling, *Römische aurei aus dem Funde von Karnak* (*Festschrift zu Otto Hirschfelds sechzigstem Geburtstage*) et la *Revue belge de numismatique*, 1902, pl. VIII.

Cohen signale un exemplaire de cette monnaie au *British Museum*. Le denier aux mêmes types se rencontre assez fréquemment.





Quoique cet aureus ne soit pas explicitement daté, tout porte à croire qu'il a été frappé à l'occasion du mariage de Caracalla et de Plautille, l'an 955 de Rome (202 après J.-C.). Le type du revers est l'allusion la plus directe à cet événement. Caracalla n'avait pas quinze ans à cette date ; Plautille n'était qu'un peu plus jeune, et ce sont bien deux adolescents, deux enfants même, qui sont figurés sur la monnaie. Le buste du droit nous montre également une Plautille bien plus jeune qu'elle n'apparaît sur la plupart de ses autres portraits. Cette coiffure qui laisse la nuque à découvert n'est pas celle que nous voyons le plus habituellement sur les monnaies de l'impératrice, caractérisée par une chevelure compliquée qui couvre une partie du cou : c'est au contraire une coiffure d'enfant, plus simple et moins personnelle. Cet aureus, d'une très belle conservation, constitue donc un précieux document iconographique pour la première jeunesse de Plautille [1].

Le nom de l'impératrice, au lieu d'être au nominatif, est mis au datif : PLAVTILLAE·AVGVSTAE [2]. Cette formule remplace

1. Les grandes dissemblances des profils monétaires de Plautille rendent cette iconographie très incertaine.

2. Il serait permis aussi d'y voir un génitif, en sous-entendant le mot *effigies*. Mais en bien des cas analogues, la légende est indiscutablement au datif : par exemple : IMP·CAES·TRAIAN·HADRIANO·AVG·DIVI·TRA·

la formule au nominatif sur toutes les pièces où Plautille est représentée très jeune : je crois pouvoir poser en principe que le nominatif est réservé à l'impératrice régnante, tandis que le datif est employé lorsqu'il s'agit de la femme d'un *auguste* seulement associé à l'empire. Cet aureus a été en effet frappé par l'autorité de Septime Sévère, et comme consacré par lui à honorer celle qui entrait dans sa famille. Il le consacrait en même temps à un espoir de concorde éternelle, CONCORDIAE·AETERNAE, auquel l'histoire devait donner le plus cruel démenti.

GÉTA

2. P SEPT·GETA CAES·PONT. Buste de Géta enfant, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaulette droite de l'armure.

℟. CASTOR. Castor, nu, sauf une chlamyde agrafée sur l'épaule droite, debout devant son cheval qu'il tient par la bride de la main droite, une haste à la main gauche. Tréflage à gauche.

AV. 20 mill. — Poids : 6 gr. 90.





Cohen décrit cette monnaie sans l'avoir vue : un exemplaire en a appartenu à la collection Caylus. Mais si cet aureus est rare, le denier et le moyen bronze aux mêmes types se rencontrent couramment.

Toutes les monnaies de Géta à la légende CASTOR portent au droit la même légende et le même buste du jeune César encore enfant. Elles ont toutes été frappées vraisemblablement à la même époque, sous le règne de Septime Sévère. Géta ayant été nommé César en l'an 198, après l'expédition de Sévère contre les Parthes, ces monnaies qui sont de celles où il apparaît le plus jeune, par conséquent des premières frappées à son effigie, sont antérieures à l'année 200 après J.-C.

Le type et la légende du revers sont propres à Géta. Aucune monnaie impériale antérieure ne porte la légende CASTOR, non plus qu'aucune monnaie de Septime Sévère, ni de Caracalla, ni même de leurs successeurs immédiats [1]. Pour quelle raison restaura-t-on en l'honneur de Géta ce type fréquent sur les deniers de la République romaine et abandonné depuis ?

Eckhel [2] propose une explication qui n'est guère satisfaisante : « Novus in moneta imperatorum typus Castor, etsi perantiquus in numis consularibus. In praesentibus numis ad *Principem juventutis* adludit, qui velut Castor ludis equestribus praefuit *Troja* [3] dictis. »

Mais pour faire admettre cette explication, Eckhel est obligé de faire descendre jusqu'à l'année 205, où Géta fut consul pour la première fois, les médailles qui nous occupent : or le buste de Géta sur les médailles de son premier consulat le représente sensiblement moins jeune qu'il n'est figuré ici. Il serait contraire du reste aux usages que sur une monnaie datant du premier consulat d'un

1. On retrouve ce type sous Gallien et Postume.
2. *Doctrina numorum*, t. VII, p. 229.
3. Les jeux troïens consistaient en une lutte de deux troupes de jeunes gens montés à cheval. Suétone en parle dans sa *Vie de César* (XXXIX) : « *Trojam lusit turma duplex, majorum minorumque puerorum.* »

César, on n'ait pas fait figurer ce titre. Enfin il faut avouer que cette image de Castor n'eût été qu'une bien lointaine allusion à ces jeux troiens, et bien peu de ceux qui maniaient cette monnaie eussent su la comprendre.

Il vaut mieux admettre qu'il y avait entre Géta et Castor un lien plus intime et que le fils de Sévère pouvait se réclamer du fils de Léda comme d'un véritable patron. Une remarque doit transformer cette présomption en certitude : nous lisons dans Spartien [1] : « Natus est Geta Severo et Vitellio coss., Mediolani, etsi aliter alii prodiderunt, VI. calend. Junias, ex Julia. » Or cette date très précise se trouve placée sous la constellation des Gémeaux. On sait avec quelle minutieuse superstition Septime Sévère croyait à l'astrologie. Il était africain de naissance, et en aucune autre province, dit-on, cette superstition n'était aussi répandue. Son mariage avec Julie Domne prouve combien il y était lui-même attaché : « Cum amissa uxore aliam vellet ducere, genituras sponsarum requirebat, ipse quoque matheseos peritissimus : et cum audisset esse in Syria quamdam quae id genituræ haberet ut regi jungeretur, eamdem uxorem petiit, Juliam scilicet » (*Hist. Aug.*, Septime Sévère, III). L'influence des astres sur la destinée d'un fils qu'il chérissait ne lui avait donc pas été indifférente. La constellation des Dioscures lui avait semblé sans doute un heureux présage et il avait associé son fils au plus illustre des deux. Castor veillait sur la destinée de Géta. Aussi était-il naturel que Sévère en fît graver l'image au revers des monnaies frappées au nom du César enfant.

3. P·SEPT·GETA CAES PONT. Buste de Géta enfant, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaulette droite de l'armure.

1. *Hist. Aug.*, Géta, III.

℞. NOBI LITAS. Déesse, diadémée et vêtue d'une tunique talaire, le peplum pendant le long de son dos, debout à droite, la main droite s'appuyant à un long sceptre, la main gauche, tendue en avant, portant le *palladium*.

AV. 21 mill. — Poids : 7 gr. 25.




La seconde édition de Cohen décrit une pièce semblable, appartenant à la collection de sir John Evans. En outre, le denier au même type n'est pas rare. On connaît également un quinaire d'argent et des bronzes de Géta avec le même revers.

Cette déesse allégorique qui symbolise la *noblesse* n'est connue qu'à partir de l'époque de Commode. Cet empereur en fit graver l'image sur ses monnaies. Elle est caractérisée par la haste et le palladium [1], ce qui semble indiquer qu'elle est bien la déesse de la *noblesse romaine*, noblesse du sang et des armes, et non pas la personnification d'une vertu abstraite à laquelle nous, modernes, sommes plus sensibles que les Romains.

Tous les Sévères ont eu des monnaies à ce type, qui toutefois n'est vraiment fréquent que sur les deniers de Géta. Septime Sévère s'était proclamé l'héritier et même le

1. On a contesté que la statuette que porte la déesse fût le *palladium*. Mais l'examen attentif de notre aureus et des grands bronzes de Commode à la légende NOBILITAS·AVG· etc. nous donne la certitude que le graveur a voulu figurer une Pallas combattant, un peu moins archaïque peut-être que le *palladium* classique, mais non essentiellement différente.

fils adoptif de Commode, et c'est évidemment pour ce motif qu'il lui a emprunté ce type monétaire [1].

MACRIN

4. IMP C M OPEL SEV MACRINVS AVG. Buste lauré de Macrin, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaulette droite de l'armure.

℞. PONTIF MAX T | R P COS P P. Jupiter, debout de face, regardant à gauche ; il est nu ; un léger manteau est posé sur son épaule gauche ; sa main gauche s'appuie à un long sceptre ; sa main droite tient le foudre.

AV. 21 mill. 1/2. — Poids : 7 gr. 27.




Cette médaille était ignorée avant la trouvaille de Karnak. On connaissait seulement des deniers aux mêmes types. Cet aureus, absolument à fleur de coin, et d'ailleurs de bon style, est donc une pièce extrêmement précieuse [2].

Il a été frappé en 217 après J.-C., la première année du règne de Macrin, qui ne fut empereur que quatorze mois. Rien à dire de la légende ni du type du revers, extrêmement fréquents dans toute la numismatique impériale.

1. Septime Sévère n'était pas de noblesse illustre, sans être toutefois d'extraction obscure. On lit dans Spartien : « Interfecto Didio Juliano, Severus Africa oriundus imperium obtinuit : cui civitas Leptis, pater Geta : majores equites Romani ante civitatem omnibus datam : mater, Fulvia Pia : patrui, M. Agrippa et Severus consulares... » (*Hist. Aug.*, Sévère, I).

2. Sir John Evans a acquis un double de cet aureus, trouvé en même temps que lui. Il l'a publié dans le *Numismatic chronicle* de 1902, p. 351, pl. XVIII, n° 10.

Je ne ferai qu'une remarque, qui intéresse surtout la technique monétaire. En comparant attentivement cet aureus avec ceux qui sont placés dans le même médaillier, j'en ai noté deux autres dont l'avers provient sans aucun doute possible du même coin que celui-ci. Or le Cabinet de France ne possède que dix aureus de Macrin. Il faut donc en conclure que les pièces issues d'un même coin sont très loin d'être aussi rares qu'il est d'usage de le dire.

J'ajoute que ces aureus dont les droits sont identiques, ont des revers différents : l'un d'eux même a été frappé en 218. Voici la description de l'un et de l'autre :

℞. SECVRITAS·TEMPORVM. La Sécurité, diadémée, vêtue d'une tunique talaire et d'un peplum, debout de face, les jambes croisées ; sa tête est tournée à gauche ; sa main droite tient un sceptre long ; son bras gauche s'appuie à un cippe.

AV. 22 mill. — Poids : 7 gr. 23. (Cohen, n° 121.)

℞. PONTIF·MAX·TR·P·II·COS·II·P·P. L'Abondance assise, à gauche, sur un trône, le pied gauche posé sur un scabellum. Elle est vêtue de la tunique talaire et du peplum ; elle porte une corne d'abondance sur le bras gauche, et tient dans la main droite une glane d'épis ; devant elle, une corbeille.

AV. 22 mill. — Poids : 7 gr. 28. (Cohen, n° 101.)

On voit donc que les coins du droit s'accouplaient avec différents coins de revers, et que d'autre part ce coin, en particulier, a servi assez longtemps, pour plusieurs émissions, qui doivent se répartir sur plusieurs mois, car le second consulat de Macrin n'a pas coïncidé avec le renouvellement de sa puissance tribunice[1]. Donc, même si

1. Nous possédons, en effet, des médailles avec la légende PONTIF·MAX·TR·P·II·COS·P·P.

l'on date l'aureus publié ci-dessus de la fin de l'année 217, il faut admettre que le coin de l'avers a servi pendant une durée plus longue que celle qu'on attribue généralement aux coins antiques. Le droit de la médaille datée du second consulat de Macrin porte sans doute quelques traces d'usure du coin, de légers empâtements, des détails venus à la frappe avec moins de précision, un grènetis moins épais et moins net. Mais elle est encore d'une très bonne fabrique, et pour s'apercevoir de si minimes différences, il faut avoir comme élément de comparaison une pièce d'une conservation aussi exceptionnelle que celle qui vient d'entrer au Cabinet des médailles [1].

JEAN DE FOVILLE.

1. Le droit d'un aureus publié par M. K. Regling (*loc. l.*, nº 60) me semble appartenir également au même coin, autant qu'on en peut juger d'après une phototypie : cet aureus est daté de l'année 218, et le revers est une quatrième variété : il figure la Victoire debout entre deux clipeus, et porte la légende : VICT·PART·P·M·TR·P·II·COS·II·P·P.

DE

QUELQUES PORTRAITS SIGILLAIRES

Les érudits qui se sont attachés à faire valoir les avantages de l'étude des sceaux, n'ont pas manqué de vanter la riche collection d'effigies qu'ils présentent. Le public, toujours avide d'images, s'est empressé d'accueillir celles que lui apportaient les sigillographes. Il est généralement admis, de nos jours, que les figures des princes et des particuliers qui sont tracées sur les sceaux, constituent des portraits fidèles. On reconnaît, seulement, qu'au cours des siècles les bas-reliefs de cire se sont quelquefois déformés par suite de chocs malencontreux ou de pressions regrettables, et que les artistes chargés de graver les images des possesseurs de sceaux, sont fréquemment restés inférieurs à leur tâche. Mais on ne doute point des intentions des graveurs ; on estime qu'ils ont, aussi fidèlement qu'ils le pouvaient, imité les traits de leurs contemporains.

A première vue, il paraît presque impossible de contrôler leur fidélité. La méthode comparative est difficilement applicable. Souvent, en effet, nous n'avons qu'une image de chaque personne. Ici, contrairement à la maxime de droit, le témoin unique a été cru.

N'y a-t-il donc pas de criterium qui permette de vérifier l'exactitude de tels portraits?

Je pense que, parfois, on peut prouver leur infidélité, même en l'absence d'éléments de comparaison.

Il est peu probable que deux personnages, — fussent-ils père et fils, — se soient jamais ressemblés, trait pour trait, au point que la même effigie pût représenter indifféremment l'un ou l'autre. Or, les gens du moyen âge ont volontiers admis qu'une seule figure convenait à plusieurs personnes. Nous constatons que certains rois n'ont pas craint d'adopter pour eux-mêmes l'image de leur prédécesseur, conservant tel quel le sceau de majesté de leur devancier ou ne changeant que la légende, d'autres fois, le faisant copier exactement sans modifier en rien l'effigie. C'est ainsi que l'empereur Otton II a utilisé un sceau d'Otton Ier, Otton III un sceau d'Otton II[1]. En France, Philippe Ier a employé le sceau de Henri Ier, approprié à son usage par un simple changement d'inscription[2]. Chez les rois d'Angleterre, ce procédé est fréquent; le même sceau a servi à Édouard II et à Édouard III; un deuxième sceau de ce dernier a été adopté successivement par Richard II et par Henri IV; un autre de Henri IV a été repris par Henri V; Richard III a fait usage de celui d'Édouard IV, Henri VIII et de celui de Henri VII[3].

1. Cf. K. Foltz, *Die Siegel der deutschen Könige und Kaiser aus dem Sächsischen Hause* (Neues Archiv, t. III); — E. Geib, *Die Siegel deutscher Könige und Kaiser von Karl dem Grossen bis Friedrich I., in allgemein. [Bayer.] Reichsarchiv.* (Archivalische Zeitschrift, nouv. série, t. II); — C. Heffner, *Die deutschen Kaiser und Königssiegel, nebst denen der Kaiserinnen, Königinnen und Reichverweser.*

2. E. de Stadler, *Sceau inédit de Philippe Ier* (Revue archéologique, 1847).

3. Collection de sceaux des Archives nationales, nos 10020, 10022, 10024, 10025, 10032, 10033, 10037, 10038, 10039, 10046, 10049, 10050, 10052. Cf. W. de G. Birch, *Catalogue of seals in the department of manuscripts in the British Museum*, t. I.

Quand d'un prince adulte le sceau passe à un enfant, une telle pratique va évidemment à l'encontre de tout respect de la ressemblance. Lorsque Philippe Ier monta sur le trône, en 1060, il avait sept ou huit ans : le sceau qu'il a employé au début de son règne lui donne une longue barbe [1].

Sur le sceau que l'on apposait en son nom, dès 985, Otton III, roi de Germanie, porte une moustache : il avait alors cinq ans [2].

Les tailleurs de sceaux, à défaut de fidélité dans l'imitation des traits, ont-ils, du moins, rendu exactement l'allure générale du personnage, son port caractéristique?

Ici, encore, nous pouvons relever des invraisemblances.

On sait, par son propre témoignage, que Jean de Joinville, lors de la bataille de Taillebourg (1242), n'avait « onques hauberc vestu [3] ». Or, dès 1239, son sceau le montre couvert du harnais de guerre [4]. Des enfants sont représentés armés de pied en cap, brandissant une épée, montés sur un cheval au galop. Tel le duc Charles III de Lorraine ; il était âgé de quatre ans en 1547 ; à cette date nous le voyons figuré en tenue de combat [5].

Ces exemples suffisent à prouver que, usant de prévoyance, les tuteurs ont fait représenter leurs jeunes pupilles tels qu'ils devaient être un jour, à l'âge adulte, si

1. Archives nationales, K 20, n° 4 (Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 33).

2. Sceau reproduit par C. Heffner (*op. cit.*, tab. II, n° 16) d'après un original conservé à Karlsruhe. E. Geib (*op. cit.*, p. 121) a signalé l'invraisemblance de cette image.

3. *Histoire de saint Louis*, édition Wailly (1874), p. 103.

4. Archives nationales, J 1035, n° 23 (Douët d'Arcq, *Collection de sceaux* n° 307). Ce sceau a été publié par N. de Wailly, dans son édition de Joinville (1874), 20e éclaircissement.

5. Archives de Meurthe-et-Moselle, B 500, n° 17.

Le sceau delphinal de Louis XIV, dont un exemplaire du mois d'août 1648 est conservé aux Archives nationales (L 960), figure un cavalier en armes. Il avait été gravé pour Louis XIII, et, lorsqu'il passa à l'usage de Louis XIV, on ne prit même pas la peine d'en modifier la légende qui porte « Ludovicus XIII ».

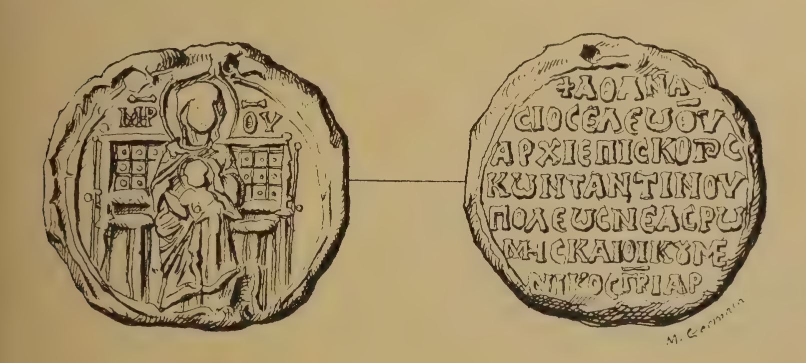
Dieu leur prêtait vie. C'est un genre d'exactitude que nous admettons difficilement aujourd'hui. Au moyen âge, et même à une époque plus récente, nos pères se souciaient peu de la ressemblance physique, telle que nous la comprenons, du moins quand il s'agissait de l'exécution des sceaux. En revanche, ils paraissent avoir cherché à reproduire minutieusement les attributs de chaque fonction, le costume congruent à chaque classe sociale. Ce qu'ils nous ont laissé, ce sont des représentations officielles de dignités plutôt que des images de personnes. Il faut s'en rendre compte pour apprécier la valeur iconographique des portraits sigillaires.

Max Prinet.

MÉLANGES & DOCUMENTS

SCEAU D'ATHANASE, PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE

On ne connaît qu'un petit nombre de sceaux des patriarches de Constantinople. A la liste très sommaire dressée par M. Gustave Schlumberger dans sa *Sigillographie de l'empire byzantin*, une récente acquisition du Cabinet des médailles permet d'ajouter un sceau inédit, dont voici la description :



MP | ΘY. La *Panagia* assise de face sur un large trône, et tenant sur ses genoux l'enfant Jésus.

℟. + ΑΘΑΝΑ | ϹΙΟϹ·ΕΛΕΩ·ΘV· | ΑΡΧΙΕΠΙϹΚΟΡϹ | ΚΩΝ-ΤΑΝΤΙΝΟV | ΠΟΛΕΩϹ·ΝΕΑϹ·ΡΩ | ΜΗϹ·ΚΑΙ·ΟΙΚΟΥΜΕ | ΝΙΚΟϹ. ΠΑΤΡΙΑΡ en sept lignes. ('Αθανασίος ἐλέῳ Θεοῦ ἀρχιεπίσκοπος Κωνσ-

ταντινουπόλεως, νέας Ρώμης, καὶ οἰκουμενικὸς πατριάρχης.) — Plomb. Diamètre : 39 mill.

Ce plomb porte donc l'empreinte du sceau d'Athanase qui fut à deux reprises patriarche de Constantinople, de 1289 à 1293 et de 1304 à 1311, sous le long règne de l'empereur Andronic II Paléologue, dit le Vieux. C'était un homme d'humble extraction, à la fois austère et violent. Sa dureté l'ayant rendu impopulaire, il dut s'enfuir de Constantinople, le 16 octobre 1293, et démissionner. L'empereur le rappela onze ans plus tard, après la retraite du patriarche Jean XII. Mais Athanase ne sut pas plus que par le passé se concilier la sympathie de ceux qu'il gouvernait, et il démissionna de nouveau en 1311.

JEAN DE FOVILLE.

CHRONIQUE

TROUVAILLES DE MONNAIES

1. — Le « Bull. arch. du Comité des trav. hist. », 1902, mentionne les trouvailles suivantes de monnaies antiques :

Monnaies massaliotes (spécialement des petits bronzes, qui sont plus rares), au Brusq, près Toulon ; — Monnaies grecques d'Afrique, à Cherchel, dont l'une est de Juba II et Cléopâtre, une autre de Ptolémée, son fils, une autre encore, à la tête de Perséphone avec trois épées (*lisez* : trois épis?) [1] au revers ; — Monnaie punique de bronze trouvée à Dougga ; — Deniers de la république romaine trouvés à Fernana ; — Médaillon d'argent de Constant II trouvé à Sissy (Aisne), etc.

2. — *Catalogue of Ægyptian antiquities... exhibited at University College*, Londres, 1902, in-16. Trésor de monnaies alexandrines trouvées à Dimeh (d'après « Rev. ét. gr. », 1902, p. 434).

3. — *Une cachette de monnaies à Carthage au Ve siècle*. Sous ce titre, le R. P. Delattre fait dans les « Mém. de la Soc. archéol. de Constantine » une relation détaillée de la trouvaille qui a été signalée ici même [2].

4. — *Notes sur quelques tiers de sou mérovingiens découverts dans la commune de Lisle-sur-Tarn, à Avens (Aventium) et à Bannassac*, par A. Gaillac (dans « Rev. histor. du Tarn », 1902, t. XIX, p. 154).

1. Cf. *Rev. afric.*, 1902, 2e trim.
2. *Rev. num.*, 1902, p. 297.

5. — Dans la commune de Saint-Arailles, canton de Vic-Fezenzac (Gers), vase contenant pour 6.000 francs environ de pièces d'or du moyen âge (« Bull. arch. du Comité », 1901, CXXX).

Cette trouvaille a été étudiée en détail par M. Ad. Blanchet (« Bull. intern. », 1903, p. 38); elle est d'une grande importance, tant par le nombre des pièces que par la variété et la rareté de plusieurs d'entre elles. On y trouve des monnaies de Philippe VI de Valois, Jean le Bon, Charles V dauphin; Edouard III; Louis de Bavière, Charles IV, empereur; Urbain V; Étienne de la Garde, archevêque d'Arles; Raymond III d'Orange; Pierre IV d'Aragon; Robert II d'Achaïe, etc.

6. — On vient de faire à Rille (Indre-et-Loire) une découverte de plus de 560 blancs guénards de Charles VI; et à Ligueil (Indre-et-Loire) celle de 322 pièces d'argent et de billon datant depuis le règne de Charles VIII jusqu'à la fin du xvie siècle, au règne de Henri III (d'après la « Corresp. histor. et archéol. », 1903, p. 55).

7. — *Découvertes de monnaies à Luynes*. Elles sont décrites par le Cte Ch. de Beaumont dans le « Bull. de la Soc. archéol. de Touraine », t. XIII, 1902, p. 491.

Dans un champ situé au bord de la route de Luynes à Pernay, près du lieu dit Cimetière-à-Nicot, commune de Luynes, un cultivateur a trouvé enveloppées dans un morceau d'étoffe cinq pièces d'argent savoir : 1° un douzain de Charles VII; 2° un douzain de François Ier; 3° deux douzains aux croissants de Henri II ; 4° un douzain aux H de Henri II. Ce sont là les types de quatre monnaies comprises entre 1422 et 1589, qui ont sans doute été cachées en terre à l'époque des guerres de religion. Elles portent la marque d'ateliers éloignés les uns des autres : Tournai, Angers, Bordeaux.

8. — *Les souterrains-refuges de Naours* (*Somme*), par M. l'abbé Poulaine (dans « Bull. du Com. des trav. histor. », 1902, p. 51 et suiv.). On y a trouvé des monnaies qui sont comme autant de pièces à conviction démontrant l'habitat des souterrains à diverses époques. A citer : une pièce d'or de Philippe II, roi d'Espagne, remontant à l'époque de la Ligue; des jetons de Tournai du commencement du xve siècle, laissés sans doute par des fugitifs ; une monnaie de Louis XIV, se rapportant probablement au temps du passage des armées du prince Eugène et de Marlborough, etc.

9. — Des ouvriers occupés à démolir un mur dans un vieil immeuble sis à Audierne (Finistère) et appartenant au docteur Piton,

médecin principal de la Marine en retraite à Brest, ont mis au jour un trésor le 7 août dernier.

Il consistait en pièces d'argent dont le total formait un poids de 58 kilos et qui sont presque toutes à l'effigie de Louis XIV ; une ou deux pièces sont à l'effigie de Louis XIII ; dix-sept sont des monnaies de Philippe V d'Espagne, dont les tranches ont été rognées et les faces martelées.

Les pièces de Louis XIV comprennent environ 900 écus, 1.800 demi-écus et 350 quarts d'écu. Les pièces les plus anciennes sont de 1643, les plus récentes de 1709. Le tout était enfermé dans un sac de toile à moitié détruit par le temps. Le trésor a été partagé à parties égales entre le propriétaire et l'ouvrier qui l'avait découvert.



VENTES DE MONNAIES

1. — Les 7, 8 et 9 mai 1903 a eu lieu, par les soins de MM. Sambon et Canessa, la vente de la collection Maddalena[1] à l'hôtel Drouot.

L'Italie antique du Nord était représentée par de belles pièces à qui leur rareté n'a pourtant pas fait dépasser les prix de 100 à 125 francs : telles sont la drachme au revers du poulpe où l'on voit une alliance entre Populonia et Camars, et dont le musée de Berlin possède un rarissime exemplaire ; la monnaie d'Échetia (Ligurie) au type du hibou, qui figure dans le Catalogue de Muret parmi les incertaines imitées de Marseille ; la monnaie de la guerre sociale au type du guerrier, debout à côté d'un loup, beaucoup plus rare que le taureau.

Les prix élevés apparaissent avec le didrachme campanien à la légende ΚΑΜΠΑΝΟΝ (n° 81—780 fr.). Une autre rareté du Cabinet de Berlin, le Bellérophon de Fensernia, s'est vendue 505 fr. et la pièce de Hyria qui a au droit la même tête de Junon de face, et au revers le taureau androcéphale, 650 fr. Nous citerons plusieurs jolies pièces de Tarente, parmi lesquelles le didrachme au cavalier dont un valet arrête le cheval, un véritable petit bas-relief, a été payé 460 fr. Un didrachme de Métaponte, dont la tête a un style exquis, a atteint 1.650 fr. (n° 355). Crotone était représentée par de belles monnaies : la Junon de face au revers d'Hercule assis (425 fr.); la tête d'Apollon avec le trépied (1.160 fr.) ; enfin cet aigle aux ailes éployées, d'un si gracieux mouvement, qui ne s'est payé que 120 fr. parce qu'il était cassé. Une petite Victoire de Térina a fait 340 fr. Le chasseur assis de Pandosia a été

1. M. Maddalena était un docteur, de Naples.

payé 810 fr., c'est-à-dire plus cher que ne semblait l'indiquer l'état de conservation. Avec la pièce d'Agrigente, ce remarquable tétradrachme aux deux aigles, dont le défaut est que l'artiste paraît avoir été embarrassé de choisir pour son revers entre le crabe, type de la ville, et la figure originale de Scylla, nous atteignons 2.300 fr. Un tétradrachme signé d'Evænète, au revers un peu abîmé, a été payé 920 fr., et un autre du même, 900 fr. ; un bronze syracusain, signé par Phrygillos, 270 fr.

Parmi les pièces de la république romaine, nous citerons celle de la gens Numonia, le guerrier attaquant un vallum, 170 fr. Le grand bronze d'Auguste et du monétaire Othon, très beau il est vrai, a fait 710 fr., tandis que Cohen le cote 100 fr. ; enfin une *Concordia* d'Annia Faustina et Élagabale, 700 fr. Le total des vacations a été de 42.737 fr. pour 1123 numéros.

2. — La collection de M. Charvet, de Beauvais, que MM. Rollin et Feuardent ont mise en vente les 30 avril, 1er et 2 mai, présentait surtout un lot de monnaies impériales d'or de belle conservation. Dépassant toutes les autres enchères, l'aureus de Faustine mère au revers du paon (dans Cohen : 35 fr.) a atteint le prix fort élevé de 1.020 fr. Ont dépassé 350 fr. : la Faustine jeune au revers de Vénus (n° 485, Cohen : 40 fr.) ; le Pertinax au revers de la Providence debout (n° 496, Cohen : 300 fr.) et le Gallien au revers de la Victoire (n° 530, Cohen : 100 fr.). Parmi les pièces grecques, un quadrige de l'époque d'Agathocle a fait 380 fr. ; et veut-on savoir combien les amateurs estiment la Victoire de Samothrace ? 220 fr.

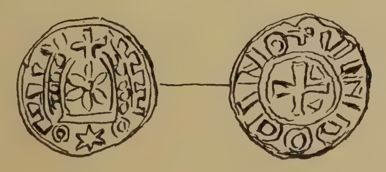
3. — La « Revue belge », dans sa première livraison de 1903, rend compte d'une vente qui a eu lieu à Bruxelles par les soins de M. Dupriez. Elle comprenait de belles médailles artistiques du xvie siècle, parmi lesquelles M. de Witte mentionne un médaillon du cardinal de Richelieu signé J. Warin (450 fr.) ; Cosme II de Médicis, grand médaillon uniface par G. Dupré (220 fr.) ; J.-L. de Nogaret de la Vallette, par G. Dupré (180 fr.) ; Marc-Antoine Memmo, médaillon uniface, par le même (190 fr.) ; Nicolas Brulart de Sillery, chancelier de France, par le même (170 fr.) ; Guillaume le Taciturne et sa femme, par Conrad Bloc, médaille admirablement reciselée (590 fr.), etc.



Les trépieds de Gélon et de ses frères. — Dans la « Revue des études grecques » (1903, p. 18-24), M. Th. Reinach commente le fait historique de l'offrande des trépieds d'or à Apollon Pythien, par Gélon et ses frères, après leur victoire d'Himère sur les Carthaginois. Il cite deux textes en apparence contradictoires, celui de Diodore qui parle d'un poids de 16 talents et celui de l'*Anthologie*, qui donne le chiffre de 50 talents. C'est, autant qu'on en peut juger par les restitutions probables, que le premier désigne le seul trépied offert par Gélon, et l'épigrammatiste les trépieds consacrés par les quatre fils de Deinoménès ; de plus, l'historien s'exprime en talents attiques et le poète en talents siciliens (comme le prouve la fraction 100 litres). En tenant compte de ces différences, on s'aperçoit que les deux textes se confirment l'un l'autre.



Monnaie vendômoise inédite. — Ce denier, entré récemment au musée de Vendôme, présente au droit une croix cantonnée au 4 d'un besant échancré ou croissant, avec VINDOCINO en légende circulaire ; au revers est une sorte de portail ou châtel, formé en bas par une barre horizontale supportant deux montants courbes qui se rejoignent à leur sommet sous une croisette. Ces montants sont accompagnés extérieurement de cinq petits besants, puis d'une barre courbe portant cinq créneaux comme ceux qui forment la partie supérieure du type ordinaire vendômois. Au centre du portail, une rosace à six feuilles ; dessous, une étoile à six pointes accostée de deux annelets. Poids : 0 gr. 77.



Le droit est celui du n° 1785 de Poey d'Avant, mais le revers est inédit. Il fut inspiré probablement par les monnaies de Tours. Le graveur a voulu faire un denier qui participât à la fois de celles-ci et du vieux type vendômois. A Vendôme il a pris la partie supérieure, les

créneaux représentant la chevelure de la tête primitive, puis le retournant d'une façon symétrique de l'autre côté, il a composé ledit portail analogue au châtel, de sorte que notre pièce établit un intermédiaire entre le type spécial chartrain du pays et le type tournois qui l'a suivi sur les pièces des comtes à partir de Jean III (1207-1218). C'est à lui qu'il faudrait attribuer ce denier (Letessier, dans *Bull. de la Soc. archéol. du Vendômois*, t. XLI, 1902).



Congrès des Sociétés savantes (avril 1902). — M. L. Blancard a commenté un contrat monétaire de l'an 1365, relatif aux monnaies frappées à Tarascon par ordre de la reine Jeanne. Les marcs mentionnés dans ce contrat, pour la taille des monnaies, sont ceux de la Cour romaine, de Marseille et de Provence ; les monnaies sont les florins de la Chambre, de la Sentence, de la Couronne, à la Croisette, le gros d'argent, le double noir, le denier. — M. Plancouard a signalé deux documents intéressants pour l'histoire monétaire, savoir : un extrait d'un registre des comptes de la ville de Pontoise, en 1225, mentionnant une once d'or perçue par les hoirs de Cléry sur le change ; un registre de Saint-Martin de Pontoise, conservé aux archives départementales de Seine-et-Oise, donnant des évaluations du gros tournois dans la première moitié du XIVe siècle (*Bull. Com. trav. hist.*, p. LII et LVIII).



Congrès international des sciences historiques à Rome. — Ce congrès, dont la section numismatique fut une des plus brillantes, s'est tenu du 2 au 9 avril au palais du Capitole. M. S. Ricci en a donné dans la « Rivista » (p. 217 à 246) un compte rendu détaillé. Voici la liste des communications qui furent présentées :

3 avril (Présidence Babelon). — S. Ambrosoli, *Sur l'usage des langues nationales dans les écrits de numismatique.* L'auteur voudrait que, sauf certaines études toutes locales, les érudits s'en tiennent à l'un des quatre grands idiomes européens : français, anglais, allemand, italien. Il aurait voulu aussi que le « Corpus numorum » fût rédigé en latin. — Bresslau, *Les deniers impériaux de Frédéric Ier.* — F. Gnecchi, *Les personnifications allégoriques sur les impériales romaines.* — Zielinski, *Les artistes italiens Mosca et Caraglio*;

leur séjour à la cour de France. — E. Gabricci, *Les types monétaires de l'Italie antique.* Rapports de cette civilisation avec celle de l'Asie Mineure et des îles de la mer Égée. — E. Babelon, *Les types des monnaies de Septime Sévère pour l'Afrique*, relatives en particulier à l'aqueduc de Carthage et au temple d'Eschmoun-Esculape.

4 avril (Présidence Pick). — S. Ricci, *De la classification des collections de monnaies italiennes.* Il s'agit de modifier l'ordre alphabétique des ateliers, qui est si commode, mais peu scientifique. Cette question provoque dans le congrès de longs débats. — E. Gnecchi, *Un écu de Spinola, prince de Vergagni.* — S. Ambrosoli, *Les restitutions ou consécrations du III*e *siècle.* L'auteur les rapporte au règne de Trébonien Galle. — Ad. Blanchet, *Le « Congiarium » de César et les monnaies portant l'inscription « Palikanus ».* — Castellani, *Sur la monnaie pontificale au XVIII*e *siècle.* — Simonetti, *Sur les types des monnaies grecques.*

6 avril (Présidence Luschin von Ebengreuth). — Le président, *Sur la méthode qu'on doit observer dans la description des trouvailles de monnaies du moyen âge.* Si on ne donne pas le poids de chaque pièce, réunir par groupes les espèces semblables et donner le poids moyen de chaque groupe. — Salinas, *Monnaies siciliennes.* — Pick, *Les statues d'Apollon sur les monnaies grecques et romaines.* — Papadopoli, *Tarif vénitien de 1543.* L'auteur l'a retrouvé depuis le Congrès de 1900 où il traita ce sujet. — Hæberlin, *Atlas de l'« æs grave » italique et romain.* Les congressistes admirent ce luxueux et consciencieux recueil. — Caruso Lanza, *Les monnaies grecques et l'histoire des mythes.*

7 avril (Présidence Hæberlin). — Correra, *Monnaie de Neapolis.* — De Petra, *La date de deux monnaies grecques, de Cumes et de Neapolis.* — S. Ricci, *La numismatique dans l'enseignement.* — S. Ambrosoli, *Monnaies du XV*e *siècle. L'atelier de Charleville sous les Gonzague. Thaler de Henri de Mansfeld.* — M. Piccione, *Sur les monnaies fourrées.*

Quelques-uns de ces mémoires seront publiés dans la « Rivista », ainsi que plusieurs travaux dont leurs auteurs, MM. Maurice, de Witte, etc., ont fait hommage. — Le prochain Congrès international aura lieu à Berlin en 1906.

A. D.



Médailles de Léon XIII. — On peut lire dans « Le Mois littéraire et pittoresque » (Paris, 5, rue Bayard [1]), un article sur *Léon XIII d'après les médailles de son pontificat*, par Mgr A. Battandier, avec 38 vignettes (1903, n° 57, p. 258-278). Cette étude paraîtra particulièrement intéressante si l'on songe que, « chaque année à la Saint-Pierre, le pape fait frapper une médaille pour commémorer l'événement le plus saillant qui a marqué son pontificat pendant les douze mois qui



Fig. 1

Fig. 2 Fig. 3

viennent de s'écouler. Quand les pontifes romains étaient encore en possession de leur domaine temporel, ces événements se rapportaient d'ordinaire à leur peuple : c'était une ville relevée de ses ruines, une forteresse destinée à contenir de remuants voisins, un pont élevé pour la commodité des habitants. Après la prise de Rome, Pie IX dut consacrer ses médailles à d'autres sujets : restaurations de basiliques, saint Joseph donné comme patron à l'Église, etc. ; la dernière représentait le Bon Pasteur entouré de ses brebis fidèles et portant sur ses

1. Cf. *Ann. pontifical*, du même (1903).

épaules la brebis égarée. Reproduire chacune de ces médailles, en indiquer le sujet, en donner le commentaire, c'est donc écrire l'histoire d'un pontificat sur le canevas dressé par le Pontife lui-même. »

Les principales médailles de Léon XIII étudiées par l'auteur sont : Le nouveau portique de Saint-Jean-de-Latran (fig. 1) ; Saint Thomas



Fig. 4

nommé patron des universités et l'Éducation de la jeunesse (fig. 2) ; la médaille sur l'encouragement aux études historiques (création de l'École de paléographie du Vatican) ; sur l'arbitrage entre l'Allemagne

et l'Espagne à propos des Carolines (fig. 3) ; sur le jubilé sacerdotal et le jubilé épiscopal ; sur la condition des ouvriers ; sur la réorganisation de l'Église dans l'Hindoustan et sur l'union des Églises orientale et romaine.

Le même article donne une reproduction du portrait du pape défunt à 90 ans, par Mme Croce-Lancelot (fig. 4.)

A. D.

* * *

M. G. Dattari, le savant numismatiste depuis longtemps établi au Caire, se propose de publier un *Corpus* des monnaies des Nomes de l'Égypte. La difficulté a toujours été grande de se procurer de bons exemplaires de ces pièces trop souvent mal conservées. La collection de l'auteur lui en fournit le meilleur noyau ; puisse-t-il le compléter au mieux de ses désirs ! Nous posséderons ainsi un recueil d'ensemble précieux pour l'étude de ces questions délicates. On sait que l'un de nos collaborateurs, M. Adr. Blanchet, rendant compte de l'important ouvrage, *Monete imperiali greche. Numi Augg. Alexandrini ; Catalogo della collezione Dattari*, a particulièrement signalé les hypothèses, tant de M. Dattari que de M. Parazzoli, pour expliquer les émissions des monnaies des Nomes [1].

R. M.



S. M. le roi d'Italie est attendu à Paris. Il se rendra le 18 octobre à la Monnaie, où il verra frapper une médaille en souvenir de sa visite, et recevra, pour ses collections particulières, un exemplaire de toutes les médailles dont nous avons les coins.



On vient de commencer la frappe d'une nouvelle monnaie française ; celle de la Guadeloupe, consistant en jetons de nickel destinés à remplacer les bons de caisse en papier. C'est à M. Patey, le distingué graveur, que l'administration du quai Conti a confié le soin de doter notre colonie d'une monnaie artistique. Elle représente au droit un profil

1. *Rev. num.*, 4e sér., VI, 1902, p. 148. Cf. *id.*, p. 502 et article ci-dessus, p. 266.

sévère de Caraïbe, curieusement casqué de plumes, portant un collier au cou et de larges anneaux aux oreilles. Comme inscription : *République française. Guadeloupe et dépendances.* Au revers, la valeur de la pièce est indiquée au-dessus d'une branche d'arbre au feuillage souple qui abrite le millésime. Puis cette inscription : *Contrevaleur déposée au Trésor.*

La nouvelle monnaie de la Guadeloupe, en effet, tient lieu de bons de papier et n'a qu'une valeur représentative. Elle se composera de jetons de 50 centimes et de 1 franc, à dix-huit pans. Ajoutons qu'il sera frappé 600.000 jetons à 50 centimes et 700.000 jetons à 1 franc, soit pour une valeur de un million qui suffira aux besoins de la colonie.

C'est également à M. Patey qu'est due la nouvelle monnaie de nickel [1] destinée à notre usage journalier. Cette pièce de 25 centimes a fait son apparition; comme il fallait s'y attendre, elle est froidement accueillie, et à cause de la complication qu'apporte dans les comptes une unité nouvelle et à cause des dangers de confusion avec les unités existantes. Elle n'a pas le trou central, adopté par nos voisins les Belges, mais elle a la tranche lisse à laquelle on est revenu après avoir paru y renoncer un moment. Une autre particularité qui la distingue, est cette inscription du chiffre 25 dans un carré. A l'avenir de décider si la nouvelle venue doit conquérir la faveur du public.



NÉCROLOGIE

Les Revues allemandes et autrichiennes ont annoncé la mort du célèbre médailleur viennois Anton Scharff, décédé le 6 juillet dernier. Fils de Michel Scharff, graveur de la Monnaie, il naquit en 1845 à Vienne; successivement aide-graveur, puis graveur, il avait reçu finalement la haute dignité de *Kammermedailleur*. Artiste fécond, il a représenté un grand nombre de personnages princiers ou de célébrités et obtenu le grand prix de notre Exposition de 1900 ; sa *Paysanne* est très réputée en Autriche, et il a gravé pour la *Numismatische Gesellschaft* la médaille du centenaire d'Eckel. Scharff a puissamment contribué à cette rénovation de l'art de la médaille que l'Autriche a connue

1. Cf. *Rev. num.*, 1902, p. 486, et 1903, p. 74.

en même temps que notre pays, et beaucoup de jeunes talents ont vu leurs efforts facilités par son heureuse initiative.

*
* *

Nous devons de plus un regret à la mémoire de M. Saint-Elme Gautier, décédé inopinément au mois de juin, et dont le talent de dessinateur contribua de longues années à illustrer cette Revue. Le principal titre de M. Saint-Elme Gautier à l'attention des archéologues est l'illustration du Catalogue des bronzes de la Bibliothèque nationale par MM. Babelon et Blanchet.

A. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

G. F. Hill. *Coins of ancient Sicily.* Westminster, A. Constable, 1903, xiv-256 p., avec 17 pl., 80 illustr. dans le texte et une carte.

Veut-on présenter au public une contrée du monde grec spécialement riche en belles et curieuses médailles, on pense tout de suite à la Sicile. Elle ne nous a pas laissé beaucoup d'œuvres de grande sculpture, et les auteurs ont peu parlé des artistes siciliens ; mais ses monnaies, très nombreuses, sont hors de pair. Nulle part nous ne tirons de ces petits monuments autant d'indications sur les artistes qui les créèrent ; nulle part nous ne suivons d'aussi près le mouvement de l'art qui les fit éclore. La Sicile grecque est chère à des Français, car dans la donation du duc de Luynes elle tenait la première place, et, si cette collection avait été publiée, nous aurions là depuis longtemps un beau répertoire de monnaies siciliennes. Depuis, que de magnifiques exemplaires ont passé sous nos yeux dans les ventes ! Combien d'admirables pièces sont entrées dans les grands médailliers nationaux ou particuliers ! Le duc de Luynes et Raoul Rochette possédaient déjà sur ces artistes des notions précises ; mais les recherches patientes de MM. Head, Evans et autres érudits d'outre-Manche ont accumulé les

indices révélateurs et, en permettant de lire des monogrammes qui semblaient ne devoir jamais livrer leur secret, ont abouti à une chronologie plus stricte : la science historique n'est pas plus restée inactive que le goût croissant des amateurs pour la « fleur de coin ».

M. Hill a donc pensé à juste titre que le moment était venu d'offrir aux amateurs, aux étudiants, aux archéologues non numismates, — et les numismates ne s'en plaindront pas, — un livre d'ensemble richement illustré sur les monnaies de Sicile. M. Hill, qui se recommande à nous par ses travaux d'érudit, s'excuse dans la préface d'avoir fait de la vulgarisation. Nous l'en remercierons, à voir quelles étranges erreurs se propagent de manuel en manuel, quand ceux-ci sont l'œuvre d'hommes simplement pourvus de savoir-faire et d'une culture générale. Seul le spécialiste sait distinguer dans les travaux récents l'hypothèse qui doit être négligée, comme aventureuse et encore mal assise, des nouveautés qui peuvent être présentées au public sans le déconcerter.

Je prends pour exemple l'application que donne M. Hill aux mots de droit et de revers, *obverse* et *reverse* ; il leur dénie en effet le sens banal, imparfaitement défini, qu'ils ont d'ordinaire et qui provient de la confusion établie entre le droit et la face d'une part, le revers et la prétendue pile de l'autre. Pour lui, après les travaux récents sur la technique monétaire des Anciens[1], le Droit, c'est le côté bombé de la pièce, celui qui justement était tourné pendant la frappe contre la pile, et le Revers, c'est le côté concave, en contact avec le trousseau. Ainsi, au cours de la série syracusaine, la tête est d'abord au revers, c'est-à-dire au trousseau, puis passe au droit, autrement dit à la pile. Si en général l'usage s'établit que la tête soit au droit, c'est parce que, exigeant un plus grand effort à cause du relief, on la frappait sur coin dormant, mais cela n'est pas absolu. Sur les planches de cet ouvrage, quand les deux côtés sont donnés, le droit d'abord, la tête est tantôt la première, tantôt la seconde. Ce mode de description a besoin d'être justifié auprès de l'amateur, mais il ne saurait le surprendre longtemps, car il relève du criterium le plus aisé qui soit à vérifier.

M. Hill divise l'histoire des monnaies siciliennes en cinq périodes. La première comprend les monnaies antérieures à 480 et la seconde va jusqu'à 415. C'est le temps de l'archaïsme. Les figures ont les cheveux lourdement nattés, les yeux en amandes, le sourire aux lèvres, et Syracuse crée le type du bige, en doublant les lignes des chevaux

1. Voy. E. Babelon, *Tr. des m. gr. et rom.*, t. I, col. 930.

quand on veut donner l'illusion d'un quadrige ; les animaux sont nombreux, et aussi les dieux-fleuves représentés par des taureaux à tête humaine. Cet art nerveux pèche quelquefois par excès de force dans le rendu des figures, comme pour ce Silène [1] dont la musculature puissante n'est pas justifiée par son attitude de repos.

La plus importante pièce de l'époque archaïque, c'est le *Demareteion*, que M. Hill a fort joliment commenté. Écoutons plutôt cette description de la tête.

When we consider the detail of the head, we see that all the exaggerated characters of the more archaic art are softened.

The eye, it is true, is not yet shown in profile, and the ear is a little too high up; there is still a trace of what was once the "archaic grin" due to an unskilful attempt to show the modelling of the cheek and mouth. Here the attempt has resulted in a smile, a little prin, perhaps, but nor unpleasing. The linear circle has been well explained as the survival of the circular margin enclosing the small head on the early Syracusan tetradrachms, "partly, no doubt, preserved because it served a useful purpose in defining the outlines of the head [2]" and, we may add, in giving a line to which the letters of the inscription should be ranged.

It would be difficult to find any monument which conveys a better idea than this coin of the grace and refinement, the faithful and careful workmanship, the combination of formality with the promise of freedom, which are charasteristic of the best archaic art of Greece.

Au Demareteion succéda cette gracieuse éclosion de médailles réunies sur la planche III, que d'aucuns sont tentés de préférer aux plus belles, parce qu'elles ne portent pas encore en elles le présage de la décadence, comme dit Ruskin, ou parce qu'on ne peut pas dire d'elles, comme de l'art parvenu à son plus haut période :

Et monté sur le faîte il aspire à descendre.

C'est l'expédition des Athéniens contre Syracuse, en 413, qui donna le coup de fouet aux énergies de la grande île ; et c'est alors que parurent les incomparables médaillons de Cimon et d'Evænète. La tête est chez celui-là plus expressive et plus vivante ; chez celui-ci plus idéale et plus suave. Le premier a plus de majesté, le second plus de grâce. Quant au quadrige, il est plus sévère chez Cimon, il a plus d'envolée chez Evænète. Un nouvel artiste, leur émule, dont on ne connaît que deux œuvres, toutes deux en Angleterre, a une touche encore plus séduisante, avec un peu d'exubérance et de préciosité. La

1. Pl. IV, 10.
2. Paroles de M. Evans.

tête d'Aréthuse de face, création de Cimon, est la merveille par excellence ; nous arrivons au dernier terme de la beauté et de l'expression, mais déjà nous sommes sortis des conditions normales du monnayage.

Les types syracusains, popularisés par de tels artistes, eurent une vogue inouïe dans toute la Sicile ; mais les autres types évoluèrent aussi. On peut suivre parallèlement dans plusieurs villes cette marche vers l'anthropomorphisme, qui substitue à un animal le dieu qui va l'avoir pour attribut, tel le chasseur de Ségeste prenant place à côté du chien ; à Naxus, le Dionysos olympien remplace le dieu satyrique et brutal ; le fleuve Géla s'humanise, l'Amenanus n'a plus qu'une petite corne soulignant la tête humaine, et le fleuve Acragas, conduisant le char d'Agrigente[1], est simplement un personnage nu. Partout se manifeste cette ingéniosité des artistes grecs qui, sans rompre en visière à la tradition, savaient si bien, par l'addition d'un détail, par une attitude différente, varier le sujet et faire du nouveau.

Le déclin commence avec le milieu du IVe siècle ; Dion, après avoir chassé les Denys, frappe, dans un moment d'embarras, de l'électrum, Timoléon introduit à Syracuse les types corinthiens. Mais cette quatrième période présente encore de belles œuvres : les monnaies d'Agathocle sont décoratives ; le statère de Pyrrhus séduirait par sa finesse et son élégance, si l'œil n'avait pris le goût d'une beauté plus sincère. Enfin, ce qui fait l'intérêt de la dernière période, ce sont les portraits des Hiéron et la comparaison avec le monnayage romain.

Ici le savant peut se donner cours à propos des lois qui présidèrent aux rencontres décisives des civilisations grecque et latine. Sur ce sujet comme sur les autres, M. Hill donne les hypothèses déjà formulées en les appréciant, mais se garde bien de les approfondir, ce qui serait dépasser le but qu'il se propose. Voici, d'un bout à l'autre du livre, quelques assertions de nature à compléter ou à rectifier le manuel de M. Head qui est dans toutes les mains. — A Himère, pour l'inscription énigmatique du didrachme représentant la nymphe Himera, M. Hill propose, d'après Macdonald, de lire non ΙΑΤΟΝ, mais ΣΩΤΗΡ. — M. Head faisait remonter le tétradrachme de Poseidon à Zancle avant 480, époque où cette ville reçut le nom de *Messana* ; M. Hill l'attribue au milieu du Ve siècle, quand elle reprit, paraît-il, pour quelque temps le nom de Zancle. — A Himère, au lieu de ΙΜΕΡΑ, nous lisons quelquefois ΚΙΜΑΡΑ : cela fait penser qu'un certain monstre représenté sur ces mon-

1. M. Hill appelle cette ville *Acragas*. Je trouve une certaine contradiction entre cet emploi du mot grec et l'usage de la forme latine dans les mots comme Euainetus, Selinus.

naies pourrait bien être la Chimère. — Les pièces attribuées par M. Head à Heraclea Minoa (Ras Melkart) seraient, d'après Holm, de Cephalloedium, et les petites pièces d'or de Panormus avec ΠΑ au type du taureau seraient, d'après le même, attribuables à Tauromenium.

M. Hill a raison, je crois, de tenir pour suspecte la nouvelle explication de M. Seltman [1], — encore aurait-il pu la mentionner, — d'après laquelle le cercle qui sur certaines monnaies archaïques de Syracuse comme le Demareteion entoure la tête de la déesse, lui donnerait le caractère d'une divinité solaire. Faudra-t-il donc pour cette raison l'appeler Artémis-Séléné, la lune? Mais ce rond n'a pour M. Hill qu'une valeur décorative, en harmonie avec la forme traditionnellement circulaire de la dépression imprimée sur le flan ; et notre auteur est sans doute sage de voir dans la vieille déesse syracusaine une nymphe comme dans les autres villes, quitte à la dénommer Perséphone ou Niké quand, à l'époque postérieure, ses attributs décèlent soit la déesse aux épis, soit celle de la victoire. Le système de M. Seltman qui expliquerait du même coup le lion du Demareteion comme étant celui de l'Apollon de Leontini, a l'inconvénient d'être trop rigoureux. Tant la souplesse est nécessaire à la critique pour lire les allusions parfois à peine esquissées sur ces petits monuments ! — Aussi dirai-je encore que j'ai goûté ce passage où M. Hill, prenant position contre Holm, insinue que Συρακόσιοι Γέλωνος à côté du portrait de Gélon ne peut pas se compléter par « les Syracusains ont consacré l'image de Gélon », mais par « les Syracusains ont consacré la monnaie de Gélon ». Le numismate montre ici l'avantage qu'il s'est acquis sur l'historien en pénétrant, par le maniement d'un grand nombre de monnaies, dans l'âme même du monnayage antique.

Un mot sur la disposition matérielle. Les planches font face aux pages du texte, comme il convient dans un ouvrage de ce genre ; mais une table permet de les retrouver aisément et chacune d'elles est accompagnée d'une légende explicative. Ces planches sont excellentes et arrangées avec goût [2] ; on regrette seulement de n'y pas rencontrer assez souvent la mention du Cabinet de France, et en particulier de la collection de Luynes. Quelques pièces de notre collection nationale sont mieux conservées que celles qui ont été choisies [3] ; d'autres sont du même coin [4]. Quant aux vignettes, elles sont fort inférieures ;

1. *Rev. num.*, 1901, p. 421-428.
2. Voy. par ex. la pl. IV.
3. P. IX, 11 ; VI, 14, et pour comp. avec Luynes, I, 3 ; VII, 12 ; XIII, 13.
4. Par exemple pl. VIII, 3 : même petit défaut sur le nez d'Héraclès.

comment se représenter le moins du monde, par le mauvais dessin de la page 103, la manière du « New artist »? Sur l'image n° 58, ne dirait-on pas qu'Héraclès, en guise de peau de lion, a sur le cou des ailes?

Ces petites taches n'empêchent pas que l'ouvrage de M. Hill mérite d'être recommandé chaudement. Il est au courant de la science, pénétré d'un sentiment très vif des choses de l'art antique : si un livre est capable de répandre dans le public lettré le goût des médailles grecques, c'est bien celui-là.

A. Dieudonné.



G. Amardel. *Les marques monétaires de l'atelier de Narbonne au VIe siècle* (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*). Narbonne, 1902, 46 p. in-8°.

M. G. Amardel vient de reprendre, en leur donnant une base plus large, ses études sur la numismatique des rois goths et francs et particulièrement sur les marques monétaires de l'atelier de Narbonne au vi^e siècle. Sa thèse est la suivante : les lettres placées à la suite de la légende du revers des sous d'or byzantins, qui ont dans l'empire d'Orient un caractère numéral, désignent généralement, lorsque les pièces sont émises par les Barbares, les rois qui ont fait fabriquer ces pièces, et les marques qui paraissent dans le champ indiquent les ateliers. Ainsi l'A désignerait Alaric II et Amalaric, le Θ Théodoric, le G Gondebaud, S ou SI Sigismond [1], etc. Parmi les marques d'atelier, N et NAR en monogramme indiqueraient Narbonne.

Pour le Θ, marque de Théodoric, il a déjà été établi scientifiquement à l'aide des monnaies italiennes, et là est le plus ferme appui de la théorie en question. Soutenir que la lettre A désigne des rois goths prête forcément à la critique, car il est trop naturel que des monnayeurs inexpérimentés, en voulant choisir une lettre de l'alphabet comme ils en voyaient sur leurs modèles, aient pris la première ; pourtant les conjectures de M. Amardel reposent sur une interprétation judicieuse de la statistique des pièces connues, dont la chronologie, fixée par les effigies impériales, paraît lui donner raison ; pendant quarante ans (484-531), tous les ateliers de la monarchie wisigothique peuvent avoir émis des sous d'or portant un A, initiale du souverain.

1. Cf. *Bull. de la Comm. archéol. de Narbonne*, 1901, p. 621-628.

Il est plus périlleux certes, en développant une idée de Lenormant, de voir dans le C redoublé ou triplé de la légende VICTORIA AVG (ou AVC) la marque des rois francs de la famille de Clovis dont le nom commençait par un C. M. Amardel a-t-il réussi davantage à expliquer la présence de la lettre (ou du chiffre?) I en fin de légende? Mais il n'y insiste pas et nous ramène à son objet premier en établissant solidement la suite des émissions monétaires de Narbonne sous les rois goths ; il y a là une série d'observations minutieuses marquées au coin de la saine critique, et que vivifie un très juste sentiment des nécessités économiques auxquelles durent se plier les rois barbares pour faire accepter leur monnaie.

A. D.

*
* *

— Bull. archéol. du Comité des trav. histor., 1902 :

M. Prou (d'après G. Guigue). Empreintes monétiformes sur d'anciennes reliures de cuir. Il semble que ces empreintes, un peu floues, sont les traces des cachets en relief imprimés sur les quittances des sommes dont il est question dans ces registres.

— Ann. de la Soc. d'émul. de l'Ain, 1902, p. 378-404 :

Dubreuil. *Essai historique sur les monnaies d'argent de la république romaine.*

— Union républicaine des 12 et 19 janvier 1902 (B.-du-R.) :

B[on] Guillibert. *Un numismate provençal, J. Laugier; sa bibliographie* (tiré à part : Aix-en-Provence, 1902, in-8°, 17 p.).

— Bull. de la Soc. archéol. de la Charente, 1901-2 :

Abbé Legrand. [Méreau protestant de la commune de Barret.]

Favraud. [Méreaux protestants.]

— Mém. de la Soc. archéol. de Montpellier, t. II, 1902, p. 454-455 :

E. Bonnet. [Note sur deux trouvailles de monnaies faites en 1824 et 1896.] (M. d'or de France et d'Espagne, des xv[e] et xvi[e] s., à Lunel et au Mas des Pères).

— Bull. de la Soc. de Borda (Dax, Landes), 1902, p. 225 à 246 :

C. Daugé. *Numismatique. Collection de M. le D[r] Levrier, à Aire-sur-l'Adour.* Impériales romaines, françaises, poids monétaires.

— Revue de l'Avranchin, t. XI, 1902 (p. 16-32) :

H. Sauvage. *Les trésors cachés dans le comté de Mortain*, d'après un document des archives de l'évêché de Coutances, et revue des trouvailles faites dans la région au xix[e] siècle.

— Bull. de la Soc. hist. et archéol. de Langres, p. 378 :

Description et photographie du sceau de la Trésorerie de Langres, sceau en bronze du xve siècle, conservé au musée de la ville

— Bull. de la Société d'archéol. lorraine, 1903 :

L. Quintard. Note sur une tessère de jeux découverte à Soulosse (Vosges).

L. Germain. Le sceau inédit de Jean d'Aix, évêque de Verdun (1247-1253).

— Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, t. XVIII, 1902 (p, 370-386) :

Dr V. Leblond. *Note sur quelques monnaies gauloises trouvées au pays des Bellovaques*. Ces monnaies ne sont pas inédites ; mais l'auteur donne à leur sujet un bon résumé de la numismatique gauloise de cette région, illustré par quelques monnaies à provenances certaines. — Le croissant, sous le cheval, a passé pour un symbole astronomique ; l'auteur croit que c'est un artifice de dessin, et comme une pièce d'attache entre les pattes de l'animal et son poitrail. — La tête bellovaque est associée au cheval véliocasse ; est-ce la preuve d'une alliance monétaire ? En tout cas, il y eut un grand échange ou une grande parité de types monétaires entre ces peuples du Belgium [1].



— Antiquitäten-Rundschau (Berlin), nos 1-10 :

Griechische Münzen.

— Berliner Münzblätter, t. XXIV, 1902 (fin), nos 6-12 :

V. Z. *Zur Silberfrage*.

K. Regling. *Römische Goldmünzenfunde aus Ægypten*.

M. Bahrfeldt. *Magnia Urbica, Gemahlin des Carinus* (282-284 ap. J.-C.).

— Frankfurter Münzzeitung, 1902, nos 14-24 :

D. F. Heynemann. *Zur Geschichte der Nickelmünzen*.

Lockner. *Ein Sparbüchsenfund mit Pfenningen aus der Wende vom XIV zum XV Jahrhundert* (9 et 19).

Palästinensische Münzen aus der Sammlung Leopold Hamburger.

Neue Medaillen und Münzen. Mitteilungen.

P. Joseph. *Zwei seltene strassburger Münzen*. Monnaies de l'évêque Jean IV : un double thaler avec l'aigle impériale et les armes de

1. Sur la monnaie de la confédération belge, voy. A. de Barthélemy dans *Congrès intern. de 1900*, *Procès-verbaux*, p. 79-85.

Strasbourg, Manderscheid, Blankenheim et Alsace ; un triple kreuzer de 1573 (Engel et Serrure[1] n'en connaissent que depuis 1576).

Ein Münz-Märchen. Il s'agit de la médaille de fantaisie portant la tête de Napoléon III et la légende FINIS GERMANIAE 1870. Elle n'est certainement pas sortie de la Monnaie française. M. E. Bahrfeldt ayant émis l'hypothèse, déjà soutenue avant lui, que cette pièce a dû être frappée à Francfort[2], notre auteur se déclare partisan de l'opinion courante, à savoir qu'elle serait de fabrication bruxelloise.

— Jahresbericht uber die Forschritte der classischen Altertumswissenschaft, 1902 :

A. Blanchet. *Léon Maxe-Werly.*

— Mittheil. des Clubs der Münz-und Medaillen in Wien, 1902 :

Judische Medaillen. Die moderne Medaille. Musiker-Medaillen.

Wolf. *Ein Juden-christliches Amulet.*

— Studien zur Paläographie und Papyruskunde, I (1901) :

C. Wessely. *Ueber das Alter der lateinischen Kapitalschrift in dem Fragment n. 23 der « Schrifttafeln zur älteren lateinischen Paläographie ».* Justification, par la numismatique, de la date assignée par l'auteur à un fragment latin opistographe portant au verso des comptes en cursive grecque (D'après *R. ét gr.*, 1902, p. 414).

C. Wessely, *Die griechischen Papyrusurkunden des Theresianums in Wien.* On rencontre dans ces papyrus des paiements faits à l'administration romaine du ɪᴠ^e siècle en or et en argent *au poids* (D'après *R. ét. gr.*, 1903, p. 117).

— Revue des bibliothèques et archives de Belgique, t. I :

F. Alvin. *Le Cabinet des médailles de l'État à la Bibliothèque royale.*

— O Archeologo Portugues, t. VII, 1902, 161-172 :

J. Leite de Vasconcellos. Cours de numismatique de la Bibliothèque nationale de Lisbonne. Sur les monnaies antiques de l'Espagne (en portugais).

— Revista de Guimarâes, 1901 (*C. r.* dans « O Arch. portug. », 1903) : Pereira-Caldas, *Numisma celtiberico de modêlo helmaticense.* Attribution erronée à Salamanque du denier d'Osca.

— Al Muktataf (Revue litt. et scient., Le Caire) :

Hikmat Cherif, de Tripoli. *Les sceaux des khalifes* (Extraits d'un ouvrage à paraître).

1. *Numismatique de l'Alsace*, Paris, 1887.
2. *Berliner Münzblätter*, 1902, n° 9, p. 147.

PÉRIODIQUES

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE, t. LVIII, 1902.

L. Renard, *Quelques mots à propos d'un trésor de monnaies romaines déterré à Gives (Ben-Ahin), province de Liège.* Cette trouvaille (264 pièces) a été signalée jadis, mais non décrite, dans le « Bulletin de l'Institut archéologique liégeois », t. XXIX ; elle présente de l'intérêt pour l'étude des invasions germaniques en Gaule au IIIe siècle, et l'auteur en profite pour donner au livre de M. Blanchet, sur les trésors de monnaies romaines examinés à ce point de vue, d'utiles compléments, dans le domaine particulier des provinces belges. — A. de Witte, *Moules monétaires romains en terre cuite récemment découverts en Égypte.* C'est la première fois qu'on trouve de ces moules en Égypte, et pour une époque aussi basse ; la notice est accompagnée d'une bibliographie très complète de tous les travaux relatifs à ce genre de découvertes. — A. de Meunynck, *Les pièces uniques, rares ou inédites de la grande collection de Flandre, appartenant au musée de Lille.* Monnaies carolingiennes frappées à Bruges, Gand et Courtrai ; Baudoin IV et V ; Wigman, comte de Gand ; Robert le Frison et Robert II ; Clémence de Bourgogne ; Charles le Bon (pièce lilloise) ; Philippe d'Alsace ; Jeanne de Flandre ; Louis de Crécy ; Louis de Male ; Maximilien d'Autriche, etc. — Ch. Gilleman et A. van Wervecke, *Médailles gantoises* (1580-1717), (4 art.). — Vte B. de Jonghe, *Sceau-matrice d'Ernest de Mérode, comte de Waroux, époux de Marie-Madeleine de Halwyn.* — A. Blanchet, *Une émission de monnaies en Gaule sous Gallien, en 262.* L'auteur étudie la série des monnaies dédiées à Vulcain, Mars ou Segetia ; elles semblent, à l'occasion des calamités qui assaillirent alors l'empire, tremblements de terre, guerres et famine, avoir été frappées en Gaule, à Lyon. Cette opinion avait déjà été émise, mais M. Blanchet l'appuie, entre autres observations, sur des redressements de lecture dans la

légende de plusieurs monnaies. La question a de l'importance pour établir les limites de la domination de Gallien et de celle de Postume à cette époque. — A. de Witte, *Deux monnaies des ducs de Lothier du commencement du XIe siècle.* — F. Alvin, *Les monnaies de Celles et le sceau du chapitre de Saint-Hadelin* (add. p. 371 et 503). — Ed. Bernays, *Un esterlin à tête inédit frappé à Poilvache par Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg* (*1309-1346*). — B. de Jonghe, *Deux thalers de Charles de Croy, prince de Chimay, comte de Megen.* — L. Germain de Maidy, *Une médaille inédite de Notre-Dame de Benoîte-Vaux.* — Ed. Bernays, *Un demi-gros de convention frappé par Wenceslas I, duc de Luxembourg* (*1356-1383*), *et Bohémond de Saarbrück, archevêque de Trèves* (*1354-1362*). — B. de Jonghe, *Herck-la-Ville et son atelier monétaire.* — Mlle M. de Man, *La numismatique du siège de Middelbourg, de 1572 à 1574* (2 art.). — Fr. Vermeylen, *Quelques mots sur François Bertinet, à propos d'un médaillon de Louis XIV.* Histoire légendaire de sa vie ; catalogue de ses œuvres ; caractère de son talent : son habileté de praticien. — F. Donnet, *Les méreaux des brasseurs d'Anvers* (2 art.). — Ed. Laloire, *Un jeton inédit de deux receveurs de Bruxelles de 1467.* — Mélanges (Le signe ⚹ du denier romain, La médaille au jour le jour, Boîte à déneraux au nom nouveau d'un ajusteur hollandais, Deux nouveaux ajusteurs gantois, La monnaie de Bruxelles en 1901, Statistique des pièces du Cabinet de Bruxelles, Le médailleur de Grave, etc.). — Procès-verbaux de la Société royale de numismatique.

A. D.

Le Gérant, F. Feuardent.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

NOTES

DE

NUMISMATIQUE MACÉDONIENNE

PL. XV

Per calles saltusque Macedonicorum montium vagando (Liv., XLIV, 36).

Nulle région du monde ancien n'a une numismatique plus intéressante que la Thrace macédonienne; et pourtant, — est-ce faute de temps, malchance, ou indifférence? — les archéologues qui ont visité le pays d'Amphipolis et du Pangée n'y ont guère fait, depuis Cousinéry, de découvertes numismatiques : je ne vois à signaler que la trouvaille, due à M. Heuzey, d'une monnaie d'Œsymé, pièce unique, la seule qu'on ait de cette petite ville de la Pérée thasienne [1].

Durant les trois séjours que j'ai faits dans la Macédoine première (1894, 1899, 1901), je me suis efforcé de comprendre l'étude des monnaies dans les recherches d'archéologie que l'École d'Athènes m'envoyait poursuivre là-bas. Il me sera permis de dire que si les résultats de ces voyages n'ont pas été, au point de vue numismatique, plus considérables, c'est en partie à cause de la modicité extrême du budget dont je disposais. On ne présente pas autant de

1. Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 32, pl. VI.

monnaies au voyageur qui n'achète pas qu'à celui qui collectionne; je me souviens qu'au pied même du Pangée, dans la petite ville de Pravi, un ἰατρός grec, qui m'avait apporté au han où je logeais sa collection de monnaies d'argent, la remporta sans finir de me la montrer quand il sut que je ne lui achèterais rien.

J'ai publié dans le *Compte rendu du Congrès international de numismatique* de 1900 [1] l'un des résultats auxquels je crois être arrivé en examinant sur place les monnaies de la Macédoine : l'identification de *Tragilos* avec le bourg d'Aïdonochori, sur la rive droite du lac Tachyno. Déjà Cousinéry, que j'aurais dû mentionner, s'était « convaincu, par une suite d'observations locales, que les monnaies de Tragilos provenaient de la Bisaltique [2] » ; mais il avait cru devoir placer Tragilos au gros bourg de Nigrita, au N. d'Aïdonochori : en quoi il se trompait, car on n'a jamais trouvé d'antiquités à Nigrita.

I

LES INCERTAINES AU TYPE DU PORC ET DE LA TRUIE

Le Cabinet de Berlin possède une pièce d'argent, qui porte au droit une laie marchant à gauche, au revers le carré creux à quatre compartiments (*Pl. XV, 5*) [3]. A. von Sallet [4] l'avait classée à la Macédoine à cause du carré du revers, et parce qu'elle provenait de la collection de feu

1. Pages 149-154. A la p. 151, l. 2, au lieu de : « Étienne de Byzance ne connaît *que* quatre Chersonèses », lire : « ne connaît *pas moins de* quatre Chersonèses ».
2. Cousinéry, *Voyage dans la Macédoine*, II, p. 196.
3. D'après une empreinte due, ainsi que les suivantes de la même collection, à l'obligeance de M. Dressel.
4. *Beschreibung der antiken Münzen*, II, p. 168.

Michanovitch, consul d'Autriche à Salonique[1]. Comme le sanglier se retrouve à l'époque archaïque, à Méthymne[2] (*Pl. XV, 6 et 7*), à Cyzique[3], en Lycie, le classement de la pièce de Berlin aux incertaines de l'Épithrace n'était pas absolument sûr, d'autant plus qu'on y peut lire, au-dessus du sanglier, quelques signes indistincts qui ont quelque ressemblance avec les lettres ΜΑΘΥ, et que les pièces archaïques de Méthymne portent justement au revers, au-dessus du sanglier, l'inscription ΜΑΘΥΜΝΑΙΟΣ (χαρακτήρ). Voici un fait nouveau qui donne raison à Sallet.

En 1899, j'ai acheté d'un Turc, à Cavalla, et donné au Cabinet de France, une monnaie fourrée, faite d'une feuille d'argent autour d'une âme de plomb, qui porte au droit un sanglier marchant à droite, au revers le carré à ailes de moulin (*Pl. XV, 3*).

On sait, par un témoignage qui remonte à Solon[4], qu'au premier âge de la monnaie, les villes et les tyrans eurent plus d'une fois ouvertement recours à la monnaie fourrée ; on en frappait dans les moments difficiles ; c'était une véritable monnaie fiduciaire, comme cette monnaie d'étain que Perdiccas de Macédoine (sans doute Perdiccas II) frappa pour payer ses soldats, pendant une guerre où il manquait d'argent[5]. Les pièces fourrées, frappées ouvertement (φανερῶς) par les États, étaient probablement retirées de la circulation quand les temps devenaient moins durs.

1. Acquise par le Cabinet de Berlin en 1866 (Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, col. 285).

2. Cabinet de Londres. Cf. Head, *Historia numorum*, p. 486; *Cat. gr. coins*, *Troas*, pl. XXXVI, 6, 7; Imhoof-Blumer et Keller, *Tier-und Pflanzenbilder*, pl. IV, 10.

3. *Brit. Mus.*, *Mysia*, pl. VII.

4. Démosthènes, *In Timocr.*, § 214 (Weil, *Plaidoyers politiques*, II, p. 162) : ἀργυρίῳ μὲν πολλαὶ τῶν πόλεων καὶ φανερῶς πρὸς χαλκὸν καὶ μόλυϐδον κεκραμένῳ χρώμεναι σῴζονται καὶ οὐδ' ότιοῦν παρὰ τοῦτο πάσχουσιν.

5. Polyen, IV, 10, 2,

Ainsi s'expliquerait que ces monnaies, quoique émises en grande quantité, ne nous soient point parvenues. Il faut dire aussi que les pièces de ce genre ont dû se conserver moins bien que des pièces « solides ».

Il y eut du reste, à l'époque archaïque, des pièces fourrées moins défendables que celles dont il vient d'être question. Je ne parle pas de pièces fabriquées par des faux monnayeurs clandestins [1], mais bien de pièces émises par des tyrans malhonnêtes. Peut-être le fameux statère fourré de Thémistocle [2] est-il dans ce cas. Polycrate, pour écarter les Spartiates qui assiégeaient Samos, les aurait payés en statères d'électrum fourrés ; les Spartiates auraient empoché cette monnaie de singe sans se douter de rien. Hérodote, qui raconte l'histoire [3], n'y croit pas ; mais elle suppose que l'art de fourrer la monnaie devait être pratiqué à l'époque archaïque. Et vraiment, il eût été surprenant que les Grecs, gens ingénieux et médiocrement soucieux de bonne foi, n'eussent pas inventé la mauvaise monnaie, comme ils ont inventé la bonne.

En somme, notre pièce fourrée peut être une falsification ancienne, l'œuvre d'un faussaire clandestin ; mais elle peut fort bien aussi avoir fait partie d'une émission régulière.

Le Cabinet de France possède depuis quelque temps une pièce en argent plein, identique à la nôtre (au droit, sanglier marchant à droite ; au revers, carré en ailes de moulin), qui aurait été trouvée en Égypte, avec d'autres pièces archaïques,

1. Les inventaires des temples grecs mentionnent des monnaies fausses : à Délos, l'inventaire de Démarès, lignes 14 et 15 (*B.C.H.*, 1882, p. 30 = Dittenberger. *Sylloge* [2], 588, note 18) mentionne deux tétradrachmes faux de Lysimaque, τέτραχμα Λυσιμάχεια ὑπόχαλκα ; les comptes de l'Hécatompédon (*C.I.A.*, II, 652, l. 61 = *Syll.* [2], 586) parlent de στατῆρες κίβδηλοι (cf. Böckh, *Staatsh. der Athen.*, II, p. 259).

2. Hill, *Handbook of greek and roman coins*, p. 71 ; Babelon, *Traité*, I, 634 ; Th. Reinach, *L'histoire par les monnaies*, p. 8.

3. Hérodote, III, 55.

dont quelques-unes macédoniennes (*Pl. XV, 4*). Il n'y a pas à séparer nos deux pièces au type du sanglier de la pièce de Berlin au type de la laie. Où ces pièces ont-elles été frappées ? Sallet penchait pour Acanthe, à cause du tétradrachme d'Acanthe, au Cabinet de France, qui représente un lion dévorant, non pas l'ordinaire taureau, mais le sanglier (*Pl. XV, 8*) [1]. Peut-être nos trois pièces ne sont-elles pas des pièces d'Acanthe, mais ont-elles été frappées pour des Thraces du voisinage, soit à Acanthe, soit dans une petite localité des environs d'Acanthe, qui n'a pas occupé jusqu'ici les numismates, puisqu'ils n'en connaissent pas de monnaies, mais qui n'en a pas moins un nom impérissable : j'ai nommé Stagire, la patrie d'Aristote. Stagire n'était pas située, quoi qu'on en dise généralement [2], sur la côte ; elle était assez loin dans l'intérieur ; mais son territoire allait jusqu'à la mer ; elle avait un ἐπίνειον, le « Port du Sanglier » : ἐν δὲ κόλπῳ μετὰ τὸν Ἀκανθίων λιμένα Στάγειρα, ἔρημος, καὶ αὐτὴ τῶν Χαλκιδικῶν, Ἀριστοτέλους πατρίς, καὶ λιμὴν αὐτῆς Κάπρος, καὶ νησίον ὁμώνυμον τούτῳ [3]. Dans le voisinage d'Acanthe, Méla comme Strabon mentionne ce port du Sanglier, *portus Capru limen* [4], derrière la petite île du même nom, la même que Tite-Live [5] appelle *Subota*. — Le sanglier devait jouer un rôle dans les croyances et légendes religieuses de la Thrace : sur les reliefs funéraires et votifs, c'est l'adversaire éternel de Ἥρων, le *chasseur thrace*.

Du reste, qu'elles aient été frappées pour une colonie ionienne de l'Épithrace (Acanthe était colonie d'Andros, et

1. Cf. Imhoof-Blumer et Keller, *Tier-und Pflanzenbilder*, pl. I, 16.
2. Boutroux, *Aristote*, dans la *Grande encyclopédie*, p. 933 ; Croiset, *Litt. gr.*, IV, p. 679.
3. Strabon, VII, fr. 35.
4. Méla (II, 2, 30) est postérieur à Strabon, mais il utilise des sources plus anciennes.
5. Liv., XLIV, 28.

Stagire colonie d'Andros et de Chalcis) ou pour des Thraces de l'*hinterland*, ces pièces anonymes au type de la laie et du sanglier sont de travail grec, et plus précisément de travail ionien, comme le prouve la façon dont les soies sont représentées, en deux parties nettement séparées et de hauteur très différente [1].

Les Ioniens ont multiplié sur leurs stèles funéraires [2] et leurs monnaies l'image du sanglier ou du porc, sur leurs cachets l'image de la laie ou de la truie, avec [3] ou sans ses marcassins [4]. Un bon exemple d'intaille ionienne au type de la laie est un scarabée de la collection Luynes [5] (*Pl. XV, 9*). Ces sangliers et ces laies, ces porcs et ces truies témoignent eux aussi du rapport de filiation qui unit l'art ionien à l'art mycénien : une belle intaille mycénienne de la collection Pauvert, que j'ai proposé, *cum grano salis*, d'appeler l'intaille d'Eumée [6], représente trois cochons vautrés dans un lit de roseaux, σύες χαμαιευνάδες [7].

II

LES TYNTÉNIENS

Le Cabinet de Berlin possède le statère, unique jusqu'ici, qui a fait connaître l'existence du peuple thrace des TYN-

1. Furtwängler, *Goldfund von Vettersfelde*, p. 23.
2. *B. C. H.*, XVIII, p. 223.
3. King, *Ant. gems and rings*, pl. LIV, 3 ; LIII, 5. Imhoof-Keller, XIX, 67; XX, 1 sq. Furtwängler, *Ant. Gemmen*, pl. VI, 62, 67 ; VII, 67. J'admire M. Furtwängler de savoir que VI, 67 et VII, 67 sont de la même main, « offenbar derselben Hand ».
4. Furtwängler, *Ant. Gemmen*, pl. VII, 63.
5. Coll. Luynes, nº 105.
6. *Rev. des ét. anc.*, 1900, p. 374.
7. *Odyssée*, XIV, 15.

TENOI [1] (*Pl. XV*, 2). En voici la description d'après A. von Sallet :

« TVNT ENO N. Homme à droite, conduisant un cheval, et portant des jambières et peut-être la cuirasse.

« ℞. Roue de forme primitive, dans un carré en faible creux.

« Argent. Poids : 9 gr. 37. »

Sallet transcrit Τυντένων, parce que, dit-il, l'η dans les contrées thraco-macédoniennes a été représenté par la lettre H de très bonne heure. — Il est vrai que l'alphabet ionien usité dans ces contrées auxquelles les Thasiens, colons de Paros, et les Chalcidiens avaient apporté l'écriture, a eu de bonne heure deux signes distincts pour les deux espèces d'*e*. Cependant, la lettre E avec valeur de η n'est pas sans exemple dans l'écriture ionienne archaïque [2] : en Thrace macédonienne notamment, sur les monnaies archaïques des Orresciens, on trouve généralement ORRHΣKION, mais aussi ORREΣKION. J'ajoute que la transcription Τυντενοί semble véritablement un barbarisme : le mot est formé d'un nom topique *Τυντη et du suffixe ethnique -ηνός.

J'ai eu l'occasion, en 1899, d'étudier deux statères inédits des Τυντηνοί, qui ont dû être trouvés il y a une trentaine d'années, dans le pays du Pangée, en même temps que le statère de Berlin. Ils appartiennent à MM. Sponti frères, agents du Lloyd autrichien à Cavalla, et font partie d'une

1. Cf. A. von Sallet, *Zeitsch. f. Num.*, III (1876), p. 132, pl. II, 1; *Beschr. d. ant. Münzen*, II, p. 162, pl. VI, 55; Head, *Hist. num.*, p. 178; Tomaschek, *Die alten Thraker*, II, 2, p. 75 (*Sitzungsb.* de Vienne, t. 131), qui transcrit Τυντηνοί; Lambropoulos, *Numism. de la Macéd.*, dans Nicolaïdès, *La Macédoine* (Berlin, 1899), p. 235.

2. Dans la dédicace du bronze de Naxos (*I. G. Ins.*, V, 1, 42), ἀνέθηκε est écrit ANEΘEKE. Pour l'emploi de l'E et de l'H dans les inscriptions ioniennes, cf. Dittenberger, dans l'*Hermes*, XV, p. 225, et *Sylloge* [2], 877, note.

intéressante collection de monnaies d'argent, qui fut formée, au cours d'une longue existence, par feu Sponti père, de son vivant agent consulaire d'Autriche à Cavalla.

1. Statère pareil à celui de Berlin (*Pl. XV, 1*).

TVNT ENO N. Un guerrier en tunique et en cnémides, nu-tête, à droite, s'efforce de maîtriser par la bride tenue à deux mains un cheval qui piaffe. Grènetis au pourtour.

℟. Roue primitive.

2. Statère de même grandeur que le précédent.

TVNTE NON. Homme maîtrisant son cheval, comme sur le précédent.

℟. Carré creux, en ailes de moulin.

La ressemblance étroite du statère des Τυντηνοί avec ceux d'Ichnæ[1] avait fait croire à Sallet que les Τυντηνοί habitaient près d'Ichnæ, c'est-à-dire en Émathie, à droite de l'Axios[2]. Il se fondait encore, je pense, sur les faits suivants : l'avers d'une pièce archaïque d'Ichnæ représente un bouvier conduisant deux bœufs ; or ce motif se retrouve sur les octodrachmes des Orresciens, et Sallet plaçait les Orresciens près de Lété[3], non loin, par conséquent, de l'Émathie, parce que sur les statères des Orresciens comme sur ceux de Lété est figuré le motif du Centaure ou du Silène enlevant la Nymphe. Je crois, pour ma part, que les Τυντηνοί, comme les Ὀρρήσκιοι, doivent être cherchés dans le pays du Pangée ; car le motif du bouvier menant la paire de bœufs est celui des octodrachmes d'un roi Pangéen, Gétas l'Edone[4] ;

1. Sur les monnaies d'Ichnæ, cf. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 78. Un statère anépigraphe (*Beschreibung*, II, p. 176, pl. VII, 68) a les mêmes types que ceux d'Ichnæ.

2. Hérodote, VII, 123 : τὸν Ἀξιὸν ποταμόν, ὃς οὐρίζει χώρην τὴν Μυγδονίην τε καὶ Βοττιαιίδα, τῆς ἔχουσι τὸ παρὰ θάλασσαν στεινὸν χωρίον πόλιες Ἴχναι τε καὶ Πέλλα.

3. *Beschreibung*, II, p. 105.

4. *Journal intern. de num.*, I, pl. I, n°s 4-6 (Gétas), 7 (Orresciens).

quant au motif de la femme enlevée par le Centaure, c'est le motif pangéen par excellence : parmi les statères innombrables qui nous le montrent, rares sont ceux de Lété ; la plupart sont anépigraphes, et ont été trouvés dans le pays du Pangée ; c'est qu'ils y ont été frappés comme ont dû y être frappés les statères des Ζαιέλε(ι)οι et des ....ναιοι, et les drachmes qui portent au revers l'inscription ΒΕΡΓΑΙΟΥ [1], toutes pièces au type du Centaure ravisseur. Ces tribus thraces dont les monnaies nous ont sauvé les noms, et dont la conquête perse a fait cesser la frappe, devaient toutes habiter l'*hinterland* de la Pérée thasienne.

D'Ichnæ au Pangée, il y a une centaine de kilomètres, mais, en somme, aucune barrière naturelle : le Strymon et l'Axios sont guéables aisément, et pour aller de l'un à l'autre, par la Crestonie, les routes n'offrent pas de difficultés [2]. D'autre part, Strabon [3] dit que parmi les tribus du bas Strymon, quelques-unes étaient venues de la Macédoine. Elles pouvaient avoir conservé des rapports avec leur pays d'origine. Ainsi s'expliquerait la complète similitude des statères d'Ichnæ et des Tynténiens.

Je suppose donc que les Tynténiens avaient apporté à Ichnæ leurs lingots d'argent pour les y faire monnayer. Ces statères datent des environs de l'an 500, d'un temps où n'existait encore ni Philippes, ni Amphipolis, où Néo-

1. A tort séparées, dans les collections (cf. par exemple *Cat. Brit. Mus.*, *Thrace*, p. 205, et *Beschreibung*, I, p. 336), des pièces macédoniennes et pangéennes du même type. On les attribue à un roi thrace Βεργαῖος. De toute façon, le nom dérive de la même racine thrace qu'on retrouve dans Βέργη, ville bisalte, et, comme l'a indiqué Ramsay (*Cities and bishoprics of Phrygia*, II, p. 382 et 577), dans le suffixe *-brya* et le nom Βρέα.

2. Cf. dans Cousinéry, *Voyage*, I, p. 140, la description de la route de Salonique à Serrès par Lahana.

3. Strabon, VII, fr. 36 : Ὀδομάντεις καὶ Ἠδωνοὶ καὶ Βισάλται, οἵ τε αὐτόχθονες καὶ οἱ ἐκ Μακεδονίας διαβάντες.

polis n'avait peut-être pas commencé son monnayage, où les Thasiens ne possédaient sur la côte, du Strymon au Nestos, que de petits comptoirs. Les Thraces de l'intérieur ne devaient monnayer eux-mêmes qu'exceptionnellement. Il n'y aurait rien de surprenant qu'ils se soient adressés plus d'une fois, non pas à leurs voisins de Thasos, avec lesquels ils devaient être en état presque perpétuel d'hostilité, mais aux villes macédoniennes de la Mygdonie (Lété) et de l'Émathie (Ichnæ, Pella). Les pièces des Bisaltes et du roi Mossès, qui d'après le type de sa monnaie doit être un roi bisalte, ressemblent à quelques-unes de celles d'Alexandre Ier de Macédoine ; c'est peut-être qu'elles ont été frappées, non dans l'un des bourgs de la Bisaltie, Tragilos ou Bergé, mais à Pella, πάλαι τὸ τῆς Μακεδονίας χρηματιστήριον [1]. Sur l'argent en barres que leur apportaient les Orresciens et les Tynténiens, les gens de Lété et d'Ichnæ auraient prélevé une part en paiement; et cette part aurait été monnayée en même temps que le reste, et frappée aux mêmes types : seules les légendes auraient différé.

Disons quelques mots des types des statères tynténiens.

La roue à madrier diamétral et à soutiens transversaux se retrouve sur des monnaies archaïques d'Étrurie : Bompois [2] voyait dans ce fait la preuve que les Étrusques sont vraiment venus en Italie, comme l'assurent certains textes anciens, de la Lydie par la route de terre, en suivant le chemin qui devait devenir plus tard la voie Égnatienne. Il est possible que tel ait été en effet le chemin suivi par la migration tyrrène [3]; mais l'argument allégué par Bompois ne porte pas ; car les roues à barres transversales n'ont pas

1. Strabon, VII, fr. 20.
2. Bompois, dans *Rev. archéol.*, 1867, I, p. 125 sq., et 1879, II, p. 68.
3. Pottier, *Catalogue des vases du Louvre*, II, p. 299.

été spéciales à quelques peuples antiques ; elles ont été d'un emploi général à l'époque archaïque, surtout pour les chariots (quoiqu'elles aient pu aussi servir pour les chars légers, chars de course ou de combat, comme on le voit sur l'amphore Burgon [1]).

Quant au guerrier maîtrisant le cheval qui piaffe, c'est un type qui convenait à merveille à ces peuplades Thraces du pays de Strymon, qui déjà au temps d'Homère étaient renommées pour leurs chevaux, ἱπποπόλων Θρηκῶν, dit l'*Iliade* [2], dans un passage où il s'agit, non des Odryses ou Thraces de l'Est, mais justement des Thraces de la région qui nous occupe. C'est dans les plaines Strymoniques, sur la rive gauche du fleuve, près de Serrès, que Xerxès, marchant contre la Grèce, laissa en pâture les étalons sacrés, qui traînaient le char du Soleil [3]. Les Bisaltes, qui habitaient les plaines de la rive droite, avaient choisi, comme les Tynténiens, un type monétaire qui témoignait de leur richesse en chevaux. Le guerrier maîtrisant le cheval qui piaffe, ou marchant à côté du cheval au pas, sont des types qui convenaient aussi bien à des monnaies macédoniennes qu'à celles des Tynténiens et des Bisaltes, car l'Émathie n'était pas moins riche en chevaux que les plaines du Strymon : Euripide, qui a passé ses dernières années en Macédoine, et qui y a écrit les *Bacchantes*, le dit dans le troisième chœur de ce drame, et les monnaies des rois macédoniens en témoignent presque toutes.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 79 ; Forestier, *La roue, étude paléotechnologique*, p. 54-55 ; *Journal of hell. studies*, 1903, p. 137 sq. ; Böhlau, *Aus ion. u. ital. Nekropolen*, pl. XV, 7 ; et surtout Furtwängler, *Die Bronzen von Olympia*, p. 69, nº 510. Denys le Thrace, au IIᵉ siècle avant notre ère, avait écrit sur le symbolisme de la roue (Clément d'Alexandrie, *Stromates*, V, 8), mais il n'est pas vraisemblable qu'il ait parlé de nos pièces thraco-macédoniennes au type de la roue. De toute façon, l'explication symboliste est à négliger.

2. *Il.*, XIV, 227. On se rappelle les chevaux de Rhésos, le roi du Pangée.

3. Hérod., VII, 40 ; VIII, 115.

III

MONNAYAGE DES MACÉDONIENS SOUS LEURS DEUX DERNIERS ROIS

De Démétrios II, qui régna avant Philippe V, de 239 à 229, il ne nous reste que des monnaies de cuivre. Pour des raisons qui nous échappent, l'activité des argentières de la Macédoine semble avoir beaucoup diminué dans le courant du IIIe siècle. Quand Philippe V songea, en 185, à recommencer la lutte contre Rome, il lui manquait le nerf de la guerre. Il s'adressa à l'industrie minière : *vectigalia regni non fructibus tantum agrorum portoriisque maritimis auxit, sed metalla etiam et vetera intermissa recoluit et nova multis locis instituit* [1]. Les mines dont il s'agit sont évidemment les mines de métaux précieux, or et argent; cela résulte d'un texte de Diodore auquel nous reviendrons plus bas [2]. Les mines d'argent et d'or se trouvaient surtout dans la partie orientale du royaume, peut-être dans le N.-E. de la Chalcidique, où encore aujourd'hui les mines d'argent de Nisvoro sont en activité, mais principalement dans le pays d'Amphipolis et de Philippes. Probablement, c'est surtout de l'argent que l'on dut trouver sous Philippe V ; l'or avait dû être épuisé par les travaux du VIe, Ve et IVe siècles : il ne nous reste que deux statères d'or de Philippe V.

Persée, loin de rien changer à la législation minière établie par son père, en tira au contraire des profits immenses. Tite-Live dit, dans le passage où il calcule ce que

1. Liv., XXXIX, 24.

2. Diodore, XXXI, 8, κατέλυσαν καὶ τὰς ἐκ τῶν μετάλλων ἀργύρου καὶ χρυσοῦ προσόδους.

Persée pouvait avoir en caisse quand il commença la guerre contre Rome : *Tantum pecuniae intra triginta annos post bellum Philippi cum Romanis, partim ex fructu metallorum, partim ex vectigalibus aliis, coacervatum fuerat; itaque admodum inops pecuniae Philippus, Perseus contra praedives, bellare cum Romanis coepit* [1].

Persée vaincu à Pydna (168), le Sénat envoie dix commissaires en Macédoine pour organiser ce pays de concert avec l'*imperator* vainqueur ; une des instructions qu'il leur donne, c'est de supprimer l'impôt que les Macédoniens payaient antérieurement à leur roi sur le produit de leurs mines. D'après Diodore [2], le Sénat voulait empêcher de trop grosses fortunes de s'édifier chez un peuple où des patriotes nourrissaient peut-être l'espoir de restaurer la royauté déchue. Il voulait aussi, dit Tite-Live, empêcher la Macédoine d'être livrée en proie aux publicains : *metalli quoque Macedonici, quod ingens vectigal erat, locationesque praediorum rusticorum tolli placebat* [3]. Caton avait alors une grande influence au Sénat, et Caton n'aimait pas les publicains. Aux assises d'Amphipolis, Paul Émile et les commissaires décident de résoudre autrement que le Sénat, moins bien informé, n'avait pensé, cette grosse question des mines : ils interdisent aux Macédoniens l'exploitation de l'or et de l'argent : *metalla auri atque argenti non exerceri, ferri et aeris permitti* [4].

Et pourtant, nous possédons, de trois des quatre μερίδες entre lesquelles la Macédoine fut divisée entre 168 et 146, date de la réduction de ce pays en province romaine, des monnaies d'argent et de cuivre : la IIIe n'a pas frappé

1. Liv., XLV, 40.
2. Diodore, XXXI, 8.
3. Liv., XLV, 18.
4. Liv., XLV, 29.

monnaie, probablement pour des raisons politiques ; c'était l'ancien « berceau » de la puissance macédonienne ; le chef-lieu en était Pella ; le Sénat ne crut sans doute pas devoir accorder à un district où le nationalisme macédonien devait être plus vivace qu'ailleurs, la même indépendance qu'à des provinces qui n'étaient macédoniennes que par suite d'annexions plus ou moins anciennes. La Macédoine IVe ne frappa que du cuivre, parce qu'elle était pauvre, et sans mines d'argent. Mais la Macédoine IIe (chef-lieu Thessalonique) et surtout la Ire (chef-lieu Amphipolis) frappèrent ces beaux tétradrachmes où la tête d'Artémis dessine son pur profil sur le bouclier macédonien.

Tite-Live doit-il être convaincu d'erreur, quand il nous dit que le Sénat fit défense aux μερίδες macédoniennes d'exploiter leurs argentières ? Nullement. La défense dont Tite-Live parle au livre XLV fut levée quelques années après 168 ; mais la partie de son *Histoire* où la chose était racontée est aujourd'hui perdue. Par un hasard singulier, Cassiodore, qui au commencement du VIe siècle de notre ère a composé une Chronologie Universelle en se servant de Tite-Live pour la période dont cet écrivain avait raconté l'histoire, nous donne à l'an de Rome 596, au lieu de la simple et sèche mention des consuls, un renseignement précieux [1] : « *M. Aemilius et C. Popillius. His conss. metalla in Macedonia instituta* » (*restituta* eût été plus exact).

Pour en revenir à Philippe V et à Persée, on voit que, depuis la guerre de Philippe contre Rome, jusqu'à la fin de la dynastie nationale, les districts de la Macédoine qui possédaient des mines d'argent et de cuivre purent les

1. Cassiodore, éd. des *Monumenta Germaniae* (*Auct. antiquiss.*, XI, 1), p. 130. Cf. Mommsen, *Hist. rom.*, IV, p. 28 de la trad. Alexandre ; Hertzberg, I, p. 191 de la traduction ; Niese, *Gesch. der griech. u. maked. Staaten*, III, p. 312.

exploiter, moyennant un fort *vectigal* payé au roi. Comment les choses se passaient-elles ?

On se rappelle les monnaies autonomes d'argent et de bronze avec la légende **MAKE** ou **MAKEΔONΩN**. L. Müller avait remarqué que beaucoup de ces monnaies portent des monogrammes qui se retrouvent sur les pièces de Philippe V. Partant de cette remarque, dont Müller n'avait rien tiré, M. Gäbler, dans un travail fort instructif[1], a émis l'hypothèse que les autonomes avec la légende **MAKE** ou **MAKEΔONΩN** s'expliquaient par ce que nous dit Tite-Live des besoins d'argent de Philippe V, et de l'impulsion nouvelle qu'il avait donnée à l'industrie minière, pour en pouvoir tirer d'importants revenus. Le roi dut permettre aux districts de ses États, non seulement d'exploiter les mines, mais de monnayer eux-mêmes. Autrement dit, Philippe V dut bel et bien, pour se faire de l'argent, partager avec ses sujets l'un de ses droits régaliens. M. Gäbler a raison de croire que ce fait est significatif de l'état où se trouvait réduite la royauté en Macédoine. Certains districts obtinrent même le privilège d'inscrire sur leur monnaie, au lieu du nom national **MAKEΔONΩN**, leur nom particulier **BOTTEATΩN** (avec le monogramme B), **AMΦAΞIΩN** (avec le monogramme ⚹) : c'étaient les gens de Pella et de Thessalonique, les Macédoniens de pure race. Le district minier par excellence, le pays de Philippes et d'Amphipolis, moins favorisé, inscrivit simplement le nom national.

Avant les importantes recherches de M. Gäbler, les autonomes avec les légendes **MAKE**, **MAKEΔONΩN**, **BOTTEATΩN**, **AMΦAΞIΩN**, avaient été généralement datées d'après 168. La théorie qui vient d'être exposée me semble pleinement

1. *Zur Münzkunde Makedoniens*, dans *Zeitsch. f. Numism.*, XX, 1897, p. 169 sq. Niese ne paraît pas avoir utilisé ce travail.

confirmée par la trouvaille du petit trésor dont on va lire la description : il renfermait en effet, outre trois drachmes d'Histiée postérieures à 196, sept drachmes de Rhodes dont trois au nom de Stasion et d'Ænétor (M. Head place ces monétaires entre 189 et 166), plus un didrachme de Philippe V et deux drachmes à la légende MAKE.

Passant au mois d'août 1899 dans le village de Yénikeuï, qui est situé près de l'emplacement d'Amphipolis, j'eus l'occasion d'y acheter treize pièces d'argent, qu'un paysan venait de trouver dans un pot ; elles étaient l'une comme l'autre couvertes d'une forte oxydation violacée, sous laquelle on ne distinguait pas grand'chose. Je les ai offertes au Cabinet de France, où M. de Villenoisy les a nettoyées. Voici la description de ce petit pécule.

1-7. Drachmes de Rhodes. Au droit, la tête d'Hélios, de trois quarts à droite, les cheveux dénoués, sans les rayons. Au revers :

1. Rose entre les lettres Ρ ο ; à gauche, arc et carquois ; en haut, ΓοΡΓοΣ (Head, *Caria*, n°s 164-8, pl. XXXIX, 2).

2-3. Même monétaire ; symboles indéterminés (*Id.*, n° 172).

4. Rose entre les lettres Ρ ο ; à gauche, serpent ; en haut, [Θ]ΕΙΣΥΛοΣ (*Id.*, n° 186).

5. Rose entre les lettres Ρ ο ; à gauche, arc et massue ; en haut, ΣΤΑΣΙΩΝ (*Id.*, n°s 182-3).

6. Même monétaire ; les lettres Ρ ο manquent ; comme symbole, une grappe (*Id.*, n° 207, pl. XXXIX, 11).

7. Rose entre les lettres Ρ ο ; symbole indéterminé ; en haut, ΑΙΝΗΤΩΡ (*Id.*, n°s 153-161).

8-10. Drachmes d'Histiée, postérieures à 196 (date à laquelle l'Eubée, libérée avec le reste de la Grèce par Flamininus, put reprendre, dans ses quatre villes principales,

Histiée, Chalcis, Érétrie, Carystos, le monnayage arrêté par la domination macédonienne). On sait en quelle quantité furent frappées ces drachmes d'Histiée, les Ἱστιαϊκά de l'inventaire délien de Démarès (vers 180 avant J.-C.; cf. *B.C.H*, 1882, p 133).

11. Didrachme de Philippe V. Au droit, tête du roi, diadémée; au revers, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ et massue dans une couronne de chêne.

12-13. Drachmes macédoniennes. Au droit, bouclier macédonien, sur lequel est la massue et l'inscription ΜΑ ΚΕ; au revers, casque macédonien avec trois monogrammes et un différent (*Zeitschrift für Numismatik*, XX, pl. VI, 10 et 14).

Paul Perdrizet.

MONNAIES GRECQUES

RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DES MÉDAILLES [1]

Pl. XVI.

CILICIE

COLYBRASSUS

134. Φ ΠΛΑΥΤ | ΙΛΛΑ CЄΒΑC (Φουλβία Πλαυτίλλα σεβαστή). Buste de l'impératrice, à droite.

℞. ΚΟΛΥΒ | ΡΑCCЄΩΝ. Héros nu casqué, debout, à gauche, brandissant des deux mains un épieu.

Bronze, inédit. — 23 mill. *Pl. XVI, 1.*

Colybrassus, ville de la Cilicie trachéenne, située près de la Pamphylie d'après Ptolémée, était déjà connue de Eckhel pour posséder quelques monnaies de Trébonien, Valérien, Salonin. Dans le *Supplément* de Mionnet apparut un Marc-Aurèle [2], qui par malheur était faux; mais M. Babelon [3]

1. Suite. — Voy. *Rev. num.*, t. IV, 1900, p. 121 et suiv.; t. V, 1901, p. 1 et suiv., p. 433 et suiv.; t. VI, 1902, p. 69 et suiv., p. 343 et suiv.; t. VII, 1903, p. 221 et suiv.
2. Mionnet, *Suppl.*, VII, p. 200. Coll. Allier de Hauteroche.
3. E. Babelon, *Ann. de la Soc. de num.*, 1883, p. 28.

citait en 1883 comme les plus anciennes deux monnaies inédites, d'Orbiane et de Mamée. M. A. Lœbbecke [1] publia en 1890 un Caracalla, et enfin depuis la collection Waddington [2], c'est Lucius Vérus qui ouvre cette série numismatique. Nous publions aujourd'hui la première pièce connue de Plautille.

Le type de revers n'est pas moins inédit. Il représente un personnage nu et casqué, mais lequel? Ce n'est pas le dieu de la guerre, Arès, qui serait vêtu d'une cuirasse comme un légionnaire et s'appuierait sur sa lance, comme on le voit aux villes ciliciennes de Laerté, Lyrbé, Syédra. Ce n'est pas non plus Persée, qui tient généralement une tête de Méduse, et dont la harpé a une forme et une dimension différentes de celles de l'arme figurée ici.

Au reste, je crois qu'il s'agit d'un épieu. C'est de cette façon, à pleines mains, que Méléagre, le héros chasseur, tient son épieu sur les représentations figurées de la chasse du sanglier de Calydon [3]; même, sur un bas-relief de l'école de Polygnote [4], il est casqué, ce qui ne peut paraître anormal si l'on songe à la parenté étroite qui a toujours existé chez tous les peuples entre les exercices de la chasse et ceux de la guerre.

Le héros chasseur de notre monnaie est apparemment le κτίστης ou fondateur mythique de la cité. Certes ce lourd et massif personnage ne ressemble guère au gracieux Cyzicus qui, dans sa pose nonchalante, lutte d'élégance avec Apollon lui-même; il est d'un pays moins hellénisé, pauvre et presque barbare. Quant à son attitude, elle s'expliquerait

1. A. Lœbbecke, dans *Zeitsch. f. Num.*, XVII, p. 15.
2. *Inv. Coll. Wadd.*, nos 4221 et 4222.
3. Roscher, *Lexicon*, s. v. *Meleagros* : Vase François, etc... — Baumeister, *Denkmäler*, s. v. *Meleagros*; cf. s. v. *Jagd* : Chasse fantastique de Pompéi.
4. Roscher, *Lexicon* (col. 2614) : Bas-relief de l'heroon de Gjölbaschi.

mieux si nous avions sur la ville de Colybrassus des renseignements qui nous manquent. Faut-il tenir compte du mot κολόϐριον ou κολύϐριον, variante de μολόϐριον, qui se trouve mentionnée chez le grammairien Aristophane[1]? Ce terme désigne les petits des bêtes sauvages, en particulier les marcassins; la tradition a dû l'associer au nom de Colybrassus, et notre héros éponyme apparaît dans cette hypothèse comme un chasseur de sangliers.

COROPISSUS

135. [A]YT K | M AYP ANTω[N]INO[C]. Buste de Marc-Aurèle, à droite, la tête nue, la poitrine drapée.

℞. ΚΟΡΟΠΙCCЄωN KH[T] ωN MHTPOΠO. Tyché debout, à gauche, avec ses attributs, et coiffée du modius.

Bronze, inédit. — 24 mill. *Pl. XVI, 3.*

Les monnaies de Coropissus, « métropole de la Cétide[2] », ont été étudiées par Waddington dans la *Revue numismatique* en 1883. Cette ville était voisine des frontières de la Cilicie et de la Lycaonie. Le type de la Fortune debout existe avec les effigies d'Hadrien et d'Antonin[3].

HOLMI

(*IV*e *siècle av. J.-C.*)

136. Tête de Pallas, coiffée d'un casque attique, à droite.

℞. ΟΛΜΙΤΙ. Tête laurée d'Apollon, à droite.

Obole. — Poids, 0 gr. 75. *Pl. XVI, 5.*

1. Aristophane de Byzance, d'après Eustathe, p. 1817, 20, citation reproduite dans le dictionnaire d'Henri Étienne.

2. Sur le pays appelé *Cétide*, voy. A. Wilhelm, dans *Archaeol. epigr. Mittheil. aus Oesterreich*, t. XVIII, 1894, p. 1 à 6. La forme de l'ethnique est tantôt KHTωN, tantôt KIHTωN.

3. *Inv. Coll. Wadd.*, nos 4749 et 4750.

Holmi fut détruite vers l'an 300 av. J.-C., quand Séleucus transféra ses habitants à Séleucie du Calycadnus. L'attribution de notre monnaie à Holmi remonte à Leake [1]; elle a été confirmée par MM. Imhoof-Blumer [2] et Hill [3]. L'exemplaire du British Museum ne laisse lire de la légende que la syllabe ΟΛΜ; mais une autre pièce, qui représente Apollon et Athéné en pied [4], donne le mot entier ΟΛΜΙΤΙΚΟΝ.

Les types associés de Pallas et d'Apollon appellent la comparaison avec le monnayage de Sidé en Pamphylie. L'Apollon dont il s'agit ici, et que M. Head, dans son Manuel, prenait sur la foi de Leake pour une tête féminine, est Apollon *Sarpedonios*, dont le temple était situé au promontoire Sarpedon qui fermait la baie d'Holmi à l'est.

MALLUS

1re période, avant les guerres médiques. (520-485 av. J.-C.)

137. Divinité féminine de style archaïque, courant à droite. La tête a de longs cheveux nattés, l'œil de face, et est tournée en arrière. Elle est vêtue d'un long chiton collant, qui laisse voir le corps et qui est figuré conventionnellement dans le bas de la monnaie par un grènetis et des lignes striées. Elle a des ailes retroussées en éventail aux épaules et aux talons, les bras étendus, le pied gauche en avant et le genou droit presque à terre.

℞. Carré creux irrégulier où paraît se dessiner un bétyle.

Ꭱ. Statère. — Poids, 11 gr. 67. *Ci-dessous, fig. 1.*

1. Leake, *Num. hellen.* (1854-9), p. 68.
2. Imh.-Bl., *Gr. M.*, p. 710 et pl. XI, 14.
3. Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, pl. XIV, 7 (Anc. coll. Payne Knight). Cf. *Introd.*, p. LI, n. 4.
4. Imh.-Bl., *Gr. M.*, p. 709, et *Kl. M.*, p. 448.

D'autres exemplaires de cette monnaie figurent dans le catalogue du British Museum [1], mais notre déesse courbe la jambe davantage; et aussi dans l'importante étude que M. Imhoof-Blumer a consacrée à Mallus [2], mais notre figure est plus nette et mieux proportionnée [3].

2e période, règnes de Xerxès ou d'Artaxerxès. (485-425 av. J.-C.)

138. Divinité féminine ailée, dans l'attitude de la précédente.

℞. Griffon debout, à gauche, levant la patte droite, dans un grènetis, le tout dans un carré creux. Pièce trouée.

Quart de statère. — Poids, 2 gr. 90.

Des médailles analogues existent dans la collection Waddington, sous les nos 4354 et 4355; mais la première montre le griffon tourné à droite [4], et la seconde, une déesse qui, à l'inverse de la nôtre, court à gauche. Par contre, la description de M. Imhoof-Blumer [5] répond au nouvel exemplaire du Cabinet de France.

L'attribution de ces deux monnaies à la ville de Mallus a été contestée. Waddington les classait, ainsi que celles du genre de la suivante (*fig. 2*), à Marium, dans l'île de Chypre [6]. La vérité est que les monnaies au cygne qui ont au droit une divinité ailée, masculine (*fig. 2*) ou féminine

1. Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, *Mallus*, 3 et pl. XV, 11.
2. Imh.-Bl., dans *Ann. Soc. num.*, 1883, p. 89 à 127. — Voy. pl. V. 2.
3. Sur l'attitude des figures ailées qui est celle d'une course rapide, voy. par ex. E. Curtius, *Die knienden Figuren* (Berlin, 1869) et Collignon, *Hist. de la sculpt. grecque*, t. I, p. 136.
4. *Inv. Coll. Wadd.*, pl. X, 16.
5. Imh.-Bl., *op. cit.*, n° 5.
6. Waddington, dans *Rev. num.*, 1860, p. 1 à 10 et pl. I.

(*fig. 3*), portant un disque, sont bien de Mallus, comme M. Imhoof-Blumer l'a prouvé [1] par l'une d'elles qui a la légende **ΜΑΡΛΟΤΑΝ**; mais il ne s'ensuit pas que les pièces antérieures, ci-dessus décrites (du genre de la fig. 1), appartiennent également à cette ville.

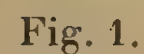



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Séparant ces deux groupes, M. Imhoof-Blumer attribue le premier en dernière analyse [2] à Aphrodisias de Cilicie, ancienne et importante cité introduite par lui dans la numismatique; mais, Aphrodisias étant toute voisine de Mallus, les problèmes qu'on se pose touchant la présence de ces types archaïques en Cilicie restent les mêmes; aucun lien ne paraît les rattacher aux très belles médailles d'époque postérieure, que M. Imhoof classe à Aphrodisias, et je les trouve encore mieux appariés, quoiqu'on ait dit, avec le monnayage reconnu de Mallus.

On a fait valoir que, si nous plaçons cette déesse ailée archaïque dans le même cycle que les dieux porteurs d'un disque, il devient nécessaire de la rapporter comme eux à la mythologie phénicienne, et que dès lors on s'explique mal, au revers, la présence du griffon, qui est manifestement grec ou du moins lycien. Mais une influence lycienne a pu se faire sentir conjointement avec d'autres, et le griffon, originaire de

1. Imh.-Bl., *op. cit.*, p. 105, n° 24 ; le même, *M. gr.*, p. 360, n° 38.
2. Imh.-Bl., *Kl. M.*, p. 435.

l'orient, ne figure pas mal au revers d'une divinité orientale plus ou moins dénaturée par l'esprit phénicien.

On a dit aussi que ces ailes recroquevillées présentent un caractère tout autre que les ailes largement étendues la pointe en bas de la déesse au disque, qui sont pareilles à celles de nos chérubins [1]. Comme la disposition retroussée en éventail a été préférée par les Grecs, on a appelé la déesse dont nous avons décrit deux monnaies une Niké ou une Iris de l'Olympe [2], et on a voulu la rapporter à une ville plus soumise à l'influence grecque que l'antique Mallus. Mais le lecteur a déjà répondu que, parmi les divinités portant un disque, le dieu à double tête de notre fig. 2, qui est un dieu oriental, a les ailes relevées et recroquevillées comme la prétendue Iris ou Niké, tout en appartenant à Mallus comme la déesse aux ailes tombantes et avec le même cygne au revers.

Il semble donc que les deux modes de représentation des ailes aient été usités à Mallus. M. Babelon a fait une observation semblable pour le monnayage de Cyzique [3]. En Cilicie, le type d'importation hellénique aura cédé le pas au second dans les premières années du IVe siècle, car n'ont-ils pas pu être marqués par une recrudescence passagère de l'influence orientale, ces temps où après l'expédition des Dix Mille, Pharnabaze, avec la flotte phénicienne, remportait sur les Lacédémoniens la victoire de Cnide?

Ainsi, la seule différence capitale qui subsite entre la déesse primitive et la déesse au revers du cygne, c'est que l'une tient les bras étendus tandis que l'autre porte un disque; mais le dieu barbu à double tête, qui a les ailes relevées

1. Cf. à notre fig. 3 les pl. de Imh.-Bl., et aussi de Svoronos, dans *Zeitsch. f. Num.*, XVI, 1888, pl. X.
2. Voy. par ex. Studnicza, *Nike*, dans *Neue Jahrb.*, I, 388.
3. Voy. ci-dessous, *Variétés numismatiques*, IV.

comme l'une et tient un disque comme l'autre, peut servir de lien entre les deux. Au reste, voici la description de l'exemplaire de cette monnaie récemment acquis par le Cabinet :

139. Buste drapé d'un personnage à deux têtes barbues accolées par la nuque (*Cronos*). Il tient un disque des deux mains et est muni de quatre ailes relevées et recroquevillées ; sur le disque paraît figurée une tête de taureau, de face. Au-dessous, une protomé de taureau à tête humaine barbue, couché à droite.

℞. MAPA. Cygne debout, à gauche, les ailes éployées.

Æ. Statère. — Poids, 11 gr. 50. *Ci-dessus*, *fig. 3.*

(Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, pl. XL, 9 ; cf. Imh.-Bl., *op. cit.*, pl. V, 15, et Svoronos, *op. cit.*, pl. X, 14.)

Suit une division de la précédente :

140. Même description, mais le taureau est tourné à gauche.

℞. Cygne debout, à droite, les ailes éployées, dans un carré creux.

Quart de statère, inédit. — Poids, 3 gr. 65. *Pl. XVI, 2.*

Le dieu représenté est le Cronos phénicien, dont la légende se rattache à l'histoire de l'origine du monde. Il avait quatre ailes, les autres dieux en ayant reçu deux seulement pour pouvoir suivre de loin le dieu suprême Cronos, dans son vol à travers l'espace [1]. « Il fut créé par Taautos ou le Destin en même temps que Dagon, dit Philon de Byblos. Taautos imagina pour Cronos les insignes de la royauté, quatre yeux par devant et quatre par derrière, dont deux sont en repos et fermés [quand les deux autres

1. Sanchoniaton, éd. Orelli, p. 38.

sont ouverts], et à ses épaules quatre ailes, dont deux élevées et deux abaissées. Ceci était destiné à exprimer symboliquement que Cronos voyait en dormant et dormait éveillé; de même, la position de ses quatre ailes montrait qu'il volait et se reposait en volant... [1] »

M. Babelon [2], après le Dr Judas, a reconnu Cronos dans des monnaies anciennes de Byblos, dont la divinité a deux ailes levées et deux abaissées (sans compter une paire d'ailes en plus) et qui porte un sceptre. Ces divers traits de la description de Philon ne se retrouvent pas dans notre médaille; en revanche, la double tête correspond bien à l'indication des quatre yeux, dont deux par devant et deux par derrière. L'insigne de la royauté est remplacé par le globe, symbole cosmogonique, représentant la planète qui servait au dieu de résidence [3].

Puisque nous bannissons toute idée grecque dans cette explication, il est difficile d'admettre que le taureau anthropomorphe, figuré au-dessous du dieu, symbolise le fleuve Pyramus. M. Imhoof observait déjà qu'il est question dans Mowers [4] de Moloch représenté sous la figure d'un taureau; or, on sait que Cronos a été fréquemment assimilé à Moloch. L'étude de Mayer, dans le *Lexicon* de Roscher [5], ne laisse aucun doute à ce sujet. Ajoutons que les bas-reliefs de Carthage, en terre phénicienne, montrent le buste de Saturne-Cronos avec le Soleil et la Lune à ses côtés et au-dessous un taureau. C'est ce taureau, emblème du Cronos phénicien, qui figure avec lui sur la monnaie de Mallus.

1. Trad. de Fr. Lenormant dans *Les origines de l'histoire d'après la Bible*, t. I, p. 547.
2. E. Babelon, *Cat. des rois de Syrie*, *Antiochus IV*, n° 671, pl. XIV, 18, et *Introd.*, p. CVIII. — Cf. *Cat. des Achéménides*, p. CLXVII et pl. XXVII, 4.
3. Mowers, *Die Phœnizier*, p. 161.
4. Mowers, *Die Phœnizier*, p. 371.
5. Roscher, *Lexicon*, II, s. v. *Cronos*.

Même période.

141. Cygne debout, à gauche.
℞. Osselet.
Obole inédite. — Poids, 0 gr. 83. *Pl. XVI, 6.*

Cette monnaie est à classer à la suite des oboles décrites par M. Imhoof avec le type d'Héraclès [1].

L'osselet était, comme notre dé, une pièce de jeu en même temps qu'un symbole de la destinée. Très fréquent dans les suites grecques comme différent monétaire, à Éphèse, Selgé, etc., il n'existe comme type, à ma connaissance, que sur des plombs d'Athènes [2] et sur les statères d'un roi incertain de Paphos [3], circonstance plus curieuse.

En effet, Paphos était le sanctuaire d'Aphrodite, et si d'autre part on reconnaît dans le cygne des monnaies de Mallus un symbole du culte d'Aphrodite-Astarté, cette double circonstance nous fera souvenir que l'enfant Eros est fréquemment représenté par l'art antique, comme jouant aux osselets [4]; aux miroirs et aux vases peints cités par M. De Ridder, s'ajoute le témoignage d'une monnaie d'Aphrodisias de Carie qui représente deux Amours s'amusant au même jeu [5]. Sans doute l'osselet de notre pièce n'est pas sans rapport avec Eros; enfin, puisque nous sommes en Cilicie, rappelons pour finir qu'il fut frappé à Tarse, au temps des satrapes, une jolie petite monnaie au type de la joueuse d'osselets [6].

1. Imh.-Bl., *op. cit.*, pl. V, nos 20-22.
2. *Bull. Corr. hell.*, 1884, pl. VI, 205, p. 20.
3. E. Babelon, *Cat. des Achém.*, etc., p. 108.
4. A. De Ridder, dans *Mon. Piot*, t. IV, p. 100-102.
5. *Inv. Coll. Wadd.*, n° 2186. — Cf. H. Riggauer, dans *Z. f. N.*, VIII, 1881, *Eros auf Münzen*, p. 84.
6. Imh.-Bl., *M. gr.*, p. 365.

4e période (385-333).

142. Tête barbue de Cronos, à droite. Il a, en guise de diadème, une tænia décorée. Derrière lui, un poisson à trompe allongée.

℞. ΜΑΛ. Déméter debout, à droite. Elle est couronnée de la stéphané, les cheveux emprisonnés dans la sphendoné, et vêtue d'un péplos et d'un chiton talaire. Elle tient d'une main une torche et de l'autre trois épis renversés.

Ꞧ. Statère. — Poids, 10 gr. 35.

(Brit. Mus., *Cat. Cilicia*, pl. XVII, 2; *Z. f. N.*, XII, pl. XIII, 13 : Coll. Lœbbecke; et XIV, pl. I, 6 : Cabinet de Berlin; *Inv. Coll. Wadd.*, nº 4364 et pl. X, 23.)

Nous arrivons à l'époque où l'influence hellénique, après un temps d'éclipse, va devenir prépondérante à Mallus. A vrai dire, ce n'est pas encore d'Héraclès ou de Dionysos qu'il s'agit ici, à en croire M. Imhoof-Blumer [1]; il s'agit toujours de Cronos, mais de Cronos représenté sous une forme hellénisée. L'illustre savant s'appuie, pour cette démonstration, sur une monnaie d'Himère reproduite dans le *Lexicon* de Roscher [2], qui représente une figure très voisine de la nôtre, avec la légende ΚΡΟΝΟϹ, la Sicile étant comme la Cilicie un champ clos où les influences phénicienne et grecque se combattirent et s'associèrent.

Sur les exemplaires de Berlin et de Waddington, on distingue dans le champ du revers un grain d'orge. Peut-être ce symbole complète-t-il la représentation de Déméter en faisant allusion aux riches moissons de la contrée, ou peut-être un magistrat monétaire en avait-il fait sa marque, en s'inspirant d'ailleurs du même ordre d'idées. C'est ainsi que le poisson,

1. Imh.-Bl., *Ann. Soc. num.*, 1883, art. cité.
2. Roscher, *Lexicon*, II, 1553.

que la médaille offre au droit, serait un symbole de la richesse du fleuve Pyramus.

143. Tête laurée de Tibère, à gauche. Sans légende.

℞. ΜΑΛ | ΛΩ | ΤΩΝ, sur trois lignes horizontales dans le champ, à gauche. Tyché tourelée assise, à droite, une palme à la main; à ses pieds, deux fleuves vus à mi-corps, nageant à droite et à gauche.

Bronze. — 24 mill. *Pl. XVI, 4.*

Mionnet a décrit pareille médaille d'après Sestini, en l'attribuant à Auguste [1]. Pour un autre exemplaire, M. Imhoof [2] hésite à se prononcer entre Auguste et Tibère; enfin le Cabinet de Londres possède le même type pour des empereurs plus récents [3].

Les deux fleuves représentés désignent l'ancienne et la nouvelle bouche du Pyramus, qui se divisait en deux branches à la hauteur de Mallus.

NAGIDUS

(420-380 av. J.-C.)

144. Tête d'Aphrodite, à gauche, les cheveux en chignon sur la nuque.

℞. ΝΑΓΙΔΙ. Tête de Dionysos, à gauche, la barbe et la moustache soigneusement lissées, les cheveux tombant en boucles sur le front et enveloppés dans la tænia. Champ concave.

Obole. — Poids, 0 gr. 82. *Pl. XVI, 12.*

(Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, nº 7 et pl. XIX, 7. — Cf. Imh.-Bl., *M. gr.*, p. 363.)

1. Mionnet, *Suppl.*, VII, p. 226.
2. Imh.-Bl., dans *Ann. Soc. num.*, 1883, p. 117, nº 55, sans image.
3. La pièce de l'*Inv. Wadd.* nº 4368 représente aussi deux fleuves.

Les pièces de la collection Waddington aux mêmes types[1] accusent mieux la barbe en pointe, ordinaire à Dionysos Pogon, et justifient ainsi l'attribution à ce dieu.

145. Aphrodite assise, à gauche; elle est vêtue d'un chiton talaire, la tête diadémée, les cheveux se déroulant en nattes frisées sur la nuque; la main gauche est ramenée sur le sein et la droite tient une patère. Éros est tapi derrière la déesse, les ailes étendues.

℞. Dionysos Pogon debout, à gauche, demi-nu, la main gauche appuyée sur le thyrse, et tenant de la droite une grappe de raisin; verticalement, de haut en bas, ΝΑΓΙ.... Dans le champ, à gauche en haut, un symbole, lettre, ou plutôt, à ce que je crois, un objet tel qu'une patère vue de face, en forme d'Ο.

Tétrobole. — Poids, 3 gr. 38.

(Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, 14 et pl. XIX, 13.)

146. Aphrodite assise, à gauche; elle est vêtue d'un chiton talaire, la tête diadémée, les cheveux dans la sphendoné, la main gauche s'appuye au dossier du trône, et la droite étendue tient une patère. Éros vole vers la déesse, une couronne à la main.

℞. ΝΑΓΙΔ, en légende circulaire rétrograde à gauche. Dionysos debout, à gauche (type fruste), la main gauche appuyée sur le thyrse, et tenant de la droite une grappe de raisin.

Statère inédit. — Poids, 10 gr. 44. *Pl. XVI, 7.*

Bien que la légende de cette pièce soit rétrograde, le tétrobole paraît plus ancien. Le profil d'Aphrodite, sa coif-

1. *Inv. coll. Wadd.*, 4409 et 4410. Cf. Wadd., dans *Rev. num.*, 1853, pl. V, 8.

fure, le geste de sa main gauche moins gracieux, moins abandonné et plus voisin de la pose indécente de la déesse orientale, tout, dans cette petite monnaie, donne une impression d'archaïsme et il me semble que M. Hill l'a fait figurer un peu bas dans son catalogue. Au contraire, la grande est plus voisine des belles médailles que nous allons mentionner maintenant.

374-333 av. J.-C.

147. Aphrodite assise, à gauche, la tête coiffée du polos, tenant dans la main droite une patère, la main gauche appuyée au dossier de son trône, le pied droit sur un escabeau. Éros [1] vole vers elle, une couronne à la main. Devant la déesse, tige de rosier, avec une fleur épanouie et un bouton; sous son siège, une souris ou musaraigne [2].

℞. ΝΑΓΙΔΙΚΟΝ sur une ligne verticale de haut en bas, à droite. Dionysos Pogon demi-nu, debout à gauche, tenant dans la main droite un cep de vigne et dans la gauche un thyrse.

1. Pour la représentation d'Éros sur les monnaies, voy. Riggauer, dans *Z. F. N.*, VIII, 1881, p. 71 et suiv. (sur Nagidus, p. 73).

2. On a discuté longtemps pour savoir s'il s'agissait d'un lièvre ou d'une souris; on a rappelé que le lièvre était consacré à Aphrodite, mais que la souris jouait un rôle dans la religion phénicienne, qui eut de l'influence en Cilicie. Et cependant, la taille de l'animal est moins négligeable qu'on ne l'a dit; dans la série des monnaies du Cabinet de Londres, elle permet de distinguer deux variétés. Dans la première, l'animal, un peu trop gros pour une souris, a comme elle le dos cintré, le museau allongé, mais pas de queue visible et des oreilles un peu trop longues, ce qui a pu le faire prendre pour un lièvre ou un lapin; la seconde variété montre un animal plus petit, posé à côté d'une tige d'herbe, qui a bien la silhouette d'une souris ou d'une musaraigne avec sa longue queue. Nos exemplaires *a* et *b* appartiennent à la première catégorie; notre *c* à la seconde. Je n'ai pas trouvé ces monnaies dans l'ouvrage de M. Imhoof-Blumer, *Tier-und Pflanzenbilder*; en revanche, j'y ai noté une souris (*Maus*, pl. II, 5) à qui je trouve beaucoup moins de rapport avec le rat du denier n° 8 qu'avec le lapin de la pl. IX, 44. Mais les uns et les autres ne sont-ils pas des rongeurs, et le fait qu'en hésitant sur des caractères spécifiques nous nous bornons à la même famille, ne prouve-t-il pas l'excellence de la classification adoptée par les naturalistes?

a) Dans le champ du revers, ΑΘΗ, ΤΙ.

Statère. — Poids, 10 gr. 32. *Pl. XVI, 8.*

Le nº de l'*Inv. de la Coll. Wadd.* 4404 est à comparer pour les légendes. Il porte ΑΘΗ ΔΙ.

b) Dans le champ du revers, ΕΥ, ΔΙΟ. Le flan a des boursouflures au droit. Pièce cisaillée.

Statère. — Poids, 10 gr. 20.

(Coll. de Berlin et Pembroke. — Voy. Mionnet, III, p. 595, nº 266, et Imh.-Bl., *Kl. M.*, p. 477.) *Pl. XVI, 10.*

c) Au revers, ΤΩΝΔΩ en légende circulaire ; Α et ΙΗ dans le champ.

Statère. — Poids, 10 gr. 08. *Pl. XVI, 11.*

(Brit. Mus., *ibid.*, nº 17 et pl. XX, 1. — Cf. *Inv. Coll. Wadd.*, 4401 où ΤΩΝΔΩ se lit verticalement au-dessous de l'ethnique.)

d) Dans le champ du revers, ΠΥ, ΘΗ. En contremarque, quadrupède courant surmonté d'un croissant renversé. Traces de tréflage. Pièce cisaillée.

Statère. — Poids, 10 gr. 22. *Pl. XVI, 9.*

(Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, *Nagidus*, nº 20 et pl. XX, 4, sans contremarque.)

Arrêtons-nous un moment à cette dernière monnaie. M. Babelon explique dans son *Traité* [1] la raison d'être de l'entaille qui la caractérise. Après avoir passé en revue les différentes explications qui ont été proposées, il ajoute : « Cette déformation est systématique..... Les pièces entaillées ont été répandues dans la circulation publique en même temps que d'autres qui ne le sont pas..... Ces coupures,

1. E. Babelon, *Traité*, col. 644.

pratiquées uniquement par l'autorité perse, équivalent pour nous à sa contremarque... Toutes les pièces qui les portent ont fait partie de trésors d'armées, et ce sont des satrapes qui les ont fait entailler, à la fois pour en attester le bon aloi et pour leur donner un cours forcé parmi leurs mercenaires et dans les pays où opéraient leurs troupes. »

Cette explication est confirmée par la présence de la contremarque, qui est celle d'un satrape et probablement de Mazaios. On se rappelle, en effet, ces protomés d'une bête sauvage, loup ou hyène, qui forment le type d'un groupe d'oboles attribuées à ce personnage [1] : l'animal est accompagné comme ici d'un croissant renversé. Je n'affirme pas que le quadrupède courant de Nagidus soit un loup ; sa gueule est bien traitée de même façon, mais la manière dont il pose la patte de devant et courbe l'échine est plutôt d'un félin. C'est ainsi qu'un lion, avec le même croissant, figure en contremarque sur un statère de Soli du Cabinet de France [2]; en revanche, il existe un loup en contremarque [3] sur une monnaie de Syennesès IV ; d'autres satrapes ont contremarqué d'un taureau ou d'un aigle [4].

148. Amphore allongée. Sans légende. Symbole incertain (feuille de lierre avec vrille ?) dans le champ, à gauche.

℞. ΝΑΓΙ | ΔΕΩΝ. Amphore à panse large.

Obole inédite. — Poids, 0 gr. 55. *Pl. XVI, 13.*

On rapprochera de cette obole inédite celles qui présentent, au revers de la tête d'Aphrodite, une amphore en forme de gourde ou un canthare [5].

1. E. Babelon, *Cat. des Achém.*, p. 32 et pl. V, 14.
2. Mionnet, *Suppl.*, III, p. 610, n° 338. — Une pièce du Musée Hunter (*Cat. Macdonald*, p. 543, n° 6 et pl. LX, 1) a trois contremarques : le lion bondissant avec croissant ; le taureau ; le lion assis.
3. E. Babelon, *Cat. des Achém.*, p. 18 et pl. III, 4.
4. Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, pl. XX, n°s 8 et 10.
5. Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, 6 (pl. XIX, 6) et 27.

NINICA CLAUDIOPOLIS

149. [IOVLIA] MA | MЄA AVG. Buste de Julie Mamée, à droite.

℞. NINI | C | CLAV. Pallas nicéphore debout, à gauche, appuyée sur son bouclier.

Bronze. — 23 mill. *Pl. XVI, 17.*

(Kubitschek, dans *Num. Zeitsch.*, 1903, *Ninica Claudiopolis*, p. 21, n° 16 et pl. I, 6.)

SÉLEUCIE

150. Tête de Pallas, coiffée d'un casque corinthien, à droite.

℞. ΣΕ à droite, ΛΕΥ à gauche, sur deux lignes verticales. Épi.

Bronze. Patine verte. — 11 mill. *Pl. XVI, 14.*

Ce module n'est pas représenté à Séleucie dans les catalogues ; toutefois c'est celui de diverses monnaies au type d'une fleur polypétale, récemment classées par M. Imhoof-Blumer à notre ville [1], et qu'on attribuait jusqu'ici à la Crète.

151. ΑΥΤ ΚΑΙ ΘΕ ΤΡΑ Π ΥΙ ΘΕ ΝΕΡ ΤΡΑ ΑΔΡΙΑΝΟC CE ΠΑ Π (Αὐτοκράτωρ καῖσαρ θεοῦ Τραιανοῦ Παρθικοῦ υἱοῦ θεοῦ Νερουα [υἱὸς] Τραιανὸς Ἀδριανὸς σεβαστὸς πατὴρ πατρίδος). Tête laurée d'Hadrien, à droite.

℞. CEΛΕΥΚΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟC ΤΩ | ΚΑΛΥΚΑΔΝΩ. L'empereur radié, à cheval à droite, passant devant un autel orné d'une palme.

Didrachme. — Poids, 9 gr. 10. *Pl. XVI, 18.*

Le même type existe à Séleucie avec les effigies de Géta, Sévère Alexandre et Valérien.

1. Imh.-Bl., *Kl. M.*, p. 481 et pl. XX, 21, 22.

SELINUS

152. ΑΥ Κ Μ ΙΟΥΛ ΦΙΛΙΠΠΟϹ ϹΕΒ. Buste drapé et cuirassé de Philippe, à droite, la tête laurée.

℞. ΤΡΑΙΑΝΟΠ ϹΕΛΙΝΟ | ΥϹΙ ΤΗϹ ΙΕΡΑϹ. L'empereur, en costume militaire avec le paludament, debout, de la main droite étendue tenant une patère, la main gauche appuyée sur la haste. A ses pieds, un aigle.

Bronze. — 30 mill. *Pl. XVI, 19.*

Macrin a frappé monnaie à ce type [1]. La légende du revers doit s'interpréter : Τραιανοπολίτων Σελινουσίων τῆς ἱερᾶς [πόλεως]; la numismatique de Tarse offre de nombreux exemples de cette formule.

SOLI-POMPEIOPOLIS

(450-386 av. J.-C.)

153. Tête imberbe d'archer, à gauche, coiffée d'un casque ou bonnet oriental à deux pointes. ℞. ΣΟ | ΛΕ en légende circulaire, la 1re partie interne à gauche, la 2e externe à droite.

Obole. — Poids, 0 gr. 68. *Pl. XVI, 16.*

154. Même description.

Obole. — Poids, 0 gr. 73.

155. Même description. La légende se lit : ΣΟ à droite en légende externe ; ΛΕ à gauche en lég. interne, le tout dans un carré de grènetis.

Obole. — Poids, 0 gr. 82.

(Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, *Soli*, nº 12 et pl. XXV, 10.)

1. *Inv. Coll. Wadd.*, nº 4486 et pl. XI, 15.

156. Même description. ℞. ΣΟ. Grappe de raisin, avec tige recourbée en vrille.

Obole. — Poids, 0 gr. 80.

(Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, *Soli*, nº 13 et pl. XXV, 11.)

157. Même description.

Obole. — Poids, 0 gr. 92.

158. Même description. On lit [Σ]Ο.

Obole. — Poids, 0 gr. 76.

159. Même description. Sans légende.

Hémiobole. — Poids, 0 gr. 30.

160. Même description. Sans légende.

Hémiobole. — Poids, 0 gr. 31. *Pl. XVI, 15.*

161. Tête de Pallas-Athéné, à droite, coiffée d'un casque attique orné d'un griffon. En haut, ΑΘΑ.

℞. ΣΟΛΕ[ΩΝ] en légende circulaire externe, à gauche et à l'exergue. Cep de vigne. Lion assis, dans le champ, à droite.

Ʀ. Statère inédit. — Poids, 9 gr. 80. *Pl. XVI, 20.*

L'intérêt de cette monnaie réside, au droit, dans la présence des lettres ΑΘΑ, qui sont l'abréviation du nom de la déesse ΑΘΑΝΑ ; au revers, dans le symbole du lion assis.

La forme ΑΘΑΝΑ est dorienne et s'explique par les origines de Soli qui fut colonisée par des Argiens et des Rhodiens [1]. Quant au revers, la monnaie de la Collection Hunter que nous avons citée [2], a parmi ses trois contremarques un lion assis, qui est une marque militaire et satrapale ; ici il est adjoint au type et comporte une signification différente. A supposer que les symboles analogues des statères

1. Strabon, 671 ; Mela, I, 13, 2.
2. Voy. ci-dessus, p. 341, n. 2.

de Soli, chouette, canthare, se réfèrent aux cultes d'Athéné et de Dionysos, le lion de la présente pièce sera celui d'Hélios-Apollon.

162. Tête de Pallas coiffée du casque attique, à droite.
℞. ΣΟ | ΛΙΚΟΝ en légende externe. Grappe de raisin.
Obole. — Poids, 0 gr. 57.
(Variété de Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, *Soli*, nº 23 et pl. XXV, 18.)

Vers 66 av. J.-C.

163. Cep de raisin à deux grappes.
℞. ΠΟΜΠΗΙ en légende externe, entre les rayons d'une étoile. Grènetis.
Bronze. — 16 mill.
(Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, *Soli*, nº 47 et pl. XXVII, 1.)

TARSE

164. ΑΥΤ ΚΑΙ ΘΕ ΤΡ ΠΑΡ ΥΙ ΘΕ ΝЄΡ ΥΙ ΤΡ ΑΔΡΙΑΝΟC CЄ. (Αὐτοκράτωρ καῖσαρ θεοῦ Τραιανοῦ Παρθικοῦ υἱοῦ θεοῦ Νέρουα υἱὸς Τραιανὸς Ἀδριανὸς σεβαστός.) Tête laurée d'Hadrien, à droite.
℞. ΤΑΡ | CЄΩΝ sur deux lignes horizontales, dans le champ, à gauche; ΜΗΤ | ΡΟΠΟΛЄΩC circulaire. Tyché voilée et tourelée assise, à gauche, sur un diphros. Elle tient une corne d'abondance et une palme; à ses pieds, le génie du fleuve Cydnus nageant, couronné de joncs. Le tout dans une couronne.
Didrachme. — Poids, 9 gr. 30.
(Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, *Tarsus*, 147 et pl. XXXIV, 3.)

165. ΑΥ Κ Μ ΑΥΡ CЄΟΥΗ | Ρ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Buste radié et cuirassé de Caracalla, à droite.

℞. ANTΩNINIA | NOC T B OΛYM. Dans le champ, TAP [COY] en deux lignes horizontales. Athlète nu, debout, à droite, tenant une palme de la main gauche et soutenant de la main droite l'urne des jeux sur sa tête.

Drachme inédite. — Poids, 4 gr. 40. *Pl. XVI, 21.*

Cette monnaie de potin marque la fin du monnayage d'argent, commencé à Tarse avec Tibère.

Dans la légende du revers [1], ANTΩNINIANOC T B OΛYM [ΠIKOC], c'est le mot Ἀγών, jeu, qu'il faut sous-entendre. Il y a d'autres médailles de Tarse qui portent ainsi le nom du jeu au nominatif, par exemple : sous Commode, une pièce au type de la couronne agonistique et à la légende KOMOΔЄIOC OIKOYMЄNIKO[C] [2], sous Commode, encore, une autre monnaie avec KOMOΔЄIOC et un temple décastyle [3]. Au milieu de la façade, entre les colonnes, on voit une statue, et c'est au-dessus, à l'architrave, que se lit l'inscription ; cette statue, ainsi désignée, est donc la personnification du *Jeu commodéien*. Les jeux de la Communauté cilicienne sont allégorisés sous une forme pareille. Tandis que le neutre KOINON est de règle en Asie Mineure, KOINON BIΘYNIAC, KOINON ACIAC, etc..., à Tarse, c'est le masculin KOINOC qui prévaut [4], et cette inscription KOINOC KIΛIKIAC avec un temple, ou KOINOI KIΛIKIAC avec deux temples, est placée [5], comme nous avons vu KOMOΔЄIOC, à l'architrave du monument. C'est toujours le mot

1. Il y a quelque doute sur la lecture TB.
2. Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, *Tarsus*, n° 170 et pl. XXXV, 2.
3. *Ibid.*, n° 169. — M. Hill m'avertit obligeamment que le type est brouillé et qu'on ne peut se rendre compte de l'attitude de la statue en question. Par suite, on ne saurait affirmer si elle représente Commode ou le Jeu commodéien.
4. Les lectures de Mionnet avec KOINON ont été rectifiées depuis.
5. Brit. Mus., *Cat.*, *Cilicia*, *Tarsus*, n°s 137 et 138, 162, 165, pl. XXXIII, 10 et 168, pl. XXXV, 1. — Cf. *Ibid.*, *Introd.*, p. xci ; Waddington, dans *B. C. H.*, VII, 1883, p. 285, et Babelon, dans *Ann. Soc. num.*, 1883, p. 21 et pl. II, 3.

'Ἀγών ou 'Ἀγῶνες qu'il faut sous-entendre; plutôt qu'à l'empereur ou à la Communauté, c'était au Jeu célébré en leur honneur qu'était élevé le sanctuaire, l'allégorie était, si j'ose m'exprimer ainsi, du second degré.

Pour en revenir à la légende de notre médaille, c'est le personnage représenté qu'elle désigne. Celui-ci est plus qu'un athlète vainqueur, c'est la personnification du jeu antoninien. Nous apprenons que ces fêtes, instituées par Caracalla, étaient alors célébrées pour la seconde fois (Τ. Β.); probablement annuelles, elles se trouvaient concorder cette année-là avec les jeux olympiques qui revenaient tous les quatre ans.

Sur d'autres monnaies, les jeux olympiques figurent seuls ou en connexité avec les jeux sévériens; comme le nom de ceux-ci, disparu sous Caracalla, reparaît après lui sous Gordien, il est permis de se demander si le despote n'avait pas simplement démarqué l'institution paternelle [1]. Les Σεουήρεια 'Ολύμπια 'Επινείκια furent célébrés pour la première fois après la victoire remportée par Sévère sur Pescennius Niger, au lieu appelé 'Εν κοδρίγαις ὅροις Κιλίκων, à trois heures de Tarse [2]. M. Kubitschek, interprétant le chroniqueur Malala, croit que les jeux olympiques de Dafné avaient été transférés aux *Quadriges* de Cilicie par l'empereur pour punir les habitants d'Antioche de leur fidélité à son adversaire, et que c'est Dioclétien qui les restaura à leur lieu d'origine. Quoi qu'il en soit, les jeux

1. Les jeux antoniniens ne paraissent plus après Caracalla. Le n° de Mionnet 615 (t. III, p. 656), décrit d'après Pellerin et Eckhel, est mal lu; l'auteur lui-même a rectifié sa lecture (*Suppl.*, VII, p. 290, 545). La monnaie du Cabinet de France porte ϹЄΟΥΗΡΙΑ ΑΥ — ΑΔΡΙΑΝЄΙ (et non ΑΝΤΩΝΙΝΙ) ΧΙΡ (ΚΟΡΑΙΑ?) — ΑΥΓ[ΟΥϹΤΙΑ] ΑΚΤ[ΙΑ], soit trois jeux distincts auxquels correspondent les trois urnes.

2. Eckhel, *Doct. num.*, III, 79. — Cf. Kubitschek, dans *Num. Zeitsch.*, t. XXVII, 1895, p. 87 et suiv.; et Mowat, *Rev. num.*, 1903, p. 29.

dont notre médaille rappelle le souvenir ont dû être célébrés aux *Quadriges*, et peut-être l'athlète vainqueur a-t-il reçu en prix quelqu'un de ces admirables médaillons d'or dont les spécimens se sont conservés jusqu'à nous dans le « Trésor de Tarse [1] ».

Nous sommes arrivé au terme de cette revue générale pour l'Asie Mineure. Nous avons choisi dans les acquisitions du Cabinet des médailles quelques pièces qui nous paraissaient particulièrement bien conservées ou dignes de commentaire, mais le nombre des monnaies qui sont entrées dans la collection nationale à titre de variétés connues ou inédites, est plus considérable que ne le ferait supposer cette révision. Voici, à titre de document, un tableau qui résume ces entrées pour la période des cinq dernières années :

	Or, él.	Arg.	Br.
Bosphore, Pont.	—	18	2
Paphlagonie.	—	6	34
Bithynie.	—	—	120
Mysie.	7	13	20
Troade, Éolide.	—	—	8
Ionie	14	12	27
Carie.	—	9	24
Lycie (y compris les dynastes).	—	43	7
Pamphylie.	—	—	18
Pisidie.	—	—	28
Lycaonie, Cilicie, Chypre.	—	7	36
Lydie.	3	—	36
Phrygie.	—	1	81
Galatie, Cappadoce.	—	18	3
Total, 587 :	24	127	436

1. Voir la curieuse étude de M. Mowat, ci-dessus, p. 1 et suiv. Cette hypothèse est séduisante ; cependant l'existence d'un monument commémoratif de la bataille d'Issus aux *Quadriges* n'est pas certaine. M. Mowat n'a pas prouvé que les habi-

Les bronzes nombreux de Bithynie, dont nous n'avons pas parlé, seront publiés dans le *Recueil général des monnaies* de l'Asie Mineure, dont le tome Ier est sous presse.

A. Dieudonné.

tants de Tarse se servissent de ce mot 'Εν κοδρίγαις comme d'un terme déjà consacré par l'usage au temps de Sévère ; l'emploi du mot latin paraît désigner au contraire un arc de triomphe élevé pour commémorer une victoire latine, ce qui n'empêche pas que Septime Sévère a pu évoquer, lors de sa victoire, le souvenir d'Alexandre le Grand et que les jeux olympiques institués par lui en ce lieu ont pu être mis sous le patronage du héros macédonien.

MONNAIES ROMAINES

RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DES MÉDAILLES

Le Cabinet des médailles a acquis récemment deux séries de monnaies d'or romaines, d'une grande rareté et d'une belle conservation, les unes de l'époque des Sévères, trouvées à Karnak [1], les autres de l'époque de la première tétrarchie, trouvées à Aboukir[2]. En les publiant ici, nous y joignons d'autres pièces romaines importantes, acquises dans le cours de ces dernières années, parmi lesquelles un aureus inédit de Domitius Domitianus.

SEPTIME SÉVÈRE

1. IMP CAE·L·SEP | SEV PERT AVG. Buste lauré de Septime Sévère, à droite,

℟. LEG·XIIII·GEM·M·V., et à l'exergue : TR P COS. Une aigle entre deux enseignes. Les enseignes sont ornées chacune d'une protomé de capricorne.

1. Sur la trouvaille de Karnak, cf. *Revue numismatique*, 1902, p. 296, et 1903, p. 272; K. Regling, *Römische Aurei aus dem Funde von Karnak* (*Festschrift zu Otto Hirschfelds sechzigstem Geburstage*); *Revue belge de numismatique*, 1902, pl. VIII; sir John Evans, *Numismatic chronicle*, 1902, p. 344 et sqq., passim; *Arch. Anzeiger* (*Jahrbuch des R. d. arch. Instituts*), 1902, p. 46.

2. La trouvaille dite d'Aboukir, qui comprenait à la fois des barres d'or poinçonnées et des médailles, s'est faite dans des circonstances assez obscures. Cf. *Revue numismatique*, *loc. laud.*

AV. Diamètre : 20 mill. 1/2. — Poids : 7 gr. 47. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 1.*

Cette monnaie frappée en 193 après J.-C., au nom de la *Legio XIIII Gemina Martia Victrix*, est l'une des premières monnais de Septime Sévère. Il existe un denier au même type. D'autres monnaies identiques ont été frappées l'année suivante, en or, en argent et en grand bronze [1].

Cohen n'a pas vu la protomé de capricorne qui sur toutes ces médailles décore les enseignes de la légion. Le capricorne était l'insigne de la *Legio XIIII Gemina Martia Victrix* : cette légion avait été créée par Auguste qui passait pour être né sous la constellation du capricorne : on sait que cet emblème se retrouve au revers de plusieurs de ses monnaies [2].

La *Legio XIIII Gemina M. V.* était, en 193, établie à Carnuntum, en Pannonie. C'est à Carnuntum même que l'armée de Pannonie proclama Septime Sévère empereur, aux ides d'avril, quelques jours après l'assassinat de Pertinax, dont Sévère reprit le nom [3].

2. L·SEPT SEV PE | RT AVG IMP III. Buste lauré de Septime Sévère, à droite.

℞. DIS AVSPI | CIB·T | R | P II, et à l'exergue : COS II PP. Hercule et Bacchus, nus, debout de trois quarts, l'un à côté de l'autre, regardant tous deux à gauche. Hercule est barbu, il s'appuie de la main droite sur sa massue et porte la peau du lion de Némée sur son bras gauche. Bacchus est imberbe ; deux tresses retombent sur son cou ; de la main gauche il tient le thyrse sur lequel il s'appuie et de la

1. Cohen, nos 271-275.
2. Suétone, *Auguste*, XCIV.
3. Cf. R. Mowat, *Revue numismatique*, 1901, p. 470-471. Septime Sévère est le premier empereur romain qui ait fait frapper des médailles aux noms de ses légions.

main droite il verse à terre le contenu d'un vase à libation; une panthère accroupie à ses pieds tourne vers lui la tête. Dans le champ, entre les deux divinités, un Λ très fin (antique), gravé au burin.

AV. Diamètre : 20 mill. — Poids : 7 gr. 24. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 2.*

Cette monnaie a été frappée l'an 194 après J.-C.

Bacchus et Hercule sont joints ici comme deux patrons adoptés et invoqués par Septime Sévère. On retrouve leurs images sur des monnaies de Sévère, de Caracalla Auguste et de Géta César frappées en 204; mais ils sont alors invoqués sous la dénomination de DI·PATRII.

Septime Sévère éleva un grand temple à Bacchus et à Hercule[1]. Ces monnaies émises, les unes en 194 et les autres en 204, commémorent sans doute la fondation et l'achèvement de ce temple.

3. L·SEPT·SEV·PERT | AVG IMP VII. Buste lauré de Septime Sévère, à droite.

℟. DIVI·M·PII·F·P M TR P | III COS II PP. La Victoire marchant vers la gauche, portant un trophée sur le bras gauche, et tenant une couronne dans sa main droite tendue en avant.

AV. Diam. : 21 mill. — Poids : 7 gr. 26. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 3.*

Cette monnaie a été frappée l'an 195, pour commémorer sans doute les victoires sur les Arabes et les Adiabéniens[2]. La légende du revers[3] (*Divi Marci Pii filius*) prouve que

1. Dion. L. LXXVI, 16. Eckhel, *Doctrina numorum*, VII, p. 171. Il existe un médaillon de Septime Sévère où il est figuré revêtu de la peau de lion : il se donnait comme l'héritier de Commode qui se faisait représenter en Hercule.

2. Sévère prend cette année-là les titres d'*Arabicus* et d'*Adiabenicus*.

3. Cette légende se retrouve sur des bronzes frappés en 195 et en 196 (V. Cohen, nos 123-132).

dès l'année 195 Sévère avait pris le titre de fils de Marc Aurèle, et non pas seulement en 197 comme le dit Dion Cassius [1].

4. **L SEPT SEV PERT | AVG IMP VIII.** Buste lauré de Septime Sévère, à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℞. **FORTVN | AE REDVCI.** La Fortune assise à gauche sur une *sella*, portant une corne d'abondance sur le bras gauche, et tenant de la main droite le manche d'un gouvernail qui pose sur un globe. Sous la sella, une roue.

AV. Diamètre : 21 mill. — Poids : 7 gr. 25. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 4.*

Cette monnaie a été frappée en 197, date du retour de Septime Sévère à Rome, après la défaite et la mort d'Albin, seul survivant de ses compétiteurs. D'autres, au même type, ont été émises en 193 et 194 et font allusion à la première arrivée de Sévère en Italie, après la mort de Dide Julien (193), et à son départ pour l'Asie où il allait combattre Pescennius Niger (194). Le même type apparaît encore une fois sous ce règne vers 202-203, après le retour de l'empereur de son long voyage d'Égypte, de Syrie et de Thrace. On sait qu'il était d'usage d'invoquer *Fortuna redux*, protectrice de l'empereur, à chacun de ses voyages, pour demander son heureux retour, ou pour en rendre grâces.

5. **L SEPT SEV AVG IMP XI | PART MAX.** Buste lauré de Septime Sévère, à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℞. **FORTVNAE | AVGG.** La Fortune debout, de face, regardant à droite; elle est coiffée du modius; elle porte une

1. *Histoire romaine*, LXXV, 7. C'est immédiatement après le récit de la défaite et de la mort d'Albin qu'il écrit : « Μάλιστα δ'ἡμᾶς ἐξέπληξεν, ὅτι τοῦ τε Μάρκου υἱόν, καὶ τοῦ Κομμόδου ἀδελφὸν ἑαυτὸν ἔλεγε : τῷ τε Κομμόδῳ, ὃν πρῴην ὕβριζεν, ἡρωϊκὰς ἐδίδου τιμάς. » V. ci-dessus, p. 352, n. 1. Cf. aussi *C.I.G.* 2878.

corne d'abondance sur le bras droit et s'appuie de la main gauche à un gouvernail ; à ses pieds, une proue tournée à gauche.

AV. Diamètre : 20 mill. -- Poids : 7 gr. 17. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII*, 6.

Cette monnaie[1] a été frappée entre les années 199 et 202. Le onzième généralat de Sévère se place en effet entre 198 et 202, et d'autre part, nous savons que Sévère ne prit le titre de *Parthicus Maximus* qu'en 199.

Ce type assez spécial de la Fortune coiffée du modius et ayant une proue à ses pieds se retrouve sur des deniers frappés en 199, avec la même légende au droit, et au revers : P·M·TR·P·VII·COS·II·P·P. La ressemblance de notre aureus avec ce denier est trop particulière pour qu'ils n'aient pas été émis en même temps. Il faut donc classer l'aureus à l'année 199. Le titre de *Parthicus Maximus*, au droit de ces pièces, est mis tout à fait en évidence, ce qui est une raison de plus de les placer toutes à la date même où Sévère le prit.

6. SEPT SEV AVG IM | P XI PART MAX. Buste lauré et cuirassé de Septime Sévère, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaulette droite de l'armure.

℞. MONETA | A | VGG. La Monnaie assise à gauche sur une *sella*, les pieds posés sur un *scabellum*. Elle porte une corne d'abondance sur le bras gauche, et tient des balances de la main droite.

AV. Diamètre : 21 mill. — Poids : 7 gr. 12. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII*, 7

Cette monnaie est inédite. Elle porte au droit la même légende que l'aureus précédent. Comme lui, elle ne peut avoir été émise qu'entre 199 et 201. La similitude des

1. On connaît un denier aux mêmes types.

légendes me porte à croire que les deux pièces datent de l'année 199. Toutefois elles sont de styles très dissemblables, et ont dû être frappées dans deux ateliers différents. La première est de bon style et provient certainement de l'atelier de Rome; l'autre, d'un relief plus bas, d'une gravure moins nette, et d'un modelé à peine achevé, rappelle le style des monnaies d'Antioche et provient sans doute de cet atelier qui, surtout au début du règne de Sévère, frappa à plusieurs reprises la monnaie impériale. En 199 et en 200, Septime Sévère séjourna et guerroya en Mésopotamie et en Syrie : ce qui rend plus vraisemblable encore l'attribution de cet aureus à l'atelier d'Antioche [1].

7. SEVERVS | PIVS AVG. Buste lauré de Septime Sévère, à droite.

℞. P M TR P XIII | COS III PP. Jupiter debout, de face, regardant à gauche. Il est nu, sa chlamyde retombe sur ses deux bras. Il s'appuie de la main gauche à un long sceptre et tient un foudre dans la main droite. A ses pieds, l'aigle, qui tourne la tête vers lui.

AV. Diamètre : 20 mill. — Poids : 7 gr. 29. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 8.*

Cet aureus a été frappé en 205. La figure de Jupiter est très fréquente dans la numismatique de Sévère. Dans les premières années du règne, au moment des luttes contre Albin et Pescennius Niger, Jupiter est représenté tenant une statuette de la Victoire. Le type de Jupiter au repos, tenant le foudre, n'apparaît qu'avec la monnaie ci-dessus décrite. On le retrouve en 209 sur des deniers et des moyens bronzes. On le voit encore sur des pièces émises de 209 à 211, mais accompagné de Caracalla et de Géta qu'il abrite de son manteau.

1. Cf. Cohen, t. IV, p. 3.

8. SEVERVS | PIVS AVG. Buste lauré de Septime Sévère, à droite.

℟. P M TR P XV | COS III PP. Esculape nu, debout de face, entre deux serpents redressant la tête, dans un temple à deux colonnes. Le dieu s'appuie sur un bâton autour duquel s'enlace un serpent.

AV. Diamètre : 20 mill. — Poids : 7 gr. 48. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 9.*

Cet aureus, d'une grande rareté, a été publié et commenté par M. Babelon, dans la *Rivista italiana di Numismatica* (1903, p. 157, pl. III, nº 10).

9. SEVERVS | PIVS AVG. Buste lauré de Septime Sévère, à droite.

℟. LIBERA | LI | TAS AVG VI. La Libéralité debout, à gauche, portant une corne d'abondance sur le bras gauche, tenant un abaque dans la main droite.

AV. Diamètre : 20 mill. 1/2. — Poids : 7 gr. 11. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 5*

Cet aureus date de l'année 208 et commémore la sixième libéralité de Septime Sévère : elle précéda son départ pour la Bretagne.

Les monnaies de Sévère et de Caracalla qui font allusion aux mêmes libéralités portent tantôt : LIBERALITAS AVG. et tantôt LIBERALITAS·AVGG· sans qu'il semble y avoir de motif à cette variation de la légende.

CARACALLA

1. ANTONINVS | PIVS AVG. Buste lauré de Caracalla, à droite ; il est presque imberbe.

℟. PONTIF TRP XI COS III. Estrade sur laquelle on voit Septime Sévère, debout, de face, drapé dans la toge, entre

ses deux fils, vêtus également de la toge, et assis, de face, sur une chaise curule. Ils se regardent l'un l'autre, et étendent tous deux la main droite; Caracalla seul est lauré.

AV. Diamètre : 21 mill. — Poids : 7 gr. 44. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 10.*

Cette médaille a été frappée en l'honneur du troisième consulat de Caracalla. Il y était associé à Géta, son frère, consul pour la deuxième fois (208), et que l'on voit ici siéger à côté de lui, sur la chaise consulaire. Il existe un aureus de Géta, serti dans la patère de Rennes, datant de la même année, et où l'on retrouve au revers le même type, célébrant ce même consulat des deux frères [1].

2. ANTONINVS | PIVS AVG. Buste lauré, à droite, de Caracalla presque imberbe, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℟. PONTIF | TR P XII COS III. Soldat romain courant vers la gauche; il est coiffé d'un casque à haut cimier et cuirassé; le paludamentum flotte sur ses épaules. Il porte de la main gauche un trophée et tient dans la main droite, tendue en avant, un rameau de laurier.

AV. Diamètre : 21 mill. — Poids : 7 gr. 15. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 11.*

Cette médaille fut frappée en 209, pendant que Septime Sévère, Caracalla et Géta guerroyaient en Bretagne. Le type du revers est une allusion aux succès remportés sur les Calédoniens.

Cet aureus est inédit.

PLAUTILLA

PLAVTILLA | AVGVSTA. Buste de Plautille, à droite; les longs bandeaux de sa chevelure couvrent ses oreilles et sa

1. Cohen, Géta, n° 125. — Chabouillet, *Catalogue des camées*, p. 361.

nuque, contre laquelle se plaque un chignon très mince; ses épaules sont drapées dans son peplum.

℞. PIETAS | AVGG. La Piété debout de trois quarts, la tête de profil à droite, portant un enfant nu sur son bras gauche. Elle est diadémée, et vêtue d'une tunique talaire sans manches et d'un peplum ; de la main droite, elle s'appuie à un long sceptre.

AV. Diamètre : 20 mill. — Poids : 7 gr. 12. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 12.*

Parmi les médailles de Plautille, celles qui la représentent très jeune nous la montrent les cheveux relevés au sommet de la tête. Toutes ces médailles se rapportent sans doute à l'année de ses fiançailles[1] (202).

Sur les autres, où ses traits sont moins enfantins, elle porte une coiffure lisse ou ondulée, composée de longs bandeaux cachant les tempes, les oreilles et la nuque, sur laquelle est tressé un petit chignon plat. Cette coiffure recherchée est caractéristique du goût féminin à l'époque des Sévères, où toutes les impératrices en portent d'analogues. Parmi ces portraits, les plus jeunes sont ceux où les bandeaux sont régulièrement lissés. L'aureus que nous publions appartient à cette série et nous offre par conséquent l'image de l'impératrice peu de temps après son mariage, sans doute vers l'année 203. Plautille fut exilée à Lipari dès le commencement de l'année 205, et le petit nombre de ses monnaies porte à croire que ce monnayage s'arrêta au moment de cet exil[2].

Cohen a voulu voir, au revers de l'aureus qui est décrit plus haut, l'image de Plautille elle-même tenant un enfant

1. Elles portent la légende PLAVTILLAE·AVGVSTAE au lieu de PLAVTILLA·AVGVSTA·

2. Au moins en ce qui concerne le monnayage romain.

sur son bras. L'exemplaire à fleur de coin que nous publions n'autorise pas cette hypothèse. Cette femme diadémée, dont les cheveux sont roulés autour du front et noués en chignon au-dessus de la nuque d'où pend une tresse jusque sur les épaules, n'est pas l'impératrice dont le buste figure au droit. Le sceptre long (*hasta pura*) n'était du reste pas l'attribut des impératrices, mais celui des divinités. Cette femme est la Piété, nommée par la légende. Sans doute elle apparaît plus souvent voilée, et déposant un grain d'encens sur un autel. Mais comme la plupart de ces déesses allégoriques dont les images, toutes à peu près semblables, sont si fréquentes dans la numismatique impériale, la Piété est figurée dans plusieurs attitudes. Celle que nomme l'aureus est du reste la personnification spéciale d'une vertu de Caracalla et de Plautille : PIETAS·AVGG. Elle figure sur cette monnaie pour rappeler sans doute un acte de générosité accompli par Caracalla et Plautille au commencement de leur mariage. Les vertus que les Romains symbolisent ainsi sont toujours des vertus actives et non des vertus abstraites. Le terme même de *pietas* correspond autant à ce que nous appelons charité et vertu privée qu'à notre conception religieuse de la piété. Cet enfant nu que porte la déesse rappelle un bienfait de l'impératrice envers l'enfance, bien plus probablement que la naissance d'un fils, issu de son mariage : Eckhel [1] a démontré combien est hypothétique l'existence d'enfants de Caracalla et de Plautille, et d'ailleurs le type et la légende de l'aureus ne seraient qu'une allusion bien vague à un événement dont généralement la numismatique garde des traces plus explicites [2].

1. *Doctrina numorum*, VII, p. 125.
2. On sait combien sont fréquentes dans la numismatique impériale les légendes FECVNDITAS ou IVNONI·LVCINAE·

GÉTA

1. L SEPTIMIVS | GETA CAES. Buste de Géta, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaulette droite de l'armure.

R/. SPES | PVBLICA. L'Espérance marchant vers la gauche; elle tient une fleur dans sa main droite, et de la main gauche relève le bas de sa robe.

AV. Diamètre : 21 mill. — Poids : 7 gr. 10. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 13.*

Cet aureus a été frappé après 198, année où Géta fut nommé César, et avant 201, année où il entra dans le collège des pontifes. Il a dû être émis plus près de 198 que de 200. En effet, Géta y est nommé *Lucius*, prénom qu'il échangea de bonne heure contre celui de *Publius*, qui figure sur la presque totalité de ses monnaies [1]. Du reste, la physionomie est celle d'un enfant d'une dizaine d'années, et on sait que Géta était né en 189. D'autre part, la légende SPES PVBLICA devait se trouver tout naturellement sur les premières monnaies du nouveau César.

2. P SEPTIMIVS GETA CAES. Buste de Géta, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaulette droite de l'armure.

R/. MARTI | VICTORI. Mars Gradivus marchant vers la droite; il est nu, sauf une ceinture flottante nouée à la taille, et coiffé d'un casque à cimier; il porte un trophée sur l'épaule gauche, et tient sa haste dans la main droite.

AV. Diamètre : 21 mill. — Poids : 7 gr. 22. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 14.*

Cet aureus inédit se place comme le précédent entre 198 et 201. Le type de Mars vainqueur est une allusion évidente

1. Sauf sur celles qui sont incontestablement de fabrique syrienne et qui lui conservent très longtemps, — fautivement —, le prénom de Lucius.

aux succès de Septime Sévère en Orient. En 198, l'empereur pénétra jusqu'à Ctésiphon et en ramena d'innombrables prisonniers; l'année suivante il prenait le titre de *Parthicus Maximus*; en 200 et 201, il visita la Palestine et l'Égypte, pacifiquement du reste. Il est donc probable que la pièce au type de Mars vainqueur fut émise en 198 ou 199.

Elle est très différente, par son style, de l'aureus précédemment décrit. Le caractère lourd et gras de la fabrique, la lettre épaisse et mal dégrossie, dans les légendes, rappellent l'aureus de Septime Sévère portant au revers MONETA AVGG., que nous avons décrit plus haut et attribué à l'atelier d'Antioche. Si l'on ajoute que Géta fut créé César en Orient et si l'on considère que le type de cette monnaie est une allusion à la guerre contre les Parthes, il paraîtra évident que l'aureus provient, lui aussi, de l'officine d'Antioche[1].

3. ·P·SEPT·GETA·CAES·PONT. Buste de Géta, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaulette droite de l'armure.

℞. SECVRIT | IMPERII. La Sécurité assise à gauche sur un trône, les pieds posés sur un scabellum; elle est diadémée, vêtue d'une tunique talaire et d'un peplum, et elle porte un globe sur sa main droite tendue en avant.

AV. Diamètre : 20 mill. 1/2. — Poids : 7 gr. 18. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 15.*

Cette médaille donne à Géta les titres de *César* et de *pontife* : elle est donc postérieure à l'année 201, date de l'admission de Géta dans le *collegium pontificum*. D'autre part, Géta fut consul en 205 : ce titre ne figure pas sur notre médaille, qui est par conséquent antérieure à 205.

Est-il possible de fixer à cet aureus une date plus précise encore? La physionomie de Géta y apparaît très enfantine,

1. On connaît un denier au même type (Cohen, 76), également frappé en Syrie.

en sorte qu'on est tenté de placer l'émission de cette monnaie plus près de 201 que de 205. Mais le Cabinet de France possède un autre aureus de Géta, portant au revers la légende **PRINC·IVVENT**., et dont le droit est issu du même coin que celui que je viens de décrire. Or, Géta fut nommé *prince de la jeunesse* au printemps [1] de 203. Par suite, l'autre aureus est à peu près contemporain de cette date; on est certain de ne pas trop s'avancer en assurant qu'il fut frappé en 203.

C'est cette même année que le Sénat dédia à Septime Sévère et à ses fils l'arc de triomphe qui se dresse encore sur le Forum romain entre le milliaire d'or et les comices : il est donc naturel de trouver à cette date, sur une monnaie frappée à Rome, l'image de la *Sécurité de l'empire.*

MACRIN

1. **IMP C M OPEL SEV MACRINVS AVG.** Buste lauré et cuirassé de Macrin, à droite.

℟. **SALVS P | VBLICA.** La déesse Salus assise à gauche, sur un trône; elle tient dans sa main gauche une patère où s'abreuve un serpent enlacé autour d'un petit autel circulaire.

AV. Diamètre : 21 mill. 1/2. — Poids : 7 gr. 13. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 16.*

2. **IMP C M OPEL SEV MACRINVS AVG.** Buste lauré de Macrin, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaulette droite de l'armure.

1. C'est le 25 mai de cette année que Géta reçoit la toge virile et le titre de *princeps juventutis* (Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, tome III, p. 66; Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 252).

℞. AEQVITAS·AVG. L'Équité debout de trois quarts, regardant à gauche, portant une corne d'abondance sur le bras gauche et tenant des balances de la main droite.

AV. Diamètre : 20 mill. 1/2. — Poids : 7 gr. 15. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 17.*

Cet aureus est inédit.

Les monnaies de Macrin ne sont pas toutes de la même fabrique. Elles offrent de plus des variations iconographiques importantes. Une des raisons en est que, dans le cours de son règne de quatorze mois, cet empereur ne porta pas toujours la barbe de la même façon. Presque toutes les médailles où il est représenté avec une barbe courte datent incontestablement de la première année de son règne : parmi celles-là, je citerai tout un groupe de pièces ayant au revers la légende : VOTA·PVBLICA·P·M·TR·P. D'autre part, toutes les pièces datées où il est représenté avec une barbe longue et hirsute appartiennent à son second consulat. Ainsi il portait la barbe courte au moment où il fut proclamé empereur, et c'est par la suite qu'il la laissa croître : il faut donc admettre que l'aureus à la légende SALVS·PVBLICA fut frappé en 217, et l'autre, à la légende AEQVITAS·AVG., en 218. La grande différence de physionomie entre ces deux effigies du même empereur prouve que les deux aurei ne proviennent pas du même atelier.

DIADUMÉNIEN

M OPEL ANT DIADVMENIAN CAES. Buste de Diaduménien, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaulette droite de l'armure.

℞. SPES | PVBLICA. L'Espérance marchant vers la gauche ; elle tient une fleur dans sa main droite, et, de la main gauche, relève le bas de sa robe.

AV. Diamètre : 21 mill. — Poids : 7 gr. 36. (Trouvé à Karnak.) *Pl. XVII, 18.*

Avant la trouvaille de Karnak, on ne connaissait qu'un seul exemplaire de cette médaille, décrite par Mionnet. Sir John Evans en a publié un autre exemplaire, lui appartenant (*Numismatic chronicle*, 1902, p. 352, et pl. XIX, n° 1); un autre encore, acquis par le Cabinet des médailles de Bruxelles, a été publié dans la *Revue belge de numismatique*, 1902, pl. VIII, n° 13. Ces trois exemplaires ont été trouvés à Karnak.

Cet aureus est de la même fabrique que celui de Macrin à la légende AEQVITAS·AVG. Sur les deux revers, la lettre est d'un style identique. Nous avons décrit plus haut un aureus de Géta avec un revers semblable. Ces deux pièces ont été frappées à moins de vingt ans de distance : il est curieux de les comparer : elles sont un exemple flagrant de la rapide décadence artistique qui marque le début du troisième siècle.

DIOCLÉTIEN

DIOCLETIANVS | AVGVSTVS. Buste lauré de Dioclétien, à gauche.

℞. CONCORDI | AE AVGG NN. Dioclétien et Maximien trônant sur la chaise curule, tournés à gauche ; ils sont laurés et drapés dans la toge; ils portent un globe sur la main droite, et tiennent le parazonium dans la main gauche. Entre eux deux plane une Victoire, vue de face, qui pose sur la tête de chacun d'eux une couronne.

AV. Diamètre : 20 mill. 1/2. — Poids : 5 gr. 35. (Trouvé à Aboukir.) *Pl. XVIII, 1.*

MAXIMIEN HERCULE

1. MAXIMIANVS | AVGVSTVS. Buste lauré de Dioclétien, à gauche.

℞. CONCORDI | AE AVGG NN. Dioclétien et Maximien, laurés et drapés dans la toge, trônant sur la chaise curule, tournés à gauche; ils portent un globe sur la main droite, et tiennent le parazonium dans la main gauche. Entre eux deux plane une Victoire, vue de face, qui pose sur la tête de chacun d'eux une couronne.

AV. Diamètre : 20 mill. — Poids : 5 gr. 45. (Trouvé à Aboukir.) *Pl. XVIII, 3.*

2. Même légende. Buste lauré de Dioclétien, à droite.

℞. Même revers (d'un autre coin).

AV. Diamètre : 20 mill. 1/2. — Poids : 5 gr. 443. (Trouvé à Aboukir.) *Pl. XVIII, 4.*

3. Même légende. Même buste, à gauche.

℞. CONSVL III | P·P·PROCOS. Maximien, radié et drapé dans la toge, trônant à gauche sur une chaise curule; il porte dans la main droite un globe surmonté d'une Victoire qui lui tend une couronne, et de la main gauche il tient le parazonium.

AV. Diamètre : 20 mill. — Poids : 5 gr. 51. (Trouvé à Aboukir.) *Pl. XVIII, 2.*

Ces quatre médailles sont de même aspect : ce fait, à une époque où l'art évolue et tombe si vite et où la numismatique présente de si grandes variétés de style, prouve que les quatre aurei sont de la même fabrique et de la même époque. Si d'ailleurs on les compare aux pièces des mêmes règnes, et en particulier aux aurei de Maximien que nous décrivons ci-dessous et qui portent les lettres de l'atelier de

Rome, l'évidente analogie de facture amène à conclure qu'ils proviennent également de Rome.

De ces quatre monnaies, l'une est datée : c'est celle qui célèbre le troisième consulat de Maximien, en 290. Or le droit de la première des pièces de Maximien, à la légende CONCORDIAE AVGG NN, provient, sans doute possible, du même coin que le droit de la pièce de son troisième consulat. Les deux pièces sont à fleur de coin. Il faut donc en conclure qu'elles datent toutes deux de l'an 290. Les deux autres aurei portant la légende CONCORDIAE AVGG·NN· ont dû être frappés vers le même moment : la similitude des types du revers me porte à croire qu'ils sont tout à fait contemporains : en effet, cette représentation des deux empereurs siégeant l'un à côté de l'autre et cette célébration de leur concorde sont forcément des allusions à un fait qui les rapprocha d'une façon particulière : ce fait, ne le trouvons-nous pas en 290?

Au début de l'année 290, Dioclétien passe de Sirmium en Asie, et au printemps il combat les Sarrasins en Syrie; Maximien Hercule lutte sans succès contre Carausius, maître de la Bretagne. Mais vers l'automne, ils passent tous deux en Italie et s'y rencontrent solennellement à Milan. C'est, sans aucun doute, cette entrevue retentissante que rappellent les trois aurei. Mamertin [1] nous en a transmis le souvenir et les revers des aurei sont l'illustration exacte de son récit : « Quid illud, di boni! quale pietas vestra « spectaculum dedit, cum in Mediolanensi palatio admissis « qui sacros vultus adoraturi erant, conspecti estis ambo, « et consuetudinem simplicis venerationis geminato numine « repente turbastis!... Ut vero limine egressi per mediam « urbem simul vehebamini, tecta ipsa se, ut audio, pæne « commoverunt... clamare omnis præ gaudio, jam sine

1. Mamertin, *Panegyricus Genethliacus Maximiano Aug. dictus,* 10, 11 (Baehrens, *XII panegyrici*).

« metu vestri, et palam manu demonstrare : « Vides Diocle-
« tianum? Maximianum vides? ambos vides? ut pariter sunt!
« quam junctim sedent! quam concorditer eloquuntur! »

Sur ces quatre médailles apparaît la même tête : celle de Dioclétien. On l'y reconnaît sans hésitation. Le profil de Maximien avec son nez camard, ses lèvres rentrées, son menton proéminent, — tel que le montrent les beaux aurei décrits plus bas —, diffère très nettement du profil de Dioclétien dont le nez est droit, la bouche mince et serrée, le menton épais et carré. Il n'y a pas lieu de s'étonner que l'inscription MAXIMIANVS·AVGVSTVS accompagne un portrait de Dioclétien, premier Auguste. M. Jules Maurice a démontré[1] en effet que, depuis la tétrarchie, « la frappe des monnaies d'un empereur avec l'effigie d'un de ses corégents » est un fait fréquent. « Il y a même, ajoute-t-il, un ordre dans ce désordre apparent des frappes d'effigies impériales... Depuis la première tétrarchie impériale organisée en 293 par Dioclétien, l'unité législative et fictive de l'empire avait été maintenue; aussi, chacun des empereurs régnants frappait-il des monnaies aux noms de ses corégents lorsqu'il était en paix avec eux; mais l'unité administrative de l'empire n'existait plus et il n'y avait pas de chancellerie qui expédiât l'effigie d'un empereur dans les États de ses corégents. Chaque atelier attribuait le plus généralement l'effigie de son propre souverain à tous les empereurs aux noms desquels il émettait des monnaies[2]. »

La présence du nom de Maximien autour de l'effigie de

1. *Num. chronicle*, 1902, p. 123. — Cf. aussi E. Babelon, *Revue numismatique*, 1903, p. 134.

2. Il importe toutefois de ne pas ériger en principe rigoureux cette observation très juste : ce principe comporterait en fait trop d'exceptions. La confusion des effigies n'avait pas lieu en vertu d'un ordre administratif : ce n'était, selon nous, qu'une conséquence d'un défaut d'approvisionnement matériel des officines où se gravaient les coins monétaires, ou d'un défaut de contrôle officiel.

Dioclétien, sur les aurei que nous publions, prouve donc que cette façon de procéder était antérieure à la fondation de la tétrarchie[1].

4. MAXIMIA | NVS·P·F·AVG. Buste lauré de Maximien, à droite.

℟. VIRTVS AVGG. Hercule, barbu, nu, de face, la tête à droite, étouffant le lion de Némée. Dans le champ, à gauche, la massue. A l'exergue : PR.

AV. Diamètre : 19 mill. 1/2. — Poids : 4 gr. 97. (Trouvé à Aboukir.) *Pl. XVIII, 5.*

5. MAXIMIA | NVS P F AVG. Buste lauré et cuirassé de Maximien, à droite.

℟. VIR TVS AVGG. Lutte d'Hercule et du Centaure. Hercule, nu sauf la peau de lion qui flotte sur son dos, se précipite sur le Centaure, lui pose son genou sur la croupe et de la main gauche le saisit aux cheveux, tandis qu'il brandit la massue de la main droite. Le Centaure tombe en arrière sous l'attaque d'Hercule, retourne sa tête vers lui, et cherche à se défendre avec ses mains. A l'exergue : PR.

AV. Diamètre : 20 mill. — Poids : 5 gr. 20. (Trouvé à Aboukir.) *Pl. XVIII, 6.*

6. MAXIMIA | NVS P F AVG. Buste lauré de Maximien, à droite.

℟. VIRT VS AVG G. Hercule et la biche cérynite. Il est nu; on le voit, debout, de profil, se précipiter sur la biche arrêtée dans sa fuite; il la tient par les bois et, lui posant son genou sur la croupe, il la terrasse. Derrière lui, dans le champ, sa massue. A l'exergue : PR.

1. M. Maurice semble du reste l'avoir dit implicitement, sans en donner d'exemple, dans une communication faite sur ce sujet à la *Société nationale des Antiquaires de France* (*Bulletin*, 1902, p. 172. Cf. *Rev. num.*, *Chron.*, p. 180 et 433).

AV. Diamètre : 19 mill. 1/2. — Poids : 5 gr. 46. (Trouvé à Aboukir.) *Pl. XVIII*, 7.

Cette représentation de la lutte d'Hercule et de la biche aux pieds d'airain est fréquente dans les monuments figurés. On la retrouve identique sur un petit bronze du Cabinet des médailles [1] et sur un scarabée de cornaline, récemment acquis par le même musée (voy. la figure). Le prototype le plus célèbre de ce groupe est un bronze de Pompéi [2], conservé au Musée de Palerme : ce prototype remonte donc au moins au début de l'ère impériale. Les scarabées sont antérieurs même à cette époque : mais si l'on compare le scarabée du Cabinet des médailles et l'aureus, il est curieux de remarquer entre eux une frappante identité de style, — ce style rond, lourd et incorrect de la fin du troisième siècle. Cette ressemblance est telle qu'on est induit à dater le scarabée de cette même époque : mais comment un scarabée aurait-il été gravé à cette date? Ce serait une anomalie tout à fait particulière. En réalité, le scarabée a certainement été scié et regravé très postérieurement à l'époque où il a été fabriqué : il est, en effet, d'une minceur exceptionnelle et porte deux traces de bouterolle qui proviennent sans aucun doute de la première gravure du plat.



7. MAXIMIA | NVS P F AVG. Buste lauré de Maximien, à droite.

℞. HERCV | L | I | VICTORI. Hercule nu, debout de face, la tête tournée à gauche, portant sur le bras gauche la

1. E. Babelon et A. Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, n° 586.

2. *Monumenti dell' Ist. di corrisp. arch. di Roma*, tome IV, 1844, pl. VII. Comparer aussi un bas-relief ornant une coupe de marbre de la villa Albani.

peau de lion et la massue, et tenant dans sa main droite levée un rameau de laurier. A l'exergue : PR.

AV. Diamètre : 20 mill. — Poids : 5 gr. 33. (Trouvé à Aboukir.) *Pl. XVIII, 9.*

8. Même légende. Buste lauré et cuirassé de Maximien, à droite.

℞. Même revers.

AV. Diamètre : 19 mill. 1/2. — Poids : 5 gr. 45. (Trouvé à Aboukir.) *Pl. XVIII, 8.*

9. MAXIMIANVS AVGVSTVS. Buste lauré de Maximien, à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaulette droite de l'armure, la tête de profil, la poitrine de trois quarts.

℞. HERCVLI VICTORI. Hercule assis de face; sa tête barbue est tournée de trois quarts à droite; il croise les bras sur son genou droit et tient dans la main gauche sa massue; sur l'autre genou est posée la peau de lion; à sa gauche, l'arc et le carquois. A l'exergue : PR.

AV. Diamètre : 20 mill. — Poids : 5 gr. 385. (Trouvé à Aboukir.) *Pl. XVIII, 10.*

10. MAXIMIA | NVS PF AVG. Buste lauré et cuirassé de Maximien, à droite.

℞. Même revers.

AV. Diamètre : 19 mill. 1/2. — Poids : 4 gr. 84. (Trouvé à Aboukir. *Pl. XVIII, 11.*

Les deux séries de ces pièces, décrites ci-dessus, les unes avec la légende VIRTVS·AVGG· et les autres avec HERCVLI· VICTORI, se frappaient simultanément. En effet, le droit de l'aureus n° 5 et le droit du n° 10 sont issus du même coin. Le n° 5 a quelques traces d'usure que n'a pas le n° 10, et a par conséquent été frappé le second. Il y a une notable différence de poids entre les deux pièces (5 gr. 20 et 4 gr. 84),

quoiqu'elles soient postérieures à la réforme de la monnaie d'or par Dioclétien, et frappées à la même époque, à Rome, dans la même officine : ce qui prouve une fois de plus que « dans les ateliers on se préoccupait uniquement de tailler, dans un lingot d'une livre d'or, le nombre de pièces prescrit par la loi, sans viser à ce que toutes les pièces fussent de poids parfaitement semblables[1] ».

Toute cette série d'aurei de Maximien au type d'Hercule est postérieure à 290. Les pièces où le buste est nu et gravé en fort relief se rapprochent de 290; celles où le buste est cuirassé et de plus bas relief se rapprochent de 305, mais ne dépassent pas cette date, sauf peut-être l'aureus décrit sous le n° 9, dont le style ressemble davantage au style monétaire du début de l'époque constantinienne, et qui peut avoir été frappé en 306 ou 307, après la première abdication de Dioclétien et de Maximien, et alors que Maximien, rentrant en Italie pour soutenir son fils Maxence, reprit le titre d'*Auguste*[2].

DOMITIUS DOMITIANUS

DOMITIA | NVS AVG. Buste lauré de Domitius Domitianus, à droite.

R̸. VICT | O | I AVG (*sic*). Victoire marchant vers la droite, tenant une palme de la main gauche et une couronne dans la main droite, tendue en avant.

AV. Diamètre : 20 mill. — Poids : 5 gr. 25. *Pl. XVIII, 12.*

Voici le second aureus connu de Domitius Domitianus. L'autre est au British Museum : le droit en est pareil au nôtre, et quoique d'un coin différent, d'un style identique; les deux coins sont évidemment l'œuvre du même artiste.

1. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 530.
2. Au lieu du titre de *Senior Augustus*.

Le revers de l'aureus du Cabinet de Londres porte la même légende, avec la même faute grossière : VICTOI | AVG. Le type en est également la Victoire, mais courant vers la gauche ; le style en est plus incorrect que le style du revers de notre aureus.

Cet aureus est donc une rareté exceptionnelle. Malheureusement il n'apporte pas un élément d'absolue certitude au problème historique que soulèvent les monnaies de Domitius Domitianus [1].

On sait que les textes mentionnent un certain Achilleus qui, vers l'an 295, prit la pourpre en Égypte. Il s'établit si fortement à Alexandrie, qu'il fallut à Dioclétien un siège de huit mois pour le réduire.

Or, au nom de cet usurpateur, nous ne possédons pas une seule monnaie. Par contre, les monnaies de Domitius Domitianus, toutes issues des officines d'Alexandrie, et dont l'émission se rapproche certainement beaucoup de la même date, sont connues à un assez grand nombre d'exemplaires. Sur ce Domitius Domitianus, les textes sont muets.

Il était tentant d'identifier Achilleus avec Domitius. C'était mettre d'accord l'histoire et la numismatique : car, autant il était invraisemblable qu'Achilleus n'eût pas émis de monnaies, autant il l'était que les historiens eussent ignoré un usurpateur qui a monnayé autant que Domitius. D'ailleurs, ses monnaies grecques portent la date L·B, ce qui indique que son règne s'étendit sur deux années : ce fait concorde avec ce que nous savons d'Achilleus, qui se révolta en 295 et fut vaincu en 296 [2].

1. *Trésor de numismatique*, *Iconographie des empereurs romains*, p. 114. — Sachs, *Zeitschrift für Numismatik*, 1886, p. 239. — Schiller, *Jahresbericht von Bursian.* 1886, p. 301. — Voir aussi F. Feuardent, *Collections Giovanni Demetrio, Numismatique, Égypte ancienne*, II, p. 285.

2. Sachs, *l. l.* — Preuss, *Kaiser Diokletian und seine Zeit*, p. 72, et Clinton, *Fasti romani*, tome I, p. 338.

Voici pour plus de clarté la liste des bronzes de Domitius Domitianus :

1° *Monnaies grecques d'Alexandrie.*

1. ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΣ·CЄΒ. Buste radié, à droite.

℞. Sérapis marchant vers la droite, une main levée. Derrière lui, une palme. Dans le champ, LB.

Ces bronzes, dont le poids oscille entre 10 gr. 86 et 13 gr. 20, forment une unité monétaire nouvelle à Alexandrie, unité différenciée par la couronne radiée, comme l'*antoninianus* romain.

2. ΔΟΜΙΤΙΑΝΟC·CЄΒ. Buste lauré et drapé, à droite.

℞. Buste lauré de Sérapis, à droite; dans le champ, LB.

On trouve des variétés de cette pièce avec le buste de Sérapis à gauche. Le poids oscille entre 8 gr. 90 et 10 gr. 64.

3. ΔΟΜΙΤΙΑΝΟC·CЄΒ. Tête laurée, à droite.

℞. La Victoire debout, de face. Dans le champ, LB.

Le poids moyen de cette pièce est de 6 gr. Le British Museum en possède une variété, avec, au revers, la Victoire marchant vers la droite. Cette monnaie est la moitié de celle que distingue le buste radié. La tête laurée la différencie de la pièce intermédiaire, où apparaît le buste drapé.

2° *Monnaies de bronze à légendes latines, et portant à l'exergue la marque de l'atelier d'Alexandrie :* ALE.

IMP·C·L·DOMITIVS·DOMITIANVS·AVG. Buste lauré, à droite [1].

℞. GENIO·POPVLI·ROMANI. Le Génie du peuple romain debout, de face; l'aigle est à ses pieds. Follis.

1. Sur une pièce du British Museum, on lit : IMP·C·LVCIVS·DOMITIVS·DOMITIANVS·AVG·

On trouve dans le champ du revers les lettres A, B ou Γ indiquant les trois officines monétaires d'Alexandrie [1]. Le poids de ces pièces se rapproche de 10 grammes. Le module en est généralement de 25 à 26 millimètres.

L'ensemble de ces monnaies est nécessairement postérieur au début de l'an 296, car le monnayage alexandrin de la tétrarchie dure sans interruption jusqu'à cette époque [2] : il disparaît la douzième année du règne de Dioclétien, — en comptant, selon le calendrier égyptien, le premier jour de l'année au 29 août, — et la onzième année du règne de Maximien Hercule. De cette année-là, nous ne possédons qu'un très petit nombre de monnaies : c'est donc peu après le 29 août 295 que cessent à Alexandrie, les émissions de monnaies grecques aux noms des corégents de la tétrarchie, et ce n'est qu'après cette date que se placent les frappes monétaires de Domitius Domitianus.

Nous avons vu que ses monnaies à légende grecque se divisent très nettement en trois unités monétaires. Si on compare ces monnaies avec les monnaies alexandrines de la tétrarchie, on s'aperçoit que le système en est tout à fait différent : il n'y a pas continuité entre la monnaie impériale d'Alexandrie et la monnaie de Domitius Domitianus. Quant à ses monnaies à légendes latines, elles se rapprochent des *folles* (pecunia major) de Dioclétien [3], dont l'émission fut décrétée vers 293 [4], en remplacement des autres monnaies de bronze. Enfin le poids de notre aureus est celui des aurei de la

1. Il n'y a plus lieu de tenir compte de l'hypothèse de Ch. Lenormant (*Trésor de numismatique*, *l. l.*) qui voyait des dates dans ces lettres.

2. Feuardent, *l. l.*, et Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine* (traduction Blacas), t. III, p. 341.

3. Le follis ou *pecunia major* pèse de 9 à 13 grammes et a un module de 30 millim.

4. Mommsen (*l. l.*, III, p. 97, n. 1) place cette réforme monétaire de Dioclétien vers 296, au plus tôt, parce que les monnaies romaines de l'atelier d'Alexandrie sont conformes au nouvel étalon et qu'il croit que l'atelier romain d'Alexandrie remplaça l'atelier grec dont nous avons vu que la fermeture date de 296. Mais,

tétrarchie : c'est sans doute avant 290 que Dioclétien et Maximien rectifièrent la taille de la monnaie d'or. Domitius Domitianus conforme ses aurei à l'étalon régularisé de l'empire.

De ces différentes données de la numismatique, est-il possible de tirer quelque éclaircissement du problème du règne de l'usurpateur?

Elles prouvent d'abord que ce règne se place dans les dernières années du troisième siècle. La révolte d'Achilleus dura plus de huit mois et fut étouffée en 296, au début de l'été au plus tard [1] : or il est remarquable que la fin du monnayage grec d'Alexandrie coïncide exactement avec les premiers mois de 296 [2]. Nous savons par Eusèbe que la rébellion commença en Égypte, puis qu'elle fut enfermée dans les murs d'Alexandrie. Il est donc naturel de rattacher à cette retraite d'Achilleus dans la ville, la cessation des frappes monétaires aux noms des corégents de la tétrarchie.

Cet Achilleus, dont les historiens citent à peine le nom mais dont la révolte est certaine et bien connue, se serait-il donc abstenu de frapper monnaie, ce qui était généralement la première préoccupation des usurpateurs? Ce nom d'Achilleus ne serait-il pas simplement le surnom de Domitius Domitianus, comme Jovien était le surnom de Dioclétien et Hercule celui de Maximien?

Les monnaies datées de Domitius le sont de la seconde

puisque cet atelier frappa simultanément des monnaies grecques et des monnaies romaines au nom de Domitius Domitianus, il est plausible que les frappes de monnaies romaines à Alexandrie aient commencé avant la fermeture de l'atelier grec; l'usurpateur n'a évidemment pas organisé et réorganisé deux ateliers : il a continué à se servir d'ateliers existants, et s'il a fait émettre de nouvelles valeurs monétaires, c'est sans doute pour faire face aux besoins de la circulation dans une ville en révolte : ce sont sans doute des monnaies obsidionales. D'autre part, il est vraisemblable que la réforme monétaire est contemporaine de la fondation de la tétrarchie et de l'unification législative de l'empire (293).

1. Dioclétien passa en effet d'Égypte en Palestine, l'été de cette année-là (Eusèbe, *Vita Constantini*, I, 19).

2. C'est-à-dire, selon notre calendrier, l'automne de 295.

année de son règne, c'est-à-dire que son règne commença avant un 29 août, premier jour de l'année égyptienne, et que ses monnaies furent émises après ce 29 août. Il n'a donc pas possédé l'atelier d'Alexandrie dès les premiers jours de son règne : la seule conclusion logique qu'on en puisse tirer est que sa révolte doit avoir commencé en Égypte alors que l'atelier d'Alexandrie monnayait encore aux noms des corégents de la tétrarchie.

Cette hypothèse annulerait le seul argument que Sachs ait apporté contre l'identification de Domitius et d'Achilleus, à savoir que la durée du règne de Domitius donnée par les monnaies nous oblige à reculer sa mort au delà du 29 août 296, [1] alors que les textes fixent avant cette date la mort d'Achilleus. Le nouvel aureus que nous publions, et dont la légende fautive induit à penser qu'il fut émis à un moment de trouble comme fut le long siège d'Alexandrie par Dioclétien, ce nouvel aureus montre l'importance qu'eut l'usurpation de Domitius Domitianus. Achilleus et Domitius ne furent pas assez éphémères, l'un pour n'avoir pas battu monnaie, l'autre pour être resté totalement ignoré de l'histoire, et la numismatique aussi bien que les textes nous amènent à penser qu'ils furent trop contemporains pour n'être pas un seul et même personnage.

CONSTANTIN

1. **CONSTANT | INVS NOB C.** Buste lauré de Maxence, à droite, les joues barbues.

℟. **VIRTVS | MILITVM.** Porte de camp, sans battants, surmontée de trois créneaux. A l'exergue : **RT.**

AR. Diam. : 19 m. — Poids : 4 gr. 062. *Pl. XVIII, 13.*

1. Sachs calcule ainsi : le monnayage alexandrin de la tétrarchie dure au-delà du 20 août 295 : par conséquent, le règne de Domitius commence après cette date, et les monnaies de lui qui portent la date **LB** sont postérieures au 29 août 296.

Ce denier[1] (*argenteus minutulus*) fait partie d'une émission de l'atelier de Rome, émission désignée par l'exergue RT et que M. Jules Maurice a placée avec certitude entre l'usurpation de Maxence (27 octobre 306) et le mariage de Constantin et de Fausta, sœur de Maxence, mariage à propos duquel Maximien Hercule reconnut à son gendre le titre d'Auguste (31 mars 307 [2]).

On remarquera que, sur ce denier, la tête de Maxence, qui occupait Rome à cette date, remplace celle de Constantin. Nouvelle preuve de la théorie de M. Jules Maurice, que nous avons exposée plus haut. A vrai dire, on hésite à première vue, devant cette effigie, entre Maxence et Constance Chlore. Mais sur d'autres pièces de la même émission et de la même officine, notamment sur un *follis* publié par M. Maurice (*Rev. num.*, 1899, pl. IX, nº 2), l'hésitation n'est pas possible. M. de Westphalen a signalé[3] la ressemblance de l'effigie d'un aureus de Constantin César, frappé à Rome, avec l'effigie de Constance Chlore: mais M. de Westphalen attribuait à tort[4] l'émission de cette monnaie à l'année 305, et c'est pourquoi il ne songeait pas à y reconnaître le profil de Maxence, qui offre des ressemblances frappantes avec celui de Constance.

1. C'est par erreur que M. Jules Maurice, dans son étude sur *L'atelier monétaire de Rome pendant la période constantinienne* (*Revue numismatique*, 1899, page 341) appelle la pièce d'argent de ce poids et à ce type *miliarense*. Le module du denier de Dioclétien est de 19 mill., et le poids en oscille entre 4 gr. et plus, et 2 gr. 70. Le *miliarense* mesure 24 mill. de diamètre et pèse plus de 4 gr. 50. Cf. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, tome I, pages 563 et sqq.

2. Cette date, donnée par Tillemont, a été contestée par Schiller (*Geschichte der Römischen Kaiserzeit*) mais établie par Otto Seek (*Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissen*, VII, p. 202).

3. *Revue numismatique*, 1887, page 38.

4. Les travaux de M. Jules Maurice ont implicitement anéanti l'hypothèse de M. de Westphalen.

2. CONSTAN | TINVS NOB C. Buste lauré de Constantin, à droite.

℞. VIRTVS | MILITVM. Porte de camp dont les deux battants sont ouverts. Elle est surmontée de quatre créneaux. A l'exergue : PTR.

Æ. Diam. : 18 m. — Poids : 3 gr. 07. *Pl. XVIII, 14.*

Denier frappé à Trèves entre la mort de Constance Chlore (25 juillet 306) et le mariage de Constantin et de Fausta (31 mars 307)[1]. L'atelier de Trèves dépendait de Constantin et c'est pour cette raison que ce denier porte son effigie et non plus, comme le précédent, celle d'un de ses corégents.

CRISPUS

FL | IVL CRISPVS NOB CAES. Buste de Crispus, à gauche, la chevelure ceinte du diadème de perles; il est cuirassé et armé de la lance et du clipeus dont on voit la partie supérieure.

℞. PRINCIPI I | VVENTVTIS. Crispus debout, à droite, lauré et vêtu du costume militaire; le paludamentum est agrafé sur son épaule droite; il tient la haste dans sa main droite et un globe dans sa main gauche. A l'exergue : SMAN.

AV. Diam. : 28 m. — Poids : 4 gr. 47. *Pl. XVIII, 15.*

Parmi les aurei de Crispus, on connaît des variétés de ce type provenant des ateliers d'Aquilée, de Sirmium, de Tarragone et de Trèves. Cet aureus frappé à Antioche est donc inédit. M. Jules Maurice, qui n'a pu en conséquence le signaler dans son étude sur l'atelier d'Antioche[2], en a

1. J. Maurice, *Classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier de Trèves, pendant la période constantinienne* (*Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, tome LXI).

2. *Num. chron.*, 1899, page 208.

classé les variétés connues d'Aquilée et de Trèves à la période comprise entre le 1er mars 317, date à laquelle Crispus fut nommé César, et le mois de mars 320, époque à partir de laquelle furent comptés sur leurs monnaies les *Vot. V* des Césars Crispus, Constantin II et Licinius fils. L'aureus d'Antioche doit donc être classé dans la même émission.

ZÉNON

D N ZENO | PERP F AVG. Buste de face de Zénon, casqué, cuirassé, armé de la haste et du clipeus.

℞. VICTORI | AVCCC. La Victoire debout, à gauche, tenant une croix. Dans le champ, à droite, une étoile. A l'exergue : CON OBRV.

AV. Diam. : 21 m. 1/2. — Poids : 4 gr. 48. *Pl. XVIII, 16.*

Cette monnaie inédite apporte un surcroît de preuve à l'appui de l'explication définitive de la formule CONOB, donnée par M. Willers[1]. En effet, la légende du revers n'étant pas suivie d'un différent, le graveur du coin a eu la place d'écrire CON·OBRV, abréviation d'*obryzum*, au lieu de la formule la plus courante. D'autres monnaies byzantines portent dans l'exergue, ou plus souvent dans le champ, les lettres RV, qu'on a expliquées comme une abréviation de RAVENNA. Ici, pour voir dans les lettres RV la marque de l'atelier de Ravenne, il faudrait admettre que ce sou d'or au nom de Zénon a été frappé par l'autorité d'Odoacre ou de Théodoric. Mais ce serait le premier exemple d'un sou d'or de Zénon, portant la marque de cette provenance, et d'ailleurs la place des lettres RV qui se lient directement à la formule CONOB indique bien qu'elles s'y rattachent étroitement.

J. DE FOVILLE.

1. H. Willers, *Num. Zeitschrift*, 1898 et 1899.

UNE TROUVAILLE

DE

SOUS D'OR BYZANTINS

Un villageois vient de découvrir dans un champ de la commune de *Sguerly* un lot de monnaies d'or contenu dans un pot de terre cuite. Sguerly est un village sur la route Sophia — Tatar-Pazardjik — Philippopoli, à 12 kilomètres au N.-O. de Tatar-Pazardjik, et à un tiers de la distance qui sépare cette ville de l'entrée du défilé où existent encore des restes de l'ancienne *Porte de Trajan*.

Les conjectures qu'on peut faire sur la cause et la date de l'enfouissement de ce trésor se rapportent à une équipée militaire, une échauffourée tout à fait comique, dont ce territoire fut le théâtre en août 1189, lors du passage de l'empereur Frédéric Ier Barberousse, à la tête de l'armée des croisés allemands (IIIe croisade).

Je n'ai pas à exposer ici dans le détail toutes les embûches que l'empereur byzantin Isaac II l'Ange (un souverain dont la déloyauté la plus perfide était à la hauteur de sa lâche hypocrisie) fit dresser depuis Belgrade jusqu'à Sophia pour contrarier, par de mauvaises chicanes, la marche de Frédéric, bien que par un traité solennel il lui eût permis le pas-

sage à travers ses états, et bien que Frédéric, fidèle à ses engagements, en parcourant le territoire byzantin, eût maintenu dans son armée la plus stricte discipline.

Je me bornerai à dire que, au moment où on allait sortir du défilé débouchant dans les plaines de la Thrace, à l'endroit où a existé la porte de Trajan (appelée jadis par les Byzantins *Porte de saint Basile*; par les Bulgares, *Porte du Krâl Marco*, et *Kapoudjik* par les Turcs), les troupes allemandes virent apparaître devant elles une grande armée byzantine rangée en bataille. Elle était commandée par le général Manuel Camyse à qui, jetant à la fin son masque, Isaac avait ordonné d'ouvrir de vigoureuses hostilités contre les Allemands, et de les empêcher d'avancer.

Tandis que Frédéric s'apprêtait à surmonter, par la force, cet obstacle, il fut bien étonné de voir l'armée byzantine se débander en un clin d'œil, et prendre la fuite avec précipitation. C'est que la vue de la cavalerie allemande, de ces hommes et de ces chevaux tout bardés de fer, avait tellement effrayé les Grecs que, sans coup férir, ils s'enfuirent à Philippopoli, la première ville qui fût sur leurs derrières [1], et y jetèrent l'épouvante, à tel point qu'en un moment elle fut abandonnée, aussi bien par les habitants que par les soldats. Cet exode si soudain a été raconté par l'historien byzantin Niceta Choniatas qui, étant alors gouverneur du thème de Philippopoli, s'était sauvé avec ses administrés [2].

Frédéric fit son entrée à Philippopoli le 23 août 1189, et trouva la ville tout à fait déserte.

Revenons à la trouvaille de Sguerly.

On a lieu de soupçonner que ce trésor a été plus important

1. A cette époque, la ville actuelle de *Tatar-Pazardjik* n'existait pas. Elle a été fondée dans la première moitié du XVIII[e] siècle par une colonie de Tartares que le sultan Mahmoud I[er] fit déporter de l'Asie et établir dans ces parages.

2. Niceta Choniatas, *De Isaacio Angelo*, liv. II, p. 257, D.

que nous ne le voyons, car je me suis laissé dire qu'avant de faire sa déclaration, le paysan qui le découvrit en aurait soustrait une partie. Toujours est-il qu'il a remis 240 pièces, dont 180 lui ont été rendues, comme lui revenant de droit en sa double qualité d'inventeur et de propriétaire du terrain qui recélait ce trésor.

Ces 240 pièces ont passé sous mes yeux. Ce sont des sous d'or concaves (tous à des types figurant dans l'ouvrage de Sabatier); ils composent une suite ininterrompue qui embrasse une période de cent quatorze ans consécutifs, savoir :

55	sous d'or	d'Alexis Ier	Comnène	(1081-1118);
65	—	Jean II	—	(1118-1143);
62	—	Manuel Ier	—	(1143-1180);
11	—	Andronic II	—	(1182-1185);
47	—	Isaac II l'Ange		(1185-1195).

Les monnaies des trois premiers empereurs sont d'une conservation assez bonne, celles des deux derniers sont à fleur de coin.

Le site où ce petit trésor a été trouvé et les monnaies qui le composent permettent d'entrevoir facilement une corrélation entre son enfouissement et les faits historiques que j'ai rappelés. C'est un soldat de l'armée d'Isaac l'Ange en fuite devant Frédéric Barberousse qui a dû l'abandonner.

D.-E. TACCHELLA.

LES FAUSSES PIASTRES

DE BIRMINGHAM

La fabrication à Birmingham, en 1796, de fausses piastres espagnoles et l'apposition en Chine de contremarques sur le numéraire étranger

Les numismatistes discernent avec peine l'origine des espèces fausses soumises à leur examen, quand de nombreuses années se sont écoulées depuis la fabrication. Aussi est-il intéressant de ne pas attendre trop longtemps pour publier les documents contenus dans les archives et concernant la fabrication du numéraire de cette nature. Un espace d'un siècle est suffisant pour avoir fait perdre toute acuité aux questions politiques et pour permettre de ne plus envisager la création du numéraire falsifié qu'au point de vue de la curiosité historique et numismatique.

On connaît les guerres de la Révolution française, on sait la violence et l'animosité mises par les nations à ces luttes gigantesques. La République voulait anéantir les rois, qualifiés par elle de l'épithète peu parlementaire de : tyrans. Les empereurs et rois de l'Europe se croyaient le droit de

recourir à tous les moyens pour résister au gouvernement républicain qui voulait les renverser.

Les Anglais se trouvèrent aux prises à certains moments non seulement avec la France, mais encore avec l'Espagne. Ils voulurent, grâce à l'importance de leur flotte, s'emparer des colonies de cette dernière puissance ou y susciter des complications de tous genres. Au cours de ces expéditions, certains négociants de Birmingham eurent l'idée de profiter du désarroi général pour confectionner de fausses piastres espagnoles et pour chercher à les répandre dans tous les pays où la piastre circulait, c'est-à-dire dans les Antilles, dans la plus grande partie des deux Amériques, ainsi que dans l'Extrême-Orient : Chine et Inde.

Ce fait, resté inconnu jusqu'à ce jour, se trouve révélé par les documents suivants :

Traduction de l'espagnol. 5 germinal an V.
(25 mars 1797.)

A Monsieur le Ministre des Relations extérieures.

(En marge figure la mention suivante : Citoyen Pargon, une copie de cette pièce me remettre vous-même.)

Dépêche adressée à M. De Las Casas, Ambassadeur d'Espagne à Londres, sur la fabrication des fausses piastres à Birmingham par un physicien espagnol commissionné à cet effet [1].

Monsieur l'Ambassadeur,

D'après les recherches que j'ai faites à Birmingham, je puis vous informer dans le plus grand détail de la fabrication des fausses piastres, des diverses manières dont cette fraude se pratique et des causes qui servent à la fomenter et l'encourager.

1. Il est vraisemblable que la qualification insolite de physicien, insérée dans ce texte français traduit de l'espagnol par l'auteur de la note, doit être comprise soit dans le sens de docteur médecin, qui est la traduction littérale du mot anglais : physician, soit peut-être dans celui de chimiste.

Votre Excellence verra par ce que je vais dire que depuis plusieurs années on fabrique de fausses piastres à Birmingham, et que le gouvernement anglais le sait, mais qu'il n'a pris aucune mesure pour s'y opposer.

Il conste par le témoignage unanime des principaux fabricants de Birmingham qu'en tout temps on a fabriqué une quantité considérable de piastres fortes, et que *dans l'année 1792*, il s'en faisait dans une seule fabrique pour 100.000 réaux de veillon (25.000 livres françaises) *par semaine*.

Plusieurs fabricants honnêtes s'indignèrent de cette violation ouverte de la foi publique et cherchèrent en vain à exciter la vigilance du gouvernement contre les faux monnayeurs. Le plus actif dans cette entreprise fut un Monsieur Garbett, à qui le gouvernement espagnol doit une juste reconnaissance pour la franchise avec laquelle il m'a aidé dans mes recherches.

Ce négociant ayant appris qu'un fabricant de Birmingham venait de recevoir l'ordre d'une maison de commerce de Londres de fabriquer des piastres fortes pour une somme considérable, en communiqua la nouvelle à Lord Hawkesbury (aujourd'hui Lord Liverpool) par une lettre dont Votre Excellence trouvera la traduction à la suite de ce mémoire [1].

Le Lord Hawkesbury ne répondit point à cette lettre et ne prit aucune mesure pour empêcher ladite fabrication.

Il ne resta aux fabricants honnêtes de Birmingham d'autre ressource que de publier par les Gazettes qu'ils offraient un prix à quiconque dénoncerait un faux monnayeur. Il se présenta un dénonciateur, mais l'unique Magistrat de Birmingham étant absent à cette époque, on ne put lui faire prendre le serment, et lorsque le Magistrat fut de retour, le dénonciateur avait disparu, et jamais on ne l'a revu dans cette ville.

Dernièrement, M. Garbett somma le Magistrat de visiter certaines maisons fortement soupçonnées d'être des ateliers de fausses monnaies, mais ce dernier refusa sous prétexte que son autorité ne s'étendait pas jusque-là.

1. Cette pièce complémentaire n'a pas été encore retrouvée dans les archives.

Le 10 octobre 1793, M. Garbett informa de nouveau Lord Hawkesbury que la fabrication de fausse monnaie continuait avec activité, et que l'on ne fabriquait pas seulement de fausses piastres, mais encore de la monnaie française, portugaise et turque pour des sommes considérables.

Le Lord Hawkesbury ne répondit pas davantage à cette seconde représentation et elle ne produisit pas le moindre effet.

Les mêmes nouvelles communiquées au même Ministre par M. Bolton, premier fabricant de Birmingham, furent reçues avec la même indifférence, M. Bolton s'est plaint à moi de la protection secrète que le gouvernement anglais accordait aux faussaires.

D'après les lois anglaises, cette indifférence de Lord Hawkesbury le rend coupable du crime appelé : misprision of treason, et qui ne diffère que d'un degré du crime de haute trahison.

Une personne de considération et qui a exercé les plus hautes charges dans la Grande-Bretagne (cette personne est le Lord Landsdowne) informa confidentiellement le Marquis Del Campo de cette fausse fabrication. Mais soit que celui-ci ait pris des mesures ou non, il n'en est pas moins certain qu'elle n'a pas été suspendue. Cette fabrication a au contraire augmenté, depuis qu'on éprouve en Angleterre une pénurie de numéraire. Il est vrai que, depuis quelque temps, on s'est moins occupé à faire de fausses piastres que de fausses monnaies françaises, ainsi que des assignats et des mandats. Au sujet de ces derniers, il est arrivé depuis peu qu'un faussaire réclama au tribunal de *Old Baily* le paiement de son travail. Lord Kenyon, premier juge (Chief-Justice) de ce tribunal s'expliqua dans ces termes : que la réclamation du faussaire est juste, fondée et légale parce qu'on doit regarder comme une chose permise de fabriquer de faux assignats et de faux mandats, tout comme il est permis, selon quelques célèbres publicistes, de se servir d'armes empoisonnées contre une certaine classe d'ennemis.

Il y a cinq espèces différentes de piastres fausses ou altérées que j'ai vues et dont j'envoie à Votre Excellence des échantillons. Il m'a fallu les couper afin de les essayer et d'en connaître la composition. Je n'ai pu en obtenir qu'un petit nombre par la

raison que cette fabrication se fait secrètement et que le fabricant envoie immédiatement la fausse monnaie à ceux qui la lui ont commandée et qui l'exposent aussitôt hors du pays. Néanmoins, pour remplir les vues de notre gouvernement, j'espère de m'en procurer une centaine par des amis que j'ai à Birmingham et en usant de la plus grande circonspection.

Les cinq échantillons que j'envoie à Votre Excellence sont de deux classes, la première est de piastres altérées, la seconde est de piastres totalement fausses.

A la première classe appartiennent les n°s 1 et 2.

Le n° 1 est une piastre forte véritable, rognée et diminuée de poids de la manière suivante :

On comprime fortement la piastre dans une machine faite pour cet usage. Lorsqu'elle est suffisamment étendue, on la coupe pour la réduire au volume qu'elle avait auparavant. Comme l'impression est effacée, on la frappe de nouveau, de manière qu'il en résulte une piastre, mais plus mince. Le faux monnayeur gagne sur chaque pièce un peu plus d'un réal veillon (5 sols). La piastre qui sert d'échantillon de cette sorte pèse 84 grains [1] de moins qu'elle ne doit peser.

Le n° 2 est une pièce de cuivre recouverte des superficies de piastres véritables, de manière que le coin en est bon. De toutes les manières de falsifier la monnaie, celle-ci est la plus ingénieuse. Pour faire une piastre fausse, il faut en décomposer deux bonnes, voici l'opération :

On lime une piastre jusqu'à ce qu'une de ses superficies devienne aussi mince qu'une feuille de papier, on fait la même opération sur une seconde piastre en observant de laisser l'autre superficie entière : après quoi on soude une pièce de cuivre entre ces deux superficies, dont l'une est le buste et l'autre l'écu. L'on forme autour le cordon au moyen d'une machine. Il en résulte une piastre qu'il est très difficile de reconnaître. L'impression est bonne. Le son est presque parfait. On ne peut les distinguer qu'au poids.

1. 84 grains égalent 4 gr. 452 milligr.

Le faux monnayeur gagne plus des 7/8 de la matière.

L'autre classe comprend les piastres dont le métal et le coin sont également faux. Il y en a de trois espèces désignées par les nos 3, 4 et 5.

L'échantillon n° 3 est une piastre fausse faite d'une composition d'argent et de cuivre avec une proportion de 84 grains de plus de ce dernier que n'en ont sur chaque once les piastres véritables.

Le n° 4 est une piastre de cuivre plaqué. On étend d'abord le cuivre en planche mince, puis on soude sur les deux superficies des planches d'argent plus minces. De là les deux planches jointes passent dans le laminoir ou cylindre jusqu'à ce qu'elles soient réduites à la grosseur de la piastre. Après cela, on les coupe en rond, on frappe et l'on fait le cordon.

Ces piastres sont très défectueuses par le poids. Le son en est imparfait. Cette méthode est la plus lucrative. La valeur de chaque piastre ainsi fabriquée ne passe pas 6 réaux de veillon (30 sols).

Le n° 5 est une piastre d'étain plaqué. Cette contrefaçon est la plus informe et la plus aisée à découvrir par le grand défaut dans le poids, par le défaut de lustre, après que la piastre est un peu usée et surtout par la différence notable entre le son de l'argent et celui de l'étain.

La destination de ces différentes espèces de piastres, selon que je l'ai vérifiée par plusieurs informations, est d'être exportée à nos îles du Vent et sous le Vent, d'être mises en circulation dans les États-Unis de l'Amérique. Elles servent surtout au commerce anglais *dans la Chine* et dans toute l'Inde. Ce commerce appartenant exclusivement à une Compagnie, cette Compagnie ne se servant pour ce commerce que de piastres, et les Directeurs de cette même Compagnie ayant toujours reçu avec la plus grande indifférence les avis réitérés qu'on leur a donnés des fausses fabrications de Birmingham, il est difficile de ne pas les croire complices de cet attentat.

C'est la protection accordée par la Compagnie des Indes et par les Ministres aux faussaires qui les a encouragés, et non pas le

défaut des lois, comme on le suppose ordinairement. Une loi de la reine Élisabeth ordonne que la falsification de monnaye étrangère, qui n'a point cours en Angleterre, soit un crime de : *misprision of treason* [1], que les faux monnayeurs, leurs complices et ceux qui auraient connaissance du délit sans le dénoncer soient punis de prison perpétuelle et de confiscation des biens. Cette loi a été confirmée depuis. Ce n'est donc pas faute de loi, mais parce que le gouvernement ferme les yeux sur ce crime qu'il continue d'avoir lieu.

Ce sont là, Monsieur l'Ambassadeur, les renseignements que j'ai pu me procurer et dont vous ferez l'usage convenable.

Signé : Charles de Gimbernat.

Londres, 19 mai 1796.

Ce mémoire m'a été remis par l'auteur afin d'en faire un usage qui pût être utile à la République. Il ajoute que cette pièce ayant été envoyée au Prince de la Paix, celui-ci dans un premier mouvement d'indignation résolut de faire mention de ce grief majeur dans son manifeste de guerre, mais que le Conseil du Roi d'Espagne fut retenu par la crainte de nuire au crédit des piastres, qu'en conséquence *on tomba d'accord de garder la chose secrète*, et qu'on se contenta d'envoyer des échantillons des fausses piastres dans les ports espagnols de l'Amérique et des Indes Orientales pour empêcher l'introduction de la fausse monnaie importée par les Anglais.

Le Gouvernement de la République jugera si la considération de nuire au crédit des piastres doit également l'engager à ne pas donner de publicité à un pareil attentat, ou si l'on peut se servir de cette découverte pour porter un coup sensible au système de finances d'Angleterre pour le faire crouler plus vite en se concertant pour cet effet avec la Cour d'Espagne. Il serait douloureux que le crime restât impuni et continuât d'avoir lieu pour

1. Connivence de trahison. — L'*act* de la Reine Elisabeth, auquel il est fait allusion, date de 1572. Il paraît être la confirmation d'un autre *act* de la reine Marie remontant à 1554.

l'unique avantage d'un gouvernement faussaire et au grand détriment de l'universalité des peuples qui commercent avec des piastres. Dans ce dernier cas, je demanderais seulement que le nom de mon ami ne fût pas compromis auprès du Prince de la Paix, chez lequel il est fort en faveur.

Paris, ce 5 germinal an V.
(25 mars 1797.)

Signé : Théremin [1].

On a pu remarquer que les deux documents ci-dessus sont datés au commencement et à la fin du 5 germinal, an V, soit du 25 mars 1797. Il faut en conclure que la date du 19 mai 1796, mise au bas du premier mémoire, est le moment de la rédaction initiale du travail et l'époque à laquelle la première communication en a été effectuée au gouvernement espagnol. Le 5 germinal an V (25 mars 1797) est donc le jour réel de la transmission des deux documents publiés faite par M. Théremin au gouvernement français.

M. Théremin, le signataire du dernier rapport, avait été au début de la Révolution secrétaire de la légation de Prusse. Puis il démissionna et il fut employé à diverses missions secrètes par le Comité de Salut public. A partir du 30 messidor an V (18 juillet 1797), il demeura attaché aux bureaux du ministère des Relations extérieures. C'est à raison de cette qualité que sa signature figure au bas de la note qui précède. Sous l'Empire, il devint sous-préfet à Monaco, puis à Birkenfeld, et il occupa finalement le poste de consul de France, à Leipzig jusqu'en 1813 [2].

1. Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, Angleterre, correspondance politique, vol. 590, f° 212. Nous devons les plus vifs remerciements aux fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères pour l'obligeance qu'ils ont mise à nous communiquer certaines pièces de leurs archives.

2. *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, par Frédéric Masson, p. 406. Paris, 1877, Plon, éditeur.

Il n'a pas été possible de savoir quelle était la personnalité du citoyen Pargon qui fut chargé de faire un double du premier rapport, ni de connaître la suite donnée à la remise de copie effectuée par lui. Il est probable que les ministres français se sont considérés comme avertis du fait, et qu'ils ont laissé le gouvernement espagnol libre d'agir seul au mieux de ses intérêts.

Le prince de la Paix, qui eut la tâche difficile de prendre une décision à l'égard du gouvernement et du peuple anglais à l'occasion de cette fabrication importante d'espèces fausses, est Don Manuel Godoy, duc de Alcudia. Il était depuis 1793 le premier ministre du roi d'Espagne Charles IV. Il fit peut-être au début quelques réclamations diplomatiques, dont on pourrait trouver la trace dans les archives de l'ambassade d'Espagne à Londres. Mais les événements politiques survenus peu après coupèrent court de la façon la plus brusque à toutes réclamations amiables. L'Espagne contracta, le 29 août 1796, un traité d'alliance offensive et défensive avec la France. L'Angleterre y répondit, le 7 octobre de la même année, par une déclaration de guerre. Dans ces conjonctures, le premier ministre du roi d'Espagne conserva, au moment de la notification officielle des hostilités, le silence le plus complet sur cette fabrication en Angleterre de fausse monnaie espagnole, ainsi que l'indique M. Théremin. Il crut devoir garder également le silence sur cette question délicate dans les Mémoires qu'il rédigea ultérieurement pour justifier tous les actes accomplis par lui pendant qu'il avait été le premier ministre de la monarchie espagnole [1].

Les conséquences résultant de l'état de guerre eurent pour les colonies de l'Espagne une gravité excessive, tant au

1. *Mémoires du prince de la Paix, Don Manuel Godoy, duc de Alcudia*, traduits de l'espagnol, par J.-G. d'Esménard, 4 vol., Paris, 1836.

point de vue politique qu'au point de vue économique. Les Anglais, maîtres de la mer, entravèrent au plus haut point toutes communications entre les ports de la péninsule ibérique métropole et les villes littorales des colonies. Ils eurent ainsi toutes facilités pour répandre dans ces dernières du numéraire falsifié.

Les piastres fabriquées à Birmingham devaient être presque toutes à l'effigie de Charles IV, monté sur le trône depuis 1788. Les ateliers monétaires du domaine colonial espagnol avaient effectué de nombreuses émissions de piastres au nom de leur nouveau roi depuis sept ou huit années et notamment au cours de 1792. Les négociants de Birmingham confectionnèrent aussi de préférence des piastres du roi régnant. Le troisième paragraphe du premier document cité précédemment fait justement allusion à une fabrication de 25.000 livres de piastres fausses par semaine pendant la seule année 1792 et par un seul négociant, indépendamment des autres.

Nous publions ci-dessous un spécimen d'une de ces piastres de 1792 en cuivre argenté.



Poids : 26 gr. 60. Coll. Meili, à Zurich.

Cette pièce avait fait autrefois partie de la collection Boyne en Angleterre, et elle avait été indiquée succinctement par M. William Boyne dans son livre : *The silver tokens of Great Britain and Ireland*, à cause de la particularité qu'elle présente d'être contremarquée d'une petite effigie de Georges III. M. Meili en avait de son côté signalé l'existence dans son important ouvrage : *Das Brasilianische Geldwesen.*, I theil., p. 231, n° 5. La question de l'apposition de ce poinçonnage sur les piastres de bon aloi a été élucidée dans un excellent travail de Mlle de Man sur les piastres espagnoles contremarquées de l'effigie du roi d'Angleterre Georges III [1]. Nous n'avons pas à nous occuper de cette question spéciale dans le présent travail. Seulement, le fait d'avoir contremarqué de cette façon les fausses piastres de la fabrication de 1792 démontre que les négociants faussaires avaient recours à tous les moyens pour tâcher de faire croire au public que leur mauvaise marchandise monétaire avait même été soumise à un contrôle officiel préalable.

La collection de M. Meili renferme une autre piastre fausse de Charles IV également datée de 1792, ne différant de la précédente qu'en ce que la légende du droit porte la mention entière DEI GRATIA à la suite du nom royal, légende qui se rencontre plutôt sous cette forme intégrale sur la plupart des piastres de bon aloi. Cet autre exemplaire pèse 25 gr. 80 cent. et est en cuivre argenté si faiblement que la couche d'argent a presque entièrement disparu.

1. Lets over de Spaansche pesos of piasters met ingestempeld borstbeeld van den Engelschen koning Georges III. (Les pesos ou piastres espagnoles estampillées d'un petit buste du roi anglais Georges III.) Tijdschrift van het koning. Nedesl. genootschap voor munten en penningkund (*Revue de la Société hollandaise de numismatique*), 1901, p. 150.

La collection de Mlle de Man contient une piastre fausse de Charles III, datée 1771, ainsi qu'une piastre fausse de Charles IV, datée 1795, ce qui démontre que la fabrication des piastres fausses a été variée et a eu une grande extension.

Ces deux piastres portent le différent de l'atelier d'origine de Mexico Mº, probablement parce que les contrefacteurs ont cru préférable de laisser supposer que le numéraire provenait de cet atelier, connu comme étant l'un de ceux où les lingots d'argent du Mexique étaient transformés en piastres courantes parfois dans des conditions de fabrication assez défectueuses.

Une conséquence de ces émissions anormales et si nombreuses d'espèces fausses est curieuse à déduire.

Cette création considérable de piastres espagnoles de mauvais aloi, ou seulement amincies et rognées, et leur diffusion sur les marchés monétaires de l'Extrême-Orient, notamment de la Chine, à la fin du XVIIIe siècle, nous permettent effectivement de saisir sur le vif la raison pour laquelle s'est généralisée chez les banquiers chinois l'habitude de contremarquer des signes idéographiques du pays les piastres espagnoles et coupures de piastres. Ces négociants asiatiques étendirent ensuite cette coutume aux dollars et aux écus de 5 fr. passant entre leurs mains et destinés à circuler en Asie. Ils les poinçonnèrent de même de lettres chinoises. On a vu que M. de Gimbernat avait énoncé dans son rapport qu'une partie notable des piastres fausses créées en Angleterre était destinée aux Indes et surtout à la Chine, où une Compagnie anglaise ne craignait pas à ce moment d'en livrer d'une façon continue. Par un entraînement naturel, de leur côté, les négociants hispano-américains, qui ont eu à souffrir de la circulation de la fausse monnaie en question, ont dû chercher à s'en débarrasser en l'écoulant dans l'Inde et en Chine, c'est-à-dire chez les peuples se servant exclusivement de numéraire d'argent. Ils ont pris dans ce but l'intermédiaire de leurs banquiers et de leurs armateurs.

Au commencement du XIXe siècle, la Chine s'est donc

trouvée forcément inondée du numéraire faux de ces provenances diverses. Les Chinois, trompés à maintes reprises par la présence de ces piastres de mauvais alois dans les groups d'argent qui leur étaient transmis, ont été amenés à ne plus admettre dans la circulation les piastres, et par une prévoyance compréhensible, les divisions de piastre qu'après vérification de l'alliage et du poids. Cette dernière opération fut constatée par le poinçonnage du banquier chinois chargé d'analyser l'importance de l'argent fin contenu dans chaque monnaie. Cette contremarque, composée la plupart du temps de signes chinois imprimés en creux, fut ainsi apposée avec suite et méthode. Antérieurement, des industriels chinois avaient de temps à autre poinçonné de caractères du pays les espèces étrangères passant entre leurs mains, mais il est incontestable que la circulation des piastres fausses eut pour effet direct de généraliser et de rendre désormais indispensable cette mesure spéciale. Depuis un siècle environ, dans certaines parties de la Chine, on n'admet la plupart du temps dans la circulation, ou du moins on n'y accueille avec faveur que les piastres ou les dollars, et même que les écus de 5 fr. ainsi poinçonnés et dont le titre s'est trouvé dès lors vérifié par des Célestes dignes de confiance. Cette coutume s'est conservée jusqu'à nos jours et les espèces estampillées ne sont plus rentrées qu'exceptionnellement en Europe. Quelques spécimens en existent dans les grandes collections de monnaies coloniales. Les Asiatiques ont préféré les conserver comme monnaies courantes du meilleur aloi, puisqu'ils en avaient eux-mêmes vérifié le titre, ou les fondre pour les besoins de l'orfèvrerie locale, puisqu'ils étaient assurés de la pureté de l'argent fin.

La publication des documents découverts au ministère des Affaires étrangères facilitera donc d'abord le classement

et l'attribution d'origine des piastres espagnoles fausses, qui se rencontreront. Ces pièces étaient restées jusqu'à présent négligées et perdues parmi les insignifiantes espèces fausses espagnoles. Mais elle aura eu surtout le précieux avantage de faire connaître la cause vraie et l'une des principales origines de l'habitude prise dans l'Extrême-Orient, de contremarquer de lettres chinoises les pièces étrangères.

P. Bordeaux.

CHOIX

DE

MONNAIES ET MÉDAILLES

DU CABINET DE FRANCE

MONNAIES GRECQUES

En attendant la suite des catalogues du Cabinet des médailles, ainsi que la publication du Recueil général ou *Corpus numorum*, l'ouvrage de Mionnet donne un aperçu des richesses de notre collection nationale pour les séries grecques; mais beaucoup des attributions de ce recueil sont à réformer, et son plus grand défaut est le manque d'illustrations. Or, sans images, la meilleure description reste insuffisante. Nous commençons donc aujourd'hui la publication, avec planches, de monnaies choisies dans la numismatique grecque et classées suivant les récents progrès de la science. Le lecteur nous saura gré, nous l'espérons, de lui mettre sous les yeux des spécimens des pièces les plus marquantes du Cabinet et de lui donner, pour chaque contrée du monde méditerranéen, un tableau des évolutions de l'art antique.

Nous tiendrons compte autant que possible de la suite des temps pour chaque ville, mais en conservant toutefois l'ordre géographique de Mionnet, qui est le meilleur pour une collection étendue; au reste, l'ordre d'ensemble par périodes chronologiques ferait double emploi avec l'album bien connu et justement apprécié du Cabinet de Londres. La numismatique gauloise étant pour nous d'un intérêt tout spécial, et l'Espagne pouvant par son histoire se rattacher à l'Afrique, nous avons cru devoir commencer par l'Italie du Nord, de façon que, lorsque nous nous retrouverons au pied des Pyrénées après avoir fait le tour du monde grec, la numismatique gauloise se présentera comme un chapitre final bien distinct. En Italie, nous laissons de côté Rome et les pièces coulées qui peuvent se rattacher aux premières monnaies de la République.

La collection de Luynes, dont le Catalogue complet sera bientôt publié à part, est exclue du présent Choix, qui comprendra, après les séries grecques et gauloises, des pièces romaines, médiévales et modernes.

PREMIÈRE PARTIE

ITALIE

Pl. XIX.

ÉTRURIE

Les monnaies d'Étrurie se distinguent pour la plupart par un revers lisse. Elles ont quelquefois des noms de villes; par exemple, celles au type de la Gorgone ont été, sur la foi de quelques exemplaires qui portent *Pupluna*, attribuées à la ville de Populonia. Elles ont souvent des marques de valeur, dont l'échelle est difficile à reconstituer. Pour les pièces que nous décrivons ici, ce sont des multiples en argent de la livre de bronze

de 327 gr., qui était représentée à l'origine par une petite monnaie de 0 gr. 86 environ. Le monnayage étrusque commence dans la première moitié du IVe siècle ; il dure jusqu'à l'année 269, quatre ans avant la première guerre punique ; c'est alors que Rome, créant sa monnaie d'argent, le supprima.

1. Sanglier allant à droite, sur des rochers. (Le type, frappé en plusieurs fois, porte des traces de tréflage.) Grènetis au pourtour.

℞. lisse.

Æ. — 16 gr. 13.

Cette monnaie, de la valeur de 20 livres (*litræ*) et connue à trois ou quatre exemplaires seulement, a été rapportée d'Italie par Mionnet, conservateur du Cabinet des médailles, en 1819.

2. Tête de la Gorgone, de face, montrant les dents et tirant la langue ; les cheveux sont lisses et séparés par une raie au milieu du front. Au-dessous, OΛ·⁚·XO. Grènetis au pourtour.

℞. lisse.

Æ. — 8 gr. 45.

On croit que les O et les points doivent être interprétés comme des ornements, et qu'il faut lire ΛX = 15. D'autres monnaies de même type et de même poids portent XX ou X. Voici l'hypothèse par laquelle on explique cette anomalie. Le poids de la livre de bronze, unité monétaire, restant le même, mais sa valeur diminuant avec celle du bronze par rapport à l'argent, les monnaies ses multiples en vinrent, par suite de réductions successives, à représenter sous le même poids un nombre d'unités de plus en plus considérable. C'est ainsi que des deniers d'argent de 8 gr. 50, qui portaient la marque X (10), puis ΛX (15), finirent par valoir XX, la valeur X ayant passé aux monnaies de 4 gr. 25.

La date de 350, à laquelle on fixe la réduction de moitié de l'étalon primitif, est établie par comparaison avec ce que nous savons du monnayage romain.

3. Tête d'Hercule, de face, coiffée de la peau de lion, dont les pattes se nouent sur son cou. Grènetis au pourtour.

℟. lisse.

Æ. — 8 gr. 45.

D'autres exemplaires de cette monnaie portent la marque XX.

4. Tête de femme, à droite; ses cheveux sont retenus par un diadème, une mèche tombant sur la joue; elle porte des boucles d'oreilles à trois pendants. Derrière, la sigle X. Grènetis au pourtour.

℟. lisse.

Æ. Denier. — 4 gr. 20.

5. Tête d'Apollon, à droite, un collier (*torques*) autour du cou. Derrière, ΛXX (25). Cercle linéaire au pourtour.

℟. lisse.

AV. (Or pâle.) — 1 gr. 38.

6. Tête de nègre, à droite, avec des anneaux aux oreilles. Cercle linéaire au pourtour.

℟. Éléphant debout, à droite, avec une clochette au cou. Entre ses jambes, M (quelquefois une autre lettre).

Æ.

Ces monnaies sont postérieures à la cessation du monnayage régulier en Étrurie. On a proposé d'y reconnaître l'éléphant d'Annibal, avec son cornac; car elles conviennent par leur style à l'an 217 et on les trouve aux environs du lac Trasimène. L'impression produite sur les Italiens du nord par ces animaux inconnus dut être aussi forte que celle des éléphants de Pyrrhus sur les Italiens du sud, et il est naturel que les Étrusques, à qui le conquérant restituait leur monnayage, aient pris pour type l'éléphant, symbole de victoire.

PICENUM

Le monnayage du Picenum, du Latium et des Frentani est soumis aux influences rivales des Grecs, des Romains et des peuples italiotes.

ANCÔNE

290-268 av. J.-C.

7. Tête de Vénus, à droite, laurée, les cheveux en chignon sur la nuque. Derrière, M (ou Σ).

℟. Bras humain coudé portant une palme ; dans le champ, les étoiles des Dioscures. A l'exergue, le nom de la ville ΑΓΚΩΝ.

Æ.

Ancône, colonie de Syracuse, avait reçu son nom de sa position géographique. Le mot grec ἀγκών veut dire « coude » ; de là le type du revers de notre monnaie.

LATIUM

ALBE

308-268 av. J.-C.

8. Tête de Mercure, coiffée du pétase ailé, à droite.

℟. Griffon bondissant à droite. A l'exergue, ALBA. Champ fortement concave.

AR. Sesterce. — 1 gr. 02.

Alba Fucentia, qu'il ne faut pas confondre avec la métropole de Rome, Albe-la-Longue, fut occupée par une colonie romaine. C'est à cette époque qu'elle frappa monnaie, entre 303 et 268.

FRENTANI

LARINUM

Après 268.

9. Tête féminine, à droite, laurée, la nuque couverte d'un voile.

℞. Dauphin, à droite. En haut, V; à l'exergue, ⱶΑDINOD (*Larinor*) et deux globules.

Æ.

Nous avons ici une pièce de 2 onces ou 2 douzièmes d'as (*sextans*). Sôn poids, un peu moins de 7 grammes, montre que nous devons nous reporter à une époque où l'as, au cours de ses réductions successives, pesait environ 1/8 de la livre romaine de 327 gr. C'est après 268. Rome se réservait alors la frappe de la monnaie d'argent et ne laissait aux *Frentani*, habitants des bords de l'Adriatique, que celle de la monnaie de bronze.

SAMNIUM

MONNAIES DE LA GUERRE SOCIALE

Les Samnites furent en lutte à la fois contre les Romains et contre les colonies grecques. C'est à l'époque du grand soulèvement de ces peuples connu sous le nom de *Guerre sociale* (91 av. J.-C.), que les monnaies n°s 10 à 13 ont été émises. La négligence de leur fabrique s'explique par les circonstances troublées au milieu desquelles elles furent frappées.

10. Tête de l'Italie laurée, à droite. Derrière, ITALIA.

℞. Huit guerriers divisés en deux groupes, debout, la tête nue, jurant de vaincre ou de mourir, l'épée tirée, sur une truie que tient un homme agenouillé et devant une

enseigne fichée en terre. A l'exergue, Q·SILO (nom du chef marse *Q. Pompædius Silo*).

Æ. — 3 gr. 48.

On peut voir dans Tite-Live (I, 24) la formule du serment prêté dans de telles occasions.

11. Tête casquée de Mars ou de l'Italie, à gauche. A l'exergue, inscription osque.

℞. Deux guerriers debout, appuyés sur leur lance, faisant le même serment. A l'exergue, inscription osque.

Æ. — 3 gr. 95.

Les deux inscriptions, mises bout à bout, donnent le nom du général samnite *C. Papius Mutilus imperator*.

12. Tête de Bacchus couronné de feuilles de lierre, à droite. Devant, même légende qu'à la précédente.

℞. Le taureau italiote terrassant la louve romaine. A l'exergue, même légende.

Æ. — 3 gr. 70.

On sait que dans les traditions du peuple sabin, un taureau servait de guide à la jeunesse qui émigrait au printemps (*Ver sacrum*), et que le peuple samnite était issu d'une de ces expéditions.

13. Tête laurée de l'Italie, à gauche. Derrière, on lit VIИƎTꟷƆ. (*Viteliu* de dr. à g. = *Italia* en langue osque).

℞. Guerrier casqué debout, regardant à droite, appuyé sur sa lance renversée, tenant un *parazonium* et posant le pied sur un objet indistinct, un taureau couché près de lui. A l'exergue, 8; en haut, un point.

Æ. — 3 gr. 75.

CAMPANIE

Nous entrons dans la Grande Grèce et voyons apparaître le système grec des didrachmes, drachmes et oboles.

14. Tête de Pallas, coiffée d'un casque attique, à droite. Une palme est dessinée sur le casque.

℞. HAMΓANO, en écriture rétrograde. Taureau à tête humaine, allant à droite. Entre ses jambes, la lettre M, et devant lui, un oiseau des marais (cigogne).

Æ. Didrachme. — 7 gr. 55.

L'H initial est une aspiration. D'autres exemplaires ont KAMΓANON, KAΓΓANOM. Ce monnayage est antérieur à 338, année où Capoue s'allia aux Romains contre les Samnites et se mit à frapper un numéraire spécial dit romano-campanien.

ALLIBA

Entre 420 et 340.

15. Tête d'Apollon lauré, à droite; autour, un dauphin et deux poissons.

℞. Le monstre Scylla allant à droite, le corps terminé en queue de poisson, avec un buste féminin que surmontent une tête de nymphe et trois têtes de chiens; au dessous, un coquillage. En haut, AΛΛIBAN[ΩN].

Æ. Obole. — 0 gr. 55.

Scylla était un personnage mythologique transformé en monstre marin et associé à l'un des écueils de la mer de Sicile. On connaît les vers de Virgile (*Énéïde*, l. III) :

. . . . Informem vasto vidisse sub antro
Scyllam et cæruleis canibus resonantia saxa.
Prima hominis facies et pulchro pectore virgo
Pube tenus; postrema immani corpore pistrix,
Delphinum caudas utero commissa luporum.

CALÈS

334-268 av. J.-C.

16. Tête de Pallas coiffée d'un casque corinthien, à gauche, les cheveux tombant sur la nuque.

℞. Victoire dans un bige allant à gauche. A l'exergue, CAŁENO.

Æ. Didrachme. — 7 gr. 18.

17. Même tête, à droite.

℞. Même revers.

Æ. Didrachme. — 7 gr. 20.

CAPOUE

Vers 300 av. J.-C.

18. Tête laurée de Jupiter, à droite; derrière, un astre en symbole.

℞. La Victoire debout, à droite, couronnant un trophée; astre dans le champ. A l'exergue, ꓘΑΠV (*Kapu*, en caractères osques).

CUMES

500-423 av. J.-C.

19. Tête archaïque (de femme), l'œil dessiné de face, à droite. Les cheveux sont enveloppés dans la sphendoné et un bandeau perlé couvre le front.

℞. KV | MEΩ[N]. Coquillage bivalve.

Æ. — 1 gr. 37. (Diobole de système éginétique.)

Il existe un coin de Becker, frappé à ce type.

20. Tête de femme, à droite; elle a les cheveux lissés et un diadème par-dessus lequel est ramenée une torsade, dégageant le front et les tempes.

℞. KAYWION (pour KYMAION). Coquillage bivalve et grain d'orge.

Æ. Didrachme. — 7 gr. 25.

21. Même droit.

℞. KYMAION, en légende circulaire interne rétrograde. Même type.

Æ. Didrachme. — 7 gr. 37.

Ces deux monnaies ont été frappées entre 480 et 423, date de la prise de Cumes par les Samnites. La tête féminine peut représenter la sirène Parthenope. Quant au type de revers, caractéristique de Cumes, Horace (*Epode* 2e, 49; *Sat.*, l. II, 4e, 32) nous apprend que les lacs Averne et Lucrin, voisins de la ville, étaient des marais salants particulièrement propres à la culture des coquillages.

FENSERNIA

22. Tête de Junon, de face, le front couvert d'un bandeau sur lequel on distingue un griffon et une palmette, un collier de perles au cou.

℞. Bellérophon à cheval sur Pégase, à droite, frappant la Chimère de sa lance. Restes de légende en haut.

Æ. Didrachme. — 7 gr. 35.

HYRINA

Après 423.

23. Tête de Pallas, coiffée d'un casque attique, à gauche; on voit sur le casque une couronne d'olivier et une chouette.

℞. ΨDINA, légende osque en écriture rétrograde. Taureau à tête humaine allant à droite.

Æ. Didrachme. — 7 gr. 55.

NAPLES

Naples, colonie de Cumes, ville essentiellement grecque, a frappé monnaie depuis 460 jusqu'à 290, année où elle tomba au pouvoir des Romains. Le taureau à tête humaine, son emblème principal, est supposé symboliser un dieu local intermédiaire entre Pluton et Bacchus ; il fut associé avec une divinité analogue à Proserpine, et qui personnifiait l'éternel renouveau de la nature au printemps. Telle est la déesse dont on peut admettre la présence au droit des monnaies quand aucune indication n'y contredit.

24. Tête de Pallas, à droite, coiffée d'un casque attique décoré d'une palme; les cheveux sont noués en chignon sur la nuque.

℟. ΝΕΟΠΟΛΙ | ΤΕΣ, la dernière partie de la légende à l'exergue et rétrograde. Taureau à tête humaine, à droite, levant la jambe gauche antérieure.

Æ. — 6 gr. — Médaille fourrée.

A l'époque de l'expédition des Athéniens contre Syracuse (412), Naples était entrée dans leur alliance. De là, le type attique qui est celui de la ville ionienne de Thurium. La présente médaille est fourrée, c'est-à-dire en cuivre avec une pellicule d'argent, soit que l'État l'ait frappée dans la détresse causée par les incursions samnites, soit qu'il faille l'attribuer à l'imitation frauduleuse d'un peuple voisin.

25. Tête de femme, à droite, les cheveux retenus par un bandeau, avec des boucles d'oreilles à trois pendants et un collier de perles. Derrière, la lettre Ε.

℟. Taureau allant à droite, avec une tête humaine vue de face et couronné par la Victoire. A l'exergue, ΝΕΟΠΟΛΙΤΗΣ.

Æ. Didrachme. — 7 gr. 43.

26. Tête de femme, à gauche, diadémée, les cheveux ramenés en torsade par-dessus le bandeau, avec une boucle d'oreille à trois pendants; derrière, en symbole, un éléphant.

℞. Même type qu'à la précédente. A l'exergue, **ΝΕΟΠΟΛΙΤΩΝ**; entre les jambes du taureau, **ΒΙ**.

Ꞧ. Didrachme. — 7 gr. 25.

L'éléphant est le symbole du roi Pyrrhus, appelé par les Tarentins contre Rome en 281, et qui dut occuper Naples.

27. Tête de femme, à gauche, diadémée avec pendants d'oreilles et collier; derrière, en symbole, un cygne.

℞. Même type qu'à la précédente et même légende.

Ꞧ. Didrachme. — 7 gr. 15.

28. Tête de femme diadémée, les cheveux noués en chignon sur la nuque; derrière, un dauphin.

℞. **ΝΕΟΠΟ | ΛΙΤΩΝ**, sur deux lignes verticales. Corne d'abondance. Dans le champ, **ΦΙ**.

Æ. — Patine verte.

Ces jolies patines vertes, qui se rencontrent aux environs du Vésuve, peuvent être attribuées à la composition sulfureuse des terres

(*A suivre*).

MÉLANGES & DOCUMENTS

VARIÉTÉS NUMISMATIQUES

I. — *Héraclès sur une monnaie primitive en electrum.* — Tête d'homme barbu, de profil à gauche, l'œil de face, la barbe figurée par des globules sans nombre, les cheveux par de longues mèches bouletées qui descendent du sommet de la tête sur le cou.

℞. Deux carrés creux juxtaposés, sans type.

Electrum, 4 gr. 66 (trité). — *Fig. 1 et 2.*

Cette pièce qui mérite de retenir particulièrement l'attention est entrée au Cabinet des médailles avec la collection Waddington, en 1897, et je ne m'explique pas par suite de quelle singulière distraction, dans l'*Inventaire sommaire* de cette collection, j'ai décrit cette pièce de la façon suivante, sous le n° 1411 : « *Tête de femme*, les cheveux longs, de profil à gauche; style très archaïque. » Un simple coup d'œil jeté sur la planche qui accompagne cette description [1] a permis à tout lecteur attentif de faire la rectification que je formule aujourd'hui. C'est bien une tête d'homme barbu, sans doute Héraclès, et c'est la plus ancienne représentation de la figure humaine que nous fournisse la numismatique de l'Asie mineure.

Pendant près d'un siècle, peut-être, les monnaies primitives de tous pays ne nous montrent que des types empruntés à la

1. Voyez *Revue num.*, 1897, pl. VIII, fig. 14.

faune ou à la flore : lion, taureau, vache, cerf, bélier, cheval, sanglier, bouquetin, tortue, chouette, coq, poissons, fleurons de diverses formes, etc. La figure humaine n'apparaît point encore; ce sont des types héraldiques (*Wappenmünzen*). Dès que l'effigie humaine fait son apparition comme type monétaire, au milieu du VIe siècle, c'est l'image d'un dieu ou d'une déesse, et l'on remarque dès lors que les types héraldiques, seuls usités antérieurement, se trouvent être les symboles ou les attributs de ces divinités. C'est ainsi qu'à Éphèse, les types du cerf et de l'abeille précèdent sur les monnaies l'apparition de la figure d'Artémis ; Athènes a des monnaies au type de la chouette avant que paraisse la tête d'Athéna ; à Corinthe, le type du Pégase précède celui d'Athéna Chalinitis; à Naxos, le type du canthare précède celui de la tête de Dionysos ; à Paros et à Siphnos, les types du bouquetin et de l'aigle précèdent également ceux des têtes de divinités, quelque nom qu'on donne à celles-ci. Ainsi, pour les monnaies primitives, aux VIIe-VIe siècles, la règle est que leurs types soient, pendant un temps assez long, empruntés aux attributs et aux symboles divins, avant de reproduire les traits des divinités elles-mêmes. Cela tient peut-être simplement à ce que, lors des premières émissions monétaires, l'art de la gravure des coins n'était pas encore assez avancé pour que les artistes osassent se risquer à graver un profil humain avec le modelé du visage. Ils craignaient probablement d'aboutir à quelque horrible ou enfantine caricature. Ils étaient beaucoup plus expérimentés dans la représentation des animaux et des plantes : les sujets gravés sur gemmes témoignent de l'exactitude de cette observation. D'ailleurs, à cette époque, la grande sculpture elle-même n'en était pas encore arrivée, dans le bas-relief ou la ronde bosse, à ces images caractéristiques que les historiens de l'art nous signalent comme étant la préparation du type individuel, l'acheminement au portrait personnel qui ne commence à faire son apparition que dans la première moitié du VIe siècle; or, la gravure des coins monétaires est un art de second plan, subordonné, essentiellement imitateur, et dont les progrès ne peuvent que suivre et non pas précéder ceux de la grande sculpture.

Aussi, pour le curieux type monétaire qui provoque ces réflexions, n'est-ce pas du côté des productions de l'art grec contemporain que nous lui trouverons des termes de comparaison. Il faut nous tourner du côté de l'Orient, qui, à cette époque, était beaucoup plus avancé dans l'art sculptural, et je voudrais proposer de reconnaître dans l'effigie de notre trité l'interprétation, par un graveur ionien, d'un type sculptural d'origine asiatique. Peut-être y a-t-il ici possibilité de toucher du doigt, pour ainsi dire, un exemple nouveau de l'influence directe des productions de l'art oriental sur les écoles grecques de l'Ionie.

D'abord, notre monnaie est bien, sans contestation possible, de l'Ionie méridionale. Son poids, basé sur un statère étalon de 14 gr., est celui des monnaies d'electrum de Milet et des villes voisines; la forme globuleuse et allongée du flan, les deux carrés creux juxtaposés au revers, achèvent de rendre ce classement certain, bien qu'il ne soit pas possible, quant à présent, de dénommer l'atelier d'émission.

Voyez cette tête étrange d'un dieu ou d'un géant, avec son œil globuleux présenté de face, son nez énorme, ses lèvres épaisses, cette oreille disproportionnée, cette barbe hirsute dont les frisures envahissent la joue; j'ajouterai, ce cou qu'on devine énorme, ce front bas et simiesque, ces cheveux dont les vrilles parallèles descendent derrière la tête et vont s'étalant sur le cou. On songe tout de suite au Melqart assyro-phénicien ou à quelque géant oriental du même cycle. Nulle part l'art grec n'a imaginé une figure velue d'un caractère aussi bestial, qu'il s'agisse d'Héraclès, des Centaures, des Satyres ou des Géants qui symbolisaient la force brutale. Le type d'Héraclès est tout autre dans une statue en pierre tendre, du VIe siècle, trouvée dans les ruines de l'Acropole d'Athènes, et qui est citée comme l'un des plus anciens échantillons de l'art attique[1]. Notre type monétaire nous met en présence d'une conception orientale, nullement hellénique; et en effet, rappelons-nous les monstres et les géants assyriens à tête humaine, comme le Nemrod ou Isdubar du Louvre qui tient un

1. H. Lechat, *Au musée de l'Acropole d'Athènes*, p. 125 (fig. 7).

lion sous son bras. Leur barbe, elle aussi, envahit la face en un amas de vrilles ou de petites boules, les nattes de leurs cheveux descendent sur leur cou en mèches frisées et surabondantes. Voilà le prototype de notre effigie monétaire. Elle ne vient ni de l'Égypte qui pourtant a le dieu Bès, ni des pays helléniques, mais bien de Ninive en passant par la Phénicie et Chypre. Il en faut rapprocher en effet les statues gréco-orientales de Chypre, comme le fameux colosse d'Amathonte, non moins puissamment barbu que son ancêtre l'Isdubar assyrien. Mais je trouve plus caractéristique encore la comparaison qu'on en peut faire avec l'une des figures du célèbre bas-relief d'Athienau, aujourd'hui au musée de New-York, et qui représente le berger Eurytion fuyant épouvanté à la vue d'Héraclès qui s'avance pour ravir les troupeaux de son maître Geryon[1] (*fig. 3*).

J'insisterai sur la tête vue de profil d'Eurytion, dans laquelle on retrouve, jusque dans les détails de la technique, bien qu'il s'agisse de marbre, les particularités signalées plus haut dans l'effigie monétaire. Ainsi, sur ces deux monuments, la médaille ionienne et le bas-relief chypriote, nous retrouvons un motif oriental interprété d'une manière similaire par deux artistes helléniques, car il n'est pas douteux que le bas-relief comme la médaille ne soit dû à un Grec. Divers savants se sont appliqués, au cours des dernières années, à démêler les éléments orientaux dans les œuvres de l'école ionienne, soit dans la sculpture ou les peintures de vases, soit dans les productions variées de l'industrie ou dans la glyptique, mais on n'a guère songé encore à faire entrer en ligne de compte les types monétaires et, si je ne m'abuse, l'exemple que je viens de citer est assez caractérisé pour montrer la fécondité de cette source d'information.

Ce curieux type monétaire provoque une autre question. Est-il possible de préciser l'époque où apparaît la figure humaine dans les types monétaires?

En Asie mineure, à une date qui doit être un peu postérieure

1. Voyez ce bas-relief, dont nous ne donnons ici qu'une partie, reproduit en entier notamment dans Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. III, p. 574, et dans la *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXIV, 1872, pl. XXI.

à celle qu'il convient d'attribuer à notre tête d'Héraclès, nous voyons paraître, sur des hectés de Phocée, une grosse tête de satyre barbu, de face, avec des oreilles de cheval; une tête de taureau barbu à tête humaine; une tête de femme de profil, diadémée et ornée de grosses boucles d'oreilles; dans une ville indéterminée, peut-être Parium, on a frappé dans le même temps des statères d'electrum et d'argent avec une tête de Gorgone, de face; mais rien ne nous permet de déterminer autrement que par à peu près la date de ces pièces archaïques. Il en est de même de la tête primitive d'Aphrodite sur des statères d'argent de Cnide, ainsi que de la tête de guerrier casqué sur le splendide statère de Calymna du Musée britannique : nous n'avons aucun point de repère qui aide à préciser autrement qu'à cinquante ans près la date de ces effigies monétaires [1].

Sur quelles données se fonde-t-on pour faire remonter jusque vers l'an 700 les statères d'argent au type de la tête de Gorgone, que l'on classe d'ordinaire à Érétrie d'Eubée [2]. M. Six, les attribuant à Athènes, les place sous la troisième tyrannie de Pisistrate et sous ses fils, c'est-à-dire de 533 à 514 [3]. C'est un écart de 150 ans avec la date proposée dans le catalogue du Musée britannique. L'absence de toute base historique explique de pareilles divergences. A Athènes, nous croyons qu'on peut démontrer, ainsi que l'ont pensé déjà certains critiques, contrairement d'ailleurs, à la fois, à M. Six et à M. Head, que la tête d'Athéna paraît pour la première fois sur les monnaies sous la tyrannie de Pisistrate, vers 550; c'est un point que je me propose d'envisager prochainement avec tous les détails qu'il comporte. Mais ceci encore ne saurait fournir une comparaison bien probante en ce qui concerne l'âge de la tête d'Héraclès sur notre trité d'electrum, car au milieu du VIe siècle l'art ionien était

1. La pièce primitive de Cnide, au type de la tête d'Aphrodite (Brit. Mus., *Caria*, pl. XIII, 7) donne à cette tête de femme une physionomie qui la rapproche de la stèle de Dorylée qui est de la seconde moitié du VIe siècle (*Bull. corr. hellén.*, 1894, pl. IV *bis*; Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. VIII, p. 343).
2. Brit. Mus., *Central Greece*, p. 119.
3. Six, *Num. chron.*, 1895, p. 185.

plus avancé que l'art attique. Tout ce que je crois pouvoir conjecturer, c'est que notre trité d'electrum doit appartenir à la première moitié du VIe siècle.

II. — *Les noms primitifs de Phocée et de Phasélis.* — Sur le premier statère de Phocée, en electrum, au type du phoque, connu en deux exemplaires, l'un à Munich, l'autre à Londres, on voit sous l'animal, la lettre ⊙ qu'on regarde comme un *phi*, initiale du nom de Phocée[1]. L'attribution de cette pièce à Phocée ne saurait faire doute, le phoque, φώκη, étant l'emblème parlant du nom de la ville. Mais la lettre qui est dans le champ est-elle bien un *phi*, comme on le croit généralement? Elle se présente nettement sous la forme du *thêta*; n'est-ce pas réellement un *thêta*, et dès lors, quelle en est la signification? Jamais le *phi* n'a une autre forme que celle-ci Φ ou celle-ci Φ, c'est-à-dire avec une barre verticale, d'abord ne dépassant pas, puis dépassant le cercle dans lequel elle est inscrite[2].

C'est l'une de ces deux formes Φ ou Φ qu'on trouve à Éphèse sur le statère qui porte la fameuse légende Φάενος ἐμὶ σῆμα, à Halicarnasse, à Abdère, à Érythrée, à Chios, à Samos, dans toutes les îles égéennes, à Athènes, à Corinthe, sur des monnaies primitives attribuées à Phlionte, sur les premières monnaies de la Phocide, dans tous les pays grecs de l'Occident, partout enfin, aux VIIe et VIe siècles, et les monnaies sont, sur ce point, d'accord avec l'épigraphie des vases peints, des bronzes et des autres monuments inscrits. Quant aux formes données au *thêta*, c'est toujours ⊙ ou ⊕ à cette époque, et il me suffira d'invoquer sur ce point les premières séries monétaires athéniennes, à la légende AΘE et quelquefois A⊕E.

1. Le statère de Munich qui est entré dans ce Cabinet avec l'une des collections Cousinéry, en 1810, a été souvent publié depuis Sestini, *Stateri antichi*, p. 23, n° 1, et pl. I, fig. 1; cf. *Num. chron.*, 1875, p. 281, et pl. X, 6. L'exemplaire du Musée britannique a été acquis en 1894; voyez Wroth dans le *Num. chron.*, 1894, p. 14, et pl. I, 14. J'ai donné les deux statères côte à côte dans la *Rev. num.*, 1895, pl. I, fig. 1 et 2; cf. *Mélanges numism.*, IIIe série, pl. III, fig. 1 et 2.

2. Voyez notamment : A. Kirchoff, *Studien zur Geschichte des griech. Alphabets* (1887, in-8°); l'article *Alphabetum* de F. Lenormant, dans le *Dictionn. des antiquités gr. et rom.* de Daremberg et Saglio.

Cependant, il y a une autre ville d'Asie mineure dont le nom commence par un *phi* et qui a aussi des monnaies primitives, c'est Phasélis, sur la côte de Lycie, et il se trouve précisément que sur quelques-unes des plus anciennes monnaies de Phasélis, on voit, à côté du type, cette même lettre formée d'un cercle avec point central, ⊙. Je citerai, en particulier, un statère d'argent qui n'est pas antérieur à 480, dont le type fort curieux représente un Satyre domptant un taureau à tête humaine; dans le champ, la lettre ⊙[1]. Plus tard, bien entendu, à Phasélis comme à Phocée, dans les légendes monétaires, la lettre *phi* initiale du nom des deux villes prend sa forme normale Φ.

Faut-il conclure de ces observations qu'à Phocée et à Phasélis la lettre *phi* a eu primitivement, et par exception, la forme ⊙, contrairement à ce qui s'est passé partout ailleurs? Je ne le pense pas; je crois que la lettre ⊙, à Phocée et à Phasélis, est bien un *thêta* comme partout. Toutefois ce *thêta* peut et doit être mis en rapport direct avec le nom primitif de Phocée et de Phasélis, et ceci va nous éclairer sur l'origine tant discutée de la lettre *phi* dans l'alphabet grec.

Franz, dans ses *Elementa epigraphices græcæ*, suppose que le *phi* Φ dérive du ϙ (*qoppa*); selon ce savant, on aurait donné la valeur *ph* au *qoppa*, après qu'il fut tombé en désuétude dans son emploi comme *qoppa*. Mais, observe avec raison Fr. Lenormant (art. *Alphabetum* cité), on pourrait énumérer une foule d'exemples qui attestent que le *phi*, avec les formes Φ ou Φ, était déjà d'un usage courant tandis qu'on se servait encore et simultanément du *qoppa* avec sa valeur *q*; il est impossible d'admettre simultanément deux valeurs aussi dissemblables pour un seul et même caractère. En outre, ajoute Lenormant, « on n'a d'exemple dans aucune écriture, qu'on ait pris un caractère tombé en désuétude, en lui donnant une valeur absolument différente de celle qu'il avait primitivement, pour exprimer une articulation qui n'avait pas d'abord de signe distinct ». La confusion qui fût résultée

1. Brit. Mus., *Catal.*, *Lycia*, etc., pl. XVI, fig. 5; *Inv. de la coll. Waddington*, n° 3146; *Rev. num.*, 1898, pl. II, fig. 8.

d'une pareille substitution rend en effet la thèse de Franz bien peu vraisemblable. Aussi Lenormant lui en substitue-t-il une autre.

« Il est en grec, dit-il, une lettre qui existait déjà dans l'alphabet cadméen, dont la figure est très voisine de celle de Φ, et dont la prononciation était considérée comme très rapprochée de celle de cette dernière lettre, puisque toutes deux s'échangeaient souvent, c'est le *thêta* ⊕ (sur les monnaies primitives d'Athènes, il a la forme ⊙). La permutation du *thêta* et du *phi* est un fait bien connu des grammairiens et qui se produit dans presque tous les dialectes helléniques. On la remarque surtout en éolien et en dorien. Homère emploie le mot φλιψεται pour θλιψεται (il accablera); Pindare, φλᾶν pour θλαν (briser, écraser); Théocrite, ουφαρ pour ουθαρ (mamelle). Mais ce ne sont pas seulement les écrivains classiques qui nous fournissent des exemples de cet échange réciproque entre deux articulations voisines. Nous en rencontrons aussi quelques-uns dans les monuments épigraphiques. Tel est l'emploi de la forme φήρα pour θήρα dans une inscription archaïque de Sparte... N'est-il pas permis de croire après cela, ajoute Lenormant, que Φ dérive de ⊕ dont on aura réduit les deux traits croisés inférieurs à un seul trait vertical, en prolongeant ensuite, un peu plus tard, ce dernier trait par en haut et par en bas [1]. »

Nous ajouterons qu'il n'est pas même besoin de faire intervenir une modification aussi violente que celle que Lenormant propose d'imposer à la croisette centrale du *thêta*, car des inscriptions et les monnaies primitives d'Athènes montrent qu'au VIe siècle, le *thêta* avait le plus souvent la forme ⊙, et qu'on l'employa longtemps concurremment avec la forme ⊕, avant que cette dernière fût définitivement évincée. La lettre *phi* dérive donc directement de la forme ⊙ du *thêta*, à laquelle on a imposé un léger changement en allongeant en haut et en bas le globule central.

Nous pouvons ainsi faire intervenir nos monnaies primitives de Phocée et de Phasélis comme un argument de haute valeur en faveur de l'opinion de Fr. Lenormant sur l'origine du *phi*, puisque

1. F. Lenormant, art. *Alphabetum* cité, p. 203.

sur ces pièces la lettre initiale du nom de la ville y a encore la forme du *thêta*. Le *phi* n'était originairement, dans certains dialectes, qu'un *thêta* dont la prononciation comme la forme était légèrement modifiée. Il faut admettre que le nom de Phocée, Φώκαια, et que le nom de Phasélis, Φάσηλις, se prononçaient par une articulation voisine de *Çôkaia*, *Çôkéa* et *Çasêlis*, articulation qui rapprochait le *phi* du *thêta* ; elle existe encore dans la prononciation du grec moderne.

Du statère d'electrum de Phocée dont nous venons de parler, il faut rapprocher, entre autres, une hecté d'electrum (2 gr. 60) qui est entrée au Cabinet des médailles avec la collection Waddington et qui a pour type un phoque nageant à gauche, accosté de deux lettres que j'ai lues ΦO [1].

En y regardant de plus près aujourd'hui, je puis affirmer que la véritable lecture est OO, sans barre ni point au centre du premier O. Il est probable que nous avons affaire, en réalité, à un *thêta* dont le point central n'est pas indiqué, ce qui se produit assez fréquemment pour le *thêta* sur les monnaies archaïques d'Athènes. Nous pouvons donc, je crois, interpréter le premier O comme un *thêta* et lire ⊙O, initiales de *Çôkaia*.

Les grammairiens nous disent que cette assimilation du *thêta* et du *phi* avait lieu surtout dans les dialectes *éolien* et *dorien*. Or, il se trouve, précisément, que Phocée dans l'Ionie septentrionale se trouvait au cœur même de la contrée habitée par les Éoliens; le fond de la population de Phocée était éolien et parlait le dialecte éolien. De son côté, Phasélis, sur la côte lycienne, était en plein pays dorien. La plupart des villes de la côte de l'Asie mineure méridionale, Halicarnasse, Cnide, les îles de Cos et de Rhodes étaient des colonies doriennes ainsi que les ports de la Lycie. Phasélis même est désignée formellement par Hérodote (II, 178) comme étant une ville dorienne. Ainsi, nous trouvons dans les traditions ethniques de Phasélis comme de Phocée la justification de cette assimilation du *thêta* et du *phi* dans les dialectes éolien et dorien, et c'est par là que nous expliquons la

1. Voyez *Inventaire*, n° 1887, et *Rev. num.*, 1897, p. 406, et pl. IX, fig. 4.

présence d'un *thêta* et non d'un *phi* sur les monnaies primitives de Phocée et de Phasélis.

III. — *Scarabée représentant un Satyre hippopode.* — La série des pierres gravées du Cabinet des médailles s'est récemment enrichie d'un scarabée en cornaline de style grec archaïque dont le type n'est pas indifférent à la numismatique. Il représente un Satyre à pieds de cheval, nu, assis à terre[1]; il a des oreilles de cheval et il est entièrement chauve; sa rude barbe s'étale en stries parallèles sur sa poitrine; il tient d'une main une cylix renversée, qu'il vient de vider; dans le champ, on voit un canthare à deux anses (*fig. 4*).

Le Musée britannique possède un scarabée de même style, de même époque et intaillé du même sujet avec quelques variantes[2] (*fig. 5*). On l'a décrit comme représentant un Satyre nu, à cheveux frisés et à barbe hirsute, muni d'une longue queue de cheval, dansant, courbé en deux et baissant la tête à tel point qu'il paraîtrait assis, n'étaient la coupe qu'il tient à la main et le canthare à deux anses qui se trouve à ses pieds, détails qui sont censés nous indiquer la verticale. Malgré ces particularités qu'on fait ressortir, je crois qu'il est préférable d'y reconnaître un Satyre assis, comme sur la gemme du Cabinet des médailles. Cette dernière prouve que sur le scarabée de Londres aussi, la cylix que le personnage tient à la main est renversée parce qu'il vient de la vider et, en effet, son visage jovial exprime la satisfaction d'une douce ébriété. Le canthare qui est dans le champ, présenté par le graveur dans un autre sens, peut être considéré comme indépendant.

Ces deux gemmes archaïques sont d'un style ionien remarquable et d'une exécution technique des plus achevées. Remarquez la finesse des traits, le soin avec lequel ont été analysés par

1. D'après l'image que nous avons sous les yeux (fig. 4), le Satyre paraît assis sur un monticule, mais ce monticule n'existe pas en réalité : il est produit par un éclat accidentel de la cornaline.

2. Murray, *A Catalogue of engraved Gems in the British Museum*, pl. E, n° 289; Furtwaengler, *Die antiken Gemmen*, pl. VIII, fig. 4.

l'outil, les cheveux et la barbe, l'anatomie exagérée de la poitrine et du ventre, les muscles des bras et des jambes : il est aisé de saisir dans cette technique minutieuse des vestiges, déjà lointains il est vrai, des traditions et de l'influence orientales.

C'est, en effet, encore du côté de l'Orient que nous trouverons le prototype de ce sujet. Il existe au musée de Berlin un scarabéoïde chypriote de style plus ancien, qui représente aussi un Satyre à pieds de cheval, couché, regardant de face, tenant une coupe de la main droite et s'appuyant à terre de la main gauche ; dans le champ, il y a également un canthare : la similitude du sujet descend jusqu'à cette particularité [1]. Mais les différences sont dans la technique ; sur la gemme chypriote, le Satyre, chauve, a une longue barbe striée qui s'étale en éventail sur sa poitrine ; ses traits épais, ridés, simiesques, sont ceux du Bès égyptien. On a démontré, d'ailleurs, que le dieu Bès dont on trouve des représentations en Phénicie et à Chypre aussi bien qu'en Égypte, est le prototype du Silène grec. Pour nous en tenir, ici, à des considérations d'ordre artistique, nous constaterons que nos types de scarabées ioniens sont inspirés d'un type oriental. Mais quelle différence déjà avec la gemme chypriote ! comme les traits du Satyre sont humanisés ! Combien plus habile est la technique ! comme on sent la souplesse du génie grec s'enhardir en modifiant chaque jour davantage les sujets, figés dans une raideur hiératique, que lui transmet l'Orient ! Le scarabéoïde chypriote nous traduit encore la figure du Bès égypto-phénicien ; les gemmes ioniennes, dans le même sujet, nous donnent déjà le type du Satyre grec. Les différences mêmes que nous avons constatées dans le détail, en comparant la gemme du Cabinet des médailles avec celle de Londres, attestent l'indépendance et la liberté d'allure de l'artiste grec qui, tout en s'inspirant d'un sujet déterminé, ne s'astreint pas à le copier servilement, mais tient, au contraire, à le moderniser et à varier au gré de sa fantaisie les attributs et les détails de son modèle.

On connaît une hecté d'electrum de Phocée, de style archaïque,

1. Furtwaengler, *op. cit.*, pl. VIII, fig. 1.

qui a pour type une tête de Satyre barbu, de face, avec des oreilles de cheval, le nez épaté, les joues tuméfiées, les cheveux représentés tout autour du front par des séries de petits globules alignés avec soin[1] (*fig. 6*). Si l'on compare ce type monétaire ionien avec les têtes des deux scarabées que je viens de commenter, on n'hésitera pas à reconnaître le même type de Satyre, la même technique, le même style. Ce sont les mêmes oreilles pointues, les mêmes cheveux, les mêmes yeux bridés à la chinoise, la même physionomie sensuelle. On n'en peut douter : la médaille et les deux gemmes sont des produits de la même école et du même temps ; il est même permis d'aller plus loin et de se demander si les graveurs de gemmes de l'Ionie et de Samos, si réputés dans le siècle de Polycrate, n'étaient pas en même temps graveurs des coins monétaires. C'est là une question délicate, que je tâcherai de traiter, un jour, avec preuves à l'appui.

Ce n'est pas, ce semble, une vaine conjecture de croire que les deux gemmes, aussi bien que l'hecté phocéenne, reproduisent le type de quelque œuvre vigoureuse et devenue populaire d'un sculpteur de l'école ionienne. Des statuettes de bronze archaïques représentent aussi des Satyres hippopodes couchés dans une attitude analogue[2] : elles sont sans doute inspirées plus ou moins directement de cette œuvre sculpturale supposée qui, elle-même, hellénisait un prototype oriental, tout comme l'Héraclès d'Onatas, par exemple, hellénisait le Melqart tyrien [3].

Ce que j'ai seulement voulu faire ressortir ici, comme tout à l'heure en traitant de la tête plus archaïque d'Héraclès, c'est qu'à l'époque de la floraison des écoles artistiques de l'Ionie, la gravure monétaire avait déjà pris contact direct avec les autres branches de l'art ; elle en suit les progrès et les tendances ; elle s'en inspire immédiatement. Les types des hectés archaïques de Phocée,

1. Brit. Mus., *Catal.*, *Ionia*, pl. IV, fig. 3.

2. Voyez entre autres le *Catalogue des bronzes* de la Bibliothèque nationale, p. 182-183.

3. La tête de Satyre à barbe en pointe sur un statère d'argent primitif de la fameuse trouvaille de Santorin procède d'un tout autre type et rappelle mieux l'art attique du VIe siècle (W. Wroth. *Num. chron.*, 1884, pl. XII, fig. 17).

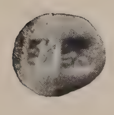



Fig. 1. — Héraclès.

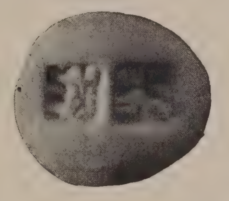



Fig. 2. — Héraclès (La même pièce grandie).



Fig. 3. — Eurytion fuyant avec son troupeau.

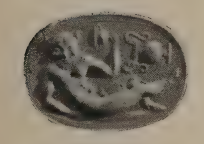


Fig. 4.
Satyre hippopode.



Fig. 6.
Hecté de Phocée.



Fig. 5.
Satyre hippopode.



Fig. 7. — Cyzique.



Fig. 8. — Cyzique.

nous en fourniraient encore d'autres preuves évidentes. Si vous examinez, par exemple, la tête de femme de l'hecté, connue en plusieurs exemplaires, qui est reproduite dans le catalogue du Musée britannique (*Ionia*, pl. IV, fig. 1), vous lui trouverez ce sourire fixe et béat, ces yeux allongés en amande, ces cheveux arrangés au fer en plusieurs rangées de frisures qui descendent parallèlement sur le cou, tous les caractères enfin qu'on fait ressortir soit dans les sculptures des frontons d'Égine, soit dans les nombreuses statues d'adolescents masculins et féminins, dénommés Apollon ou Athéna, qui ont été recueillies au cours des vingt-cinq dernières années à l'Acropole d'Athènes, dans plusieurs des îles égéennes et sur divers points de la Grèce propre. Les types monétaires devraient donc être, plus qu'ils ne le sont d'habitude, utilisés et mis à profit par les historiens de l'art grec.

IV. *Niké ailée, sur un statère archaïque de Cyzique.* — La longue série des Cyzicènes d'electrum aux types si variés, est susceptible de fournir, elle aussi, la justification, cent fois répétée, de l'assertion que je viens de formuler. Les figures humaines, dès qu'elles font leur apparition dans cette belle suite, revêtent tous les caractères de reproductions de sculptures plus anciennes ou contemporaines et déjà populaires. En voici un exemple. On connaît un statère et une hecté, de style archaïque, qui ont pour type une Niké ailée courant à gauche en détournant la tête et comme à demi agenouillée suivant une convention familière à l'art archaïque. De la main droite, tendue en avant, elle tient par la queue le thon qui est l'emblème traditionnel de l'atelier de Cyzique; de la main gauche baissée elle soulève légèrement le bord inférieur de son chiton talaire; une ceinture lui ceint les reins[1] (*fig. 7*). Le style de ces pièces nous reporte à la seconde moitié du VIe siècle. Il est probable, étant données les habitudes des artistes graveurs des coins monétaires de Cyzique, que nous sommes en présence de la copie de quelque relief sculptural dû au ciseau d'un maître ionien plus ancien. Une figure de femme

1. Greenwell, *The electrum coinage of Cyzicus*, p. 80, et pl. III, fig. 8 et 9; W. Wroth, *Brit. Mus. Catal.*, *Mysia*, p. 21, nos 25 et 26, et pl. IV, fig. 9 et 7.

ailée, un peu analogue, forme le type des monnaies primitives de Mallus, en Cilicie ; les ailes sont soulevées de même, mais la pointe est retroussée du bout en éventail [1]. Il n'est donc guère possible de dire que nos deux types monétaires sont dérivés l'un de l'autre, ni même qu'ils procèdent l'un et l'autre d'un même prototype [2].

Les peintures de vases du VIe siècle nous présentent des Nikés ou d'autres femmes ailées qui ont une ressemblance frappante avec le type de nos Cyzicènes [3]. En sculpture, ce type monétaire nous remet surtout en mémoire la fameuse statue de Niké ou d'Artémis ailée, trouvée à Délos, qui est dans un mouvement analogue, mais malheureusement très mutilée ; cette statue est l'œuvre de deux maîtres de l'école ionienne de Chios, Mikkiadès et son fils Archermos [4]. Les historiens de l'art ont entrepris d'en restituer les parties manquantes d'après une figurine de bronze qui représente à peu près le même type et qui a été trouvée à Athènes en même temps qu'une base de statue portant la signature d'Archermos. Comme les ailes de la statuette de bronze sont recroquevillées, on a supposé que le marbre de Délos, qui est de trente années antérieur, devait avoir aussi des ailes retroussées en éventail, analogues, par exemple, à celles que nous voyons à la Niké des monnaies de Mallus et aux monstres à corps d'animaux, griffons, sirènes, harpies sur les statères même de Cyzique ainsi qu'à la statue de Gorgone de Hiéronda, récemment trouvée par M. B. Haussoullier [5]. Je suis porté à admettre, sur

1. Imhoof-Blumer, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1883, pl. V, — Cf. ci-dessus, A. Dieudonné, p. 331.

2. Voy. ci-dessus, p. 331, fig. 1.

3. Voyez notamment : *Monumenti inediti* de l'Institut archéol. de Rome, t. IX, pl. 46 ; Roulez, *Choix de vases peints du musée de Leyde*, p. 31 ; Gerhard, *Gesammelte Abhandlungen*, t. I, p. 157, et pl. IX, X et XI. Ce dernier auteur dresse la liste des divinités ailées qu'on connaissait de son temps parmi les œuvres d'art grec de l'époque archaïque. E. Curtius, *Die Knienden Figuren* (Winckelmannsfest, Berlin, 1869).

4. Voyez notamment : M. Collignon, *Hist. de la sculpt. grecq.*, t. I, p. 135 ; Homolle, *Bull. de corresp. hellén.*, t. III, 1879, p. 394 à 397, pl. VI et VII, et t. V, 1881, p. 272 à 278. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. VIII, p. 300 et 303.

5. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. VIII, p. 283 ; voyez aussi une Gorgone en bronze, d'Olympie, *op. cit.*, p. 307, et la femme ailée de la stèle de Dorylée, *op. cit.*, p. 343.

l'autorité des savants éminents qui ont proposé cette restauration, qu'elle est fondée et je n'ai pas l'intention de la contester. Toutefois, j'estime qu'il n'eût pas été inutile de faire intervenir dans la question, ne fût-ce qu'à titre comparatif, le type monétaire de notre Niké, qui prouve que dans l'art ionien du VIe siècle, les ailes éployées pouvaient être droites, les pennes du bout rabattues, comme celles de la plupart des génies ailés de l'art ninivite. Archermos, d'après une scolie sur les *Oiseaux* d'Aristophane (vers 573), était célèbre pour avoir, le premier, donné des ailes à Niké et à Éros [1], et l'on suppose que ces ailes étaient arrondies, recroquevillées. Notre type monétaire pourrait, ce semble, être invoqué pour mettre ce point dans le doute. Ou bien, ce type nous donne la conception d'Archermos mieux que la statuette de bronze de l'Acropole; ou bien il faut conclure qu'un autre artiste de l'école ionienne avait conçu les ailes de Niké et d'Éros autrement qu'Archermos, en s'inspirant de la tradition orientale qui représente même le plus souvent les ailes avec la pointe retombante. Cette double hypothèse ne mériterait-elle pas d'être envisagée?

V. *Tête de Discobole sur un statère de Cyzique.* — Un statère de Cyzique et ses divisions ont pour type une tête d'éphèbe, imberbe, les cheveux disposés en stries régulières autour de la tête et courts sur le cou ; cette tête, de style encore archaïque, est placée au centre d'un disque rond qui se profile comme un nimbe autour d'elle [2] (*fig. 8*). On a donné à cette tête le nom de Hélios et on l'a rapprochée d'un statère d'or de Lampsaque, d'époque très postérieure, qui représente, en effet, la tête de Hélios au centre d'un disque ; seulement, circonstance essentielle, ce disque est radié [3] ; le rapprochement n'est donc nullement concluant.

Mais en ce qui concerne les Cyzicènes que je viens de décrire,

1. Collignon, *op. cit*, p. 138.
2. Greenwell, *The electrum coinage of Cyzicus*, p. 90, n° 77, et pl. III, fig. 29 et 30; W. Wroth, *Brit. Mus. Catal.*, *Mysia*, p. 21, n° 21, et pl. IV, 4 (Youthful head (Helios?) on circular disk, hair dotted).
3. Voyez Head, *Hist. numor.*, p. 456; E. Babelon, *Invent. Waddington*, n° 867, dans *Rev. num.*, 1897, pl. VII, fig. 11.

il est une autre comparaison qui s'impose et qui est bien mieux justifiée. On connaît le beau fragment de stèle funéraire attique, conservé au Musée d'Athènes, qui représente la tête d'un jeune homme au centre d'un disque formant nimbe autour d'elle[1]. C'est le portrait funéraire d'un athlète discobole.

Cette stèle qu'on place dans la seconde moitié du VI[e] siècle, et qui est d'un style exquis, est plus ancienne que notre statère qui me semble tout au plus de 480 environ. Il ne saurait donc y avoir un rapport direct entre le bas-relief attique et le type monétaire de Cyzique. Cependant, le rapprochement nous démontre qu'il s'agit bien aussi, sur notre médaille, d'un Discobole. Il devient dès lors infiniment probable que le graveur du coin monétaire s'est inspiré, ici encore, d'une œuvre sculpturale célèbre de son temps et due à quelque grand maître de l'école ionienne.

E. BABELON.

(*A suivre.*)

1. Voyez cette tête, reproduite dans M. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. I, p. 385; aussi dans le *Dictionn. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, art. *Coma*, p. 1356, fig. 1799; dans Pierre Paris, *La sculpture antique*, p. 139; dans Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. VIII, p. 664.



LE MÉREAU DE L'ANCIENNE ÉGLISE RÉFORMÉE DE TROYES

On connaît, par la consciencieuse monographie de M. H. Gelin [1], les églises réformées de France dont on a retrouvé les méreaux, ou mieux *marreaux*, car telle est la forme orthographique généralement usitée en principe aussi bien à l'ouest qu'à l'est et au midi. Elles sont au nombre d'une quarantaine au plus; celle de Nîmes vient chronologiquement en tête de la liste et paraît avoir été la première à employer le méreau, et cela dès l'année 1562. A l'exception de Sedan, toutes les églises réformées de l'Est font défaut, notamment celle de Troyes. Désormais, cette lacune sera comblée, du moins en partie. M. Weiss, l'aimable et érudit bibliothécaire de la Société de l'histoire du protestantisme français, m'a obligeamment signalé deux intéressants passages de l'*Histoire* inédite de Troyes par Nicolas Pithou, lesquels établissent qu'en 1564 François Bourgoin, dit d'Asgnon, et Jacques Sorel, premiers pasteurs de l'église de Troyes, y introduisirent l'usage du méreau comme instrument et signe de la discipline ecclésiastique observée dans la célébration de la Sainte Cène.

L'auteur en donne une claire description et nous apprend aussi, à l'occasion des perquisitions vexatoires auxquelles les Réformés étaient en butte, comment a pu s'accréditer l'opinion erronée des malveillants qui prétendaient y voir un moyen de ralliement politique, une espèce de tessère secrète à l'usage de sujets rebelles.

La précieuse *Histoire* de Nicolas Pithou existe en manuscrit autographe à la Bibliothèque nationale, collection Dupuy, n. 698, avec de nombreuses ratures et corrections; la Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, rue des Saints-Pères, 54, en possède une belle copie contempo-

1. H. Gelin, *Le méreau dans les églises réformées de France et plus particulièrement dans celles du Poitou*, *1891*, *p. 15*.

raine, mais d'une autre main. J'ai collationné sur les deux exemplaires le texte dont je donne ci-dessous l'extrait, en mettant entre crochets la pagination de la copie. Cette bibliothèque possède aussi quelques spécimens de méreaux, à l'occasion de quoi j'ajoute que la plus importante collection, plus de quarante pièces, avait été formée par le pasteur Charles Frossard, et qu'elle est précieusement conservée par sa famille à Bagnères-de-Bigorre.

ROBERT MOWAT.

Extraits de l'*Histoire ecclésiastique et séculière de l'Église réformée de la ville de Troyes capitalle du conté et pays de Champagne dès la restauration du pûr service de Dieu et de l'ancien ministère en la dicte Église, contenant sa renaissance et son accroissement, les troubles, persécutions et autres choses remarcables advenues en ladicte Église jusques en l'an mil cinq cent quatre vingt et quatorze, par Nicolas Pithou, sieur de Chamgobert.*

Livre douziesme, f° 308 [*alias*, 598], an 1564.

Et pour empescher que toutes personnes ne feussent indifféremment reçeues à la Cène et sans discrétion et en exclure tous garnemens et gens de vie dissolue et desbauchée, à ce qu'elle ne fust point prophanée, il fut advisé que quand le temps de la célébrer s'approcheroit chasque surveillant en son quartier distribueroit à ceux de leur charge qu'il sçauroit estre capables de recevoir la Cène du Seigneur et desquels il auroit bon rapport et tesmoignage un certain marreau ou marque que tous ceux qui se présenteroient à la Cène seroient tenus de présenter et rendre dès l'entrée de la Table au surveillant qui seroit commis pour les recevoir. Et à ce que à l'advenir il ne se commist en cet endroit aucune fraude on fit graver une marque sur du fer ayant pour devise une palme et au bas d'icelle la lettre T qui signifioit Troyes, pour la distinguer de celles des autres lieux du Bailliage qui pareillement en avoient chascun une autre. Et fust ceste marque baillée en garde à Pithou, par l'advis du Consistoire.

Livre treiziesme, f° 332 [*alias*, 644], an 1567. —

Jean Brehen qui se faisoit appeler le Capitaine Aspremont, natif de Montfey, petit village proche d'Ervy le chasteau, appelé communé-

ment Grand Jean d'Aspremont, lequel à la nomination du Bailly de Troyes on fit venir exprès du lieu de Chessy, village fort proche d'Ervy, appartenant au duc de Nevers, où ce Grand Jean faisoit sa demourance.

Si entrèrent au plus tost es maisons de quelques uns de la religion qui s'estoient retirés de la ville et s'accomoda-t-on fort bien de tout ce qui estoit en icelles. Entre toutes les autres, celle de Pithou fut la moins espargnée; on n'oublia de fouiller partout sous espérance qu'on y trouveroit quelques mémoyres et papiers secrets concernant la cause..... Vray est que fouillant et ravageant partout sa maison, ils trouvèrent en une petite estude, sous une planche un coin de fer où estoit engravée une palme et au bas d'icelle la lettre T qui estoit ceste marque de l'Église dont j'ay parlé cy dessus et quatre ou cinq cents marreaux marquez de ceste marque qui servoient (comme j'ay dict) pour la Cène afin d'éviter une confusion qui autrement se pouvoit ensuivre en l'Église et n'admettre à la Cène gens de mauvaise vie.

Or pensoient-ils bien avoir trouvé la febve au gasteau. Si portèrent tout de ce pas ceste marque et ces marrraux à ne sçay qui. Quelques uns asseuroient que ce fust au Bailly Anne de Vaudrey S[r] de Sainct Phalle, lequel sans autre raison ny preuve aucune et sans s'enquérir plus avant de la vérité imprima soudain au cerveau des catholiques qu'il y avoit quelque entreprinse sur la ville et que ces marques ou marreaux estoient pour servir de signal à ceux qu'on debvoit garentir des mains furieuses des soldats qui debvoient surprendre la ville. Si demourèrent les catholiques roides en ceste opinion assez longtemps et jusques à ce qu'elle leur fust levée tant par ceux de la religion qui estoient demourez à la ville que par quelques catholiques des plus paisibles lesquels estant bien certains de la vérité firent entendre aux autres comme il y en alloit.

CHRONIQUE

TROUVAILLES DE MONNAIES

1. — *Une trouvaille de monnaies romaines du IIIe siècle, faite sur le domaine de l'Enfida*, par le capitaine de Bray. Sous ce titre, le « Bulletin de la Société archéologique de Sousse » (1903, p. 52) relate une découverte faite dans un champ du domaine de la Société franco-africaine de l'Enfida en 1890. Les trouvailles de monnaies isolées sont fréquentes en Tunisie; mais celles de petits trésors, renfermés dans un pot, sont chose rare. Les pièces mises au jour en 1890 sont des petits bronzes romains bien conservés, revêtus d'une jolie patine verte, aux effigies de Gallien, Postume, Victorin père, les deux Tétricus, Claude II, Quintille (253 à 273 ap. J.-C.). Les plus abondants sont des Tétricus. Il est curieux de constater, au centre de la Province d'Afrique, aux confins de l'ancienne Zeugitane et de la Byzacène, cette abondance de monnaies gallo-romaines. Elles ont pu faire partie du pécule d'un de nos ancêtres, soldat, colon ou marchand. Une médaille de Victorin, au revers de la Victoire portant une palme, a dans le champ une croix très nettement tracée, laquelle ne semble pas devoir s'expliquer par le christianisme pour une trouvaille de cette époque.

2. — Il a été trouvé le mois dernier, dans le Pas-de-Calais, un petit trésor d'une trentaine de monnaies d'or, dont 14 francs à cheval de Philippe le Bon pour la Flandre ; les autres pièces étaient le royal de Charles VII, l'écu à la couronne du même avec la nef, différent de Bordeaux, la monnaie de Louis XI, dauphin, l'écu au soleil du même, la pièce au lion de Philippe le Bon pour la Flandre, la chaise de Guillaume de Hollande, et deux monnaies d'Édouard IV : le noble d'or à la rose et l'angelot.

3. — Dans le département de Seine-et-Oise, à Mézy (canton de Meulan), un cultivateur, en creusant le sol de sa maison, a trouvé près du foyer un pot de grès qui contenait 42 monnaies d'or françaises de François Ier à Louis XIV, 10 pistoles de Philippe IV et quelques autres pièces étrangères. (Voy. *Dép. de S.-et-O.*, *Comm. des antiquités.* XXIIIe vol. *Trouvaille de m. d'or et d'argent*, par Coquelle.)

4. — Dans une des dernières séances de la Commission du Vieux-Paris, M. Sellier, conservateur adjoint de Carnavalet, a fait à l'assemblée une importante communication sur des fouilles qui se pratiquent actuellement pour la construction d'une maison dans le quartier Saint-Lambert. On a mis à jour l'emplacement d'un ancien camp romain et recueilli quantité d'objets intéressants, parmi lesquels des médailles. La commission a décidé qu'un catalogue de ces objets serait dressé et annexé au rapport qui doit être rédigé sur les résultats de ces fouilles.



Un nouveau médaillon en or de Constantin. — A l'occasion du cinquantenaire de son professorat, les élèves et les admirateurs de M. Boissier ont dédié au savant académicien un recueil de mémoires inédits composés pour la circonstance. Tel est l'objet des « Mélanges





Boissier », parus récemment chez Fontemoing. M. Babelon y commente, pour sa part, un nouveau médaillon en or de Constantin le Grand, acquis par M. de Beistegui. En voici la description[1] ;

1. Nous citons, en négligeant de nombreux détails et même des démonstrations accessoires. Voir le texte intégral dans les *Mélanges Boissier*, p. 49-55.

« INVICTVS CONSTANTINVS MAX AVG. Buste de Constantin tourné à gauche et accolé au buste du Soleil. L'empereur est lauré et en costume de guerre, son bouclier est orné du sujet suivant qu'il importe de décrire en détail : le Soleil dans son char vu de face et traîné par quatre chevaux qui s'élancent au galop, deux à droite et deux à gauche; le dieu étend la main droite dans le geste de la bénédiction ; de la main gauche il tient son fouet ; dans le champ, le croissant lunaire et une étoile. Sous les pieds des chevaux, d'une part, le buste de l'Océan, qui émerge des flots en étendant les bras, et ces bras se terminent par des nageoires en guise de mains ; d'autre part, la Terre assise sur le sol, tenant d'une main une plante et ayant à côté d'elle une grappe de raisin. Le pourtour du bouclier est orné d'élégants rinceaux.

℟. FELIX ADVENTVS AVGG NN. Constantin sur un cheval allant au pas à gauche, précédé de la Victoire et suivi d'un légionnaire. A l'exergue, les lettres S M T (*Sacra moneta Tarragonae*).

« Ce médaillon, d'une conservation irréprochable, est unique et inédit; il pèse 39 gr. 78, c'est-à-dire à peu près 8 *aurei*. Son module est de 40 millimètres : c'est le plus grand et le plus lourd de tous les médaillons d'or du règne de Constantin. Il a été trouvé, il y a quelques mois seulement, en Transylvanie, contrée où l'on a déterré, à différentes époques, la majeure partie des grands médaillons d'or de la période post-constantinienne, notamment ceux qui sont conservés au Musée impérial de Vienne ; on sait que ces grandes pièces, destinées à des cadeaux princiers, furent souvent offertes par les empereurs aux chefs barbares fixés sur les frontières de l'empire.

« La gravure du coin monétaire a été exécutée avec un souci du détail qui dénote à la fois la conscience et l'habileté professionnelle de l'artiste, tout en reflétant, bien entendu, les caractères généraux de sécheresse qui stigmatisent l'art décadent du ɪᴠᵉ siècle. Le buste de Constantin a une noblesse et une fierté d'attitude qui frappent au premier coup d'œil; on a donné au Soleil, avec intention, un profil et des traits sensiblement apparentés à ceux de l'empereur. Constantin aimait à se comparer au Soleil, que sa famille avait toujours considéré comme son dieu tutélaire. Il existe de nombreuses monnaies de lui, à la légende *Soli invicto* ou *Soli invicto comiti*, sur lesquelles le buste du Soleil a les traits et la physionomie de l'empereur. Eusèbe lui-même compare Constantin au soleil levant qui répand partout la lumière et illumine le monde. »

Après avoir fait ressortir la beauté de cette grande pièce d'or, M. Babelon cherche « à préciser la date de l'émission du médaillon qui, vu ses

dimensions exceptionnelles et son caractère insolite, doit se rapporter à un épisode important de la carrière publique de Constantin.

« La légende du revers : *Felix adventus Augustorum nostrorum*, indique un événement auquel coopérèrent deux empereurs à la fois. Or il existe une pièce de bronze qui porte comme le médaillon la formule AVGG·NN· Elle a été publiée pour la première fois par M. Jules Maurice, en 1900, et représente Constantin à cheval.

« M. Maurice a démontré que cette pièce de bronze se rapporte à un événement du commencement de l'année 313, et il propose, en conséquence, d'y reconnaître une allusion à la célèbre entrevue de Constantin et de Licinius qui eut lieu à Milan au mois de février 313. C'est dans cette conférence que fut promulgué l'*Édit de Milan* qui établissait la liberté religieuse dans l'empire et à la suite duquel Licinius épousa Constantia, sœur de Constantin.

« Après les fêtes qui eurent lieu dans ces circonstances solennelles, au moment où les deux empereurs se séparèrent pour aller, Constantin dans les Gaules, rappelé par une incursion des Francs sur le Rhin, Licinius en Illyrie, pour repousser une agression de Maximin, on frappa des monnaies avec la légende PROFECTIO AVGG, qui forme, en quelque sorte, le pendant des monnaies à la légende *Adventus Augustorum.* C'est, sans aucun doute, au même événement que se rattache le médaillon de M. de Beistegui. Ainsi, ce médaillon d'un poids et d'un module extraordinaires, d'une fabrique si soignée, a été frappé, dit M. Babelon, pour commémorer cette entrevue qui eut un retentissement si considérable et qui marque le point de départ d'une ère nouvelle dans l'histoire du christianisme, puisque le culte chrétien se trouvait désormais placé sur le pied d'égalité avec les cultes païens. »

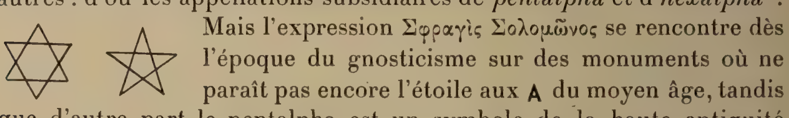
En outre, nous avons ici la preuve que malgré l'assertion d'Eusèbe Constantin n'était pas encore chrétien lorsque fut promulgué l'*Édit de Milan* en février ou mars 313.

« En effet, Constantin est figuré encore accompagné du buste du Soleil, et le char du Soleil orne son bouclier. Sans doute, la légende *Soli invicto comiti* paraît encore sur les monnaies après la conversion de Constantin, et sur des pièces de 314, dans l'atelier de Tarragone, cette légende et le type du Soleil sont même accompagnés d'une croix qui est la marque particulière d'un monnayeur. Mais, autre chose est de perpétuer, par routine d'atelier, un type convenu, traditionnel, banal, susceptible même d'être considéré comme une personnification allégorique, et autre chose, de représenter officiellement le buste de l'empereur lui-même avec des attributs qui caractérisent le paganisme d'une manière aussi éclatante. »

L'auteur termine en réfutant les arguments récents d'un numismate italien, qui voudrait qu'une partie des monnaies attribuées à l'atelier de Tarragone soient en réalité de l'atelier supposé de Ticinum (Pavie). Au contraire, il n'y a jamais eu d'atelier monétaire à Ticinum et ce beau monument est bien originaire de l'Espagne.



ΣΦΡΑΓΙΣ ΣΟΛΟΜΩΝΟΣ. — On donne généralement le nom de *Sceau de Salomon* à une figure géométrique en forme d'étoile, qui peut se ramener à cinq ou à six « alpha » emboîtés les uns dans les autres : d'où les appellations subsidiaires de *pentalpha* et d'*hexalpha*[1].



Mais l'expression Σφραγὶς Σολομῶνος se rencontre dès l'époque du gnosticisme sur des monuments où ne paraît pas encore l'étoile aux A du moyen âge, tandis que d'autre part le pentalpha est un symbole de la haute antiquité classique, qu'il faut bien reconnaître, je crois, plutôt qu'une étoile, sur les monnaies de Pitané de Mysie, de Bénévent, des Gaules, etc... La légende du sceau que Jéhovah est censé avoir donné à Salomon pour écarter les maléfices est donc indépendante, à l'origine, de l'image à laquelle elle fut plus tard associée. Telles sont les idées qui se dégagent d'une récente étude où M. P. Perdrizet, à propos d'une intaille du musée de Constantinople, passe en revue les phylactères portant le nom du roi-magicien Salomon.

Ils représentent, au droit, Salomon à cheval, transperçant une diablesse, au revers, le mauvais œil auquel s'attaquent plusieurs animaux. Il existe aussi de véritables médailles au type du mauvais œil, et l'auteur en ajoute plusieurs, d'après les publications postérieures à 1898, à celles qu'a connues Otto Jahn (*Rev. ét. gr.*, 1903, p. 42-61).



Société des antiquaires de France (1902, *suite et fin*). — M. Pallu de Lessert (28 mai), en étudiant les titres donnés aux empereurs romains par les documents, signale celui de « Majestas tua » et constate ce fait curieux que la « Majestas Augusti » n'est jamais, au contraire de l'Æternitas, de la Providentia, de la Clementia, etc..., désignée sur les monnaies. M. Maurice fait observer, qu'à tout le moins,

1. On constate avec étonnement qu'aucun article n'est consacré au *Sceau de Salomon* dans le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de Martigny.

les lois, en imputant à celui qui refusait une monnaie impériale le crime de « lèse-majesté », impliquaient l'attribution à l'empereur de cette Majesté dont il s'agissait de punir la violation. Et il y avait, dit-il, lèse-majesté, parce qu'il y avait offense à l'image de l'empereur figurée sur la monnaie et, dès lors, qualifiée de majestueuse. Différents textes autorisent cette manière de voir ; cependant M. Pallu de Lessert n'estime pas que cette conclusion s'impose. La lèse-majesté pouvait consister en ce que l'acte de refuser la monnaie impliquât un manque de confiance dans le crédit de l'État, une sorte de défi à l'empereur qui avait garanti le titre de cette monnaie, sans que le crime se ramenât à une violation matérielle de l'image impériale. — M. Durrieu (18 juin) fait remarquer, au cours d'une communication, que, dans le langage littéraire du XVIIe et du XVIIIe siècles, l'adjectif « Armoricus » ou « Aremoricus » était employé, comme chez les auteurs de l'antiquité classique, dans un sens plus général que celui de « Breton » ; il pouvait désigner tous les riverains de l'Océan et jusqu'à des Gascons : M. Durrieu soumet cette observation aux érudits qui s'occupent des légendes de médailles ou de jetons. — M. Monceaux (25 juin) étudie la formule « De donis Dei » qui se trouve notamment sur une monnaie mérovingienne (*Dono Dei*). — M. Maurice (9 juill.) rend compte d'une trouvaille de monnaies romaines faite au Maroc. Ce trésor, rapporté par M. Cagnat, fut abandonné dans un fortin de la Maurétanie vers l'an 322 ap. J.-C. ; il contenait en majorité des petits bronzes de Dioclétien et de Maximien Hercule frappés dans l'atelier de Lyon : on trouve dans le *Bulletin* le tableau complet de ces pièces. M. Maurice entretient ensuite la Société du fonctionnement des ateliers monétaires des Gaules, les uns appartenant à l'État, les autres dont les produits seuls étaient contrôlés. — M. Mowat (16 juill.) parle des trouvailles de Carnac et d'Aboukir ; il interprète en partie les légendes qui se lisaient sur les lingots d'or et fait des hypothèses sur les circonstances de l'enfouissement. — M. Maurice (3 déc.), complétant sa communication du 12 mars, montre à la Société l'effigie de Maxence sur des monnaies portant son nom ou celui de Constantin, frappées dans des ateliers qui appartenaient à Maxence ; il fait saisir la différence avec l'effigie véritable de Constantin sur les monnaies de Lyon qui était dans les états de ce prince [1]. — M. de Villefosse (3 déc.) présente un curieux plomb romain, découvert à Beyrouth, qui porte un nom de procurateur romain, et le compare avec d'autres plombs du même genre. — M. Maurice

1. M. Maurice se propose de reprendre en détail ces questions dans un prochain numéro de la *Revue*.

(24 déc.) montre que l'on peut, à l'aide du classement chronologique des monnaies de Constantin, contrôler et mettre d'accord les diverses sources de renseignements que nous avons sur les campagnes germaniques de cet empereur : elles s'ouvraient généralement dans le pays des Alamans et se terminaient chez les Francs.

*
* *

La Monnaie de Provins. — M. Antheaume, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins, nous communique les renseignements suivants :

La Société a décidé la pose d'une plaque commémorative à la place où exista l'hôtel « où l'on frappait la monnaie » à Provins. Cette ville a vu figurer son nom sur les espèces pendant plus de cinq siècles, de Charlemagne à Philippe le Long, mais la plus belle époque de son histoire est celle des Thibaut, comtes de Champagne et de Brie.

Leur atelier de frappe était situé sur le versant de la montagne, au-dessous de leur palais (actuellement le collège), dans la maison qui a servi depuis de presbytère à la paroisse de Saint-Pierre, et près d'une muraille fortifiée qui descendait vers l'hôtel de Vauluisant et était une prolongation de l'enceinte de la ville. Cet emplacement est aujourd'hui la propriété de M. Georges Simon, située au coin du Chemin du Rubis, en haut de l'escalier des Degrés de Saint-Pierre, derrière le jardin de l'Hôtel-Dieu. C'est là qu'on posera la plaque dont le libellé a été adopté par la Société d'archéologie. Cette formule, « où l'on frappait la Monnaie », a paru la meilleure, parce que la ville est pleine d'anciens hôtels, — de la Levrette, de l'Écu, de la Croix d'or, de l'Agnel, du Coq à la poule, — et qu'une formule plus simple, par exemple « hôtel de la Monnaie », aurait pu faire croire qu'il s'agissait d'une hôtellerie du vieux temps.

La monnaie des comtes de Champagne n'est pas la seule dont on ait trouvé des spécimens dans la région provinoise. A Chateaubleau, l'ancienne Riobé de l'époque gallo-romaine, on a constaté la trace d'un atelier de faux monnayeurs et retrouvé dans un puits des sous romains qui avaient été dorés. A Provins même, lorsqu'on a fait les travaux nécessités par la réfection du collège sur l'emplacement du palais des comtes en 1885, on a trouvé dans le sous-sol du bâtiment dénommé Salle des gardes, où existe la grande cheminée ronde monumentale, un caveau rempli de creusets d'argile très pure, pulvérisée. Ils avaient servi pour la plupart et contenaient encore des traces de métal fondu,

sorte de laiton d'étain, qui avait dû être employé à faire de la fausse monnaie.

Après la réunion de la Champagne et de la Brie à la couronne de France, en 1327, il fut frappé, semble-t-il, à l'atelier de Provins des florins d'or à l'*Agnel*. En 1821, on a trouvé, en faisant des démolitions dans la cave de l'antique maison de la Croix d'or, au coin des rues Sire-Hugues et du Pont-Pigy, plusieurs de ces agnels.

L'atelier subsista jusqu'en 1336. En février de cette année, le lundi d'avant la Chandeleur, mourut Simon d'Avallon, dernier monnayeur de Provins, qui fut enterré dans la chapelle Saint-Firmin, sous l'église Saint-Pierre, derrière l'Hôtel-Dieu, et dont la tête recueillie lors de la destruction de son tombeau, en 1795, est conservée au Musée de la ville.

(Cf. *Le Briard*, n° du 17 nov. 1903.)



D'autre part, les journaux ont annoncé que l'ancienne Monnaie de Metz avait été détruite par un incendie dans la nuit du 30 au 31 décembre dernier (1903).



Science héraldique. — L'important ouvrage du comte Th. de Renesse est à présent terminé, avec la 3e livraison du tome VII. C'est un « Dictionnaire des figures héraldiques », donnant l'indication des blasons par ordre alphabétique des meubles et des émaux et complétant ainsi le dictionnaire de Rietstap qui est rangé dans l'ordre des familles; il est appelé à rendre de très grands services. Le 1er fascicule du t. VIIe et dernier offre cette particularité, pour les numismates, d'indiquer les noms des familles qui portent, pour armes ou dans leurs armoiries, des jetons, des médailles, des médaillons ou des monnaies.

En même temps commence la publication d'un recueil nouveau, l'« Armorial général », édité par l'Institut héraldique universel, qui doit servir d'atlas au Rietstap.

A signaler enfin les « Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants. Recueil historique et héraldique », par J.-Th. de Raadt. Cet ouvrage, paru à Bruxelles, est complet en quatre volumes.



Monnaies obsidionales. — Voici deux publications nouvelles, concernant l'intéressante question des monnaies obsidionales :

En Italie, M. L. de Mauri a donné une édition augmentée de l'ouvrage de Promis, où le texte primitif est intégralement reproduit, les notes nouvelles se distinguant des anciennes par une disposition typographique. M. L. de Mauri a ajouté un paragraphe sur les monnaies du siège de Novare en 1495 ; on sait que c'est Louis d'Orléans, le futur Louis XII, qui, assiégé par les Espagnols, fit frapper ces pièces de cuivre qui devaient être échangées contre l'argent. Elles ont pour types la tête du duc, ses armes ou le buste de saint Gaudens.

En Italie aussi, M. Perini a publié, en allemand, une brochure sur les monnaies du siège de Casal de 1680 (1902).

En France, le dernier travail paru sur les obsidionales nous transporte à l'époque de l'épopée impériale. Dans un article publié par le « Carnet de la Sabretache » du 31 mai dernier, M. le commandant Emm. Martin[1] étudie le monnayage du siège d'Anvers (1814), d'après les papiers inédits de Carnot, gouverneur de la place. Il dura deux mois, d'abord au chiffre de Napoléon, puis de Louis XVIII ; les pièces, de cinq et de dix centimes, fabriquées avec le bronze des canons de la marine, étaient mises en circulation sans surtaxe et ont continué longtemps à se montrer sur les marchés de Belgique et de France. Les monnaies publiées appartiennent à la collection de M. le capitaine Carnot.



Périodiques nouveaux. — Voici d'abord les « Rassegna numismatica », périodique bimestriel (Furio Lenzi, Orbetello), en fascicules d'au moins vingt pages avec des illustrations. A côté de cette publication purement numismatique, il faut signaler les revues qui traiteront des monnaies par occasion. Celle intitulée « Battaglie di archeologia » (*De historia antiquitatum certamina*) vient d'être fondée à Rome, par M. Piccione, qui se propose de faire campagne pour la prédominance des études techniques en archéologie. Nous dirons prochainement ce que nous pensons de ces tendances, mais d'ores et déjà ce qu'elles

1. Commandant Emm. Martin. *Les monnaies obsidionales d'Anvers* (1814), avec un portrait [de Carnot] et une planche hors texte. Paris, J. Leroy, 1903, in-8°, 17 p.

peuvent avoir de trop exclusif est compensé et au delà par la création du « Musée », revue d'art antique, paraissant à Paris (tous les deux mois un fascicule de 40 pages avec pl. et illust.), sous la direction de M. A. Sambon, notre distingué collaborateur, et avec M. G. Toudouze comme rédacteur en chef. Cette publication, se plaçant à un point de vue élevé, s'efforcera, en faisant appel aux littérateurs et aux artistes, de saisir l'âme du passé et de dégager ce qui, dans l'art antique, peut intéresser l'évolution de l'art actuel. Alors que certains numismates sont portés par l'érudition pure à donner à une monnaie de Dioclétien autant et plus de prix qu'à une drachme syracusaine, il n'est pas mauvais que d'autres, prenant à témoin les plus artistiques de ces petits monuments, proclament leur passion pour l'étude du Beau.



Musées. — Le rapport de M. de Dompierre de Chaufepié, directeur du Cabinet des médailles de la Haye, au ministre de l'Intérieur, pour l'année 1901, compte 77 pages et 3 planches, pour une bonne part consacrées à la description et à la reproduction de monnaies grecques de la collection Six, cédée à l'État néerlandais.



Le Musée Guimet a reçu 563 monnaies chinoises anciennes, recueillies par M. le capitaine Milhau. Ces pièces, en forme de couteaux ou de cloches, remontent pour la plupart à la dynastie des Tchéou, qui s'éteignit en 256 avant notre ère.

(D'après le *Bulletin international.*)



Le commandant de Touchet vient d'offrir à l'Etat, pour les collections historiques de l'armée, une curieuse médaille populaire en étain qui se vendait dans les rues de Londres, il y a un demi-siècle, au moment de l'alliance franco-anglaise pour la campagne de Crimée.

Elle porte au droit un groupe formé d'un horse-guard et d'un fantassin français, appuyés l'un sur l'autre, devant un canon et les drapeaux des deux nations, formant trophée, avec cette légende : *The Holy Alliance.*

Au revers est gravée en relief l'inscription suivante : « La France

« et l'Angletrrre unis (*sic*) pour secourir les opprimés et pour venger « l'Europe insulté (*sic*). »



Une *Société numismatique* vient de se fonder à Berlin sous le nom de « Verein deutscher Münzensammler zu Berlin ». Son président est le lieutenant de police M. Marsch, son secrétaire, M. E. Hauer, et son trésorier, M. F. Marshner.



Les ateliers monétaires de l'empire d'Allemagne qui distinguent leurs produits par une lettre de l'alphabet étaient jusqu'ici au nombre de neuf : A Berlin, B Hanovre, C Francfort, D Münich, E Dresde, F Stuttgart, G Carlsruhe, H Darmstadt, J Hambourg. Récemment un dixième atelier vient d'être créé avec la lettre K, à Strasbourg.

(D'après le *Monatsblatt* de Vienne.)



Les archéologues qui ont assisté au Congrès de Poitiers ont pu remarquer, dans une belle série de médailles grecques en or données par M. Babinet au Musée de la ville, une monnaie de Syracuse d'un type très beau, qui a une histoire. Cet exemplaire a été prêté par M. Babinet en 1870 à la Monnaie de Paris, et M. Oudiné s'en est inspiré pour la gravure de la première pièce de la République : Tête couronnée d'épis et de feuilles de laurier et de chêne.

(D'après la *Revue belge*.)



La médaille commémorative de la visite des souverains italiens à le Monnaie de Paris, frappée en leur présence, a pour type la façade de l'Hôtel de la Monnaie regardant la Seine, avec la légende circulaire *Ædes ædificatæ 1770*, et à l'exergue : *Auro argento aere flando feriundo*. C'est la reproduction de la médaille frappée pour Louis XV ; l'autre face est occupée par une légende. — La médaille commémorative de la visite du roi et de la reine à Paris, gravée par Chaplain, porte au droit leurs deux profils et une légende au revers.

A. D.



NÉCROLOGIE

THÉODORE MOMMSEN

Théodore Mommsen, le plus illustre des épigraphistes et des romanistes du XIXe siècle, est mort à Charlottenburg, près de Berlin, le 1er novembre 1903, dans sa 86e année. Il était né le 30 novembre 1817, à Garding, dans le Schleswig, que la Prusse s'annexa par la force. Mais Mommsen ne figura pas au nombre des protestataires danois ; il se distingua aussi par sa haine des Français qui ne le lui rendirent point; son dernier acte public, — sa lettre aux Anglais (écrite pourtant peu de mois après une réception *quasi* triomphale de l'auteur à Paris), — fut encore dirigé contre la France. Et cependant, toujours, après comme avant la guerre de 1870, il fut bien accueilli chez nous, et particulièrement honoré; il était associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Sa renommée eût gagné à plus d'urbanité et de noblesse de caractère; sa science n'y eût rien perdu.

Personne n'a jamais possédé au même degré la connaissance du monde romain sous tous ses aspects; mais dans son appréciation des hommes et des faits de l'histoire, Mommsen ne reculait pas devant le parti pris et les rapprochements plus ou moins justifiés avec les faits et les hommes du XIXe siècle. Ses œuvres juridiques et épigraphiques, son *Histoire romaine*, son *Histoire de la monnaie romaine*, constituent dans leur ensemble le monument le plus grandiose que les modernes aient élevé à la gloire de Rome antique. Son livre le plus pénétrant, le plus systématique, le plus admirable est son *Droit public romain* (*Staatsrecht*) qui fait partie du *Manuel des antiquités romaines* de Marquardt (traduit en français). Son œuvre la plus imposante, et qui à elle seule honorerait un siècle ou une Académie tout entière, est le *Corpus inscriptionum latinarum*, immense recueil dont la conception première fut française, à laquelle s'intéressa personnellement l'empereur Napoléon III, mais dont nous ne sûmes pas préparer la rédaction. Mommsen reprit l'idée et sa gloire sera d'en avoir poursuivi la réalisation avec une opiniâtreté héroïque; il eut la joie d'en voir presque l'achèvement.

Mommsen rédigea de sa main le texte entier de plusieurs de ces énormes tomes, revit et contresigna les épreuves de tous; mais ce qui est plus admirable peut-être encore, c'est qu'il sut discipliner toute une

pléiade de savants qui collaborèrent à l'œuvre commune avec une ardeur de disciples fervents et une abnégation scientifique dont le Maître leur donnait d'ailleurs le plus bel exemple. Son prestige fut comme la Règle monastique qui fit accomplir tant de grandes œuvres à nos Bénédictins d'autrefois.

En 1860, Mommsen écrivit son *Histoire de la monnaie romaine*, livre profond qui codifiait la numismatique de la République et de l'Empire avec une rigueur de déduction insoupçonnée jusque-là, appliquant à l'étude des monnaies tous les textes juridiques, métrologiques, épigraphiques et historiques susceptibles d'en éclairer les origines pondérales et les transformations économiques. L'ouvrage, bien que touffu, serré, et d'une lecture ardue, fait époque dans l'histoire de la numismatique; heureusement, il fut traduit en français, éclairci par des notes abondantes, des alinéas, des manchettes, des additions, des titres, des tables analytiques, dus au duc de Blacas et au baron J. De Witte (Paris, 1865, 1870 et 1875. 4 vol. in-8°).

C'est ainsi que ce livre fondamental fut mis à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs; j'ai même entendu un savant allemand dire publiquement que cet ouvrage n'eût jamais eu, même en Allemagne, la réputation qu'il obtint s'il n'eût été traduit en français. L'*Histoire de la monnaie romaine* de Mommsen est l'œuvre doctrinale d'un érudit d'une pénétration extraordinaire, qui possède et manie en maître toutes les sources, qui a l'intuition intégrale des institutions, des temps et des milieux dont il parle; mais qui, toutefois, n'a pas au même degré la manipulation des monnaies et qui a travaillé plus avec les textes, les catalogues et les livres que dans les médailliers. Mommsen fut le théoricien savant de la monnaie romaine, sans être, à proprement parler, un numismate : c'est toujours Eckhel qui personnifie le numismate savant.

Tel est aussi le caractère de la plupart des courts articles que Mommsen publia dans la *Zeitschrift für Numismatik* : ils sont plutôt d'un économiste, d'un historien des institutions, d'un épigraphiste que d'un numismate archéologue. On n'attendra pas de nous que nous donnions la liste de ces travaux; d'ailleurs, la *Zeitschrift* doit contenir dans son prochain fascicule une notice nécrologique et bibliographique sur Mommsen, par M. Henri Dressel [1]. Nous nous sommes seulement proposé pour but d'apporter l'hommage de la *Revue numismatique* à la mémoire d'un grand savant qui exerça une si profonde influence sur

1. En France, de nombreux articles nécrologiques ont été publiés sur Th. Mommsen; nous signalerons en particulier celui de M. C. Jullian, dans la *Revue historique*, t. LXXXIV, 1904.

l'érudition historique de la seconde moitié du xixe siècle, et qui sut, mieux que tout autre, assigner à la numismatique le rôle important qu'elle doit occuper dans la reconstitution de tous les rouages de la vie antique. Sa mort est un deuil pour la Science.

E. Babelon.



M. Ferdinand Hucher, fils d'Eugène Hucher, qui était conservateur du musée archéologique du Mans, avait publié quelques notices sur les monnaies trouvées dans le Maine; l'une de ces notices (trouvaille de Vallon) avait eu les honneurs d'un commentaire par M. Blancard, dans les *Travaux de la Soc. de stat. de Marseille* (1877). Il y était question de la propagation des esterlins et du poids comparatif des marcs usités dans l'ouest de la France.



M. Louis-Charles Farcinet, décédé également au mois de juillet, avait partagé son attention, comme numismate, entre les monnaies des empereurs gaulois et celles du Poitou, soit à l'époque mérovingienne, soit aux temps féodaux. On a de lui :

Essais de numismatique. Londres, 1893, in-8° (Sur la numismatique mérovingienne et le Poitou).
Une collection des douze Césars. Vannes, 1893, in-8°.
Numismatique. Savary de Mauléon. Vannes, 1894, in-8°.
Étude sur les monnaies féodales du Poitou. Paris, 1894, in-8°.
Les monnaies des empereurs gallo-romains. Niort, 1896, in-12.
Note sur un tiers de sou d'or (triens mérov.) trouvé en Vendée et frappé à Basniacum. Paris, 1897, in-12.
L'ancienne famille de Lusignan. Fontenay-le-Comte, 1899, in-8°.



Nous devons un souvenir à la mémoire de M. Edmond Bonnaffé, décédé à Paris le 23 novembre 1903, à l'âge de 77 ans. Non content de marquer sa place parmi les plus distingués collectionneurs du xixe siècle, M. Bonnaffé a consacré de nombreux écrits à mettre en lumière la vie et les goûts des amateurs d'autrefois, tels que les Richelieu, les Fouquet. Signalons par exemple : *Les collectionneurs de l'ancienne Rome* (Paris, Aubry, 1867, in-8°), *Les collectionneurs de l'ancienne France* (Paris, Aubry, 1873, in-8°), le *Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle*

(Paris, Quantin, 1884). M. Bonnaffé possédait quelques médailles, dont celle de Lyon par Jacques Gauvain, offerte en 1533 au dauphin François par la ville, et qui, à la vente de ses collections, en janvier 1904, vient d'atteindre aux enchères le prix de 3.500 francs.



La Société numismatique de Bavière a perdu un de ses membres les plus actifs et les plus distingués en la personne du Dr Eugène Merzbacher, mort le 18 septembre 1903, à l'âge de 58 ans, à Münich, sa ville natale. Après s'être signalé comme érudit par une dissertation *De siglis in nummis antiquissimis Judæorum*, parue en 1873, il reprit le commerce de médailles de son père et publia de nombreux catalogues de vente parmi lesquels le plus remarquable porte la date de 1900. Outre la part qu'il prenait aux « Mittheilungen der Bayerischen numismatischen Gesellschaft », il était membre de plusieurs autres sociétés de numismatique et collaborateur de la « Numismatic Circular ».

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— Ouvrages divers. Généralités :

F. et Ed. Gnecchi. *Guida numismatica universale contenente 6278 indirezzi*. 4e édition. Milan, 1903, petit in-8°, 612 p. (Collection des Manuels Hœpli). — Les renseignements sont disposés comme précédemment par pays, mais on se demande pourquoi l'auteur a supprimé l'index initial des noms propres qui établissait une concordance. En revanche, ce qui est précieux, le nombre des adresses a doublé depuis la seconde édition.

Dr S. Ambrosoli. *Manuale di numismatica*. 3e éd. Milan, 1904, petit in-8°, 250 p., 4 pl. et nomb. vignettes. — L'idée d'une révision aussi rapide qui comprend toute la numismatique, antique et moderne, est critiquable et l'auteur y doit nécessairement sacrifier certaines parties. Ce sont les monnaies des familles romaines et les effigies des empereurs pour lesquelles ce manuel rendra service aux collectionneurs ; on

appréciera, pour les séries modernes (où l'Italie tient la plus grande place), les deux planches d'armoiries.

T. W. Kitt. *Papers for beginners. A treatise on the first principles of the science of numismatics.* Bury St Edmunds, 1902, in-8°, 70 p. Ce petit traité élémentaire contient une préface de sir John Evans.

A. Arnauné. *La monnaie, le crédit et le change.* Paris, Alcan, 1902, in-8°, p. 428. — Le titre de ce livre est emprunté au cours que l'auteur professe à l'École des sciences politiques depuis 1885. On y recherche les principes généraux qui permettent d'apprécier la qualité d'une circulation fiduciaire et le mérite d'un système monétaire. C'est la seconde édition d'un livre paru en 1894.

E. Kauffmann. *Arbitrages, banknotes et monnaies, traité... donnant les poids et titre légaux et réels des monnaies or et argent de tous pays.* Paris (1902), in-8°, 320 p., tableaux.

H. Pellat. *Ministère du commerce. Exposition universelle de 1900. Rapports du jury. Classe 15 : Instruments de précision, monnaies et médailles.* Paris, 1901, gr. in-8°, 130 p.

O. Vitalini. *Imitazioni e falsita in monete antiche e moderne.* L'auteur signale les divers procédés employés, suivant lui, par les faussaires ; il joint à son exposé quelques anecdotes.

— Antiquité :

H. Omont. *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVIIe et XVIIIe siècles.* — Instructions adressées aux voyageurs qu'envoyaient les rois de France, pour rechercher des manuscrits, des antiquités et des médailles. M. A. Blanchet, dans les *Proc.-verb. de la Soc. de numism.* (1903, p. 1 et suiv.), a donné de cette publication un compte rendu accompagné de nombreuses citations.

Ch. Daremberg et E. Saglio. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.* Fasc. XXXII et XXXIII. MAG-MET. — A signaler les articles sur les dieux *Mars* (Durrbach) et *Mercurius* (Ad. Legrand). Plusieurs articles, *Medicus* (S. Reinach), *Mercator* et *Mercatura* (R. Cagnat et M. Besnier) constituent de véritables mémoires fort étendus. La livraison se termine au milieu de l'article *Metalla.*

K. Wernicke. *Antike Denkmäler zur griechischen Götterlehre* de C. O. Müller et F. Wieseler, 4e éd., partie II, livr. II et III. Poseidon, Demeter et Coré; Apollon. Leipzig, 260 p. in-8° avec atlas.

M. Piccione. *Osservazioni sulla tecnica e saggi monetali antichi.* Rome, 1902, in-8°, 22 p. — Observations sur les essais en plomb, sur la peinture de la maison des Vettii, etc.....

M. Piccione. *Authenticita nummaria.* Rome, 1902, in-8°, 13 p. Chemin faisant, l'auteur expose ses idées sur la forme du flan dans l'antiquité, sur la dentelure des monnaies dites « serratæ », etc.....

M. Piccione. *Le monete suberate*. Rome, in-8°, 8 p. — Il s'agit d'un certain coin de forme spéciale du Musée de Lyon qui, d'après Friedlaender et M. Babelon, aurait servi à fabriquer des monnaies fourrées au moyen d'une seconde frappe. L'auteur indique un procédé de fabrication beaucoup plus simple qu'il a expérimenté lui-même.

M. Piccione. *Un aureo vetrificato*. Rome, in-8°, 2 p. — Découverte d'un aureus de Gallien qui, au contact du charbon incandescent, dans une lampe de terre cuite, était devenu cassant comme verre. Déjà MM. A. Blanchet et de Villenoisy ont fait observer dans leur « Guide de l'antiquaire » (p. 40) que l'or devient cassant lorsqu'il a séjourné longtemps en terre. On peut remédier à cette fragilité, ajoutent-ils, par l'opération du recuit.

Hoffmann. *Médailles fausses recueillies par H. Hoffmann pour servir à l'étude de l'authenticité des monnaies antiques*. Paris, 1902, 56 p. (tiré à 100 ex.). Ces monnaies ont été léguées au Cabinet des médailles.

[Edward Robinson]. *Museum of fine arts. Boston. Guide to the Catherine Page Perkins collection of greek and roman coins*. Boston et New-York, 1902, in-16, 112 p., 5 pl. phot.

Fr. Gnecchi. *Roman coins*, traduction anglaise du Manuel italien des « Monnaies romaines », édité par Hœpli. Londres, 1903.

O. Vœtter. *Sammlung Bachofen von Echt. Römische Münzen und Medaillons*. Vienne, 1903, in-fol., 166 p. et 45 pl.

O. Vœtter. *Kollektion Ernst Prinz zu Windischgrätz*. VIe vol., 2e partie, *Münzen der römischen Kaiser*. 3 pl. (La première partie a paru en 1899.) — Description de quatre mille pièces de Trajan Dèce à Romulus Augustule, rangées pour chaque empereur, ce qui est un classement nouveau, par atelier.

M. Ancona. *Claudio II e gli usurpatori*. Messine, 1901, in-8°, 66 p. Traite, par exemple, des monnaies de Vaballathe.

O. Vœtter. *Atlas der Münzen des Kaisers Gallienus und seiner Familie*. T. I et II. Vienne, 1900 et 1901, in-4° oblong.

R. Mowat. ΙΧΘΥΣ (*Atti del II Congresso internazionale di archeologia cristiana tenuto in Roma nell' aprile 1900*. Rome, 1902, 1-8°, fig.). Étude sur les légendes des monnaies impériales d'Alexandrie.

— France :

Ad. Blanchet. *Sigillographie française* (Bibliothèque de bibliographies critiques). Paris, Picard, 1902, in-8°, 53 p.

G. Guigue. *Les méreaux ou palettes de l'église de Lyon du XIIIe au XVIe s*. Paris, Imp. nat., 1902, in-8°, 36 p. (cf. ci-dessus p. 68).

R. Reuss. *Une médaille alsatique.* Strasbourg, 1902, in-8°, 41 p. (cf. « Rev. num. », 1902, p. 481).

H. V. Heyden. *Ehren-Zeichen (Kriegs-Denkmünzen, Verdienst-, Dienstalters-Zeichen, Rettungs-Medaillen) und Abzeichen in Frankreich und Belgien.* Francfort, 1903, 303 p. — L'auteur, un spécialiste en la matière, a déjà étudié les monuments de ce genre pour l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie (Meiningen, 1897 et 1898). Son présent travail exclut les décorations proprement dites, il ne traite que des marques de distinction qui ont un caractère commémoratif : médailles des expéditions militaires, des vieux serviteurs, de sauvetage, etc..... La France a 706 numéros, la Belgique 243; il faut savoir en effet qu'il existe en France jusqu'à 150 sociétés de sauvetage dont les membres sont autorisés à porter ce genre d'insignes.

C. Wiebe. *Hamburgische Zirkel-Correspondenz Abbildungen freimaurerischer Denkmünzen und Medaillen...* T. IV. Hambourg, 1902, gr. in-4°, x et 68 p., 21 pl, (LXI à LXXXI). — Ce volume contient 296 médailles maçonniques françaises, dont 111 pour Paris.

C. Wiebe. *Hamburgische Zirkel-Correspondenz Abbildungen von Mitgliederzeichen der Freimaurerlogen.* T. Ier, Hambourg, 1902, gr. in-4°, viii et 93 p., 36 pl. — Développement de la franc-maçonnerie en Europe; signes des loges, etc.....

P. Chevreux. *Le sculpteur-médailleur H. Ponscarme* (1827-1903) (extrait des « Annales de la Soc. d'émul. des Vosges »). Épinal, 1903, in-8°, 58 p., 2 portraits et 5 pl. empruntées à la revue « L'Art décoratif » de juillet 1902. — Biographie. Rôle de la Société départementale et du Conseil général des Vosges dans les débuts de l'artiste. Appréciation de son talent (cf. A. de Longpérier dans « Rev. num. », 1868, p. 236, et J. de Foville dans « Rev. num. », 1903, p. 74). Discours prononcés à ses obsèques. Liste de ses œuvres principales.

A. Arnauné. *Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des finances.* 8e année, 1903 (avec 5 pl. reproduisant les plus belles médailles frappées dans l'année).

— Allemagne :

J. Cahn. *Die Medaillen und Plaketten der Kunstsammlung W. P. Metzler in Frankfurt am Main. Zusätze und Nachträge.* Francfort, 1903, in-4°, 9 p. et 3 pl.

E. Fischer. *Die Münzen des Hauses Schwarzburg. Ein Beitrag zur Landesgeschichte der Fürstentümer Schwarzburg-Sondershausen und Schwarzburg-Rudolstadt.* Heidelberg, 1904, in-8°, 262 p. et 16 pl.

Dr C. Friedrich. *Zur Münzgeschichte des fürstlichen Hauses*

Stolberg. Dresde, 1903, in-8°, 51 p., 4 pl. (Ext. du « Münz- und Medaillenfreund »).

P. Joseph et E. Fellner. *Die Münzen von Frankfurt am Main. Supplementband*. Francfort, 1903, p. 683-874, pl. 76-86. (Suite à l'ouvrage paru en 1896).

K. Roszberg. *Die Zweimarkstücke und Fünfmarkstücke deutscher Reichswährung*. Leipzig, 1903, in-8°, 24 p. et 1 pl.

Seubert. *Kataloge der Sammlungen des Mannheimer Altertums-vereins. I. Verzeichniss der pfälzischen und badischen Münzen und Medaillen*. Mannheim, 1901, in-8°, 214 p.

G. Sixt. *Die Preismedaillen der hohen Karlsschule, herausgegeben von der k. Münz- und Medaillensammlung*. Stuttgart, 1903, in-8°, avec 8 vignettes et 2 pl.

— Angleterre, Écosse :

W. E. Rhodes. *Les banquiers italiens et leurs avances d'argent à Édouard Ier et Édouard II. Historical essays by members of the Owen's College, Manchester, published in commemoration of its jubilee, 1815-1901*. Londres, 1902.

R. Dick. *Scottish communion tokens other than those of the established church*. 1902, in-4°, 6 p. — Description de 1028 méreaux des églises écossaises.

E. F. Herdman. *Sacramental tokens of the presbyterian churches in England*. Londres, 1902, in-8°, 44 p. — Catalogue des 234 méreaux d'églises presbytériennes, avec nombreuses fig.

— Autriche-Hongrie :

K. Siegl. *Geschichte der Egerer Münze*. Prague, 1902, in-8°, 30 p. (Ext. de « Festschrift des Vereines für Geschichte der Deutschen in Böhmen »).

— Belgique :

Ch. Le Grelle. *Rapport au Ministre des finances sur l'administration des monnaies de Belgique. 3e année, 1902*. Bruxelles, 1903, in-8°, 80 p., 1 pl., vignettes.

Bon J. Béthune. *Exposition de « Courtrai à travers les âges ». Catalogue*. Courtrai, 1902, in-8°, 62 p. et pl. — Médailles, jetons et monnaies des collections Vandenpeereboom et Bethune.

G. Bigwood. *Fabrications clandestines de monnaies d'or françaises sous l'empereur Charles VI*. Bruxelles, 1903, in-8°, 60 p.

— Hollande :

Zwierzina. *Nederlandsche Penningen, 1864-1898*. 1re partie Amsterdam, 1902, in-8°, 320 p. et 6 pl.

— Italie :

Sommario della legislazione sulle monete decimali... d'Italia... del 1801 al 31 dicembre 1901, e notizie statistiche relative (*Ministerio del tesoro*). Rome, 1902, in-4°, 75 p.

A. Comandini. *L'Italia nei cento anni del secolo XIX giorno per giorno illustrata.* Milan, 1903. — Publication en cours, qui va pour l'instant jusqu'à l'année 1835.

Rizzoli. *Il museo Bottacin di Padova.* — Histoire et catalogue. Les séries de monnaies, médailles et sceaux comptent 20.000 pièces, dont l'auteur cite les plus remarquables.

Rizzoli. *I sigilli nel museo Bottacin.* Padoue, 1903, in-4°, 145 p, 15 pl., et in-8°, 25 p., 3 pl.

— Portugal :

J. Leite de Vasconcellos. *Gabinete numismatico da bibliotheca nacional de Lisboa* (*notas e documentos*). I. *Moedas de ouro da epoche germanica.* Coimbre, 1902, in-8°, 12 p. — Monnaies suèves et visigothes du ve siècle.

— Russie :

Retovski. *Monnaies tartares de Kaffa* (suite) (en russe), 1901, in-8°, 17 p., 1 pl.

— Suisse :

K. Schindler. *Finanzwesen und Bevölkerung der Stadt Bern im XV Jahrhundert.* Berne, 1901, in-8°, 51 p.

— Asie :

R. Hanitsch. *On a collection of coins from Malacca* (Extrait du « Journal of the royal asiatic Society »). Singapour, 1903, in-8°, 20 p et 2 pl. — Trésor trouvé il y a trois ans et cédé au musée ; il comprend des monnaies portugaises, hollandaises, anglaises et intéressant l'histoire des colonies européennes à Malacca pendant 400 ans.

— Amérique :

J. T. Medina. *Las monedas chilenas.* Santiago du Chili, 1902, in-fol., étude en CCCVII p., 238 p. de documents, 13 pl.

J. Meili. *Moedas portuguesas de ouro carimbadas ou cravejadas nas Indias occidentaes e no continente americano.* Lisbonne, 1902, in-8°, 13 p. et 1 pl. — Monnaies de l'Amérique du Sud au XVIIIe siècle ; elles appartiennent à la collection Meili et sont remarquables par leurs contremarques, qui représentent, les unes des chiffres de valeurs, les autres des armes ou initiales de colonies françaises et anglaises.

PÉRIODIQUES

NUMISMATIC CIRCULAR, t. X, 1902.

Inedited coins (12 art.). — F. Gnecchi, *Roman coins* (8 art.). — Forrer, *Biographical notices of medallists* (12 art.). — O. Perini, *Numismatica italiana*. — Whiteway, *The coins of Italy* (4 art.). — Spigardi, *Medaglia commemorativa del regno di Umberto I*. — Nelson, *An almost unique manx coin*. — *The royal mint in 1901*. — A. Robert, *Quelques notes sur l'histoire de la seigneurie de Valangin (Suisse)* (1140-1592) *et la baronnie de Bauffremont en Lorraine*. Notes généalogiques, suivies du « Compte des dépenses du sieur Blanchenoye, commissaire de Bauffremont, allant à Nancy » (1570), qui donne l'évaluation des monnaies du temps en espèces du pays de Neufchâtel. Le « niquet », monnaie de billon franc-comtoise : emploi de ce mot dans une locution populaire. — Whiteway, *Numismatics in a seventeenth century diary*. — Waters, *Notes on the eighteenth century tokens and their issuers* (2 art.). — O. Perini, *Zequilino*. — Higgins, *The Washington cents*. — S. M. S., *Hartlebury castle*. — Whiteway, *The coins of Pius IX*. — Nadrowsky, *Ein Richstück des Dansiger Denars 1558*. — Cerrato, *Una medaglia sabauda coniata da Orazio Astesano*. —Zay, *Numismatique coloniale*. — Carlyon-Britton, *William I and II, their mints and moneyers* (3 art.). — Hands, *The witness of the denarii to the stories of the legendary and mythical period before the sack of Rome in 390 B.C.; between the sack and the beginning of the first punic war* (3 art.). — Higgins, *Sketches of european continental history and heraldry for the use of numismatists* (4 art.). — H. F., *The silver coins of the reign of queen Mary*. — O. Perini, *Il Tirolino*. — Whiteway, *Inedited anonymous venetian coins*. — *Varia*.



RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA, t. XV, 1902.

F. Gnecchi, *Appunti di numism. romana.* LVI : *Scavi di Roma* (*1886-1901*[1]). Decapondius et tripondius rares; as libral, représentant un vase; quinaire d'or de Plotine, etc... LVII : *Contribuzioni al « Corpus numorum »*. Parle de la Coll. J. H. Lückger, de Cologne, qui renferme quelques belles monnaies du Haut-Empire et une grande série de petits bronzes constantiniens, tous provenant de la trouvaille faite à Cologne même en 1900. — G. Dattari, *Appunti di numism. alessandrina.* XIII. *Sulla classificazione delle monete fino ad oggi assegnate a Salonino e a Valeriano juniore.* XIV : *Cronologia della famiglia di Caro.* XV : *Domizio Domiziano.* XVI : *Saggio storico sulla monetazione dell' Egitto dalla caduta dei Lagidi all' introduzione delle monete con leggenda latina.* — J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Ostia pendant la période constantinienne sous les règnes de Maxence et de Constantin.* On y trouve le reflet des événements politiques et la trace des relations commerciales d'Ostie qui varièrent avec les possessions de l'empereur maître du port de Rome. — G. Gavazzi, *Monete dei marchesi del Carretto.* — G. Ciani, *Monete inedite o rare* (monnaies italiennes). — G. Ruggero, *Annotazioni numismatiche italiane*, V. — N. Papadopoli, *Monete italiane inedite della raccolta Papadopoli.* — A. Sambon, *La cronologia delle monete di Neapolis.* Importance artistique de Naples durant la première moitié du IVe siècle; évolutions du type à la tête de femme. Les monnaies au type attique ou thurien ont été précédées par d'autres, de type cuméen, qui remontent à 460 (cf. ci-dessus, p. 56-58 et 1902, p. 494). — E. Gnecchi, *Appunti di numism. italiana*, XVII. — V. Dessi, *Due tremissi inediti di Carlo Magno.* — Rostowzew, *Tessere di piombo inedite e notevoli della collezione Francesco Gnecchi a Milano e la « cura munerum ».* — R. Mowat, *Le monnayage de Clodius Macer et les deniers de Galba marqués des lettres* SC. Clodius Macer s'était soulevé contre Galba en Numidie, et au nom de la République; il imita le monnayage de Marc Antoine. On voit par les légendes monétaires qu'il avait formé deux légions et, par les types, qu'il escomptait la possession de Carthage et de la Sicile. Occasion des deniers de Galba avec SC (frappés à Nar-

1. L'article porte : 1886-1891 ; les planches, 1886-1901. Cette dernière indication est la bonne.

bonne). — G. Castellani, *Una presunta moneta malatestiana di Fano.* — A.-F. Marchisio, *Studi sulla numismatica di casa Savoia.* II : *Sopra una « lira », finora sconosciuta, di Vittorio Amedeo I.* III : *Alcune monete inedite di Vittorio Amedeo II.* — L. Rizzoli, *Quattrini di Francesco novello da Carrara.* — S. Ambrosoli, *Alcuni acquisti del r. gabinetto numismatico di Brera* (1887-1900). *Monete di zecche italiane.* — S. Ricci, *Di una medaglia-autoritratto di Antonio Averlino detto « Il filarete » nel museo artistico municipale di Milano.* — A. Spigardi, *Le medaglie dei congressi degli scienziati italiani* (1839-75). — V. Dessi, *Ripostiglio di monete medievali rinvenuto presso Alghero.* — E. Gnecchi, *Falsificazioni di monete italiane.* — C. Kunz, *Il museo Bottacin di Padova. Il Napoletano e la Sicilia*, etc... — M.-C. Lanza, *Spiegazione storica delle monete di Agrigento* (à suivre). L'aigle est le symbole de Jupiter; le crabe celui du dieu local, le fleuve Acragas, comme le prouve la monnaie qui représente un crabe à tête humaine et juvénile. — *Cronaca delle falsificazioni.* — Bibliographie. Variétés (essais de la nouvelle monnaie italienne, congrès de Rome, trouvailles de deniers). Actes de la Société numism. italienne.

A. D.

Le Gérant, F. Feuardent.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE — TOME SEPTIÈME

1903

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Monnaies des peuples, villes et rois.

roi breton Addedomaros, 201; de Gohl sur la numism. celtique de l'Europe centrale, 83, 200; de Forrer, sur la numism. celtique d'Allemagne, 81.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. von Fritze, Hill, Imhoof-Blumer, Reinach, voy. ci-dessous.

Monnaies romaines.

Chronique : Généralités, technique, voy. en tête des grecques. - Appunti di numism. rom., par Gnecchi, 449. — M. rom., art. de Gnecchi, 448. — Manuel de Gnecchi sur les m. romaines, trad. angl., 444. — Trouvailles de m. romaines, 287. — Trouvaille de m. rom. à Paris, 429; au Bois-des-Bouchauds, 180; en Belgique, 307. — Les trouvailles de Carnac et d'Aboukir, 433; bibliographie, 350, n. 1. — Art. de De Witte sur des moules mon. rom. trouvés en Égypte, 307. — Trouvaille de m. rom. du IIIe s. (Tétricus, etc.) en Tunisie, 428. — Monnaies trouvées en Tunisie, princip. à Sousse (coll. Vercoutre), 71 — Trouvaille de m. rom. du temps de Dioclétien au Maroc, 433.

Collections de m. rom. : Coll. Rogier de Rothemont (bronzes), 81; Pr. Ernest de Windischgrätz (impériales), et Bachofen d'Echt, 444; Sparenberg, 81. — Vente des coll. Charvet, 290; Maddalena, 290; Bizot (bronzes), 65.

Art. de Hæberlin sur l' « Aes grave », 293. — Art. sur les m. d'argent de la rép. rom., 304, 448. — Art. de Blancard sur le signe du denier, 308; de A. Blanchet sur le « Congiarium » de César et les m. à la lég. « Palikanus », 293.

Art. de Gnecchi sur les personnif. allégor. des impériales romaines, 292. — Art. de Evans sur des imp. romaines, 202. — La « Majestas » impériale et le crime de lèse-majesté en mat. de monnaie, 432. — Paiements au poids à l'admin. rom. 306. — Note de Mowat sur les « deniers de Juda », 180. — Art. de Mowat sur Clodius Macer et les deniers de Galba, 449; de Evans sur un grand bronze d'Hadrien, 201. — Le Didius Julianus de la coll. Trousselle, 64. — Art. de Babelon sur les m. de S. Sévère pour l'Afrique, 293; de Ambrosoli sur les restitutions du IIIe s.,

293 ; de Bahrfeldt sur Magnia Urbica, femme de Carin, 305. — Publ. sur Claude II, 444. — Monnaies de Cl. le Goth. et Quintille (acquis. du Cab. de Vienne), 70. — Art. de Vœtter sur les m. de Gallien et de sa famille, 84 ; atlas, 444. — Art. de Blanchet sur des m. de Gallien, 307. — Art. sur un médaillon de Constance II trouvé dans l'île de Fionie, 83. — *Un nouveau médaillon en or de Constantin le Grand*, par E. B., 429. — Art. de Maurice sur l'iconographie impériale du temps de Constantin, 180, 433 ; sur la révolte d'Alexandre en Afrique, 179. — Les m. de Constantin et ses campagnes germaniques, 433. — Les ateliers monétaires des Gaules sous l'empire, 433. — Art. de Maurice sur les ateliers de la période constantinienne. Alexandrie, 201 ; Ostie, 449 ; Thessalonique, 84 ; Trèves, 179. — Art. de Vœtter sur les sigles de Constantin et de Licinius, 84. — Art. sur l'aureus des Villards (Honorius), 80.

Bulletin bibliographique : Livre de M. Besnier, voy. ci-dessous.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Monnaies françaises.

Chronique : Art. de Mowat sur les monnaies contremarquées de la coll. Meyer, 200. — Feuille d'or monétiforme trouvée dans une tombe franque, 70. — Trouvailles de monnaies mérovingiennes, 287. — La formule « De donis Dei » (mon. mérov.), 433. — Trouvailles de m. royales françaises des XIVe XVe et XVIe s., 288, 304, 428. — Trouvaille de m. d'or de François Ier à Louis XIV, 429. — Art. sur la fabrication des flans pour m. françaises à Neusohl en 1791, 83. — Ouvrages sur les monnaies obsidionales, et partic. sur le siège d'Anvers en 1814, 436. — Le prototype de la pièce d'Oudiné, 438. — Art. sur l'hist. des monnaies de nickel, 305. — La nouv. monnaie de nickel, 74, 297. — Ministère du commerce : Rapport sur l'Expos. de 1900, 443. — Rapport sur l'admin. des monnaies en 1903, 445.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. Amardel, Arnauné, Borelli de Serres, Levasseur, voy. ci-dessous.

Monnaies seigneuriales françaises.

Chronique : Empreintes monétiformes sur des reliures de cuir, 304. — Art. de L. d'Ebengreuth sur la méthode à observer dans la description des trouvailles de m. du moy. âge, 293. — Art. sur l'ordonn. de Philippe duc de Bourgogne en 1429, 83. — Art. sur la grande collection de Flandre, 307. — Incendie de la Monnaie de Metz, 435. — Art. sur les trésors cachés dans le comté de Mortain, 304. — Note de Plancouard sur deux registres de Pontoise, 292. — *La Monnaie de*

Provins : à propos de l'apposition d'une plaque commémorative, 434. — Art. de Joseph sur deux monnaies de Strasbourg, 305. — *Monnaie vendômoise inédite*, par A. D., 291. — Trouvailles dep. le XIVe s., 288, 304, 428. — Note de Blancard sur un contrat de 1365 relatif aux m. de la reine Jeanne, 292. — Art. donnant le compte des dépenses du commissaire de Bauffremont en 1570, 448. — Art. de Ambrosoli sur l'atelier de Charleville sous les Gonzague, 293. — Ouv. de science héraldique, 435. — Art. sur le blason appliqué à la numism., 448.

Monnaies étrangères.

Chronique : Ouvrages divers de numism. étrangère, 445. — Numismatique allemande ou autrichienne, 84, 85, 86. — Art. sur la médaille « Finis Germaniæ », 306. — Nouv. soc. de numism. à Berlin, 438. — Strasbourg atelier monétaire allemand, 438. — Numism. anglaise, 201, 202, 448. — Étude de Andrew sur Henri Ier, 83. — Art. de Mowat sur la contremarque anglaise d'une pièce de 1811, 200. — Art. sur les m. d'Édouard VII, 82. — Numism. belge, 307. — Art. de Cumont sur le Brabant, 83. — Art. de Alvin sur le Cabinet de Bruxelles, 306; de Cumont sur la Société d'archéologie de Bruxelles, 200. — Numism. ital., 293, 448, 449. — *Vente de monnaies italiennes* (coll. Gnecchi), par A. D., 169. — Livre de Vitalini sur la falsif. des monnaies, 443. — Coll. Van Schoor (m. papales) léguée à l'État belge, 181. — Nouv. éd. du livre de Promis sur les m. obsidionales, 436. — Fond. du « Circulo numismatico milanese » et de son « Bollettino », 71.

Monnaies musulmanes, de l'Inde et de l'Extrême-Orient.

Chronique : Art. sur quelques monnaies orientales, 202. — Art. de Blanchet sur le Croisat, 200. — Les thalers de Marie-Thérèse en Orient, 181. — Art. sur les monnaies du mahdi, 201. — Art. sur les monnaies du Grand Mogol, 202. — Art. de Zay sur la numism. coloniale, 448. — Art. de Mowat sur une contremarque hispano-américaine, 200. — Don de m. chinoises au Musée Guimet, 437. — Art. sur les m. chinoises, 82.

MÉDAILLES ARTISTIQUES

Chronique : Vente de la coll. Magneval, 64. — Vente de médailles à Bruxelles, 290. — Publ. sur la coll. Metzler, 445. — Art. sur N. Rondot, 81.
Art. sur une médaille de Benito Arias Montano, 83; sur un portrait de Luther, présumé d'Albert Dürer, 85. — Art. de Hill sur Timothée de Mantoue, 201 de

---

Jetons, méreaux.

Poids, sceaux et bulles.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

PÉRIODIQUES

NÉCROLOGIE

GÉNÉRALITÉS — NOUVELLES DIVERSES

ERRATA

Page 1, ligne 4 en remontant, *supprimez les mots* : vingt-trois aurei et.

Page 14, ligne 6 en remontant, *au lieu de* : celle d'Alexandre, *lisez* : celle de la mort d'Alexandre.

Page 69. Sur le méreau de Pierre le Grand, cf. Chaudoir, *Monnaies russes*, pl. II, 22, fig. 5 et 6, et Blanchet, *Manuel*.

Page 227, à partir du 2e paragraphe, 4e ligne, *au lieu de* : Cependant, je ne connais..., *terminer l'article « Docimæum » ainsi qu'il suit :* On peut voir chez les satyres l'équivalent de cette pose éveillée d'un personnage qui se dresse et qui observe ; seulement, ils sont debout, sur la pointe des pieds, et dansent le σκώπευμα. Le satyre ἀποσκοπεύων est un type créé par le peintre Antiphillos au IVe siècle ; on en trouve des répliques dans de nombreux monuments, statues, pierres gravées et monnaies. Le fait qu'un geste de la main familier à ces dieux rustiques est attribué ici à un Fleuve, corrobore l'étude récente de M de Foville sur l'assimilation des fleuves et des satyres, à propos de Marsyas.

Page 296, 3e paragraphe, *au lieu de* : un exemplaire de toutes les médailles, *lisez* : un exemplaire de quelques belles médailles et jetons.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



AV



TRÉSOR DE TARSE

Phototypie Berthaud

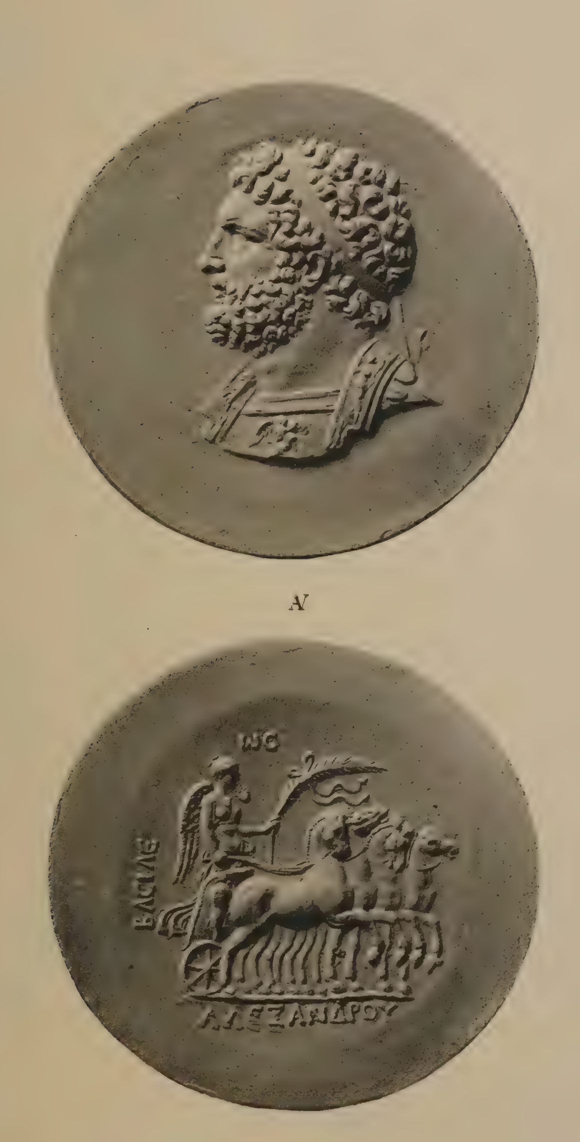


AV



TRÉSOR DE TARSE

Phototypie Berthaud.



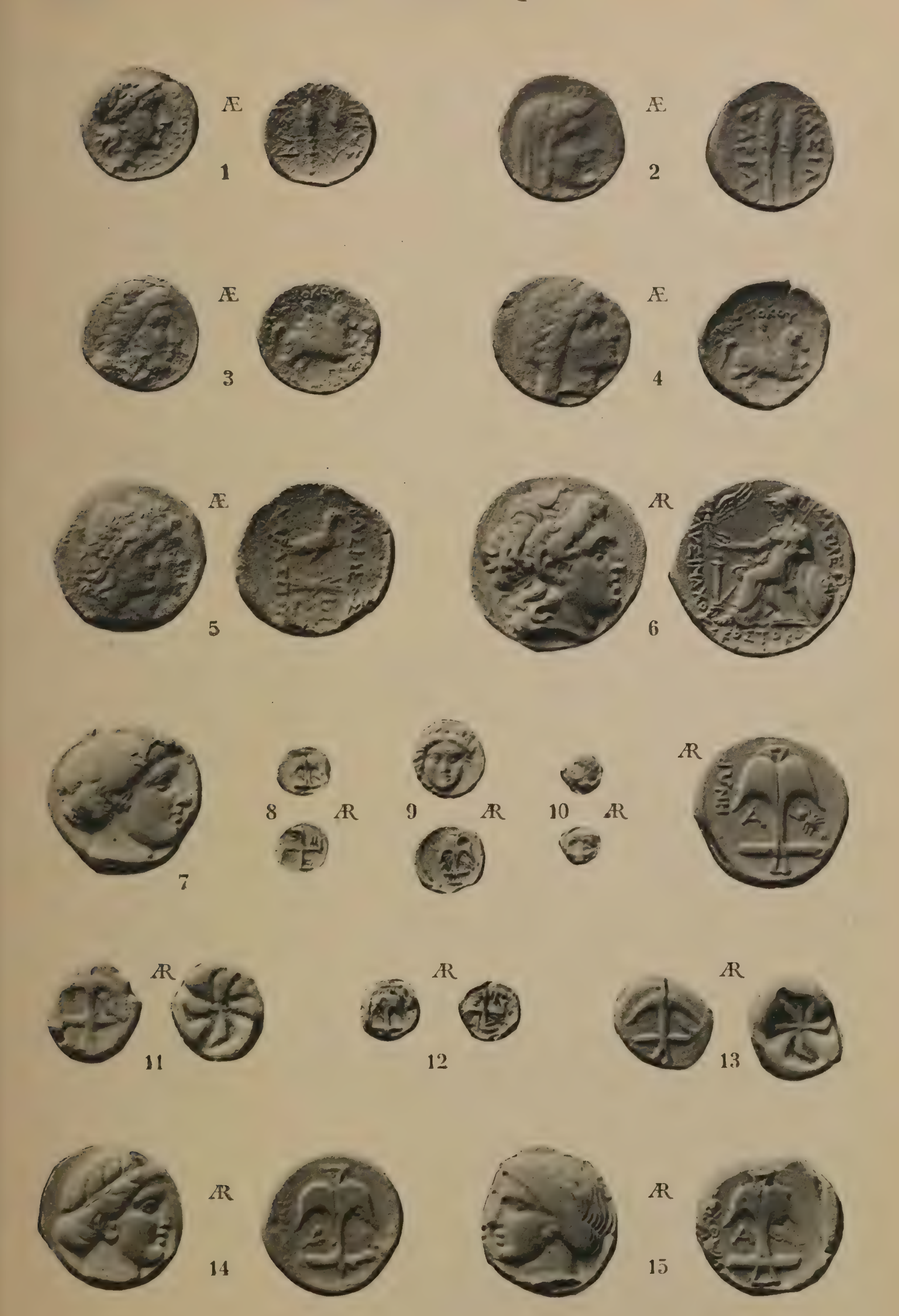
TRÉSOR DE TARSE

Phototypie Berthaud



MONNAIES DE LA COMMUNAUTÉ MACÉDONIENNE

Phototypie Berthaud.



MONNAIES DES GÈTES ET D'APOLLONIA DE THRACE

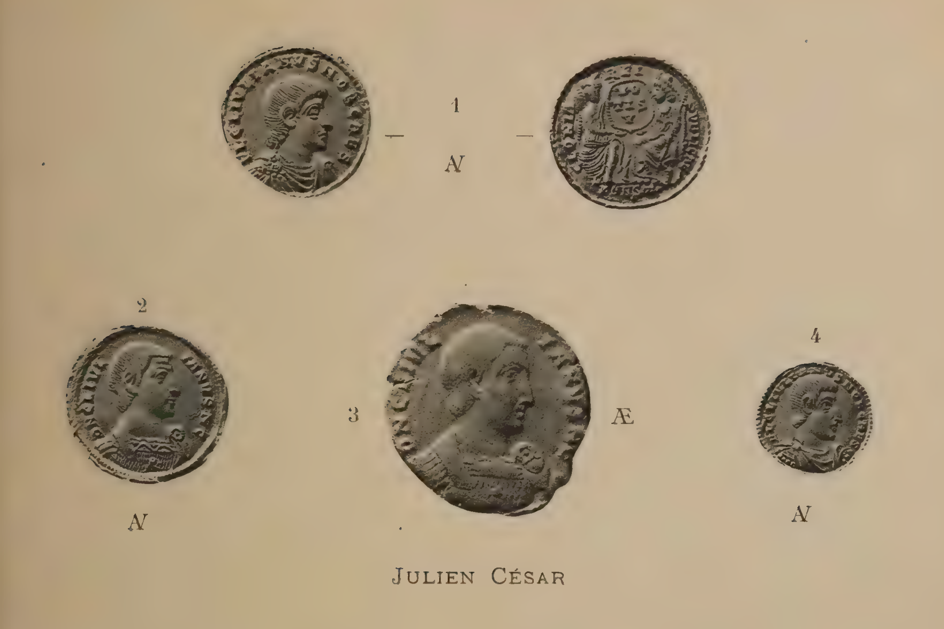
Phototypie Berthaud



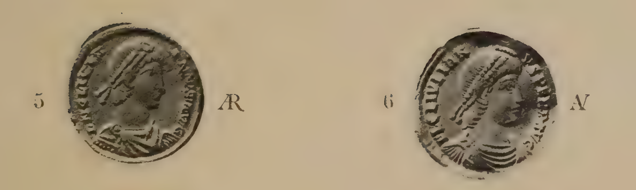
TROUVAILLE DE VALENCE

(DROME)

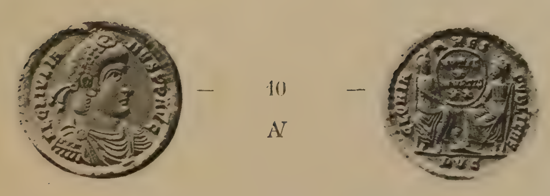
Phototypie Berthaud, Paris



Julien César







Julien Auguste, imberbe

ICONOGRAPHIE DE JULIEN L'APOSTAT

Phototypie Berthaud, Paris

1

Æ

2



AV

3



Æ

4



AR

5



Æ

6



Æ

7



Æ

8



AR

9



Æ

10



Æ

CONSTANTINOPLE

11



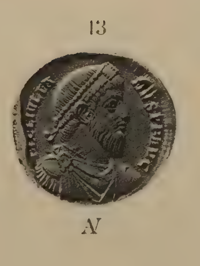
AV

12



AR

13



AV

14



Æ

15



AR

16

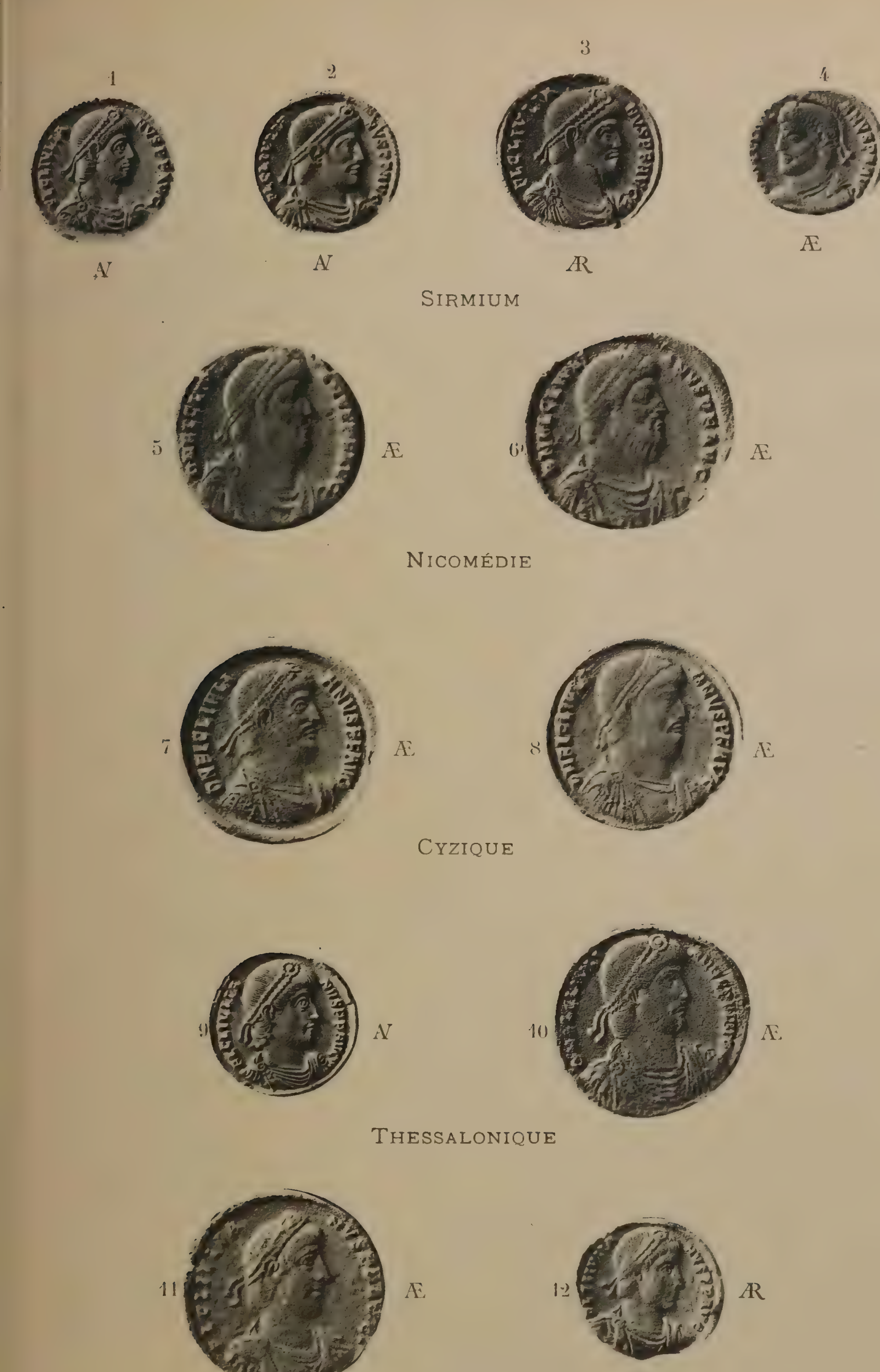


AR

ANTIOCHE

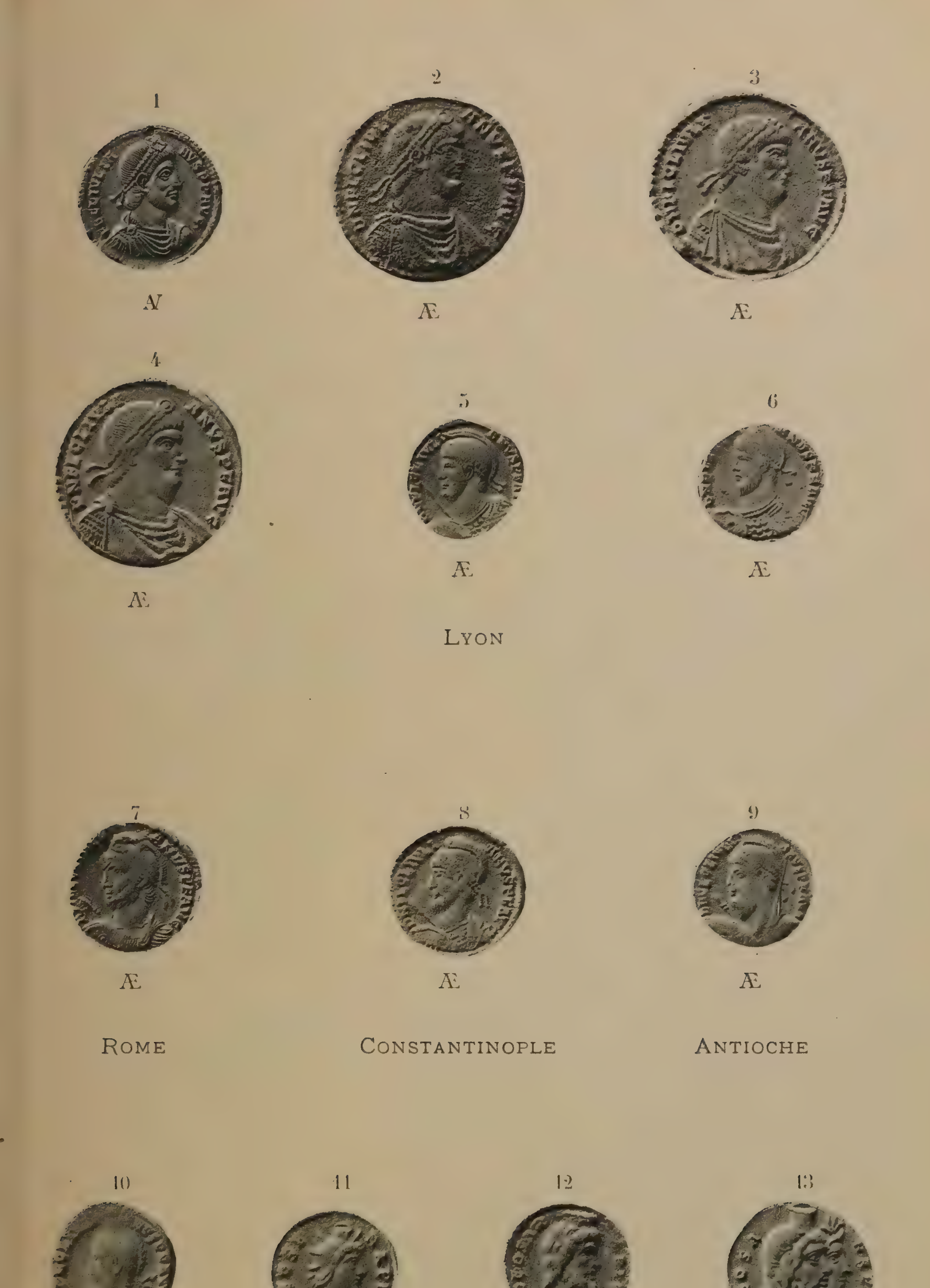
ICONOGRAPHIE DE JULIEN L'APOSTAT

Phototypie Berthaud, Paris



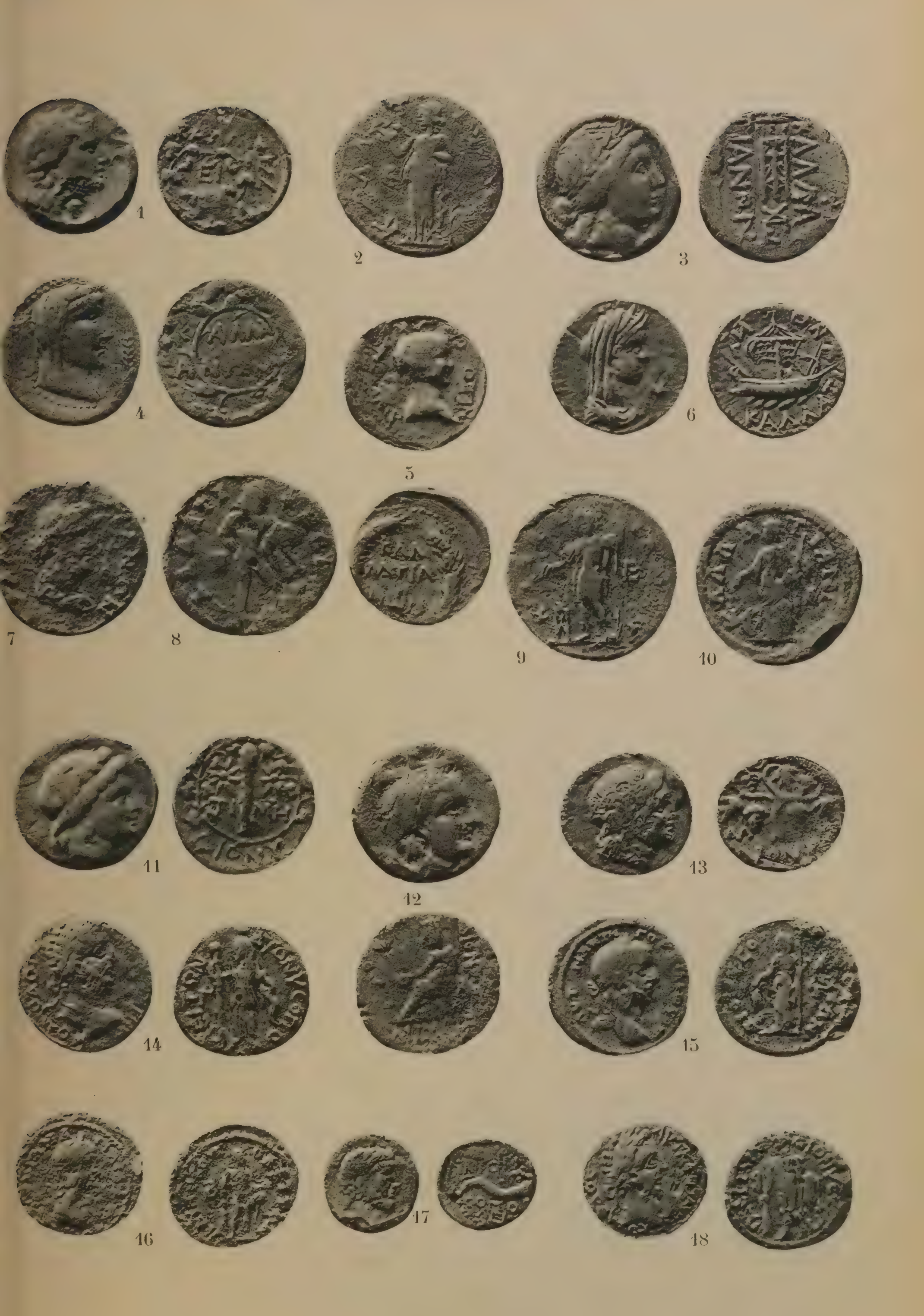
ICONOGRAPHIE DE JULIEN L'APOSTAT

Phototypie Berthaud, Paris



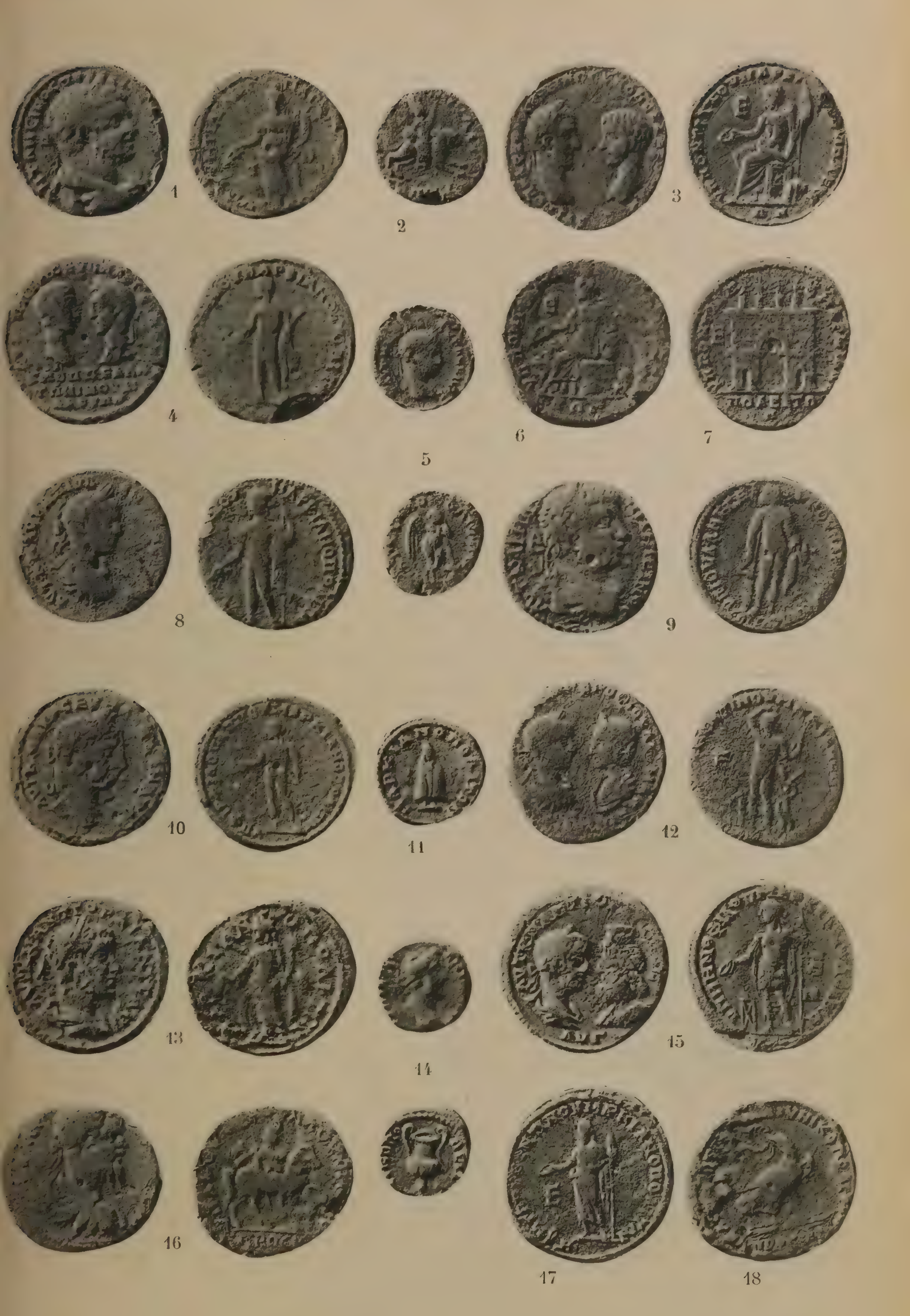
ICONOGRAPHIE DE JULIEN L'APOSTAT

Phototypie Berthaud, Paris



MONNAIES DE LA MÉSIE INFÉRIEURE

Phototypie Berthaud, Paris

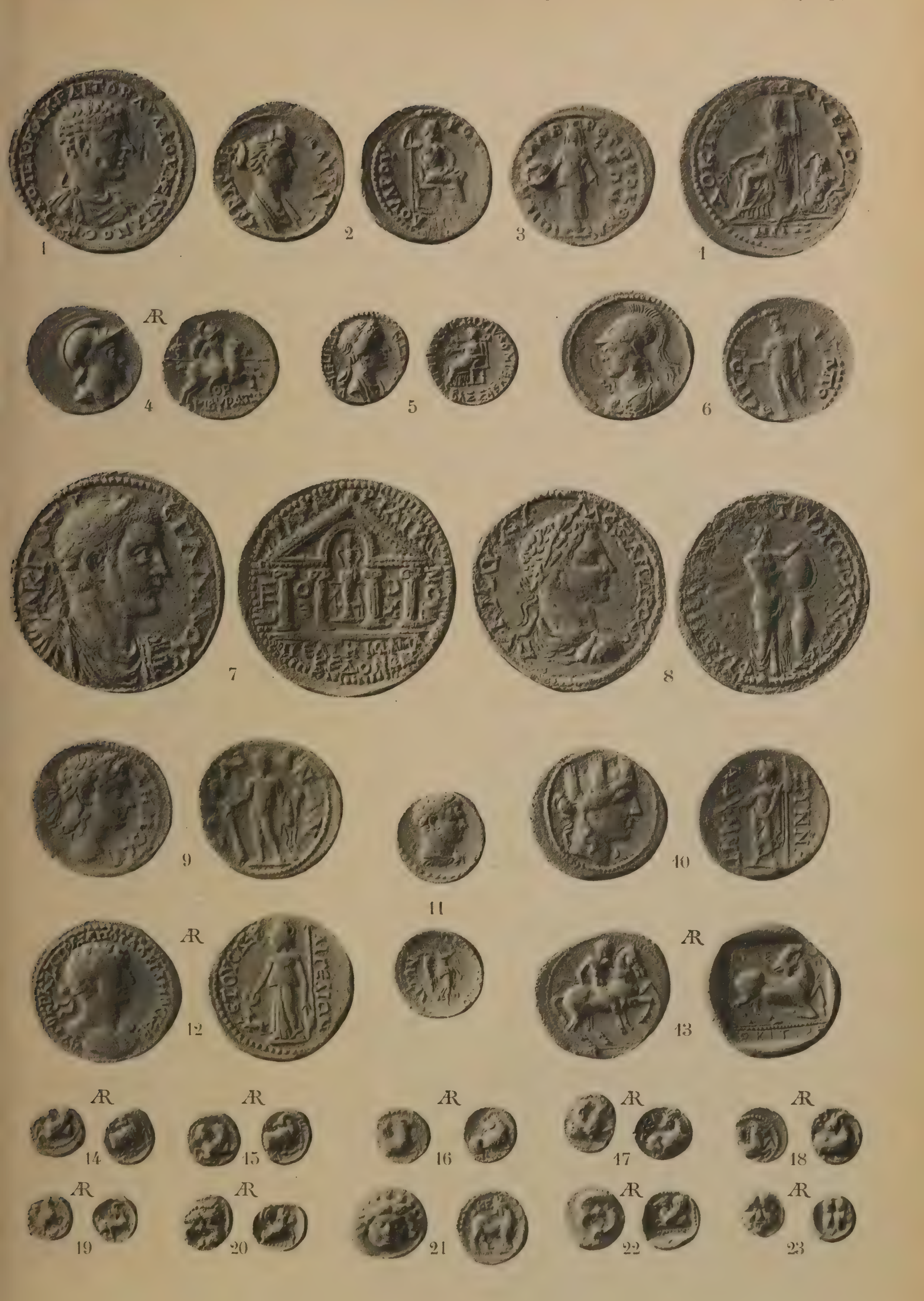


MONNAIES DE LA MÉSIE INFÉRIEURE

Phototypie Berthaud, Paris

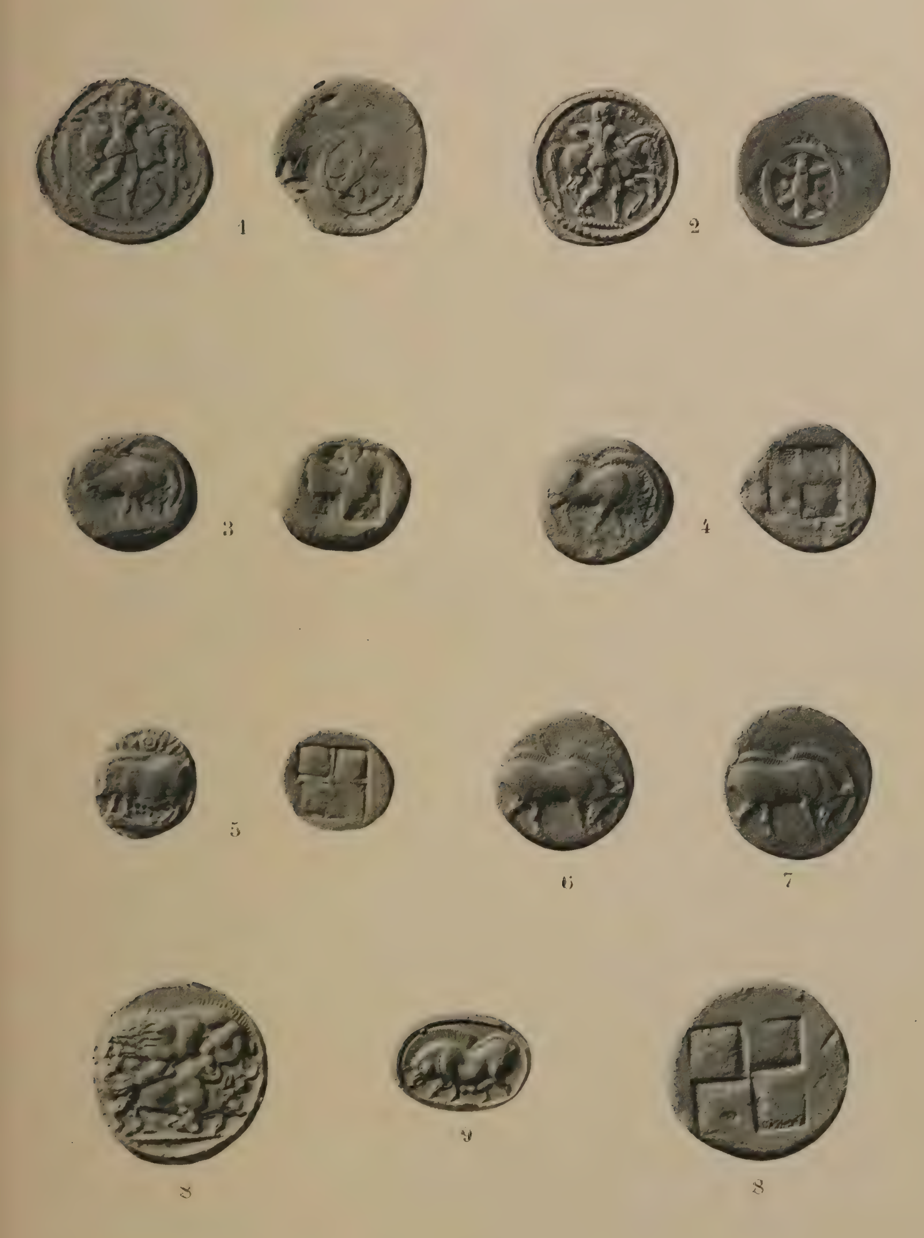


MONNAIES DE LA MÉSIE INFÉRIEURE



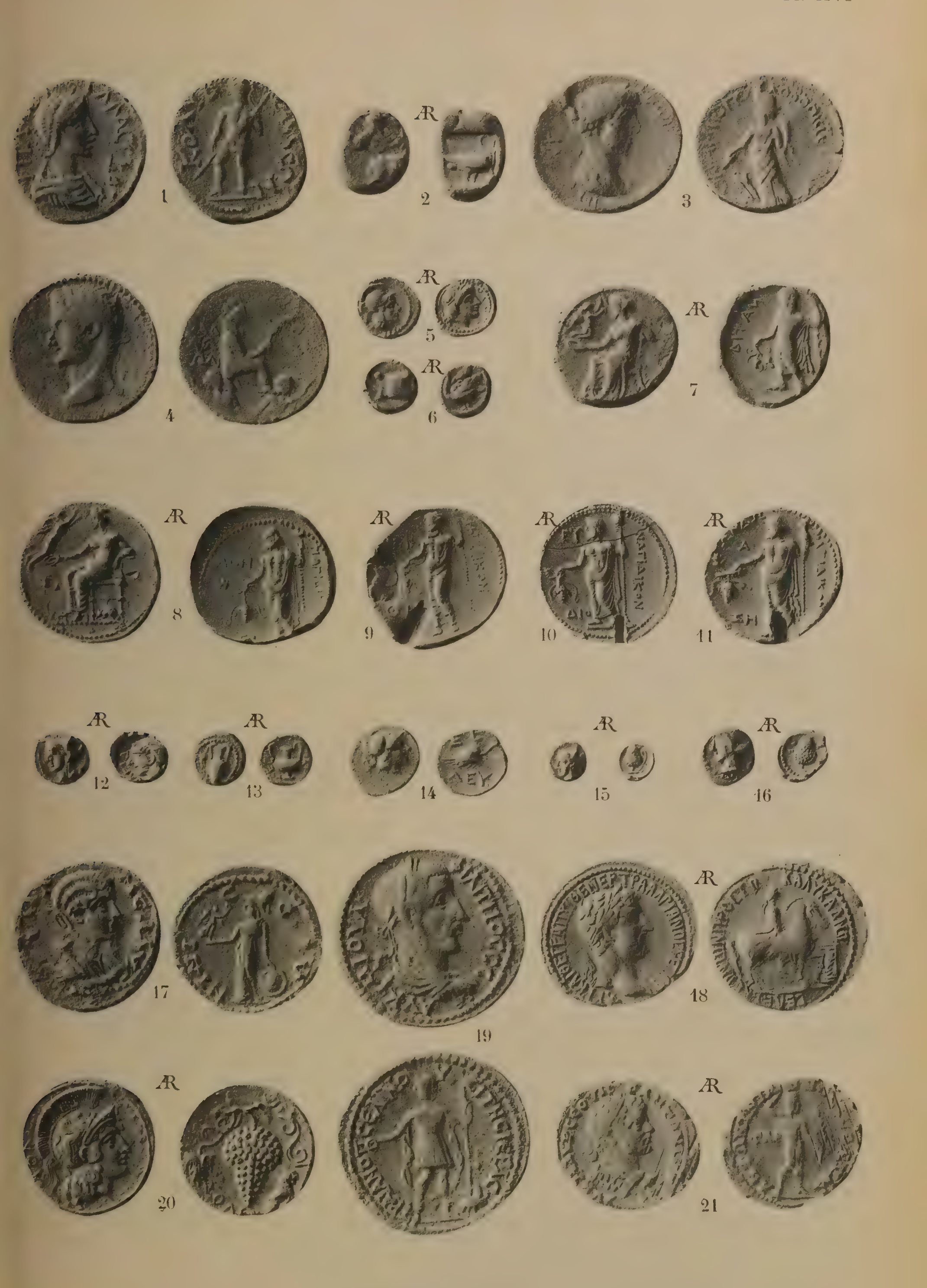
MONNAIES GRECQUES DU CABINET DE FRANCE

Phototypie Berthaud, Paris.



MONNAIES MACÉDONIENNES

Phototypie Berthaud, Paris



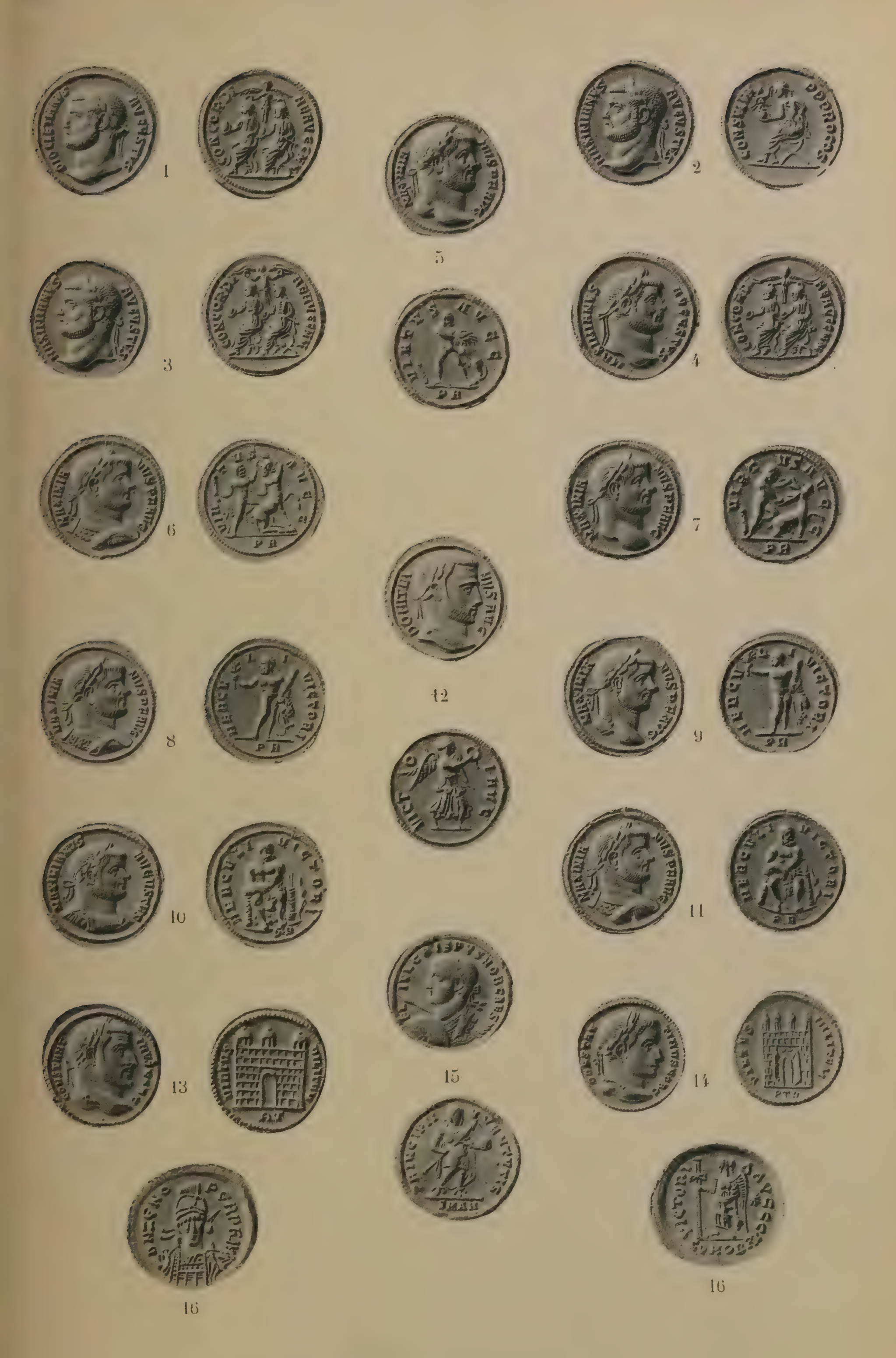
MONNAIES GRECQUES DU CABINET DE FRANCE

Phototypie Berthaud, Paris



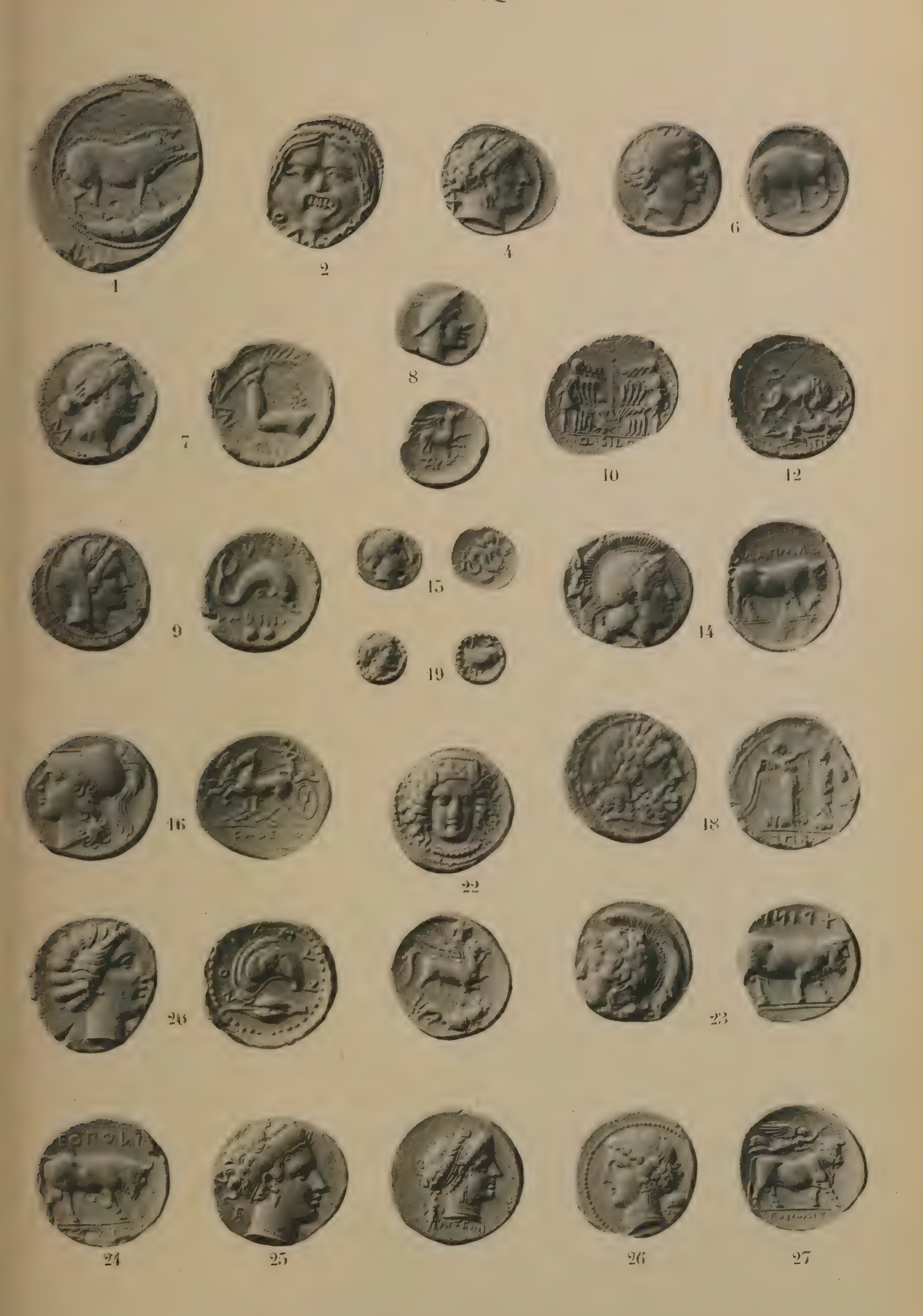
MONNAIES ROMAINES DU CABINET DE FRANCE

Phototypie Berthaud, Paris



MONNAIES ROMAINES DU CABINET DE FRANCE

Phototypie Berthaud, Paris



CHOIX DE MONNAIES GRECQUES

Phototypie Berthaud, Paris

PROCÈS-VERBAUX

DES

Séances de la Société Française de Numismatique

SÉANCE DU 10 JANVIER 1903

Présidence de M. le comte de Castellane, président.

M. le Président dépouille la correspondance et les publications reçues :

Evrard de Fayolle, *Recherches sur Bertrand Andrieu* (offert à la Société par M. Johanet).

E. Levasseur, *Mémoire sur les monnaies du règne de François Ier* (Imprimerie nationale, 1902).

Bulletin de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, 1901.

Q. Perini, XXIV, *Le monete ossidionali di Casale del 1630.*

Répertoire des travaux de la Soc. de statist. de Marseille, 1901-1902.

Juan Moraleda y Esteban, *Numismatica Toledana, segunda edicion corregida.*

Il annonce ensuite le décès de MM. Bouchardon, à Moulins, et Charvet, à Beauvais.

MM. Strœhlin et Manson sont élus membres correspondants à Zurich et au Havre.

M. Babelon, nouvellement nommé professeur de numismatique au Collège de France, a commencé son cours le lundi 5 janvier. La Société était représentée à la leçon d'ouverture par son bureau et beaucoup de ses membres.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« M. H. Omont vient de publier un ouvrage important dans lequel la numismatique tient une place historique que nous ne saurions négliger de faire connaître [1]. C'est en effet un choix d'instructions adressées aux voyageurs envoyés par les rois de France en Orient pour rechercher des manuscrits, des antiquités et des médailles ; puis une série de lettres de ces voyageurs et des rapports sur leurs missions.

« Prenons pour exemple les instructions numismatiques données à M. de Monceaux, trésorier de France à Caen, qui voyageant en Orient, en 1667, reçut la mission de recueillir des monuments de toute nature.

« S'il trouve encore des médailles antiques des anciens « empereurs romains tant en or qu'en argent et en bronze, « il en recueillira, s'il luy plaist, le plus qu'il pourra pour « le cabinet de Sa Majesté. Et, comme ces empereurs ont « esté les maistres de tout le monde, l'on trouve partout de « leurs médailles, la pluspart desquelles estoit dans l'usage « public, de mesme que la monnoye d'aujourd'huy, « quoyqu'il y en ait quelques-unes qu'ils faisoient frapper « pour conserver la mémoire des actions illustres et singu- « lières. Il y a quatre ou cinq choses principales à observer « en ces médailles antiques :

« 1. Que les plus grandes sont les plus estimées en toute « sorte de métaux, quoyque les moyennes et mesme les « petites ne soient pas à négliger quand elles ont un revers « considérable.

1. *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.* Paris, 1902, in-4°, xvi et 1237 pages.

« 2. Qu'elles doivent estre frappées, et non pas moulées « ou jettées en sable, parce que n'estant considérables que « par leur antiquité et pour servir de preuve originale à « quelque point d'histoire, on ne les considère plus lors- « qu'elles n'ont pas cette qualité d'antiques, et on n'en fait « plus d'estat que des actes contrefaits et falsifiez.

« 3. Les revers historiques et où il y a plusieurs figures « sont plus estimez que ceux où il n'y en a qu'une.

« 4. La netteté est une des choses les plus considérables « dans les monnoyes et qu'elles ne soient point frustes ou « effacées, en sorte qu'on lise facilement le nom de l'empe- « reur, de la teste duquel elles sont marquées, et la légende « qui est au revers. La pluspart des antiques ont un verni « naturel, que la terre où elles sont ensevelies leur a fait « suivant ses différentes qualitez : aux unes il est noir, aux « autres verd, aux autres jaune, et ainsy différemment.

« 5. Il n'importe pas que la légende qui est autour de la « teste de l'empereur ny celle qui est au revers soit latine « ou grecque. Les médailles avec une légende grecque se « rencontrent moins souvent fausses que les latines » (*Missions*..., p. 29 et 30).

« M. Laisné, « poète et voyageur », d'abord compagnon de voyage de M. de Monceaux, reçut pour un second voyage des instructions relatives aux médailles qui manquaient en 1670, au Cabinet du Roi.

« Pour ce qui est des médailles, quant à celles d'or, il « ne prendra que celles qui sont des rois avec le diadème, « et celles des familles romaines, et, tant les unes que les « autres, il les prendra toutes de quelle manière qu'elles « soient.

« Les médailles des villes grecques sont curieuses, mais « non pas de la conséquence des autres. Quant aux impé- « riales, il prendra pour les têtes : Jules César, Caligula,

« Vitelle, Othon, Commode, Pertinax, Didius Julianus, « Geta, Macrin, Diadumenien, Balbin, Pupien, Maximinus, « Maximus, les deux Philippes, Trebonianus Gallus, Volu-« sien, Emilien, Q. Herennius, Hostilien, Valérien et ses « enfants.

« Pour le revers des autres, si ce n'étoit quelque chose « d'extraordinaire et qu'il n'en eût bon marché, il ne s'en « chargera pas.

« Pour les autres têtes, comme des Jules au revers d'Au-« guste, ou Marc Antoine, Commode, Pertinax, D. Julia-« nus, Geta, Macrin, et principalement Diadumenien, « Maximinus, et principalement Maximus, Philippe, et « principalement Hostilien, Q. Herennius et Emilien, « Albin, etc., on en peut donner deux ou trois fois le poids.

« Le Roy n'a point de Balbin[1], Gordiens Africains, « Maximus, Herennius, et Hostilien, ni d'Emilien.

« Pour le Bas-Empire, il faut prendre Claudius Gothi-« cus, Quintilius, Florianus, Aurelianus, Carus, Carinus, « Numerianus, Crispus, Licinius père et fils et Maxentius. « Toutes ces têtes sont bonnes et se peuvent payer le « double et le triple du poids, mais d'ordinaire elles ne « pèsent que 7 l. 10 s. au plus ; et il n'importe pas des « revers, et, quand elles sont médaillons, elles rehaussent « le prix.

« Pour les médailles d'argent, toutes celles qui sont à « diadème sont bonnes, sçavoir : les rois de Syrie, de Macé-« doine, hormis les Alexandre-le-Grand, quand ils n'ont « pas le diadème, qui n'est pas même rare en or, ni Phi-« lippe dans le même métal ; pour ceux de Bithynie, « Cappadoce, Paphlagonie, ils sont tous bons, principale-

1. Le seul *aureus* de Balbin, connu à notre époque, vient d'être publié par Sir John Evans, *Num. Chron.*, 1903, p. 355.

« ment, en grand ; Ariobarsanes et Ariarathes ne se « trouvent guère qu'en petit.

« Pour les Ptolémées, à moins qu'ils n'ayent un autre « nom, comme cognome et surnom, comme de Soter ou de « Philometor, hors que ce ne soit le jeune Ptolémée, qui « est le dernier, lequel ne se doit pas manquer en or ; il a « la mine d'un jeune enfant.

« Pour ceux d'Arménie, comme le Tigranes, il ne les « faut pas manquer, en quelque volume qu'ils soient, prin- « cipalement, médaillons.

« Quant à ceux des Parthes, comme d'Arsaces, il ne les « faut prendre que très beaux et d'argent fin. Pour les « autres, comme les Vologese, Cavades, Cosroes, et les « autres, il ne les faut point laisser aller.

« Pour celles d'argent des familles, si Libienus [*sic*] se « trouvoit M. Arrius, Vahala Numonius, Murcus, c'est-à- « dire la Statia, Cornificia [*sic*], Plætoria-Sors, et quelques « autres de cuivre fort nettes, mais à bon marché, elles se « doivent prendre.

« Pour les impériales d'argent, Pescennius, Pertinax, « Did. Julianus, Gordiens Africains, on en peut donner « jusqu'à une pistole au plus » (*Missions*, p. 42 et 43 ; 44 à 46).

« J'arrête ici mes citations et me contente d'analyser le reste du mémoire. Le rédacteur recommande à Laisné de prendre de préférence les grands médaillons de cuivre des villes, un certain nombre d'impériales de Sidé, des monnaies de plusieurs villes dont la liste a été perdue. Il était inutile d'apporter les coloniales de Corinthe et de Béryte, ainsi que les pièces d'or des Faustines, de Sabine, Lucille et Julia Domna. Il fallait négliger aussi les pièces de Césarée, ainsi que les impériales avec S·C dans une couronne [bronzes d'Antioche] et les pièces d'Antioche avec une tête de Cybèle ;

mais il fallait prendre les pièces de Cyrrhus, de Zeugma et de Samosate.

« Il fallait repousser les pièces d'Antioche avec l'aigle, les pièces de Viminacium, et celles d'Alexandria Troas, d'Edesse, de Patræ, et celles avec ЄTOYC et lettres numérales, ainsi que celles aux légendes IЄPA CYNKΛHTOC et BOYΛH, de même que les impériales d'Égypte.

« Le mémoire citait à tort les deniers de Plautille comme rares, mais recommandait particulièrement la Cornelia Supera.

« On peut dire qu'à part quelques menus lapsus, ces instructions sont rédigées par un érudit qui avait, pour le milieu du XVIIe siècle surtout, une grande connaissance pratique des monnaies anciennes.

« Dans le « Mémoire des observations que l'on peut faire « dans les voyages de Levant, remis à M. Galland, lors de « son voyage, par M. Colbert », en 1679, on trouve aussi quelques renseignements sur les monnaies à recueillir (*Missions*, p. 204).

« Plus tard, en 1704, lorsque Paul Lucas s'apprêta à retourner en Orient, l'abbé Bignon, bibliothécaire du Roi, rédigea des instructions qui furent transmises au voyageur. On lui recommandait de récolter des monnaies d'Égypte, surtout celles des nomes, et aussi des monnaies romaines, en prenant pour guide les *Numismata præstantiora* de Vaillant (*Missions*, p. 332).

« Les documents publiés par M. Omont contiennent des listes de médailles, qui ont été rapportées ou envoyées par les voyageurs chargés de mission. Bien que ces catalogues soient généralement très succincts, on peut y retrouver cependant un certain nombre de pièces conservées au Cabinet de France. Il n'est pas sans intérêt d'apprendre qu'un tétradrachme de Ténédos à la double tête et au revers

portant la hache double a été acquis à Smyrne, en 1680, par Galland (*Missions*, p. 215).

« Ce même voyageur nous apprend encore que certaines pièces de Tranquilline, frappées dans des villes grecques, comme Samos, sont devenues communes, en 1687, et que le revers ΠΥΘΑΓΟΡΗC CΑΜΙΩΝ se rencontre sur les monnaies de cette impératrice et sur celles de son mari Gordien III. Galland ajoute : « On en a veu en quantité à « Paros, à Scio et à Smyrne. Mais on s'est avisé d'en « contrefaire en grand nombre, et c'est à Scio, si je ne me « trompe, que l'on en a fait la stampe, et beaucoup de « ceux qui en ramassent se sont laissé tromper. Smyrne « est un lieu assez commode pour en trouver de bonnes, « si un homme intelligent y restoit quelqu'année. On en « trouve des empereurs, en or et en argent et de bronze « en plus grande abondance sous différens gouverneurs ou « proconsuls du pays, qui sont nommés sur les revers » (*Missions*, p. 957). Un peu plus loin, Galland cite aussi Alep comme une ville où l'on rencontre de nombreuses monnaies antiques.

« Tout cela n'a guère changé et nous savons que, de nos jours, les côtes de l'Asie Mineure et de la Syrie fournissent encore à l'Europe des quantités de médailles.

« Les documents publiés par M. Omont sont, comme on le voit, d'un vif intérêt pour l'histoire de la formation du Cabinet de France.

« On remarquera que les instructions publiées par le ministère de l'Instruction publique au XIXe siècle avaient des modèles remontant au XVIIe [1] : Notre pays a été longtemps à la tête du mouvement scientifique. »

1. Cf. les instructions données en 1752 pour la formation de la collection des monnaies de France (A. Blanchet, *Études de num.*, I, p. 235).

Le comte de Castellane présente quelques observations sur l'histoire du gros tournois dans la région provençale : cette monnaie, créée par saint Louis en 1266, fut imitée, dès l'année 1267, par le comte de Provence, Charles d'Anjou, pour circuler dans la ville d'Avignon dont il partageait la souveraineté avec le comte de Toulouse. Mais la croisette, qui surmonte le châtel sur la pièce française, fut remplacée par une fleur de lis. Ce gros tournois, devenu ainsi un type provençal, — qu'Alfonse de Poitiers semble n'avoir pas osé imiter, — fut, dans la suite, copié, pour Avignon, par les rois de France — peut-être seulement par Philippe IV — pendant le temps qu'ils en furent co-seigneurs (1271-1290) comme héritiers d'Alfonse de Poitiers.

Le comte de Castellane fait ensuite quelques remarques sur les francs à pied frappés à Saint-Remy et à Tarascon par la reine Jeanne de Naples, ainsi que sur ceux émis à Avignon, au nom de Louis Ier d'Anjou, en vertu de l'autorisation spéciale accordée par l'antipape Clément VII.

Lorsque, en décembre 1385, Louis II, enfant, vint avec sa mère à Arles, cette ville le reconnut sans difficultés comme comte de Provence. Aussi, le 10 décembre, en jurant le maintien des privilèges de la cité, la reine Marie de Blois s'engagea-t-elle, au nom de son fils et de ses successeurs, à installer à Arles un atelier comtal pour y faire fabriquer de la monnaie d'or et d'argent.

Le comte de Castellane présente à la Société un franc à pied de sa collection qui, pour diverses raisons qu'il se propose de développer dans un article spécial, paraît frappé en vertu de cette convention, entre le 10 décembre 1385

et le 1er novembre 1389, date du couronnement du jeune Louis II.

Le Président, Cte DE CASTELLANE.

Le Secrétaire, F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1903

Présidence de M. le comte de Castellane.

M. le Président donne lecture de la correspondance arrivée depuis la dernière séance et présente les publications reçues :

Vte B. de Jonghe, *Trois monnaies luxembourgeoises inédites.* Bruxelles, 1903, in-8°.

Mlle Marie de Man, *La numismatique du siège de Middelbourg de 1572 à 1574.* Bruxelles, 1903, in-8°.

Quintilio Perini, *Le Monete di Verona.* Rovereto, 1902, gr. in-8°.

Revue Numismatique, 4e fasc. 1902.

Bulletin international de numismatique, 1902, n° 4.

Bulletin de la Société archéologique, sc. et littér. de Béziers, t. XXXII, 1902.

Annales de l'Académie de Mâcon, 3e série, t. VI, 1901.

Berliner Münzblætter, juillet à décembre 1902, janvier et février 1903.

M. E. Caron est délégué par la Société au Congrès des Sociétés savantes de Bordeaux.

M. Caron appelle de nouveau l'attention des membres présents et les recherches des correspondants sur un denier

qu'il n'a pas vu en nature, mais dont le dessin lui a été communiqué par M. Maxe-Werly sans indication de provenance.

Ce denier porte la légende RVPET VOR et paraît, d'après son style, remonter au XIIe siècle.

Peut-on lire RVPET·VOR, faire du V un F, ces deux lettres ayant dans la prononciation une certaine consonance, et attribuer ce denier à un des seigneurs de Rochefort qui furent constamment en guerre avec Louis VI? Le chroniqueur Guillaume de Nangis nous a conservé leurs noms : Rubeus de Rupe Forte et Guido de Rupe Forte, et dit que le roi finit par les déposséder (exheredavit).

M. Caron signale également le denier de Roquefeuil qui faisait partie de la collection Meyer. Ce denier porte en légende ROCĀ FOLIENS qui ne laisse aucun doute sur son attribution. Mais la légende du revers LEX PRIMĀ M' a été l'objet des interprétations les plus divergentes et dont aucune n'est satisfaisante. M. Caron est tout prêt à renoncer à celle qu'il a proposée : Monnaie de premier aloi, au lieu de celle de Duby : La monnaie est la première loi.

Il est de tradition dans la famille de Roquefeuil que cette famille étant sur le point de tomber en quenouille par suite du décès des fils aînés, un pape aurait relevé un cadet de ses vœux monastiques par une bulle commençant par ces mots : Lex prima Multiplicari. Cette bulle ne figure pas dans le recueil de Pertz, mais comme elle est essentiellement d'intérêt privé, peut-être est-elle conservée par le chef d'armes de cette famille dont il existe de nombreux membres à Paris, à Versailles et sans doute dans le Midi. C'est à eux que nous faisons un appel pressant et nous serions heureux d'avoir le dernier mot de cette légende énigmatique.

En parlant des familles féodales qui se sont perpétuées au moins de nom dans le cours des siècles, M. Caron communique un denier fort rare, acquis par lui à la vente Meyer

et qui porte le nom d'Hélie, comte de Périgord : ELIAS COMES PETRACORIS. Il existe des deniers d'Eustache de Levis, archevêque d'Arles, avec la légende : EVSTACIVS: DE:LEVIS·

Le comte de Castellane revient sur les pièces à la légende *Comes Edne* et donne les raisons qui militent en faveur de l'attribution à Embrun ; il présente une variété intéressante de ces pièces, qui a une parenté évidente avec les monnaies contemporaines de Forcalquier.

M. Adrien Blanchet fait ressortir l'importance des collections numismatiques du Musée Dutuit et démontre que ces richesses sont mal protégées contre le vol.

Le Président, *Le Secrétaire*,
Cte DE CASTELLANE. F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 7 MARS 1903

Présidence de M. le comte de Castellane, président.

M. le Président dépouille la correspondance et les publications nouvelles.

Il annonce la mort de M. Riardant, membre correspondant à Nantes, et celle de M. Lemaître, membre titulaire.

Publications reçues :
La Thiérache, Bull. de la S. arch. de Vervins, t. XVIII.
Bibliogr. des trav. hist., tome IV, livr. 1.
Soc. acad. de l'Oise; Mémoires, XVIII, 2e partie.

Revue Numismatique, 1902, IV.
Mémoires de la Soc. des antiq. de France, 1900.

La Société procède au renouvellement de son bureau. Sont élus :

Président : M. Adrien Blanchet.
Vice-président : M. Paul Bordeaux.
Secrétaire : M. de Villenoisy.
Trésorier : M. Sudre.

M. Caron représentera la Société au Congrès des Sociétés savantes.

Le comte de Castellane résume l'histoire de la monnaie de Tours depuis ses origines carolingiennes, se réservant de reprendre la question dans un travail ultérieur. Il y eut monnayage du roi, puis du comte, concurremment avec celui de l'abbaye de Saint-Martin. A la fin du xe siècle, on inaugura le monnayage mixte, chacune des autorités associées se réservant une face de la monnaie. On revient ensuite, sous Philippe Auguste, à l'ancien système; puis l'abbaye, tout en conservant son droit, cesse d'en faire usage.

M. de Marchéville cite des faits à l'appui d'une communication du comte de Castellane, relative au nom de « Cenomanenses » donné aux gros toulousains copiés sur les deniers mansois importés par Alphonse de Poitiers en Languedoc et probablement à Avignon.

M. Caron émet le vœu qu'il soit enfin publié une table de la *Revue numismatique*. La Société pourrait intervenir utilement en apportant une aide financière. Il y a, à ce sujet, un échange d'observations.

M. Adrien Blanchet présente un certain nombre de monnaies gauloises de la collection de M. V. Luneau, membre

correspondant de la Société. Parmi les plus intéressantes figurent deux petits bronzes massaliètes de 13 et 15 millimètres de diamètre, avec la tête d'Apollon à gauche et le taureau cornupète à droite. Ces pièces, de bon style, portent des différents au-dessus du taureau, un bucrâne et un fer de lance. Ces différents, de même que le style, autorisent à placer ces petits bronzes à côté des grands bronzes de Massalia sur lesquels on a déjà relevé de nombreux symboles. Deux bronzes d'Avenio sont fort intéressants, car ils permettent de lire nettement, derrière la tête tourelée, la lettre C, et devant, la lettre A, déjà connue par le n° 2518 du Cabinet de France (la figure 2519 de l'*Atlas* des monnaies gauloises ne donne aucune de ces lettres.) Il faut peut-être interpréter ces deux lettres par C(*olonia*) A(*ouenio*)[1], légende



qui ferait ainsi pendant à celle de la colonie de Cavaillon : COL(*onia*) CABE(*llio*). Outre le monogramme (PKA?) déjà connu, les bronzes d'Avenio de la collection de M. Luneau portent, sous le taureau, les lettres AVC (C est seul visible sur l'un des exemplaires). Il s'agit sans doute de marques d'émission ou d'initiales de noms de magistrats, comme on en voit sur diverses monnaies d'argent et de bronze de Massalia.

M. de Villenoisy présente l'empreinte d'une pièce de bronze retrouvée par lui dans les tiroirs de pièces incer-

1. Cette interprétation soulève un problème historique : Avenio aurait été colonie à la même époque que Cabellio.

taines du Cabinet des médailles et dont il croit avoir déterminé la nature. Les deux faces présenteraient deux projets de revers pour un écu de six livres complétant l'émission



du louis d'or de 1694. Aucun de ces deux types n'a été adopté.

M. P. Bordeaux signale que, pour hâter la frappe de la pièce de baptême du prince impérial, on a copié le poinçon de la tête du roi de Rome, gravé dans des circonstances analogues.

Le Président,
Cte DE CASTELLANE.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOISY.



SÉANCE DU 4 AVRIL 1903

Présidence de M. Adrien Blanchet, président.

M. le Président trouve dans la correspondance une lettre du secrétaire de la Société des naturalistes du nord de la Meuse qui demande à reproduire une pièce publiée déjà par la Société française de numismatique.

Les publications reçues depuis la dernière séance sont :

Bulletin de la Soc. arch. et hist. du Limousin, LII, 2e livr., 1903.

Mémoires de la Soc. acad. d'arch., sciences et arts du département de l'Oise, XVIII, 2e part., 1902.

Bulletin et mémoires de la Soc. arch. et hist. de la Charente, 1901-2, 7e série, t. II.

Bulletin de la Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne, 1902, 56e vol.

Le comte de Castellane présente un denier à la clef frappé à Avignon, la cité ayant reçu de l'empereur le droit de monnayage en 1239. L'étoile qui se trouve au sommet lui paraît être le blason simplifié de Barral de Baux qui eut un pouvoir quasi dictatorial dans la confédération des villes qui ne voulaient pas reconnaître Charles d'Anjou.

Le comte de Castellane reprend ensuite l'exposé des monnaies qui se sont suivies en Provence et à Avignon depuis 1267.

M. Adrien Blanchet démontre que deux des principales monnaies de Marseille antique ont été imitées de pièces de Syracuse et de Tauromenium de Sicile.

M. Bordeaux soumet aux membres de la Société une importante étude de M. Georges Cumont, ancien président de la Société d'archéologie de Bruxelles : « Sur le cours des monnaies en Brabant pendant le règne de la duchesse Jeanne veuve, depuis 1383 jusqu'à 1406 ». Il fait remarquer qu'à la page 27 de ce travail, l'auteur a mentionné une charte du 26 août 1386 énonçant une quittance de « cent livres de petits vieux noirs *tournois à clef*, un vieux gros compté pour dix deniers et une maille de parisis ».

Cette citation de « petits vieux noirs tournois *à clef* » paraît être faite pour la première fois. Il importe, par suite, de déterminer le sens exact de cette dénomination nouvelle. Pour apprécier la question, il est nécessaire d'avoir d'abord connaissance complète du document d'archives. L'obligeance de M. Cumont nous permet de publier *in extenso* la quittance contenant la mention inédite :

Nous soer Marie Moisette humele prieuse des soers praicheresses de l'église de Biaumont en Valenchiennes de l'ordene Saint Dominicke enle Diocèse de Cambray, A tous li couvens de cel meisme liu faisons savoir à tous que nous congnissons avoir eut et recheut de Treshaulte et très exelente notres chiere et redoubtée dame Madame De Braibant [1] par le main de Jehan de Raing, son recheveur, et par le cange [2]. Simon Dougardin en Valenchiennes, pour rente hiretaule [3] que nous avons cascun au sour le tiere [4] de Raimes, cent lb (livres) de *petis vies noirs tournois a clef* un vies gros pour dys deniers et maille de parisis, qui eskeirent au jour Saint Jehan baptiste, qui fu l'an mil trois cens quatre vins et sys. Douquel tierme et de tous autres tiermes et paiemens d'icele rente eskeus en devant nous nos tenons asolses [5] et apayés et enquittons no dicte très redoubtée dame sendit rechepveur et tous chians acui quittance en puet appartenir. Par le tesmoing de ces lettres sayelées de nos seauls de prieuse et de couvent de no dicte église. Donné en lan dessus dit au mois Daoust vint sys jours.

(Sur parchemin. Les sceaux manquent.)
Charte du 26 août 1386, n° 5264. — Archives du Royaume à Bruxelles. — Chartes des ducs de Brabant.

La première idée qui venait à l'esprit était que le mot : « à clef » avait été mal lu, et qu'il devait avoir été écrit plus

1. Jeanne, duchesse de Brabant.
2. change — changeur.
3. héritable, perpétuelle, par opposition à rente viagère.
4. terre.
5. acquittés.

ou moins en abrégé le mot : comptés, ou une expression analogue, telle que : changés — au change de — achetés. Une preuve de cette supposition paraissait résulter du texte même de la page 27 de M. Cumont : « vieux noirs tournois à clef, un vieux gros *compté* pour dix deniers et une maille de parisis ». Le mot : compté » avait été restitué après l'expression : « un vieux gros » au lieu de figurer avant comme cela devait exister réellement dans le texte. Cette interprétation était de plus conforme au sens naturel et exact de la phrase de la quittance. Ces petits vieux noirs tournois devaient être pris ou comptés au change d'un vieux gros, c'est à dire 12 deniers pour 10 deniers et 1 maille de parisis par le cange (changeur) Simon Dougardin de Valenciennes.

Mais après que ces doutes de lecture eurent été émis, M. Cumont voulut bien, sur la demande qui lui fut adressée, collationner le texte original avec l'aide d'un archiviste très expert de Belgique, et il affirma qu'il ne pouvait exister aucun doute. Le mot n'était pas abrégé. Il ne pouvait être lu autrement. Il était très clairement écrit.

En présence d'une affirmation aussi nette, il n'y avait plus qu'à examiner le numéraire du temps pour voir s'il n'existait pas quelque monnaie à laquelle cette dénomination insolite de : « à clef » ait pu être donnée.

La clef ne figure comme point ou marque secrète sur aucune monnaie royale avant Charles VII. Sous ce dernier roi, c'est-à-dire lors de l'émission de 1435, la clef figure en fin de légende sur certains blancs de 10 deniers tournois fabriqués à Angers, et dont un exemplaire, faisant partie de la collection de M. Bordeaux, est soumis à la Société. La clef existe dans les armoiries d'Angers, qui sont : de gueules à une clef d'argent périe en pal, soit accostée de deux fleurs de lis d'or, soit au chef d'azur chargé de deux fleurs de lis d'or.

En 1386, époque de la charte en question, on était dans les premières années du règne de Charles VI, et aucune clef ne figure comme différent et encore moins comme marque principale sur le numéraire et notamment sur les deniers tournois de ce prince.

Mais quelque temps auparavant, c'est-à-dire le 14 mai 1319, Philippe V, roi de France, avait acheté à Charles III, duc d'Anjou, le droit des monnaies en Anjou et il avait ainsi fait cesser en ce pays le monnayage féodal. Or, en 1315, un passage de l'ordonnance de ladite année, réglant le monnayage des Barons, rappelé et cité *in extenso* par MM. Engel et Serrure[1], justifie que les deniers et mailles, fabriqués dans le duché d'Anjou au type féodal, furent *assimilés comme espèces coursables* aux deniers tournois royaux, ainsi qu'aux mailles ou oboles tournois courants. Les deniers féodaux, qui avaient été fabriqués en Anjou vers cette époque, c'est-à-dire sous le règne de Charles Ier (1246-1285), sous celui de Charles II (1285-1290), et finalement sous Charles III (1290-1322), *portaient dans le champ une clef posée en pal*, et accostée parfois de fleur de lis.

On comprend dès lors sans peine que ces deniers angevins au type de la clef, assimilés aux monnaies tournoises du roi de France par l'édit de 1315 et probablement en outre par l'acte de rachat du monnayage angevin, aient continué d'avoir cours dans les diverses parties de la France, comme les deniers tournois royaux. Il est normal que dans certaines contrées on leur ait donné la qualification de « deniers tournois à clef ». En 1386, c'est-à-dire cinquante ans après, une charte, contenant quittance, a pu naturellement les mentionner sous la dénomination de : « vieux noirs tournois à clef ». Ces deniers tournois étaient *vieux* sous

1. *Traité de numismatique du moyen âge*, par Engel et Serrure, vol. 2, p. 391.

Charles VI, puisqu'ils remontaient au monnayage angevin effectué sous les rois de France Philippe IV et Philippe V et incorporé par eux dans le numéraire royal.

La charte relatée plus haut démontre donc que les deniers angevins « à clef », assimilés aux deniers tournois royaux, ont joui, après l'adjonction de l'Anjou au domaine royal, d'une circulation étendue dans toute la France et notamment dans les provinces du Nord. Ces espèces y ont été dénommées parfois à la fin du XIVe siècle : « petits vieux noirs tournois à clef ».

Quant à la valeur de change, — un vieux gros pris dans le sens de 12 deniers, à clef ou angevins, pour 10 deniers et 1 maille de parisis, — elle est conforme au change qui s'effectuait, en 1386, en France entre la monnaie tournois et la monnaie parisis.

Le Président, A. BLANCHET. *Le Secrétaire*, F. DE VILLENOISY.



SÉANCE DU 9 MAI 1903

Présidence de M. Adrien Blanchet, président.

M. le Président signale les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

— Mlle de Man, *Note sur un tiers de sou frappé dans une localité du nom de Ressons (Aisne ou Oise)*.

— *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1902.

— *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, tomes XXXVI (Carpentras) et XLI (Caen, Luxeuil).

— *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, t. IV, 2e livr.

— *Bulletin internat. de numismatique*, tome II, nº 1.

Sont présentés comme membres correspondants pour être élus en juin :

M. Jules Meili, 36, rue des Alpes, à Zurich, par MM. Blanchet et Bordeaux.

M. William Eichler, 24, cours de la Martinique, par MM. Lalanne et Bordeaux.

M. Georges Cumont, 19, rue de l'Aqueduc, Bruxelles, par MM. Caron et Bordeaux.

M. Adrien Blanchet signale un très important travail de M. Willers sur les monnaies romaines de la Gaule méridionale. L'intérêt se porte surtout sur une explication toute nouvelle de la pièce de Lyon dite au revers de l'autel de Rome et d'Auguste. Pour M. Willers, elle ne représenterait pas un autel, mais l'*ovarium* du cirque de Lyon. Dans les amphithéâtres, il existait une sorte de portique, flanqué de deux colonnes et sur lequel on rangeait des globes mobiles dont le nombre indiquait celui des tours de piste faits ou à faire. La comparaison avec les courses représentées sur de nombreuses mosaïques ne laisse pas de doute sur le bien fondé de cette explication.

M. A. Blanchet lit une lettre d'un correspondant d'Alexandrie, relative à la mention de médaillons d'or faite p. XXXIV des *Procès-verbaux* de la Société pour 1902. Il résulte des renseignements recueillis que plusieurs savants allemands et français ont reconnu l'authenticité de divers médaillons apportés d'Égypte.

M. Bordeaux présente à la Société le spécimen d'une maille tournois fausse, portant d'un côté la croix à branches

égales, entourée de la légende ✠ LVDOVICVS : REX, et de l'autre le châtel tournois, surmonté d'une petite couronnelle commençant la légende TVRONVS : CIVIS. La pièce est en cuivre saucé d'argent et elle pèse 10 gr. 72 cent. Elle provient vraisemblablement d'une fabrication effectuée au milieu du XIX[e] siècle par un industriel de Rouen. L'emploi simultané de lettres romanes au droit, et au revers de lettres gothiques telles que l'N, le C et l'O (cette dernière sigle *sui generis* usitée principalement sous Louis XI) suffiraient pour démontrer que cette petite monnaie ne saurait être ni du temps de Louis X, époque à laquelle les mots des légendes ne sont pas encore séparés par deux points, ni du temps de Louis XI, époque où le type du châtel tournois n'était plus employé sur les espèces.

M. le capitaine Babut soumet à la Société une monnaie liégeoise, qui constitue une imitation, restée inconnue jusqu'à ce jour, du double tournois de Louis XI[1].



Écu à trois arceaux contenant 3 fleurs de lis, au milieu desquelles est une cotice pour brisure. Lég. : ✠ LVDOVICVS : EPS : LEODIEN.

℞. Croix à branches égales dans un entourage de 4 lobes. Lég. : ✠ MONETA·FCA·IN·CVRINGEN (EN *liés*).

Poids : 0 gr. 81 cent. — Coll. Babut.

A la suite des renseignements fournis par divers membres de la Société, M. Bordeaux fait remarquer que cette petite

1. H. Hoffmann, *Mon. R. de F.*, pl. 37, n° 29.

monnaie divisionnaire est effectivement inédite et qu'elle a été émise par Louis de Bourbon, évêque de Liège (1456-1482). Ce prince-évêque avait pour armoiries l'écu d'azur à trois fleurs de lys d'or chargé d'une cotice de gueules pour brisure, et il se servit de la ressemblance de son écusson patrimonial avec celui du roi de France pour imiter de temps à autre le numéraire circulant dans le royaume de Louis XI. M. le baron de Chestret de Haneffe, dans son savant et si complet ouvrage : *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances*[1], et M. Chalon dans un article de la *Revue belge*[2], ont déjà fait connaître des imitations du blanc guénar de Charles VI et du blanc aux trois lis de Charles VII, mais ils n'avaient pas connu d'imitations des petites espèces divisionnaires françaises.

Le double tournois en question, portant le titre d'EP*isco-pu*S, est postérieur à 1466, année où ce prélat d'origine bourbonienne reçut la consécration épiscopale et mit son titre d'évêque de Liège sur les espèces qu'il émit. Cette particularité concorde bien avec la durée du règne de Louis XI (1461-1483).

La légende du revers montre qu'il fut frappé à *Curange Curingen*, gros bourg situé à quelques kilomètres de Hasselt, chef-lieu de la province du Limbourg belge. Cette localité remonte vraisemblablement à la période carolingienne, puisque son étymologie est *Cur-ingen*, séjour de la Cour[3]. On connaissait déjà une autre monnaie de Louis de Bourbon, créée dans cet endroit et citée par M. de Chestret de Haneffe sous le n° 367 de sa monographie.

Cet érudit numismatiste, qui a bien voulu nous faire profiter de sa connaissance spéciale des monnaies liégeoises au

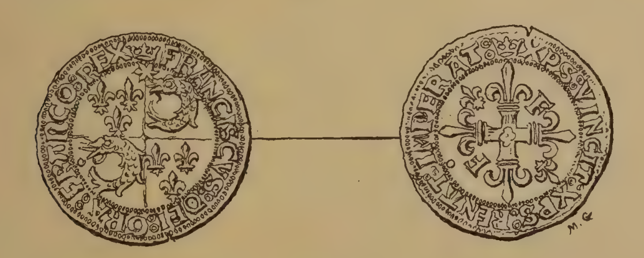
1. P. 200 à 211, pl. 21, nos 368 et 369.
2. *R. N. B.*, 1855, pl. XVI, nos 30, 31 et 33, p. 361.
3. *R. N. Belge*, 1879, p. 94.

sujet de la pièce ci-dessus, nous a déclaré que ce double tournois ne figurait dans aucun cri ni dans aucune évaluation du temps de Louis de Bourbon ou de ses successeurs, et qu'il n'était pas possible d'espérer retrouver un document officiel de nature à éclairer la question de son émission, parce que les archives monétaires de cette période de la principauté de Liège avaient été détruites.

On doit donc se borner à relever une imitation intéressante du double tournois français faite par un membre de la famille de Bourbon, qui bien que parent plus ou moins éloigné du roi de France ne craignit pas de copier servilement le numéraire courant dans le royaume.

M. Bordeaux présente à la Société un écu d'or de François I[er] portant le type dauphinois et provenant de l'importante collection de M. Eichler de Bordeaux.

Cette pièce, qui porte au droit le type ordinaire du champ rond écartelé de fleurs de lis et de dauphins avec la légende : ♕ (couronnelle) FRANCISCVS⁝DEI⁝GRA⁝ FRANCO⁝REX, présente au revers la particularité d'avoir la croix fleurdelisée cantonnée d'une fleur de lis aux 1 et 4 et d'un F aux 2 et 3. Lég. : ♕ XPS⁝VINCIT⁝XPS⁝RENAT⁝ XPS⁝IMPERAT⁝



Poids : 3 gr. 40 cent.

Ce cantonnement, qui a été usité comme type courant du revers des monnaies purement royales pendant la seconde

moitié du règne de François Ier, n'avait pas encore été rencontré sur des écus d'or du Dauphiné ayant au droit le champ rond écartelé. On en avait seulement constaté la présence sur un écu d'or du Dauphiné portant au droit l'écu semi-ovale, couronné, écartelé de France et de Dauphiné, publié dans le procès-verbal de la séance de la Société française de numismatique du 7 mai 1898[1], et sur lequel la croix du revers est cantonnée d'une fleur de lis aux 1 et 4 et d'un F aux 2 et 3. Cette dernière et rare monnaie, frappée à Grenoble par Louis Prost (différents : une rose et un L), fait maintenant partie de la collection de M. de Marchéville. Elle porte des cantonnements intervertis par rapport à la gravure ci-dessus et elle est donc de coin notablement distinct.

M. de Castellane a établi, en 1898, que l'écu d'or publié à cette époque provenait d'une fabrication datée de Pâques 1541 (n. s.). La monnaie gravée plus haut doit probablement avoir une date d'émission se rapprochant beaucoup de l'année 1540. La couronne qui commence les légendes, bien qu'elle ne soit pas exactement la même au droit et au revers, semblerait à première vue indiquer l'atelier de Crémieu, mais l'absence de tout point secret sous les troisièmes lettres des deux légendes empêche d'affirmer que l'on se trouve en présence d'un produit de cette officine. Les écus frappés à Crémieu, aussi bien que celui de Grenoble, que nous venons de rappeler, diffèrent complètement d'aspect, en tant que gravure, de celui en question. Le point secret, placé sous la 18e lettre du droit et sous la 17e du revers, semblerait révéler l'atelier de Paris. Mais l'Hôtel des monnaies de la capitale n'a jamais frappé sous François Ier d'espèces au type dauphinois. Ce point ne peut servir à détermi-

1. *R. N.*, 1898, *P.-V. Soc. F. de N.*, p. 40, vignette.

ner un atelier du Dauphiné et il ne saurait être un différent de maître, au moins d'après les usages ou les documents connus jusqu'à ce jour pour l'ancien apanage des Dauphins.

On est ainsi amené à se demander si l'on se trouve en présence d'un numéraire frappé officiellement dans un atelier monétaire du roi de France, ou si l'on s'occupe du produit d'une fabrication de faux monnayeur.

La pièce paraît être d'or d'aloi normal, ou se rapprochant beaucoup de l'alliage ordinaire. Son poids de 3 gr. 40, supérieur de peu de centigrammes au poids courant des écus d'or royaux, dénote la préoccupation de frapper une espèce réelle, ou au moins de créer un numéraire qui puisse être assimilé à tous les autres écus dans la circulation courante.

La frappe de l'écu d'or en question a pu constituer une simple erreur d'un monnayeur de Crémieu dans l'emploi du trousseau et de la pile. L'Hôtel des monnaies de Crémieu a effectivement forgé en même temps des espèces de type purement royal ainsi que du numéraire aux types dauphinois pendant le cours de diverses périodes de temps. L'ouvrier monétaire aurait frappé son flan d'or avec le droit de l'écu courant du Dauphiné de la première partie du règne de François Ier, et il y aurait joint par inadvertance le coin du revers de l'écu royal de la deuxième partie du règne, ou peut-être même le coin de revers de la pièce d'or dauphinoise à écusson semi-ovale fabriquée vers 1541.

D'autre part, l'incorrection des deux légendes, le point secret d'un côté sous la 18e, de l'autre sous la 17e, erreur si anormale sur du numéraire dauphinois, l'absence de tout différent, soit de maître, soit d'un atelier régulier, portent à croire que la pièce provient plutôt d'une fabrication anormale et incorrecte, c'est-à-dire de celle d'un faux monnayeur du pays ou des contrées voisines. Ce contrefacteur, cherchant à imiter les espèces françaises et à les faire accep-

ter du public, aurait apposé le point secret de Paris sous la 18e lettre, — ou à peu près, — pour entraîner la confiance de certains changeurs peu avisés.

Actuellement, il paraît difficile de dire quelle est celle de ces deux hypothèses qu'il convient de préférer. Le seul résultat de l'examen auquel il a été procédé permet de fixer la date la plus probable de l'émission aux dix dernières années du règne de François Ier, c'est-à-dire à une période de temps variant de 1537 à 1547.

Des découvertes ultérieures de monnaies ayant un type ou des différents plus ou moins semblables à ceux ci-dessus signalés, ou bien la rencontre de documents d'archives autres que ceux publiés par M. de Saulcy, permettront peut-être d'apporter plus tard une affirmation de provenance et de date, à la place des conclusions douteuses dont on est obligé de se contenter aujourd'hui.

Le Président,
A. Blanchet.

Le Secrétaire,
F. de Villenoisy.

*
* *

SÉANCE DU 6 JUIN 1903

Présidence de M. Adrien Blanchet, président.

M. le Président présente les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

F. Mazerolle, *Les médailleurs français*, 2 vol. in-4°.

Dr V. Leblond, *Note sur quelques monnaies gauloises.*

Solone Ambrosoli, *Una medaglia poco nota di papa Pio IV.*

Chambroux, *Cimetière gaulois de Chelles.*

Q. Perini, *Le monete ossidionali di Casale del 1630.*

Bull. de l'Acad. d'Arras, t. XXXIII.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, n° 66.

Revue Numismatique, 1903, 1.

Bull. internat. de num., II, 2.

Sont élus membres correspondants :

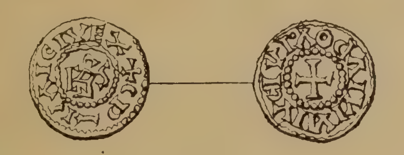
M. William Eichler, 24, cours de la Martinique, à Bordeaux ;

M. Jules Meili, 36, Alpenquai, à Zurich ;

M. Georges Cumont, 19, rue de l'Aqueduc, à Bruxelles.

Le Dr Victor Leblond, président de la Société académique de l'Oise, rue des Halles, à Beauvais, est présenté par MM. Bordeaux et de Villenoisy comme membre correspondant.

M. Bordeaux fait une communication sur une obole carolingienne provenant d'un atelier incertain, et que l'on pourrait attribuer à Lodève. En voici le dessin.



M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Les longues recherches que j'ai entreprises, au sujet des trésors de monnaies gauloises, m'ont permis de dresser des listes intéressantes. L'une d'elles, concernant les trouvailles de monnaies du type armoricain, autorise à formuler une hypothèse dont l'histoire peut, je crois, tirer directement profit.

« Voici un tableau succinct de ces trouvailles [1] :

Manche.

Urville-Hague (arr. de Cherbourg) ;
Couville (d°) ;
Tourlaville (d°) ;
Forêt de Brix (arr. de Valognes) ;
Montmartin-en-Graignes (arr. de Saint-Lô) ;
Graignes (d°) ;
La Barre-de-Semilly (d°) ;
Le Lorey (arr. de Coutances) ;
Le Plessis-Grimault (d°) ;
Avranches ;
Montanel (arr. d'Avranches).

Ille-et-Vilaine.

Le Pertier (arr. de Saint-Malo) ;
Amanlis (arr. de Rennes) ;
Noyal-sur-Vilaine (d°) ;
Bédée (arr. de Montfort) ;
Saint-Méen (d°) ;
La Noë-Blanche (arr. de Redon).

Côtes-du-Nord.

Dinan ;
Corseul (arr. de Dinan) ;
Saint-Solain (d°) ;
Saint-Dénoual (d°) ;
Henan-Bihen (d°) ;

1. Je ne donne pas ici l'indication des sources qu'on trouvera dans l'ouvrage que je prépare sur les monnaies de la Gaule.

Kevern (arr. de Guingamp) ;
Plusquellec (d°) ;
Plestin (arr. de Lannion) ;
Merdrignac (arr. de Loudéac) ;
Lande de la Hauttaie (d°).

Finistère.

Morlaix ;
Lannéanou (arr. de Morlaix), 2 cachettes ;
La Feuillée (arr. de Châteaulin) ;
Châteauneuf-du-Faou (d°) ;
Scrignac (d°) ;
Creniat-sur-Yen (arr. de Quimper).

Morbihan.

Lanvénégen (arr. de Pontivy) ;
Près de Ploërmel ;
Saint-Malo-de-Beignon (arr. de Ploërmel) ;
Ménéac (d°) ;
Guervec-en-Brech (arr. de Lorient).

« Cette liste comprend 38 trouvailles de monnaies, qui appartiennent certainement à la dernière période du monnayage armoricain, car ce sont des pièces de types très dégénérés, avec les différents de la lyre, du sanglier, de l'oiseau associé au sanglier, du taureau (type dit « Corisopite »), et nous savons que des pièces analogues faisaient partie du trésor du havre de Rosel (île de Jersey), découvert en 1875, dont l'enfouissement remonte certainement à 35-38 avant notre ère.

« Or les 38 trouvailles, énumérées plus haut, forment pour ainsi dire la totalité[1] des trésors de monnaies gau-

1. J'ai laissé de côté quelques rares cachettes dont la composition me paraît indiquer une date d'enfouissement plus ancienne que celle des 38 trésors énumérés plus haut.

loises signalées pour les départements où l'on peut circonscrire l'emploi des types armoricains.

« Il est évident que l'enfouissement de ces nombreux trésors doit avoir correspondu à une époque troublée.

« Or, si nous nous souvenons que ces pièces appartiennent aux dernières émissions du système armoricain, nous devrons naturellement en reporter l'enfouissement au temps de la conquête romaine, et il ne paraîtra guère douteux que les cachettes de monnaies armoricaines sont des témoins de l'expédition de D. Brutus, lieutenant de César, contre les peuples maritimes de l'Armorique, qui furent vaincus dans une bataille navale, sur les côtes des *Veneti* (Morbihan), en 56 av. J.-C. En même temps, un autre lieutenant de César, Q. Titurius Sabinus, envoyé avec trois légions, soumettait les *Unelli* (Manche) et les *Coriosolites* (Côtes-du-Nord), qui soutenaient les *Veneti*[1].

« On voit que mon hypothèse sur l'origine des cachettes de monnaies armoricaines s'appuie sur des faits très précis. »

Le Président, A. BLANCHET.

Le Secrétaire, F. DE VILLENOISY.



SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1903

Présidence de M. Adrien Blanchet, président.

M. le Président signale les publications reçues depuis la séance précédente :

Numismatic Chronicle, 1903, parties 1 et 2.

1. César, *De b. g.*, III, 11 à 17.

Mém. de la Soc. dunkerquoise pour l'encour. des L. S. A., tome XXXVII, 1903.

Revue numismatique, 1903, 2e trim.

Bull. intern. de num., II, 3.

Mém. de l'Ac. des S. L. et A. d'Amiens, 1902, t. XLIX.

Mém. de la Soc. des L. S. A. de Bar-le-Duc, IVe s., t. Ier.

Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, 1902, LVIe vol.

Bull. de l'Acad. delphinale, 1902.

Bull. de la Soc. arch. de Touraine, 1903, t. XIV, 2e fasc.

Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie, 1902, fasc. 3 et 4.

Bull. de la Soc. arch. du Midi de la France, nouv. série, nos 29 et 30.

Bull. de la Soc. arch., hist. et scient. de Soissons, 3e série, t. IX, 1899.

Revue suisse de num., t. XI, 2e livr.

Revue Cévenole, juillet-septembre 1902.

Mém. de l'Ac. de Nîmes, années 1900, 1901, 1902, VIIe série.

Rapport du Directeur de l'Adm. des Monnaies, 1903.

Bon de Jonghe, *Trois monnaies de Reckheim.*

Augusto Franco, *Correzione numismatica di un anonimo livornese, ad un paragrafo del vocabulario della crusca.*

M. Piccione, *Ad Angelo Pasqui in segno di affetto e stima. Le monete suberate.*

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Soc. sav. de Bordeaux le samedi 18 avril 1903.

Luigi Rizzoli, *Per la storia della zecca carrarese in Padova. Nuovi documenti.*

— *Di un sigillo in uso a Trento durante il dominio bavarese (1806-1809).*

M. le Président annonce qu'une adresse, contenant des souhaits de bienvenue et des vœux de bonheur pour LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, a été remise au Palais des Affaires étrangères, la veille de l'arrivée de LL. MM.

On sait que la Société française de Numismatique s'honore de compter, parmi ses membres, S. M. le Roi Victor-Emmanuel III, membre d'honneur. Aussi la Société a été particulièrement heureuse de témoigner à S. M. le vif intérêt qu'elle prend à la prospérité et aux travaux d'un souverain dont on connaît le goût si fervent pour notre science favorite.

S. Excellence le général Ponzio Vaglia, ministre de la Maison royale, a transmis à notre Société les remerciements de S. M. le Roi d'Italie.

M. Caron présente, de la part de M. Soullart, collectionneur à Nantes, deux dessins de pièces lui appartenant. L'un d'eux est d'un agnel d'or qu'il attribue à Charles VI ou VII et qui porterait au-dessus de l'agnel les lettres KL RX au lieu de RF RX et quelques variétés de détail dans le style de la pièce. Sur le vu de ce dessin, MM. de Castellane et Bordeaux disent que cette pièce est connue et ne doit pas être reproduite.

Il en est autrement du second dessin. Tout en rendant justice au soin avec lequel il paraît exécuté, M. le Président exprime le désir que cette pièce ne soit gravée qu'autant qu'elle le sera sur l'original et M. Caron appelle l'attention de la Société sur la singularité du type qui serait soit une couronne, soit un temple à coupole bien différent de tous les temples carolingiens. M. Soullart pense que cette pièce est du XIe siècle et a pu être émise en Bourgogne. M. Caron en rapproche les caractères et les signes des deniers des comtes de Scodingue qu'il a fait connaître en 1889 dans la *Revue numismatique*.

Voici du reste ce denier gravé sur l'original.




M. Bordeaux croit pouvoir rapprocher de ce denier une pièce de sa collection, qui présente sensiblement le même type.




La croix, qui cette fois n'est pas cantonnée de besants, est entourée d'une légende donnant d'une façon presque certaine ✠ IIAVNTIACI, c'est-à-dire probablement MAVNTIA CI*vitas*. Le denier de M. Soullart porte autour de la croix les sigles indéchiffrables ✠ VVGLIT✠ RO.

L'autre côté présente sur les deux deniers le même édifice surmonté d'un point. La légende de la pièce de M. Bordeaux est presque illisible. On distingue avec peine ✠ PΛ ✠ VIXI ✠ CIↃ. Le denier de M. Soullart donne à peu près les lettres ✠ ÆNE = ✠ VICPIV.

Les deux exemplaires ont le même poids : 1 gr. 10.

M. Raymond Serrure avait suggéré à M. Bordeaux l'hypothèse que MAVNTIA était une forme fautive et médiévale du nom de MOGONTIA, Mayence, et que la légende du revers était peut-être une de ces dégénérescences fautives de C*on*RΛƆRIX, qui aurait été applicable à Conrad II, le Salique, empereur d'Allemagne de 1024 à 1039.

Cette supposition paraît des plus douteuses. Car ce type et cette abréviation semblent n'avoir jamais été rencontrés à Mayence. L'aspect général des deux deniers rappellerait plutôt certaines espèces de Bretagne. L'époque d'émission doit être voisine du XIe siècle. Des découvertes ultérieures permettront une classification de ces deux monnaies, qui proviennent probablement d'un même atelier.

M. Caron présente le frottis d'un denier qui faisait partie de la collection de la ville de Francfort-sur-Mein, mise en vente publique, en octobre dernier, à Francfort. En voici la description :

✠ LVDOVICVS ЄPS. Croix. ℞. CIVITAS VIVAR. Écu aux lis.

Ce denier est de Louis Ier, fils d'Aymar III, de la maison de Poitiers, qui était comte de Valentinois et de Diois. Il est donc appelé Louis de Poitiers dans les listes, et notamment dans la continuation du *Gallia Christiana* publiée par M. Hauréau. Il occupa le siège épiscopal de Viviers de 1306 à 1316 et fut ensuite évêque de Langres.

Ce denier qui n'a point encore été publié ni étudié, présente au point de vue historique une importance capitale. Il fait actuellement partie de la collection de M. Vallentin du Cheylard, à Montélimar.

Les évêques de Viviers tenaient des empereurs d'Allemagne, Conrad en 1149, Frédéric Ier en 1177 et Frédéric II en 1214, le droit de battre monnaie. Mais ils s'étaient peu à peu dégagés de tout lien de vasselage. Le roi de France prétendait que le territoire lui appartenait comme le tenant du comte de Toulouse. De leur côté, les possesseurs de fiefs relevant de l'évêque et au nombre desquels figurent les Vogué et les Mirabel, faisaient tous leurs efforts pour séparer la juridiction temporelle de l'ecclésiastique. Aldebert,

prédécesseur de Louis de Poitiers au siège de Viviers, s'occupa de régler tous ces points litigieux, et le 2 janvier 1306, le roi approuva un pacte intervenu entre ses envoyés et l'évêque. Ce pacte énumérait les causes dont la connaissance appartenait à l'évêque, réglait ses droits et lui confirmait celui de battre monnaie. Aldebert mourut avant le 6 juillet et sans avoir joui de ces avantages, et ce fut Louis de Poitiers qui, dès son avènement, alla à Vincennes faire hommage au roi qui lui confirma, le 2 janvier 1308, les droits conférés à Aldebert.

« Erunt, — est-il dit dans l'ordonnance, — episcopi Vivarienses de consilio nostro regio et successorum nostrorum. » Louis de Poitiers ne fit plus figurer dans ses armoiries l'aigle impériale et adopta les lis de France, et nous les trouvons sur notre denier.

Les évêques de Viviers ont frappé d'abord des deniers anonymes à deux types, une tête mitrée à gauche ou une crosse dans le champ.

Le premier évêque qui inscrivit son nom ou plutôt ses initiales A ou AI est Aimon, qui siégea en 1260. Notre denier est le premier qui, portant l'intégralité du nom de l'évêque, établit une ligne de démarcation entre les deux monnayages.

Quant au denier au type de la Vierge de face que M. Caron a fait dessiner pl. XIX, n° 10 de son ouvrage sur les monnaies françaises féodales, il est impossible d'y lire le nom de l'évêque, mais par son style il paraît postérieur à celui de Louis de Poitiers, et ce type de la Vierge de face était fréquent, notamment au Puy et à Orange.

M. le colonel Allotte de la Fuye communique un jeton de Jacques Escoubleau de Sourdis, abbé de la Trinité de Mauléon en 1534, puis évêque de Maillezais.

Emblème indéterminé[1]? Lég. : ✠ ·SI ❀ TE ❀ FATA ❀ VOCANT◦❀◦.

℞. Les armes des d'Escoubleau ; parti d'azur et de gueules à la bande d'or brochant sur le tout. En chef, une crosse abbatiale.

Jacques d'Escoubleau, fils d'Étienne, seigneur de Sourdis, et de Jeanne Tusseau (mariés en 1492), devint abbé de Mauléon, d'Airvaux et de Saint-Martin de Pontoise, puis évêque de Maillezais vers 1545. On sait qu'il fut nommé abbé de Mauléon en 1534. L'émission du jeton doit être placée vers cette date, tout à fait en rapport avec sa facture.

D'autres membres de la famille d'Escoubleau ont appartenu au clergé :

1° Henri Ier, fils de Jean, seigneur de Sourdis, et neveu de Jacques, fut après lui évêque de Maillezais ; il mourut en 1615 ;

2° Henri II, fils de François, était aussi neveu de Jacques ; il succéda à Henri Ier comme évêque de Maillezais et devint archevêque de Bordeaux en 1629 ;

3° François, fils de François, fut archevêque de Bordeaux avant Henri Ier et devint cardinal.

Le jeton ne peut être attribué à aucun de ces trois personnages, mais bien à Jacques.

M. Bordeaux rappelle aux membres de la Société que, dans la séance du 4 avril dernier, il leur a communiqué une quittance donnée le 26 août 1386 à Valenciennes, dans le diocèse de Cambrai, et mentionnant un reçu de « cent livres de petis vieus noirs tournois *à clef* ».

1. Depuis que cette communication a été faite, M. le colonel Marais a reconnu qu'il s'agissait d'un *leurre*, employé pour les faucons. La plupart des renseignements relatifs à la famille d'Escoubleau sont dus à l'obligeance du colonel Marais, directeur de l'Artillerie à Versailles.

Cette dénomination de petits tournois à clef, relevée dans un travail de M. Georges Cumont, était signalée pour la première fois.

M. Bordeaux fait remarquer qu'il vient de rencontrer dans un article posthume de M. Maxe-Werly sur le cours de la monnaie dans la région du Barrois[1], deux autres mentions de *monnaies à la clef*.

La première, remontant à la date de 1338, concerne des « Angevines à la clef ou Bourgoizes[2] ».

La seconde se réfère à une charte de Saulx-en-Barrois, datée du 10 mai 1375, aux termes de laquelle « Jehan de Sarrebruch, seigneur de Commercy et de Roussi, admodie et octroye aux habitants de Saulx-en-Barrois l'usance de son bois dit Le Chamois moyennant une certaine redevance, et s'il y avait défaut de payement de cette redevance, ils devront verser par chaque jour de retard, en supplément de loyer, *cinq sous de petits tournois à la clef* d'amende ».

Il résulte de ces documents d'abord que, peu après l'achat par Philippe V, roi de France, des droits du duc d'Anjou le 14 mai 1319, les deniers angevins étaient communément appelés *angevines à la clef*, et que d'autre part, par application de l'édit royal de 1315 ainsi que d'autres ordonnances ultérieures, ils étaient assimilés comme valeur coursable aux deniers bourgeois de Philippe IV.

Il en ressort en second lieu que la circulation de ces *deniers à la clef*, assimilés à la monnaie du roi, s'est maintenue pendant près de cent années en France, aussi bien dans le Cambrésis que dans le Barrois, c'est-à-dire dans des parties diverses et éloignées du domaine royal, puisqu'une charte de 1375 et que celle précédemment citée de 1386,

1. *Bulletin de numismatique* de Mme Raymond Serrure, année 1903, 10e volume, p. 34.

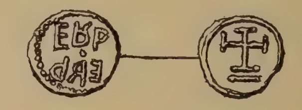
2. La référence est : « Saulcy, 21 », mais elle paraît peu facile à retrouver.

soit de dates rapprochées, mentionnent comme monnaie courante, en Cambrésis et en Barrois, ces *petits tournois à la clef*, c'est-à-dire des *deniers angevins à la clef* ayant cours pour un denier bourgeois ou pour un petit tournois.

M. Adrien Blanchet communique les moulages de deux pièces qui lui ont été envoyés par M. le Dr J. Sixt, conservateur du Cabinet royal des médailles de Stuttgart.

« L'une est un tiers de sou d'or avec tête à droite, entourée d'une légende dont on ne voit que des parties de lettres. Au revers, une croix dans une double couronne. C'est un type analogue à celui de beaucoup de monnaies du ve siècle, mais il est difficile d'indiquer avec certitude le prototype de cette pièce barbare.

« La seconde pièce est aussi un tiers de sou, d'or pâle, qui porte d'un côté, en deux lignes, les lettres ERb, répétées deux fois et écrites de droite à gauche. Au revers, une croix potencée placée au-dessus d'un degré.



« C'est évidemment une déformation de la croix, si fréquente sur les monnaies byzantines, qui paraît déjà sur les pièces d'or de Tibère II Constantin (578-582) et qu'on voit encore sur celles de Léon III l'Isaurien (716-741).

« Les deux pièces ont été trouvées dans des sépultures de l'époque mérovingienne ; la seconde provient de Waiblingen. »

Le capitaine Babut présente une pièce d'or de Carthage appartenant à un ami. Outre l'intérêt numismatique de la

pièce, il signale la disposition ingénieuse de la monture moderne en épingle, qui permet d'en voir les deux faces à volonté.

Le Président, A. BLANCHET. — *Le Secrétaire*, F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1903

Présidence de M. Adrien Blanchet, président.

M. le Président donne lecture d'une circulaire du ministre de l'Instruction publique, relative au Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à la Sorbonne du 5 au 8 avril 1904.

Les ouvrages reçus depuis novembre sont :

Numismatic Chronicle, 1903, fasc. III.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, t. V, nov. 1903.

Bull. et mém. de la Soc. arch. du département d'Ille-et-Vilaine, t. XXXII, 1903.

Mém. de l'Ac. des L. S. A. d'Arras.

Revue numismatique, 1903, 3e trim.

Sont présentés comme membres correspondants :

M. Paul Soullart, 10, rue du Château, à Nantes, par MM. Caron et Bordeaux, et M. Émile Bonnet, 8, rue de Valfère, à Montpellier, par MM. Blanchet et Bordeaux.

M. Sudre communique un jeton en argent qu'il a acheté à une vente récente. Ce jeton, du module de 32 millimètres et à huit pans, porte :

D'un côté : La vue d'un château. En légende : CHASTEAU DE BELLE VEUE. Et en exergue, la date : 1750.

De l'autre côté : La vue de la façade de l'Hôtel des Monnaies. En légende : CHARGÉ DU DÉPARTEMENT DES MONNOYES. Et en exergue : NOUVEL HOTEL DES MONNOYES 1768 (Roettiers) ROET FIL (fils).

Ce jeton est de frappe déjà ancienne et probablement de l'époque, et il est difficile de s'expliquer le motif auquel on a obéi en mariant ensemble deux coins qui n'ont aucun rapport entre eux.

En effet, le coin portant la vue du château de Bellevue a pour revers :

Soit : les armes de Mme de Pompadour, qui a fait bâtir ce château de 1748 à 1750 ;

Soit : un coin portant dans une couronne de fleurs l'inscription :

JETTON
DE
MESDAMES
—
BELLEVUE
1785

Les filles de Louis XV (Mesdames de France) ont habité le château de Bellevue sous le règne de Louis XVI.

Les coins du château de Bellevue et des deux variantes de revers existent encore au Musée monétaire (Cat. n°s 123, 125, 314, 315).

Le coin portant la vue de l'Hôtel des Monnaies, qui forme un des côtés du jeton, a pour face un coin portant au centre des armoiries et en légende :

ANDRÉ FRANCOIS LANGLOIS, CONSEILLER D'ÉTAT, INTENDANT DES FINANCES.

Les coins du jeton de Langlois n'existent pas au Musée monétaire, mais quelques exemplaires ont paru dans les ventes.

M. Dewamin l'a reproduit à la page 55 (figure 157) du 1er volume de son ouvrage *Cent ans de numismatique française.*

En soumettant à la Société le jeton dont il s'est rendu acquéreur, M. Sudre a voulu appeler son attention sur l'habitude déjà ancienne de marier des coins de jetons étrangers l'un à l'autre dans le but de créer des productions hybrides donnant lieu à de fâcheuses erreurs d'attribution.

Dans le cas présent, on peut qualifier le résultat obtenu d'absurde. En effet, il ne répond à aucune attribution possible.

Le comte de Castellane déclare que, ayant retrouvé un exemplaire très net du franc à pied provençal présenté par lui à la séance du 10 janvier dernier, il a le devoir de ne pas laisser subsister l'attribution qu'il avait proposée pour cette monnaie. « La légende du droit doit être lue définitivement de la façon suivante : PROV·FOL·COTISA·—IhA·IhRE·CICL·REX. Quelle que soit la singularité de cette inscription qui associe *Rex* et *Comitissa* dans le seul but d'imiter plus complètement le franc royal de Charles V, il est incontestable qu'elle offre, sous la forme très abrégée IhA, le nom de Jeanne de Naples.

Cette pièce a donc été émise par cette princesse, et non par Marie de Blois et son fils Louis II comme je l'avais supposé alors que, trompé par la présence du mot REX, à la fin de la légende, je croyais pouvoir lire sur mon médiocre exemplaire NA(*natus*) avant IhRE. Toutes les autres variétés du franc de Jeanne présentant dans leurs légendes le mot *Regina*

plus ou moins abrégé, il est à supposer que celle-ci appartient à la première émission qui fut effectuée en Provence. »

M. Caron demande ce que peuvent bien être des ducats *briançonnais* dont il est fait mention dans deux actes de François Ier dont il communique le texte

M. de Castellane ne croit pas qu'il ait jamais été frappé de ducats à Briançon ; mais il estime que les termes du second acte, *de la composition du Briançonnais*, se rapportent à une convention quelconque ayant trait à ces ducats. Il indique comme pouvant fournir des renseignements, un article de M. Roger Vallentin, publié dans l'*Annuaire* de la Société.

Recherche faite, en effet, de cet article paru dans l'*Annuaire* de 1898, page 498 et suivantes, sous le titre de *L'Atelier temporaire de Briançon*, il résulte que cet atelier n'a jamais fonctionné qu'à l'époque des foires célèbres de Briançon ; qu'il y a été frappé des écus d'or à la couronne, mais aucun ayant le type des ducats. Ce même article explique les mots *de la composition du Briançonnais* et confirme l'opinion émise par M. de Castellane.

Les Briançonnais avaient, en effet, l'autorisation de faire circuler dans leur pays un certain nombre de monnaies étrangères dont le cours était interdit dans le reste du royaume. Ce privilège, connu sous le nom de privilège des monnaies, leur avait été accordé par Humbert, dauphin de Viennois[1], et confirmé par François Ier en 1533, c'est-à-dire à une époque voisine de nos actes.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« En mars 1902, à Aix-la-Chapelle, on a fait une grande trouvaille de monnaies, surtout du XIVe siècle, appartenant

1. *Transaction d'Humbert Dauphin de Viennois.* Imp. Despond, 1645, in-f°, p. 78.

aux villes et pays suivants : Cologne, Trèves, Münster, Paderborn, Lübeck, Rostock, Poméranie, Luxembourg, Strasbourg, Spire, Hall, Franconie, Haut-Palatinat, Bavière, Autriche, Hongrie, Hollande, Gueldres, Brabant, Flandres, Liège, France, Angleterre. M. Paul Joseph a pu étudier une grande partie de cette trouvaille et il en a signalé les variétés les plus intéressantes[1]. Signalons pour la France et les pays voisins : un gros de Pierre d'André, pour Cambrai ; un double tournois de Robert de Genève ; un denier de Thomas de Bourlemont, pour Toul ; des deniers de Marsal, pour Adémar de Monthil, évêque de Metz ; des pièces de Jean Ier de Lorraine ; des deniers de Philippe Auguste avec la légende *Franco* (Arras et Paris) ; un denier semblable de Louis IX (Paris) et huit tournois ; un denier *Franco* de Philippe III et un tournois ; 4 tournois, 7 doubles tournois et 1 maille tournois de Philippe IV ; 1 maille *Burgensis Novus* du même ; 11 tournois de Louis X ; 1 tournois de Philippe V ; 1 petit parisis de Jean II ; 3 tournois de l'abbaye de Saint-Martin de Tours ; 1 denier de Besançon à la main ; 1 tournois d'Eudes IV de Bourgogne ; une intéressante petite pièce de billon de Robert, pour la Provence (1309-1343) portant ✠ RO(B·)D(·G·S)ICIL REX. Lis sous un lambel. ℞. ✠ COMES(·P)VINCIE. Croix cantonnée d'une couronne au premier canton (Cf. Poey d'Avant, pl. XCI, nos 1 et 7 ; pour Jeanne et Louis) ; enfin un denier de Jeanne de Naples. Remarquons, dans ce trésor du XIVe siècle, la présence de monnaies françaises déjà anciennes. »

Le Président, *Le Secrétaire*,

A. BLANCHET. F. DE VILLENOISY.

1. *Frankfurter Münzzeitung*, 1902, p. 275 ; cf. 1903, *passim* et pl. 14 et 17 ; pour les pièces des Flandres et de France, voy. *ibid.*, 1903, p. 489-493, 537-540, pl. 23.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

MEMBRE D'HONNEUR

S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. de Barthélemy (Anatole), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 9, rue d'Anjou, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. d'Arbois de Jubainville (Henry), O ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

Héron de Villefosse (Antoine), O ✻, membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques, 16, rue Washington, Paris.

MM. Oppert (Jules), O ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 2, rue de Sfax, Paris.

Frœhner (Guillaume), ✻, ancien conservateur au Musée du Louvre, 11, rue Casimir-Périer.

Evans (Sir John), correspondant de l'Institut, président de la Société de Numismatique de Londres, à Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre.

Alexeieff (Georges d'), maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

Salinas (Antonino), directeur du Musée de Palerme.

Babelon (Ernest), ✻, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 30, rue de Verneuil, Paris.

Caron (Émile), ✻, ancien président de la Société, 36, boulevard Haussmann, Paris.

Jonghe (le vicomte Baudoin de), président de la Société royale de Numismatique de Belgique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.

Belfort (A. de), ✻, ancien président de la Société, à Charnay, par Mâcon.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Allotte de la Füye (C^{el}), O ✻, directeur du génie, rue des Chantiers, à Versailles.

Babut (A.), ✻, capitaine au 31e régiment d'infanterie, Paris.

Bagneux (Cte de), 86, rue du Bac, Paris.

Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des

travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 40, avenue Bosquet, Paris.

MM. Bordeaux (Paul), 98, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine.

Bouclier (Albert), 49, rue de Lisbonne, Paris.

Casati de Casatis (C.-Charles), ✻, conseiller honoraire à la Cour de Paris, 20, rue de Prony, Paris.

Castellane (Cte de), 5, rue de Villersexel, Paris.

Collaro (Nicolas), agent consulaire de France à Kerassonde, Turquie d'Asie.

Collombier (Félix), 16, rue Blasset, à Amiens.

David (Fernand), 41, rue du Sentier, Paris.

Engel (Arthur), 66, rue de l'Assomption, Paris.

Halphen (Eugène), 69, avenue Henri-Martin, Paris.

Lalanne (Émile), 34, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

Lambros (Jean-Paul), 14A, rue Parthenagogiou, à Athènes.

La Tour (Henri de), conservateur adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 2 *bis*, avenue de Villars, Paris.

Le Comte (Eugène), ✻, 124, rue de Provence, Paris.

Marchéville (Marcel de), ✻, 138, boulevard Haussmann, Paris.

Rougé (Vte Jacques de), château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe).

Schlumberger (Gustave), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 37, avenue d'Antin, Paris.

Sudre (Louis), ✻, sous-directeur honoraire de la Monnaie, 3, quai Malaquais, Paris.

MM. Villenoisy (François de), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 32, rue Washington, Paris.

Vlasto (Michel P.), 12, allées des Capucines, à Marseille.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Amardel (Gabriel), à Narbonne.

André (Ernest), 17, rue des Promenades, à Gray (Hte-Saône).

Aubry-Vitet (Eugène), 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Baras (Albert), ✻, 48, villa des Balisiers, rue d'Aulan, Dax (Landes).

Bertier, à Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).

Blanchard (Dr Raphaël), ✻, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, 226, Bard Saint-Germain, Paris.

Bourin (F.-François), 5, rue Saint-Louis, à Versailles.

Chaix (Eugène), 45, quai des Grands-Augustins, Paris.

Creusot (Joseph), conservateur du Musée, à Châteauroux (Indre).

Cumont (Georges), 19, rue de l'Aqueduc, Bruxelles.

Déchelette (Joseph), conservateur du Musée, à Roanne (Loire).

Derome (Charles), à Ribemont (Aisne).

Doby (l'abbé Auguste), à Bourbonne-les-Bains.

Doulé (R. Charles), à Lieurey (Eure).

Du Lac (Jules), 10, rue des Minimes, à Compiègne.

Duplan, à Évian-les-Bains (Hte-Savoie).

MM. Durif, 8, rue de la Chaise, Paris.
Duruflé (Gustave), 47, rue de la Victoire, Paris.
Eichler (William), 24, cours de la Martinique, Bordeaux.
Fabre de Larche (Jean), premier secrétaire d'ambassade, Osterbrogade, 2 B, à Copenhague.
Fayolle (Ed. Evrard de), 69, cours Balguerie, à Bordeaux.
Florange (Jules), 21, quai Malaquais, Paris.
Forrer (Léonard), Edelweis, Grove Park, Kent, Angleterre.
Gallice (Henri), à Épernay (Marne).
Honnet (Camille), 25, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes (Aube).
Koechlin-Claudon (Émile), 21, boulevard Delessert, Paris.
Le Bault de la Morinière (Cte G.), 22, rue Chevreul, à Angers.
Lebel (l'abbé Louis), 19, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.
Leblond (Dr Victor), rue des Halles, Beauvais (Oise).
Lecesne, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
Lemoine de la Durandière, ✱, chef de bureau en retraite du ministère de la Marine, 18, boulevard Malesherbes, Paris.
L'Estrange (Cte de), 43, avenue Montaigne, Paris.
Luneau (Victor), à Pont-Saint-Esprit (Gard).
Man (Mlle Marie de), à Middelbourg (Pays-Bas).
Manson (Émile), vérificateur des douanes, 17, rue de la Paix, Le Havre.
Mater (Daniel), conservateur du Musée, à Bourges.
Maurice (Jules), membre de la Société des Antiquaires de France, 33, rue Washington, Paris.

MM. Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, 2, rue Singer, Paris.

Meili (Julius), Alpen Quai, 36, Zurich, Suisse.

Morel (Léon), receveur particulier des finances en retraite, 3, rue de Sedan, à Reims.

Nomblot, 138, avenue Daumesnil, Paris.

Nessel (de), à Haguenau (Alsace-Lorraine).

Perini (Q.), à Rovereto, Trentin, Autriche.

Puig (Joseph), 10, Petite rue de la Monnaie, à Perpignan.

Ponton d'Amécourt (Bon R.), à Saint-Calais (Sarthe).

Protat (Jules), à Mâcon.

Raimbault (Maurice), sous-archiviste du département des Bouches-du-Rhône, 14, rue Montaux, à Marseille.

Ratier (Émile), 4, cours Gay-Lussac, à Limoges.

Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 39, rue Vital, Paris.

Richebé (Raymond), avocat à la Cour d'Appel, 7, rue Montaigne, Paris.

Romizowski (de), receveur de l'enregistrement à Compiègne (Oise).

Royer (Louis), 49, faubourg Montmailler, à Limoges.

Sambon (Arthur), 6, rue du Port-Mahon, Paris.

Schoen (Gustave-Adolphe), à Mulhouse, Alsace.

Séebold (Théodore), ingénieur civil, 2, square du Roule, Paris.

Seltman (E. J.), à Kinghoe, Great Berkhamsted, Herts, Angleterre.

MM. Simonis (Dr Julien), à Jemeppe, près de Liège, Belgique.

Stroehlin (Dr Paul-Ch.), président de la Société suisse de numismatique, 54, rue de Chêne, Genève.

Testenoire-Lafayette (Philippe), à Saint-Étienne (Loire).

Urban (Ernest), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.

Vallentin du Cheylard (Roger), ancien receveur des domaines, à Montélimar (Drôme).

Vienne (Maurice de), O ✻, Lt-colonel directeur de l'artillerie, à Toul.

Witte (Alphonse de), directeur de la *Revue belge de numismatique*, 55, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles.

LISTE

DES

ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Vte de Ponton d'Amécourt.

M. le Vte J. de Rougé, 1889.

M. A. de Belfort, 1890.

M. E. Caron, 1892.

M. M. de Marchéville, 1893.

M. P. Bordeaux, 1895.

M. le Comte de Castellane, 1898.

M. M. de Marchéville, 1900.

M. le Comte de Castellane, 1902.

INDEX

PAR NOMS D'AUTEURS

des communications contenues dans les Procès-Verbaux de la *Société française de Numismatique,* 1903.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS







